



Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

VIET NAM

Le présent rapport, préparé pour le deuxième examen de la politique commerciale du Viet Nam a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au Viet Nam des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à M. Masahiro Hayafuji (tél.: 022 739 5873); M. Xinyi Li (tél.: 022 739 5579); et M. Cristian Ugarte (tél.: 022 739 6638).

La déclaration de politique générale présentée par le Viet Nam est reproduite dans le document WT/TPR/G/410.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Viet Nam. Ce rapport a été rédigé en anglais.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| RÉSUMÉ | 8 |
| 1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE | 14 |
| 1.1 Principales caractéristiques de l'économie | 14 |
| 1.2 Évolution économique récente..... | 16 |
| 1.2.1 Aperçu général/contexte..... | 16 |
| 1.2.2 Politique budgétaire | 19 |
| 1.2.3 Politique monétaire | 20 |
| 1.2.4 Taux de change et balance des paiements | 21 |
| 1.2.5 Impact de la pandémie de COVID-19 | 22 |
| 1.3 Évolution des échanges et des investissements | 24 |
| 1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services | 24 |
| 1.3.1.1 Commerce des marchandises | 24 |
| 1.3.1.2 Participation aux chaînes de valeur mondiales | 27 |
| 1.3.1.3 Impact de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes de valeur mondiales..... | 30 |
| 1.3.1.4 Commerce des services | 30 |
| 1.3.2 Tendances et structure de l'IED | 31 |
| 2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT | 34 |
| 2.1 Cadre général | 34 |
| 2.1.1 Cadre institutionnel..... | 34 |
| 2.1.2 Accords internationaux | 35 |
| 2.1.3 Transparence et sécurité juridique | 35 |
| 2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale | 37 |
| 2.2.1 Objectifs de la politique commerciale | 37 |
| 2.2.2 Formulation et mise en œuvre de la politique commerciale | 38 |
| 2.3 Accords et arrangements commerciaux | 38 |
| 2.3.1 OMC..... | 38 |
| 2.3.2 Accords régionaux et préférentiels | 39 |
| 2.3.2.1 ASEAN..... | 40 |
| 2.3.2.1.1 Zone de libre-échange de l'ASEAN..... | 40 |
| 2.3.2.1.2 Accord de libre-échange entre l'ASEAN et Hong Kong, Chine..... | 40 |
| 2.3.2.1.3 Accord sur le commerce des services entre l'ASEAN et l'Inde | 41 |
| 2.3.2.1.4 Autres ACR de l'ASEAN | 41 |
| 2.3.2.2 Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) | 41 |
| 2.3.2.3 Accord de libre-échange entre l'UE et le Viet Nam (EVFTA)..... | 42 |
| 2.3.2.4 Accord de libre-échange entre l'Union économique eurasiatique (UEE) et le Viet Nam | 43 |
| 2.3.2.5 Accord de libre-échange entre le gouvernement de la République de Corée et le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam (VKFTA) | 43 |
| 2.3.2.6 Accord de libre-échange entre le Viet Nam et le Chili | 44 |

| | |
|---|-----------|
| 2.3.2.7 Accord de libre-échange entre le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et le gouvernement de la République de Cuba (Accord commercial Viet Nam-Cuba) | 44 |
| 2.3.2.8 Partenariat économique régional global (RCEP)..... | 44 |
| 2.3.3 Autres accords et arrangements | 45 |
| 2.4 Régime d'investissement | 45 |
| 3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE..... | 51 |
| 3.1 Mesures visant directement les importations..... | 51 |
| 3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières | 51 |
| 3.1.1.1 Procédures douanières..... | 51 |
| 3.1.1.2 Évaluation en douane | 55 |
| 3.1.2 Règles d'origine | 56 |
| 3.1.3 Droits de douane | 56 |
| 3.1.4 Autres impositions visant les importations | 63 |
| 3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation | 68 |
| 3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde | 70 |
| 3.1.7 Autres mesures visant les importations | 74 |
| 3.2 Mesures visant directement les exportations | 75 |
| 3.2.1 Procédures et prescriptions douanières..... | 75 |
| 3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements | 75 |
| 3.2.3 Prohibitions et restrictions bpj à l'exportation et licences d'exportation | 78 |
| 3.2.4 Soutien et promotion des exportations | 78 |
| 3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation | 82 |
| 3.3 Mesures visant la production et le commerce | 82 |
| 3.3.1 Mesures d'incitation | 82 |
| 3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques..... | 85 |
| 3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires..... | 91 |
| 3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix | 96 |
| 3.3.4.1 Politique de la concurrence..... | 96 |
| 3.3.4.1.1 Cadres juridique et institutionnel..... | 96 |
| 3.3.4.1.2 Accords anticoncurrentiels..... | 97 |
| 3.3.4.1.3 Abus de position dominante sur le marché | 97 |
| 3.3.4.1.4 Concentration économique | 98 |
| 3.3.4.1.5 Amendes, programme de clémence et application de la législation | 99 |
| 3.3.4.1.6 Traités internationaux et coopération..... | 99 |
| 3.3.4.2 Contrôle des prix | 99 |
| 3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation | 101 |
| 3.3.5.1 Commerce d'État | 101 |
| 3.3.5.2 Entreprises publiques et privatisation | 102 |
| 3.3.6 Marchés publics | 106 |
| 3.3.6.1 Aperçu général du cadre juridique et institutionnel..... | 106 |

| | |
|--|------------|
| 3.3.6.2 Méthodes de passation des marchés, délais, évaluation des soumissions et contestation des adjudications | 108 |
| 3.3.6.3 Préférence nationale et autres politiques préférentielles | 110 |
| 3.3.6.4 Engagements concernant les marchés publics souscrits dans le cadre d'ALE | 110 |
| 3.3.7 Droits de propriété intellectuelle | 112 |
| 3.3.7.1 Aperçu général | 112 |
| 3.3.7.2 Cadre législatif et institutionnel et faits nouveaux en la matière | 113 |
| 3.3.7.3 Propriété industrielle | 114 |
| 3.3.7.3.1 Brevets | 115 |
| 3.3.7.3.2 Dessins et modèles industriels | 115 |
| 3.3.7.3.3 Schémas de configuration de circuits intégrés | 115 |
| 3.3.7.3.4 Secrets commerciaux | 116 |
| 3.3.7.3.5 Marques de fabrique ou de commerce | 116 |
| 3.3.7.3.6 Indications géographiques | 116 |
| 3.3.7.3.7 Protection des obtentions végétales | 117 |
| 3.3.7.4 Droit d'auteur et droits connexes | 117 |
| 3.3.7.5 Importation parallèles | 118 |
| 3.3.7.6 Moyens de faire respecter les droits | 118 |
| 3.3.7.6.1 Coopération et intégration internationales | 119 |
| 4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR | 121 |
| 4.1 Agriculture, sylviculture et pêche | 121 |
| 4.1.1 Caractéristiques | 121 |
| 4.1.2 Agriculture | 123 |
| 4.1.2.1 Cadre juridique, institutionnel et politique | 123 |
| 4.1.2.2 Mesures à la frontière | 124 |
| 4.1.2.3 Soutien interne | 125 |
| 4.1.3 Pêche | 127 |
| 4.1.3.1 Caractéristiques | 127 |
| 4.1.3.2 Commerce | 127 |
| 4.1.3.3 Politiques | 128 |
| 4.2 Industries extractives et énergie | 130 |
| 4.2.1 Industries extractives | 130 |
| 4.2.2 Énergie | 134 |
| 4.2.2.1 Électricité | 135 |
| 4.2.2.2 Hydrocarbures | 139 |
| 4.2.2.2.1 En amont | 140 |
| 4.2.2.2.2 En aval | 142 |
| 4.2.2.2.3 Gaz naturel | 143 |
| 4.3 Secteur manufacturier | 144 |
| 4.3.1 Matières textiles et vêtements | 145 |
| 4.3.2 Véhicules automobiles | 146 |

| | | |
|----------|--|------------|
| 4.3.3 | Autres activités manufacturières..... | 147 |
| 4.4 | Services | 148 |
| 4.4.1 | Caractéristiques générales | 148 |
| 4.4.2 | Engagements globaux au titre de l'Accord général sur le commerce des services | 149 |
| 4.4.3 | Accords régionaux et bilatéraux sur les services | 150 |
| 4.4.4 | Services financiers | 150 |
| 4.4.4.1 | Services bancaires | 150 |
| 4.4.4.2 | Services d'assurance | 156 |
| 4.4.4.3 | Valeurs mobilières..... | 158 |
| 4.4.5 | Télécommunications..... | 159 |
| 4.4.6 | Transports | 162 |
| 4.4.6.1 | Transport maritime | 163 |
| 4.4.6.2 | Transport aérien | 166 |
| 4.4.6.3 | Transport terrestre..... | 170 |
| 4.4.7 | Services de distribution | 171 |
| 5 | APPENDICE – TABLEAUX | 174 |

GRAPHIQUES

| | | |
|----------------|--|----|
| Graphique 1.1 | Productivité et productivité totale des facteurs (PTF), 2013-2019..... | 16 |
| Graphique 1.2 | Contribution des éléments de dépense à la croissance du PIB, 2013-2019..... | 17 |
| Graphique 1.3 | Recettes fiscales par source, 2013-2019 | 19 |
| Graphique 1.4 | Composition par produit du commerce des marchandises, par principales sections du SH, 2012 et 2019 | 25 |
| Graphique 1.5 | Population par classe économique, 2010-2016..... | 26 |
| Graphique 1.6 | Répartition géographique des échanges de marchandises, 2012 et 2019..... | 27 |
| Graphique 1.7 | Commerce de marchandises par utilisation finale, 2019 | 28 |
| Graphique 1.8 | Composition des échanges de produits électriques/électronique par utilisation finale, 2019..... | 28 |
| Graphique 1.9 | Principaux partenaires commerciaux dans le secteur des produits électroniques, par utilisation finale, 2019..... | 29 |
| Graphique 1.10 | Principaux partenaires commerciaux dans le secteur de l'habillement, par utilisation finale, 2019 | 29 |
| Graphique 1.11 | Principaux échanges de marchandises des secteurs manufacturiers, 2019-2020 | 30 |
| Graphique 1.12 | Investissement étranger direct, 2000-2019 | 31 |
| Graphique 1.13 | Stock d'IED et productivité par secteur, 2019 | 33 |
| Graphique 3.1 | Taux NPF appliqués moyens, par section du SH, 2013 et 2020..... | 58 |
| Graphique 3.2 | Distribution des taux de droits NPF, 2013 et 2020 | 59 |
| Graphique 3.3 | Structure organisationnelle du Ministère de la science et de la technologie pour ce qui touche aux normes, 2020 | 85 |

TABLEAUX

| | |
|--|-----|
| Tableau 1.1 PIB, 2013-2019..... | 14 |
| Tableau 1.2 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2013-2019..... | 17 |
| Tableau 1.3 Balance des paiements, 2013-2019 | 22 |
| Tableau 1.4 Commerce des services, 2013-2019 | 30 |
| Tableau 1.5 Stock d'investissement étranger entrant par secteur, 2019..... | 32 |
| Tableau 2.1 Accords commerciaux régionaux auxquels le Viet Nam est partie, juin 2020 | 39 |
| Tableau 2.2 Plafonds à la participation étrangère dans certains secteurs et activités spécifiques, 2020 | 46 |
| Tableau 3.1 Structure tarifaire, 2013 et 2020 | 57 |
| Tableau 3.2 Analyse succincte du tarif préférentiel, 2020 | 60 |
| Tableau 3.3 Contingents tarifaires, 2016-2019 | 61 |
| Tableau 3.4 Marchandises et services assujettis au droit d'accise, 2019 | 64 |
| Tableau 3.5 Produits assujettis à la taxe pour la protection de l'environnement, 2020 | 65 |
| Tableau 3.6 Marchandises et services non assujettis à la TVA, décembre 2020 | 66 |
| Tableau 3.7 Prohibitions à l'importation, 2020 | 69 |
| Tableau 3.8 Impositions et redevances à l'exportation, 2020 | 76 |
| Tableau 3.9 Redevances visant les ressources naturelles | 76 |
| Tableau 3.10 La STAMEQ dans les organisations internationales et régionales de normalisation, 2020 | 86 |
| Tableau 3.11 Marchandises assujetties à une inspection et à un contrôle de la qualité obligatoires, 2020 | 89 |
| Tableau 3.12 Certificats requis pour l'importation de produits alimentaires et de produits agricoles, 2020 | 92 |
| Tableau 3.13 Décrets relatifs à la gestion des prix, 2020..... | 100 |
| Tableau 3.14 Grandes entreprises publiques, 2019..... | 102 |
| Tableau 3.15 Méthodes de passation des marchés et conditions d'utilisation, 2020..... | 108 |
| Tableau 3.16 Comparaison des offres concernant l'accès aux marchés dans le cadre du PTPGP et de l'EVFTA | 110 |
| Tableau 3.17 Marques de fabrique ou de commerce, dessins et modèles industriels, brevets et solutions d'utilité, 2013-2019 | 114 |
| Tableau 3.18 Demandes d'enregistrement de schémas de configuration de circuits intégrés et certificats accordés, 2013-2019 | 116 |
| Tableau 3.19 Atteintes aux DPI, 2013-2019 | 118 |
| Tableau 3.20 Traités internationaux sur les DPI en vigueur au Viet Nam, 2020 | 119 |
| Tableau 4.1 Production de certains produits de base, 2013-2019 | 121 |
| Tableau 4.2 Exportations et importations de produits agricoles, 2013-2019..... | 122 |

ENCADRÉS

| | |
|--|----|
| Encadré 1.1 Mesures budgétaires mises en œuvre pour soutenir l'économie et contrer les effets de la pandémie de COVID-19 | 23 |
| Encadré 2.1 Système des textes juridiques normatifs, 2020 | 36 |

APPENDICE – TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par section et par principale sous-position du SH, 2012-2019 | 174 |
| Tableau A1. 2 Importations de marchandises par section et principal chapitre du SH, 2012-2019 | 175 |
| Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par destination, 2012-2019..... | 176 |
| Tableau A1. 4 Importations de marchandises par provenance, 2012-2019 | 177 |
| | |
| Tableau A2. 1 Principales notifications, 2013-2020 | 178 |
| | |
| Tableau A3. 1 Textes législatifs relatifs aux règles d'origine du Viet Nam, 2013-2020 | 180 |
| Tableau A3. 2 Récapitulatif des droits, 2020 | 185 |
| Tableau A3. 3 Lignes tarifaires pour lesquelles les taux NPF appliqués excèdent les taux consolidés, 2020 | 187 |
| Tableau A3. 4 Marchandises soumises à des restrictions à l'importation, 2020 | 188 |
| Tableau A3. 5 Mesures antidumping et mesures de sauvegarde prises entre 2013 et 2019 | 191 |
| Tableau A3. 6 Taxes à l'exportation, 1 ^{er} janvier 2020 | 193 |
| Tableau A3. 7 Marchandises soumises à une prohibition ou à des restrictions à l'exportation, 2020 | 196 |
| Tableau A3. 8 Principaux actes législatifs régissant les mesures techniques..... | 198 |
| Tableau A3. 9 Textes législatifs fondamentaux relatifs aux mesures SPS | 200 |
| Tableau A3. 10 Principales lois, réglementations et lignes directrices relatives aux DPI | 205 |

RÉSUMÉ

1. Au cours des 30 dernières années, le PIB du Viet Nam a affiché des taux de croissance élevés qui ont transformé le pays en une économie émergente à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; le taux de pauvreté a fortement baissé, celui-ci étant tombé de plus de 70% au début des années 1990 à moins de 6% en 2019. L'économie a progressé à un taux annuel moyen de 6,6% entre 2014 et 2018, ce taux ayant atteint 7,1% en 2018, le plus élevé en dix ans. En 2019, le PIB réel a augmenté de 7% et le PIB par habitant s'est élevé à plus de 2 700 USD. Les données préliminaires ont montré qu'en 2020, la croissance du PIB avait ralenti pour s'établir à 2,5%, ce qui traduisait l'incidence de la pandémie de COVID-19.

2. Le Viet Nam applique des politiques commerciales axées sur l'exportation et reconnaît que l'intégration économique internationale est l'un des principaux moteurs de l'amélioration de ses institutions, de sa croissance économique et de son développement. Dans la Stratégie d'import-export 2011-2020, avec une vision jusqu'en 2030, le Viet Nam a fixé des objectifs liés au commerce tels qu'un taux de croissance annuel à deux chiffres pour les exportations, un ralentissement de la croissance des importations par rapport à celle des exportations et une réduction progressive du déficit commercial jusqu'à enregistrer un excédent au cours de la prochaine décennie.

3. Ces dernières années, l'expansion économique du pays a été soutenue par une forte demande intérieure et par les exportations de produits manufacturés. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale, réalisé en 2013, le Viet Nam s'est davantage intégré dans l'économie mondiale, son ratio du commerce au PIB étant passé de 165% en 2013 à 210% en 2019. Traduisant de solides fondamentaux économiques, le taux de change effectif réel du dong vietnamien s'est apprécié de 4% par an en moyenne. En août 2015, la marge de fluctuation des taux de change a été portée à 3%, contre 1% auparavant.

4. Pendant la période considérée, le commerce des marchandises a enregistré un taux de croissance annuel à deux chiffres en termes réels. Cela reflétait la participation active du Viet Nam aux chaînes de valeur mondiales (CVM), le pays devenant peu à peu un pôle de fabrication de vêtements et de produits électroniques grand public, en particulier de smartphones. En 2019, environ 85% des produits électroniques importés étaient des biens intermédiaires, dont une petite moitié provenait de République de Corée et de Chine; 44% des produits électroniques exportés étaient des produits de consommation finale, dont la moitié était expédiée vers les États-Unis, les Émirats arabes unis et l'Autriche. Le Viet Nam a affiché un excédent au titre du commerce des marchandises et des services, ainsi qu'au titre des envois de fonds.

5. L'investissement étranger direct (IED) joue un rôle essentiel dans la transformation économique du Viet Nam; en effet, il a représenté 20% du PIB et généré 5 millions d'emplois en 2019. L'IED est aussi le principal moteur de l'amélioration de la productivité du pays. Plus de 17 000 projets d'investissement étranger, pour un capital social total de 143,1 milliards d'USD, ont été approuvés pendant la période considérée; les activités de transformation et de fabrication ont représenté environ 62% du capital étranger total investi dans le pays.

6. Compte tenu de la profonde intégration du Viet Nam dans l'économie mondiale, la pandémie de COVID-19 a affecté le pays au travers d'une baisse de la demande et d'une réduction des échanges. Toutefois, les données préliminaires indiquent qu'en 2020, le commerce vietnamien de marchandises fondé sur les CVM, en particulier dans les secteurs de l'électronique grand public et du vêtement, n'a apparemment pas perdu d'élan par rapport aux résultats enregistrés par ces secteurs en 2019, ce qui s'explique en partie par les mesures proactives prises par le gouvernement.

7. Depuis janvier 2016, le Viet Nam procède à l'assainissement de ses finances publiques, en limitant strictement l'émission de garanties publiques et en stabilisant le déficit budgétaire de l'État; cette politique a permis au pays d'abaisser le ratio de la dette publique au PIB et de s'assurer ainsi une certaine marge de manœuvre budgétaire pour relever les défis structurels à court ou long terme, qu'il s'agisse des problèmes créés par la pandémie de COVID-19, des engagements conditionnels des entreprises publiques et du secteur bancaire ou du changement climatique. Face à la pandémie de COVID-19, le Viet Nam a mis en place une série de mesures et d'incitations budgétaires visant à compenser les pertes de revenu et à soutenir la croissance, y compris un plan de soutien budgétaire équivalant à 3,6% du PIB, des baisses de charges, des reports de paiement d'impôt et abattements

fiscaux, et des incitations financières destinées aux employeurs et aux employés. En conséquence, le déficit des administrations publiques et le ratio de la dette publique au PIB devraient augmenter en 2020 pour s'établir à environ 5% et 57%, respectivement.

8. Le Viet Nam estime que son appartenance à l'OMC joue un rôle central dans sa stratégie d'intégration internationale. Il a présenté ses instruments d'acceptation de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en décembre 2015 et de l'amendement de l'Accord sur les ADPIC en janvier 2017. Il est partie à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI), mais ne participe pas à l'élargissement de cet accord (ATI 2). Pendant la période considérée, le Viet Nam a présenté plus de 350 notifications à divers comités de l'OMC et 5 plaintes à l'Organe de règlement des différends de l'Organisation.

9. En janvier 2021, le Viet Nam était signataire de 15 accords commerciaux régionaux (ACR), dont 6 avaient été signés pendant la période considérée, y compris l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'Accord de partenariat économique régional global.

10. Le régime d'investissement du Viet Nam a été substantiellement actualisé par la révision de la Loi sur les entreprises et de la Loi sur l'investissement en juillet 2015. La législation vise à attirer l'IED en uniformisant les conditions de l'activité commerciale pour les entreprises publiques, les entreprises à participation étrangère et le secteur privé national. Le nombre d'activités soumises à des restrictions a été réduit par rapport à ce que prévoyait le cadre précédent. Le plafond général de 49% pour l'acquisition, par des étrangers, d'entreprises cotées en bourse opérant dans des secteurs non soumis à conditions a été aboli en 2015; toutefois, dans certains secteurs, la participation étrangère reste plafonnée à des niveaux compris entre 30 et 51%. En outre, le nombre de domaines admissibles à la mise en œuvre de projets de partenariat public-privé (PPP) a été augmenté en 2018. La Loi sur les entreprises révisée, la Loi sur l'investissement révisée et la nouvelle Loi sur l'investissement sous la forme de partenariats public-privé sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Pendant la période considérée, le Viet Nam a signé cinq accords bilatéraux d'investissement.

11. Le Viet Nam a continué de réformer ses politiques et mesures relatives aux procédures douanières en se basant sur sa Stratégie de développement des douanes à l'horizon 2020. Conformément à cette stratégie, il a adopté ou révisé la législation pertinente, y compris la Loi douanière et la Loi sur les droits d'exportation et d'importation. Les services douaniers mettent en œuvre des mesures de gestion des risques à tous les niveaux. Les douanes utilisent un mécanisme de dédouanement automatique et de guichet unique national.

12. Tous les droits de douane sont consolidés, pour la plupart à des taux compris entre 0% et 40%. La moyenne simple des taux NPF appliqués pour l'ensemble des marchandises était de 11,9% en 2020, contre 10,4% en 2013, ce qui s'explique principalement par le passage de la nomenclature du SH2012 à celle du SH2017 et au fractionnement de plusieurs lignes tarifaires. Seuls les véhicules automobiles d'occasion sont assujettis à des taux appliqués non *ad valorem*. Les droits les plus élevés incluent un droit de 135% pour cinq lignes tarifaires concernant les cigarettes. En 2020, le taux consolidé moyen était de 14,7%. La moyenne simple des droits NPF appliqués était de 18,1% pour les produits agricoles (définition de l'OMC) et de 10,9% pour les produits non agricoles. L'écart entre les taux consolidés et les taux NPF appliqués laisse une certaine marge de manœuvre dans la politique tarifaire du Viet Nam. Des contingents tarifaires régissent les importations d'œufs, de canne à sucre, de tabac et de sel.

13. Le droit d'accise est perçu sur certaines marchandises et certains services, y compris les cigarettes, les boissons alcooliques, les véhicules automobiles, les motocycles et l'essence. Aucune distinction n'est établie entre les marchandises produites dans le pays et les marchandises importées. Le droit d'accise est perçu sur le prix d'importation droits inclus pour les importations sur une base c.a.f. La taxe pour la protection de l'environnement continue d'être appliquée aux produits pétroliers, au charbon, aux hydrochlorofluorocarbures à l'état liquide, aux sacs en plastique et à divers pesticides et herbicides; cette liste est restée inchangée depuis le précédent examen de la politique commerciale du Viet Nam. La taxe sur la valeur ajoutée, qui est perçue à un taux général de 10%, représente près d'un tiers des recettes fiscales totales du gouvernement, tandis que les droits d'importation et d'exportation en représentent environ un dixième.

14. Le Viet Nam interdit l'importation, entre autres, de certains produits chimiques, d'armes, de véhicules avec direction à droite et de certains biens de consommation usagés; cette liste n'a pas changé depuis 2013. Des restrictions à l'importation peuvent aussi être appliquées à des fins de conformité avec les traités et conventions internationaux auxquels le Viet Nam est partie. Les marchandises soumises à des restrictions à l'importation administrées par divers ministères font l'objet de prescriptions en matière de licences d'importation. Ces prescriptions sont également employées pour administrer l'importation de marchandises soumises à des contingents tarifaires. Les exportations et les importations peuvent aussi être temporairement suspendues dans des circonstances exceptionnelles, comme les guerres, les catastrophes naturelles, les épidémies ou les incidents environnementaux; pour les produits qui ont des effets graves sur la santé et l'environnement; et pour des raisons de balance des paiements.

15. La Loi sur la gestion du commerce extérieur est la principale loi régissant les mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde. Le Viet Nam a notifié à l'OMC ses lois et réglementations se rapportant aux mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde en 2018 et 2020; il a également répondu à des questions détaillées sur son régime antidumping en 2019. Entre 2013 et 2019, cinq mesures antidumping étaient en place et quatre affaires faisaient l'objet d'une enquête; quatre mesures de sauvegarde étaient aussi en place. Les principaux produits visés par ces mesures étaient l'acier, l'aluminium et les engrais.

16. Le Viet Nam perçoit des taxes à l'exportation de certains produits comme le poisson, les minéraux, le charbon, le caoutchouc et les cuirs et peaux bruts. Les taux des taxes à l'exportation ont fréquemment changé pendant la période à l'examen. Le pays perçoit aussi des redevances (taxe d'extraction) sur les ressources naturelles, comme les métaux communs et les minéraux, le bois d'œuvre, l'eau, le pétrole brut et le gaz naturel utilisés pour la production intérieure ou exportés. Il applique un certain nombre de prohibitions et restrictions à l'exportation et de licences d'exportation, conformément à la Loi sur la gestion du commerce extérieur et à la réglementation pertinente.

17. En juin 2019, le Viet Nam avait quatre zones industrielles d'exportation. Des taxes préférentielles à l'exportation et à l'importation s'appliquent aux entreprises, tant nationales qu'étrangères, situées dans ces zones.

18. Le Viet Nam accorde des incitations à l'investissement, principalement par le biais d'allègements fiscaux, pour les projets menés dans des zones géographiques caractérisées par une situation socioéconomique difficile ou dans des zones industrielles. Des mesures de soutien spécifiques axées, par exemple, sur l'accès au crédit, la réduction des impôts et des loyers fonciers, et l'exonération des droits d'importation, sont également appliquées pour des activités et secteurs déterminés, comme la production halieutique, les petites et moyennes entreprises, les industries de soutien ou les énergies renouvelables. Les investisseurs qui participent à d'importants projets de PPP peuvent bénéficier d'incitations supplémentaires telles que des garanties sur l'utilisation des terres et la disponibilité de devises. Après le déclenchement de la pandémie de COVID-19, le Viet Nam a introduit diverses mesures et incitations pour réduire l'impact sur les entreprises; ces mesures comprenaient une prorogation de délai pour le paiement des impôts, une réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et une réduction temporaire des factures d'électricité.

19. Le cadre réglementaire global des normes et règlements techniques n'a pratiquement pas changé. Selon les autorités, en 2020, 60% des normes vietnamiennes étaient alignées sur des normes internationales, régionales ou étrangères, contre 40% en 2013. Les marchandises classées comme "pouvant présenter un risque en matière de sécurité", qu'elles soient importées ou produites dans le pays, sont soumises à une évaluation de la conformité conformément aux règlements techniques pertinents. Les prescriptions concernant l'évaluation de la conformité doivent être remplies avant que le produit ne soit distribué sur le marché. Un nouveau décret relatif aux prescriptions en matière d'étiquetage est entré en vigueur en avril 2017. Pendant la période à l'examen, le Viet Nam a présenté 152 notifications au Comité OTC de l'OMC, qui couvraient un large éventail de produits, et a soulevé 4 préoccupations commerciales spécifiques (PCS) dans le cadre du Comité, lesquelles concernaient les boissons alcooliques, l'inspection des véhicules importés, la réglementation en matière de cybersécurité et les produits électroniques.

20. Le gouvernement a mis en œuvre une stratégie nationale en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour 2011-2020 dans le but de pouvoir contrôler la sécurité sanitaire de ces produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement en denrées alimentaires au plus tard en 2020. Les laboratoires et installations d'inspection des produits alimentaires étaient opérationnels

dans les provinces en 2020 et, selon la stratégie en question, tous les établissements de production, de transformation et de commerce de produits alimentaires devraient satisfaire aux conditions établies en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires d'ici à 2030. Conformément à cet objectif, le Viet Nam a modernisé son régime de prescriptions sanitaires et phytosanitaires. La législation pertinente couvre des questions telles que la sécurité sanitaire des produits alimentaires importés, les prescriptions en matière de quarantaine, la gestion des engrais et des pesticides, et les limites maximales de résidus de pesticides dans les produits alimentaires. Ces modifications de la réglementation ont été notifiées à l'OMC au moyen de 84 notifications au Comité SPS. Depuis 2013, huit PCS ont été soulevées au Comité SPS, dont deux ont été déclarées résolues ou partiellement résolues en 2017.

21. Le Viet Nam a modernisé son cadre institutionnel relatif à la concurrence. Par la promulgation de la Loi sur la concurrence et de ses décrets d'application, la Commission nationale de la concurrence (NCC) a été créée en tant qu'autorité chargée de faire respecter les règles. La création de la NCC était censée remédier à certaines lacunes de la réglementation identifiées dans le cadre du régime précédent. La NCC est chargée de mener des enquêtes et de rendre des décisions concernant les pratiques anticoncurrentielles, de surveiller les opérations de concentration économique et de traiter les plaintes concernant ses décisions. Depuis juillet 2019, 20 plaintes ont été déposées auprès de la NCC, dont 11 concernaient des pratiques commerciales déloyales et 9 concernaient des accords anticoncurrentiels et des abus de position dominante sur le marché; la NCC a également examiné 60 opérations de concentration économique.

22. Le Viet Nam contrôle les prix de certains biens et services. Selon les autorités, ce contrôle se fait essentiellement de manière indirecte. Le Ministère des finances au niveau national et le Département des finances au niveau provincial sont les autorités compétentes pour mettre en œuvre le contrôle des prix. Les autorités indiquent que la stabilisation des prix ne concerne actuellement que les produits pétroliers raffinés. On estime que la poursuite de la libéralisation des prix devrait entraîner une hausse d'environ deux points de pourcentage de l'indice des prix à la consommation.

23. Le Viet Nam a notifié à l'OMC ses entreprises commerciales d'État dans les secteurs des cigarettes, des cigares et des journaux et publications périodiques imprimés. Il a également fourni des réponses aux questions posées dans le cadre du Groupe de travail des entreprises commerciales d'État. Au 31 décembre 2018, les entreprises publiques employaient 1,13 million de travailleurs, ce qui représentait 7,6% des employés du secteur des entreprises. Le nombre d'entreprises publiques entièrement détenues par l'État est tombé de 1 309 à la fin de 2011 à 487 à la fin de 2019. S'agissant de la gouvernance et de la gestion des entreprises publiques au Viet Nam, plusieurs lois et réglementations ont été adoptées pendant la période considérée, y compris la Loi de 2014 sur les entreprises et la Loi de 2014 sur la gestion et l'utilisation des capitaux publics investis dans les activités de production et les activités commerciales.

24. Le régime des marchés publics a été révisé pour en élargir le champ d'application: i) aux projets d'investissement pour le développement et aux projets de marché dont au moins 30% du montant sont financés par le budget de l'État; et ii) aux projets d'investissement des entreprises publiques. Les marchés publics peuvent être passés par le biais d'appels d'offres nationaux ou internationaux. Seuls des soumissionnaires nationaux sont autorisés à participer aux appels d'offres nationaux. En général, les fournisseurs étrangers doivent conclure un partenariat avec des entrepreneurs nationaux ou être sous-traitants d'entrepreneurs nationaux pour pouvoir participer à un appel d'offres international, sauf si les entrepreneurs nationaux n'ont pas les capacités suffisantes pour participer à un appel d'offres. Le système de passation des marchés prévoit un traitement préférentiel lorsque la part de valeur nationale est de 25%, qu'il s'agisse d'un appel d'offres national ou international. Le Viet Nam n'est pas signataire de l'Accord sur les marchés publics (AMP). Dans deux ACR signés récemment, à savoir le PTPGP et l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Viet Nam, le pays s'est engagé pour la première fois à ouvrir ses marchés publics à des fournisseurs étrangers qui soumissionnent directement depuis l'étranger. Les chapitres de ces deux accords relatifs aux marchés publics sont fondés, dans une large mesure, sur le texte juridique de l'AMP et sur les listes d'engagements en matière d'accès aux marchés établies dans le cadre de l'AMP.

25. S'agissant des droits de propriété intellectuelle (DPI), la Loi sur la propriété intellectuelle a été amendée en juin 2019. Cet amendement visait à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du PTPGP. La Loi sur le transfert de technologie a été révisée le 1^{er} juillet 2018. La Loi révisée prescrit la divulgation des secrets technologiques dans certaines circonstances, par exemple pour

assurer la sécurité nationale, la défense nationale, le bien-être social et les autres intérêts de l'État et de la société. Le Viet Nam applique un régime fondé sur le principe de l'épuisement international; par conséquent, les importations parallèles ne sont pas considérées comme portant atteinte aux DPI. La contrefaçon et le piratage demeurent les principales atteintes à ces droits. Les moyens de faire respecter les DPI consistent principalement en l'imposition de sanctions administratives; les mesures correctives civiles et pénales sont rarement utilisées ou ne sont pas efficaces. Pour traiter la question du respect des DPI, le Viet Nam a établi un comité directeur national contre la contrebande, la contrefaçon et la fraude commerciale en mars 2014.

26. En 2019, l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentaient 15,5% du PIB (contre 20,0% en 2013) et 34,5% de l'emploi (contre 46,7% en 2013). Parmi les principaux produits agricoles figurent le riz, le café et le caoutchouc. En 2019, le commerce vietnamien des produits agricoles était déficitaire. Les importations et les exportations de ces produits ont augmenté entre 2013 et 2018; en 2019, elles ont toutes deux diminué. Les principaux produits exportés étaient la noix de coco, le riz et le café; les principaux produits importés étaient le coton et le maïs. La principale évolution de la politique agricole a été l'adoption de diverses lois, notamment sur l'irrigation, la santé animale, l'élevage et la production végétale, ainsi que des règlements y relatifs.

27. En 2019, la pêche représentait 2,3% des exportations de marchandises (contre 3,8% en 2013). En 2018, les captures de poissons se sont élevées à 3 590 tonnes, soit une augmentation de 6% par rapport à 2017. Le Viet Nam a enregistré un excédent commercial en ce qui concerne les produits de la pêche. La politique de la pêche est incluse dans le Plan directeur pour le développement de la pêche à l'horizon 2020, avec une vision jusqu'en 2030, qui fixe des objectifs visant à faire de la pêche un secteur de production communautaire important et hautement compétitif. Les politiques en faveur du développement de la pêche prévoient des mesures de soutien au secteur, telles que des crédits pour les nouveaux navires, une assurance accident subventionnée et des exonérations fiscales entre 2015 et 2018.

28. Le gouvernement a fixé des objectifs d'efficacité et de conservation de l'énergie jusqu'en 2030 et a encouragé le développement des énergies renouvelables; toutefois, les conditions climatiques défavorables dans le pays ont accru la dépendance de ce dernier à l'égard du charbon, du pétrole et du gaz pour la production d'énergie. Le Viet Nam est devenu importateur net de charbon en 2019; avec l'exploitation d'une deuxième raffinerie de pétrole en 2018, le pays a réduit ses exportations de pétrole brut ainsi que ses importations de pétrole raffiné. Le cadre réglementaire du secteur de l'énergie est resté pratiquement inchangé, à l'exception d'une révision des taux de redevance en 2015. Le gouvernement a encouragé la restructuration et l'actionnarisation des filiales des principales entreprises publiques du secteur et la participation de l'État dans les grands conglomérats a été transférée à la Commission de gestion du capital public des entreprises, créée récemment. Le Viet Nam gère un fonds de stabilisation des prix pour différents produits pétroliers.

29. Certains segments du marché de l'électricité ont évolué vers une concurrence accrue entre les fournisseurs de services; trois entreprises publiques de production d'électricité ont fait l'objet d'une actionnarisation et deux autres entreprises devraient aussi être concernées par ce processus dans les années à venir. Le marché de gros de l'électricité a commencé à fonctionner en 2019 et un marché de détail de l'électricité devrait être opérationnel en 2024. L'État conserve un monopole sur le transport d'électricité, la gestion du réseau électrique national et la construction et l'exploitation de "grandes" centrales électriques. Le gouvernement réglemente les prix de détail de l'électricité, qui varient selon les groupes de consommateurs, les horaires de consommation et les niveaux de tension.

30. Le Viet Nam souhaite continuer à développer son secteur manufacturier, et sa stratégie nationale donne la priorité à certains sous-secteurs. Pendant la période considérée, les exportations de produits manufacturés ont plus que doublé et, en 2019, les entreprises à participation étrangère ont représenté près de 70% des exportations totales de marchandises. Certains sous-secteurs ont enregistré des résultats significatifs ces dernières années, tandis que l'impact global des politiques dans d'autres sous-secteurs reste à déterminer. Par exemple, la production nationale et les exportations de chaussures et de vêtements ont considérablement augmenté pendant la période à l'examen, et le Viet Nam souhaite attirer l'investissement étranger pour développer son industrie pharmaceutique en modifiant la réglementation pertinente. La baisse des coûts de main-d'œuvre et une offre de travailleurs relativement qualifiés sont à l'origine de l'augmentation récente de l'IED entrant dans le secteur manufacturier. Les incitations à l'investissement et la protection tarifaire sont d'autres instruments de politique utilisés pour développer certaines branches de production.

31. Les services constituent le principal secteur de l'économie. En 2019, la part des services dans le PIB était de 46,2%, contre 43,1% en 2013. La plupart des services sont destinés au marché intérieur. Le Viet Nam s'est engagé à poursuivre la libéralisation de son secteur des services dans le cadre de récents accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

32. Le secteur bancaire est dominé par les banques commerciales d'État; l'État a réduit sa participation dans certaines d'entre elles. La période à l'examen a été marquée par une consolidation des banques commerciales, le plus souvent pour soutenir les banques plus faibles. La Banque d'État du Viet Nam est également intervenue dans les opérations des banques commerciales par le biais d'acquisitions obligatoires. Le respect des prescriptions de Bâle II, la réduction de la participation croisée et le traitement des prêts improductifs ont constitué les principaux objectifs du gouvernement pour le système bancaire; certains progrès ont été observés dans la réalisation de ces objectifs. Les autres services financiers (assurance et valeurs mobilières) devraient continuer de croître rapidement, car leur couverture et leur utilisation s'élargissent au sein de la population.

33. Le marché des télécommunications devrait croître dans les années à venir grâce au développement des activités liées aux technologies de l'information. La communication mobile est le segment le plus important et celui qui connaît la croissance la plus rapide, et la commercialisation de la 5G a débuté en décembre 2020. Trois entreprises publiques dominent le marché, mais l'État prévoit de réduire sa participation dans deux d'entre elles par le biais d'un processus d'actionnarisation. Le cadre politique régissant le secteur est resté pratiquement inchangé depuis le dernier examen. Les tarifs d'interconnexion sont contrôlés par le gouvernement, tandis que les opérateurs sont libres de fixer les tarifs de détail pour les autres services. Le Viet Nam gère un fonds public pour le développement et la fourniture des services publics de télécommunication.

34. L'intégration globale des projets d'infrastructure dans le secteur des transports pour résoudre certains goulets d'étranglement dans le transport multimodal et soutenir la transformation du pays reste difficile. Les PPP sont considérés comme une source essentielle de financement du développement des transports pour les années à venir. Les entreprises étrangères dominent le marché du transport maritime international de marchandises et aucune mesure de soutien interne n'est appliquée par le gouvernement; seuls les navires battant pavillon national peuvent exercer des activités de transport par les voies navigables intérieures. Le transport maritime de marchandises est concentré dans quelques ports maritimes et certains ports fonctionnent à pleine capacité ou presque. Depuis 2017, l'investissement privé dans les ports est autorisé. Les autorités ont réduit les redevances pour promouvoir l'utilisation des nouvelles infrastructures. La compagnie aérienne nationale Viet Nam Airlines, qui est contrôlée en grande partie par l'État, reste un acteur clé du transport aérien et des services connexes. Le premier aéroport construit dans le cadre d'un projet de PPP est devenu opérationnel en 2018; les plafonds applicables à la participation étrangère s'appliquent aux services de transport aérien. Les nouvelles infrastructures aéroportuaires et celles qui ont été rénovées ont attiré des transporteurs étrangers sur le marché du transport international de passagers. La libéralisation opérée par le biais de la politique de ciel ouvert de l'ASEAN en janvier 2015 et la réduction des redevances de service pour les nouvelles lignes ou pour les transporteurs entrant sur le marché devraient accroître encore la concurrence sur le marché du transport aérien. S'agissant du transport terrestre, les fonds mobilisés et les crédits budgétaires alloués sont limités par rapport à la demande d'infrastructures routières. Le gouvernement vise à densifier le réseau routier, notamment les autoroutes, et à moderniser les routes existantes grâce à des PPP. Le développement de l'infrastructure ferroviaire accuse du retard malgré la mise à jour du cadre juridique pertinent en 2017. L'investissement étranger est inexistant dans ce segment.

35. Le nombre de supermarchés, de centres commerciaux et de commerces de proximité est en hausse et, ces cinq dernières années, la concurrence a poussé les détaillants à se regrouper. Les examens des besoins économiques pour les points de vente au détail relèvent de la responsabilité des autorités provinciales. Depuis 2015, les entreprises à capital entièrement étranger sont autorisées à fournir presque tous les services de distribution; toutefois, les droits de commercialisation et les droits de distribution sont attribués séparément. Le Viet Nam a réduit la liste des produits dont la distribution par des distributeurs à participation étrangère est interdite.

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1. L'économie du Viet Nam est, aux termes de la constitution du pays, une "économie de marché tournée vers le socialisme". Elle se caractérise par un dualisme associant planification d'État et incitations au libre-échange.¹ De vastes réformes du marché ont été engagées depuis l'entrée dans l'ère du Doi Moi en 1986²; néanmoins, la transformation structurelle n'est pas encore achevée, et les conditions de concurrence entre l'État et le secteur privé sont inégales.³

1.2. Ces 30 dernières années, le Viet Nam, qui figurait parmi les pays les plus pauvres au monde, a enregistré des taux de croissance soutenus qui lui ont permis de devenir une économie émergente à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Plus de 45 millions de personnes sont ainsi sorties de la pauvreté (évaluée à 3,2 USD par jour en parité de pouvoir d'achat); le taux de pauvreté a fortement diminué, passant de plus de 70% au début des années 1990 à moins de 6% en 2019.⁴ Le PIB par habitant a dépassé 2 700 USD en 2019.

1.3. Les services sont le secteur qui contribue le plus à la fois au PIB (46,2% en 2019) et à l'emploi (35,4% de la population active). Au sein des services, la catégorie "commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles" est le principal sous-secteur, représentant 12,4% du PIB et 13,3% de l'emploi en 2019. Les services financiers, s'ils n'emploient que 0,9% de la population active, ont affiché la croissance la plus rapide des sous-secteurs des services, leur taux de croissance annuel atteignant environ 8% depuis 2016, et représentaient près de 6% du PIB en 2019. Fort de taux de croissance annuels à deux chiffres depuis 2015, le secteur manufacturier est celui qui a connu la croissance la plus soutenue; en 2019, il représentait 18,3% du PIB et environ 69% de la valeur totale des exportations de marchandises. L'agriculture, avec les activités qui y sont associées, conserve une place importante dans l'économie; malgré une baisse de sa contribution au PIB à 15,5% en 2019, elle employait près de 35% des travailleurs (tableau 1.1).

Tableau 1.1 PIB, 2013-2019

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| PIB courant (milliards de milliards de VND) | 3 584,3 | 3 937,9 | 4 192,9 | 4 502,7 | 5 006,0 | 5 542,3 | 6 037,3 |
| PIB courant (milliards d'USD) | 171,2 | 186,2 | 193,2 | 205,3 | 223,8 | 245,2 | 261,9 |
| PIB par habitant (USD) | 1 898,4 | 2 041,6 | 2 095,2 | 2 201,3 | 2 373,4 | 2 570,8 | 2 714,7 |
| PIB par activité économique aux prix de base courants (%) | | | | | | | |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 20,0 | 19,7 | 18,9 | 18,1 | 17,0 | 16,3 | 15,5 |
| Industries extractives | 12,2 | 12,0 | 10,7 | 9,0 | 8,3 | 8,2 | 7,5 |
| Industries manufacturières | 14,8 | 14,7 | 15,2 | 15,9 | 17,0 | 17,8 | 18,3 |
| Distribution d'électricité, de gaz et d'eau | 4,1 | 4,6 | 5,0 | 5,2 | 5,4 | 5,6 | 5,9 |
| Construction | 5,7 | 5,7 | 6,0 | 6,2 | 6,4 | 6,5 | 6,6 |

¹ Au Viet Nam, le dualisme consiste en un vaste secteur public et un secteur privé. Le secteur public attire facilement les investissements, de manière disproportionnée par rapport à sa productivité ou à sa création d'emplois, en comparaison du secteur privé. Il bénéficie de nombreuses facilités administratives, en sus de la protection qui leur est associée. Ce dualisme fait aussi référence au développement économique du Viet Nam, qui voit le pays passer d'une économie agricole à une économie dominée par la production manufacturière et les services, le secteur des entreprises à participation étrangère n'entretenant pas de relations avec le secteur économique national. Pour plus de précisions, voir PNUD (2013), *Viet Nam's Economy: Success Story or Weird Dualism?* Adresse consultée:

https://www.vn.undp.org/content/vietnam/en/home/library/poverty/viet-nam_s-economy--success-story-or-weird-dualism-.html; et aussi Baum (2020), *Vietnam's Development Success Story and the Unfinished SDG Agenda*, IMF Working Paper WP/20/31, Adresse consultée: <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/WP/2020/English/wp20031-print-pdf.ashx>.

² Le processus du Doi Moi ("renouveau") désigne le démantèlement d'une économie pour l'essentiel planifiée (à commencer par des réformes de l'agriculture), l'ouverture de cette économie fermée au commerce et aux marchés internationaux, et le lancement de réformes en faveur des entreprises. Les coopératives agricoles ont été abolies et les terres ont été distribuées aux petits agriculteurs dans le cadre de baux d'une durée de 20 ans. Parallèlement, le contrôle des prix des produits agricoles a été supprimé, et les agriculteurs et producteurs industriels ont été autorisés à vendre leurs produits au prix du marché en en tirant un bénéfice.

³ FMI (2019), *Vietnam: 2019 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Vietnam*, IMF Country Report No. 19/235.

⁴ Banque mondiale, *The World Bank in Vietnam*. Adresse consultée: <https://www.worldbank.org/en/country/vietnam/overview>.

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| Services | 43,1 | 43,4 | 44,2 | 45,5 | 45,8 | 45,7 | 46,2 |
| Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles | 10,5 | 10,9 | 11,3 | 11,7 | 11,9 | 12,1 | 12,4 |
| Transport et entreposage | 3,2 | 3,2 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,1 |
| Hébergement et restauration | 4,2 | 4,2 | 4,1 | 4,2 | 4,3 | 4,2 | 4,2 |
| Information et communication | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 |
| Services financiers, bancaires et d'assurance | 6,1 | 5,8 | 6,1 | 6,1 | 6,1 | 5,9 | 5,9 |
| Activités immobilières | 5,9 | 5,7 | 5,6 | 5,6 | 5,3 | 5,1 | 5,0 |
| Activités professionnelles, scientifiques et techniques | 1,5 | 1,4 | 1,5 | 1,5 | 1,4 | 1,4 | 1,4 |
| Activités de services administratifs et d'appui | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 |
| Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire | 2,9 | 3,0 | 3,0 | 3,1 | 3,1 | 3,0 | 3,0 |
| Éducation et formation | 3,3 | 3,4 | 3,6 | 3,8 | 3,9 | 4,1 | 4,2 |
| Santé et activités d'action sociale | 1,8 | 1,9 | 1,9 | 2,4 | 2,9 | 3,0 | 3,1 |
| Autres services | 2,6 | 2,7 | 2,7 | 2,8 | 2,8 | 2,7 | 2,7 |
| Part du secteur dans l'emploi total (%) | | | | | | | |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 46,7 | 46,3 | 43,6 | 41,6 | 40,0 | 37,6 | 34,5 |
| Industries extractives | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 |
| Industries manufacturières | 13,9 | 14,1 | 15,9 | 17,0 | 17,8 | 18,4 | 20,7 |
| Distribution d'électricité, de gaz et d'eau | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,6 | 0,5 | 0,6 | 0,7 |
| Construction | 6,3 | 6,3 | 6,2 | 7,2 | 7,6 | 7,9 | 8,4 |
| Services | 32,0 | 32,4 | 33,4 | 33,3 | 33,8 | 35,1 | 35,4 |
| Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles | 12,6 | 12,6 | 12,7 | 12,7 | 12,8 | 13,4 | 13,3 |
| Transport et entreposage | 2,9 | 2,9 | 3,1 | 3,0 | 3,2 | 3,2 | 3,6 |
| Hébergement et restauration | 4,2 | 4,4 | 4,6 | 4,6 | 4,6 | 5,0 | 5,0 |
| Information et communication | 0,6 | 0,6 | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 0,6 |
| Services financiers, bancaires et d'assurance | 0,6 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 0,9 |
| Activités immobilières | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,6 |
| Activités professionnelles, scientifiques et techniques | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,5 | 0,5 | 0,6 |
| Activités de services administratifs et d'appui | 0,5 | 0,5 | 0,6 | 0,5 | 0,6 | 0,6 | 0,7 |
| Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire | 3,1 | 3,2 | 3,2 | 3,2 | 3,2 | 3,0 | 2,7 |
| Éducation et formation | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,7 | 3,9 | 3,6 |
| Santé et activités d'action sociale | 0,9 | 0,9 | 1,0 | 1,1 | 1,0 | 1,1 | 1,1 |
| Autres activités de services | 2,3 | 2,3 | 2,6 | 2,5 | 2,5 | 2,6 | 2,8 |

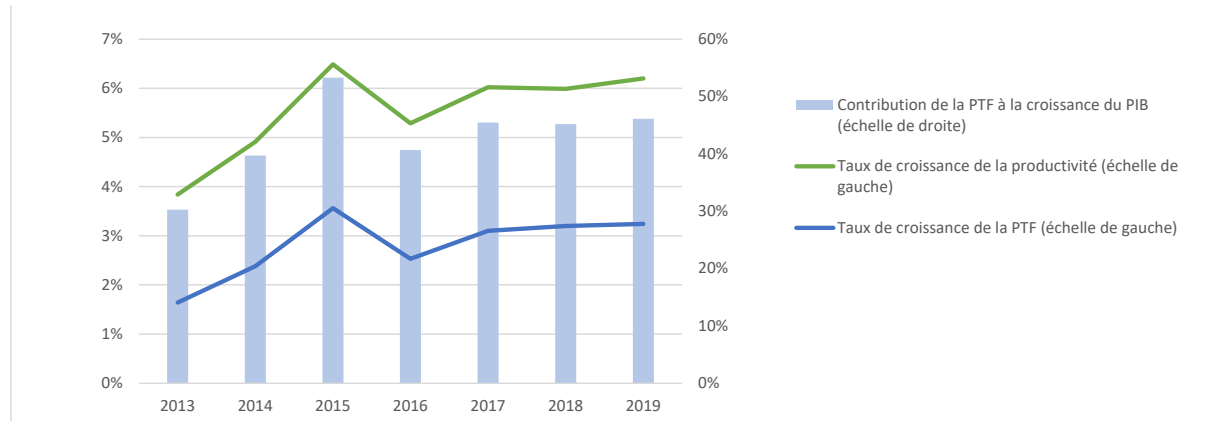
Source: Office général de la statistique du Viet Nam et données communiquées par les autorités.

1.4. La population du Viet Nam est jeune. En 2019, le pays comptait 96,2 millions d'habitants, dont l'âge médian s'établissait à 31 ans. Environ 67% de la population est en âge de travailler (c'est-à-dire âgée de 15 à 64 ans) et le taux de participation de la main-d'œuvre atteint 77%, 62% de la population active étant âgée de 25 à 49 ans. Cette stabilité de la structure par âge (le ratio rapportant le nombre de retraités et d'étudiants à celui des travailleurs) facilite l'établissement de la politique budgétaire en termes de fiscalité et d'affectation des dépenses publiques, dans la mesure où elle lève les préoccupations que connaissent les économies dont la population vieillit.

1.5. L'intégration commerciale est au cœur des efforts de réformes du Viet Nam (section 2.2.1). Pendant la période à l'examen, le pays s'est rapidement intégré à l'économie mondiale, son ratio commerce/PIB étant passé de 165% en 2013 à 210% en 2019 (tableau 1.2). Le Viet Nam a récemment modernisé son régime commercial, y compris sa législation et ses procédures douanières (sections 3.1 et 3.2). L'intégration commerciale a facilité la participation du pays aux chaînes de valeur mondiales (CVM), d'abord en tant qu'exportateur de produits manufacturés de basse technologie, puis de biens de haute technologie plus complexes. Depuis son accession à l'OMC en

2007, le Viet Nam a signé 15 accords commerciaux régionaux (ACR), dont 7 au cours de la période considérée (section 2.3.2). Dans le cadre de ses efforts d'intégration internationale, le Viet Nam a réalisé des gains de productivité qui ont fortement concouru à la croissance de son PIB (graphique 1.1 et tableau 1.2).

Graphique 1.1 Productivité et productivité totale des facteurs (PTF), 2013-2019



Note: La productivité s'entend du PIB par habitant.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

1.6. Pour suivre la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF), et même si des efforts considérables ont été déployés ces dernières années (voir ci-dessous), de nouveaux investissements seront probablement nécessaires, l'économie fonctionnant presque à pleine capacité. Selon le FMI, l'écart de production s'établissait à 0,6% en 2018.⁵ Outre des investissements accrus, de nouvelles réformes structurelles, y compris la fin du dualisme qui caractérise la double transition du Viet Nam – d'une économie planifiée à une économie de marché, et de l'agriculture à la production industrielle et aux services –, seront tout à fait nécessaires pour renforcer le potentiel de croissance économique. Le pays devrait aussi promouvoir la croissance en tirant parti des innovations numériques rapides et en refaçonant sa participation aux chaînes d'approvisionnement.

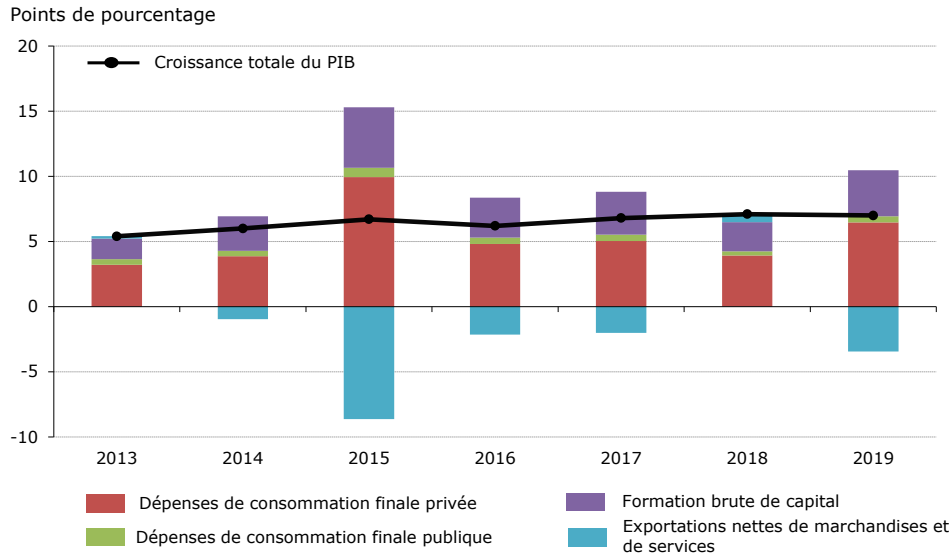
1.2 Évolution économique récente

1.2.1 Aperçu général/contexte

1.7. Au cours de la période à l'examen, l'économie vietnamienne s'est montrée fondamentalement solide et résiliente; elle a progressé à un rythme annuel moyen de 6,6% entre 2014 et 2018, atteignant 7,1% en 2018, son rythme le plus rapide en dix ans. La production manufacturière a bondi et les entrées d'investissement direct sont restées dynamiques. En 2019, des données préliminaires faisaient état d'une croissance du PIB réel de 7% (tableau 1.2).

1.8. La croissance économique a été tirée par la vigueur de la demande intérieure et la production manufacturière tournée vers l'exportation (graphique 1.2). La demande intérieure a été soutenue par une forte croissance de la consommation finale et de l'investissement, qui ont tous deux progressé plus rapidement que le PIB (tableau 1.2). L'investissement, en termes de formation brute de capital, a augmenté de 8 à 10% par an depuis 2014 et a ainsi contribué à hauteur de 50% à la croissance totale en 2019. Sur les 7% de croissance du PIB enregistrés cette année-là, 6,5 points de pourcentage sont attribuables à la consommation privée. La solidité de la formation de capital comme de la consommation privée a été le reflet des vastes investissements en infrastructures et de l'offre abondante de crédit durant la décennie passée.

⁵ FMI (2019), *Vietnam: 2019 Article IV Consultation–Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Vietnam*, IMF Country Report No. 19/235.

Graphique 1.2 Contribution des éléments de dépense à la croissance du PIB, 2013-2019

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau 1.2 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2013-2019

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Comptes nationaux | | | | | | | |
| PIB courant (milliards de milliards de VND) (taux de croissance réel) | 3 584,3 (5,4) | 3 937,9 (6,0) | 4 192,9 (6,7) | 4 502,7 (6,2) | 5 006,0 (6,8) | 5 542,3 (7,1) | 6 037,3 (7,0) |
| Consommation | 2 566,8 (5,4) | 2 838,0 (6,2) | 3 115,1 (9,1) | 3 379,4 (7,3) | 3 731,6 (7,3) | 4 103,7 (7,2) | 4 505,2 (7,2) |
| Consommation privée | 2 346,2 (5,2) | 2 591,3 (6,1) | 2 849,5 (9,3) | 3 086,3 (7,3) | 3 405,8 (7,3) | 3 745,1 (7,3) | 4 115,2 (7,4) |
| Consommation publique | 220,6 (7,3) | 246,7 (7,0) | 265,5 (7,0) | 293,1 (7,5) | 325,8 (7,3) | 358,6 (6,3) | 390,1 (5,8) |
| Formation brute de capital | 956,1 (5,4) | 1 056,6 (8,9) | 1 160,4 (9,0) | 1 196,7 (9,7) | 1 330,7 (9,8) | 1 470,6 (8,2) | 1 620,7 (7,9) |
| Formation brute de capital fixe | 847,5 (5,3) | 938,5 (9,3) | 1 033,8 (9,4) | 1 066,2 (9,9) | 1 190,5 (10,2) | 1 321,9 (8,7) | 1 463,0 (8,3) |
| Exportations de marchandises et de services | 2 997,4 (17,4) | 3 402,5 (11,6) | 3 764,3 (12,6) | 4 215,6 (13,9) | 5 085,7 (16,7) | 5 865,5 (14,3) | 6 447,6 (6,7) |
| Importations de marchandises et de services | 2 920,0 (17,3) | 3 273,5 (12,8) | 3 731,2 (18,1) | 4 100,3 (15,3) | 4 945,5 (17,5) | 5 679,5 (12,8) | 6 255,0 (8,3) |
| Exportations de marchandises et de services/PIB (%) | 83,6 | 86,4 | 89,8 | 93,6 | 101,6 | 105,8 | 106,8 |
| Importations de marchandises et de services/PIB (%) | 81,5 | 83,1 | 89,0 | 91,1 | 98,8 | 102,5 | 103,6 |
| Taux de chômage (%) | 2,2 | 2,1 | 2,3 | 2,3 | 2,2 | 2,2 | 2,2 |
| Zones urbaines | 3,6 | 3,4 | 3,4 | 3,2 | 3,2 | 3,1 | 3,1 |
| Productivité | | | | | | | |
| Taux de croissance de la productivité du travail (sur la base du nombre d'emplois) | 3,8 | 4,9 | 6,5 | 5,3 | 6,0 | 5,9 | 6,3 |
| Contribution de la PTF à la croissance du PIB | 30,3 | 39,7 | 53,3 | 40,7 | 45,6 | 45,2 | 47,0 |
| Taux de croissance de la PTF | 1,64 | 2,4 | 3,6 | 2,5 | 3,1 | 3,2 | 3,24 |
| Prix et taux d'intérêt | | | | | | | |
| Inflation (IPC, variation en %) | 6,6 | 4,1 | 0,6 | 2,7 | 3,5 | 3,5 | 2,8 |
| Taux débiteur (%) | 10,4 | 8,7 | 7,1 | 7,0 | 7,1 | 7,4 | 7,7 |
| Taux créditeur (%) | 7,1 | 5,8 | 4,7 | 5,0 | 4,8 | 4,7 | 5,0 |
| Taux de change | | | | | | | |
| VND/USD (moyenne annuelle) | 20 933,4 | 21 148,0 | 21 697,6 | 21 935,0 | 22 370,1 | 22 602,1 | 23 050,2 |
| Taux de change effectif nominal (fin de période) | 88,3 | 93,9 | 97,6 | 97,7 | 91,2 | 93,1 | .. |

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Taux de change effectif réel (fin de période) | 116,2 | 124,7 | 129,8 | 134,4 | 126,2 | 131,0 | .. |
| Monnaie et crédit (variation en %, moyenne sur la période) | | | | | | | |
| Masse monétaire au sens large (M2) | 21,4 | 19,7 | 14,9 | 17,9 | 14,3 | 12,7 | 13,6 |
| Crédit intérieur total | 13,9 | 15,5 | 20,1 | 17,2 | 12,6 | 10,6 | 9,3 |
| Crédit au secteur privé | 12,7 | 13,8 | 18,8 | 18,8 | 17,4 | 12,8 | 12,8 |
| Secteur budgétaire – gouvernement central (% du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales et dons | 23,1 | 22,3 | 23,8 | 24,6 | 25,8 | 25,7 | 25,7 |
| Recettes totales | 22,8 | 22,0 | 23,5 | 24,4 | 25,7 | 25,6 | 25,6 |
| Recettes courantes | 21,5 | 20,8 | 21,8 | 22,1 | 23,1 | 22,9 | 23,0 |
| Impôts et taxes | 19,1 | 18,2 | 18,0 | 17,9 | 18,3 | 18,5 | 18,8 |
| Dons | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,1 |
| Dépenses totales et prêts nets | 28,1 | 27,0 | 28,1 | 28,6 | 29,2 | 29,2 | 29,1 |
| Dépenses totales | 28,8 | 26,4 | 28,2 | 26,8 | 27,1 | 29,2 | 29,1 |
| Dépenses courantes | 21,2 | 20,1 | 20,8 | 20,2 | 19,6 | 19,9 | 19,2 |
| Prêts nets | 7,6 | 6,3 | 7,4 | 6,6 | 7,4 | 7,4 | 7,3 |
| Solde des transactions courantes | -0,6 | 0,6 | -0,1 | 1,8 | 2,2 | 0,0 | 0,0 |
| Solde budgétaire global | 0,3 | 0,7 | 1,0 | 1,9 | 3,5 | 3,0 | 3,8 |
| Dette du gouvernement central | 42,6 | 46,3 | 49,2 | 52,7 | 51,7 | 49,9 | 48,5 |
| Dette publique | 54,5 | 58,0 | 61,0 | 63,7 | 61,4 | 58,3 | 55,0 |
| Épargne et investissement (% du PIB) | | | | | | | |
| Épargne nationale brute | 31,2 | 31,7 | 27,5 | 29,5 | 28,7 | 29,0 | 28,5 |
| Investissement intérieur brut | 26,7 | 26,8 | 27,7 | 26,6 | 26,6 | 26,5 | 26,3 |
| Secteur extérieur (% du PIB, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Solde des opérations courantes | 4,5 | 5,0 | -1,1 | 0,3 | -0,7 | 2,4 | 5,0 |
| Solde net du commerce des marchandises | 5,1 | 6,5 | 3,8 | 5,4 | 4,8 | 6,7 | 8,2 |
| Exportations | 77,1 | 80,7 | 83,8 | 86,0 | 96,1 | 99,4 | 100,9 |
| Importations | 72,0 | 74,2 | 80,0 | 80,6 | 91,3 | 92,6 | 92,7 |
| Solde du compte des services | -1,8 | -1,9 | -2,5 | -2,1 | -1,8 | -1,5 | -0,9 |
| Exportations | 6,3 | 5,9 | 5,8 | 6,1 | 5,8 | 6,0 | 6,4 |
| Importations | 8,1 | 7,8 | 8,3 | 8,2 | 7,6 | 7,5 | 7,2 |
| Compte de capital | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Compte d'opérations financières | 0,5 | 1,5 | -3,6 | -1,1 | -3,3 | -1,0 | 1,5 |
| Investissement direct, net | -4,1 | -4,3 | -5,5 | -5,7 | -6,1 | -6,1 | -6,0 |
| Balance des paiements | 0,3 | 4,5 | -3,1 | 4,1 | 5,6 | 2,5 | 8,9 |
| Exportations de marchandises (variation en %, USD) | 15,3 | 13,8 | 7,9 | 9,0 | 21,8 | 13,3 | 8,4 |
| Importations de marchandises (variation en %, USD) | 16,5 | 12,0 | 12,0 | 7,0 | 23,4 | 11,2 | 6,8 |
| Exportations de services (variation en %, USD) | 11,3 | 2,4 | 2,6 | 11,1 | 4,6 | 13,2 | 12,5 |
| Importations de services (variation en %, USD) | 25,1 | 4,9 | 10,4 | 4,6 | 2,0 | 8,0 | 2,8 |
| Réserves en devises (milliards d'USD) | 25,9 | 34,2 | 28,3 | 36,5 | 49,1 | 55,5 | 78,3 |
| En mois d'importations prévues de marchandises et de services | 2,1 | 2,5 | 1,9 | 2,2 | 2,5 | 2,5 | .. |
| Dette extérieure totale (milliards d'USD) | 63,5 | 71,0 | 80,9 | 91,4 | 109,2 | 112,1 | 122,8 |
| % du PIB | 37,1 | 38,1 | 41,8 | 44,5 | 48,8 | 45,7 | 46,9 |
| Ratio du service de la dette (% des exportations de marchandises et de services) | 4,3 | 4,1 | 4,0 | 3,9 | 6,1 | 7,0 | 5,9 |

.. Non disponible.

Source: Office général de la statistique du Viet Nam; Ministère des finances; FMI; BASD; et renseignements communiqués par les autorités.

1.9. Au cours des dernières années, la croissance économique a également profité de la bonne tenue des importations et des exportations, traduisant la participation active du Viet Nam aux CVM (section 1.3.1.2). Bien que la contribution des exportations nettes au PIB ait été pour l'essentiel négative durant la période considérée, le solde du compte courant extérieur a arrêté de se dégrader en 2018 et a continué de s'améliorer depuis (section 1.2.4).

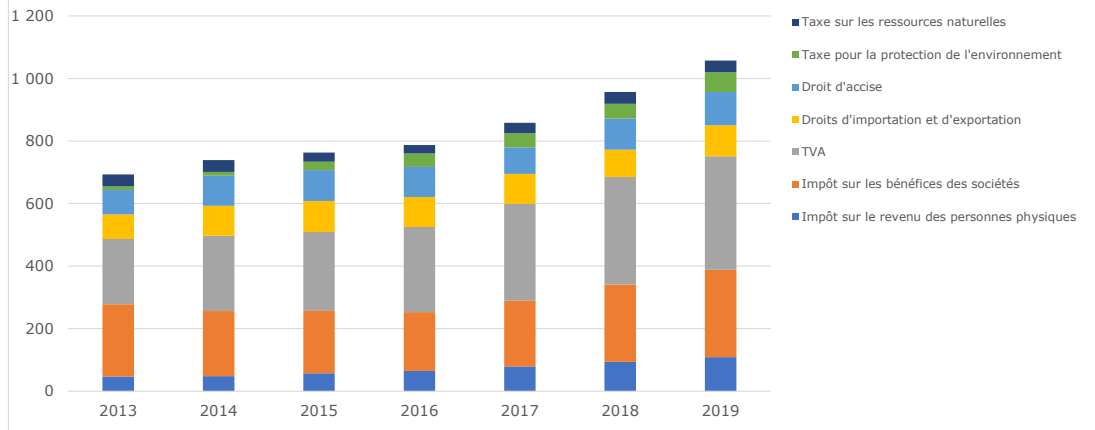
1.2.2 Politique budgétaire

1.10. La croissance économique vietnamienne a été soutenue par le développement important des infrastructures. Au cours de la décennie passée, les dépenses annuelles d'équipement du gouvernement se sont établies, en moyenne, à près de 8% du PIB. Par ailleurs, les entreprises publiques, y compris les grands fournisseurs d'infrastructures (comme Viet Nam Electricity Group), ont réalisé des investissements équivalant à 5% environ du PIB chaque année. Ce niveau élevé d'investissement s'est traduit par une augmentation rapide des stocks d'infrastructures et a soutenu l'accès de la base industrielle et manufacturière du pays, en forte croissance, aux infrastructures de base.

1.11. Le dynamisme de l'économie et l'amélioration de la gestion des recettes ont eu un impact positif sur ces dernières. Les recettes publiques totales ont presque doublé durant la période considérée. Les recettes fiscales ont atteint 18,8% du PIB et représenté 70,4% des recettes publiques totales en 2019. Les taxes liées au commerce n'apportent pas de contribution majeure aux recettes de l'État (graphique 1.3). La part des recettes fiscales directement issues du commerce, comme les droits d'importation et d'exportation⁶, dans le total des recettes fiscales a diminué au cours de la période à l'examen, passant de 11% en 2013 à 9% en 2019. Les autorités prévoient une nouvelle baisse des recettes fiscales issues du commerce durant les prochaines années à mesure que le Viet Nam mettra pleinement en œuvre les accords commerciaux régionaux dont il est signataire, comme l'Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (section 2.3.2).

Graphique 1.3 Recettes fiscales par source, 2013-2019

(Milliards de VND)



Source: Renseignements communiqués par les autorités.

1.12. Depuis janvier 2016, le Viet Nam procède à l'assainissement de ses finances publiques, en limitant strictement l'émission de garanties publiques et en stabilisant le déficit budgétaire de l'État. La dette publique en proportion du PIB atteignait 55,0% en 2019, contre 63,7% à son sommet en 2016 (tableau 1.2); elle restait toutefois légèrement supérieure au niveau de 54,5% enregistré en 2013. Bien que les besoins de dépenses dans le domaine social et en infrastructures (santé, retraites, investissements publics) demeurent élevés, les autorités comptent poursuivre l'assainissement des finances publiques⁷; elles se montrent confiantes dans leur capacité d'accroître encore leurs recettes, au travers de mesures visant à renforcer la politique et la gestion fiscales, et à élargir la base des recettes.

1.13. La politique budgétaire anticyclique mise en œuvre ces dernières années a permis au Viet Nam d'abaisser le ratio de la dette publique au PIB, et de s'assurer ainsi une certaine marge de manœuvre budgétaire pour relever les défis structurels à court ou long terme, qu'il s'agisse des problèmes créés

⁶ Il n'y a pas de données disponibles concernant les taxes intérieures (à savoir la TVA, le droit d'accise et la taxe pour la protection de l'environnement) perçues à la frontière sur les marchandises importées.

⁷ Par exemple, les investissements en infrastructures seraient financés par des fonds privés au travers d'accords de partenariat public-privé (PPP). En outre, le gouvernement estime que le recours croissant au financement par le déficit non générateur de dette, le rééchelonnement de la dette et la faiblesse des taux d'intérêt devraient contribuer à contenir les coûts du service de la dette.

par la pandémie de COVID-19, des engagements conditionnels des entreprises publiques et du secteur bancaire, ou du changement climatique. Les autorités maintiennent un niveau élevé de mobilisation des recettes (26% du PIB au niveau du budget de l'État en 2019, et 21% en 2020). Le Viet Nam devrait abaisser le plafond réglementaire de la dette publique et de la dette garantie par les pouvoirs publics à 47,5% du PIB en 2025, contre 65% actuellement.

1.2.3 Politique monétaire

1.14. Dans sa déclaration de politique générale, la Banque d'État du Viet Nam (SBV, la banque centrale vietnamienne) indique qu'elle gère la politique monétaire de manière souple et proactive, en association étroite avec la politique budgétaire, pour maîtriser l'inflation, assurer la stabilité macroéconomique, soutenir la croissance économique et veiller à la liquidité des établissements de crédit.⁸ La SBV conduit sa politique monétaire essentiellement au moyen d'un objectif de croissance du crédit.⁹

1.15. Avant 2012, la croissance excessive du crédit et la piètre qualité des prêts, y compris les prêts aux entreprises publiques et l'essor de l'immobilier alimenté par le crédit, ont laissé au Viet Nam le double héritage d'un ratio crédit bancaire/PIB élevé et d'un haut niveau de prêts improductifs. Durant la période considérée, le Viet Nam a légèrement resserré sa politique monétaire et sa politique de crédit, et mis en œuvre des mesures prudentielles¹⁰ visant à contenir les prêts immobiliers et le crédit à la consommation. Ces dernières années, les autorités ont progressivement ramené la croissance du crédit d'un taux record de 18,8% en 2015 à un rythme de 13% en 2019.¹¹ Parallèlement, elles ont apuré une très grande quantité de prêts improductifs (section 4.4.4).¹² En outre, elles ont mis un frein aux prêts immobiliers en augmentant la pondération en fonction des risques et en limitant les financements à court terme de projets à long terme. La SBV s'est également employée à contenir le crédit à la consommation en plafonnant la part des prêts en espèces et en interdisant les prêts aux emprunteurs à haut risque. Les autorités soulignent leur volonté de réduire encore la croissance du crédit de façon à le ramener à un niveau proche de la croissance du PIB nominal.

1.16. Dans le cadre de sa politique monétaire, la SBV fixe un objectif d'inflation¹³ de 4% comme point d'ancrage nominal intérieur¹⁴; cette politique n'est toutefois pas fondée sur le ciblage de l'inflation. Par ailleurs, la SBV annonce chaque jour le taux de change cible du dong vietnamien (VND) par rapport au dollar des États-Unis (USD) comme point d'ancrage nominal extérieur. Pour maintenir les taux de change à l'intérieur de la fourchette prédéfinie autour de l'objectif, la SBV intervient sur le marché en augmentant/diminuant ses réserves, en sus de l'ajustement des taux d'intérêt sur le marché interbancaire.

⁸ Banque d'État du Viet Nam, *Monetary Policy Objectives*. Adresse consultée: https://www.sbv.gov.vn/webcenter/portal/en/home/sbv/mpolicy/mpobjectives?_afLoop=5301275690739297#%40%3F_afLoop%3D5301275690739297%26centerWidth%3D80%2525%26leftWidth%3D20%2525%26rightWidth%3D0%2525%26showFooter%3Dfalse%26showHeader%3Dfalse%26_adf.ctrl-state%3Dz62666p6j_54.

⁹ Ainsi que l'a montré l'évaluation du FMI, les taux interbancaires sont trop volatils pour constituer un objectif opérationnel de politique monétaire. Le FMI a proposé à la SBV de commencer par stabiliser les taux du marché interbancaire à l'intérieur d'une fourchette étroite en versant des intérêts sur les réserves, puis de renoncer progressivement aux objectifs de croissance du crédit et d'adopter un taux interbancaire comme objectif opérationnel principal de sa politique monétaire. Les autorités suivent une approche prudente et progressive pour la modernisation du cadre monétaire; elles estiment par ailleurs que ce processus prendra entre six et huit ans.

¹⁰ La SBV contrôle ou possède encore certaines banques commerciales et continue donc de participer aux activités de ces dernières. Les normes de Bâle II s'appliquent à la SBV depuis janvier 2020. Selon les autorités, la SBV entend à moyen terme remplacer l'octroi administratif du crédit par des mécanismes fondés sur le marché.

¹¹ Les autorités estiment que le Viet Nam a mis en œuvre de manière prudente sa politique monétaire et sa politique de crédit durant la période considérée, et mis en place des mesures prudentielles pour garantir un niveau suffisant de crédit à l'économie tout en améliorant la qualité du crédit.

¹² Le problème que pose le niveau élevé de la dette des entreprises (140% du PIB) et de la dette extérieure privée (25% du PIB) n'a pas encore été traité.

¹³ L'objectif d'inflation est fixé chaque année. La SBV propose un nouvel objectif au gouvernement, qui le soumet ensuite pour approbation à l'Assemblée nationale.

¹⁴ Selon le FMI, la poursuite de la libéralisation des prix administrés devrait entraîner une hausse de deux points de pourcentage de l'indice des prix à la consommation (IPC).

1.2.4 Taux de change et balance des paiements

1.17. Selon le FMI, le Viet Nam se caractérise *de facto* par un taux de change stabilisé (ou *de jure* par un régime de flottement contrôlé). La SBV gère le dong dans une fourchette de 3% autour de la valeur cible; cette marge de fluctuation a été élargie en août 2015 (elle était de 1% auparavant), tandis que la parité centrale a été dévaluée de 1%. En janvier 2016, la SBV a annoncé que le taux de change central VND/USD serait ajusté quotidiennement, en fonction: i) du taux de change moyen pondéré VND/USD de la veille; ii) de la moyenne pondérée des variations des taux de change du dong par rapport aux monnaies de sept autres partenaires commerciaux; et iii) de la situation macroéconomique intérieure.¹⁵ Le Viet Nam n'impose pas de restrictions de change sur les paiements et transferts liés aux transactions internationales courantes, sauf si des raisons de sécurité le nécessitent.

1.18. Les taux de change nominaux vietnamiens ont suivi une tendance à la baisse durant la période considérée (tableau 1.2), malgré les interventions de la SBV. Sans ces interventions, l'instabilité des taux de change aurait été bien plus forte au Viet Nam. Selon les estimations du FMI, le taux de change du Viet Nam était sous-évalué de 8,4% en 2018 (en termes nominaux).¹⁶ La SBV réagit activement aux dépréciations par des interventions sur le marché qui prennent la forme de réductions des réserves. Selon le FMI, l'impact des interventions de la SBV sur le taux de change réel a été limité et de courte durée, probablement en raison de fortes répercussions au Viet Nam.¹⁷

1.19. En fait, s'il a subi une dépréciation en termes nominaux, le dong a suivi une tendance à la hausse en termes réels. À partir de faibles niveaux en 2005, le taux de change effectif réel s'est apprécié en moyenne de 4% par an jusqu'en 2016.¹⁸ En 2017, il s'est déprécié de 4,4%, le dong étant resté arrimé au dollar des États-Unis, qui s'affaiblissait. La tendance s'est inversée en 2018 et le taux de change effectif réel a augmenté de 3,5% sur l'année (tableau 1.2), reflétant la dépréciation du renminbi chinois (CNY).

1.20. L'appréciation du taux de change effectif du dong reflète, dans une large mesure, la solidité des fondamentaux économiques du Viet Nam et les résultats de son secteur manufacturier tourné vers l'exportation, dans lequel de nombreuses entreprises à capitaux étrangers participent activement aux CVM (section 1.3.1.3). Cette appréciation va de pair avec l'augmentation de la productivité du secteur manufacturier.¹⁹ L'écart entre les taux de change réel et nominal s'explique par le différentiel d'inflation entre le Viet Nam et ses partenaires commerciaux, qui a atteint en moyenne 8% par an au cours des deux dernières décennies.

1.21. Après une brève période (2015-2017) de dégradation du solde du compte courant, y compris un déficit en 2015 et en 2017, ce solde est redevenu excédentaire en 2018 et a atteint 13 milliards d'USD en 2019. Durant la période à l'examen, le Viet Nam a affiché un excédent au titre du commerce des marchandises et des services, ainsi qu'au titre des envois de fonds. L'augmentation continue des versements extérieurs privés (dividendes et retraits d'investissements étrangers), lesquels atteignaient 15 milliards d'USD en 2019, pourrait être le reflet de la participation du Viet Nam aux CVM au travers d'une croissance de l'investissement étranger (section 1.3.2). L'investissement étranger direct (IED) et l'investissement de portefeuille ont doublé durant la

¹⁵ Avant 2016, la SBV n'annonçait pas le taux central mais le taux de change interbancaire moyen sur le marché interbancaire des devises.

¹⁶ Les autorités ont répondu que l'appréciation d'une monnaie dépendait de la méthode d'évaluation adoptée; une méthode différente peut aboutir à un résultat différent.

¹⁷ FMI (2019), *Vietnam: 2019 Article IV Consultation—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Vietnam*, IMF Country Report No. 19/235.

¹⁸ Le taux de change réel face au dollar des États-Unis s'est apprécié de plus de 60% au cours des deux dernières décennies.

¹⁹ Une étude du FMI montre l'effet de Balassa-Samuelson dans le cas du Viet Nam: il existe une coïntégration entre le taux de change réel et la croissance de la productivité relative dans le secteur exportateur. Selon cette étude, plus de la moitié des variations du taux de change réel sont attribuables à des chocs internes, y compris un choc sur la PTF du secteur manufacturier, au travers de l'effet de Balassa-Samuelson. L'autre moitié est principalement imputable au choc sur le taux de change réel. Dans le cas du taux de change nominal, si le choc interne demeure un facteur majeur, son incidence est bien moindre que sur le taux de change réel, et le choc des interventions sur le marché des changes et de la politique monétaire influence fortement ses variations.

période considérée, s'établissant à 15 milliards d'USD et 3 milliards d'USD, respectivement (tableau 1.3).

Tableau 1.3 Balance des paiements, 2013-2019

(Millions d'USD)

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Compte courant | 7 745 | 9 359 | -2 041 | 625 | -1 649 | 5 899 | 13 101 |
| Balance des marchandises et des services | 5 604 | 8 596 | 2 609 | 6 784 | 6 816 | 12 860 | 19 143 |
| Balance des marchandises | 8 713 | 12 126 | 7 374 | 11 042 | 10 846 | 16 540 | 21 494 |
| Exportations | 132 032 | 150 217 | 162 017 | 176 581 | 215 119 | 243 697 | 264 189 |
| Importations | 123 319 | 138 091 | 154 643 | 165 539 | 204 273 | 227 157 | 242 695 |
| Balance des services | -3 109 | -3 530 | -4 765 | -4 258 | -4 030 | -3 680 | -2 351 |
| Crédit | 10 711 | 10 970 | 11 250 | 12 500 | 13 070 | 14 791 | 16 637 |
| Débit | 13 820 | 14 500 | 16 015 | 16 758 | 17 100 | 18 470 | 18 988 |
| Revenus primaires, nets | -7 336 | -8 844 | -12 151 | -14 144 | -16 993 | -15 818 | -15 283 |
| Crédit | 281 | 323 | 399 | 650 | 745 | 1 615 | 2 237 |
| Débit | 7 617 | 9 167 | 12 550 | 14 794 | 17 738 | 17 433 | 17 520 |
| Revenus secondaires, nets | 9 477 | 9 607 | 7 501 | 7 985 | 8 528 | 8 857 | 9 241 |
| Crédit | 10 027 | 10 307 | 8 586 | 9 125 | 10 031 | 10 869 | 11 609 |
| Débit | 550 | 700 | 1 085 | 1 140 | 1 503 | 2 012 | 2 368 |
| Compte de capital | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Balance des opérations courantes et des opérations en capital</i> | 7 745 | 9 359 | -2 041 | 625 | -1 649 | 5 899 | 13 101 |
| Compte d'opérations financières | 837 | -5 571 | -967 | -10 727 | -20 028 | -8 466 | -19 374 |
| Investissement direct | -6 944 | -8 050 | -10 700 | -11 600 | -13 620 | -14 902 | -15 635 |
| Actifs | 1 956 | 1 150 | 1 100 | 1 000 | 480 | 598 | 485 |
| Passifs | 8 900 | 9 200 | 11 800 | 12 600 | 14 100 | 15 500 | 16 120 |
| Investissement de portefeuille | -1 466 | -93 | 65 | -228 | -2 069 | -3 021 | -2 997 |
| Actifs | -80 | 0 | 0 | -180 | 0 | 0 | -2 |
| Passifs | 1 386 | 93 | -65 | 48 | 2 069 | 3 021 | 2 995 |
| Autres investissements | 8 690 | 2 572 | 9 668 | 1 101 | -4 339 | 9 457 | -742 |
| Actifs | 12 874 | 7 559 | 14 412 | 5 149 | 9 603 | 11 143 | 7 790 |
| Institutions de dépôts | 2 913 | 20 | 4 630 | -2 056 | 4 068 | 4 449 | 4 346 |
| Administrations publiques | 30 | -88 | 53 | -81 | 47 | 339 | -292 |
| Autres secteurs | 9 931 | 7 627 | 9 729 | 7 286 | 5 488 | 6 355 | 3 736 |
| Passifs | 4 184 | 4 987 | 4 744 | 4 048 | 13 942 | 1 686 | 8 532 |
| Institutions de dépôts | 610 | -1 442 | -666 | 1 461 | 3 084 | -268 | 2 743 |
| Administrations publiques | 3 453 | 4 239 | 3 116 | 2 663 | 1 976 | 1 440 | 586 |
| Autres secteurs | 121 | 2 190 | 2 294 | -76 | 8 882 | 514 | 5 203 |
| Actifs de réserve | 557 | 8 375 | -6 032 | 8 390 | 12 545 | 6 035 | 23 258 |
| Erreurs et omissions nettes | -6 908 | -6 555 | -4 958 | -2 962 | -5 834 | -8 330 | -9 217 |

Source: FMI, *Balance of Payments and International Investment Statistics*. Adresse consultée: <http://data.imf.org/regular.aspx?key=62805740>.

1.22. Au cours de la période à l'examen, les réserves internationales du Viet Nam ont triplé en USD, atteignant 78 milliards d'USD en 2019 (30% du PIB), soit l'équivalent de 3,6 mois d'importations de marchandises et de services (tableau 1.2).

1.2.5 Impact de la pandémie de COVID-19

1.23. Compte tenu de la profonde intégration du Viet Nam dans l'économie mondiale, la pandémie de COVID-19 a affecté le pays au travers d'une baisse de la demande et d'une réduction des échanges (section 1.3.1). Depuis le déclenchement de la pandémie, la demande intérieure, évaluée au moyen de l'indice des directeurs d'achats, a chuté de plus de 25 points de pourcentage. Pour autant, l'impact de la pandémie n'a pas été aussi important au Viet Nam que dans d'autres pays du fait des mesures proactives prises à l'échelle locale et nationale.

1.24. Outre le fait que les autorités ont réagi rapidement pour contenir la propagation du virus et contrer les effets négatifs de la pandémie, le Viet Nam a mis en place une série de mesures et d'incitations budgétaires visant à compenser les pertes de revenu et à soutenir la croissance (encadré 1.1). Ces mesures comprennent un plan de soutien budgétaire équivalent à 3,6% du PIB, des baisses de charges, des reports de paiement d'impôt et abattements fiscaux, ainsi que des incitations financières destinées aux employeurs et aux employés. En conséquence, du fait de la

pandémie, le déficit des administrations publiques et le ratio dette publique/PIB devraient augmenter à environ 5% et 57%, respectivement, en 2020.

Encadré 1.1 Mesures budgétaires mises en œuvre pour soutenir l'économie et contrer les effets de la pandémie de COVID-19

Mesures budgétaires

Le gouvernement vietnamien a lancé un plan de soutien budgétaire (Décret n° 41/2020/ND-CP du 8 avril 2020 prolongeant les délais de paiement des impôts et des loyers fonciers pour les entreprises, les particuliers et les ménages exerçant des activités commerciales (contribuables) affectés par la COVID-19). Les principales mesures prévoient:

- un report de paiement de 5 mois de la TVA, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et des loyers fonciers, et le report du paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à la fin de 2020 (le montant de ces paiements reportés est estimé à 67 000 milliards de VND);
- une baisse de 30% de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pour les petites et micro-entreprises;
- une augmentation de l'abattement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques;
- une baisse de 15% des loyers fonciers;
- un abattement de 30% de la taxe pour la protection de l'environnement applicable aux carburateurs entre août et décembre 2020; et
- une baisse ou une exemption de diverses redevances et impositions.

Le Décret n° 41/2020/ND-CP, qui s'applique aux entreprises, aux particuliers et aux ménages exerçant des activités commerciales, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), vise à atténuer les difficultés de trésorerie liées à l'impact économique de la pandémie de COVID-19.

Peuvent en bénéficier les PME et les contribuables admissibles exerçant des activités de production dans les secteurs suivants: agriculture, sylviculture et aquaculture; production et transformation de produits alimentaires; produits mécaniques essentiels; textiles et vêtements; cuir et articles en cuir; bois et ouvrages en bois et en liège; ameublement; articles de vannerie et de sparterie; papier et articles en papier; produits en élastomères ou en matières plastiques; produits minéraux non métalliques; métaux communs; machines; traitement et revêtement des métaux; produits électroniques, informatiques et optiques; automobiles et autres véhicules à moteur; construction; et fabrication des produits figurant sur la liste des industries de soutien prioritaires.

Peuvent aussi en bénéficier les contribuables exerçant des activités commerciales dans les secteurs suivants: transport et entreposage; services d'hébergement et de restauration; éducation et formation; santé et services sociaux; immobilier; services de main-d'œuvre et activités relatives à l'emploi; services d'agences de voyages et d'organismes touristiques et services annexes; art, spectacles et création; bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles; sports et loisirs; et cinéma; de même que les établissements de crédit et les succursales de banques étrangères qui apportent un soutien à leurs clients conformément aux dispositions de la SBV durant la pandémie de COVID-19.

L'Assemblée nationale a voté plusieurs résolutions pour faire face aux conséquences de la pandémie.

- La Résolution n° 954/2020/UBTVQH14 du 2 juin 2020 portant révision à la hausse de l'abattement fiscal pour les contribuables et personnes à charge afin de réduire les obligations fiscales des particuliers. Les recettes sacrifiées au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont estimées à quelque 10 800 milliards de VND.
- La Résolution n° 107/2020/QH14 du 10 juin 2020 portant maintien de l'exemption de la taxe sur l'utilisation des terres agricoles jusqu'à la fin de 2025. Les recettes sacrifiées au titre de cet exemption sont évaluées à environ 7 500 milliards de VND par an.
- La Résolution n° 116/2020/QH14 du 19 juin 2020 prévoyant un abattement de 30% de l'impôt sur les bénéfices des sociétés payable en 2020 par les entreprises, les coopératives, les unités non commerciales et d'autres organisations.

Parmi les autres mesures visant à promouvoir la croissance figurent:

- des exonérations fiscales pour le matériel médical;
- une exonération de 1 an de la taxe d'inscription au registre du commerce pour les nouvelles entreprises familiales;
- une exonération de la taxe d'inscription au registre du commerce pour les PME durant les 3 premières années d'activité;
- des procédures simplifiées de contrôle fiscal et douanier et d'inspection dans les entreprises; et
- un report de 12 mois au maximum du paiement des cotisations des entreprises et des travailleurs aux caisses de retraite et aux organismes débiteurs de pensions de réversion, sans pénalités de retard.

Mesures de soutien

La Résolution n° 42/NQ-CP du 9 avril 2020 relative aux mesures d'aide aux personnes rencontrant des difficultés liées à la pandémie de COVID-19 prévoit différentes mesures de soutien, y compris un plan trimestriel (avril-juin 2020) de transfert d'espèces de 36 000 milliards de VND (soit environ 0,5% du PIB) destiné aux travailleurs et ménages affectés.

Source: FMI, *Policy Responses to COVID-19*. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19>. Vietnam Briefing, *COVID-19: How to Implement Decree 41 on Deferring Tax Payments*. Adresse consultée: [https://www.vietnam-briefing.com/news/covid-19-how-to-implement-decree-41-deferring-tax-payments.html/#:~:text=On%20April%208%2C%20the%20government,%20affected%20by%20COVID%20pour%20cent%202019](https://www.vietnam-briefing.com/news/covid-19-how-to-implement-decree-41-deferring-tax-payments.html/#:~:text=On%20April%208%2C%20the%20government,%20affected%20by%20COVID%20pour%20cent%202019;); Gouvernement du Viet Nam. Adresse consultée: <https://thuvienphapluat.vn/van-ban/lao-dong-tien-luong/Resolution-42-NQ-CP-2020-assistance-for-people-affected-by-Covid-19-pandemic-439660.aspx>; et renseignements communiqués par les autorités.

1.25. Sur le front monétaire, la SBV a publié des lignes directrices à l'intention des banques commerciales en vue de rééchelonner les prêts, de réduire/supprimer les intérêts et de permettre un report temporaire des remboursements de prêts. Selon le FMI, à la mi-septembre 2020, les banques affichaient 300 000 milliards de VND de crédits (soit environ 3,8% du PIB) à des taux d'intérêt réduits et avaient soutenu près de 1,1 million de clients dont l'encours de prêt atteignait quelque 2 300 000 milliards de VND en accordant des rééchelonnements de remboursements, des réductions ou suppressions d'intérêts sur la dette existante et en consentant de nouveaux prêts. La SBV a demandé aux établissements de crédit de prêter à cinq secteurs économiques prioritaires et d'accélérer l'octroi de crédits à la consommation. Elle a également pris des mesures pour aider ces établissements à réduire leurs coûts de financement et leur permettre de diminuer les taux d'intérêt et les frais. Par ailleurs, les entreprises affectées par la COVID-19 peuvent bénéficier de prêts à des conditions libérales et sans intérêts auprès de la Banque pour la politique sociale (VSPB) pour le paiement des salaires des travailleurs qui ont temporairement arrêté de travailler. Le montant total prévu de ces prêts est de 16 200 milliards de VND (environ 0,2% du PIB). En outre, la SBV s'est engagée à injecter des liquidités dans la VSPB (jusqu'à 16 000 milliards de VND à taux zéro) et dans d'autres établissements de crédit, y compris par le biais de fenêtres de refinancement, afin de permettre la mise en œuvre des programmes du gouvernement.²⁰

1.26. Quelques signes timides d'une reprise intérieure apparaissent, les ventes au détail et la production industrielle ayant rebondi après avoir atteint de faibles niveaux durant la période de confinement, mais une croissance durable et solide dépendra aussi de la reprise économique des partenaires commerciaux. Ses cadres macroéconomique et budgétaire demeurant résilients, le Viet Nam a enregistré une croissance du PIB de 2,1% sur les neuf premiers mois de 2020 et devrait afficher, sur l'ensemble de l'année, une croissance de 2,5% s'il parvient à contrôler l'épidémie sur son territoire.

1.3 Évolution des échanges et des investissements**1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services****1.3.1.1 Commerce des marchandises**

1.27. Au Viet Nam, durant la période à l'examen, le commerce des marchandises a enregistré un taux de croissance annuel à deux chiffres en termes réels (tableau 1.2); les importations comme les exportations de marchandises ont dépassé les 200 milliards d'USD en 2019, soit plus du double des chiffres de 2012. Comptant parmi les 50 premiers pays au monde en termes de commerce de marchandises, le Viet Nam a nettement progressé au classement mondial, passant de la 39^{ème} place en 2009 à la 23^{ème} en 2019.²¹

1.28. Les machines et le matériel électrique (à savoir les machines électriques et le matériel électronique) ont continué de dominer les exportations de marchandises vietnamiennes: leur part

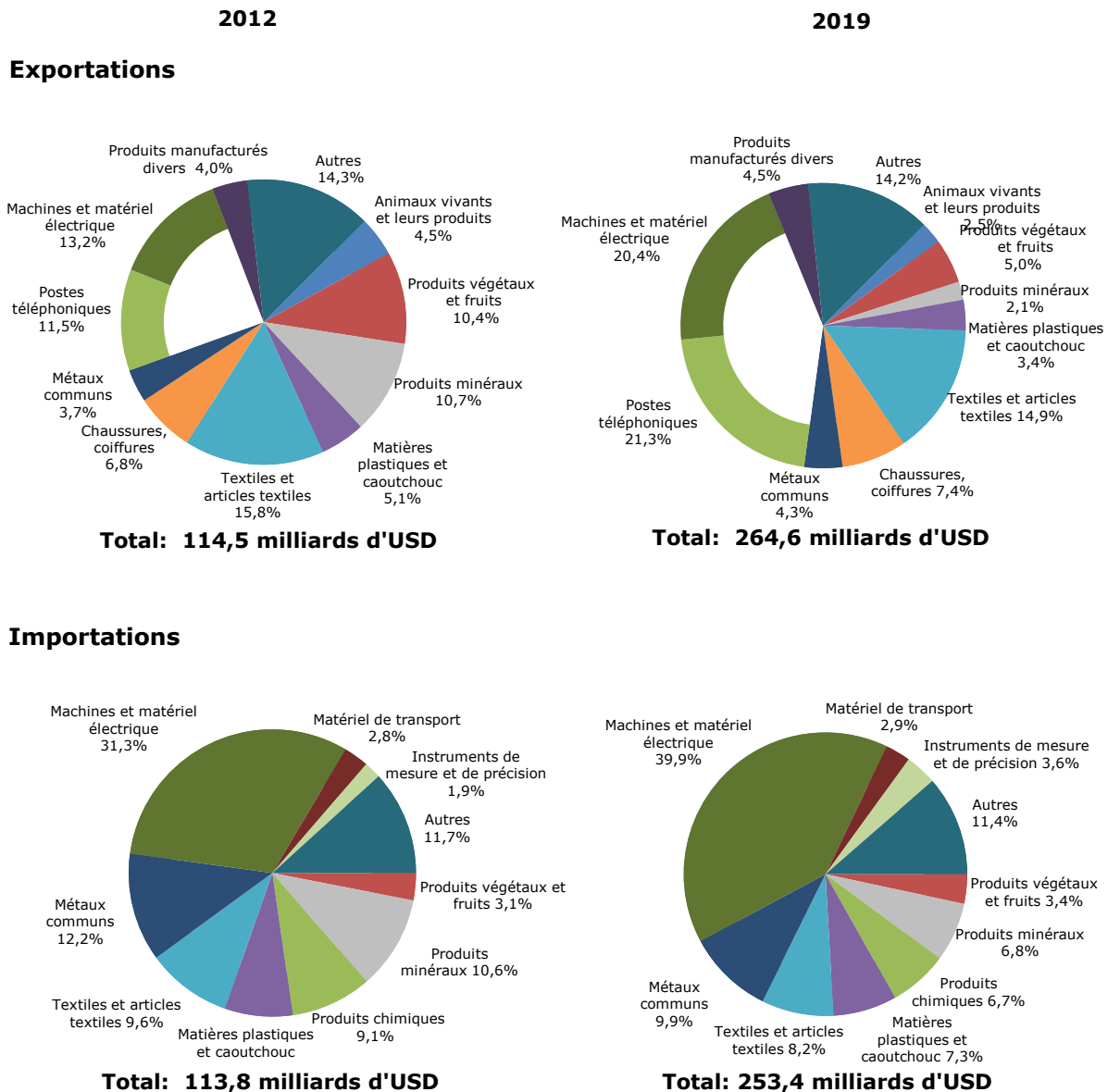
²⁰ FMI, *Policy Responses to COVID-19*. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19>.

²¹ Les États membres de l'Union européenne sont comptés séparément. Pour plus de précisions, voir OMC (2020), *Examen statistique du commerce mondial*. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/wts2020_f/wts20_toc_f.htm.

combinée a nettement augmenté, passant de 25% en 2012 à 42% en 2019. En particulier, la part des smartphones et accessoires dans le total des exportations a bondi de près de 100%. La part des articles d'habillement (y compris les chaussures) dans les exportations de marchandises est restée stable, à 22%, tout au long de la période considérée (graphique 1.4). Sous l'effet, principalement, de la baisse des prix du pétrole, la part des produits minéraux dans les exportations a diminué en valeur, passant de 11% en 2012 à 2% en 2019; par ailleurs,, l'ensemble des exportations de produits agricoles et aquatiques ne représentait plus que 8% environ des exportations de marchandises en 2019, contre 15% en 2012, ce qui reflétait la faiblesse des prix des produits de base (tableau A1. 1).

1.29. Le commerce des marchandises vietnamien se caractérise par le dynamisme des échanges intrasectoriels. Les machines électriques et le matériel électronique continuent de dominer les importations de marchandises du pays, représentant 40% du total en 2019. Durant la période à l'examen, les chaussures, textiles et vêtements représentaient environ 10% des importations (tableau A1. 2). Ces deux segments participent activement aux CVM (section 1.3.1.3), avec une part importante d'investissements étrangers (section 1.3.2).

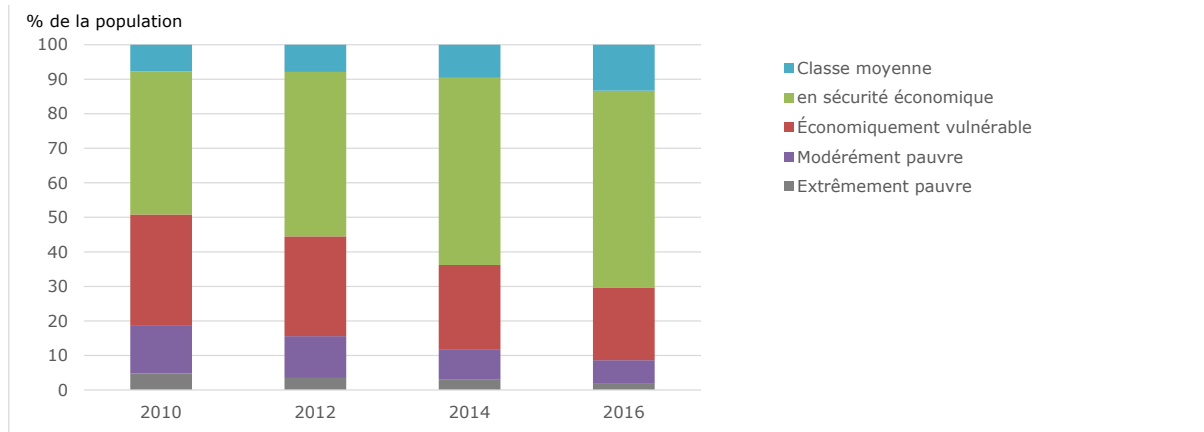
Graphique 1.4 Composition par produit du commerce des marchandises, par principales sections du SH, 2012 et 2019



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC fondés sur la base de données Comtrade de l'ONU.

1.30. L'augmentation des échanges intrasectoriels de produits agricoles, de vêtements et de produits électroniques grand public reflète la demande de différenciation liée à l'urbanisation rapide du Viet Nam au cours des trois dernières décennies. Selon la Banque mondiale, la proportion de ménages à niveau élevé de dépenses est passée de moins de 50% en 2010 à 70% en 2016; en particulier, la part de la classe moyenne et des consommateurs en situation de sécurité économique a presque doublé en cinq ans (tableau 1.5).²² Les consommateurs de plus en plus aisés et citadins demandent des produits plus différenciés par le biais du commerce. Par exemple, en 2019, si les produits de consommation finale représentaient 80% des exportations et seulement 5% des importations de vêtements, ils comptaient pour 44% des exportations et 7% des importations de smartphones.

Graphique 1.5 Population par classe économique, 2010-2016



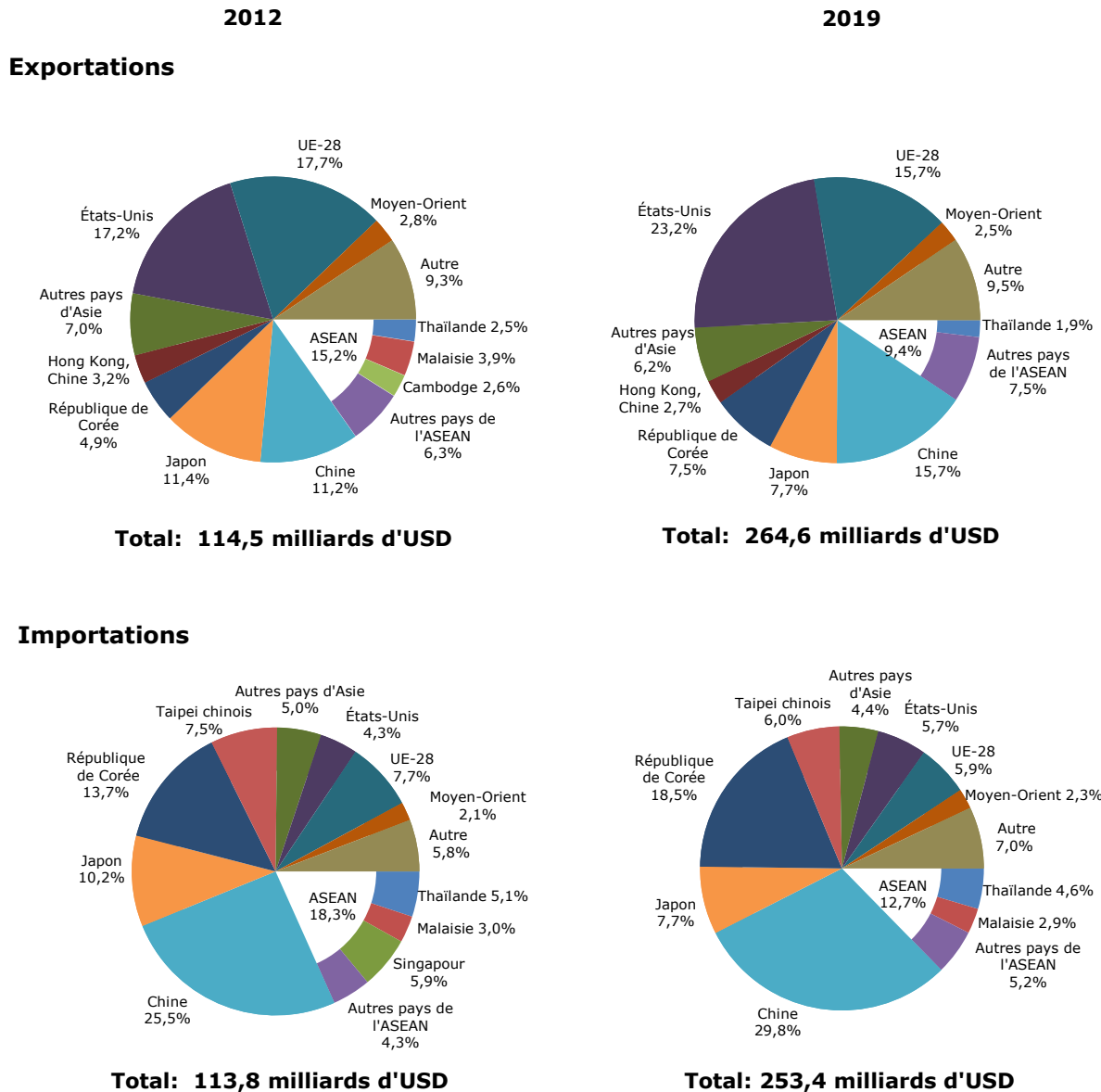
Source: Banque mondiale (2020), *Vietnam Development Report 2019: Connecting Vietnam for Growth and Shared Prosperity*. Adresse consultée: <http://documents1.worldbank.org/curated/en/590451578409008253/pdf/Vietnam-Development-Report-2019-Connecting-Vietnam-for-Growth-and-Shared-Prosperity.pdf>.

1.31. La Chine et les États-Unis restent les principaux partenaires du Viet Nam en termes d'échanges et d'investissement (graphique 1.6). En 2019, la Chine a représenté la première source d'importations de marchandises du Viet Nam (près de 30% du total, contre 26% en 2012), tandis que 23% des exportations vietnamiennes de marchandises (soit 6 points de pourcentage de plus qu'en 2012) étaient destinées aux États-Unis, le premier marché du Viet Nam.

1.32. La montée des tensions commerciales ces dernières années a également affecté le Viet Nam. Comme l'a évalué le FMI, leur impact global s'est toutefois révélé légèrement positif, en raison des effets de détournement des échanges. Une réorientation des investissements pourrait avoir un impact plus large et plus durable, mais cela reste à voir. Au cours des dernières années, des entreprises internationales ont transféré leurs installations au Viet Nam en réaction à la hausse des coûts en Chine et pour assurer une diversification géographique de leur production (section 1.3.2).

1.33. La répartition géographique des échanges reflète la participation du Viet Nam aux CVM. Outre la Chine, d'autres économies asiatiques de la région ont représenté près de 50% des importations totales de marchandises du pays en 2019. En particulier, les importations en provenance du Japon, de la République de Corée et du Taipei chinois sont restées stables, celles-ci ayant représenté 30% environ du total durant la période considérée, tandis que la part des importations en provenance de la République de Corée a régulièrement augmenté (tableau A1. 4). En termes d'exportations, l'Union européenne (UE-28) est restée le deuxième marché pour les marchandises vietnamiennes, sa part ayant représenté 16% du total en 2019. La part des exportations à destination de la Chine a progressivement augmenté durant la période considérée, elle aussi ayant atteint environ 16% en 2019 (tableau A1. 3).

²² Banque mondiale (2020), *Vietnam Development Report 2019: Connecting Vietnam for Growth and Shared Prosperity*. Adresse consultée: <http://documents1.worldbank.org/curated/en/590451578409008253/pdf/Vietnam-Development-Report-2019-Connecting-Vietnam-for-Growth-and-Shared-Prosperity.pdf>.

Graphique 1.6 Répartition géographique des échanges de marchandises, 2012 et 2019

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC fondés sur la base de données Comtrade de l'ONU.

1.3.1.2 Participation aux chaînes de valeur mondiales

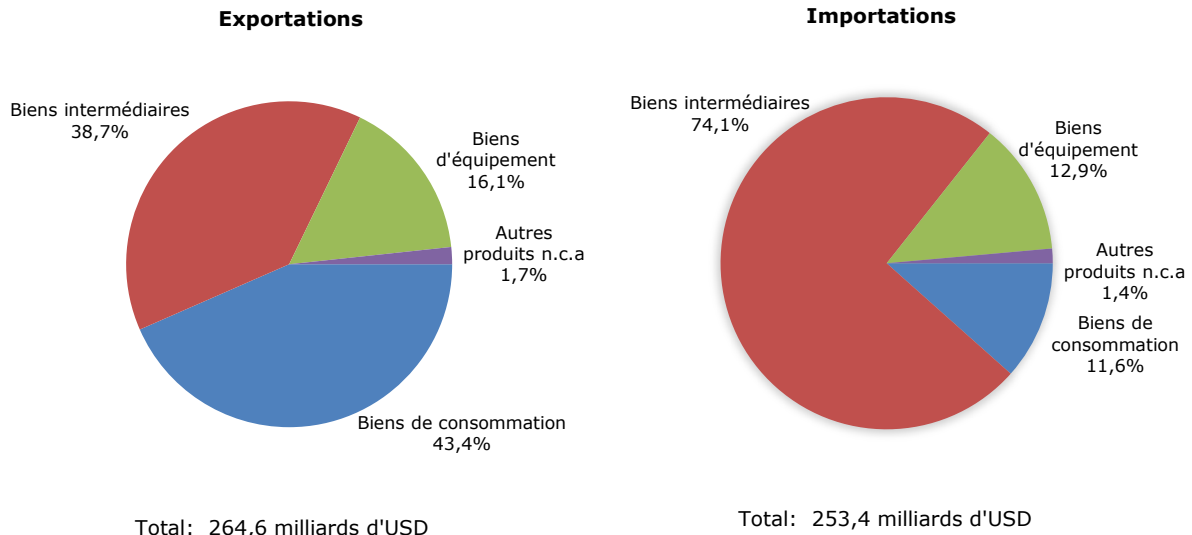
1.34. La participation du Viet Nam aux CVM a fait du pays un important centre manufacturier depuis son accession à l'OMC en 2007, en particulier en ce qui concerne les textiles et les vêtements, ainsi que les équipements liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).²³ Selon la base de donnée OCDE-OMC sur le commerce en valeur ajoutée (TiVA), la valeur ajoutée nationale représentait 58% des exportations brutes du Viet Nam en 2016, tandis qu'elle comptait pour 55% des exportations de vêtements et 39% des exportations de produits liés aux TIC.²⁴

²³ Hollweg, C. H., Smith, T. et Taglioni, D. (2017), *Vietnam at a Crossroads: Engaging in the Next Generation of Global Value Chains*, Washington, D.C.: Banque mondiale. Adresse consultée: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/26215>.

²⁴ La base de données TiVA est établie sur la base de tableaux entrées-sorties, en partant du principe que la technologie reste la même pour la conception des deux tableaux; il est donc raisonnable de penser que la part de la valeur ajoutée nationale ne change pas beaucoup par rapport au chiffre de 2016.

1.35. En 2019, le Viet Nam a importé pour 187,8 milliards d'USD de biens intermédiaires (74% des importations brutes) et a exporté pour 102,4 milliards d'USD de biens intermédiaires (39% des exportations brutes) et 157,7 milliards d'USD de produits de consommation finale ou de biens d'équipement (60%) (graphique 1.7).²⁵ Plus de 30% des importations de biens intermédiaires concernaient des produits électriques et électroniques (chapitre 85 du SH).

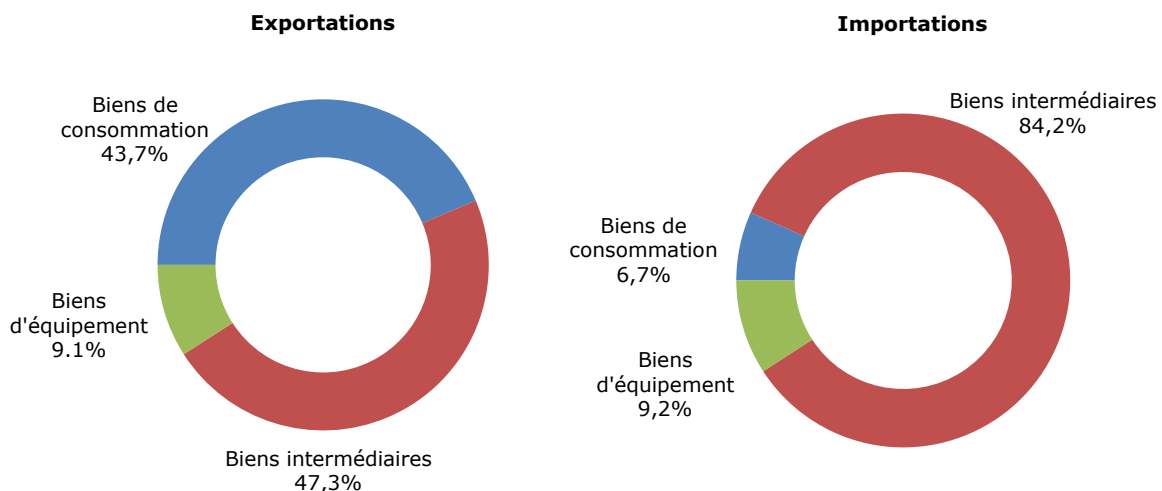
Graphique 1.7 Commerce de marchandises par utilisation finale, 2019



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC fondés sur la base de données Comtrade de l'ONU.

1.36. La participation du Viet Nam à la fabrication d'équipements liés aux TIC, et en particulier de smartphones et produits électroniques grand public, a progressivement augmenté. En 2019, environ 85% des importations de produits électriques/électroniques se composaient de biens intermédiaires et 9% correspondaient à des biens d'équipement. Les exportations se composaient à 47% de biens intermédiaires et à 53% environ de produits de consommation finale ou de biens d'équipement (graphique 1.8).

Graphique 1.8 Composition des échanges de produits électriques/électronique par utilisation finale, 2019



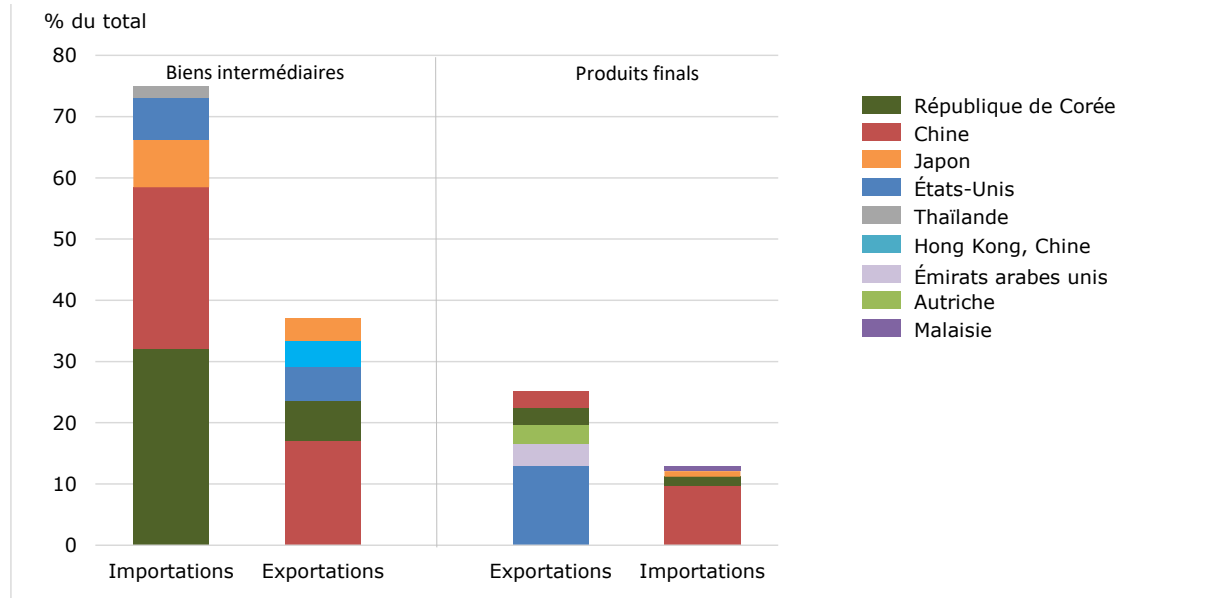
Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC fondés sur la base de données Comtrade de l'ONU.

1.37. La Chine est le premier fournisseur du Viet Nam en termes de biens d'équipement pour le secteur de l'électronique (10%), tandis que les importations de biens intermédiaires provenaient à

²⁵ Les échanges de marchandises sont tous classés selon leur utilisation finale sur la base de la Classification par grandes catégories économiques (CGCE), cinquième révision.

32% de la République de Corée, à 26% de la Chine, à 8% du Japon et à 7% des États-Unis. Le Viet Nam a exporté des biens intermédiaires électroniques vers d'autres pays à des fins de transformation: 17% étaient destinés à la Chine, 7% à la République de Corée et 6% aux États-Unis. Des produits finaux à destination de consommateurs ou d'industries ont été exportés aux États-Unis, aux Émirats arabes unis, en Autriche, en République de Corée et en Chine (graphique 1.9).

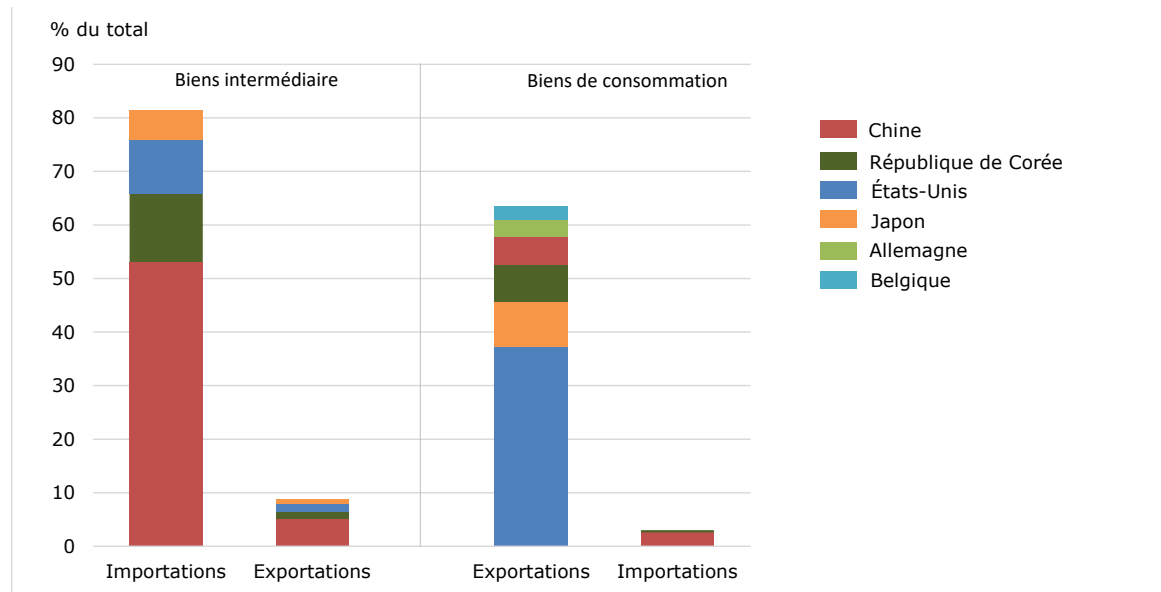
Graphique 1.9 Principaux partenaires commerciaux dans le secteur des produits électroniques, par utilisation finale, 2019



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC fondés sur la base de données Comtrade de l'ONU.

1.38. S'agissant de la fabrication de vêtements, 53% des importations de biens intermédiaires destinés à ce secteur provenaient de Chine, 13% de la République de Corée et 10% des États-Unis. Après transformation, les exportations vietnamiennes de vêtements étaient destinées aux États-Unis (37%), aux États membres de l'Union européenne, y compris l'Allemagne et la Belgique (15%), au Japon (9%) et à la République de Corée (7%) (graphique 1.10).

Graphique 1.10 Principaux partenaires commerciaux dans le secteur de l'habillement, par utilisation finale, 2019

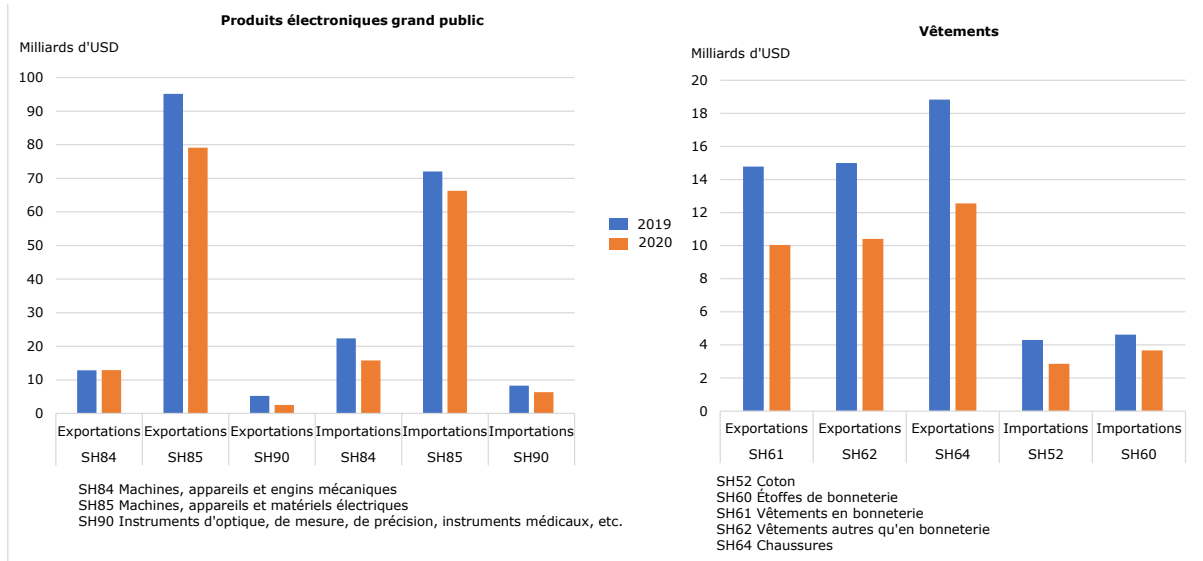


Secrétariat de l'OMC fondés sur la base de données Comtrade de l'ONU.

1.3.1.3 Impact de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes de valeur mondiales

1.39. Si le commerce extérieur total a chuté de 60% au début de la pandémie, il apparaît que le commerce vietnamien de marchandises fondé sur les CVM, en particulier dans les secteurs de la fabrication de produits électroniques grand public et de la confection de vêtements, n'a pas perdu d'élan par rapport à ses résultats de 2019 (graphique 1.11). En ce qui concerne les autres grandes catégories du commerce des marchandises, les importations de véhicules automobiles et de leurs pièces et composants ont fortement baissé par rapport à 2019, de même que les importations de pétrole.

Graphique 1.11 Principaux échanges de marchandises des secteurs manufacturiers, 2019-2020



Note: Les données commerciales pour 2020 couvrent la période allant de janvier à septembre seulement. Elles ne portent pas sur l'année entière.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC fondés sur la base de données Comtrade de l'ONU; et données communiquées par les autorités.

1.40. En 2019, le commerce fondé sur les CVM dans les secteurs de l'électronique grand public et de l'habillement a représenté environ 65% des exportations totales, et 51% des importations totales. Bien que les données pour 2020 ne couvrent que les neuf premiers mois de l'année, il apparaît que le commerce de produits électroniques grand public s'est maintenu, à l'exception des exportations d'instruments et d'appareils de précision (chapitre 90 du SH). En ce qui concerne l'habillement, les exportations de produits finaux ont légèrement diminué par rapport à 2019.

1.3.1.4 Commerce des services

1.41. Le Viet Nam est un importateur net de services (tableau 1.4).

Tableau 1.4 Commerce des services, 2013-2019

(Millions d'USD)

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Total des crédits | 10 710 | 12 231 | 12 580 | 13 961 | 14 878 | 18 060 | 19 920 |
| | % du total des crédits | | | | | | |
| Services de transport | 20,8 | 19,0 | 19,3 | 17,5 | 18,9 | 24,2 | 20,0 |
| Services postaux et de télécommunication | 1,3 | 1,2 | 1,3 | 1,2 | 1,0 | 0,8 | 0,7 |
| Services de voyage | 67,7 | 60,6 | 58,4 | 60,9 | 59,8 | 55,8 | 59,4 |
| Services financiers | 1,7 | 1,4 | 0,9 | 0,8 | 0,8 | 1,2 | 1,1 |
| Services d'assurance | 0,6 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,3 |
| Services publics | 1,2 | 1,1 | 1,1 | 1,1 | 1,1 | 0,9 | 0,9 |
| Autres services | 6,7 | 16,2 | 18,5 | 18,1 | 18,2 | 16,7 | 15,6 |
| Total des débits | 13 538 | 15 519 | 16 703 | 17 800 | 18,684 | 20 348 | 21 111 |

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | % du total des débits | | | | | | |
| Services de transport | 54,2 | 49,9 | 48,2 | 45,3 | 39,6 | 36,8 | 37,9 |
| Services postaux et de télécommunication | 0,6 | 0,5 | 0,8 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,9 |
| Services de voyage | 15,1 | 17,1 | 21,5 | 25,3 | 27,0 | 29,0 | 29,1 |
| Services financiers | 1,3 | 1,2 | 1,3 | 0,8 | 1,2 | 0,9 | 0,9 |
| Services d'assurance | 6,7 | 6,6 | 6,1 | 4,5 | 3,6 | 2,9 | 2,9 |
| Services publics | 1,4 | 1,3 | 1,2 | 1,1 | 1,1 | 1,0 | 1,0 |
| Autres services | 20,6 | 23,5 | 20,9 | 22,3 | 26,9 | 28,6 | 27,2 |
| Solde | -2 828 | -3 288 | -4 123 | -3 839 | -3 806 | -2 288 | -1 191 |

Source: Calculs du Secrétariat, sur la base des données communiquées par les autorités.

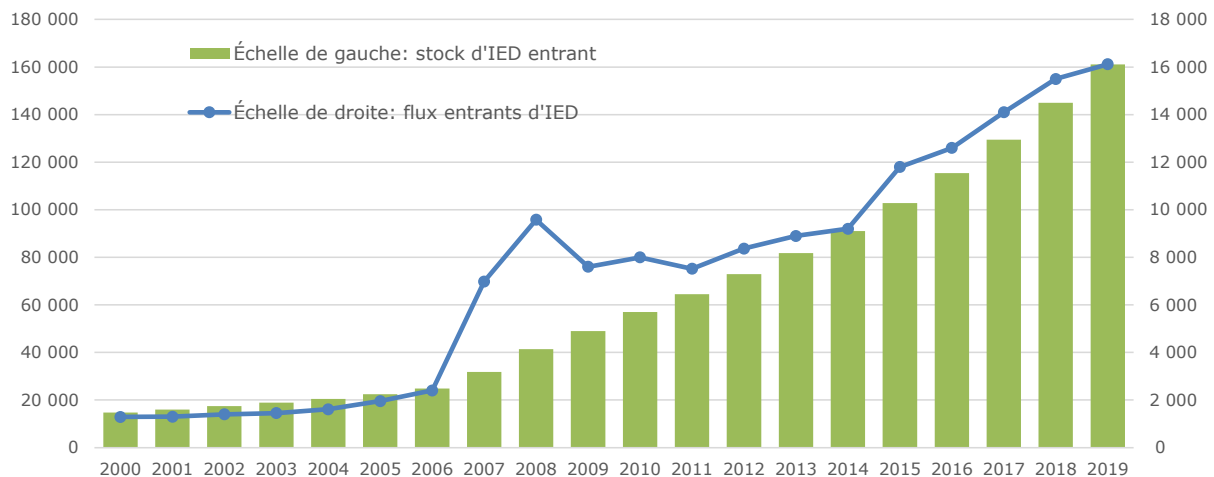
1.42. Les services de voyage, qui sont ceux qui rapportent le plus de devises, ont représenté chaque année plus des deux tiers des exportations vietnamiennes de services durant la période à l'examen. Les dépenses des ressortissants vietnamiens en services de voyage à l'étranger ont aussi augmenté; 29% des importations de services étaient attribuables aux services de voyage en 2018, contre 15% en 2013.

1.43. Les services de transport arrivent en tête des importations de services; en moyenne, ils ont représenté 45% des importations vietnamiennes de services durant la période considérée. Ces services, en particulier le transport de fret, facilitent la participation du Viet Nam aux CVM.²⁶ Selon un rapport de la Banque mondiale, le Viet Nam a enregistré une forte hausse (76% en cinq ans) du transport de biens à valeur élevée comme les téléphones portables, les composants électroniques et les articles de haute couture destinés à l'exportation.²⁷

1.3.2 Tendances et structure de l'IED

1.44. Depuis son accession à l'OMC en 2007, le Viet Nam a été destinataire d'importants flux entrants d'IED (graphique 1.12). Durant la période à l'examen, ces flux ont augmenté en moyenne de 13% par an et le stock d'IED entrant est passé de 81,8 milliards d'USD en 2013 à 161,1 milliards d'USD en 2019. L'IED joue un rôle essentiel dans la transformation économique du Viet Nam, représentant une grande partie de la production (20% du PIB) et employant 5 millions de personnes en 2019; la moitié environ des exportations brutes étaient attribuées à l'investissement étranger.

Graphique 1.12 Investissement étranger direct, 2000-2019



Source: CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2020*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/wir2020_overview_fr.pdf.

²⁶ Il n'existe pas de données détaillées disponibles concernant les importations de services de transport ventilées par utilisation finale.

²⁷ Banque mondiale (2020), *Vietnam Development Report 2019: Connecting Vietnam for Growth and Shared Prosperity*. Adresse consultée: <http://documents1.worldbank.org/curated/en/590451578409008253/pdf/Vietnam-Development-Report-2019-Connecting-Vietnam-for-Growth-and-Shared-Prosperity.pdf>.

1.45. L'essentiel de l'IED entrant était destiné au secteur manufacturier, représentant 60% environ du stock total de capital étranger. L'investissement étranger dans les secteurs de l'immobilier et de l'électricité en constituait également une part importante (12% et 9%, respectivement), même si le nombre de projets financés à l'aide de capitaux étrangers était bien inférieur (tableau 1.5).

Tableau 1.5 Stock d'investissement étranger entrant par secteur, 2019

(Millions d'USD)

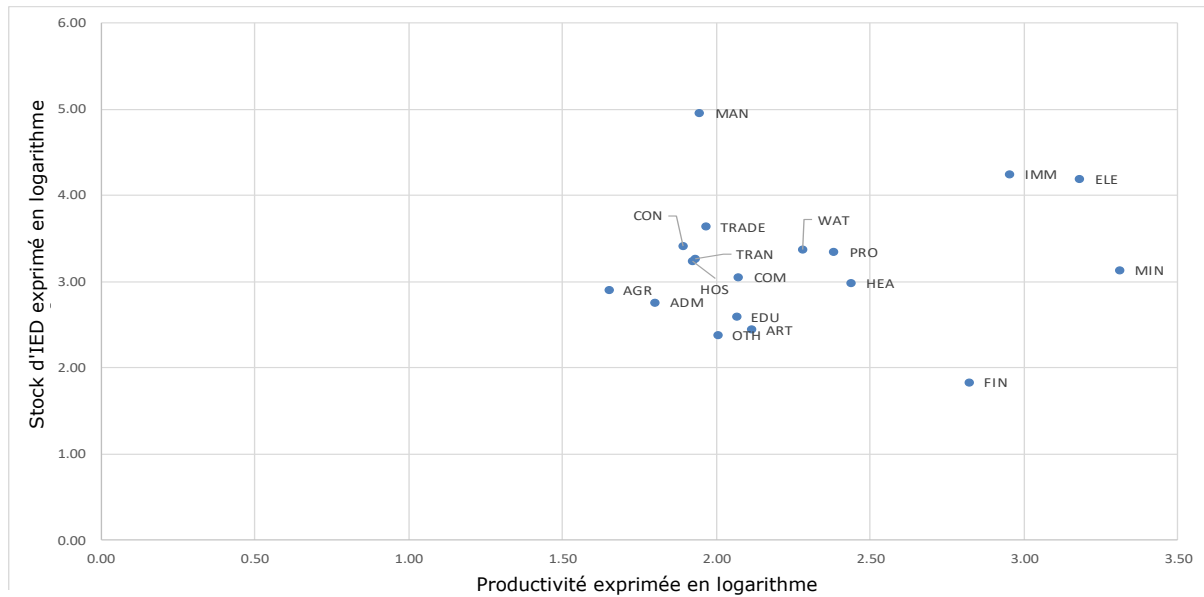
| Secteur | Nombre de projets | Capitaux totaux |
|--|-------------------|-------------------|
| Fabrication et transformation (MAN) | 6 943 | 89 321,96 |
| Immobilier (IMM) | 462 | 17 624,35 |
| Production et fourniture d'électricité, de gaz, d'eau chaude, de vapeur et d'air conditionné (ELE) | 61 | 15 439,99 |
| Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles (TRADE) | 3 691 | 4 304,05 |
| Construction (CON) | 830 | 2 546,03 |
| Distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et remise en état (WAT) | 53 | 2 372,13 |
| Activités professionnelles, scientifiques et techniques (PRO) | 2 030 | 2 198,01 |
| Transport et entreposage (TRAN) | 489 | 1 824,55 |
| Hébergement et restauration (HOS) | 530 | 1 704,02 |
| Industries extractives (MIN) | 12 | 1 359,22 |
| Information et communication (COM) | 1 363 | 1 120,15 |
| Soins de santé et aide sociale (HEA) | 70 | 955,73 |
| Agriculture, sylviculture et pêche (AGR) | 121 | 794,54 |
| Activités de services administratifs et d'appui (ADM) | 306 | 571,47 |
| Éducation et formation (EDU) | 370 | 388,05 |
| Arts, spectacles et activités récréatives (ART) | 39 | 276,04 |
| Autres activités de services (OTH) | 65 | 237,44 |
| Services financiers, bancaires et d'assurance (FIN) | 28 | 68,11 |
| Activités des ménages privés employant du personnel domestique | 5 | 4,37 |
| Total | 17 468 | 143 110,19 |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

1.46. Dans le secteur manufacturier vietnamien, l'IED est dominé par les entreprises multinationales du secteur de l'électronique et les fabricants de vêtements intervenant dans la transformation et l'assemblage final. Ce secteur manufacturier fondé sur l'IED génère un important excédent commercial (15% du PIB en 2018).²⁸ L'investissement dans ces segments présente une corrélation positive avec la productivité; autrement dit, une hausse de la productivité entraîne une augmentation de l'investissement étranger, et l'investissement étranger soutient la productivité par l'effet d'une diffusion de la technologie (graphique 1.13). Une étude montre que la forte participation du Viet Nam aux CVM, au travers du secteur manufacturier fondé sur l'IED, améliore les capacités des entreprises locales qui sont des fournisseurs de ces sociétés à capital étranger.²⁹

²⁸ FMI (2019), *Vietnam: 2019 Article IV Consultation—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Vietnam*, IMF Country Report No. 19/235.

²⁹ Amendolagine, Presbitero, Rabellotti, Sanfilippo et Seric (2017), *FDI, Global Value Chains, and Local Sourcing in Developing Countries*, IMF Working Paper WP/17/284.

Graphique 1.13 Stock d'IED et productivité par secteur, 2019

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

1.47. Par rapport à celle du secteur manufacturier, la productivité des autres secteurs est faible (20% de celle des secteurs fondés sur l'IED)³⁰, et les exportations de ces secteurs sont dominées par les produits agricoles et le pétrole. L'investissement a diminué dans ces autres secteurs, reflétant en partie les réductions de formation de capital des entreprises publiques dans les industries lourdes, les freins au développement des entreprises manufacturières privées et des PME, et le déclin de l'investissement public. L'épargne nationale (29% du PIB en 2019) demeure régulièrement supérieure à l'investissement intérieur (26% du PIB en 2019) (tableau 1.2), témoignant du manque de profondeur du secteur financier et de l'absence de possibilités d'investissement.

1.48. L'IED provenait essentiellement des économies voisines, y compris la Chine, le Japon, la République de Corée, Singapour et le Taipei chinois.

³⁰ La lenteur des réformes des entreprises publiques, les difficultés des PME à réaliser des économies d'échelle, ainsi que la mauvaise affectation du crédit et les failles de l'intermédiation financière entravent le développement d'une économie productive et dynamique en dehors du secteur de l'IED. FMI (2019), *Vietnam: 2019 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Vietnam*, IMF Country Report No. 19/235.

2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Cadre général

2.1.1 Cadre institutionnel

2.1. Le Viet Nam a adopté une nouvelle Constitution en novembre 2013. Selon les autorités, la Constitution de 2013 reflète les changements survenus dans l'environnement international et national depuis l'adoption de la Constitution de 1992. Elle reconnaît pour la première fois le rôle du secteur privé, et protège les actifs légaux de la nationalisation.¹ La nouvelle Constitution comprend également des dispositions visant à contrôler la manière dont les organismes publics exercent leurs pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires.²

2.2. Ainsi qu'en dispose la Constitution, l'Assemblée nationale est l'organe représentatif suprême du peuple vietnamien, et l'organe suprême du pouvoir de l'État. Son mandat est de cinq ans. Le Président (chef de l'État), le Premier Ministre (chef du gouvernement), le Président du Tribunal populaire suprême et le Procureur général du Bureau du Procureur suprême du peuple sont élus parmi les membres de l'Assemblée nationale. La durée de leur mandat est la même que celle de l'Assemblée nationale.

2.3. Le pouvoir législatif est détenu par l'Assemblée nationale, qui est monocamérale. Entre les sessions de l'Assemblée nationale, ses fonctions législatives sont exercées par le Comité permanent de l'Assemblée nationale.³ L'Assemblée nationale adopte, modifie et abroge les lois, tandis que le Comité permanent adopte des ordonnances⁴ (section 2.1.3). L'Assemblée nationale et le Comité permanent adoptent leurs décisions à la majorité simple.⁵

2.4. Le gouvernement exerce le pouvoir exécutif, et il est constitué de 22 ministres et 8 organismes de niveau ministériel.⁶ La Banque d'État du Viet Nam (la Banque centrale) est l'un des 22 organismes ministériels; elle n'est pas indépendante du pouvoir exécutif. En règle générale, le gouvernement promulgue des décrets prescrivant des mesures spécifiques pour la mise en œuvre des lois et des résolutions de l'Assemblée nationale, y compris les ordonnances et les résolutions du Comité permanent.⁷ La Loi relative aux infractions administratives (Loi n° 15/2012/QH13), adoptée le 20 juin 2012, prévoit des mesures correctives en cas de faute de la branche exécutive.

2.5. Le pouvoir judiciaire est exercé par les tribunaux populaires⁸, qui comprennent le Tribunal populaire suprême et les tribunaux de niveau inférieur. Les parquets populaires ont des pouvoirs de poursuite et supervisent l'exercice de la justice. Les parquets comprennent le Bureau du Procureur suprême du peuple et les parquets de niveau inférieur.

2.6. L'administration du pays est divisée en trois niveaux: i) les provinces, qui dépendent du gouvernement central; ii) les districts (ruraux et urbains); et iii) les communes. À chaque niveau, les administrations locales reprennent la structure de l'administration centrale et consistent en des Conseils du peuple et des Comités du peuple. Les Conseils du peuple sont les organes locaux du pouvoir de l'État (c'est-à-dire le pouvoir législatif local); les Comités du peuple détiennent le pouvoir exécutif au niveau local, et rendent compte au Conseil du peuple correspondant et aux organismes d'exécution au niveau supérieur. Ces deux instances sont responsables de la mise en œuvre des lois nationales dans leurs juridictions respectives⁹ et, conformément à la loi, de prendre des décisions sur les questions locales.

¹ Constitution de 2013, Article 53.

² Constitution de 2013, Article 2.

³ Le Comité permanent est présidé par le Président de l'Assemblée nationale. Les membres du Cabinet ne peuvent pas être membres du Comité permanent.

⁴ Constitution de 2013, Article 74.

⁵ Constitution de 2013, Article 85.

⁶ Site internet du gouvernement, *Ministries*. Adresse consultée: <http://www.chinhphu.vn/portal/page/portal/English/ministries>.

⁷ Loi de 2015 sur la promulgation des textes juridiques, article 19.

⁸ L'Assemblée nationale peut également établir des tribunaux spéciaux dans certaines circonstances.

⁹ Loi de 2015 sur la promulgation des textes juridiques, articles 27 et 28.

2.1.2 Accords internationaux

2.7. Le gouvernement est chargé de négocier les traités et les accords internationaux, dans le cadre du mandat confié par le Président.¹⁰ Tous les traités et accords conclus et signés ne doivent pas être ratifiés par l'Assemblée nationale.¹¹ L'article 70 de la Constitution et la Loi de 2016 sur les traités¹² indiquent dans quels cas les traités doivent être ratifiés par l'Assemblée nationale, ce qui inclut les traités concernant l'adhésion à une organisation internationale ou régionale. Les autorités indiquent que l'Assemblée nationale a ratifié le protocole d'accession du Viet Nam, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'accord de libre-échange entre le Viet Nam et l'Union européenne.¹³

2.8. Lorsqu'il entre en vigueur, un traité international peut être appliqué au Viet Nam par l'intermédiaire de modifications du droit interne (c'est-à-dire des textes juridiques normatifs) (section 2.1.3) ou être appliqué directement.¹⁴ Tous les accords de l'OMC ont, lorsque cela était possible, été appliqués directement au Viet Nam.¹⁵ Quand des changements du droit interne sont jugés nécessaires à l'application d'un traité, les autorités compétentes mettent en place un plan de mise en œuvre et proposent des modifications de la législation pour examen par le pouvoir législatif.

2.9. En cas de conflit entre les dispositions des traités internationaux et le droit interne, les dispositions des traités prévalent.¹⁶

2.1.3 Transparence et sécurité juridique

2.10. Le 1^{er} juillet 2015, la Loi sur la promulgation des textes juridiques (Loi n° 80/2015/QH13), publiée le 22 juin 2015, est entrée en vigueur; elle abrogeait et remplaçait la Loi de 2008 sur la promulgation des textes juridiques et la Loi de 2004 sur la promulgation des textes juridiques issus du Conseil du peuple et du Comité du peuple. Les autorités estiment que la nouvelle loi a rationalisé le système des textes juridiques normatifs et garanti une cohérence entre eux, qu'ils soient promulgués au niveau central ou local.¹⁷

2.11. Selon la Constitution, il existe 10 formes de normes (c'est-à-dire les textes juridiques normatifs) (encadré 2.1). L'Assemblée nationale adopte des lois et des résolutions. Les résolutions de l'Assemblée nationale servent habituellement à mettre en œuvre des mesures à titre expérimental et à répondre à des besoins urgents en termes de développement socioéconomique.¹⁸ Il n'est pas obligatoire de transposer les ordonnances et les résolutions du Comité permanent au moyen d'une loi, ou de les remplacer par une nouvelle loi au bout d'un certain délai. Le Comité permanent peut adopter une résolution abrogeant ou suspendant tout ou partie d'une ordonnance ou d'une résolution

¹⁰ Constitution de 2013, Article 96.

¹¹ Selon la Constitution de 2013, la signature d'un traité ou la décision de se retirer d'un traité au nom du gouvernement ne doit être approuvée que par le gouvernement; la ratification par l'Assemblée nationale n'est pas nécessaire. L'article 28 de la Loi de 2016 sur les traités énumère les catégories de traités qui doivent être conclus et signés au nom de l'État.

¹² La Loi sur les traités, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016, abroge et remplace la Loi sur la conclusion des traités internationaux, l'adhésion à ces traités et leur mise en œuvre. Selon les autorités, la Loi sur les traités prévoit des réglementations supplémentaires concernant la mise en œuvre des traités, par rapport à la loi qu'elle remplace. La Loi comprend des dispositions qui facilitent le fait de proposer des négociations concernant des traités, ainsi que des dispositions sur la négociation et la signature de traités dans le cadre d'une procédure accélérée.

¹³ Tous les traités et accords relatifs au commerce ne sont pas soumis à ratification par l'Assemblée nationale. Seuls les traités et accords relatifs au commerce relevant des catégories énumérées à l'article 29 de la Loi de 2016 sur les traités doivent être ratifiés par l'Assemblée nationale.

¹⁴ L'Assemblée nationale, le Président ou le gouvernement, lorsqu'ils décident d'adhérer ou non à un traité, décident aussi de l'application directe de tout ou partie de ce traité si ses dispositions sont suffisamment claires et précises pour être mises en œuvre. Voir Loi de 2016 sur les traités, article 6.

¹⁵ Résolution de l'Assemblée nationale n° 71/2006/NQ-QH11, 29 novembre 2005.

¹⁶ Loi de 2016 sur les traités, article 6.

¹⁷ Les dispositions relatives à la promulgation des textes juridiques figuraient précédemment dans deux lois: i) la Loi de 2008 sur la promulgation des textes juridiques, et ii) la Loi de 2004 sur la promulgation des textes juridiques issus du conseil du peuple et du comité du peuple. Selon les autorités, les dispositions figurant dans ces deux lois étaient divergentes, voire contradictoires, alors qu'elles concernaient le même sujet.

¹⁸ Loi de 2015 sur la promulgation des textes juridiques, article 15.

existante, ou étendant son application.¹⁹ En cas de conflit entre les dispositions de différents textes juridiques normatifs, celui qui prévaut est celui qui a été promulgué par l'instance au niveau hiérarchique le plus élevé, ou le plus récent si les textes ont été promulgués par des instances du même niveau hiérarchique.²⁰ La mesure dans laquelle les nouvelles lois abrogent ou complètent les lois existantes n'est pas toujours évidente.²¹

Encadré 2.1 Système des textes juridiques normatifs, 2020

On compte 10 types de textes juridiques normatifs. Tous ont un effet contraignant et peuvent être invoqués devant les tribunaux populaires. La hiérarchie des normes est ici présentée par ordre décroissant. Les normes adoptées au niveau infranational ne peuvent être appliquées que dans les limites de l'unité administrative correspondante.

Niveau national:

1. lois et résolutions de l'Assemblée nationale;
2. ordonnances et résolutions du Comité permanent de l'Assemblée nationale; Résolutions conjointes du Comité permanent de l'Assemblée nationale et du Présidium du Comité central du Front de la Patrie du Viet Nam;
3. ordonnances et décisions du Président;
4. décrets du gouvernement; Résolutions conjointes du gouvernement et du Présidium du Comité central du Front de la Patrie du Viet Nam;
5. décisions du Premier Ministre;
6. résolutions du Conseil judiciaire du Tribunal populaire suprême; et
7. circulaires du Président du Tribunal populaire suprême; Circulaires du Procureur général du Bureau du Procureur suprême du peuple; Circulaires des ministres et chefs des organismes de niveau ministériel; circulaires conjointes du Président du Tribunal populaire suprême et du Procureur général du Bureau du Procureur suprême du peuple; Circulaires conjointes des ministres, chefs des organismes de niveau ministériel, du Président du Tribunal populaire suprême et du Procureur général du Bureau du Procureur suprême du peuple; et Décisions du Vérificateur général de l'État.

Niveau infranational:

8. résolutions des Conseils du peuple;
9. décisions des Conseils du peuple; et
10. textes juridiques normatifs adoptés par les administrations locales d'unités administratives et économiques spéciales.

Note: Par rapport aux lois qu'elle remplace, la Loi de 2015 sur la promulgation des textes juridiques a supprimé 5 types de textes juridiques normatifs, tels que: i) les décisions conjointes du Comité permanent (ou du gouvernement) et de l'organe central d'une organisation sociopolitique (à l'exception des résolutions conjointes du Comité permanent (ou du gouvernement) et du Présidium du Comité central du Front de la Patrie du Viet Nam); ii) les circulaires conjointes de ministres et de chefs des organismes de niveau ministériel; iii) les directives des Comités provinciaux du peuple; iv) les directives des Comités de district du peuple; et v) les directives des Comités communaux du peuple. La loi de 2015 a créé un nouveau type de texte juridique normatif: les textes juridiques normatifs adoptés par les administrations locales d'unités administratives et économiques spéciales.

Source: Renseignements communiqués par les autorités et Loi de 2015 sur la promulgation des textes juridiques.

2.12. Les lois et ordonnances doivent être promulguées dans les 15 jours suivant leur adoption, à moins que le Président ne donne pas son assentiment à une ordonnance adoptée par le Comité permanent.²² Une période transitoire entre la date de promulgation et l'entrée en vigueur d'un texte juridique doit être prévue: au minimum 45 jours au niveau national, et au minimum 7 à 10 jours au niveau infranational. Tous les textes juridiques normatifs promulgués par le gouvernement sont disponibles en vietnamien sur le site Web du gouvernement.²³

2.13. Bien que les "lettres officielles", avis ou lignes directrices ne soient pas reconnus comme des textes juridiques normatifs, de nombreux ministères s'appuient sur de tels documents pour définir des politiques ou clarifier des questions d'application. Selon les autorités, la Loi de 2015 sur la

¹⁹ Loi de 2015 sur la promulgation des textes juridiques, article 16.

²⁰ Loi de 2015 sur la promulgation des textes juridiques, article 156.

²¹ OMC, *Examen des politiques commerciales du Viet Nam*, WT/TPR/S/287/Rev.1, 4 novembre 2013.

²² Dans ce cas, le Président doit envoyer au Comité permanent une demande écrite de réexamen de l'ordonnance dans les dix jours suivant son adoption.

²³ Site Web du gouvernement, *Legal Normative Documents*. Adresse consultée: <http://vbpl.vn/TW/Pages/vbpgen.aspx>.

promulgation des textes juridiques interdit de créer des procédures administratives par voie de circulaire, circulaire conjointe et document établi par une administration locale, sauf si la loi en dispose autrement. Les autorités indiquent également que le Conseil consultatif pour la réforme des procédures administratives a été créé pour améliorer la gestion des procédures administratives, dans les ministères, les organismes publics et les collectivités locales.²⁴

2.14. Selon les autorités, la Loi de 2015 sur la promulgation des textes juridiques prévoit un mécanisme de coordination pour l'élaboration des politiques et le processus législatif, ce qui aide les parties prenantes telles que les organismes publics, les associations privées et les particuliers à apporter leur contribution aux travaux de rédaction des documents juridiques. Selon la loi, il est obligatoire d'organiser des consultations publiques sur l'élaboration des politiques et sur la rédaction de textes juridiques normatifs. Les autorités compétentes responsables de la rédaction de textes juridiques doivent permettre à la population de formuler des observations pendant un délai d'au moins 30 jours; elles doivent publier le projet de texte, les réponses écrites à toutes les observations reçues, et le texte révisé sur leur site Web.²⁵

2.15. En outre, selon les autorités, le gouvernement organise régulièrement des dialogues sur les politiques économiques avec les représentants des entreprises, le monde universitaire, les associations professionnelles et les organisations internationales. Le Premier Ministre et les membres du Cabinet participent à ces dialogues; les ministères (et les organismes de niveau ministériel) formulent des stratégies spécifiques et élaborent des mesures pour répondre aux préoccupations soulevées au cours des dialogues.

2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale

2.2.1 Objectifs de la politique commerciale

2.16. Le Viet Nam reconnaît que l'intégration économique internationale est l'un des principaux moteurs de l'amélioration de ses institutions, de sa croissance économique et de son développement. En janvier 2016, le gouvernement a approuvé une Stratégie globale d'intégration internationale à l'horizon 2020, avec une vision jusqu'en 2030. Selon la Stratégie, les objectifs de l'intégration internationale sont, entre autres, "de tirer pleinement parti des conditions favorables au niveau mondial pour bientôt faire du Viet Nam un pays industrialisé tourné vers l'avenir" et d'"améliorer les conditions de vie de la population".²⁶

2.17. En ce qui concerne le commerce, le Viet Nam a l'intention de "diversifier ses marchés d'import-export" et de "participer activement au réseau mondial de production et aux chaînes de valeur".²⁷ La Stratégie d'import-export 2011-2020, avec une vision jusqu'en 2030, fixe trois objectifs spécifiques:

- les exportations devraient connaître un taux de croissance annuelle à deux chiffres;
- le taux de croissance des importations devrait être inférieur à celui des exportations; et
- le déficit commercial devrait être réduit progressivement, afin de parvenir à l'équilibre en 2020, et d'afficher un excédent commercial en 2021-2030.

2.18. Les autorités indiquent que ces trois objectifs ont été atteints. De surcroît, le Ministère de l'industrie et du commerce a adopté le 24 juin 2011 le Plan directeur de développement, qui se

²⁴ Directive n °30/CT-TTg, 30 octobre 2018.

²⁵ Dans le cas des lois et des ordonnances, la proposition de texte doit être publiée au Journal officiel et sur le site Web du Journal officiel. La loi ne comprend pas de dispositions prévoyant une nouvelle période de consultation ou de soumission d'observations lorsque le texte révisé est différent du texte proposé à l'origine.

²⁶ Voir *Stratégie globale d'intégration internationale à l'horizon 2020, avec une vision jusqu'en 2030, partie III, objectifs et lignes directrices*. Adresse consultée: <http://www.chinhphu.vn/portal/page/portal/English/strategies/strategiesdetails?categoryId=30&articleId=10056863>.

²⁷ Voir *Stratégie d'import-export 2011-2020, avec une vision jusqu'en 2030, section 1, Orientations stratégiques*. Adresse consultée: <http://chinhphu.vn/portal/page/portal/English/strategies/strategiesdetails?categoryId=30&articleId=10051303>.

concentre sur le développement du commerce grâce à l'intégration du Viet Nam sur les marchés étrangers. Afin de mieux mettre en œuvre ce plan, le Premier Ministre a publié le 4 septembre 2018 une directive appelant les organismes publics à apporter une contribution positive au sein des organisations et instances multilatérales régionales et internationales que le pays a rejointes, telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'OMC. L'objectif est de développer la visibilité du Viet Nam sur la scène internationale, de tirer pleinement parti de l'assistance technique fournie par les partenaires pour renforcer les capacités de gestion macroéconomique, de créer un environnement économique stable et transparent pour attirer l'investissement étranger, et de créer des possibilités commerciales pour les entreprises nationales et étrangères.²⁸

2.2.2 Formulation et mise en œuvre de la politique commerciale

2.19. Les politiques commerciales et liées au commerce sont élaborées au niveau central, et mises en œuvre de manière uniforme dans tout le pays. Le Ministère de l'industrie et du commerce demeure l'organe de référence en ce qui concerne le commerce et les questions liées au commerce. Il est chargé de: i) formuler les stratégies, plans et programmes relatifs au commerce; ii) préparer et élaborer les lois sur le commerce et les questions liées au commerce; iii) superviser la mise en œuvre de la politique commerciale; et iv) promouvoir le commerce. Dans les négociations commerciales, le Ministère de l'industrie et du commerce joue un rôle essentiel en se coordonnant avec les autres autorités compétentes qui s'occupent de domaines liés au commerce, telles que le Ministère des finances, le Ministère de l'agriculture et du développement rural, le Ministère de la santé et le Ministère de la science et de la technologie.²⁹ Le Département de la politique commerciale multilatérale, qui dépend du Ministère de l'industrie et du commerce, est l'organisme de référence pour les questions liées à l'OMC.

2.20. En 2016, le Comité national pour la coopération économique internationale (NCIEC) est devenu le Comité interministériel de pilotage chargé de l'intégration économique internationale (ESC).³⁰ L'ESC est le mécanisme de coordination intersectorielle pour l'élaboration des politiques et la coopération économique; il est présidé par le Vice-Premier Ministre. Il tient des réunions ordinaires et extraordinaires, auxquelles participent des hauts fonctionnaires issus de tous les ministères et d'organismes choisis. Il rédige aussi des rapports périodiques. Le Secrétariat de l'ESC est situé au Ministère de l'industrie et du commerce.³¹

2.21. Le Viet Nam n'a pas établi de programme d'adaptation de l'industrie pour répondre aux effets du commerce sur l'économie nationale.

2.3 Accords et arrangements commerciaux

2.3.1 OMC

2.22. Le Viet Nam est Membre de l'OMC depuis janvier 2007. Tous les accords de l'OMC auxquels le Viet Nam est partie sont directement appliqués lorsque cela est possible (section 2.1.2), et peuvent être invoqués devant les tribunaux vietnamiens.³² Le Viet Nam estime que son appartenance à l'OMC joue un rôle central dans sa stratégie d'intégration internationale et lui permet de contribuer à l'élaboration de règles et de normes communes au niveau mondial.³³

²⁸ Directive n° 26/CT-TTg du 4 septembre 2018.

²⁹ Voir la Loi sur le commerce, article 8; et la Loi sur la gestion du commerce extérieur, article 3.

³⁰ Décision n° 04/QD-BCDLNKT du Premier Ministre du 9 janvier 2015.

³¹ Le Ministre de l'industrie et du commerce était le vice-président du NCIEC et, en tant que chef de la délégation du gouvernement pour les négociations économiques et commerciales internationales, il a été nommé Secrétaire général de l'ESC. Voir Comité interministériel de pilotage chargé de l'intégration économique internationale, *Mandats* (en vietnamien). Adresse consultée: http://hoinhapkinhte.gov.vn/Gi_pour_centE1_pour_centBB_pour_cent9Bi-thi_pour_centE1_pour_centBB_pour_cent87u/Ch_pour_centE1_pour_centBB%A9c-n_pour_centC4_pour_cent83nq-nhi_pour_centE1_pour_centBB_pour_cent87m-v_pour_centE1_pour_centBB_pour_centA5/ID/1032/Gioi-thieu-ve-Ban-Chi-ao-lien-nganh-hoi-nhap-quoc-te-ve-kinh-te.

³² Lorsque ces dispositions sont suffisamment claires et détaillées pour être mises en œuvre.

³³ Site Web du gouvernement, *Overall Strategy for International Integration through 2020, Vision to 2030 (Stratégie globale d'intégration internationale à l'horizon 2020, avec une vision jusqu'en 2030)*. Adresse consultée: <http://www.chinhphu.vn/portal/page/portal/English/strategies/strategiesdetails?categoryId=30&articleId=10056863>.

2.23. Le Viet Nam a soumis son instrument d'acceptation de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) en décembre 2015, et ratifié l'amendement à l'Accord sur les ADPIC en janvier 2017. Il est partie à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI), mais pas à l'accord sur l'élargissement de l'ATI ni aux Accords plurilatéraux de l'OMC sur les marchés publics ou le commerce des aéronefs civils.

2.24. Pendant la période à l'examen, le Viet Nam a soumis plus de 350 notifications concernant entre autres la législation antidumping, les mesures agricoles, les prescriptions en matière de licences d'importation, les normes et réglementations techniques, la facilitation des échanges et les mesures de sauvegarde (tableau A2. 1).

2.25. En ce qui concerne le règlement des différends, le Viet Nam a participé à 5 affaires en tant que plaignant, aucune en tant que défendeur, et 33 en tant que tierce partie.

2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

2.26. Le Viet Nam estime que la participation à des accords commerciaux régionaux est une manière de faire progresser son intégration internationale.³⁴ En juin 2020, le Viet Nam était partie à 15 accords commerciaux régionaux (tableau 2.1).

Tableau 2.1 Accords commerciaux régionaux auxquels le Viet Nam est partie, juin 2020

| Accords | Portée | Date d'entrée en vigueur | Examen par le CRTA |
|---|--------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Zone de libre-échange de l'ASEAN | B, S | 01/01/1993 | Oui, BISD26S/321 (L/4735) |
| ASEAN-Chine | B, S | 21/09/2005 (B) 26/06/2008 (S) | Oui, WT/REG279/1 |
| ASEAN-Japon | B | 01/12/2008 | Oui, WT/REG277/1 |
| Viet Nam-Japon | B, S | 01/10/2009 | Oui, WT/REG275/1/Rev.1 |
| ASEAN-République de Corée | B, S | 01/01/2010 (B) 14/10/2010 (S) | Oui, WT/REG287/1; WT/REG287/3 |
| ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande | B, S | 01/01/2010 | Oui, WT/REG284/1/Rev.1 |
| ASEAN-Inde | B, S | 19/08/2010 (B) 01/07/2015 (S) | Oui, WT/COMTD/RTA/8/1; WT/REG372/1 |
| Viet Nam-Chili | B | 01/01/2014 | Oui, WT/REG365/1 |
| Viet Nam-République de Corée | B, S | 20/12/2015 | Oui, WT/REG371/1 |
| Viet Nam-Union économique eurasiatique (UEE) | B, S | 05/10/2016 | Oui, WT/REG385/1 |
| Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) | B, S | 14/01/2019 | Non |
| ASEAN-Hong Kong, Chine | B, S | 11/06/2019 | Non |
| Viet Nam-Union européenne | B, S | 01/08/2019 | Non |
| Accord commercial Viet Nam-Cuba | B | 01/04/2020 | Non |
| Partenariat économique régional global (RCEP) | B, S | Pas encore mis en œuvre | Non |

Note: B: Marchandises.
S: Services

Oui: A été examiné par le Comité des accords commerciaux régionaux de l'OMC.

N N'a pas été examiné par le Comité des accords commerciaux régionaux de l'OMC.

Source: Secrétariat de l'OMC.

2.27. Pendant la période à l'examen, le Viet Nam a, en tant que signataire individuel, signé six accords commerciaux régionaux et mené à bien les négociations concernant un accord de libre-échange. En outre, en tant que membre de l'ASEAN, le Viet Nam a signé de nouveaux accords

³⁴ Site Web du gouvernement, *Overall Strategy for International Integration through 2020, Vision to 2030 (Stratégie globale d'intégration internationale à l'horizon 2020, avec une vision jusqu'en 2030)*. Adresse consultée: <http://www.chinhphu.vn/portal/page/portal/English/strategies/strategiesdetails?categoryId=30&articleId=10056863>.

commerciaux régionaux avec des tierces parties dont l'Inde et Hong Kong, Chine. Les négociations relatives aux accords commerciaux régionaux avec l'Association européenne de libre-échange et Israël sont en cours.

2.28. Avant d'accéder à l'OMC, le Viet Nam a conclu des accords commerciaux bilatéraux avec quelque 40 partenaires. Selon les autorités, ces accords commerciaux bilatéraux sont toujours en vigueur (par exemple l'accord commercial bilatéral avec les États-Unis), sauf s'ils sont remplacés par un nouvel accord (par exemple l'accord avec Cuba).

2.3.2.1 ASEAN

2.3.2.1.1 Zone de libre-échange de l'ASEAN.

2.29. Le Viet Nam est membre de l'ASEAN depuis juillet 1995; il estime que l'ASEAN est la pierre angulaire de son intégration régionale. Le Viet Nam a présidé l'ASEAN en 2020.

2.30. L'ASEAN a créé le cadre de la Zone de libre-échange de l'ASEAN, qui régit le commerce des biens et services dans le cadre de certains accords spécifiques. Dans le cadre de l'Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (ATIGA), depuis le 1^{er} janvier 2018, près de 100% des biens en provenance de membres de l'ASEAN entrent au Viet Nam en franchise de droits.³⁵ L'Accord sur les technologies de l'information de l'ATIGA a été conclu en 2019 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. L'ATIGA comprend aussi des dispositions relatives à l'élimination des obstacles non tarifaires et à la facilitation des échanges.

2.31. Dans le cadre de l'Accord-cadre de l'ASEAN sur les services (AFAS), 12 principales branches de services, comprenant 128 sous-branches, ont été ouvertes aux opérateurs issus des pays membres de l'ASEAN. L'Accord de l'ASEAN sur le commerce des services (ATISA), négocié depuis 2013, a été signé le 17 octobre 2020. L'ATISA consolide les résultats obtenus dans le cadre de l'AFAS, facilite la transition vers une éventuelle approche fondée sur des listes négatives s'agissant des listes d'engagements de libéralisation et, à terme, il remplacera l'AFAS.³⁶ Les professionnels des services peuvent à présent travailler dans les pays de l'ASEAN en vertu de l'Accord de l'ASEAN sur le mouvement des personnes physiques, de l'Accord de reconnaissance mutuelle de l'ASEAN sur les services et du Cadre de référence de l'ASEAN pour les qualifications.

2.32. L'Accord global sur l'investissement de l'ASEAN (ACIA), est entré en vigueur en 2012. Il porte sur la libéralisation, la protection, la promotion et la facilitation de l'investissement, dans l'objectif de créer un climat de l'investissement ouvert dans la région de l'ASEAN. Au titre de l'ACIA, les investisseurs établis dans l'ASEAN bénéficient d'un traitement non discriminatoire avec une liste négative unique de réserves et de dispositions sur la poursuite de la libéralisation progressive. Le quatrième Protocole portant modification de l'ACIA a été signé le 15 juillet 2020. Le Protocole intègre dans l'ACIA des mesures allant au-delà des dispositions de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce³⁷ qui interdisent les prescriptions en matière de résultats.

2.3.2.1.2 Accord de libre-échange entre l'ASEAN et Hong Kong, Chine

2.33. L'ACR entre les membres de l'ASEAN et Hong Kong, Chine a été signé en novembre 2017 et est entré en vigueur pour le Viet Nam le 11 juin 2019.³⁸

2.34. En vertu de cet accord, le Viet Nam doit supprimer les droits à l'importation pour 75% de l'ensemble des lignes tarifaires pour les marchandises en provenance de Hong Kong, Chine d'ici à 2029, et pour 10% supplémentaires d'ici à 2033. En ce qui concerne le commerce des services, le Viet Nam s'engage envers certains fournisseurs de services de Hong Kong, Chine à leur ouvrir certains marchés tels que ceux des services professionnels (par exemple les services juridiques),

³⁵ Pour les marchandises en provenance de pays membres de l'ASEAN, 194 lignes tarifaires ne bénéficient pas d'un taux nul.

³⁶ Secrétariat de l'ASEAN, "ASEAN Signs Trade in Services Agreement", 23 octobre 2020. Adresse consultée: <https://asean.org/asean-signs-trade-services-agreement-2/>.

³⁷ Des mesures allant au-delà de l'Accord de l'OMC sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce.

³⁸ Les dates d'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre l'ASEAN et Hong Kong, Chine diffèrent d'un membre de l'ASEAN à l'autre.

des services fournis aux entreprises (par exemple les services de publicité) et des télécommunications.³⁹ Selon les autorités, l'Accord adopte une approche de libéralisation progressive; il prévoit également un mécanisme d'examen régulier pour les futures négociations sur les améliorations de l'accès aux marchés.

2.35. En ce qui concerne l'investissement, le Viet Nam, avec d'autres membres de l'ASEAN, s'est engagé à protéger les entreprises basées à Hong Kong, Chine qui investissent dans les pays de l'ASEAN suivant le principe du traitement équitable. En outre, il existe un accord d'investissement autonome entre l'ASEAN et Hong Kong, Chine; cet accord comprend des dispositions relatives au traitement des investissements dans le secteur des services.

2.3.2.1.3 Accord sur le commerce des services entre l'ASEAN et l'Inde

2.36. Cet Accord a été signé par l'Inde et par les États membres de l'ASEAN en 2014 et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015.⁴⁰

2.37. Les engagements sectoriels du Viet Nam dans cet accord reprennent sa liste de l'AGCS. En ce qui concerne les engagements horizontaux, le Viet Nam maintient, comme dans sa liste de l'AGCS, certaines restrictions pour le mode 3, y compris la mention "non consolidé" pour l'établissement d'une succursale, sauf indication contraire concernant un secteur ou sous-secteur spécifique. Les engagements horizontaux pour le mode 4 visent les personnes transférées à l'intérieur d'une société, les vendeurs de services, les personnes chargées d'établir une présence commerciale, les fournisseurs de services contractuels et la catégorie "autre personnel". Alors que l'entrée sur le territoire des fournisseurs de services contractuels était spécifiquement autorisée, au titre de l'AGCS, pour les services informatiques et services connexes et les services d'ingénierie uniquement, au titre de l'Accord, l'entrée des fournisseurs de services d'architecture est également libéralisée.

2.3.2.1.4 Autres ACR de l'ASEAN

2.38. Le Viet Nam, du fait de son appartenance à l'ASEAN, est partie à des ACR avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la Chine, l'Inde, le Japon et la République de Corée.⁴¹

2.3.2.2 Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)

2.39. Le Viet Nam a signé le PTPGP le 8 mars 2018.⁴² L'accord a été ratifié par l'Assemblée nationale le 12 novembre 2018, et est entré en vigueur le 14 janvier 2019.⁴³

2.40. Le Viet Nam a adopté une approche progressive pour la réduction des droits sur les marchandises en provenance de pays parties au PTPGP, étalée sur une période de 10 ans. Au moment de l'entrée en vigueur, environ 66% de l'ensemble des lignes tarifaires du Viet Nam étaient soumises à un taux de droit nul, qui concernait des produits tels que, entre autres, les aliments pour les animaux, les produits laitiers, les céréales, le riz, le coton, le cuir et les produits en cuir, les matières textiles et ouvrages en ces matières, les chaussures, le caoutchouc et les ouvrages en caoutchouc, les meubles, le bois et les ouvrages en bois, les plastiques, les produits pharmaceutiques, les engrais, les parfums, les cosmétiques, les machines et appareils et les accessoires électroniques. Environ 86,5% de l'ensemble des lignes tarifaires doivent être soumises à un taux de droit nul dans les trois ans qui suivent l'entrée en vigueur de l'accord. Pour les autres, les baisses de taux de droits seront appliquées sur une période de 5 à 10 ans.

³⁹ Le détail des engagements spécifiques peut être consulté à l'annexe 8-1 de l'accord de libre-échange entre l'ASEAN et Hong Kong, Chine. Adresse consultée: https://www.tid.gov.hk/english/ita/fta/hkasean/files/AHKFTA_Chapter_8_Annex_8-1_SOC_Viet_Nam.pdf.

⁴⁰ L'Accord a été négocié au titre de l'Accord-cadre de coopération économique globale entre la République de l'Inde et l'ASEAN et du Protocole portant modification de l'Accord-cadre, signé en 2009. Il devrait également être considéré parallèlement à l'Accord sur le commerce des marchandises entré en vigueur le 1^{er} juillet 2003 et à l'Accord sur le mécanisme de règlement des différends entre l'ASEAN et l'Inde.

⁴¹ Pour plus de détails, voir document de l'OMC WT/TPR/S/287/Rev.1, 4 novembre 2013, tableau A2. 1.

⁴² Sont notamment parties au PTPGP l'Australie, le Brunéi Darussalam, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Viet Nam.

⁴³ Six autres pays ont aussi ratifié le PTPGP: l'Australie, le Canada, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Singapour.

2.41. Pour les produits considérés comme hautement sensibles, des contingents tarifaires pourront être appliqués, ou des réductions tarifaires pourront être mises en œuvre sur une période de plus de 10 ans. Plus précisément, le Viet Nam adopte des contingents tarifaires pour le tabac non fabriqué et les véhicules usagés. Du fait du PTPGP, le Viet Nam s'est engagé à supprimer les droits contingentaires pour le sucre, les œufs et le sel 5 ou 10 ans (selon le produit) après la mise en œuvre de l'Accord.

2.42. Le Viet Nam supprimera aussi les droits à l'exportation sur la majorité des marchandises d'ici 5 à 15 ans après l'entrée en vigueur de l'Accord.⁴⁴ Il se réserve toutefois le droit de maintenir des droits à l'exportation sur un certain nombre de groupes de produits de base essentiels, tels que le charbon, le pétrole et certains types de minerai et minéraux.⁴⁵

2.43. En ce qui concerne les règles d'origine, la règle cumulative du PTPGP permet le cumul diagonal, c'est-à-dire qu'une partie au PTPGP peut traiter les matières premières d'une ou plusieurs parties au PTPGP comme les siennes, lorsque ces matières sont utilisées pour produire un bien originaire du territoire couvert par le PTPGP.

2.44. En ce qui concerne le commerce des services et l'investissement, le Viet Nam énumère toutes ses réserves incompatibles avec les chapitres consacrés aux services et à l'investissement⁴⁶; ces réserves concernent principalement l'obligation de traitement national.

2.45. Le Viet Nam a pris des engagements relatifs aux marchés publics dans le cadre du PTPGP (section 3.3.6).

2.3.2.3 Accord de libre-échange entre l'UE et le Viet Nam (EVFTA)

2.46. L'accord de libre-échange entre le Viet Nam et l'UE a été signé le 30 juin 2019 et ratifié par l'Assemblée nationale le 8 juin 2020. L'Accord est entré en vigueur le 1^{er} août 2020.

2.47. En vertu de l'Accord, le Viet Nam doit supprimer les droits sur 98,3% de ses lignes tarifaires pour les marchandises en provenance de l'Union européenne sur une période de 10 ans; à la date d'entrée en vigueur de l'Accord, 48,5% de l'ensemble des lignes tarifaires étaient soumises à un taux nul. Pour les 1,7% de lignes tarifaires restantes, les droits pourront être réduits sur une période supérieure à 10 ans, ou des contingents tarifaires pourront être appliqués, conformément aux engagements du Viet Nam dans le cadre de l'OMC ou pour les marchandises entièrement en pièces détachées.

2.48. En vertu de l'Accord, si le Viet Nam n'impose pas de droits à l'exportation sur la plupart des biens, il s'est réservé le droit d'en imposer sur 57 lignes tarifaires, dont la plupart sont des produits de base, tel que le pétrole brut ou le charbon, qui sont déjà soumis à des droits à l'exportation.⁴⁷

2.49. En général, les engagements en termes de d'accès aux marchés et de traitement national dans le cadre de l'EVFTA sont similaires à ceux pris dans le cadre de l'AGCS; cependant, les autorités relèvent que dans le cadre de l'EVFTA, les fournisseurs de service de l'Union européenne bénéficient de conditions préférentielles dans certains secteurs, tels que le transport de marchandises, les

⁴⁴ Les produits sont énumérés dans les catégories A à J à l'annexe 2-C du PTPGP. Adresse consultée: http://cptpp.moit.gov.vn/data/e0593b3b-82bf-4956-9721-88e51bd099e6/userfiles/files/2_%20National%20Treatment%20and%20Market%20Access%20for%20Goods.pdf.

⁴⁵ Les produits sont énumérés dans la catégorie K à l'annexe 2-C du PTPGP. Adresse consultée: http://cptpp.moit.gov.vn/data/e0593b3b-82bf-4956-9721-88e51bd099e6/userfiles/files/2_%20National%20Treatment%20and%20Market%20Access%20for%20Goods.pdf.

⁴⁶ Les réserves pour les mesures existantes sont énumérées à l'annexe I du PTPGP. Adresse consultée: http://cptpp.moit.gov.vn/data/e0593b3b-82bf-4956-9721-88e51bd099e6/userfiles/files/Annex%20I_%20Viet%20Nam.pdf. Les réserves pour les mesures permanentes sont énumérées à l'annexe II. Adresse consultée: http://cptpp.moit.gov.vn/data/e0593b3b-82bf-4956-9721-88e51bd099e6/userfiles/files/Annex%20II_%20Viet%20Nam.pdf.

⁴⁷ A l'exception du charbon à coke et des charbons utilisés pour la production de charbon à coke, qui n'est presque pas disponible au Viet Nam.

services d'entreposage et de magasin, les services de manutention des marchandises, les télécommunications et la distribution.

2.50. En ce qui concerne les marchés publics, les dispositions sont similaires à celles de l'AMP. Le Viet Nam a énuméré les ministères et organes centraux, les autorités de Hanoi et Ho Chi Minh Ville, certaines entreprises publiques et un certain nombre d'entités financées par l'État dans la liste des entités contractantes (section 3.3.6). Le Viet Nam devrait avoir achevé l'ouverture pour les entités énumérées d'ici à 15 ans.

2.51. Les dispositions relatives à la propriété intellectuelle couvrent aussi les indications géographiques.

2.3.2.4 Accord de libre-échange entre l'Union économique eurasiatique (UEE) et le Viet Nam

2.52. L'Accord de libre-échange entre l'Union économique eurasiatique (UEE) et le Viet Nam a été signé en mai 2015, et est entré en vigueur en octobre 2016.

2.53. Le Viet Nam s'est engagé à supprimer les droits de douane sur 84,5% des lignes tarifaires d'ici dix ans; les droits ont été supprimés sur 60% des lignes tarifaires concernées immédiatement après l'entrée en vigueur de l'Accord. Environ 12,8% des lignes tarifaires ne font pas l'objet d'engagements concernant des taux préférentiels.

2.54. En ce qui concerne le commerce des services, le Viet Nam maintient des restrictions sur l'établissement dans des secteurs dont l'ouverture est prohibée ou soumise à conditions (section 2.4). En ce qui concerne les engagements sectoriels, la plupart sont similaires à la liste du Viet Nam annexée à l'AGCS, avec des améliorations dans certains sous-secteurs, tels que les services de recherche-développement et les services de crédit-bail ou de location sans opérateurs.⁴⁸

2.55. Les autres engagements au titre de l'Accord, par exemple sur la propriété intellectuelle et la concurrence, relèvent principalement de la coopération. Selon les autorités, ils n'excèdent pas les engagements du Viet Nam dans le cadre de l'OMC ou d'autres accords de libre-échange qu'il a signés.

2.3.2.5 Accord de libre-échange entre le gouvernement de la République de Corée et le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam (VKFTA)

2.56. Le VKFTA a été signé en mai 2015, et est entré en vigueur le 20 décembre 2015.

2.57. En ce qui concerne le commerce des marchandises, le Viet Nam doit éliminer les droits de douane pour 89,2% des lignes tarifaires sur une période de 10 ans. L'élimination des droits de douane suit le même calendrier que celui de l'ALE ASEAN-République de Corée (AKFTA). Cependant, 265 lignes supplémentaires doivent être supprimées pour des marchandises en provenance de République de Corée dans le cadre du VKFTA, ce qui concerne entre autres: les textiles et matériaux entrant dans la fabrication des chaussures; les moteurs, parties et pièces pour les véhicules automobiles; les appareils et équipements électriques; les produits et composants électroniques; et les matières plastiques.

2.58. Pour le commerce des services, le Viet Nam offre un marché plus important aux fournisseurs de services coréens que ce qui est prévu par l'AKFTA. Ces nouveaux marchés comprennent les services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère et les services de crédit-bail de machines ou d'autres équipements sans opérateurs.⁴⁹ Le VKFTA comprend une liste des mesures/champs assortis de réserves.

2.59. Selon les autorités, le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et État prévu par le VKFTA a un champ d'application plus large, avec des règles de procédures plus spécifiques que l'AKFTA.⁵⁰ De plus, les procédures et le règlement du mécanisme de règlement des

⁴⁸ Document de l'OMC WT/REG385/1 du 21 juin 2019, tableau 4.2.

⁴⁹ Les autres engagements sectoriels sont similaires à la liste du Viet Nam annexée à l'AGCS. Document de l'OMC WT/REG371/1 du 13 avril 2017, tableau 4.4.

⁵⁰ Dans le cadre de l'AKFTA, le mécanisme de règlement des différends n'est compétent qu'en cas de rupture alléguée de sept obligations, à savoir celles concernant le traitement national, le traitement de la

différends entre investisseurs et État prévu par le VKFTA sont plus clairs et plus précis que ceux prévus par l'AKFTA.⁵¹

2.3.2.6 Accord de libre-échange entre le Viet Nam et le Chili

2.60. Le Viet Nam a signé un accord de libre-échange avec le Chili en décembre 2011, et cet accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

2.61. L'ALE ne concerne que le commerce des marchandises. Le Viet Nam doit, sur une période de 15 ans, progressivement réduire les droits sur les marchandises en provenance du Chili. Lors de l'entrée en vigueur de l'accord, les droits de douane concernant environ 35% de l'ensemble des lignes tarifaires ont été supprimés; la plupart des droits de douane doivent être supprimés en 2024, après 10 ans de mise en œuvre.⁵² Après la période de transition, 10,8% des lignes tarifaires resteront passibles de droits en 2029; elles comprennent la viande et les préparations alimentaires, le sucre, les boissons alcooliques, les produits du tabac, les voitures, les motocycles et les pneus.

2.3.2.7 Accord de libre-échange entre le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et le gouvernement de la République de Cuba (Accord commercial Viet Nam-Cuba)

2.62. L'Accord commercial Viet Nam-Cuba remplace l'accord de 1996 entre ces deux pays sur le commerce et les autres formes de coopération économique. L'Accord a été signé le 9 novembre 2018, et est entré en vigueur le 1^{er} avril 2020.

2.63. En vertu de l'Accord, le Viet Nam doit supprimer les droits de douane pour presque toutes les marchandises en provenance de Cuba (475 lignes au total) sur une période de 4 ans. À l'entrée en vigueur de l'Accord, 431 lignes sont soumises à un taux nul. Sur une période de quatre ans, les taux de droits pour les cigarettes et les cigares seront ramenés à 70%; pour l'alcool et les boissons alcooliques, 20%; et pour le sucre et le tabac non transformé dans le cadre des limites contingentaires de l'OMC, 15% (taux contingentaires).

2.64. L'Accord concerne aussi, entre autres, l'administration des douanes et la facilitation des échanges, les mesures correctives commerciales, les normes, les réglementations techniques et les procédures d'évaluation de la conformité, les mesures d'hygiène alimentaire et de sécurité sanitaire des produits alimentaires, la quarantaine des animaux et des végétaux et la coopération économique et commerciale.

2.3.2.8 Partenariat économique régional global (RCEP)

2.65. Le RCEP est un accord entre 15 parties, dont 10 pays de l'ASEAN⁵³ et 5 autres pays de la région.⁵⁴ Le Viet Nam a conclu les négociations sur le RCEP en novembre 2019, et signé l'accord le 15 novembre 2020.⁵⁵

nation la plus favorisée, le traitement général de l'investissement, les dirigeants et conseils d'administration, les cessions, expropriations et indemnisations; et l'indemnisation des pertes. Toutefois, le mécanisme prévu par le VKFTA est compétent pour les questions concernant l'obligation relative aux prescriptions de résultats, en plus des sept obligations mentionnées par l'AKFTA.

⁵¹ Le VKFTA prévoit un certain nombre de disciplines concernant la procédure arbitrale qui ne figurent pas dans l'AKFTA, y compris le nombre, la rémunération et les qualifications des arbitres; la procédure de regroupement d'affaires; le déroulement de l'arbitrage; l'interprétation des dispositions de l'Accord par le comité mixte; et l'adresse de signification des notifications, avis et autres documents. Le VKFTA exige aussi plus de précisions quant à la notification de l'intention de déposer une plainte aux fins d'arbitrage, aux conditions auxquelles une plainte peut être soumise à l'arbitrage et au consentement à la procédure d'arbitrage.

⁵² Document de l'OMC WT/REG365/1, 21 juin 2016, tableau 3.4.

⁵³ Parmi les membres de l'ASEAN on compte le Brunéi Darussalam, la Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

⁵⁴ Les cinq autres pays sont l'Australie, la Chine, le Japon, la République de Corée et la Nouvelle-Zélande.

⁵⁵ Le RCEP, lorsqu'il sera entré en vigueur, concernera un marché d'environ 2,2 milliards de consommateurs, avec un PIB d'environ 26 200 milliards d'USD (soit 30% du PIB mondial et de la population

2.66. Le RCEP concerne une large série de domaines, y compris, entre autres, le commerce des marchandises, le commerce des services et l'investissement, et la propriété intellectuelle.⁵⁶

2.3.3 Autres accords et arrangements

2.67. Le Viet Nam n'applique pas de Système généralisé de préférences et ne fournit pas d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits en provenance des pays les moins avancés.

2.4 Régime d'investissement

2.68. Le régime d'investissement du Viet Nam a été révisé en profondeur depuis le précédent examen en 2013. L'actuelle Loi sur les entreprises (Loi n° 68/2014/QH13) et l'actuelle Loi sur l'investissement (Loi n° 67/2014/QH13) ont toutes deux été adoptées en novembre 2014, et sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2015. La Loi sur les entreprises prévoit toujours l'établissement d'entreprises sous la forme de sociétés à responsabilité limitée, de sociétés par actions, de sociétés en commandite ou d'entreprises individuelles.⁵⁷ En actualisant le cadre légal, le Viet Nam entend pouvoir appliquer un traitement égal aux investisseurs étrangers et aux investisseurs nationaux et attirer l'investissement étranger direct (IED).

2.69. Un investisseur étranger est défini par la Loi sur l'investissement comme toute organisation établie conformément à des lois étrangères et menant des activités d'investissement au Viet Nam. L'article 9 de la Loi protège les investisseurs étrangers des nationalisations ou des confiscations au moyen de mesures administratives, et établit une liste de raisons exceptionnelles⁵⁸ pouvant justifier une expropriation par l'État donnant lieu à indemnisation. Selon la Loi sur les entreprises, les entreprises publiques, les entreprises recevant des investissements étrangers et les entreprises privées vietnamiennes opèrent dans des conditions d'égalité.

2.70. L'article 6 de la Loi sur l'investissement énumère les activités d'investissement soumises à des restrictions pour les investisseurs nationaux et étrangers dans les secteurs d'activité interdits⁵⁹ ou soumis à conditions. Pour des raisons de défense et de sécurité nationales, d'ordre et de sécurité publics, d'éthique sociale ou de santé publique, l'investissement dans certains secteurs d'activité est soumis à conditions. Par rapport à la Loi sur l'investissement de 2005, le nombre de secteurs d'activité soumis à conditions a été ramené de 386 à 243.⁶⁰ Les conditions relatives à l'investissement applicables aux investisseurs nationaux et étrangers sont régies par des lois, des ordonnances, des décrets, et par les accords internationaux auxquels le Viet Nam est partie. Le gouvernement régit ce domaine principalement au moyen de décrets; les ministères et les organismes publics (organismes ministériels, Conseils du peuple, Comités du peuple et autres entités) n'adoptent pas de réglementations sur ces sujets.

2.71. Le Décret n° 118/2015/ND-CP (lignes directrices concernant certains articles de la Loi sur l'investissement), publié le 12 novembre 2015, apporte davantage de précisions sur les conditions pouvant s'appliquer à l'investissement, telles que les conditions relatives aux licences, aux certificats d'admissibilité, aux certificats d'exercice, aux certificats d'assurance responsabilité professionnelle, et autres certifications non-écrites; des réglementations distinctes prévoient des conditions d'activité spécifiques applicables aux activités relevant d'un des 243 secteurs soumis à conditions. Les projets

mondiale). Lors du troisième sommet du RCEP en novembre 2019, 15 pays ont approuvé le texte, ce qui revenait à clore les négociations.

⁵⁶ Secrétariat de l'ASEAN, "Summary of the Regional Comprehensive Economic Partnership Agreement". Adresse consultée: <https://asean.org/summary-regional-comprehensive-economic-partnership-agreement/>.

⁵⁷ Toute entreprise visant à résoudre des problèmes sociaux ou environnementaux ou servant l'intérêt public peut maintenant être considérée comme une entreprise à vocation sociale. Les entreprises à vocation sociale sont aussi tenues de réinvestir au moins 51% de leurs profits annuels en les consacrant à la résolution de problèmes sociaux et environnementaux.

⁵⁸ Les raisons exceptionnelles incluent la défense et la sécurité nationales, les intérêts nationaux, l'état d'urgence, la prévention de catastrophes naturelles et le redressement à la suite de catastrophes naturelles.

⁵⁹ Le commerce de certaines substances narcotiques, de certains produits chimiques, de certains minéraux et d'espèces de flore et de faune sauvages sont désignés comme activités interdites aux Appendices 1, 2, et 3 de la Loi de 2014 sur l'investissement. En outre, la prostitution, la traite des êtres humains ou de leurs organes, le clonage humain et le commerce des pétards sont des activités prohibées en vertu de la Loi n° 03/2016/QH14 dans sa version modifiée.

⁶⁰ Loi n° 03/2016/QH14.

d'investissement qui ont une forte incidence environnementale, exploitent des forêts ou des terres affectées à la culture du riz (plus de 500 hectares) ou entraînent des déplacements de population (20 000 personnes dans les zones montagneuses ou 50 000 personnes dans d'autres zones) doivent être approuvés par l'Assemblée nationale. Pour les projets qui ont une incidence moindre en termes de déplacement de population (10 000 personnes dans les zones montagneuses ou 20 000 personnes dans d'autres zones), la procédure d'approbation est supervisée par le Premier Ministre.

2.72. De plus, l'approbation du Premier Ministre est exigée pour les projets d'investissement dans la construction et l'exploitation commerciale d'aéroports et de transports aériens, de ports maritimes nationaux et de parcours de golf; les activités de recherche, d'exploitation et de transformation du pétrole; les paris et les casinos; la production de cigarettes; et le développement de parcs industriels et de zones industrielles d'exportation, ainsi que pour les projets d'investissement d'une valeur estimée à 5 000 milliards de VND (approximativement 214 millions d'USD) ou plus.

2.73. L'approbation d'un Comité du peuple, c'est-à-dire l'organe exécutif au niveau provincial, est requise pour les projets impliquant l'attribution ou la location de terrains par l'État sans adjudication, appel d'offres ou transferts; des changements d'affectation des terrains; ou l'utilisation de technologies soumises à des restrictions.

2.74. En ce qui concerne l'approbation, les articles 33 à 35 de la Loi sur l'investissement fournissent des lignes directrices sur les critères devant être utilisés par les autorités compétentes (Comité du peuple, Premier Ministre ou Assemblée nationale); ceux-ci incluent la nécessité du projet, la conformité avec les stratégies et plans directeurs de développement socioéconomique, les objectifs, la portée, le site, la durée et le calendrier de mise en œuvre, l'utilisation des terres, les déplacements et réinstallations, les questions de protection de l'environnement, le capital investi, les effets socioéconomiques, les politiques spécifiques, les mesures d'aide et les conditions. L'évaluation de ces critères par l'autorité compétente varie selon la nature de chaque projet d'investissement.

2.75. Outre les conditions auxquelles est soumis l'investissement dans les 243 secteurs mentionnés plus haut, des conditions supplémentaires concernant les investisseurs étrangers peuvent s'appliquer dans certains secteurs. Le plafond général de 49% pour l'acquisition étrangère d'entreprises cotées en bourse⁶¹ opérant dans les secteurs non soumis à conditions a été aboli en 2015, mais dans certains secteurs, la participation étrangère demeure plafonnée à des niveaux allant de 30 à 51% (tableau 2.2).⁶² Les entreprises à capital entièrement étranger fournissant des services d'architecture ne peuvent fournir ces services qu'à des entreprises à participation étrangère. L'approbation du Premier Ministre peut être requise pour les projets à participation étrangère de transport maritime, de services de télécommunication avec une infrastructure réseau, de boisement, d'édition et de journalisme, ainsi que la création d'entreprises de sciences et technologies à capital entièrement étranger.

Tableau 2.2 Plafonds à la participation étrangère dans certains secteurs et activités spécifiques, 2020

| Secteur | Plafond de participation au capital social |
|--|--|
| Services annexes à l'agriculture | 51% |
| Banques commerciales constituées en sociétés par actions | 30% |
| Services et infrastructures de télécommunications de base | 49% |
| Services et infrastructures de télécommunications à valeur ajoutée | 50% |
| Services de télécommunication sans infrastructure | 65% |
| Services de réseaux privés virtuels (VPN) sans infrastructure | 70% |
| Transport ferroviaire et routier | 49% |

a Il convient de noter que les banques à capitaux entièrement étrangers sont autorisées au Viet Nam.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

⁶¹ Outre les sociétés cotées en bourse, le Décret n° 60/2015/ND-CP autorise la participation majoritaire des investisseurs étrangers dans les entreprises ayant plus de 100 actionnaires et un capital social d'au moins 10 000 milliards de VND (environ 430 000 USD).

⁶² La participation étrangère dans d'autres secteurs tels que les services de distribution, les services de transport de passagers et de marchandises (à l'exclusion du cabotage), les services de transport maritime international, assurance, les valeurs mobilières, la maintenance et réparation d'aéronefs (transport aérien) et les services juridiques a été entièrement libéralisée, conformément aux engagements dans le cadre de l'OMC.

2.76. Les activités économiques au Viet Nam sont soumises à une procédure d'enregistrement en deux temps, qui diffère selon le degré de participation d'investisseurs étrangers et les conditions spécifiques appliquées à l'activité. Une procédure d'enregistrement simplifiée s'applique aux activités économiques avec une participation étrangère au capital social inférieure à 51% et non soumises à des conditions spécifiques. Dans ce cas, les entreprises doivent seulement obtenir un certificat d'enregistrement de l'entreprise, et aucune autre formalité n'est nécessaire. Le certificat d'enregistrement de l'entreprise doit être délivré dans un délai de trois jours ouvrables. La Circulaire n° 47/2019/TT-BTC, publiée par le Ministère des finances, a diminué de moitié les frais d'enregistrement des entreprises à compter du 20 septembre 2019. Les frais de délivrance ou de renouvellement d'un certificat d'enregistrement ou de modification des informations sont actuellement de 50 000 VND (2,14 USD). Les demandes d'enregistrement en ligne sont exemptées de frais. Une fois le certificat d'enregistrement délivré, les entreprises doivent rendre l'enregistrement public sur le Portail national d'enregistrement des entreprises⁶³; les frais de publication sont de 100 000 VND (4,28 USD).⁶⁴ En cas de changements concernant la participation étrangère au capital social, la forme juridique, le lieu, la raison sociale, les représentants légaux et les activités de l'entreprise, le certificat d'enregistrement doit être modifié.

2.77. Les entreprises à participation étrangère majoritaire doivent obtenir un certificat d'enregistrement de l'investissement auprès du Département de la planification et de l'investissement de la province où est située l'entreprise ou du Comité de gestion de la zone d'affectation spéciale⁶⁵ dans laquelle elle a son activité.⁶⁶ Le certificat doit être délivré dans un délai de 15 jours ouvrables; aucune statistique n'a été réalisée quant au délai effectif. Les demandes d'enregistrement d'entreprise ou d'investissement peuvent être déposées simultanément, bien que les procédures demeurent séparées, et l'autorité compétente pour l'enregistrement de l'investissement est tenue de coopérer avec l'autorité compétente pour l'enregistrement de l'entreprise.⁶⁷ Les prescriptions en matière d'enregistrement pour les fusions et acquisitions ont été précisées par la loi actuelle et seule une modification du certificat d'enregistrement de l'entreprise est nécessaire, à moins que la participation étrangère au capital soit supérieure ou égale à 51%. L'article 40 de la Loi sur l'investissement dispose qu'en cas de modifications ou d'ajustements des activités économiques, l'enregistrement de l'investissement doit être réexaminé, et un nouveau certificat délivré. Le certificat d'enregistrement de l'investissement est délivré gratuitement.

2.78. Pour les activités soumises à l'approbation de l'Assemblée nationale, du Premier Ministre ou du Comité du peuple local, l'approbation doit être obtenue avant de présenter la demande d'enregistrement de l'entreprise ou de l'investissement. En pareil cas, l'enregistrement de l'investissement n'est pas obligatoire pour les projets avec une participation étrangère au capital social inférieure à 51% ou les projets nationaux, sauf s'il existe des conditions spécifiques pour l'activité des investisseurs étrangers. Une fois l'approbation obtenue, le certificat d'enregistrement de l'investissement doit être délivré dans un délai de cinq jours ouvrables suivant l'évaluation. Pour les projets soumis à l'approbation d'un Comité du peuple, le résultat de la procédure doit être notifié à l'investisseur dans un délai de 35 jours.⁶⁸ La Loi sur l'investissement ne prévoit pas de délai pour les procédures d'évaluation par d'autres autorités.

2.79. Entre 2013 et 2019, les autorités vietnamiennes ont approuvé 17 468 projets d'investissement étranger pour un capital total enregistré de 143,1 milliards d'USD. Ce sont le secteur de la transformation et le secteur manufacturier qui ont attiré le plus grand nombre de projets (6943), représentant 62% (89,3 milliards) du capital étranger total investi dans le pays sur cette période.⁶⁹ La participation exclusive au capital est la forme d'investissement privilégiée, et les

⁶³ Disponible en anglais et en vietnamien. National Business Registration Portal, *Business Registration*. Adresse consultée: www.dangkykinhdoanh.gov.vn.

⁶⁴ Circulaire n° 47/2019/TT-BTC.

⁶⁵ Ou "zone économique spéciale".

⁶⁶ Les certificats d'investissement pour les projets pétroliers et gaziers sont délivrés par le Ministère de l'industrie et du commerce, tandis que le Ministère des finances approuve aussi les projets en matière d'assurance.

⁶⁷ Bien qu'on ne puisse pas en l'espèce parler de guichet unique, le gouvernement a formalisé un mécanisme amélioré de gestion des prescriptions d'enregistrement pour les investisseurs étrangers dans la Circulaire n° 02/2017/TT-BKHDT.

⁶⁸ Loi n° 67/2014/QH13 sur l'investissement, article 33, clause 1.

⁶⁹ Parmi les autres secteurs attractifs pour l'IED on trouve: le commerce de gros et de détail; les activités professionnelles, techniques et scientifiques; l'immobilier; l'hébergement et la restauration; le transport et le stockage; et l'information et la communication.

principales villes et les provinces qui les entourent sont les principales destinations de l'investissement étranger.

2.80. Selon l'Examen de l'OCDE des politiques de l'investissement du Viet Nam 2018, les délais obligatoires concernant les procédures d'enregistrement et d'approbation étaient rarement respectés par le passé, bien que les autorités nationales indiquent que cela était principalement dû à la procédure d'approbation de l'investissement. Les autorités indiquent que la délivrance de licences en ligne devrait améliorer ces procédures, même si certaines localités pourraient continuer à rencontrer des difficultés pour parvenir au degré élevé de dématérialisation que suppose cette initiative. Le Système national d'information sur l'investissement pour le secteur privé, qui doit être lancé en 2021, doit fournir aux investisseurs étrangers davantage d'informations et de services en lien avec les procédures d'investissement. Selon le Rapport "*Doing Business 2020*" de la Banque mondiale, le principal obstacle à l'ouverture d'une entreprise au Viet Nam est le délai d'obtention de factures de TVA pré-imprimées au niveau municipal.⁷⁰

2.81. Le Décret n° 11/2016/ND-CP, modifié par le Décret n° 140/2018/ND-CP, précise les dispositions et les procédures concernant le recrutement de travailleurs étrangers. Le recrutement de travailleurs étrangers est soumis à l'approbation du Président du Comité du peuple local, en fonction des besoins de l'employeur ne pouvant être couverts par la main-d'œuvre locale. Les travailleurs de 11 secteurs de service⁷¹ peuvent être transférés au sein de leur entreprise pour travailler au Viet Nam.

2.82. La propriété privée des terres n'est pas autorisée au Viet Nam. Cependant, la Loi foncière du 29 novembre 2013 autorise la location de terres contre versement d'un loyer annuel ou d'un montant unique couvrant toute la durée de la location à des entreprises à participation étrangère pour mener des projets d'agriculture, de foresterie, d'aquaculture ou de production de sel, de production non agricole et d'utilisation à des fins commerciales, de construction d'installations ouvertes au public à des fins commerciales et de construction de logements à des fins de location. Dans ce cas de projets d'investissement dans le logement à des fins de vente ou de vente combinée à de la location, l'État peut allouer un terrain à des entreprises à participation étrangère. De plus, la Loi autorise à hypothéquer des actifs liés à la terre et à la valeur des droits d'utilisation des terres. L'attribution de droits d'utilisation des terres est du ressort des Comités du peuple provinciaux. Un accord de location de terrain ne doit pas excéder 50 ans mais, dans certains cas particuliers où l'amortissement est lent, dans des zones qui sont dans une situation socioéconomique difficile ou particulièrement difficile, la durée du bail peut atteindre 70 ans. Les baux peuvent être prolongés à l'échéance de la période initiale.

2.83. Pour stimuler l'investissement privé, le cadre légal actuel permet la mise en œuvre de mesures incitatives (chapitre 3 de la Loi sur l'investissement), y compris des réductions de l'impôt sur le revenu des entreprises, des exemptions de droits à l'importation sur les fournitures et composants pour les projets d'investissement et des réductions ou des exemptions de loyer ou de l'impôt sur l'utilisation des terres. Des activités spécifiques⁷² peuvent bénéficier de ces mesures incitatives, de même que les projets situés dans des zones industrielles ou des zones économiques (section 3.2.4).

⁷⁰ Selon le Rapport "*Doing Business 2020*" de la Banque mondiale, le Viet Nam a considérablement progressé en ce qui concerne la facilité de faire des affaires, et il est maintenant classé 70^{ème} sur 190 économies, contre 99^{ème} en 2013. Le Viet Nam affiche une performance moyenne parmi les pays d'Asie de l'Est, tandis que la Malaisie (13^{ème}), la Thaïlande (21^{ème}) et la Chine (31^{ème}) sont très bien classées. Il obtient son meilleur score dans les catégories "octroi de permis de construire" et "obtention de prêts" (25^{ème} rang pour les deux sous-indicateurs), et son principal progrès concerne le "raccordement à l'électricité" (27^{ème}, contre 155^{ème} en 2013). Il est toutefois en retard dans les catégories "solutionnement de l'insolvabilité" (122^{ème}), "création d'entreprise" (115^{ème}), "paiement des taxes et impôts" (109^{ème}) et "commerce transfrontalier" (104^{ème}).

⁷¹ Ces secteurs sont les services fournis aux entreprises, la communication, la distribution, l'éducation, l'environnement, la finance, les services de santé, le tourisme, la culture et le transport.

⁷² Les activités permettant de bénéficier de mesures incitatives comprennent les activités dans le domaine des hautes technologies; la production d'énergies propres et renouvelables; la fabrication de produits électroniques et d'automobiles et les activités de soutien; les activités de soutien à l'industrie textile; la production de produits des technologies de l'information; la culture et la transformation de produits issus de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; la plantation et la conservation de forêts; le traitement des déchets; le développement, l'exploitation et la gestion des infrastructures; l'éducation; et la production de médicaments et les biotechnologies.

De plus, les industries de soutien peuvent bénéficier de conditions préférentielles en ce qui concerne les crédits d'investissement, les loyers des terres et des plans d'eau et les taux de TVA.

2.84. En février 2020, le Viet Nam a notifié à l'OMC d'autres programmes d'aide qui avaient été mis en œuvre depuis le précédent examen.⁷³ Les programmes d'aide actuels visent à soutenir les entreprises qui embauchent des personnes handicapées ou une forte proportion de femmes. Les entreprises qui bénéficient de ces deux programmes peuvent prétendre à une réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés, à des prêts à des conditions libérales, à la priorité lors d'une demande bail foncier et à une réduction des frais associés. Un programme de soutien au secteur de la pêche a été en vigueur entre 2015 et 2018, et sa prolongation est actuellement envisagée. Un mécanisme de deux ans promouvant le développement des projets d'énergie solaire a pris fin en juin 2019, tandis qu'un mécanisme similaire pour les projets dans le domaine de l'énergie éolienne fonctionnera jusqu'en novembre 2021. Les projets de production d'énergie bénéficient d'un avantage supplémentaire, à savoir un prix de vente de l'électricité plus élevé que le prix de détail.

2.85. Le Décret n° 63/2018/ND-CP crée le cadre d'investissement concernant les partenariats public-privés (PPP). Le nombre de domaines dans lesquels des PPP peuvent être conclus a considérablement augmenté par rapport à ce que prévoyait la Décision n° 71/2010/QD-TTg, qui régissait précédemment ces partenariats. Il est à présent possible de conclure de tels partenariats d'investissement dans les domaines du transport, de la production d'électricité et son transport, de l'éclairage public, de l'approvisionnement en eau et des systèmes de collecte des déchets, du logement social et des locaux des organismes publics, de la santé, de l'éducation et de la formation, des infrastructures commerciales et des infrastructures des zones économiques spéciales et du développement agricole et rural, ainsi que dans d'autres domaines définis par le Premier Ministre.

2.86. Pour les projets dont les capitaux d'investissement totaux s'élèvent jusqu'à 1500 milliards de VND (environ 64 millions d'USD), l'investisseur privé doit contribuer au moins à hauteur de 20% du capital. Pour les projets dont la valeur est plus élevée, l'investisseur privé doit contribuer au moins à hauteur de 10% supplémentaires. Les autorités compétentes examinent le plan de financement, la capacité d'équilibre des sources de capitaux et les autres ressources pour déterminer le montant de la participation de l'État à un PPP. L'autorité apte à approuver l'étude de faisabilité d'un projet de PPP d'importance nationale ou concernant la sécurité, la défense ou la religion est le Premier Ministre. Les ministres, les chefs d'organismes de niveau ministériel et d'organismes publics et les présidents de Comités du peuple provinciaux approuvent les études de faisabilité des projets avec des capitaux d'investissement totaux moindres, en vertu de la Loi sur les investissements publics.⁷⁴ Le Décret n° 63/2018/ND-CP supprime l'obligation d'obtenir un certificat d'enregistrement d'investissement pour les projets de PPP.

2.87. Les investissements à l'étranger des entreprises établies au Viet Nam sont régis par la Loi sur l'investissement et par le Décret n° 83/2015/ND-CP du 25 septembre 2015, qui régit l'investissement sortant. La réglementation et la gestion de l'investissement sortant permettent aux autorités et aux organismes publics d'équilibrer les ressources financières entre les investissements d'entreprises vietnamiennes à l'étranger et la forte demande d'investissement intérieur, tout en veillant à ce que l'investissement sortant soit conforme aux autres réglementations et engagements du pays. La Banque d'État du Viet Nam indique périodiquement quels prêts en devises sont disponibles pour les investissements sortants, conformément à sa politique monétaire et à sa politique de gestion des réserves de devises. Les projets impliquant des capitaux d'investissement sortant d'un montant supérieur à 20 milliards de VND (environ 864 000 USD) ou requérant des mesures spéciales doivent être approuvés par l'Assemblée nationale, qui s'appuie sur un rapport du Conseil d'examen établi par le Premier Ministre. Les projets d'investissement sortant dans les secteurs de la banque, de l'assurance, des valeurs mobilières, du journalisme, de la radiodiffusion, des télécommunications et de l'immobilier qui excèdent 400 milliards de VND (environ 17,2 millions d'USD) et les projets dans d'autres secteurs qui excèdent 800 milliards de VND (environ 34,5 millions d'USD) sont soumis à l'approbation du Premier Ministre. Le Ministère de la planification et de l'investissement gère la procédure d'examen des projets d'investissement importants, et il est chargé de délivrer les certificats d'enregistrement d'investissement sortant pour tous les projets

⁷³ Documents de l'OMC G/SCM/N/284/VNM, G/SCM/N/315/VNM, et G/SCM/N/343/VNM, du 26 février 2020.

⁷⁴ Loi n° 39/2019/QH14 sur les investissements publics.

d'investissement sortant.⁷⁵ En vertu de la Loi sur l'investissement, l'investissement sortant est restreint dans les secteurs où l'investissement privé est interdit; le contrôle de la mise en œuvre des projets d'investissement sortant est effectué grâce aux rapports annuels et trimestriels rédigés par les investisseurs vietnamiens.

2.88. À la fin de 2019, le Ministère de la planification et de l'investissement avait accordé des certificats d'investissement pour 1 321 projets à l'étranger, pour un capital total de 20,6 milliards d'USD. L'investissement vietnamien est actif dans 18 secteurs, dans 78 pays et territoires répartis sur cinq continents. Les principaux secteurs d'investissement sortant sont la prospection et l'exploitation de ressources, principalement pétrolières et gazières, qui représentent 38,4% du total des investissements enregistrés; les autres secteurs importants sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche (15,3%) et les technologies de l'information et des télécommunications (12,8%). Les principales destinations des investissements vietnamiens comprennent la République démocratique populaire lao (23,8%) et le Cambodge (13,3%) voisins; d'autres partenaires régionaux tels que le Myanmar (6,5%) et la Malaisie (4,1%); et des partenaires plus lointains tels que la Fédération de Russie (13,7%), la République bolivarienne du Venezuela (8,8%), l'Algérie (6,1%), le Pérou (6%) et les États-Unis (3,4%).

2.89. Fin 2019, le Viet Nam était partie à 67 accords bilatéraux d'investissement, dont 5 ont été signés pendant la période à l'examen. L'EVFTA, signé récemment, est assorti d'un Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et le Viet Nam (EVIPA), qui doit remplacer 21 accords bilatéraux d'investissement et est actuellement en attente de ratification par les pays de l'Union européenne. Cet accord vise à mettre en place un système permanent de règlement des différends, ainsi que des mécanismes de consultation et de médiation.

2.90. L'investissement étranger est aussi couvert par les dispositions des accords de libre-échange récemment signés et entrés en vigueur, tels que l'ALE ASEAN-Hong Kong, Chine, le PTPGP, l'ALE entre le Viet Nam et l'UEE et le VKFTA (section 2.3.2).

2.91. Le 17 juin 2020 ont été publiées une Loi sur les entreprises révisée (Loi n° 59/2020/QH14) et une Loi sur l'investissement révisée (Loi n° 61/2020/QH14); toutes deux sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Certaines modifications apportés par la Loi sur l'investissement de 2020 comprennent la définition des entreprises à participation étrangère comme des entreprises dont un investisseur étranger détient au moins 50% du capital social (contre 51% jusqu'à présent), l'interdiction d'exercer à titre commercial une activité de recouvrement de dettes, l'abaissement du nombre de secteurs d'activité soumis à conditions à 227 (contre 243) et l'augmentation du nombre d'activités pouvant bénéficier de mesures d'aides à l'investissement. La Loi de 2020 sur les entreprises renforce la protection des actionnaires minoritaires et la reconnaissance des inscriptions au registre du commerce en ligne.

2.92. La Loi n° 64/2020/QH14 sur l'investissement sous la forme de PPP, publiée le 18 juin 2020, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021: elle identifie cinq domaines essentiels pour les PPP: i) le transport; ii) les réseaux électriques et la génération d'énergie non hydraulique; iii) l'approvisionnement en eau et les systèmes de collecte de déchets; iv) la santé, l'éducation et la formation; et v) les infrastructures des technologies de l'information. Elle prévoit une valeur minimum de 200 milliards de VND (environ 8,5 millions d'USD) pour les projets, et dispose que les investisseurs privés doivent contribuer à hauteur d'au moins 15% de l'investissement total. L'article 82 de la Loi crée un mécanisme de partage des revenus exceptionnellement bas ou élevés des projets faisant l'objet d'un PPP.⁷⁶

⁷⁵ Les projets d'investissement sortant d'un montant inférieur à ces seuils ne sont pas soumis à l'approbation des autorités, mais les investisseurs doivent tout de même demander un certificat d'enregistrement d'investissement.

⁷⁶ L'État a droit à la moitié des revenus dépassant 125% du revenu attendu selon le plan de financement du projet de PPP. Dans le cas où le revenu est particulièrement bas, en-dessous de 75% du revenu attendu selon le plan de financement, l'État prendra en charge 50% des pertes. Des précisions sur ce mécanisme de partage des revenus seront apportées par le gouvernement.

3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

3.1 Mesures visant directement les importations

3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières

3.1.1.1 Procédures douanières

3.1. Pendant la période à l'examen, le Viet Nam a continué à réformer ses politiques et mesures relatives aux procédures douanières en se fondant sur sa Stratégie de développement des douanes à l'horizon 2020 (Décision du Premier Ministre n° 448/QD-TTg), publiée le 25 mars 2011. Conformément à cette Stratégie, une version révisée de la Loi douanière (Loi n° 54/2014/QH13) visant à transposer dans le droit interne des traités internationaux auxquels le Viet Nam est partie a été adoptée le 23 juin 2014 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Cette loi est complétée par des règlements dont les suivants: i) Décret n° 08/2015/ND-CP (qui contient des dispositions et des indications spécifiques sur l'application de la Loi douanière concernant les procédures douanières, l'examen et la surveillance par les douanes et les procédures de contrôle connexes), publié le 21 janvier 2015; ii) le Décret n° 59/2018/ND-CP (portant modification de certains articles du Décret n° 08/2015/ND-CP), publié le 20 avril 2018; et iii) la Circulaire n° 38/2015/TT-BTC du Ministère des finances (sur les procédures, la surveillance et l'inspection douanières, les taxes à l'exportation, les taxes à l'importation et l'administration fiscale appliquées aux marchandises exportées et importées), publiée le 25 mars 2015, qui a été modifiée et complétée par la Circulaire n°39/2018/TT-BTC du Ministère des finances (sur les prescriptions relatives à l'inspection et à la vérification des marchandises exportées), publiée le 20 avril 2018. Les autorités indiquent que les documents juridiques ont été établis, par le biais, entre autres choses, de consultations publiques avec les organismes, entreprises et particuliers concernés en s'appuyant sur des documents écrits, des publications sur des sites web et des associations professionnelles.

3.2. La Loi douanière régit, entre autres choses, la gestion douanière; les marchandises dont l'importation, l'exportation ou le transit sont autorisés; et l'organisation et le fonctionnement des services douaniers. Les autorités indiquent que par comparaison avec la loi précédente, la version révisée de la loi a mis en place les bases juridiques en vue de l'application de la gestion des risques dans tous les processus d'inspection et de surveillance douanières, adopté les principes du contrôle après inspection, élargi l'application des technologies de l'information et du matériel moderne aux activités professionnelles et adopté le Guichet unique national et le Guichet unique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Elles précisent que cette loi et d'autres documents pertinents ont modernisé la gestion des douanes, entre autres choses, en recourant à des applications technologiques comme le dédouanement électronique dans tous les départements et services des douanes et en permettant le dépôt de déclarations en douane 24 heures/24 et 7 jours/7.¹

3.3. En engageant cette réforme, les autorités visent à i) simplifier le dossier en douane; ii) réglementer de manière transparente le délai maximal pour l'inspection après dédouanement et l'inspection matérielle des marchandises; iii) réaliser des études et des évaluations des résultats en matière de gestion à intervalles réguliers; iv) clarifier les droits et obligations des déclarants en douane, des personnes morales et physiques concernées ainsi que des agents des douanes, des autorités douanières et des organismes pertinents; v) créer un mécanisme destiné à encourager les déclarants en douane à respecter la loi; et vi) réduire au minimum les contacts directs entre les agents des douanes et les déclarants en douane au cours du processus de dédouanement. Elles pensent aussi que la réforme permettra de sensibiliser les agents des douanes à la nouvelle méthode de gestion douanière.

3.4. Les autorités estiment que l'application uniforme des codes du SH au moment de l'importation est assurée par l'utilisation d'une Liste des exportations et des importations se fondant sur la

¹ Les déclarants en douane doivent présenter des dossiers aux bureaux des douanes conformément au paragraphe 2 de l'article 16 de la Circulaire n° 38/2015/TT-BTC du Ministère des finances et au paragraphe 5 de l'article premier de la Circulaire n° 39/2018/TT-BTC du même Ministère. L'enregistrement et l'orientation des déclarations se conformant à l'article 19 de la Circulaire n° 38/2015/TT-BTC du Ministère des finances et au paragraphe 8 de l'article premier de la Circulaire n°39/2018/TT-BTC du même Ministère.

nomenclature du SH de l'Organisation mondiale des douanes et la nomenclature du Tarif harmonisé de l'ASEAN et un corpus de documents législatifs sur les douanes dont la Loi douanière.

3.5. La Loi sur les droits d'exportation et d'importation (Loi n° 107/2016/QH13) a été adoptée le 6 avril 2016. Entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016, elle visait, entre autres choses, à: i) satisfaire aux prescriptions de mise en œuvre des engagements et traités internationaux sur les droits d'importation et d'exportation; ii) modifier le tableau de l'imposition et les taux de droits pour respecter les dispositions des accords de libre-échange auxquels le Viet Nam est partie; iii) encourager et protéger les activités et la production des entreprises nationales; et iv) contribuer à la mise en œuvre des réformes administratives. La Loi définit chaque type de taxe, y compris les droits ad valorem, les droits mixtes et les taxes sur les produits importés soumis à contingents tarifaires.² Pour honorer les engagements pris de réduire les taxes à l'exportation dans le cadre d'un certain nombre d'ALE, la Loi dispose aussi que pour les marchandises exportées vers un pays, un groupe de pays ou de territoires qui ont signé des conventions en matière de taxes à l'exportation préférentielles dans le cadre de leurs relations commerciales avec le Viet Nam, ce sont ces conventions qui s'appliqueront.

3.6. Les autorités considèrent que cette loi met en œuvre des réformes globales portant sur les méthodes de gestion et les politiques en matière de taxes à l'exportation et à l'importation pour ce qui concerne la stabilité, l'ouverture, la transparence et les conditions favorables à l'activité commerciale, s'agissant en particulier des méthodes de calcul de l'impôt et des divers types de taxes.

3.7. En vertu de cette loi, les marchandises importées originaires d'un pays, d'un groupe de pays ou de territoires qui appliquent le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) dans leurs relations commerciales avec le Viet Nam ou les marchandises originaires de zones non tarifaires (par exemple les zones industrielles d'exportation décrites à la section 3.2.4) importées sur le marché intérieur qui satisfont à la règle d'origine d'un pays, d'un groupe de pays ou de territoires qui appliquent le traitement NPF dans leurs relations commerciales avec le Viet Nam bénéficient de "taux d'imposition préférentiels" (c'est-à-dire des droits NPF appliqués). Les marchandises importées originaires d'un pays, d'un groupe de pays ou de territoires qui ont conclu un accord commercial préférentiel avec le Viet Nam ou les marchandises originaires de zones non tarifaires importées sur le marché intérieur qui satisfont aux règles d'origine d'un pays, d'un groupe de pays, ou de territoires qui ont conclu un accord commercial préférentiel avec le Viet Nam bénéficient de "taux d'imposition préférentiels spéciaux". Si aucun taux d'imposition préférentiel ni taux d'imposition préférentiel spécial ne s'applique, un taux de droit commun est imposé, égal à 150% du taux d'imposition préférentiel de chaque ligne tarifaire. Plusieurs exonérations fiscales sont prévues.

3.8. La législation continue à établir une distinction entre les droits de commercialisation à l'importation et le droit de distribuer des marchandises importées au Viet Nam. Les étrangers bénéficient de droits de commercialisation à l'importation à part entière depuis le 1^{er} janvier 2009. Une société à participation étrangère doit obtenir un certificat d'enregistrement de l'investissement conformément aux dispositions de la Loi sur l'investissement (Loi n° 67/2014/QH13, adoptée le 26 novembre 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015) pour exercer des activités d'importation et d'exportation (section 2.4).³ En application du Décret n° 09/2018/ND-CP (portant application de la Loi sur le commerce et de la Loi sur la gestion du commerce extérieur), publié le 15 janvier 2018, la distribution en gros des marchandises importées au Viet Nam est autorisée sans licence commerciale mais une société à participation étrangère doit en obtenir une pour mener des activités de distribution au détail. Les articles 3 et 23 du Décret énoncent les critères généraux relatifs à un examen des besoins économiques pour les projets de création de points de vente au détail d'IED. Les sociétés à participation étrangère sont autorisées à distribuer des lubrifiants (y compris ceux à base de pétrole) sur le marché intérieur si elles remplissent les conditions énoncées dans le Décret.⁴ En application du Décret n° 116/2017/ND-CP (établissant les prescriptions applicables aux

² L'article 10 de la Loi sur les droits d'exportation et d'importation (n° 45/2005/QH11) dispose que i) les taux d'imposition sur les produits exportés sont précisés pour chaque rubrique du Tarif d'exportation; et ii) les taux d'imposition sur les produits importés comprennent le taux d'imposition préférentiel, le taux d'imposition préférentiel spécial et le taux d'imposition commun".

³ Pour pouvoir exercer des activités d'importation et d'exportation, une entreprise nationale doit obtenir un certificat d'inscription au registre du commerce ou un certificat d'enregistrement commercial.

⁴ Pour remplir ces conditions, les sociétés à participation étrangère doivent mener l'une des activités ci-après au Viet Nam: fabrication de lubrifiants; ou fabrication ou distribution de machines, de matériel ou de produits utilisant des lubrifiants spécifiques.

entreprises qui fabriquent, assemblent ou importent des véhicules automobiles et aux entreprises qui offrent des services de garantie et d'entretien pour ces véhicules, publié le 17 octobre 2017), les importateurs d'automobiles doivent posséder un certificat ou document écrit indiquant qu'ils sont autorisés à représenter des fabricants automobile étrangers afin de pouvoir rappeler tous les véhicules défectueux exportés au Viet Nam le cas échéant.⁵

3.9. La documentation et les procédures de dédouanement sont mises en œuvre conformément à une circulaire du Ministère des finances.⁶ Selon les autorités, les procédures douanières du Viet Nam sont conformes à la Convention de Kyoto révisée et s'inscrivent dans le rapide processus d'intégration des traités internationaux auxquels le Viet Nam est partie dans la législation nationale. En application de l'article 29 de la Loi douanière, une déclaration en douane doit en principe s'effectuer électroniquement mais elle peut se faire sur papier conformément aux règlements. La déclaration en douane électronique et le paiement des taxes et impôts en ligne peuvent s'effectuer 24 heures/24 et 7 jours/7. Pour le dédouanement, les importateurs doivent présenter et produire aux bureaux des douanes les documents prescrits au paragraphe 2 de l'article 16 de la Circulaire n° 38/2015/TT-BTC du Ministère des finances telle que modifiée et complétée par le paragraphe 5 de l'article premier de la Circulaire n° 39/2018/TT-BTC du même Ministère; ces documents comprennent la déclaration des marchandises importées, les factures commerciales et le connaissance. L'enregistrement et l'orientation des déclarations doivent être conformes à l'article 19 de la Circulaire n° 38/2015/TT-BTC du Ministère des finances modifiée et complétée par le paragraphe 8 de l'article premier de la Circulaire n° 39/2018/TT-BTC du même Ministère.

3.10. Les services des douanes vietnamiens de tous niveaux mettent en œuvre des mesures de gestion des risques. En vertu de la Loi douanière de 2014, la gestion des risques dans les opérations douanières prévoit: i) la collecte et le traitement de l'information douanière; ii) l'établissement de critères et la mise en place d'une évaluation du respect de la législation par les déclarants en douane et la classification du niveau de risque; et iii) l'organisation de la mise en œuvre des mesures de gestion douanière voulues. Les douanes comptent procéder à la classification des marchandises importées et exportées à partir des résultats de la classification du niveau de conformité, du niveau de risque présenté par le déclarant en douane et du résultat de la classification du niveau de risque associé aux activités d'exportation et d'importation, de sortie, d'entrée et de transit. Les douanes prévoient d'appliquer un système de communication qui intègre et traite les données automatiquement. À l'heure actuelle, le taux d'inspection effectif est d'environ 5% à l'échelle du pays. Le Ministère des finances a publié la Circulaire n° 81/2019/TT-BTC (régissant la gestion des risques dans les opérations douanières et l'établissement de critères pour la classification de la conformité et du niveau de risque présenté par les déclarants en douane, ainsi que les résultats de cette classification) le 18 novembre 2019. Les autorités indiquent que la gestion du risque est pour l'essentiel conforme aux recommandations de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en la matière.

3.11. Les courtiers en douane doivent obtenir un certificat d'inscription au registre du commerce ou un certificat d'enregistrement commercial attestant de la bonne réputation de leur activité. Les personnes travaillant dans le domaine du courtage en douane doivent être des citoyens vietnamiens.

3.12. Les douanes utilisent un mécanisme de dédouanement automatique et de guichet unique national qui comprend: i) un système de dédouanement automatique (le Système de dédouanement automatisé du fret du Viet Nam (VNACCS)); et ii) un système de base de données regroupant des informations commerciales (le Système d'information douanière du Viet Nam (VCIS)). Le VNACCS met l'accent sur trois étapes: avant, pendant et après le dédouanement; il s'accompagne de nouvelles fonctions et procédures, comme les procédures d'enregistrement de la liste d'articles admis en franchise et les procédures d'application générale applicables aux marchandises tant commerciales que non commerciales. C'est par le biais du VNACCS et du guichet unique que les douanes envoient les renseignements en rapport avec les demandes de licence des organismes spécialisés, et les procédures de licences s'effectueront au moyen de ce système; le VNACCS est également connecté aux systèmes d'information des parties connexes comme celles fournissant des services de magasinage, des services portuaires, des services de transit, de transport et des services bancaires. Le système VNACCS peut aussi traiter l'information avant l'arrivée/la déclaration. Pour

⁵ Document de l'OMC G/TBT/N/VNM/116 du 7 mars 2018.

⁶ Il s'agit notamment de la Circulaire n° 38/2015/TT-BTC du Ministère des finances telle que modifiée et complétée par la Circulaire n° 39/2018/TT-BTC du même Ministère.

assurer le dédouanement rapide des marchandises, les expéditions affichant des prix suspects passeront à l'étape après dédouanement aux fins d'identification.

3.13. Le 13 juin 2019, l'Assemblée nationale a approuvé la Loi sur l'administration fiscale (Loi n° 38/2019/QH14) qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Cette loi remplace la Loi sur l'administration fiscale n° 78/2006/QH11, qui a été modifiée et complétée par plusieurs articles au titre de Loi sur l'administration fiscale n° 21/2012/QH13 (Loi n° 71/2014/QH13) et la Loi n° 106/2016/QH13.

3.14. Les douanes ont la mission et le pouvoir de mettre en œuvre des mesures de contrôle des importations (et des exportations) en rapport avec les brevets, y compris des mesures d'inspection et de supervision visant à repérer les marchandises présentant des signes d'atteinte et de suspension des procédures douanières pour l'exportation et l'importation de marchandises dont on soupçonne qu'elles portent atteinte à des brevets protégés.

3.15. Le 15 décembre 2015, le Viet Nam a déposé à l'OMC son instrument d'acceptation du Protocole d'amendement pour insertion de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges dans l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC (AFE). Les autorités indiquent que le Viet Nam s'est engagé à mettre en œuvre l'AFE et a pris de nombreuses mesures à cet égard. Il a notifié ses engagements des catégories A, B et C à l'OMC le 16 novembre 2018. La mise en œuvre finale des engagements relevant de toutes les catégories est prévue pour 2025.

3.16. Depuis 2016, le gouvernement a mis en place plusieurs orientations et directives visant à faciliter le commerce international. Il s'agit des Résolutions 19/NQ-CP de 2015, 2016, 2017 et 2018; de la Résolution 01/NQ-CP de 2019; et des Résolutions 02/NQ-CP de 2019 et 2020, qui ont fixé des objectifs spécifiques et chargé les ministres, services et organismes compétents de mettre en œuvre des solutions en vue de la réalisation de ces objectifs. Le Premier Ministre a donné des ordres tendant à réduire le temps nécessaire au dédouanement et à réformer l'inspection spécialisée pour faciliter les activités d'importation et d'exportation, comme la Décision n° 1254/QD-TTg en 2018 et la Décision n° 1258/QD-TTg en 2020. Le Viet Nam a établi un Comité directeur national pour le guichet unique de l'ANASE, le Guichet unique national et la facilitation des échanges conformément à la Décision du Premier Ministre n° 1899/QD-TTg, rendue le 4 octobre 2016.⁷ Le Système automatisé de gestion des douanes du port maritime du Viet Nam (VASSCM), en service depuis le deuxième semestre 2017, est intégré dans le Guichet national unique et le VNACCS/VCIS pour, entre autres objectifs, simplifier et harmoniser les procédures douanières avec celles des entrepôts, des aires de stockage, ports maritimes, aéroports et autres parties connexes par le biais des systèmes informatiques mis au point par les douanes.

3.17. Le Viet Nam a rendu des décisions anticipées portant sur la classification par codes de marchandises, l'évaluation et l'origine des marchandises importées⁸ et visant à modifier et compléter plusieurs articles de la Circulaire n° 39/2015/TT-BTC du Ministère des finances, publiée le 25 mars 2015, qui prescrit la valeur en douane des marchandises exportées.

3.18. Le Viet Nam a adopté plusieurs mesures en réponse à la pandémie de COVID-19 dans le domaine des procédures douanières et de l'évaluation en douane. Les douanes ont renforcé l'application des technologies de l'information au dédouanement, notamment des marchandises, afin de réduire au minimum les contacts directs entre les agents des douanes qui interviennent dans les procédures d'importation et d'exportation. En août 2020, toutes les principales procédures douanières ont été complètement automatisées par le biais du système VNACCS/VCIS qui a assuré le traitement de plus de 99,6% des déclarations. Les autorités indiquent que les douanes ont ordonné la mise en œuvre du dédouanement rapide des marchandises, en particulier celles relevant de l'aide

⁷ Le Comité est un organisme de coordination interdisciplinaire qui aide le Premier Ministre à diriger, coordonner, orienter, inspecter et organiser la mise en œuvre du Guichet unique de l'ASEAN et du Guichet unique national. Le 15 décembre 2020, 207 procédures administratives de 13 ministères et organismes ont officiellement mis en œuvre le Guichet unique national, plus de 3,5 millions d'enregistrements émanant de plus de 43 460 entreprises. Le Guichet unique de l'ASEAN a été officiellement mis en œuvre le 1^{er} janvier 2018.

⁸ Le Décret n° 59/2018/ND-CP, publié le 20 avril 2018, la Circulaire n°39/2018/TT-BTC du Ministère des finances, publiée le 20 avril 2018 et la Circulaire n° 60/2019/TT-BTC du Ministère des finances, publiée le 30 août 2019. Depuis cette date, le Viet Nam s'est officiellement connecté au Guichet unique de l'ASEAN pour échanger des renseignements concernant la certification de l'origine avec neuf pays de l'ASEAN. Le nombre de certificats d'origine reçus par le Viet Nam d'autres pays de l'ASEAN s'est monté au total à 247 858 et le nombre de ces certificats envoyé par le Viet Nam aux autres pays de l'ASEAN à 313 859.

humanitaire, pour combattre la pandémie et se sont attachées à réduire le nombre de cas où des échantillons sont exigés aux fins du dédouanement; elles ont aussi réduit le taux afférent aux circuits jaune et rouge. Concernant les marchandises en transit et en transbordement, les procédures douanières ont été simplifiées, par exemple, en supprimant l'obligation de produire des pièces justificatives dans certains cas. Les douanes ont aussi simplifié le processus de renouvellement pour les entreprises prioritaires, le dépôt de déclarations et les inspections.

3.19. Selon la Banque mondiale, en 2019, le Viet Nam s'est classé au 104^{ème} rang (il était au 108^{ème} en 2015) sur 190 pour la facilité de faire du commerce transfrontières.⁹

3.1.1.2 Évaluation en douane

3.20. L'article 86 de la Loi douanière est la disposition juridique fondamentale relative aux douanes; il fait de la valeur transactionnelle la principale méthode d'évaluation en douane, et prévoit d'autres méthodes d'évaluation, qui sont définies dans la Circulaire n° 39/2015/TT-BTC (relative à la valeur en douane des marchandises importées et exportées) du Ministère des finances, publiée le 25 mars 2015 et la Circulaire n° 60/2019/TT-BTC du même Ministère (portant modification de plusieurs articles de la Circulaire n° 39/2015/TT-BTC du Ministère des finances), publiée le 30 août 2019.

3.21. Conformément aux dispositions de la Circulaire n° 60/2019/TT-BTC du Ministère des finances, publiée le 30 août 2019 (modifiant et complétant plusieurs articles de la Circulaire n° 39/2015/TT-BTC du Ministère des finances (réglementant la valeur en douane des marchandises exportées), publiée le 25 mars 2015), le Directeur de la Direction générale des douanes vietnamiennes adoptera la disposition réglementaire relative à l'exploitation, la construction, la gestion, le fonctionnement et l'utilisation de la base de données sur la valeur en douane et le traitement de la valeur en douane. Cette base de données ne peut être utilisée qu'en interne, dans le système douanier.

3.22. Selon les autorités, au Viet Nam, l'évaluation en douane est conforme aux normes énoncées dans l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane.

3.23. Le Décret n° 127/2013/ND-CP (relatif aux sanctions pour infractions administratives), publié le 15 octobre 2013, énonce les sanctions (amendes par ex.) applicables, entre autres choses, aux violations des règlements relatifs à la déclaration en douane et à l'application des décisions administratives dans le domaine des douanes. Il a été modifié et complété par le Décret n° 45/2016/ND-CP, publié le 26 mai 2016. En vertu de ces décrets, les sanctions prévoient: i) une amende pouvant atteindre 40 000 000 VND dans le cas de violations des règlements relatifs à la déclaration en douane (article 7); ii) une amende pouvant atteindre 20% du montant de l'impôt insuffisamment acquitté ou du montant de l'exonération de la taxe, de l'allègement fiscal, du remboursement ou du non-recouvrement de la taxe supérieur à celui prévu par les dispositions du droit fiscal en cas de violation des règlements relatifs à la déclaration fiscale (article 8); et iii) d'autres pénalités dans les cas d'évasion ou de fraude fiscales (article 13).

3.24. Une décision contestée sur la valeur en douane peut faire l'objet d'un recours par l'importateur conformément à l'article premier de la Loi sur les plaintes de 2011 et au Décret n° 08/2015/ND-CP publié le 21 janvier 2015, ou l'importateur peut former un recours administratif conformément à l'article 30 de la Loi sur les procédures administratives de 2014. La question peut être portée devant un organe administratif supérieur, ou une procédure peut être engagée auprès du Tribunal administratif.

3.25. Le Viet Nam n'a pas présenté de notification concernant l'évaluation en douane à l'OMC.

3.26. Le Viet Nam n'a pas de dispositions réglementaires en place concernant les prescriptions applicables avant l'expédition.

⁹ Banque mondiale, *Indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale*. Adresse consultée: <https://www.doingbusiness.org/en/rankings>.

3.1.2 Règles d'origine

3.27. Le Viet Nam applique des règles d'origine préférentielles et non préférentielles.

3.28. Depuis l'examen précédent, le Viet Nam a publié plusieurs documents juridiques concernant les règles d'origine y compris: le Décret n° 31/2018/ND-CP (précisant un certain nombre d'articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur du point de vue de l'origine des marchandises), publié le 8 mars 2018; et la Circulaire n° 05/2018/TT-BCT (sur l'origine des marchandises) du Ministère de l'industrie et du commerce (tableau A3. 1).¹⁰

3.29. Le Décret n°31/2018/ND-CP prévoit, par exemple: l'introduction de l'autocertification de l'origine; l'application et la publication de certificats d'origine ou d'autres documents pertinents; la procédure de délivrance des certificats d'origine ou d'autres documents pertinents conjointement avec la classification des requérants; le renforcement des mesures postérieures à l'inspection et la lutte contre les fraudes concernant l'origine des marchandises; et le traitement des violations des règles d'origine. En vertu du Décret, les règles d'origine préférentielles sont appliquées conformément aux lignes directrices sur les règles d'origine du Ministère de l'industrie et du commerce et aux traités ou accords internationaux auxquels le Viet Nam est partie. La Circulaire n° 05/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce fixe les critères d'origine pour les produits non préférentiels s'agissant de biens qui ne sont pas entièrement produits ou obtenus au Viet Nam.

3.30. Le Viet Nam applique les règles d'origine préférentielles de l'ASEAN. Les importateurs sont tenus de présenter des certificats d'origine qui attestent soit du respect du critère "entièrement obtenu", soit de la présence de 40% au minimum d'éléments originaires de l'ASEAN (origine cumulative) pour les marchandises importées dans le cadre de l'Accord sur le commerce des marchandises de l'ASEAN. Les accords de libre-échange conclus par l'ASEAN avec d'autres partenaires tels que l'Australie/la Nouvelle-Zélande, le Chili, la Chine, l'Union économique eurasiatique, l'Inde et la République de Corée reposent aussi sur le critère "entièrement obtenu" ou la transformation substantielle entraînant un changement de position tarifaire et permettant une origine régionale cumulative.¹¹ D'autres règles peuvent s'appliquer spécifiquement aux opérations et procédés minimaux; accessoires, pièces détachées et outils; matières identiques ou interchangeables; traitement des matériels d'emballage et contenants, et matières indirectes.¹²

3.31. Le Ministère de l'industrie et du commerce est l'autorité compétente pour la délivrance de certificats d'origine. Il autorise aussi les conseils d'administration des zones industrielles (notamment des zones franches pour l'industrie d'exportation) à délivrer des certificats d'origine et la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam à délivrer des certificats d'origine préférentiels dans le cadre des schémas SGP de pays étrangers qui accordent des certificats d'origine non préférentiels pour le Viet Nam.

3.32. Pendant la période considérée, le Viet Nam n'a pas présenté de nouvelle notification à l'OMC.¹³

3.1.3 Droits de douane

3.33. Les droits de douane du Viet Nam sont établis par le Comité permanent de l'Assemblée nationale sous la forme de taux réglementaires au niveau de la position à quatre chiffres du SH qui constituent des fourchettes de droits à l'intérieur desquelles le gouvernement établit les taux de

¹⁰ Parmi les autres documents pertinents on citera la Circulaire n° 205/2010/TT-BTC du Ministère des finances, publiée le 15 décembre 2010, relative à l'application du Décret n° 40/2007/ND-CP, publié le 16 mars 2007, qui définit la détermination de la valeur en douane pour les importations et les exportations.

¹¹ Les accords conclus par l'ASEAN avec l'Australie/Nouvelle-Zélande, la Chine et la République de Corée prévoient une teneur générale minimale en valeur régionale de 40%; avec l'Inde, elle est de 35%. Certains accords prévoient aussi des règles par produit, par exemple, l'ALE avec la République de Corée contient des règles par produit pour 447 lignes tarifaires au niveau de la position à 6 chiffres du SH. S'agissant en particulier des crevettes et des crabes transformés, la teneur en valeur régionale ne doit pas être inférieure à 35% de la valeur f.a.b. des marchandises.

¹² Le Viet Nam a notifié les règles d'origine préférentielles applicables dans le cadre des ALE conclus par l'ASEAN avec l'Australie/la Nouvelle-Zélande et l'Inde au Comité des règles d'origine de l'OMC (document de l'OMC G/RO/N/68 du 23 février 2011).

¹³ Les notifications reçues du Viet Nam à ce jour sont reproduites dans les documents de l'OMC G/RO/N/68 du 22 février 2011 et G/RO/N/79 du 1^{er} juin 2012.

droits appliqués. Dans les limites de ces fourchettes, le tarif douanier est généralement publié chaque année sous la forme d'une circulaire du Ministère des finances. Tous les droits du Viet Nam sont consolidés. Depuis le 1^{er} septembre 2016, des droits d'exportation et d'importation ont été établis conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les droits d'exportation et d'importation (Loi n° 107/2016/QH13).

3.34. Selon les autorités, le Viet Nam a totalement mis en œuvre ses concessions tarifaires en 2019; ses taux consolidés finals s'établissent en moyenne à 14,7% pour toutes les marchandises. La plupart des lignes tarifaires ont été consolidées initialement à un taux compris entre 0 et 40%, avec des crêtes pour les taux consolidés initiaux visant des produits "sensibles" tels que le sucre (100%), les vins et spiritueux (65%), le tabac (80%-150%) et les véhicules à moteur (100%). Le Viet Nam est partie à l'Accord plurilatéral sur les technologies de l'information et admet ces produits en franchise de droits.

3.35. Le Viet Nam a consolidé toutes ses lignes tarifaires à des taux *ad valorem* à l'exception de 15 lignes tarifaires correspondant aux véhicules à moteur d'occasion (SH 8703), qui sont consolidés à un taux composite (150% + 15 000 USD) ou à un taux *ad valorem* de 200%, le plus bas étant retenu. Il s'est réservé le droit d'appliquer des droits d'importation spécifiques ou composites sur certaines marchandises "sensibles" afin de faire face à la fraude douanière. Jusqu'à présent, cela ne s'est pas avéré nécessaire. À l'heure actuelle, seuls les véhicules à moteur d'occasion sont assujettis à des taux appliqués non *ad valorem*. Le taux non *ad valorem* pour les voitures d'occasion importées est précisé à l'appendice III du Décret n° 57/2020/ND-CP, publié le 25 mai 2020.

3.36. Le tarif appliqué par le Viet Nam en 2020 suit la Nomenclature tarifaire harmonisée de l'ASEAN qui se fonde sur la nomenclature du SH2017.14 Le Tarif douanier contient 10 813 lignes tarifaires au niveau des positions à 8 chiffres du SH. La moyenne simple des taux NPF appliqués pour l'ensemble des marchandises est de 11,9%, contre 10,4% en 2013 (tableau 3.1 et graphique 3.1); 18,1% pour les produits agricoles; et 10,9% pour les produits non agricoles (définition de l'OMC). L'accroissement de la moyenne tarifaire globale se doit pour l'essentiel au passage de la nomenclature du SH2012 à celle du SH2017 et le fractionnement de plusieurs lignes tarifaires, principalement dans la section "matériel de transport" (section 17 du SH). Les droits les plus élevés sont les suivants: 135% pour les cinq lignes tarifaires concernant les cigarettes (SH 2402.20 et 2402.90); 100% pour deux lignes tarifaires relatives à certains produits du tabac comme les cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos (SH 2402.10); et articles de friperie (SH 6309.00) (tableau A3. 2 et graphique 3.2).

Tableau 3.1 Structure tarifaire, 2013 et 2020

(Pourcentage, sauf indication contraire)

| | Taux NPF appliqué | | Taux consolidé final ^a |
|--|-------------------|----------------|-----------------------------------|
| | 2013 | 2020 | |
| Lignes tarifaires consolidées (% de l'ensemble des lignes) | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Moyenne simple des taux | 10,4 | 11,9 (12,0) | 14,7 |
| Produits agricoles (SH01-24) | 17,4 | 17,8 (18,6) | 20,4 |
| Produits industriels (SH25-97) | 9,0 | 10,7 | 13,6 |
| Produits agricoles, définition de l'OMC | 17,4 | 18,1 (19,1) | 20,0 |
| Produits non agricoles, définition de l'OMC | 9,3 | 10,9 (11,0) | 13,9 |
| Lignes tarifaires en franchise de droits (% de l'ensemble des lignes) | 32,9 | 29,2 | 12,7 |
| Moyenne simple des lignes passibles de droits uniquement | 15,6 | 16,9 (17,1) | 16,9 |
| Contingents tarifaires (% de l'ensemble des lignes) | .. | 0,3 | 0,3 |
| Droits non <i>ad valorem</i> (% de l'ensemble des lignes) | 0,0 | 0,0 | 0,2 |
| Crêtes tarifaires "nationales" (% de l'ensemble des lignes) ^b | 4,1 | 4,8 (5,0) | 4,4 |

¹⁴ Le tarif douanier du Viet Nam établit trois catégories de taux de droits d'importation: i) les "taux préférentiels", c'est-à-dire les taux de droits NPF généralement applicables aux Membres de l'OMC, ii) les "taux préférentiels spéciaux" applicables dans le cadre des régimes commerciaux préférentiels accordés par le Viet Nam; et iii) les taux de droits "ordinaires". Les droits ordinaires, qui équivalent à une fois et demie le taux NPF, s'appliquent au commerce avec des pays non Membres de l'OMC (à moins que le traitement NPF n'ait été convenu bilatéralement).

| | Taux NPF appliqué | | Taux consolidé final ^a |
|---|-------------------|----------------|-----------------------------------|
| | 2013 | 2020 | |
| Crêtes tarifaires "internationales" (% de l'ensemble des lignes) ^c | 25,6 | 28,4 | 34,8 |
| Écart type global des taux de droits | 12,5 | 14,5 (14,9) | 16,7 |
| Coefficient de variation des taux de droits | 1,2 | 1,2 | 1,1 |
| Droits de nuisance appliqués (% de l'ensemble des lignes) ^d | 0,6 | 1,0 | 0,9 |
| Nombre total de lignes tarifaires | 9 566 | 10 813 | 8 025 |
| <i>Taux ad valorem</i> | 6 337 | 7 429 | 6 994 |
| En franchise de droits | 3 142 | 3 154 | 1 016 |
| Taux spécifiques | 0 | 0 | 15 |
| Autres ^e | 87 | 230 | 0 |

.. Non disponible.

a Les droits consolidés finals ont été calculés à partir de la base de données des listes tarifaires codifiées (LTC). La liste consolidée finale est établie sur la base de la nomenclature du SH2012 au niveau des positions à 8 chiffres.

b Les crêtes tarifaires nationales s'entendent de celles qui sont 3 fois supérieures au taux global moyen appliqué.

c Les crêtes tarifaires internationales s'entendent de celles qui excèdent 15%.

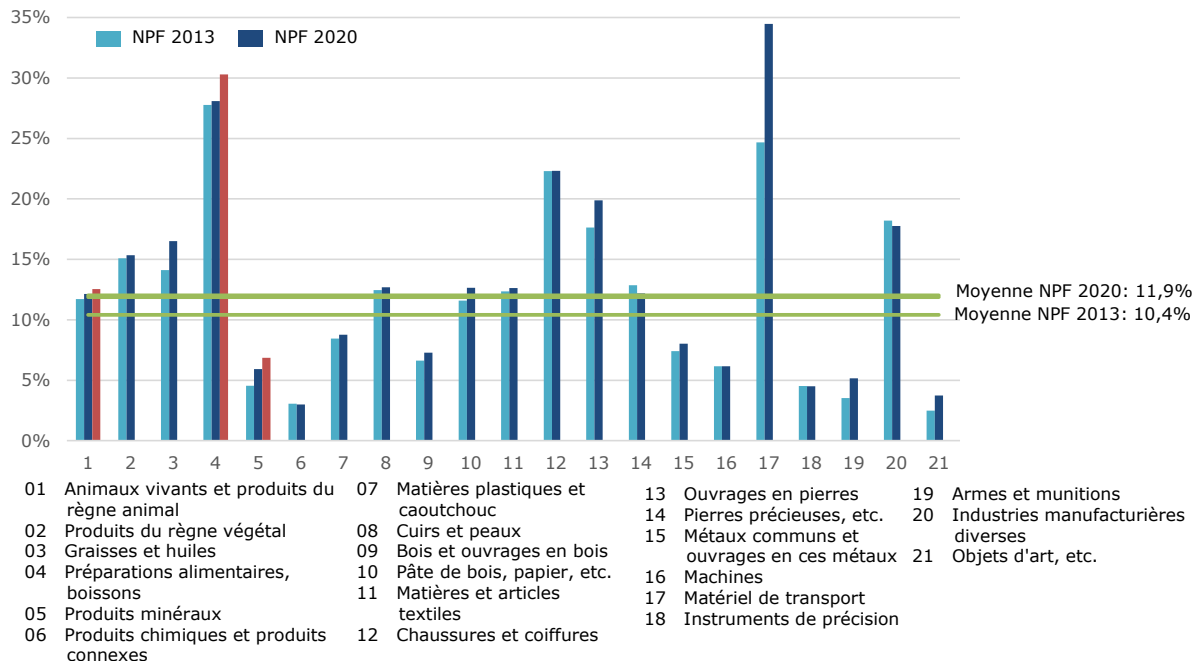
d Les taux de nuisance sont ceux qui sont supérieurs à zéro mais inférieurs ou égaux à 2%.

e Les autres droits sont notamment ceux fondés sur des instructions spéciales comme le prévoit le chapitre 98; toutes les lignes tarifaires visées relèvent du chapitre 87 (véhicules à moteur).

Note: Les taux de droits de 2013 sont fondés sur le SH2012 et ceux de 2020 sur le SH2017. Les calculs des moyennes sont fondés sur le niveau des lignes tarifaires nationales (8 chiffres). Les calculs de droits de douane pour 2013 ont été établis à partir des taux contingentaires car l'on ne disposait pas des taux hors contingent; les calculs de droits de douane fondés sur les taux contingentaires pour 2020 sont indiqués à titre de comparaison. S'agissant de 2020, les chiffres entre parenthèses correspondent à des données qui incluent les taux hors contingent et excluent les taux contingentaires.

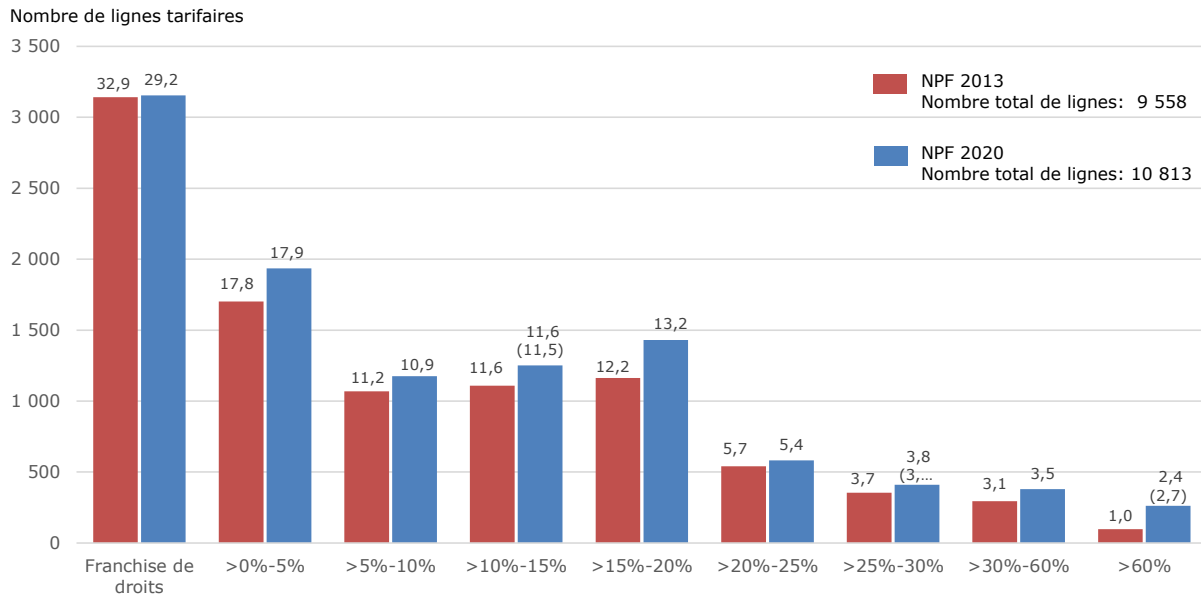
Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Graphique 3.1 Taux NPF appliqués moyens, par section du SH, 2013 et 2020



Note: Le tarif de 2013 est basé sur la nomenclature du SH2012 et le tarif de 2020 sur celle du SH2017. À l'exclusion de 87 et 230 lignes tarifaires relevant de la section 17 du SH, respectivement, en 2013 et 2020. Les calculs excluent les taux hors contingent et incluent les taux contingentaires. Les barres rouges pour les sections du SH 1, 4 et 5 indiquent les moyennes de 2020 calculées en incluant les taux hors contingent et en excluant les taux contingentaires. Dans ce scénario, la moyenne globale est de 12%.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Graphique 3.2 Distribution des taux de droits NPF, 2013 et 2020

Note: Le tarif de 2013 se fonde sur la nomenclature du SH2012; le tarif 2020 se fonde sur le SH2017. Les chiffres indiqués au-dessus des barres correspondent au pourcentage de l'ensemble des lignes tarifaires. La somme des pourcentages n'est pas égale à 100%. On ne dispose pas de taux pour 87 et 230 lignes tarifaires en 2014 et 2020, respectivement. Les chiffres incluent les taux contingentaires et excluent les taux hors contingent. Les chiffres entre parenthèses pour 2020 incluent les taux hors contingent et excluent les taux contingentaires.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.37. En réaction à la flambée de la pandémie de COVID-19, le Viet Nam a éliminé temporairement les droits NPF appliqués sur les équipements médicaux et certains équipements de protection individuelle (chapitres 38-39, 56, 60, 62-63, 72-73, et 76 du SH) le 7 février 2020.¹⁵ C'est à cette date qu'a été publiée la Lettre officielle du Premier Ministre n° 197/TTg-KTTH portant approbation de l'exonération de la taxe d'importation pour les masques médicaux, les désinfectants pour les mains, les matières premières destinées à l'exportation, les antiseptiques à base d'eau et les matériels et autres équipements nécessaires pour la prévention et la lutte contre les infections respiratoires aiguës causées par la COVID-19. Comme suite à cette Lettre officielle, le 7 février 2020, le Ministre des finances a rendu la Décision n° 155/QD-BTC qui portait sur les mêmes articles. Parmi les autres documents pertinents figurent la Décision n° 436/QD-BTC du Ministre des finances, publiée le 27 mars 2020 sur l'ajout d'articles à la liste des marchandises exemptées des droits d'importation aux fins de la lutte contre les infections respiratoires aiguës causées par la COVID-19 et la Décision n° 2138/QD-BTC du Ministre des finances, rendue le 18 décembre 2020, sur la publication de la liste des accessoires importés en vue de la fabrication d'appareils respiratoires à oxygène qui sont exemptés de la taxe d'importation en vue de la prévention et de la lutte contre l'épidémie de COVID-19. Selon les autorités, le Viet Nam n'a pas imposé de droits d'importation provisoires pendant la période considérée.

3.38. La différence entre les taux NPF consolidés et ceux appliqués laisse une certaine marge de manœuvre en ce qui concerne la politique tarifaire du Viet Nam.¹⁶ L'écart entre la moyenne simple des droits NPF appliqués et le taux consolidé moyen est de 2,8 points de pourcentage en 2020.¹⁷ Dix-neuf lignes tarifaires étaient assujetties à des taux appliqués plus élevés (totalement ou

¹⁵ Les droits de douane ont été éliminés pour les produits relevant des positions du SH 3808.94.20; 3808.94.90; 3916.10.20; 3916.20.20; 3916.90.42; 3916.90.92; 3926.90.99; 5603; 5604.10.00; 5606.00.00; 6002.40.00; 6002.90.00; 6210.10.90; 6307.90.40; 6307.90.90; 7217.90.90; 7326.90.99; 7604.10.10; 7604.29.10; et 7616.99.90.

¹⁶ La différence entre le taux NPF consolidé et le taux NPF appliqué était de 5 points de pourcentage ou plus pour environ 2 600 lignes tarifaires en 2020 (la comparaison est difficile car les listes de droits NPF appliqués et les listes consolidées ne figurent pas dans les mêmes nomenclatures).

¹⁷ La comparaison est difficile car les listes de droits NPF appliqués et les listes consolidées ne figurent pas dans les mêmes nomenclatures.

partiellement) que les taux consolidés correspondants (tableau A3. 3).¹⁸ Les autorités indiquent que chaque année depuis son accession à l'OMC, le Viet Nam a mis en œuvre des réductions tarifaires sur la base du tableau de conversion de la Nomenclature du tarif harmonisé de l'ASEAN et que si l'on tient compte des modifications apportées à cette nomenclature, huit des neuf lignes indiquées ci-dessus étaient à l'intérieur des limites des taux consolidés correspondants et le taux NPF appliqué relatif à une ligne (SH 4804.39.90) était supérieur au taux consolidé correspondant.¹⁹

3.39. Le Viet Nam accorde des préférences tarifaires dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels régionaux et bilatéraux à ses partenaires de l'ASEAN, l'Australie/Nouvelle-Zélande, le Chili, la Chine, l'Union économique eurasiatique, l'Inde, le Japon et la République de Corée (tableau 3.2).

Tableau 3.2 Analyse succincte du tarif préférentiel, 2020

| | Total | | | | Produits agricoles (OMC) | | Produits non agricoles (OMC) | |
|--|-------------|----------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| | Moyenne (%) | Fourchette (%) | Champ d'application ^a (%) | Franchise de droits ^b (%) | Moyenne (%) | Franchise de droits ^b (%) | Moyenne (%) | Franchise de droits ^b (%) |
| NPF | 12,0 | 0-135 | | 29,2 | 19,1 | 11,8 | 11,0 | 31,7 |
| Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (ATIGA) | 0,5 | 0-135 | 67,6 | 96,3 | 2,3 | 93,4 | 0,2 | 96,8 |
| Accord portant création de la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA) | 2,7 | 0-135 | 63,5 | 87,5 | 4,5 | 89,7 | 2,4 | 87,2 |
| ALE ASEAN-Chine (ACFTA) | 2,6 | 0-100 | 64,9 | 86,2 | 2,3 | 93,7 | 2,6 | 85,2 |
| ALE ASEAN-Hong Kong, Chine (AHKFTA) | 10,3 | 0-135 | 43,5 | 30,1 | 16,0 | 12,5 | 9,4 | 32,6 |
| ALE ASEAN-Inde (AIFTA) | 6,4 | 0-135 | 47,6 | 63,3 | 6,3 | 71,9 | 6,4 | 62,0 |
| Partenariat économique global ASEAN-Japon (AJCEP) | 5,1 | 0-135 | 59,2 | 61,5 | 7,5 | 42,0 | 4,7 | 64,3 |
| ALE ASEAN-Corée (AKFTA) | 4,5 | 0-135 | 55,6 | 82,8 | 4,4 | 92,0 | 4,5 | 81,5 |
| Accord de libre-échange Viet Nam-Chili (VCFTA) | 6,8 | 0-135 | 47,4 | 34,3 | 12,1 | 16,6 | 6,1 | 36,9 |
| Accord de partenariat économique entre le Viet Nam et le Japon (VJEPA) | 4,5 | 0-135 | 60,5 | 74,3 | 7,7 | 50,0 | 4,1 | 77,8 |
| ALE Viet Nam-Corée (VKFTA) | 4,1 | 0-135 | 59,4 | 83,8 | 4,4 | 91,6 | 4,0 | 82,7 |
| Accord de libre-échange entre l'Union économique eurasiatique et le Viet Nam (VEAEUFTA) | 4,0 | 0-135 | 61,6 | 78,5 | 7,3 | 68,7 | 3,5 | 79,9 |
| Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). | 4,6 | 0-109,6 | 65,5 | 63,9 | 9,2 | 35,3 | 3,9 | 68,0 |

a Pourcentage du nombre total de lignes. Il n'est tenu compte que des taux inférieurs au taux NPF correspondant.

b Lignes en franchise de droits en % du nombre total de lignes.

Note: Les taux préférentiels sont calculés sur la base du tarif douanier NPF de 2020; le taux préférentiel inférieur a été remplacé par le taux NPF appliqué correspondant au niveau des positions à 8 chiffres. Si le taux préférentiel est supérieur au taux NPF appliqué correspondant, c'est ce dernier qui est utilisé pour les calculs. Les calculs excluent les taux contingentaires et incluent les taux hors contingent.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

¹⁸ Il se peut qu'il y en ait davantage, dans la mesure où pour de nombreuses lignes, il n'est pas possible d'établir de comparaison entre les droits NPF appliqués et consolidés.

¹⁹ Selon les autorités, lorsque le Viet Nam a accédé à l'OMC, ses engagements tarifaires se sont fondés sur la Nomenclature du tarif harmonisé de 2002 de l'ASEAN. À ce jour, cette nomenclature a été modifiée trois fois (en 2007, 2012 et 2017). Les modifications ont consisté à changer certains codes de produits et classifications de groupes/sous-groupes par suite de la fusion ou du fractionnement de lignes tarifaires.

3.40. Le Viet Nam applique des contingents tarifaires pour les importations d'œufs, de sucre de canne, de tabac et de sel conformément aux dispositions de l'appendice IV du Décret n° 57/2020/ND-CP et à l'article 11 de la Circulaire n° 12/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce (précisant un certain nombre d'articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur concernant les mesures correctives commerciales) publiée le 15 juin 2018. Selon la Liste concernant les marchandises du pays, les volumes contingentaires doivent augmenter de 5% par an pour les marchandises assujetties à des contingents tarifaires (tableau 3.3).

Tableau 3.3 Contingents tarifaires, 2016-2019

| Produit/ Code du SH | Contingent tarifaire en 2016 | Contingent tarifaire en 2017 | Contingent tarifaire en 2018 | Contingent tarifaire en 2019 | Taux de droit contingen- taire (%) | Taux de droit hors contingent (%) | Volume des importa- tions en 2019 | Méthode d'admini- stration |
|---------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---|--|--|---|
| Œufs | 48 620 | 50 051 | 52 553 | 55 181 | 40 | 80 | 0 | Résultats antérieurs |
| 04072100 | douzaines | douzaines | douzaines | douzaines | | | | |
| 04072910 | | | | | | | | |
| 04072990 | | | | | | | | |
| 04079010 | | | | | | | | |
| 04079020 | | | | | | | | |
| 04079090 | | | | | | | | |
| Canne à sucre | 85 000 t | 89 500 t | 94 000 t | 98 700 t | | | 26 000 t | Alloués aux utilisateurs finals sur la base des résultats antérieurs; part du contingent tarifaire allouée à de nouveaux importateurs |
| 17011200 | | | | | 25 | 80 | | |
| 17011300 | | | | | 25 | 80 | | |
| 17011400 | | | | | 25 | 80 | | |
| 17019100 | | | | | 40 | 100 | | |
| 17019910 | | | | | 40 | 85 | | |
| 17019990 | | | | | 40 | 85 | | |
| Tabac | 48 620 t | 51 051 t | 53 604 t | 56 284 t | | | 37 147 t | Résultats antérieurs; contingents alloués aux utilisateurs finals titulaires d'un permis de production de cigarettes |
| 24011010 | | | | | 30 | 80 | | |
| 24011020 | | | | | 30 | 90 | | |
| 24011040 | | | | | 30 | 80 | | |
| 24011050 | | | | | 30 | 80 | | |
| 24011090 | | | | | 30 | 90 | | |
| 24012010 | | | | | 30 | 80 | | |
| 24012020 | | | | | 30 | 90 | | |
| 24012030 | | | | | 30 | 90 | | |
| 24012040 | | | | | 30 | 80 | | |
| 24012050 | | | | | 30 | 80 | | |
| 24012090 | | | | | 30 | 90 | | |
| 24013010 | | | | | 15 | 80 | | |
| 24013090 | | | | | 30 | 90 | | |
| Sel | 102 000 t | 102 000 t | 110 000 t | 11 000 t | | | 60 000 t | Résultats antérieurs |
| 25010010 | | | | | 30 | 60 | | |
| 25010020 | | | | | 30 | 60 | | |
| 25010050 | | | | | 15 | 50 | | |
| 25010091 | | | | | 15 | 50 | | |
| 25010092 | | | | | 15 | 50 | | |
| 25010099 | | | | | 15 | 50 | | |

Source: Document de l'OMC G/AG/N/VNM/12 du 12 mai 2020; Circulaire n° 12/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce en date du 15 juin 2018; et renseignements communiqués par les autorités.

3.41. Les contingents tarifaires pour les œufs, le sucre brut et le sucre raffiné et le sel sont fixés par le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MARD). Ceux pour le tabac brut ou non fabriqué sont fixés par le Ministère de l'industrie et du commerce qui annonce les contingents tarifaires annuels d'importation et décide des méthodes de gestion des importations de chaque produit de base. Les taux contingentaires applicables aux marchandises soumises à des contingents

tarifaires sont indiqués à l'appendice IV du Décret n° 57/2020/ND-CP précisant la liste des marchandises et les taux des droits d'importation hors contingent, y compris les œufs, le sucre, le tabac et le sel.

3.42. Les contingents pour le sel sont attribués aux négociants qui souhaitent l'utiliser aux fins de production, tel qu'il est confirmé par une autorité de réglementation compétente. Les contingents pour les œufs de volailles sont attribués aux négociants qui souhaitent les importer. Les contingents pour le sucre brut et le sucre raffiné sont attribués sur la base des lignes directrices annuelles du Ministère de l'industrie et du commerce en consultation avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural et le Ministère des finances. Les contingents pour le tabac brut ou non fabriqué sont attribués aux négociants qui ont obtenu une licence du Ministre de l'industrie et du commerce pour la fabrication de cigarettes à partir de tabac brut ou non fabriqué importé. L'adjudication n'est pas utilisée pour allouer les contingents. Les contingents attribués ne sont pas cessibles. Selon les autorités, l'absence d'importation d'œufs est due à l'absence de demande.

3.43. Le Viet Nam applique aussi des contingents tarifaires pour les importations préférentielles de riz, et notamment de riz paddy, et de tabac brut ou non fabriqué originaires du Cambodge et de la République démocratique populaire lao en vertu de mémorandums d'accord bilatéraux conclus en 2005 (République démocratique populaire lao) et 2007 (Cambodge). Les volumes contingentaires sont assujettis à un droit d'importation nul. Les contingents tarifaires, qui sont annoncés par le Ministère de l'industrie et du commerce, peuvent être prescrits pour un ou deux ans à la fois. À l'heure actuelle, pour le Cambodge, le volume contingentaire est de 300 000 tonnes-équivalent-riz²⁰ et de 3 000 tonnes de tabac brut ou non fabriqué chaque année pour 2019 et 2020, et pour la République démocratique populaire lao, le volume contingentaire est de 70 000 tonnes-équivalent-riz et de 3 000 tonnes de tabac brut ou non fabriqué chaque année pour 2018 et 2019.

3.44. Le Viet Nam exonère différentes marchandises de droits de douane. Des exemptions ont été accordées conformément à la Loi sur les droits d'exportation et d'importation et aux articles 10 et 12 du Décret n° 134/2016/ND-CP (Lignes directrices pour la Loi sur les droits d'exportation et d'importation) depuis leur publication le 1^{er} septembre 2016.²¹ En vertu de l'article 16 de la Loi, les exonérations des droits d'importation sont accordées, entre autres choses aux: matières premières, fournitures et composants importés pour fabriquer des produits d'exportation; marchandises importées temporairement en vue d'être réexportées; certaines marchandises et actifs immobilisés importés dans le cadre de projets pouvant bénéficier d'incitations à l'investissement; certaines marchandises importées au bénéfice d'activités pétrolières; et les marchandises importées liées à l'information et à la technologie, à l'environnement et à l'éducation. Les exemptions tarifaires s'appliquent aussi à certaines marchandises qui sont achetées, vendues ou échangées au-delà de la frontière par les résidents frontaliers dans les limites des contingents admissibles.²² L'appendice V au Décret n° 134/2016/ND-CP sur les contingents en franchise de droits applicables aux marchandises échangées par les résidents frontaliers dispose que les marchandises achetées par les résidents vietnamiens dont le ménage est enregistré de façon permanente dans les zones frontalières, et qui sont titulaires d'un permis de résidence délivré par le poste de police station de la province frontalière, sont exonérées de taxes, si leur valeur en douane ne dépasse pas 2 millions de VND par personne et par transaction journalière et si le nombre de transactions journalières n'est pas supérieur à 4 par mois. Autres impositions visant les importations. En vertu de l'article 18 de la Loi, des réductions tarifaires s'appliquent aux importations (et aux exportations) qui sont endommagées ou perdues sous surveillance douanière lorsque le dommage ou la perte sont vérifiés

²⁰ Deux kg de riz paddy sont jugés équivalents à 1 kg de riz.

²¹ Avant le 1^{er} septembre 2016, l'article 12 du Décret n° 87/2010/ND-CP (relatif à l'application de certains articles de la Loi sur les droits d'exportation et d'importation), publié le 13 août 2010, était le fondement des exemptions de droits d'importation.

²² Les activités commerciales frontalières sont régies par: la Loi sur la gestion du commerce extérieur; le Décret n° 14/2018/ND-CP (donnant des lignes directrices détaillées sur les activités commerciales frontalières), publié le 23 janvier 2018; la Circulaire n° 01/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce (détaillant les marchandises échangées par les négociants via des sous-postes frontière et des lieux de passage à la frontière), publiée le 27 février 2018; et la Circulaire n° 02/2018/TT-BCT (donnant des lignes directrices détaillées sur la liste des marchandises échangées par les résidents frontaliers), publiée le 27 février 2018. Elles sont aussi régies par l'Accord sur le commerce transfrontières entre le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et le gouvernement de la République populaire de Chine conclus le 12 décembre 2016, ainsi que par les accords sur le commerce transfrontières avec le Cambodge et la République démocratique populaire lao.

par une organisation compétente.²³ En vertu de l'article 19, les droits d'importation sont remboursés si, entre autres choses, i) une personne redevable de droits qui a versé un droit d'importation doit réexporter les marchandises importées; ii) une personne redevable de droits a versé un droit pour les marchandises importées aux fins d'activités de production ou d'activités commerciales mais utilise ensuite ces marchandises pour une production destinée à l'exportation et exporte ces produits; ou iii) une personne redevable de droits a versé un droit pour des machines, des équipements, des outils ou des véhicules appartenant à une personne morale ou physique qui est autorisée à effectuer une importation temporaire aux fins de réexportation. Le montant remboursable du droit d'importation est déterminé sur la base de la valeur résiduelle des marchandises réexportées qui est calculée en fonction de leur période d'utilisation au Viet Nam. Le gouvernement ne remboursera pas de montant inférieur au minimum prescrit.

3.1.4 Autres impositions visant les importations

3.45. Les importations sont assujetties à des redevances douanières conformément à la Loi sur les redevances et impositions (Loi n° 97/2015/QH13, adoptée le 25 novembre 2015, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017). Le 14 novembre 2016, le Ministère des finances a publié la Circulaire n° 274/2016/TT-BTC qui établit les taux, le recouvrement, le paiement, la gestion et l'utilisation des redevances douanières et redevances relatives au transit des marchandises et des véhicules. En conséquence, la redevance douanière à acquitter pour enregistrer une déclaration s'élève à 20 000 VND; la redevance douanière perçue pour l'inspection, la supervision, ou la suspension temporaire des procédures douanières pour l'exportation ou l'importation de marchandises bénéficiant de la protection de la propriété intellectuelle est de 200 000 VND.

3.46. Des exemptions des redevances douanières s'appliquent pour les biens humanitaires et l'aide non remboursable; les dons à des organismes d'État, des organisations politiques, des organisations sociopolitiques, des organisations sociales, des organisations socioprofessionnelles, des unités des forces armées et de personnes physiques (exemptés de l'impôt dans les limites fixées par les normes conformément à la loi pertinente); les dons à des fins humanitaires ou charitables; les effets personnels des personnes morales ou physiques étrangères bénéficiant de l'immunité diplomatique; les bagages à main autorisés en franchise; et les lettres et colis.²⁴ L'article 3 de la Circulaire n° 274/2016/TT-BTC du Ministère des finances prévoit des redevances douanières additionnelles dans les cas suivants, entre autres: i) les marchandises importées et exportées envoyées par courrier exprès dont la valeur est inférieure ou égale à 1 million de VND ou pour lesquelles le montant de l'impôt exigible (taxes prescrites) est inférieur à 100 000 VND; ii) les marchandises importées et exportées d'une valeur en douane inférieure à 500 000 VND ou pour lesquelles le montant de l'impôt exigible (taxes prescrites) est inférieur à 50 000 pour chaque exportation ou importation; et iii) les marchandises échangées par les résidents frontaliers dans les limites fixées par les normes.

3.47. L'article 5 de la Circulaire n° 274/2016/TT-BCT établit les procédures relatives à la déclaration et au paiement de droits (elles n'étaient pas régies par la Circulaire n° 172/2010/TT-BTC du Ministère des finances en date du 2 novembre 2010). En application de cet article, par exemple, les marchandises temporairement importées pour réexportation, ou temporairement exportées pour réimportation, sont assujetties à des redevances pendant le déroulement des procédures d'importation ou d'exportation; les marchandises déposées en entrepôt sous douane sont assujetties à une redevance pour formalités douanières au cours des procédures de mise en entrepôt. Pour les marchandises en transit, un droit de déclaration est perçu lors des procédures d'entrée au poste frontière d'importation.

3.48. Dans sa Liste de marchandises, le Viet Nam a consolidé d'autres droits et impositions (conformément à l'article II:1 b) du GATT de 1994) à zéro et il n'applique pas de taxes ni de redevances autres que les droits de douane sur les marchandises importées

3.49. Le Viet Nam prélève des droits d'accise sur certains biens et services conformément à la Loi sur le droit d'accise n° 27/2008/QH12, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et a été modifiée deux fois – en 2014 (Loi n° 70/2014/QH13) et en 2016 (Loi n° 106/2016/QH13) (tableau 3.4).

²³ Avant le 1^{er} septembre 2016, l'article 14 du Décret n°87/2010/ND-CP était le fondement juridique de l'octroi de réductions tarifaires.

²⁴ Cette exemption est stipulée à l'article 3 de la Circulaire n° 274/2016/TT-BTC du Ministère des finances; elle avait été énoncée auparavant dans la Circulaire n° 172/2010/TT-BTC du même Ministère, publiée le 2 novembre 2010.

Aucune distinction n'est établie entre les marchandises produites dans le pays et les marchandises importées; le droit d'accise est perçu sur le prix d'importation droits inclus pour les importations sur une base c.a.f. La valeur imposable des biens et services est le prix de vente ou le prix de fourniture du service hors taxe pour la protection de l'environnement et taxe à la valeur ajoutée (TVA).

Tableau 3.4 Marchandises et services assujettis au droit d'accise, 2019

| N° | Désignation des marchandises ou des services | Taux de la taxe (%) |
|------------|--|--|
| I. | Marchandises | |
| 1. | Cigarettes, cigares et autres produits dérivés des plantes de tabac | 75 |
| 2. | Alcool | |
| | a) Alcool de 20° et plus | 65 |
| | b) Alcool de moins de 20° | 35 |
| 3 | Bière | 65 |
| 4. | Véhicules automobiles | |
| | a) Véhicules automobiles pour le transport d'au maximum neuf personnes, à l'exception de ceux indiqués aux points 4dd, 4e, et 4g de la présente Liste | |
| | D'une cylindrée n'excédant pas 1 500 cm ³ | 35 |
| | D'une cylindrée de plus de 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 2 000 cm ³ | 40 |
| | D'une cylindrée de plus de 2 000 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³ | 50 |
| | D'une cylindrée de plus de 2 500 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³ | 60 |
| | D'une cylindrée de plus de 3 000 cm ³ mais n'excédant pas 4 000 cm ³ | 90 |
| | D'une cylindrée de plus de 4 000 cm ³ mais n'excédant pas 5 000 cm ³ | 110 |
| | D'une cylindrée de plus de 5 000 cm ³ mais n'excédant pas 6 000 cm ³ | 130 |
| | D'une cylindrée de plus de 6 000 cm ³ | 150 |
| | b) Véhicules automobiles de 10 à 15 places (à l'exception de ceux indiqués aux points 4dd, 4e, et 4g) | 15 |
| | c Véhicules automobiles de 16 à 23 places (à l'exception de ceux indiqués aux points 4dd, 4e, et 4g) | 10 |
| | d) Véhicules automobiles servant à la fois au transport de passagers et au transport de marchandises (à l'exception de ceux indiqués aux points 4dd, 4e, et 4g) | |
| | D'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ | 15 |
| | D'une cylindrée de plus de 2 500 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³ | 20 |
| | D'une cylindrée de plus de 3 000 cm ³ | 25 |
| | dd) Véhicules automobiles fonctionnant à partir d'essence combinée à l'électricité/aux bioénergies dans lesquels la quantité d'essence utilisée est inférieure ou égale à 70% du total de l'énergie utilisée | Égal à 70% du montant de la taxe appliquée pour le même type de véhicules automobiles que ceux indiqués aux points 4a, 4b, 4c, et 4d |
| | e) Véhicules automobile fonctionnant à partir de bioénergie | Égal à 70% du montant de la taxe appliquée pour le même type de véhicules automobiles que ceux indiqués aux points 4a, 4b, 4c, et 4d |
| | g) Véhicules automobiles fonctionnant à partir d'électricité | |
| | Automobiles de moins de neuf places | 15 |
| | Automobiles de 10 à 15 places | 10 |
| | Automobiles de 16 à 23 places | 5 |
| | Véhicules automobiles servant à la fois au transport de passagers et au transport de marchandises | 10 |
| | h) Autocaravanes quelle que soit la cylindrée | 75 |
| 5. | Motocycles à 2 ou 3 roues d'une cylindrée de plus de 125 cm ³ | 20 |
| 6. | Aéronefs | 30 |
| 7. | Bateaux de croisière | 30 |
| 8. | Essence | 10 |
| | Essence (E5) | 8 |
| | Essence (E10) | 7 |
| 9. | Appareils de conditionnement de l'air d'une capacité de 90 000 BTU ou moins à compter du 01/04/2009 | 15 |
| | | 10 |
| 10. | Cartes à jouer | 40 |
| 11. | Objets en papier votifs | 70 |
| II. | Services | |
| 1. | Exploitation de discothèques, de salons de massage ou de salles de karaoké | 30 |
| | Exploitation de discothèques | |
| | À compter du 01/04/2009 | 40 |

| N° | Désignation des marchandises ou des services | Taux de la taxe (%) |
|----|--|---------------------|
| 2. | Exploitation de salons de massage ou de salles de karaoké À compter du 01/04/2009 | 30 |
| 3. | Activités de casino, activités liées aux jeux de hasard électroniques | 35 |
| 4. | Services récréatifs avec paris À compter du 01/04/2009 | 25 30 |
| 5. | Golf: vente de cartes de membre et de billets pour jouer au golf Entreprises liées au golf À compter du 01/04/2009 | 10 20 |
| 6. | Loterie | 15 |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.50. Le remboursement et la déduction du droit d'accise sont énoncés à l'article 8 de la Loi sur le droit d'accise. Ils concernent, entre autres choses, les marchandises temporairement importées pour réexportation; les matières premières importées pour la production et l'industrie d'exportation; les marchandises pouvant faire l'objet de décisions de remboursement par les organismes compétents; et les marchandises pouvant bénéficier du remboursement du droit d'accise au titre de traités dont le Viet Nam est une partie contractante. L'article 9 de la Loi définit la réduction du droit d'accise. Il concerne les contribuables qui produisent des marchandises assujetties au droit d'accise et rencontrent des difficultés causées par les catastrophes naturelles ou des accidents imprévus.²⁵

3.51. En vertu de la Loi pour la protection de l'environnement (Loi n° 57/2010/QH12), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, la taxe pour la protection de l'environnement est appliquée sur les produits pétroliers, le charbon, les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) liquides (substances appauvrissant la couche d'ozone), les sacs en plastique et différents pesticides et herbicides. Cette liste n'a pas changé depuis l'examen précédent du Viet Nam. Les taux de la taxe sont spécifiques et établis par produit; les taux actuels sont énoncés dans la résolution n° 579/2018/UBTVQH14 publiée le 26 septembre 2018 (tableau 3.5). La Loi autorise le Comité permanent de l'Assemblée nationale à étendre le champ des produits visés. Les marchandises exportées directement ne sont pas assujetties à cette taxe.

Tableau 3.5 Produits assujettis à la taxe pour la protection de l'environnement, 2020

| N° | Désignation du produit | Unité de calcul | Cadre fiscal (VND) | Montant de la taxe (VND) |
|------|---|-----------------|--------------------|--------------------------|
| I | Essence, huiles, graisses | | | |
| 1 | Essence, à l'exception de l'éthanol | l | 1,000-4,000 | 4,000 |
| 2 | Carburacteur | l | 1,000-3,000 | 3,000 |
| 3 | Diésel | l | 500-2,000 | 2,000 |
| 4 | Pétrole | l | 300-2,000 | 1,000 |
| 5 | Fuel (mazout) | l | 300-2,000 | 2,000 |
| 6 | Lubrifiants | l | 300-2,000 | 2,000 |
| 7 | Graisses | kg | 300-2,000 | 2,000 |
| II | Charbon | | | |
| 1 | Lignite | t | 10,000-30,000 | 15,000 |
| 2 | Anthracite | t | 20,000-50,000 | 30,000 |
| 3 | Houille grasse | t | 10,000-30,000 | 15,000 |
| 4 | Autres charbons | t | 10,000-30,000 | 15,000 |
| III | Hydrochlorofluorocarbures (HCFC) liquides | kg | 1,000-5,000 | 5,000 |
| IV | Sacs en plastique taxables | kg | 30,000-50,000 | 50,000 |
| V | Herbicides à usage restreint | kg | 500-2,000 | 500 |
| VI | Pesticides à usage restreint | kg | 1,000-3,000 | 1,000 |
| VII | Agents de conservation des produits de la forêt à usage restreint | kg | 1,000-3,000 | 1,000 |
| VIII | Désinfectants d'entrepôts à usage restreint | kg | 1,000-3,000 | 1,000 |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.52. La TVA est perçue sur les marchandises et les services conformément à la Loi sur la taxe sur la valeur ajoutée n° 13/2008/QH12 telle que modifiée en 2013, 2014 et 2016. La TVA est à taux

²⁵ Le niveau de réduction des droits est déterminé sur la base de l'étendue des dommages causés par des catastrophes naturelles ou des accidents imprévus, n'excédant pas 30% du montant des droits exigible pendant l'année où le dommage se produit ou de la différence entre la valeur des actifs endommagés et la compensation reçue.

nul, de 5%, ou de 10%, 10% étant le taux normal.²⁶ Le taux réduit (5%) est applicable aux intrants destinés à la production agricole et aux biens et services suivants: eau salubre, minerais pour la production d'engrais, pesticides et stimulants de croissance, transformation préliminaire et conservation des produits agricoles, latex de caoutchouc ayant subi un traitement préliminaire, aliments frais, sucre et sous-produits du sucre, aliments pour animaux, machines agricoles, matériel médical, matériel didactique, jouets pour enfants et services scientifiques et technologiques, lesquelles dispositions sont restées inchangées depuis 2013.

3.53. Les marchandises et services exportés, les services de transport international sont assujettis à un taux nul. Pendant la période considérée, l'exemption de la TVA était accordée à: i) l'assurance pour les personnes conformément à la Loi sur le commerce des services d'assurance; ii) l'assurance pour les pêcheurs en faveur du statut des gens de mer; iii) les services de prêts aux contribuables (à l'exclusion des établissements de crédit, des services de négoce de la dette et de négoce de devises); iv) les marchandises et services fournis par les ménages et les particuliers exerçant des activités commerciales dont le revenu annuel est inférieur à 100 millions de VND; et v) certains engrais (tableau 3.6). Les entreprises et les coopératives qui achètent des produits agricoles, des produits d'élevage ou de l'aquaculture qui n'ont pas été transformés en d'autres produits ou n'ont subi qu'une transformation préliminaire pour les vendre à d'autres entreprises ou coopératives ne sont pas tenus de déclarer et de payer la TVA mais peuvent déduire la TVA sur les intrants. Les intrants dans des projets d'investissement et les marchandises et services exportés d'un montant égal ou supérieur à 300 millions de VND sont admissibles au remboursement de la TVA.

Tableau 3.6 Marchandises et services non assujettis à la TVA, décembre 2020

| N° | Désignation des produits |
|----|---|
| 1. | Produits de l'agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture qui n'ont pas encore été transformés en d'autres produits ou ont seulement subi une transformation préliminaire, vendus par des personnes morales ou physiques qui assurent elles-mêmes la production ou exercent des activités de pêche. |
| 2. | Races d'animaux et variétés végétales, y compris œufs pour la reproduction, animaux reproducteurs, plants, semences, sperme, embryons et matériel génétique. |
| 3. | Irrigation et drainage; labour et hersage; dragage des canaux et fossés intérieurs pour la production agricole; récolte des produits agricoles, engrais, machines et équipement utilisés exclusivement pour la production agricole, bateaux de pêche hauturière, fourrage pour les animaux, volailles et autres animaux domestiques. |
| 4. | Produits du sel issus de l'eau de mer, sel naturel de roche, sel raffiné, sel iodé, le principal ingrédient étant le chlorure de sodium (NaCl). |
| 5. | Maisons résidentielles détenues par l'État vendues par l'État aux locataires en place |
| 6. | Transfert des droits d'utilisation des sols |
| 7. | Assurance-vie, assurance maladie, assurance pour étudiants, autres services d'assurance en rapport avec les personnes, assurance des animaux, assurance-récolte, autres services d'assurance agricole; assurance pour les navires, les bateaux, le matériel et autres outils nécessaires au service direct de la pêche, réassurance |
| 8. | <p>Services financiers, bancaires, liés aux valeurs mobilières:</p> <p>Services d'octroi de prêts, y compris: prêts; escompte et réescompte des instruments négociables et autres titres; cautionnement; crédit-bail; émission de cartes de crédit; affacturage national; affacturage international; autres formes d'octroi de crédits ainsi que le prévoit la législation;</p> <p>Opérations boursières, y compris: courtage de titres; commerce des valeurs mobilières; garantie de valeurs mobilières; conseil en investissement dans les valeurs mobilières; dépôt de titres; gestion de fonds de placement en valeurs mobilières; gestion de portefeuilles d'investissement en valeurs mobilières; services d'organisation du marché d'une bourse des valeurs mobilières; autres opérations sur les valeurs mobilières conformément à la loi sur les valeurs mobilières;</p> <p>Transferts de capitaux, y compris transfert de tout ou partie du capital investi, y compris la vente d'entreprises à d'autres entreprises, y compris aux fins de production, courtage ou transferts de valeurs mobilières; autres formes de transfert de capital ainsi que le prévoit la législation;</p> <p>Cession de titres de créances;</p> <p>Opérations en devises étrangères;</p> <p>Services financiers dérivés, y compris: swaps de taux d'intérêt; contrats à terme; options d'achat ou de vente de devises; autres services financiers dérivés ainsi que le prévoit la législation; et</p> <p>Vente d'instruments de garantie des dettes des organisations dans lesquelles 100% du capital social appartient à l'État, établi par le gouvernement pour traiter les créances douteuses d'établissements de crédit vietnamiens.</p> |

²⁶ Les opérations assujetties à une TVA à taux nul ou de 5% sont énumérées à l'article 8 de la Loi.

| N° | Désignation des produits |
|-----|---|
| 9. | Services médicaux, services vétérinaires, y compris les services d'examen et de traitement médical et de prévention des maladies pour les êtres humains et les animaux; services de soins pour les personnes âgées et les handicapés. |
| 10. | Services publics de postes et télécommunications et services d'accès universel à Internet dans le cadre de programmes publics |
| 11. | Entretien des zoos, jardins d'agrément, parcs, espaces verts des rues et éclairage public; services funéraires |
| 12. | Entretien, réparation et construction avec des apports de capitaux de la population, aide humanitaire en vue d'œuvres culturelles et artistiques, d'ouvrages publics, d'infrastructures et de logements répondant à des objectifs de politique sociale; |
| 13. | Enseignement et formation professionnelle conformément aux dispositions de la loi. |
| 14. | Radiodiffusion et télédiffusion d'émissions financées par l'État. |
| 15. | Publication, importation et distribution de journaux, magazines, bulletins spécialisés, ouvrages politiques, manuels, matériels didactiques, ouvrages à caractère juridique, ouvrages scientifiques et techniques, livres publiés dans les langues des minorités ethniques, images, photos et affiches de propagande, même sous la forme de bandes audio, de bandes vidéo ou de disques; monnaie, impression de monnaie. |
| 16. | Transports publics de passagers par autobus et tramway. |
| 17. | Machines, équipements, pièces détachées et matières qui ne peuvent pas être fabriqués au Viet Nam et qu'il est nécessaire d'importer pour les allouer directement à des activités de recherche scientifique et de développement technologique; machines, équipements, pièces détachées, moyens de transport spécialisés et matières qui ne peuvent pas être fabriqués au Viet Nam et qu'il est nécessaire d'importer pour la prospection, l'exploration et la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz; aéronefs, plates-formes et navires de forage qui ne peuvent pas être fabriqués au Viet Nam et qu'il est nécessaire d'importer à des fins de formation de capital fixe des entreprises ou qui sont loués auprès d'entités étrangères dans le but de mener des activités de production ou des activités commerciales ou d'être loués en crédit-bail |
| 18. | Armes spécialisées et armes utilisées au service de la défense et de la sécurité nationales. |
| 19. | Marchandises importées à titre d'aide humanitaire ou d'aide non remboursable; dons en faveur d'organismes d'État, d'organisations politiques, d'organisation socio-politiques – professionnelles, sociales, socioprofessionnelles – ou des unités des forces armées populaires; dons ou donations en faveur de personnes physiques établies au Viet Nam dans les limites prescrites par le gouvernement; biens d'organisations et de personnes physiques étrangères dans les limites autorisées par l'immunité diplomatique; et effets personnels dans les limites des contingents de bagages admis en franchise de droits. Marchandises et services vendus à des personnes morales ou physiques étrangères, des organisations internationales en vue d'être utilisées dans le cadre de l'aide humanitaire, ou de l'aide non remboursable fournie au Viet Nam. |
| 20. | Marchandises transbordées ou en transit sur le territoire vietnamien; marchandises importées à titre temporaire en vue d'être réexportées; marchandises exportées à titre temporaire en vue d'être réimportées; matières premières importées pour la production ou la transformation de marchandises destinées à l'exportation dans le cadre de contrats signés avec des entités étrangères; marchandises et services échangés entre des pays étrangers et des zones de libre-échange et entre zones de libre-échange. |
| 21. | Transfert de technologie conformément à la Loi sur le transfert de technologie; cession des droits de propriété intellectuelle conformément aux dispositions de la Loi sur la propriété intellectuelle; logiciels. |
| 22. | Or importé sous la forme de barres ou de lingots non encore transformés en objets d'art, bijoux ou autres produits. |
| 23. | Produits exportés qui sont des ressources des industries extractives ou des minéraux qui n'ont pas encore été transformés dans d'autres produits; les produits d'exportation sont des marchandises transformées à partir de ressources naturelles ou de minerais, la valeur totale des ressources naturelles et des minerais majorée des coûts de l'énergie représentant 51% ou plus du coût du produit. |
| 24. | Produits artificiels servant à remplacer les organes de personnes malades; béquilles, fauteuils roulants et autres outils spécialisés pour les personnes handicapées. |
| 25. | Marchandises et services fournis par des ménages et des particuliers exerçant des activités commerciales dont le revenu annuel est égal ou inférieur à 100 millions de VND. |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.54. Le Décret n° 100/2016/ND-CP, qui a été publié et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, énonce les projets d'investissement qui donnent droit au remboursement de la TVA pour les nouvelles entreprises établies par certains investissements y compris les projets en cours dans les secteurs de l'exploration et de l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz.

3.55. La TVA est appliquée sur la valeur des importations après paiement des droits de douane, et elle est exigible en même temps que les droits d'importation; cette pratique n'a pas changé depuis

le précédent examen. S'agissant des producteurs nationaux, la TVA est recouvrée chaque mois et régularisée à la fin de l'année civile.²⁷

3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.56. Le Viet Nam applique des prohibitions et restrictions à l'importation et des licences d'importation conformément à la Loi sur la gestion du commerce extérieur (Loi n° 05/2017/QH14, publiée le 12 juin 2017 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018); et d'autres documents y compris le Décret n° 69/2018/ND-CP (précisant un certain nombre d'articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur), publié le 15 mai 2018 (en remplacement du Décret n° 187/2013/ND-CP).

3.57. Parmi les autres textes législatifs pertinents figurent: i) la Loi sur les produits chimiques de 2007 (telle que modifiée en 2018); ii) le Décret n° 113/2017/ND-CP (contenant des lignes directrices en vue de la mise en œuvre de plusieurs articles de la Loi sur les produits chimiques), publié le 9 octobre 2017; iii) la Loi de 2000 sur la prévention de la toxicomanie et la lutte contre celle-ci (telle que modifiée en 2008); iv) la Circulaire n° 12/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce; v) la Circulaire n° 11/2018/TT-BTTTT du Ministère de l'information et des communications (dressant une liste de produits des technologies de l'information usagés dont l'importation est prohibée, assortis de leurs codes du SH), publiée le 15 octobre 2018; vi) la Circulaire n° 173/2018/TT-BQP du Ministère de la défense nationale (donnant effet à la liste des exportations et importations spécifiques prohibées dont l'administration relève du Ministère de la défense nationale), publiée le 31 décembre 2018; vii) le Décret n° 25/2012/ND-CP (précisant les modalités d'application de plusieurs articles de l'ordonnance relative à la gestion et à l'utilisation d'armes, explosifs et outils d'appui), publié le 5 avril 2012²⁸; et viii) le Décret n° 66/2017/ND-CP (précisant les conditions de l'activité commerciale s'agissant de l'enregistrement du son camouflé, de l'enregistrement vidéophonique, des systèmes de localisation et des logiciels), publié le 19 mai 2017.²⁹

3.58. Parmi les marchandises soumises à des prohibitions à l'importation figurent certains produits chimiques, les armes, les véhicules avec direction à droite, et certains biens de consommation usagés (tableau 3.7), lesquelles dispositions sont demeurées inchangées depuis 2013.³⁰

²⁷ Les entreprises et les personnes physiques établies à titre permanent au Viet Nam qui produisent ou échangent des marchandises ou des services assujettis à la TVA doivent s'enregistrer en tant que contribuables assujettis à la TVA et présenter des déclarations mensuelles de TVA.

²⁸ L'article 4 du Décret interdit la production, la fabrication, l'achat, la vente, le transport, l'exportation, l'importation, le stockage et l'utilisation de pièces, d'assemblages de composants en vue de l'assemblage illégal ou de la fabrication d'armes ou d'outils d'appui.

²⁹ L'article 5 du Décret dispose qu'au rang des actes prohibés figurent la fabrication, l'assemblage, le transport, le stockage, le commerce, l'exportation, l'importation, la location et la réparation illégaux de dispositifs et de logiciels de camouflage utilisés pour l'enregistrement de son et d'images et la localisation.

³⁰ Le Viet Nam est signataire de différents traités et conventions internationaux qui ont des implications pour le commerce: la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel; la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar); la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; la Convention-cadre sur les changements climatiques; la Convention sur la diversité biologique (CDB); la Convention sur le droit de la mer; la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination; la Convention des Nations Unies relative à la lutte contre la désertification; le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone; la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause.

Tableau 3.7 Prohibitions à l'importation, 2020

| Désignation |
|--|
| Produits chimiques figurant dans l'annexe III de la Convention de Rotterdam. |
| Fournitures et véhicules usagés, y compris: |
| a) moteurs, châssis, chambres à air, pneus, pièces détachées et moteurs de voitures, remorques, semi-remorques, véhicules à 4 roues motrices; |
| b) châssis de voitures et de tracteurs, équipés de leur moteur (y compris les châssis neufs équipés de moteurs usagés et les châssis usagés équipés de moteurs neufs); |
| c) divers types de voitures dont la structure a été transformée par rapport à leur conception originale; |
| d) voitures, remorques, semi-remorques (autres que les remorques et semi-remorques spécialisées), véhicules automobiles à 4 roues d'occasion pour le transport de personnes pour lesquels plus de 5 ans se sont écoulés entre l'année de fabrication et l'année d'importation; et |
| e) ambulances. |
| a) moyens de transport avec conduite à droite (y compris ceux en pièces détachées et ceux dont la conduite a été modifiée avant d'être importés au Viet Nam), à l'exclusion des véhicules avec conduite à droite à usages spéciaux qui opèrent dans un lieu restreint et qui ne vont pas dans la circulation, y compris: camions-grues; excavatrices pour canaux; balayeuses et laveuses de voirie; bennes à ordures; véhicules utilisés pour la construction des routes; véhicules automobiles pour le transport de personnes dans les aéroports et chariots élévateurs utilisés dans les entrepôts et les ports; voitures-pompes à béton; véhicules circulant uniquement sur les terrains de golf ou dans les parcs; |
| b) divers types de voitures, véhicules automobiles à quatre roues, et leurs pièces de rechange dont les numéros de châssis ou de moteur ont été effacés, modifiés ou falsifiés; |
| c) remorques et semi-remorques dont le numéro de châssis a été effacé, modifié ou falsifié; et |
| d) divers types de motocyclettes, motocycles à usages spéciaux dont les numéros de châssis ou de moteur ont été effacés, modifiés ou falsifiés. |
| Armes, munitions, explosifs (à l'exclusion des explosifs industriels), matériel technique militaire. |
| Divers types de produits culturels dont la diffusion et la circulation sont interdits, ou dont il a été décidé de suspendre la diffusion, ou qui font l'objet d'un retrait, d'une confiscation et d'une destruction. |
| a) divers types de publications dont la diffusion et la circulation sont interdits; |
| b) timbres-poste qu'il est interdit de céder, échanger, afficher et diffuser conformément à la Loi sur les postes; et |
| c) appareils radio et utilisant les ondes radioélectriques qui ne sont pas conformes aux plans directeurs des fréquences radioélectriques et aux règlements techniques pertinents conformément à la Loi sur les fréquences radioélectriques. |
| Biens de consommation, matériel médical et véhicules usagés, y compris les groupes de produits de base ci-après: |
| a) textiles et vêtements, chaussures; |
| b) appareils électroniques; |
| c) appareils de réfrigération; |
| d) articles électroménagers; |
| e) matériel médical; |
| f) articles pour la décoration intérieure; |
| g) appareils ménagers en terre, céramique, verre, métal, plastique, caoutchouc et autres matériaux; |
| h) bicyclettes; et |
| i) motocyclettes et cyclomoteurs. |
| a) produits chimiques toxiques inscrits au tableau 1 tels que définis dans la Convention des Nations Unies sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et à l'annexe du Décret n° 38/2014/ND-CP, en date du 6 mai 2014, sur la gestion des produits chimiques soumis à un contrôle dans la Convention des Nations Unies sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; et |
| b) les produits chimiques figurant sur la liste des produits chimiques interdits prescrite à l'Appendice III du Décret n° 113/2017/ND-CP en date du 9 octobre 2017 sur les lignes directrices relatives à certains articles de la Loi sur les produits chimiques. |
| Déchets et débris, matériel de réfrigération utilisant des CFC. |
| Pesticides dont l'utilisation est interdite au Viet Nam. |
| Divers types de feux d'artifice (à l'exclusion des feux de signalisation utilisés aux fins de la sécurité de la navigation sous l'autorité du Ministère des transports), lanternes célestes, divers dispositifs qui créent des interférences aux compteurs de vitesse de véhicules. |
| Produits et matériaux contenant de l'amiante du groupe des amphiboles (amiante brun et vert). |
| Produits des technologies de l'information usagés. |
| a) échantillons d'animaux et de végétaux précieux, rares et menacés d'extinction relevant de l'annexe I de la CITES, dérivés de ressources naturelles exportés à des fins commerciales; et |
| b) échantillons et produits transformés dérivés des espèces suivantes: rhinocéros (<i>Ceratotherium simum</i>), rhinocéros noir (<i>Diceros bicornis</i>), éléphants d'Afrique (<i>Loxodonta africana</i>). |

Source: Décret n° 69/2018/ND-CP, Loi n° 14/2017/QH14, Décret n° 79/2018/ND-CP, et renseignements communiqués par les autorités.

3.59. Les marchandises dont l'importation est restreinte, qui font l'objet de diverses prescriptions en matière de licences d'importation, figurent dans le tableau A3. 4. Les formalités de licence sont également employées pour administrer l'importation de marchandises soumises à des contingents tarifaires.

3.60. Les articles 11 à 14 de la Loi sur la gestion du commerce extérieur énumèrent les circonstances dans lesquelles la suspension temporaire du commerce d'exportation ou d'importation est autorisée. La suspension de l'importation ou de l'exportation peut être imposée si les produits sont soumis à la mesure de contrôle urgente pour la gestion du commerce extérieur prescrite au chapitre V (articles 100 à 102) de la Loi (par exemple les produits impactés par la guerre, les catastrophes naturelles, les épidémies ou les incidents environnementaux; les produits qui ont des effets graves sur la santé humaine et l'environnement; et des raisons de balance des paiements). Conformément à cette loi et à la Circulaire n° 22/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce, publiée le 12 novembre 2019, le commerce international et l'importation temporaire de contreplaqué au Viet Nam aux fins de réexportation aux États-Unis sont suspendus entre le 27 décembre 2019 et le 31 décembre 2024.³¹ En outre, en vertu de la Circulaire n° 27/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce publiée le 15 novembre 2019, certains débris font l'objet d'une suspension temporaire des importations temporaires, réexportations et transferts d'un poste-frontière à un autre entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2024.³²

3.61. La prescription en matière de licences d'importation automatiques qui s'appliquait aux produits en acier a été supprimée en vertu de la Circulaire n° 17/2014/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce, publiée le 16 juin 2014. À l'heure actuelle, le Viet Nam n'applique pas de prescriptions en matière de licences d'importation automatiques

3.62. La Décision n° 1380/QD-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce, publiée le 25 mars 2011, indiquant les marchandises dont l'importation est encouragée ou découragée, reste en vigueur.

3.63. Des contingents s'appliquent aux importations d'HCFC en vertu de la Circulaire n° 51/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce, publiée le 19 décembre 2018, portant modification de certaines dispositions de la Circulaire conjointe n° 47/2011/TTLT-BCT-BTNMT du Ministère de l'industrie et du commerce et du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, publiée le 30 décembre 2011. Cette modification introduisait des changements concernant les importations d'HCFC.

3.64. Le Viet Nam n'a pas introduit de mesures se rapportant aux prohibitions et restrictions à l'importation et aux licences d'importation en réponse à la pandémie de COVID-19.

3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

3.65. Le chapitre III de la Loi sur les droits d'exportation et d'importation énonce les conditions, les principes et la durée d'imposition afférentes à l'application de mesures antidumping ou compensatoires et de sauvegarde. La Loi sur la gestion du commerce extérieur est la principale loi régissant les mesures anti-dumping, compensatoires et de sauvegarde au Viet Nam. Cette loi a remplacé les ordonnances sur les enquêtes concernant l'application de mesures correctives commerciales. Les autorités indiquent que la loi a été adoptée pour évaluer la nécessité d'améliorer le fondement juridique des mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde car plus de 10 ans s'étaient écoulés depuis la mise en œuvre des ordonnances du Comité permanent de l'Assemblée nationale et des Décrets du gouvernement.³³

³¹ Les produits concernés se rapportent aux codes du SH 4412.10.00, 4412.31.00, 4412.33.00, 4412.34.00, 4412.39.00, 4412.94.00, 4412.99, 4412.99.10, 4412.99.20, 4412.99.30, et 4412.99.90.

³² Les produits concernés se rapportent aux positions à 4 chiffres du SH (entièrement ou partiellement): 2520, 2618, 2619, 2620, 3818, 3919, 3920, 3921, 3923, 4707, 5003, 5103, 5104, 5202, 5505, 6310, 7001, 7204, 7404, 7503, 7602, 7902, 8002, 8101, 8102, 8104, 8108, 8109, 8110, 8111, et 8112. Seuls les produits usagés sont applicables pour les codes du SH 3919, 3920, 3921, et 3923.

³³ Les décrets et ordonnances pertinents (qui sont venus à expiration en janvier 2018) sont les suivants: Décret n° 04/2006/ND-CP (sur l'établissement, les fonctions, les droits, les pouvoirs et la structure organisationnelle du Conseil chargé du traitement des affaires dans le domaine de la lutte contre le dumping, de la lutte contre les subventions et de l'autoprotection), publié le 9 janvier 2006; Décret n° 89/2005/ND-CP (relatif à l'application de plusieurs articles de l'ordonnance sur la lutte contre le subventionnement des

3.66. Cette loi est complétée par le Décret n° 10/2018/ND-CP (portant application de la Loi sur la gestion du commerce extérieur concernant les mesures correctives commerciales) publié le 15 janvier 2018 et la Circulaire n° 06/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce (précisant un certain nombre de dispositions relatives aux mesures correctives commerciales) a été publiée le 20 avril 2018. En conséquence, la Circulaire n° 37/2019/TT-BCT du même Ministère (détaillant un certain nombre de dispositions relatives aux mesures correctives commerciales) a été publiée le 29 novembre 2019 et est entrée en vigueur le 15 janvier 2020 en remplacement de la Circulaire n° 06/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce afin d'améliorer les règles relatives au processus de traitement des exemptions pour l'application de mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde. Outre ces ordonnances et décrets, le Ministère des finances a publié une circulaire donnant des indications sur la collecte, le rapatriement et le remboursement des taxes antidumping et antisubventionnement, ainsi que sur la fourniture de garanties pour le paiement de ces taxes.³⁴ Les autorités indiquent que les dispositions de la Loi sur la gestion du commerce extérieur se conforment aux dispositions de l'Accord sur l'OMC pour ce qui concerne les mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde.

3.67. Selon les autorités, la législation en vigueur concernant les mesures antidumping, compensatoires ou de sauvegarde contient des règles qui ne figurent pas encore dans le corpus des engagements internationaux, s'agissant notamment: i) d'éliminer certaines règles qui ne correspondent pas aux réalités de l'enquête (par exemple il n'existe pas de date limite pour la publication d'un rapport préliminaire; et il n'existe pas de considérations particulières concernant les consultations, comme le délai dans lequel on peut prendre la parole); ii) de mener des enquêtes sur l'application de "mesures de lutte contre la fraude fiscale"; iii) d'exempter certaines importations de l'application de mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde (mécanisme de dérogation) pour faire en sorte que les mesures s'appliquent strictement aux marchandises importées qui sont similaires ou concurrencent directement les produits nationaux³⁵; iv) d'indiquer les procédures pour examiner et appliquer les mesures antidumping, compensatoires ou de sauvegarde, y compris les réexamens effectués en fonction de la demande, les réexamens de la gamme de produits, les réexamens de milieu de période d'application et les réexamens finals; v) de préciser les formulaires à utiliser au cours de l'enquête, comme pour la demande d'enregistrement d'une partie intéressée par une affaire concernant des mesures correctives commerciales, la déclaration d'importation, la demande d'exemption de l'application des mesures correctives commerciales et le rapport sur les marchandises importées exonérées; vi) de traiter les mesures correctives commerciales appliquées aux exportations; et vii) d'incorporer des dispositions sur les mesures de sauvegarde spéciales dans le cadre des ALE.

3.68. Le Ministère de l'industrie et du commerce est l'autorité chargée de décider d'enquêter sur les mesures correctives commerciales. Depuis août 2017, l'organisme chargé de procéder à des évaluations et de faire des propositions au Ministère de l'industrie et du commerce concernant les

importations au Viet Nam), publié le 11 juillet 2005; Décret n° 90/2005/ND-CP (relatif à l'application de plusieurs articles de l'ordonnance contre le dumping des marchandises importées), publié le 11 juillet 2005; Ordonnance n° 22/2004/PL-UBTVQH11 (contre le subventionnement des importations), publiée le 20 août 2004; Ordonnance n° 20/2004/PL-UBTVQH11 (contre le dumping des marchandises importées), publiée le 29 avril 2004; Décret n° 150/2003/ND-CP (précisant les modalités de mise en œuvre de l'Ordonnance sur les sauvegardes concernant l'importation de marchandises étrangères au Viet Nam), publié le 8 décembre 2003; et Ordonnance n° 42/2002/PL-UBTVQH10 (Ordonnance sur les sauvegardes concernant l'importation de marchandises étrangères au Viet Nam) publiée le 25 mai 2002.

³⁴ Circulaire n° 106/2005/TT-BTC du Ministère des finances, publiée le 5 décembre 2005, énonçant des directives pour la collecte, le versement et le remboursement de la taxe antidumping, de la taxe antisubventionnement et de la caution de versement de la taxe antidumping et de la taxe antisubventionnement.

³⁵ Les exemptions de l'application des mesures prévoient les cas suivants: i) les produits ne peuvent pas être produits dans le pays; ii) les produits possèdent des caractéristiques qui sont différentes de celles des produits fabriqués par la branche de production nationale qui ne peuvent pas s'y substituer; iii) les produits sont des produits spéciaux de produits similaires ou directement concurrents fabriqués par la branche de production nationale; ; iv) aucune vente des produits similaires ou directement concurrents fabriqués par la branche de production nationale n'a lieu au cours d'opérations commerciales normales sur le marché intérieur; v) les produits similaires ou directement concurrents fabriqués par la branche de production nationale ne suffisent pas à satisfaire les besoins du marché intérieur; et vi) les importations dans les limites des quantités totales d'importations pour lesquelles l'exemption est demandée sont destinées à des fins de recherche-développement ainsi qu'à d'autres fins non commerciales.

enquêtes sur les mesures correctives commerciales est le Conseil des mesures correctives commerciales du Viet Nam qui relève aussi de ce Ministère.³⁶

3.69. Le paragraphe 5 de l'article 70 de la Loi sur la gestion du commerce extérieur et l'article 8 de la Circulaire n° 37/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce énoncent les modalités de divulgation de renseignements dans le processus visant à prendre l'initiative de décisions concernant l'application de mesures correctives commerciales, à procéder aux enquêtes nécessaires et à rendre les décisions en question. Ainsi, les renseignements relatifs à l'ouverture de l'enquête et à la décision finale sont publiés sur les sites Web du Conseil des mesures correctives commerciales du Viet Nam et du Ministère de l'industrie et du commerce. Les renseignements concernant l'enquête peuvent être communiqués au public, suivant la nature de l'information.

3.70. L'article 81.1 de la Loi sur la gestion sur le commerce extérieur dispose que l'application d'une mesure antidumping provisoire est décidée par le Ministre de l'industrie et du commerce sur la base de la détermination préliminaire de l'autorité chargée de l'enquête. Conformément à l'article 70 de la Loi, la mesure finale pourrait être appliquée après 12 à 18 mois à compter de la date de la communication d'une décision d'ouvrir une enquête. La Loi ne précise pas le délai entre la décision de prendre une mesure provisoire et la mesure finale. L'article 81 de la Loi stipule que la durée des droits antidumping provisoires est de 120 à 180 jours à compter de la date d'entrée en vigueur de la décision tendant à les imposer. Les autorités indiquent que pour éviter qu'il n'y ait un intervalle entre les mesures provisoires et les mesures finales, l'autorité chargée de l'enquête planifie le processus d'enquête pour faire en sorte que la mesure finale s'applique avant l'expiration de la mesure provisoire.

3.71. En vertu de l'article 71 de la Loi, une enquête est close lorsque: i) une personne morale ou physique qui présente un dossier pour demander l'application de mesures correctives commerciales retire ce dossier de sa propre initiative.; ii) la détermination préliminaire établie par l'autorité chargée de l'enquête indique qu'aucun dommage n'est causé, qu'il n'existe pas de menace de dommage pour une branche de production nationale ou qu'il n'y a pas d'entrave à la création d'une branche de production nationale; ou iii) l'autorité chargée de l'enquête conclut un accord concernant l'élimination de la subvention avec l'autorité compétente du pays exportant les produits dont il est allégué qu'ils sont subventionnés au moment de leur importation sur le territoire vietnamien. Une enquête est également close lorsque la détermination finale établie par l'autorité chargée de l'enquête mentionne l'un des points suivants: les produits importés visés par l'enquête ne font pas l'objet d'un dumping ou ne sont pas subventionnés ou ces produits ne sont pas importés en quantités excessives; aucun dommage n'est causé à une branche de production nationale tel qu'il est indiqué au paragraphe 2 de l'article 69 de la Loi; c) ou il n'y a pas de lien de causalité entre l'importation de produits dont il est allégué qu'ils font l'objet d'un dumping ou sont subventionnés ou qu'ils sont importés en quantités excessives et l'importance du dommage ou de la menace de dommage pour une branche de production nationale ou l'entrave à la création d'une branche de production nationale.

3.72. L'article 81.3 d) de la Loi dispose que la durée d'application d'une mesure antidumping est de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la décision d'imposer cette mesure. Si le résultat d'un réexamen à l'extinction témoigne de la nécessité de maintenir en place la mesure antidumping, l'autorité chargée de l'enquête peut proroger la durée d'application de la mesure.

3.73. Des mesures compensatoires et de sauvegarde peuvent être appliquées conformément à la Loi sur la gestion du commerce extérieur, au Décret n° 10/2018/ND-CP et à la Circulaire n° 37/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce, publiée le 29 novembre 2019 et entrée en vigueur le 15 janvier 2020. La Loi dispose que les mesures compensatoires peuvent prendre la forme de droits compensateurs ou de l'acceptation d'engagements de la part des entreprises exportatrices ou de leurs gouvernements ou d'autres mesures (article 83); elle établit aussi la définition des subventions à l'article 84. Aucune enquête en matière de droits compensateurs n'a été ouverte pendant la période considérée.

³⁶ Entre janvier 2013 et août 2017, l'Office vietnamien de la concurrence placé sous la tutelle du Ministère de l'industrie et du commerce était l'organisme chargé de procéder à des évaluations et de faire des propositions au Ministère de l'industrie et du commerce en vue de la prise de décisions tendant à ouvrir des enquêtes en matière de mesures correctives commerciales.

3.74. La section 4 du chapitre IV de la Loi sur la gestion du commerce extérieur établit des mesures de sauvegarde y compris, entre autres choses, l'imposition de droits de sauvegarde, de contingents d'importation et de contingents tarifaires; et la délivrance de licences d'importation. En vertu de la Loi, une mesure de sauvegarde peut être imposée sur les importations si les conditions ci-après sont remplies: i) il y a un accroissement des importations dans l'absolu ou un accroissement des importations par rapport à la production nationale de produits similaires; ii) il y a un dommage grave ou une menace de dommage grave pour la branche de production nationale; et iii) l'accroissement des importations prescrit au point A de la présente section est la principale cause du dommage grave ou de la menace de dommage grave pour la branche de production nationale. Les pays en développement sont exemptés des mesures de sauvegarde si: i) les importations originaires de ces pays ne représentent pas plus de 3% des importations totales de produits similaires; et ii) les importations totales de produits originaires de ces pays et satisfaisant aux conditions susmentionnées ne représentent pas plus de 9% de la production totale d'importations de produits similaires.

3.75. Une enquête en matière de sauvegardes est menée si un producteur national de produits similaires ou directement concurrents³⁷ présente une demande en vue de l'imposition de mesures de sauvegarde. Cette demande doit prouver que l'importation de produits dans des quantités excessives cause un dommage grave ou constitue une menace de dommage grave pour une branche de production nationale. Il incombe au Ministère de l'industrie et du commerce de décider de mener une enquête s'il est clairement prouvé que les importations excessives de produits causent un dommage grave ou une menace de dommage grave pour une branche de production nationale.

3.76. Une enquête en matière de sauvegardes consiste notamment à déterminer les produits qui sont importés en quantités excessives et le rythme d'accroissement des importations; le dommage grave ou la menace de dommage grave pour une branche de production nationale; et le lien de causalité entre l'accroissement excessif des importations et le dommage grave ou la menace de dommage grave.

3.77. L'imposition de mesures de sauvegarde provisoires est décidée par le Ministre de l'industrie et du commerce sur la base de la détermination préliminaire de l'autorité chargée de l'enquête quant au fait de savoir si la mise en œuvre tardive des mesures de sauvegarde cause ou menace de causer un dommage grave pour une branche de production nationale qui est difficile à réparer. La durée maximale d'une mesure de sauvegarde est de 200 jours à compter de la date d'entrée en vigueur de la décision d'imposer la mesure de sauvegarde.

3.78. Les conditions concernant l'imposition de mesures finales (officielles) sont les suivantes: i) une fois l'enquête terminée, l'autorité chargée de l'enquête publie les déterminations finales des éléments en rapport avec l'enquête prescrits à l'article 94 de la Loi, et la détermination finale (et ses raisons principales) sont notifiés aux parties intéressées dans l'affaire; ii) d'après la détermination finale, le Ministre de l'industrie et du commerce décide si la mesure de sauvegarde finale est imposée; iii) la durée maximale de la mesure de sauvegarde (y compris la durée de toute mesure de sauvegarde provisoire) est de 4 ans, à moins que cette durée ne soit prorogée conformément à l'article 96 de la Loi; iv) la durée totale de la mesure de sauvegarde (y compris la durée de la mesure provisoire, de la mesure finale, et de sa prorogation) ne peut dépasser 10 ans.

3.79. Afin de mettre efficacement en œuvre le contenu des "mesures de sauvegarde spéciales" dans le cadre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), le Ministère de l'industrie et du commerce a publié la Circulaire n° 19/2019/TT-BCT (prévoyant l'application de mesures de sauvegarde spéciales pour la mise en œuvre du PTPGP) le 30 septembre 2019. Les mesures de sauvegarde spéciales englobent les mesures de sauvegarde transitoires et les mesures d'urgence visant les produits textiles

3.80. Pendant la période considérée, le Viet Nam a notifié à l'OMC ses lois et réglementations relatives aux mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde en 2018 et 2020, et a répondu à des questions détaillées sur son régime antidumping en 2019.³⁸ Entre 2013 et 2019, cinq mesures

³⁷ L'expression "produits directement concurrents" s'entend des produits que les acheteurs sont susceptibles d'accepter en remplacement des marchandises visées les mesures de sauvegarde, en raison de leur prix et de leur usage avantageux.

³⁸ Documents de l'OMC G/ADP/N/1/VNM/2 du 5 novembre 2018, G/ADP/N/1/VNM/2 du 30 octobre 2018 et G/ADP/N/1/VNM/3 du 28 mai 2020. Les réponses aux questions posées par les États-Unis sur la législation

antidumping étaient en place et quatre affaires faisaient l'objet d'une enquête; quatre mesures de sauvegarde étaient aussi en place. Les principaux produits visés par ces mesures étaient l'acier, l'aluminium et les engrais (tableau A3. 5).³⁹

3.81. Les recours portant sur une mesure de sauvegarde, une mesure antidumping ou une mesure compensatoire peuvent être formés conformément à la Loi sur les plaintes de 2011. Les plaignants peuvent déposer leur plainte auprès du ministre concerné ou engager une procédure administrative devant les tribunaux, conformément à la Loi sur les procédures administratives.

3.82. Le Viet Nam n'a pas adopté de mesure antidumping, de mesure compensatoire ni de mesure de sauvegarde en réponse à la pandémie de la COVID-19.

3.1.7 Autres mesures visant les importations

3.83. Le Viet Nam s'est engagé à respecter intégralement l'Accord sur les MIC dès son accession à l'OMC. Les incitations à l'investissement subordonnées aux résultats à l'exportation ont été limitées pour les nouveaux investissements et doivent être éliminées progressivement sur une période de cinq ans à compter de la date d'accession pour les bénéficiaires existants. Les incitations à l'exonération ou la réduction des redevances foncières, du loyer des terrains et de la taxe sur l'utilisation des terres ont été abrogées le 25 octobre 2006; les incitations à l'exonération des droits d'importation pour les équipements et machines importés pour constituer l'actif immobilisé ont été abrogées le 1^{er} janvier 2006.⁴⁰ À titre de garantie des opérations commerciales, l'article 10 de la Loi sur l'investissement de 2014 contient des dispositions selon lesquelles l'État ne peut pas contraindre les investisseurs à se mettre en conformité. Il s'agit des suivantes: i) donner la priorité à l'achat et à l'utilisation de biens et de services nationaux; ii) atteindre un certain taux de biens ou de services exportés; iii) limiter les biens et les services exportés ou les biens ou services produits ou fournis localement; iv) importer des biens en quantité ou en valeur correspondant à la quantité ou à la valeur des biens exportés⁴¹; v) appliquer des taux de localisation pour les biens produits au niveau national; vi) prescrire des activités nationales de recherche-développement (R&D); vii) fournir des biens ou des services à des lieux particuliers dans le pays; et viii) localiser les sièges sociaux dans des lieux particuliers. Les autorités indiquent qu'à l'heure actuelle, aucune mesure concernant les investissements et liée au commerce (MIC) n'est en place et que le Viet Nam n'a pas notifié de nouvelles MIC à l'OMC.⁴²

antidumping du Viet Nam ont été distribuées dans les documents de l'OMC G/ADP/Q1/VNM/3 du 2 avril 2019, G/ADP/Q1/VNM/4 du 30 avril 2019, G/ADP/Q1/VNM/5 du 2 mai 2019, G/ADP/Q1/VNM/6 du 20 juin 2019, G/ADP/Q1/VNM/7 du 7 novembre 2019 et G/ADP/Q1/VNM/8 du 7 novembre 2019. Les rapports semestriels du Viet Nam sur les mesures antidumping prises pendant la période allant de 2013 à 2019 figurent dans les documents de l'OMC G/ADP/N/335/VNM du 31 mars 2020, G/ADP/N/328/VNM du 21 octobre 2019, G/ADP/N/322/VNM du 16 avril 2019, G/ADP/N/314/VNM du 9 août 2018, G/ADP/N/300/VNM du 6 septembre 2017, G/ADP/N/294/VNM du 3 avril 2017, G/ADP/N/286/VNM du 29 août 2016, G/ADP/N/280/VNM du 8 avril 2016, G/ADP/N/272/VNM du 19 octobre 2015, G/ADP/N/265/VNM du 27 avril 2014, G/ADP/N/259/VNM du 15 octobre 2014, G/ADP/N/252/VNM du 23 octobre 2014 et G/ADP/N/244/VNM du 23 octobre 2014.

³⁹ Les notifications concernant les mesures de sauvegarde du Viet Nam ont été publiées sous les cotes suivantes: G/SG/N/8/VNM/3/Suppl.3/Corr.1 du 2 avril 2020, G/SG/N/8/VNM/3/Suppl.3 du 1^{er} avril 2020, G/SG/N/8/VNM/3/Suppl.2 du 20 mars 2020, G/SG/N/8/VNM/6/Suppl.2/Corr.1 du 17 mars 2020, G/SG/N/8/VNM/6/Suppl.2 du 12 mars 2020, G/SG/N/8/VNM/6/Suppl.1 du 10 mars 2020, G/SG/N/6/VNM/5/Suppl.1 du 4 février 2020, G/SG/N/6/VNM/6/Suppl.1 du 4 février 2020, G/SG/N/11/VNM/8/Suppl.1 du 20 janvier 2020, G/SG/N/11/VNM/8 du 16 décembre 2019, G/SG/N/11/VNM/7/Suppl.1 du 17 juillet 2019, G/SG/N/8/VNM/3/Suppl.1 du 2 juillet 2019, G/SG/N/13/VNM/3 du 4 décembre 2018, G/SG/N/13/VNM/2 du 4 décembre 2018, G/SG/N/8/VNM/6 du 13 mars 2018, G/SG/N/7/VNM/3/Rev.1 du 23 octobre 2017, G/SG/N/7/VNM/4 du 11 août 2017, G/SG/N/8/VNM/4 du 2 juin 2017, G/SG/N/6/VNM/6 du 18 mai 2017, G/SG/N/8/VNM/3 du 2 août 2016, G/SG/N/6/VNM/5 du 19 juillet 2016, G/SG/N/7/VNM/3 du 24 mars 2016, G/SG/N/7/VNM/2 du 11 mars 2016, G/SG/N/6/VNM/4 du 4 janvier 2016, G/SG/N/13/VNM/1 du 2 octobre 2015, G/SG/N/6/VNM/3/Corr.1 du 1^{er} octobre 2015, G/SG/N/6/VNM/3 du 7 septembre 2015, G/SG/N/8/VNM/2 du 1^{er} septembre 2013, G/SG/N/7/VNM/1 du 15 mai 2013 et G/SG/N/6/VNM/2 du 11 janvier 2013.

⁴⁰ Document de l'OMC G/SCM/N/155/VNM du 13 mars 2013. Document de l'OMC G/SCM/N/155/VNM du 13 mars 2013.

⁴¹ Avant son accession à l'OMC, le Viet Nam suivait cette pratique de l'"auto-équilibrage" concernant ses besoins en devises étrangères.

⁴² Document de l'OMC G/TRIMS/N/2/Rev.28 du 27 septembre 2018.

3.84. Les autorités indiquent que le Viet Nam n'a pas recours au commerce de compensation.

3.2 Mesures visant directement les exportations

3.2.1 Procédures et prescriptions douanières

3.85. Comme tel est le cas pour les marchandises importées, les procédures douanières pour les exportations de marchandises sont basées sur des documents juridiques: la Loi douanière de 2014; le Décret n° 08/2015/ND-CP publié le 21 janvier 2015, tel que modifié et complété par le Décret n° 59/2018/ND-CP publié le 20 avril 2018; et la Circulaire n° 38/2015/TT-BTC du MOF publiée le 25 mars 2015, telle que modifiée et complétée par la Circulaire n° 39/2018/TT-BTC du MOF publiée le 20 avril 2018.

3.86. Les exportateurs doivent présenter aux bureaux des douanes un ensemble de documents douaniers spécifiés au premier paragraphe de l'article 16 de la Circulaire n° 38/2015/TT-BTC du MOF, tel que modifié et complété par le paragraphe 5 de l'article premier de la Circulaire n° 39/2018/TT-BTC du MOF. L'enregistrement et le circuit d'inspection des déclarations doivent être conformes à l'article 19 de la Circulaire n° 38/2015/TT-BTC, tel que modifié et complété par le paragraphe 8 de l'article premier de la Circulaire n° 39/2018/TT-BTC.

3.87. Comme tel est le cas pour les importations, pour être enregistrés en tant qu'exportateurs, les investisseurs nationaux doivent posséder un certificat d'enregistrement commercial valide, tandis que les investisseurs étrangers doivent posséder un certificat d'investissement valide. La Loi sur la gestion du commerce extérieur et le Décret n° 09/2018/ND-CP énoncent les droits d'exportation dont jouissent les entreprises à capitaux étrangers au Viet Nam; la Loi énonce également les droits des négociants étrangers sans présence physique dans le pays, comme prescrit par le Décret n° 90/2007/ND-CP publié le 31 mai 2007. Les entreprises à capitaux étrangers peuvent exporter leurs produits ou toute autre marchandise sauf dans les cas suivants: i) les marchandises figurent sur la liste des marchandises dont l'exportation est interdite ou suspendue; ou ii) le droit d'exporter ces marchandises n'a pas été accordé. La Loi autorise les négociants étrangers sans présence physique au Viet Nam, les autres organisations et individus concernés de pays et territoires Membres de l'OMC, et les pays et territoires avec lesquels le Viet Nam a conclu des accords bilatéraux à réaliser des exportations conformément aux règlements et aux traités internationaux auxquels le Viet Nam est partie. Le droit d'exporter ne s'étend pas à l'établissement d'un réseau au Viet Nam en vue d'acheter des marchandises pour l'exportation.

3.88. En 2019, les règles d'évaluation en douane à l'exportation ont été modifiées en vertu de la Circulaire n° 60/2019/TT-BTC du MOF (publiée le 30 août 2019).⁴³ D'après les autorités, la Circulaire prévoit des règles et méthodes d'évaluation en douane pour les marchandises exportées plus détaillées que le régime précédent, en particulier s'agissant des aspects suivants: principes d'évaluation en douane des marchandises exportées; méthode de détermination du prix de vente des marchandises; utilisation du prix de vente dans la base de données sur la valeur en douane; et détermination de la valeur en douane des marchandises exportées dans des cas particuliers.

3.89. Comme tel est le cas pour les importations, face à la pandémie de COVID-19, les autorités se sont efforcées de réduire le temps nécessaire au dédouanement des exportations (section 3.1.1).

3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements

3.90. Le Viet Nam perçoit des taxes à l'exportation de certains produits (tableau A3. 6). Les taxes sont appliquées sur une base NPF. Les taxes à l'exportation peuvent être remboursées au titre de l'article 19 de la Loi sur les droits d'exportation et d'importation (Loi n° 107/2016/QH13). La Loi établit les taux minimaux pour certains groupes de produits assujettis aux taxes à l'exportation.

3.91. Les taux des taxes à l'exportation ont fréquemment changé pendant la période à l'examen. Les modifications ont eu lieu en janvier 2013, janvier 2014, janvier 2016, septembre 2016 et

⁴³ Douanes vietnamiennes, *Amendments in the Customs Valuation Rules for Exports*. Adresse consultée: <https://www.customs.gov.vn/Lists/EnglishNews/ViewDetails.aspx?ID=702&Category=News%20and%20Events&language=en-US>.

janvier 2018; le 25 mai 2020, le Décret n° 57/2020/ND-CP a été publié, qui modifiait les taux de certaines taxes à l'exportation.⁴⁴

3.92. Comme pour les importations, la Circulaire n° 274/2016/TT-BTC du MOF (sur la collecte, le paiement, la gestion et l'utilisation des redevances et impositions douanières pour les marchandises et véhicules en transit), publiée le 14 novembre 2016, énonce les impositions douanières à l'exportation pour les procédures douanières (tableau 3.8).⁴⁵

Tableau 3.8 Impositions et redevances à l'exportation, 2020

| N° | Objet du recouvrement | Taux de recouvrement |
|----|---|----------------------------|
| 1 | Redevance douanière pour l'enregistrement de la déclaration | 20 000 VND par déclaration |
| 2 | Redevances douanières pour l'inspection ou la surveillance des exportations et importations protégées par des droits de propriété intellectuelle ou pour la suspension temporaire des procédures douanières visant ces exportations et importations | 200 000 VND par demande |
| 3 | Redevance pour le transit de marchandises | 200 000 VND par demande |
| 4 | Imposition pour les véhicules en transit par voie terrestre (y compris les voitures et les tracteurs) | 200 000 VND par véhicule |
| 5 | Imposition pour les moyens de transport par eau (y compris les navires, les pirogues, les véhicules tracteurs et les barges) | 500 000 VND par véhicule |

Source: Annexe de la Circulaire n° 274/2016/TT-BTC du MOF.

3.93. Le Viet Nam perçoit des redevances (taxe d'extraction) sur les ressources naturelles telles que les métaux et minéraux de base, le bois d'œuvre, l'eau, le pétrole brut et le gaz naturel utilisé pour la production intérieure ou exporté (tableau 3.9). La Loi de 2009 sur les taxes d'extraction (redevances) (Loi n° 45/2009/QH12) et les règlements d'application y relatifs constituent toujours le fondement juridique de ces paiements.⁴⁶ Le Comité permanent de l'Assemblée nationale a établi des taux minimaux et maximaux pour chaque produit et le taux de redevance appliqué doit rester dans les limites de la fourchette fixée (ou "cadre fiscal"). Les redevances sont prélevées selon des taux *ad valorem*. Le prix d'exportation f.a.b. constitue la base d'imposition pour les produits de base exportés. En général, la base d'imposition est le prix de vente hors TVA de l'exportateur ou, si des prix de vente individuels ne peuvent pas être déterminés, un prix du marché régional est décidé par le Comité du peuple local. Sous réserve qu'il puisse être déterminé, le prix de vente sur le lieu de livraison constitue la base d'imposition pour le bois d'œuvre, le pétrole brut, le gaz naturel et le gaz de charbon. Les redevances sur l'eau utilisée pour la production commerciale d'hydroélectricité sont imposées sur le prix de vente moyen de l'électricité. Les redevances peuvent être réduites ou remboursées en cas d'accident ou de catastrophe naturelle. Les ressources aquatiques naturelles sont actuellement exonérées de redevance.

Tableau 3.9 Redevances visant les ressources naturelles

(a) Redevances visant les ressources naturelles (à l'exclusion du pétrole)

| N° | Groupe ou catégorie de ressource naturelle | Cadre fiscal de la redevance (%) | Taux de la redevance (%) |
|----|--|----------------------------------|--------------------------|
| I | Minerais métalliques | | |
| 1 | Fer | 7-20 | 14 |
| 2 | Manganèse | 7-20 | 14 |
| 3 | Titane | 7-20 | 18 |
| 4 | Or | 9-25 | 17 |

⁴⁴ Douanes vietnamiennes, *Export and Preferential Import Tariff Rates to Apply from 10 July 2020*. Adresse consultée: <https://www.customs.gov.vn/Lists/EnglishNews/ViewDetails.aspx?ID=729&Category=News%20and%20Events&language=en-US>.

⁴⁵ Avant la prise d'effet de la Circulaire, les impositions et redevances douanières devaient être conformes aux dispositions de la Circulaire n° 172/2010/TT-BTC du MOF publiée le 2 novembre 2010. Les redevances détaillées dans la Circulaire n° 274/2016/TT-BTC du MOF sont généralement basées sur la Circulaire n° 172/2010/TT-BTC du MOF. Cependant, par exemple, les redevances pour les véhicules transitant par des voies navigables ont été relevées de 200 000 VND à 500 000 VND.

⁴⁶ Les textes d'application incluent: la Résolution n° 1084/2015/UBTVQH13 publiée le 10 décembre 2015, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016 (remplaçant la Résolution n° 712/2013/UBTVQH13 qui avait remplacé la Résolution n° 928/2010/UBTVQH12); la Loi modifiant et complétant plusieurs articles de la Loi fiscale n° 71/2014/QH13 (26 novembre 2011), qui inclut la modification de la Loi sur les taxes d'extraction (redevances).

| N° | Groupe ou catégorie de ressource naturelle | Cadre fiscal de la redevance (%) | Taux de la redevance (%) |
|-----|---|----------------------------------|--------------------------|
| 5 | Terres rares | 12-25 | 18 |
| 6 | Platine, argent et étain | 7-25 | 12 |
| 7 | Wolfram, antimoine | 7-25 | 20 |
| 8 | Plomb, zinc | 7-25 | 15 |
| 9 | Aluminium, bauxite | 7-25 | 12 |
| 10 | Cuivre | 7-25 | 15 |
| 11 | Nickel | 7-25 | 10 |
| 12 | Cobalt, molybdène, mercure, magnésium et vanadium | 7-25 | 15 |
| 13 | Autres minerais métalliques | 5-25 | 15 |
| II | Minerais non métalliques | | |
| 1 | Sol exploité pour le nivelage du terrain et pour des travaux de construction | 3-10 | 7 |
| 2 | Roche, gravier | 5-15 | 10 |
| 3 | Roche utilisée pour la fabrication de chaux et la production de ciment | 5-15 | 10 |
| 4 | Marbre blanc | 5-15 | 15 |
| 5 | Sable | 5-15 | 15 |
| 6 | Sable utilisé pour la fabrication de verre | 7-15 | 15 |
| 7 | Sol utilisé pour la fabrication de briques | 5-15 | 15 |
| 8 | Granit | 7-20 | 15 |
| 9 | Argile réfractaire | 7-20 | 13 |
| 10 | Dolomite, quartzite | 7-20 | 15 |
| 11 | Kaolin, mica, quartz technique | 7-15 | 13 |
| 12 | Mica, quartz technique | 7-15 | 13 |
| 13 | Pyrite, phosphorite | 5-15 | 10 |
| 14 | Apatite | 3-10 | 8 |
| 15 | Serpentine | 3-10 | 6 |
| 16 | Charbon anthraciteux d'extraction | 4-20 | 10 |
| 17 | Charbon anthraciteux de surface | 6-20 | 12 |
| 18 | Lignite et houille grasse | 6-20 | 12 |
| 19 | Autres types de charbon | 4-20 | 10 |
| 20 | Diamant, rubis et saphir | 16-30 | 27 |
| 21 | Émeraude, alexandrite et opale précieuse noire | 16-30 | 25 |
| 22 | Adrite, rhodolite, pyrope, béryl; spinelle et topaze | 12-25 | 18 |
| 23 | Quartz cristallin bleu-violet, vert-jaune ou orange; chrysolite; opale précieuse blanche ou rouge; feldspath; birusa; et néphrite | 12-25 | 18 |
| 24 | Autres minerais non métalliques | 4-25 | 10 |
| III | Produits naturels de la forêt | | |
| 1 | Bois d'œuvre du groupe I | 25-35 | 35 |
| 2 | Bois d'œuvre du groupe II | 20-30 | 30 |
| 3 | Bois d'œuvre du groupe III | 15-20 | 20 |
| 4 | Bois d'œuvre du groupe IV | 15-20 | 18 |
| 5 | Bois d'œuvre des groupes V, VI, VII et VIII et d'autres catégories | 10-15 | 12 |
| 6 | Branches d'arbres, houppiers, bois de souche et racines d'arbres | 10-20 | 10 |
| 7 | Bois de chauffage | 1-5 | 5 |
| 8 | Bambous de tous types | 10-15 | 10 |
| 9 | Bois de santal et calambac | 25-30 | 25 |
| 10 | Anis, cannelle, cardamome et réglisse | 10-15 | 10 |
| 11 | Autres produits naturels de la forêt | 5-15 | 5 |
| IV | Produits de la mer naturels | | |
| 1 | Perles, ormeaux et concombres de mer | 6-10 | 10 |
| 2 | Autres produits de la mer naturels | 1-5 | 2 |
| V | Eau naturelle | | |
| 1 | Eau minérale naturelle, eau thermale naturelle et eau naturelle améliorée, en bouteille ou en conserve | 8-10 | 10 |
| 2 | Eau naturelle utilisée pour la production d'hydroélectricité | 2-5 | 5 |
| 3 | Eau naturelle utilisée pour des activités de production et des activités commerciales, à l'exception de l'eau mentionnée aux points 1 et 2 de ce groupe | | |
| 3.1 | Eau de surface | | |
| | - utilisée pour la production d'eau salubre | 1-3 | 1 |
| | - utilisée à d'autres fins | 1-3 | 3 |
| 3.2 | Eau souterraine | | |
| | - utilisée pour la production d'eau salubre | 3-8 | 5 |
| | - utilisée à d'autres fins | 3-8 | 8 |

| N° | Groupe ou catégorie de ressource naturelle | Cadre fiscal de la redevance (%) | Taux de la redevance (%) |
|-----|--|----------------------------------|--------------------------|
| VI | Nids naturels d'hirondelles | 10-20 | 20 |
| VII | Autres ressources | 1-20 | 10 |

(b) Redevances visant le pétrole brut, le gaz naturel et le gaz de charbon (inchangées depuis 2013)

| N° | Production | Cadre fiscal (%) | Taux de la taxe (%) | |
|-----------|--|------------------|--|----------------|
| | | | Projets pouvant bénéficier de la promotion des investissements | Autres projets |
| I | Pour le pétrole brut | | | |
| 1 | Jusqu'à 20 000 bpj | 6-40 | 7 | 10 |
| 2 | Entre plus de 20 000 et 50 000 bpj | 6-40 | 9 | 12 |
| 3 | Entre plus de 50 000 et 75 000 bpj | 6-40 | 11 | 14 |
| 4 | Entre plus de 75 000 et 100 000 bpj | 6-40 | 13 | 19 |
| 5 | Entre plus de 100 000 et 150 000 bpj | 6-40 | 18 | 24 |
| 6 | Plus de 150 000 bpj | 6-40 | 23 | 29 |
| II | Pour le gaz naturel et le gaz de charbon | | | |
| 1 | Jusqu'à 5 millions de m ³ /j | 1-30 | 1 | 2 |
| 2 | Entre plus de 5 millions et 10 millions de m ³ /j | 1-30 | 3 | 5 |
| 3 | Plus de 10 millions de m ³ /j | 1-30 | 6 | 10 |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.2.3 Prohibitions et restrictions bpj à l'exportation et licences d'exportation

3.94. Comme il le fait pour les importations, le Viet Nam applique des prohibitions et des restrictions à l'exportation ainsi que des licences d'exportation, conformément à la Loi sur la gestion du commerce extérieur et au Décret n° 69/2018/ND-CP (tableau A3. 7).⁴⁷

3.95. En réponse à la pandémie de COVID-19, le Viet Nam a imposé des prescriptions temporaires en matière de licences d'exportation pour les masques faciaux (SH 6307.90.40 et SH 6307.90.90) entre le 11 mars 2020 et le 29 avril 2020, et des contingents d'exportation temporaires pour le riz (SH 1006) entre le 10 avril 2020 et le 1^{er} mai 2020 à des fins de sécurité alimentaire nationale. À l'heure actuelle, le Viet Nam n'applique pas de contingents d'exportation.

3.96. Le Viet Nam n'applique pas de prix minimaux à l'exportation.

3.2.4 Soutien et promotion des exportations

3.97. Depuis l'examen précédent, le Viet Nam a poursuivi la mise en œuvre du Programme national de promotion du commerce afin de soutenir les activités de promotion du commerce; c'est principalement l'Agence vietnamienne de promotion commerciale (Viétrade) qui a mené à bien cette tâche.⁴⁸ Le Programme est mis en œuvre conformément aux dispositions des textes suivants: i) Décret n° 28/2018/ND-CP (détaillant la Loi sur la gestion du commerce extérieur pour ce qui concerne les mesures de développement du commerce extérieur) publié le 1^{er} mars 2018; ii) Décision du Premier Ministre n° 12/2019/QĐ-TTg (modifiant et complétant plusieurs articles des décisions du Premier Ministre relatives à l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre du Programme national de promotion du commerce publiées en vertu de la Décision du Premier Ministre n° 72/2010/QĐ-TTg) publiée le 26 février 2019; et iii) Circulaire n° 11/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce (orientant la mise en œuvre des activités de promotion commerciale pour le développement du commerce extérieur au titre du Programme national de promotion du

⁴⁷ Le Décret n° 69/2018/ND-CP remplace le Décret n° 12/2006/ND-CP.

⁴⁸ Viétrade est une organisation gouvernementale chargée de réglementer, au niveau national, la promotion du commerce et de l'investissement pour le développement de l'industrie et du commerce. Les autres organismes de promotion du commerce au Viet Nam incluent des agences locales de promotion du commerce, des agences de promotion du commerce rattachées à des ministères ou des départements, et des associations professionnelles. L'Agence vietnamienne de promotion commerciale ne gère pas les sources de financement de ces organisations. Ces sources fournissent une part du budget de fonctionnement annuel des organisations locales de promotion du commerce, lesquelles mobilisent des fonds auprès d'autres sources pour mener des activités de promotion du commerce. Les organisations de promotion du commerce non gouvernementales collectent des droits auprès de membres et d'autres sources.

commerce) publiée le 30 juillet 2019. Les objectifs du Décret n° 28/2018/ND-CP sont les suivants: contribuer à l'amélioration des capacités productives et commerciales des milieux d'affaires; soutenir le développement de l'infrastructure commerciale et de la logistique des activités de commerce extérieur; et s'adapter rapidement aux évolutions des marchés d'importation et d'exportation. Les principaux changements apportés aux programmes de promotion du commerce par rapport aux programmes antérieurs concernent l'inclusion du concept d'appui à la promotion des importations au service de la production nationale et des exportations, et la tenue de foires et d'expositions commerciales au Viet Nam pour les produits, matériaux et équipements importés aux fins de la fabrication de marchandises et produits technologiques d'exportation, et pour les intrants utilisés dans la fabrication de produits détenant une position concurrentielle.⁴⁹

3.98. Les mesures spécifiques de promotion du commerce relevant du Programme sont notamment les suivantes: i) organiser des foires commerciales et des expositions à l'étranger, et participer à ces manifestations; ii) organiser des foires commerciales, des expositions et des conférences internationales au Viet Nam; iii) organiser l'exposition, la présentation et l'exportation de marchandises dans un "magasin global" sur une plate-forme de commerce électronique; iv) organiser des délégations commerciales du Viet Nam à l'étranger; v) aider les délégations commerciales étrangères à entrer au Viet Nam pour y faire des affaires ou discuter des possibilités d'investissement; vi) soutenir les infrastructures commerciales, existantes et en développement, et la logistique au service des activités de commerce extérieur; et vii) organiser le Forum vietnamien de la logistique. Les autres mesures de promotion du commerce incluent les activités d'appui à la recherche-développement, l'amélioration de la qualité des produits et des marchandises, et la formation.

3.99. L'Agence vietnamienne de promotion commerciale, qui relève du Ministère de l'industrie et du commerce, reçoit des financements du budget de l'État pour le Programme national de promotion du commerce, d'un montant d'environ 100 milliards de VND par an, pour la mise en œuvre de 200 à 250 projets de promotion du commerce. Le Programme est soutenu financièrement uniquement par l'État; d'autres sources allouent des fonds aux activités locales de promotion du commerce.

3.100. En juin 2019, le Viet Nam avait 4 zones industrielles d'exportation (ZIE), qui occupaient une superficie totale d'environ 627 hectares. Les ZIE sont des zones industrielles spécialisées dans la fabrication de marchandises pour l'exportation vers des pays étrangers ou la fourniture de services liés aux activités d'importation et d'exportation.⁵⁰ Pour les entreprises situées dans les ZIE, qu'elles soient nationales ou étrangères, un traitement préférentiel est appliqué au titre de la Loi sur les droits d'exportation et d'importation et d'autres textes législatifs pertinents, en fonction des secteurs ou industries préférentiels spécifiés dans la Loi sur l'investissement.⁵¹ Les matériaux importés pour des activités de production par des entreprises situées dans les ZIE ou par des entreprises industrielles d'exportation⁵² situées en dehors des ZIE au titre d'un contrat de transformation peuvent bénéficier d'une exemption de droits.⁵³ Les entreprises situées dans les ZIE et les

⁴⁹ Les réglementations en question incluent le Décret n° 28/2018/ND-CP publié le 1^{er} mars 2018, et la Circulaire n° 11/2019/TT-BTC du MOF publiée le 30 juillet 2019.

⁵⁰ L'article 2 du Décret n° 82/2018/ND-CP, publié le 22 mai 2018, dispose qu'une zone industrielle d'exportation est une zone spécialisée dans la production d'exportations, la fourniture de services pour la production d'exportations et la conduite d'activités d'exportation, etc. Les zones industrielles d'exportation sont délimitées par rapport au reste du territoire conformément aux réglementations applicables aux zones non tarifaires définies dans la Loi sur les droits d'exportation et d'importation.

⁵¹ Circulaire n° 164/2013/TT-BTC du MOF du 15 novembre 2013 (sur un taux préférentiel des droits d'importation et d'exportation); Circulaire n° 182/2015/TT-BTC du MOF du 16 novembre 2015 (sur un taux préférentiel des droits d'importation et d'exportation); Décret n° 122/2016/ND-CP du 1^{er} septembre 2016 (sur la liste des droits d'exportation, la liste des droits d'importation préférentiels, et une liste des articles imposables); et Décret n° 125/2017/ND-CP du 16 novembre 2017 (modifiant et complétant le Décret n° 122/2016/ND-CP du 1^{er} septembre 2016 (sur le droit d'exportation, le droit d'importation en fonction de la liste des articles imposables, la liste de marchandises visées par un droit forfaitaire ou un droit mixte, et le droit d'importation hors contingent). L'article 15 de la Loi sur l'investissement contient des dispositions générales sur les bénéficiaires d'incitations à l'investissement, y compris les projets liés à des industries, des activités et des zones admises à bénéficier d'incitations à l'investissement.

⁵² Une entreprise industrielle d'exportation est une entreprises établie et opérant dans une ZIE ou une entreprise spécialisée dans la production de marchandises pour l'exportation et opérant dans un parc industriel ou une zone économique. Une entreprise industrielle d'exportation non située dans une ZIE est délimitée par rapport au reste du territoire conformément aux réglementations applicables aux zones non tarifaires figurant dans la Loi sur les droits d'exportation et d'importation.

⁵³ Article 10 du Décret n° 134/2016/ND-CP.

entreprises industrielles d'exportation situées en dehors des ZIE sont exemptées de droits d'exportation pour les marchandises exportées vers des pays étrangers. Cependant, les marchandises produites dans les ZIE à partir d'intrants importés sont assujetties à des droits d'importation, des taxes et certaines formalités si elles entrent sur le marché intérieur. D'après les autorités, aucune prescription juridique n'impose aux investisseurs dans les ZIE de procéder à un transfert de technologies ou de mener des activités de recherche-développement.

3.101. Les définitions des parcs industriels, des zones économiques et des entreprises industrielles d'exportation figurent à l'article 2 du Décret n° 82/2018/ND-CP sur la gestion des parcs industriels et des zones économiques, publié le 22 mai 2018.

3.102. Une zone industrielle est une zone géographiquement délimitée spécialisée dans la production de marchandises industrielles et la fourniture de services pour la production industrielle, établie conformément aux conditions énoncées dans le Décret. Les zones industrielles incluent les ZIE54 et les parcs industriels (y compris les parcs éco-industriels).⁵⁵

3.103. Une zone économique est une zone géographiquement délimitée, incluant de nombreuses zones fonctionnelles, établie afin d'attirer l'investissement, de développer des projets socioéconomiques, et d'assurer le maintien de la défense et de la sécurité nationales. Les zones économiques incluent les zones économiques côtières et les zones économiques frontalières.⁵⁶

3.104. Actuellement, on compte 361 zones industrielles dans le pays (y compris les zones industrielles situées dans les zones économiques), dont 273 sont opérationnelles. Les zones industrielles couvrent environ 109 000 hectares, dont 79 000 sont à usage industriel.⁵⁷ Outre les zones industrielles, le Viet Nam a établi 43 zones économiques, dont 17 sont des zones économiques côtières d'une superficie de 859 000 hectares (terrains et plans d'eau cumulés); les zones restantes sont des zones économiques frontalières qui s'étendent sur plus de 760 000 hectares.⁵⁸

3.105. L'article 24 du Décret n° 82/2018/ND-CP prévoit l'octroi d'incitations dans les parcs industriels et les zones économiques. Par exemple, l'investissement dans la construction, l'exploitation ou la location d'un immeuble d'appartements et les ouvrages d'infrastructure sociale destinés aux travailleurs des zones industrielles ou des zones économiques constituent des dépenses déductibles; et l'investissement dans la construction de maisons, d'infrastructures culturelles et sportives, ainsi que d'ouvrages d'infrastructure sociale destinés aux travailleurs des parcs industriels ou des zones économiques bénéficient d'incitations au titre de la Loi sur la construction de logements sociaux et des lois connexes.

3.106. D'après l'examen des politiques de l'investissement 2018 de l'OCDE, il y a trois parcs de haute technologie au Viet Nam, régis par le Décret n° 99/2003/ND-CP publié le 28 août 2003. Près de 200 projets sont établis dans ces parcs. Les entreprises de ces parcs exercent des activités de fabrication de produits ou de fourniture de services dans les chaînes de production de haute technologie; elles sont autorisées à exporter directement leurs produits ou services. Elles bénéficient de préférences en matière d'investissement en vertu de la Loi sur l'investissement. Elles peuvent

⁵⁴ Une ZIE est une zone industrielle spécialisée dans la production d'exportations, la fourniture de services pour la production d'exportations, et les activités d'exportation, établie conformément aux conditions, ordonnances et procédures applicables aux réglementations des zones publiques figurant dans ce décret. La ZIE est délimitée par rapport au reste du territoire conformément aux réglementations applicables aux zones non tarifaires figurant dans la Loi sur les droits d'exportation et d'importation.

⁵⁵ Un parc industriel est une zone pouvant bénéficier d'incitations à l'investissement et des politiques préférentielles applicables aux zones géographiques qui sont listées comme présentant des conditions socioéconomiques difficiles au titre de la Loi sur l'investissement. Les zones industrielles établies dans des zones figurant sur la liste des zones géographiques présentant des conditions socioéconomiques extrêmement difficiles peuvent bénéficier des politiques préférentielles applicables à ces zones.

⁵⁶ Une zone économique côtière est une zone économique constituée d'une zone côtière et de ses environs. Une zone économique frontalière est une zone économique constituée d'une zone frontalière terrestre et de ses environs, dans laquelle se trouve un poste frontière international ou un poste frontière majeur.

⁵⁷ Le Décret n° 82/2018/ND-CP stipule que de nouvelles zones industrielles ne peuvent être établies que lorsque l'usage industriel des zones industrielles déjà établies atteint 60% de leurs superficies respectives.

⁵⁸ La plupart des zones sont situées dans les zones économiques clés au sud, au nord et au centre du Viet Nam.

choisir leur forme d'investissement et utiliser leurs certificats d'utilisation des terres comme garantie auprès des institutions de crédit.

3.107. Il reste également trois zones économiques clés (ZEC), qui couvrent une superficie plus importante que toutes les zones mentionnées précédemment. En 2004, un plan de développement économique a été adopté pour chaque ZEC pour la période allant jusqu'à 2020.⁵⁹ D'après les autorités, les zones industrielles/économiques situées dans la ZEC du nord sont essentiellement tournées vers la production d'ordinateurs, de produits électroniques et de produits d'optique, et de machines et matériel, et elles bénéficient de la proximité du marché chinois. Environ la moitié de la surface industrielle des zones industrielles/économiques du pays se trouve dans la ZEC du sud et ces zones axent leurs activités sur les machines et le matériel, les textiles et les vêtements, les ouvrages en métaux, et les produits en caoutchouc et matières plastiques. La transformation de produits alimentaires, les ouvrages en métaux et les autres produits minéraux non métalliques sont les principales activités menées dans la ZEC du centre.

3.108. La part de la production industrielle générée dans les zones industrielles (y compris les ZIE) était d'environ 32% en 2019. Selon les autorités, à la fin de 2019 les zones industrielles avaient attiré 9 500 projets nationaux d'une valeur de 22,3 milliards d'USD et 9 700 projets d'IED pour un montant supérieur à 195 milliards d'USD. Les performances des zones industrielles sont très inégales d'une ZEC à l'autre; par exemple, le taux d'occupation est sensiblement plus faible dans la ZEC du centre (25%) que dans la ZEC du nord (82%) et la ZEC du sud (77%).⁶⁰

3.109. Le 22 mai 2018, le gouvernement a publié le Décret n° 82/2018/ND-CP régissant le développement et la gestion des zones industrielles et des zones économiques. Au titre du Décret, les nouvelles zones industrielles et les nouvelles zones économiques ainsi que leurs modifications ultérieures doivent être approuvées par le Premier Ministre, sur la base d'un rapport du Ministère de la planification et de l'investissement établi en consultation avec les comités du peuple locaux et provinciaux. La préparation d'un rapport sur l'établissement d'une zone industrielle nécessite jusqu'à 30 jours, tandis que ce délai peut atteindre 40 jours dans le cas d'une zone économique. Le Décret confie également certaines responsabilités aux conseils d'administration des zones industrielles, aux fins de la mise en œuvre efficace des mécanismes de guichet unique. Le Décret prévoit aussi qu'avant l'approbation de nouvelles zones industrielles, au moins 60% de la surface des zones industrielles existantes doivent être consacrés à des activités industrielles. Les autorités indiquent que le taux d'occupation moyen dans les zones industrielles opérationnelles a atteint 71% en 2019, contre 65% en 2010.

3.110. Le gouvernement encourage la réalisation d'investissements dans la production industrielle dans les zones industrielles et les zones économiques situées dans des régions aux conditions socioéconomiques difficiles ou très difficiles, grâce aux avantages à l'investissement prévus par la Loi sur l'investissement.⁶¹ Ces incitations à l'investissement peuvent prendre la forme d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés; d'une exemption de droit d'importation pour le capital fixe, les matériaux, les fournitures et les composants du projet d'investissement; ou d'une exemption ou réduction du loyer foncier, des droits d'utilisation des terres ou de la taxe sur l'utilisation des terres.

3.111. Le Viet Nam cherche à attirer les investissements dans la production moins polluante et l'utilisation efficace des ressources en créant un nouveau type de zone industrielle, appelé "parc éco-industriel", conçu pour générer des avantages économiques, environnementaux et sociaux. Il existe actuellement trois parcs éco-industriels pilotes; le gouvernement encourage les zones industrielles existantes à se transformer en parcs éco-industriels.

3.112. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Viet Nam a mis en œuvre des mesures de promotion du commerce en organisant des réunions en ligne et des ateliers de rapprochement d'entreprises.

⁵⁹ Décisions du Premier Ministre n° 145/2004/QĐ-TTg, n° 146/2004/QĐ-TTg et n° 148/2004/QĐ-TTg.

⁶⁰ Les loyers sont également très différents d'une région à l'autre; les loyers moyens dans les ZES des régions du nord et du sud sont deux fois plus élevés que ceux de la région du centre.

⁶¹ Décret n° 82/2018/ND-CP et Loi de 2014 sur l'investissement.

3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation

3.113. Au Viet Nam, les dispositifs d'assurance-crédit à l'exportation, d'assurance des marchandises à l'importation et à l'exportation et d'assurance-garantie sont actuellement fournis par des assureurs privés. Les compagnies d'assurance publiques ne fournissent pas de services financiers, d'assurance ou de garanties à l'exportation. D'après les autorités, ces dispositifs ne bénéficient d'aucune aide publique. Ils sont régis, entre autres, par les textes suivants: Loi sur les services d'assurance (Loi n° 24/2000/QH10 publiée le 9 décembre 2000)⁶²; Décret n° 68/2014/ND-CP (modifiant et complétant plusieurs articles du Décret n° 45/2007/ND-CP du 27 mars 2007 détaillant la mise en œuvre de plusieurs articles de la Loi sur les services d'assurance) publié le 9 juillet 2014; et Décret n° 73/2016/ND-CP (détaillant la mise en œuvre de la Loi sur les services d'assurance et de la Loi modifiant et complétant plusieurs articles de la Loi sur les services d'assurance) publié le 1^{er} juillet 2016.

3.114. Avant le 15 mai 2017, les prêts accordés pour des contrats d'exportation étaient aussi fournis par la Banque de développement du Viet Nam, conformément au Décret n° 75/2011/ND-CP publié le 30 août 2011. Le taux d'intérêt sur les prêts était notifié par le Président du Conseil d'administration de la Banque de développement du Viet Nam au MOF, et les entreprises devaient mettre en œuvre des mesures de garantie des prêts conformément aux règlements gouvernementaux sur les opérations sur titres. Les autorités indiquent que ces prêts étaient accordés sur une base commerciale sans subventionnement. Le 31 mars 2017, le gouvernement a publié le Décret n° 32/2017/ND-CP, qui est entré en vigueur le 15 mai 2017 (en remplacement du Décret n° 75/2011/ND-CP), en vertu duquel la Banque de développement du Viet Nam n'accorde plus de prêts pour les contrats d'exportation. L'État ne fournit aucun financement pour les crédits à l'exportation.

3.115. Pendant la période considérée, un dispositif d'assurance-garantie (assurance-crédit commercial) pour les exportations a été mis en place en 2014, sur la base du Décret n° 68/2014/ND-CP. L'assurance-crédit commercial est souscrite par le MOF. Afin de soutenir les compagnies d'assurance pendant la pandémie de COVID-19, en 2020 le MOF a abaissé le taux de contribution au dispositif de 0,15% à 0,05% de la prime d'assurance.

3.3 Mesures visant la production et le commerce

3.3.1 Mesures d'incitation

3.116. Le gouvernement applique différentes mesures d'incitation, y compris des incitations à l'investissement prenant principalement la forme de réductions fiscales, de programmes sectoriels et de soutien de la Banque de développement du Viet Nam comprenant des bonifications d'intérêts, et de mesures de soutien aux PME, au secteur de la pêche et au secteur de la haute technologie.

3.117. La Loi de 2014 sur l'investissement énonce les critères d'admissibilité et les secteurs pouvant bénéficier d'incitations à l'investissement.⁶³ En général, les incitations sont accordées à des projets nouveaux (à l'exclusion des fusions et acquisitions), mais elles peuvent aussi, dans certaines conditions, être accordées pour des expansions de projets qui ne bénéficiaient pas d'incitations auparavant. Les projets admis à bénéficier d'incitations sont notamment ceux qui sont mis en œuvre dans des régions présentant des conditions socioéconomiques difficiles ou extrêmement difficiles ou ceux qui sont déployés dans des zones industrielles.⁶⁴ Les projets d'investissement estimés à 6 000 milliards de VND ou plus, les projets engageant des dépenses d'au moins 6 000 milliards de VND dans les 3 ans suivant l'obtention de leur certificat d'investissement, ou les projets d'investissement rural entraînant le recrutement d'au moins 500 travailleurs peuvent aussi bénéficier de mesures d'incitation. Les incitations sont accordées pour la durée indiquée dans le plan

⁶² Portail du gouvernement, *Legal Normative Documents*. Adresse consultée: <http://vbpl.vn/TW/Pages/vbpgen-toanvan.aspx?ItemID=49>.

⁶³ Les secteurs encouragés au titre de la Loi sur l'investissement sont les suivants: haute technologie, science et technologie, énergies renouvelables, produits électroniques, et produits mécaniques essentiels des machines agricoles, des automobiles et de la construction navale, industries de soutien, production de logiciels, transformation des produits agricoles et aquacoles et des produits biotechnologiques connexes, traitement des déchets, développement des infrastructures, éducation, soins de santé, sport et culture, et institutions de microfinance.

⁶⁴ Les projets d'investissement dans l'exploitation minière et dans la production et le commerce des marchandises et services assujettis à la taxe spéciale de consommation (à l'exception de la production automobile) ne sont pas admis à bénéficier des incitations liées à ces régions.

d'investissement initial et les prescriptions relatives aux incitations doivent être respectées pendant toute la durée du projet. Des mesures spécifiques d'incitation à l'investissement sont mises en œuvre conformément à la Loi relative à l'impôt sur les bénéfices des sociétés⁶⁵ et d'autres lois dont la Loi sur les droits d'exportation et d'importation, la Loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée⁶⁶ et la Loi sur l'imposition du revenu des personnes physiques.

3.118. Les principaux types d'incitations incluent la réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, qui est perçu au taux général de 20%.⁶⁷ Un taux préférentiel (17% pendant 10 ans) s'applique aux projets d'investissement à compter de l'année de génération des premières recettes.⁶⁸ Les investisseurs peuvent bénéficier d'une exonération temporaire d'impôt, qui implique une exemption pour les deux à quatre premières années suivant le début de leur activité, et une réduction de 50% pour les quatre à neuf années suivantes. La durée et les critères d'admissibilité spécifiques des exemptions et réductions de taxes sont décrits aux articles 19 et 20 de la Circulaire n° 78/2014/TT-BTC du MOF. Les autres mesures d'incitation peuvent inclure des exemptions de droits d'importation pour les marchandises utilisées dans la création de capital fixe et pour les matières non disponibles dans le pays utilisées dans la mise en œuvre des projets, ainsi que des exemptions ou réductions du loyer foncier, des droits d'utilisation des terres et de la taxe sur l'utilisation des terres.

3.119. Outre les incitations à l'investissement prévues dans la Loi sur l'investissement et d'autres lois applicables, les investisseurs participant à d'importants projets de partenariat public-privé (PPP) peuvent bénéficier des mesures d'incitation décrites aux articles 61 à 66 du Décret n° 63/2018/ND-CP (hypothèque et propriété de biens, garanties sur l'utilisation des terres, disponibilité de devises, fourniture de services publics et règlement de différends).

3.120. Au fil des années, la Banque de développement du Viet Nam a financé de nombreux programmes et projets attribués par le gouvernement⁶⁹ et a fourni des garanties de crédit aux PME pour leur permettre d'obtenir des prêts auprès de banques commerciales. Les projets admissibles sont annoncés à chaque période et la Banque de développement du Viet Nam prépare les procédures internes pour l'évaluation de ses décisions de prêt. Depuis 2009, plus de 2 500 entreprises ont demandé à bénéficier des garanties de crédit pour les PME, pour un montant total de 60 000 milliards de VND; la Banque de développement du Viet Nam a délivré plus de 1 500 certificats pour des garanties de crédit, pour un montant total de 10 700 milliards de VND. La Banque de développement du Viet Nam a aussi mené à bien d'autres tâches confiées par le gouvernement, comme l'octroi de fonds de roulement aux entreprises en difficulté pour garantir le paiement des salaires durant la crise financière.⁷⁰

3.121. Le Viet Nam n'a présenté aucune notification concernant les subventions à l'OMC entre septembre 2015 et février 2020, date à laquelle il a notifié les détails des programmes de soutien mis en œuvre entre 2012 et aujourd'hui.⁷¹ La notification ne contient pas de données sur le montant

⁶⁵ La Loi n° 14/2008/QH12 relative à l'impôt sur les bénéfices des sociétés a été modifiée par la Loi n° 32/2013/QH13 publiée le 19 juin 2013.

⁶⁶ La Loi n° 13/2008/QH12 relative à la taxe sur la valeur ajoutée a été modifiée par la Loi n° 31/2013/QH13 publiée le 19 juin 2013.

⁶⁷ Les taux appliqués à la prospection, l'exploration et l'extraction de ressources naturelles rares, de pétrole brut et de gaz naturel sont compris entre 32% et 50%, en fonction du projet et de l'entreprise concernés.

⁶⁸ Les investissements dans les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé bénéficient d'un taux réduit (10%) pendant une période maximale de 15 ans.

⁶⁹ Parmi les exemples de ces activités financées, on peut citer la construction de canaux, le boisement, la production d'électricité, les stations d'épuration, les établissements de santé, les investissements dans la production de ciment et les investissements sortants. Établie en 2006, la Banque de développement du Viet Nam est une institution à but non lucratif dotée d'un capital social de 30 000 milliards de VND (à la fin de 2017). Le rapport de liquidité bancaire obligatoire de la Banque est de 0% et sa solvabilité est garantie par le gouvernement. Son capital provient essentiellement du budget de l'État (environ 25 000 milliards de VND), mais elle reçoit aussi des fonds d'autres sources. Le gouvernement a confié à la Banque de développement du Viet Nam l'octroi et la gestion des prêts de l'aide publique au développement (APD) qui, à la fin de 2019, représentaient 380 projets pour un montant total de 13 800 milliards de VND.

⁷⁰ Par exemple, au titre des décisions du Premier Ministre n° 14/2009/QD-TTg, n° 30/2009/QD-TTg et n° 60/2009/QD-TTg, un soutien a été apporté aux entreprises en difficulté durant la crise financière de 2008, via l'octroi de crédits par la Banque de développement du Viet Nam. Ces réglementations ne sont plus en vigueur.

⁷¹ Documents de l'OMC G/SCM/N/284/VNM (G/SCM/N/315/VNM) du 28 février et G/SCM/N/343/VNM du 27 février 2020.

unitaire des subventions par programme. Les autorités indiquent qu'à cause du manque de ressources, elles n'ont pas pu collecter ces données.

3.122. La Loi n° 04/2017/QH14 (fourniture d'une assistance aux petites et moyennes entreprises), publiée le 12 juin 2017 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, prévoit des mesures de soutien comme l'accès au crédit et aux fonds de garantie des crédits pour les PME, et des réductions ou exemptions des loyers et des taxes pour l'utilisation des terres et des plans d'eau. L'impôt sur les bénéfices des sociétés peut être réduit pour les entreprises ayant des activités d'investissement et de commerce dans des chaînes de production et de distribution faisant intervenir un grand nombre de PME. Les PME admissibles sont définies à l'article 4 de la Loi, en fonction de leur capital total ou de leurs recettes totales et de leur nombre d'employés; les bénéficiaires sont des PME qui étaient à l'origine des entreprises familiales, des jeunes entreprises créatives ou innovantes, et des PME opérant dans des groupements ou des chaînes de valeur industriels et de transformation. Le Fonds pour le développement des PME, établi en vertu du Décret n° 39/2019/ND-CP du 10 mai 2019, accorde des prêts aux PME à des taux d'intérêt plus bas que ceux des banques commerciales. Les prêts accordés par l'intermédiaire du Fonds peuvent couvrir jusqu'à 80% des capitaux d'investissement pour un projet, avec un taux d'intérêt inférieur de 20% au taux d'intérêt le plus faible d'un prêt commercial, pour une durée pouvant aller jusqu'à sept ans.

3.123. Il existe aussi des mesures d'incitation par secteur, comme celles qui sont prévues par le Décret n° 111/2015/ND-CP relatif au développement des industries de soutien, publié le 3 novembre 2015 (section 4.3). Au titre des politiques en faveur du développement de la pêche ont été mises en œuvre des mesures de soutien du secteur, par exemple des crédits pour de nouveaux navires, le subventionnement d'une assurance-accident, et des exemptions de taxes entre 2015 et 2018 (section 4.1.3).⁷² Entre 2017 et 2019, les projets de production d'énergie solaire ont bénéficié d'une réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, d'une exemption des droits d'importation, d'une baisse des loyers fonciers et d'un prix de vente de l'électricité produite supérieur aux prix moyens de vente au détail. À l'heure actuelle, un programme de soutien à l'énergie éolienne offre des avantages analogues pour les projets mis en œuvre entre 2019 et 2021.

3.124. Le Décret n° 13/2019/ND-CP précise le traitement préférentiel accordé aux entreprises scientifiques et technologiques, qui comprend par exemple des réductions et exemptions de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, des incitations en matière de crédit, et des exemptions ou réductions des frais de location des terres et des plans d'eau. Actuellement, on compte au Viet Nam plus de 380 entreprises certifiées en tant qu'entreprises scientifiques et technologiques, dont 43 sont considérées comme des entreprises de haute technologie.⁷³

3.125. Le 17 juin 2020, le Parlement a adopté la nouvelle Loi sur l'investissement (n° 61/2020/QH14), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.⁷⁴ Des modifications seront appliquées aux mesures d'incitation. L'article 15 ajoute deux groupes de bénéficiaires potentiels des incitations à l'investissement (jeunes entreprises créatives, centres liés à l'innovation et centres de recherche-développement; et activités commerciales dans la distribution de produits et l'appui aux installations techniques pour les PME). L'article 20 dispose que le gouvernement peut accorder des incitations à l'investissement spéciales pour les projets ayant un impact considérable sur le développement socioéconomique et engageant des dépenses de plus de 3 000 milliards de VND (dans les centres d'innovation et les centres de recherche-développement) ou 30 000 milliards de VND (dans d'autres secteurs et entreprises) en capitaux d'investissement durant les trois premières années du projet.

3.126. À la suite de la flambée de la pandémie de COVID-19, le Viet Nam a publié plusieurs textes juridiques afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur les entreprises. En vertu du Décret n° 41/2020/ND-CP publié le 8 avril 2020, les délais de paiement de la TVA, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et du loyer foncier sont allongés. La Résolution de l'Assemblée nationale n° 116/2020/QH14 et le Décret n° 114/2020/ND-CP prévoient une réduction de 30% de l'impôt sur

⁷² Documents de l'OMC G/SCM/N/284/VNM (G/SCM/N/315/VNM) du 28 février 2020 et G/SCM/N/343/VNM du 27 février 2020.

⁷³ La Décision du Premier Ministre n° 19/2015/QĐ-TTg définit les critères caractérisant une entreprise de haute technologie, en plus des critères figurant à l'article 75 de la Loi de 2014 sur l'investissement. Les dépenses totales consacrées à la recherche-développement et la part d'employés titulaires d'un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur figurent parmi les prescriptions énoncées dans la Décision.

⁷⁴ Baker McKenzie, *Vietnam: New Investment Law and Draft Guiding Decree*, 27 juillet 2020. Adresse consultée: <https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=75ce815f-0e3f-4f5f-94f8-e719fb053ac4>.

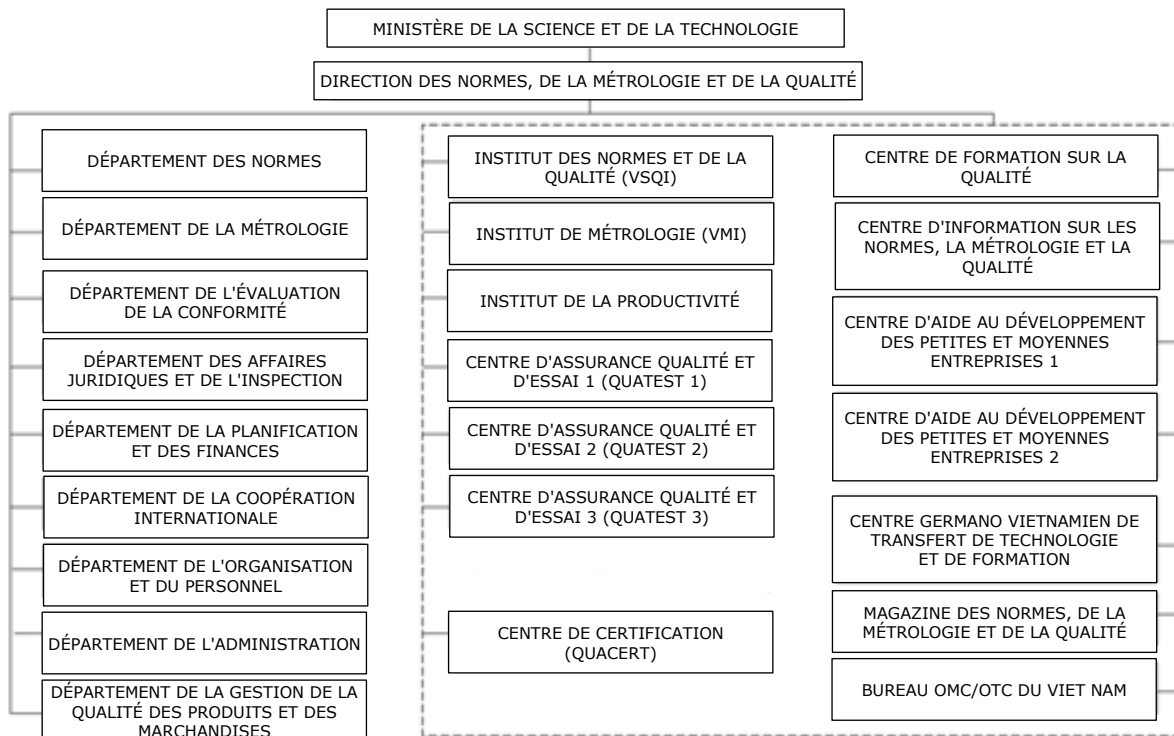
les bénéficiaires des sociétés en 2020 pour les entreprises, les coopératives, les unités non commerciales et les autres organisations ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 200 milliards de VND. Une réduction temporaire de 10% sur les factures d'électricité a été appliquée pour deux périodes de trois mois en 2020, au titre des avis officiels du Ministère de l'industrie et du commerce n° 2698/BCT-DTDL et n° 9764/BCT-DTDL.⁷⁵

3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques

3.127. Pendant la période à l'examen, le cadre réglementaire global des normes et règlements techniques n'a pratiquement pas changé⁷⁶; les modifications législatives récentes concernent, entre autres, l'adoption de décrets et de circulaires prévoyant une élaboration des normes plus participative, le respect des conventions internationales, et un nouveau règlement sur l'étiquetage. En outre, de nouvelles lois sur la protection de l'environnement et la construction ont également été adoptées et ont une incidence sur les règlements techniques dans ces domaines.

3.128. La Loi de 2006 sur les normes et les règlements techniques⁷⁷ telle que modifiée dispose que le Ministère de la science et de la technologie (MOST) est chargé de la publication et de la gestion des normes; sa Direction des normes, de la métrologie et de la qualité (STAMEQ) est l'organe national de normalisation. Les ministères préparent des projets de règles sur les normes et les questions liées aux normes pour les produits relevant de leur compétence, et doivent tenir avec la STAMEQ des consultations sur leurs projets de normes nationales avant que celles-ci soient approuvées. Plusieurs organes subsidiaires relevant de la STAMEQ s'occupent de l'évaluation de la conformité, la certification des systèmes de qualité, la certification de produits, l'accréditation des laboratoires d'essai et d'étalonnage, la supervision des prescriptions de qualité pour les marchandises et d'autres questions liées aux normes et aux règlements techniques (graphique 3.3).

Graphique 3.3 Structure organisationnelle du Ministère de la science et de la technologie pour ce qui touche aux normes, 2020



Source: Renseignements communiqués par les autorités; et STAMEQ, *Organization Structure*. Adresse consultée: <https://tcvn.gov.vn/organization-structure/?lang=en>.

⁷⁵ Les périodes visées par cet avantage étaient les périodes allant d'avril à juin et d'octobre à décembre 2020.

⁷⁶ Les normes sont volontaires; les règlements techniques sont obligatoires.

⁷⁷ Loi n° 68/2006/QH11 modifiée par la Loi n° 35/2018/QH14.

3.129. Plusieurs ministères sont responsables des normes, des règlements techniques, des procédures d'évaluation de la conformité et d'autres mesures liées aux prescriptions techniques. Il s'agit du MOST et des ministères suivants: de l'industrie et du commerce; de l'agriculture et du développement rural; de l'information et des communications; des ressources naturelles et de l'environnement; des transports; de la santé; de l'éducation et de la formation; du travail, des invalides et des affaires sociales; des finances; de la culture, des sports et du tourisme; de la défense; de la sécurité publique; et de la construction. Le MOST est chargé d'annoncer la publication des normes nationales sur le site Web de la STAMEQ⁷⁸, de tenir à jour un répertoire des normes valides au Viet Nam⁷⁹, et de coordonner l'élaboration des normes et des règlements techniques avec les autres ministères pour les produits et services relevant de ses domaines de compétence. Le MOST est aussi chargé d'établir, avec les ministères et organismes concernés, des plans quinquennaux et annuels sur la formulation des normes nationales. En 2009, la STAMEQ a accepté le Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord OTC.⁸⁰

3.130. Le Bureau OTC du Viet Nam, qui relève de la STAMEQ, est toujours l'autorité responsable des notifications et le point d'information pour les questions OTC à l'OMC.⁸¹ Le Bureau coordonne un réseau de points d'information nationaux et le comité interinstitutions pour les OTC, comme prévu par la Décision du Premier Ministre n° 46/2017/QĐ-TTg. La STAMEQ représente le Viet Nam auprès des organisations internationales et régionales pour les questions liées aux prescriptions techniques (tableau 3.10).

Tableau 3.10 La STAMEQ dans les organisations internationales et régionales de normalisation, 2020

| Organisation | Statut | Date |
|--|----------------|------|
| Niveau international | | |
| Organisation internationale de normalisation (ISO) | Membre | 1977 |
| Organisation mondiale des codes-barres et de la numérotation (GS1) | Membre | 1995 |
| Commission électrotechnique internationale (CEI) | Membre associé | 2002 |
| Organisation internationale de métrologie légale (OIML) | Membre | 2003 |
| Conférence générale des poids et mesures (CGPM) | Membre associé | 2003 |
| Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC (Comité OTC de l'OMC) | Membre | 2007 |
| Forum international de l'accréditation | Membre | 2008 |
| Niveau régional | | |
| Congrès de normalisation de la zone du Pacifique (PASC) | Membre | 1992 |
| Programme de métrologie pour l'Asie-Pacifique (APMP) | Membre | 1992 |
| Organisation Asie-Pacifique pour la qualité (APQO) | Membre | 1994 |
| Comité consultatif de l'ASEAN sur les normes et la qualité (ACCSQ) | Membre | 1995 |
| Forum de métrologie légale Asie-Pacifique (APLMF) | Membre | 1995 |
| Organisation asiatique de productivité (APO) | Membre | 1996 |
| Rencontre Asie-Europe/Plan d'action sur la facilitation des échanges/Normes et évaluation de la conformité (ASEM/FTAP/SCA) | Membre | 1996 |
| Sous-Comité des normes et de la conformité de l'APEC | Membre | 1998 |

Source: STAMEQ, *International Cooperation*, adresse consultée: <https://tcvn.gov.vn/international-cooperation/?lang=en>; et organisations internationales et régionales listées dans le tableau.

3.131. Entre juin 2013 et juin 2020, le Viet Nam a présenté 152 notifications au Comité OTC de l'OMC, qui couvraient un large éventail de produits.⁸² Pendant la période considérée, quatre préoccupations commerciales spécifiques (PCS) ont été soulevées au Comité. Parmi ces PCS, trois ont été soulevées en 2017: l'une portait sur les volumes de boissons alcooliques pouvant être

⁷⁸ STAMEQ, *Dissemination of National Standards* (en vietnamien). Adresse consultée: <https://tcvn.gov.vn/category/pho-bien-phap-luat/>.

⁷⁹ STAMEQ, *Search Module for National Standard* (en vietnamien). Adresse consultée: <http://tracuu.tcvn.vn/sdomain/front/viet-nam-standard>.

⁸⁰ Document de l'OMC G/TBT/CS/N/175 du 20 février 2009.

⁸¹ OMC, *Système de gestion des renseignements sur les OTC*. Adresse consultée: <http://tbtims.wto.org/fr/NationalEnquiryPoints/Search>.

⁸² En 2019 et 2020, les notifications portaient sur les produits suivants: matériel de transport (véhicules routiers et éléments de voies ferrées), batteries, produits en fer et en acier, ascenseurs et escaliers mécaniques, produits pétroliers, épices et condiments, produits chimiques (peintures, produits de protection du bois, produits de désinfection, etc.), sucre et produits à base de sucre, appareils électroménagers et matériel de télécommunication.

importés pour la conduite d'évaluations de la conformité⁸³, une autre concernait les certificats d'homologation des véhicules et l'inspection concernant les émissions, la qualité et la sécurité pour chaque lot de voitures importées⁸⁴, et la troisième avait trait aux dispositions de la Loi sur la cybersécurité. En mai 2020, une PCS a été soulevée concernant la gestion obligatoire de la qualité pour les produits et marchandises relevant de la responsabilité du Ministère de l'information et des communications.⁸⁵

3.132. La Loi de 2006 sur les normes et les règlements techniques⁸⁶ reste le fondement juridique principal pour les normes et les règlements techniques et a pour objectif de promouvoir l'harmonisation des normes nationales avec les normes internationales. Les normes internationales, régionales et étrangères doivent être utilisées comme base pour la formulation des normes et règlements techniques, sauf si elles ne sont pas adaptées au Viet Nam (en raison des caractéristiques géographiques, climatiques, et techniques ou technologiques du pays) ou si elles affectent les intérêts nationaux. Les principaux lois, décrets et décisions du Premier Ministre traitant des normes et des règlements techniques sont listés dans le tableau A3. 8. En plus de ces textes, des circulaires et décisions ministérielles donnent des instructions relatives à la mise en œuvre des lois, des décrets et des décisions du Premier Ministre.⁸⁷ Les principaux règlements concernant la planification, l'élaboration, l'évaluation, la publication et la mise en œuvre des normes incluent la Circulaire n° 21/2007/TT-BKHCHN guidant l'élaboration et l'application des normes (telle que révisée par la Circulaire n° 29/2011/TT-BKHCHN) et la Décision n° 22/2007/QĐ-BKHCHN du MOST promulguant le Règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil technique des normes nationales. Plus récemment, on peut citer le Décret n° 78/2018/ND-CP qui vise à élargir la participation aux comités techniques qui élaborent les normes nationales, notamment en incluant des associations, des entreprises et des consommateurs, et à garantir la conformité des normes et des règlements techniques nationaux avec les conventions internationales signées par le Viet Nam.

3.133. Au Viet Nam, il y a deux types de normes – les normes nationales (*Tieu chuan Viet Nam* (TCVN)) et les normes des entreprises/organisations (*Tieu Chuan Co So* (TCCS))⁸⁸ –, et deux types de règlements techniques – les règlements techniques nationaux (QCVN) et les règlements techniques locaux (QCDP).⁸⁹ Les normes des entreprises/organisations peuvent servir de base à l'élaboration des normes nationales. Une norme spécifique ou l'une de ses parties devient obligatoire lorsqu'elle est invoquée dans un document juridique ou un règlement technique.

3.134. Les projets de normes nationales sont élaborés par des comités techniques constitués par les ministères concernés, l'Institut des normes et de la qualité (VSQI) qui relève de la STAMEQ, des organisations et des particuliers. Les projets sont fondés sur des propositions émanant d'organismes gouvernementaux ou du secteur privé. Le VSQI est chargé d'organiser l'élaboration des TCVN et les

⁸³ Document de l'OMC G/TBT/N/VNM/86 du 26 août 2016, lié au Décret n° 105/2017/ND-CP.

⁸⁴ Documents de l'OMC G/TBT/N/VNM/116 du 7 mars 2018, G/TBT/N/VNM/116/Add.1 du 25 novembre 2019, G/TBT/N/VNM/116/Add.2 du 28 avril 2020 et G/TBT/N/VNM/140 du 6 avril 2019, notifiant le Décret n° 116/2017/ND-CP établissant les prescriptions applicables aux entreprises qui fabriquent, assemblent ou importent des véhicules automobiles et aux entreprises qui offrent des services de garantie et d'entretien pour ces véhicules.

⁸⁵ Notifications à l'OMC G/TBT/N/VNM/161 du 19 février 2020 et G/TBT/N/VNM/161/Add.1 du 3 juin 2020, notifiant la publication de la Circulaire n° 05/2019/TT-BTTTT du Ministère de l'information et des communications.

⁸⁶ Loi n° 68/2006/QH11, telle que modifiée par la Loi n° 35/2018/QH14.

⁸⁷ Plusieurs circulaires ministérielles ont été publiées pendant la période à l'examen pour promulguer des normes et des règlements techniques spécifiques, dont la Circulaire n° 45/2019/TT-BGTVT du Ministère des transports promulguant trois règlements techniques nationaux sur les batteries, les moteurs utilisés pour les vélos électriques, et les moteurs utilisés pour les motocycles et cyclomoteurs électriques; la Circulaire n° 88/2015/TT-BGTVT du Ministère des transports promulguant le règlement technique national sur la sécurité technique des remorques et semi-remorques; et la Circulaire n° 22/2015/TT-BKHCHN du MOST promulguant et mettant en œuvre le règlement technique national sur l'essence, le diesel et le biocarburant.

⁸⁸ Les normes des entreprises/organisations (TCCS) sont élaborées de manière indépendante par les organisations; la STAMEQ n'est pas impliquée directement dans cette activité, même si elle publie des directives (Circulaire n° 21/2007/TT-BKHCHN) sur la marche à suivre pour l'élaboration des normes. Les TCCS ne doivent pas être en contradiction avec des règlements techniques ou d'autres règlements pertinents; la publication incombe à l'organisation qui a élaboré la norme. Les autorités indiquent qu'au Viet Nam, les entreprises utilisent fréquemment les TCCS dans le cadre de leurs activités.

⁸⁹ Les règlements techniques locaux (QCDP) sont élaborés par des autorités locales, comme les présidents des comités du peuple, pour être appliqués de manière obligatoire dans le cadre de la gestion locale de produits, marchandises, services et processus spécifiques, et des prescriptions environnementales locales (Loi n° 68/2006/QH11, article 32, et document récapitulatif n° 09/VBHN-BKHCHN du MOST).

consultations connexes⁹⁰, de fournir un soutien administratif aux comités techniques et de planifier les activités de normalisation. En 2020, les autorités ont indiqué qu'il existait 139 comités techniques chargés des normes nationales et 54 sous-comités. Les projets de TCVN sont publiés sur le site Web du VSQI⁹¹ et sont assortis de périodes de 60 jours pour la présentation d'observations.⁹² Les parties étrangères intéressées peuvent consulter les projets de normes sur demande. Les révisions, basées sur les observations, devraient être finalisées dans un délai de 120 jours et, si un désaccord subsiste entre les parties intéressées, le MOST transfère la question au Premier Ministre pour examen et décision. Un répertoire des normes valides au Viet Nam est accessible en ligne.⁹³ Chaque année, le VSQI publie un résumé du programme de travail, qui est régulièrement actualisé. Le plan pour 2020, approuvé au titre de la Décision n° 4099/QD-BKHCN du MOST, inclut 770 normes en cours d'élaboration aux divers comités techniques, proposées par différents ministères.

3.135. Le Viet Nam a environ 12 888 TCVN en vigueur, dont 60% sont harmonisées⁹⁴ avec les normes internationales, régionales ou étrangères (contre 40% en 2013). Ce résultat est conforme aux objectifs fixés dans la Décision du Premier Ministre n° 712/QD-TTg portant approbation du Programme national sur la productivité et la qualité des produits et marchandises.

3.136. Le VSQI fournit aussi un soutien pour l'élaboration des règlements techniques (QCVN), qui incombe à des comités de rédaction constitués de représentants d'organismes gouvernementaux et d'experts. Les propositions de QCVN sont publiées sur les sites Web officiels des ministères concernés, et les comités techniques organisent des séminaires pour consulter le public et diffuser des renseignements. Les parties intéressées peuvent formuler des observations soit en leur qualité de membre du comité technique soit en communiquant des observations au comité technique. Les projets de règlements techniques sont présentés aux Membres de l'OMC par l'intermédiaire du Bureau OTC du Viet Nam. Si les parties ne sont pas d'accord sur l'évaluation, l'organisme chargé de la promulgation du règlement technique national s'en remet au Premier Ministre pour examen et décision. Les QCVN finals sont publiés sur les sites Web officiels des ministères concernés, normalement six mois avant leur prise d'effet.⁹⁵ En outre, le MOST publie un catalogue annuel des nouveaux règlements techniques.

3.137. D'après les autorités, il y a 23 règlements techniques locaux (QCDP), qui détaillent davantage les règlements nationaux afin de répondre aux besoins locaux. Parmi les exemples de QCDP, on peut citer les conditions de sécurité sanitaire applicables aux poissons séchés et à la sauce de poisson dans la province d'An Giang, la transformation du vin dans la province de Tra Vinh, la production d'huile essentielle d'arbre à thé à Hue, et le traitement des eaux usées dans la province de Bac Ninh.

3.138. En vertu de la Loi de 2007 sur la qualité des produits et des marchandises, les produits et les marchandises sont répartis en deux groupes. Les produits qui "ne présentent aucun risque en matière de sécurité" (groupe 1) sont distingués des produits qui "peuvent présenter un risque en matière de sécurité" (groupe 2). Les produits et marchandises qui, dans des conditions raisonnables de transport, d'entreposage, de conservation et d'utilisation à des fins appropriées, sont susceptibles de causer des dommages aux personnes, aux animaux, aux végétaux, aux biens ou à l'environnement appartiennent au groupe 2, tandis que tous les autres produits appartiennent au groupe 1.⁹⁶ Le Décret n° 74/2018/ND-CP dispose que la capacité d'une marchandise à porter atteinte à la sécurité est déterminée sur la base de ses caractéristiques chimiques, physiques et biologiques; de sa structure et de ses principes de fonctionnement; et de ses conditions de transport,

⁹⁰ Le Décret n° 78/2018/ND-CP dispose que des organisations scientifiques et technologiques pertinentes, des organismes réglementaires, des associations, des entreprises, des consommateurs et des experts doivent participer à l'élaboration des normes.

⁹¹ Institut des normes et de la qualité de la STAMEQ, *National Standard Data Portal* (en vietnamien). Adresse consultée: <http://tieuchuan.vsqi.gov.vn>.

⁹² La durée des consultations peut être raccourcie dans des situations d'urgence liées à la santé, la sécurité ou l'environnement.

⁹³ STAMEQ, *Search Module for National Standard* (en vietnamien). Adresse consultée: <http://tracuu.tcvn.vn/sdomain/front/viet-nam-standard>.

⁹⁴ Le Viet Nam évalue l'harmonisation avec les normes internationales selon sa norme nationale TCVN 6709-1:2007, qui reprend le Guide ISO/CEI 21-1:2005.

⁹⁵ Le MOIT est chargé de la mise en oeuvre de 45 QCVN, dont 21 ont été publiés après 2013. D'autres ministères et organismes s'occupent de la mise en oeuvre des QCVN dans leurs domaines de compétence respectifs.

⁹⁶ Article 3 de la Loi sur la qualité des produits et des marchandises.

d'entreposage, de stockage et d'utilisation.⁹⁷ Les produits du groupe 1 sont soumis à un contrôle de la qualité sur la base des normes annoncées par les producteurs. Les produits du groupe 2 sont contrôlés sur la base des règlements techniques applicables des organismes publics compétents, lesquels doivent également préciser la méthode et les procédures d'évaluation de la conformité.⁹⁸ Différents ministères sont chargés du contrôle de la qualité des marchandises qui relèvent de leur autorité et doivent publier des listes de marchandises susceptibles de présenter un "risque en matière de sécurité" et qui sont assujetties à une évaluation de la conformité par l'intermédiaire d'une certification obligatoire, d'une inspection de la qualité et de la conduite d'essais (tableau 3.11).

Tableau 3.11 Marchandises assujetties à une inspection et à un contrôle de la qualité obligatoires, 2020

| |
|---|
| Ministère de l'industrie et du commerce (circulaires n° 41/2015/TT-BCT et n° 29/2016/TT-BCT) |
| Produits en papier de soie |
| Réservoirs de stockage et matériel connexe pour le gaz de pétrole liquéfié |
| Chaudières et chauffe-eau |
| Produits chimiques |
| Charbon et certains minéraux destinés à l'exportation |
| Explosifs industriels |
| Machines et matériel spécifique à l'industrie |
| Ministère de la sécurité publique (Circulaire n° 14/TT-BCA de 2012) |
| Équipements de prévention et de lutte contre les incendies |
| Équipements techniques |
| Munitions, armes |
| Instruments de support |
| Ministère de l'information et des communications (circulaires n° 04/2018/TT-BTTTT et n° 05/2019/TT-BTTTT) |
| Équipements terminaux de télécommunication |
| Ordinateurs, réseaux et équipements informatiques |
| Équipements radio et de transmission |
| Ministère de la santé (Circulaire n° 44/2011/TT-BYT) |
| Denrées alimentaires |
| Produits pharmaceutiques |
| Vaccins |
| Médicaments biologiques |
| Cosmétiques |
| Substances médicamenteuses |
| Médicaments à usage humain |
| Produits chimiques ménagers |
| Insecticides |
| Désinfectants |
| Équipements et installations médicaux |
| Ministère de l'agriculture et du développement rural (circulaires n° 50/2009/TT-BNNPTNT, n° 50/2010/TT-BNNPTNT et n° 50/2012/TT-BNNPTNT) |
| Végétaux |
| Animaux |
| Engrais |
| Aliments pour animaux |
| Produits phytosanitaires |
| Médicaments vétérinaires |
| Produits biologiques utilisés dans l'agriculture, la sylviculture ou l'aquaculture |
| Ouvrages d'irrigation et digues |
| Ministère de la science et de la technologie (Circulaire n° 01/2009/TT-BKHCHN) |
| Essence, diesel et biocarburants |
| Casques de motocyclettes |
| Produits électriques et électroniques |
| Fils électriques |
| Jouets |
| Ministère des transports |
| Moyens de transport |

⁹⁷ Les marchandises relevant de la gestion de ministères spécifiques sont détaillées à l'article 32 du Décret n° 74/2018/ND-CP.

⁹⁸ Loi sur la qualité des produits et des marchandises, Décret n° 132/2008/ND-CP et Décret n° 74/2018/ND-CP. Les bagages des passagers entrants, les biens des organisations diplomatiques et des particuliers, les échantillons, les importations temporaires réalisées à des fins d'exposition et de promotion, les marchandises importées temporairement pour être réexportées, les marchandises en transit, et les matières premières et intrants destinés à être transformés pour l'exportation, entre autres, sont exemptés de l'évaluation de la conformité.

| |
|---|
| Moyens et équipements de chargement et de déchargement |
| Matériel de transport spécialisé pour la construction et la prospection maritime, et équipements d'exploitation |
| Ouvrages routiers |
| Ministère de la construction |
| Ouvrages civils |
| Ouvrages industriels |
| Ouvrages d'infrastructure technique |
| Ministère de la défense (inspections visant les marchandises importées à des fins de sécurité nationale) |
| Équipements et installations militaires |
| Munitions |
| Armes et produits destinés à la défense |
| Ouvrages de défense |

Note: Les mesures obligatoires s'appliquent à toutes les marchandises, quelle que soit leur origine (produites dans le pays, importées ou exportées).

Source: Renseignements communiqués par les autorités; Loi sur la qualité des produits et des marchandises; et diverses circulaires ministérielles.

3.139. Les producteurs et importateurs doivent satisfaire des prescriptions relatives à l'évaluation de la conformité avant de vendre leurs produits librement sur le marché, et les mesures visant les produits manufacturés dans le pays et importés sont analogues. La conformité doit être déclarée en présentant les résultats d'évaluations menées à la discrétion des producteurs et des importateurs, des certifications délivrées par des organismes de certification légalement enregistrés ou reconnus, ou des certifications délivrées par des organismes de certification légalement désignés. Les importateurs doivent s'enregistrer pour l'inspection en utilisant un formulaire spécifique⁹⁹ et joindre des copies certifiées conformes et d'autres documents liés à leur enregistrement, selon la méthode de déclaration de la conformité. Si un essai en laboratoire, une certification de conformité ou une certification d'inspection sont exigés, les importateurs doivent présenter ces documents à l'autorité chargée de l'inspection dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date de dédouanement du produit concerné. Les résultats d'essais réalisés par des laboratoires étrangers et les certifications étrangères peuvent être utilisés pour les procédures d'évaluation de la conformité au Viet Nam; cependant, il n'existe pas de liste unifiée des laboratoires et certifications étrangers reconnus, ces renseignements étant gérés séparément par chaque ministère d'exécution. Les organismes compétents sont chargés de mettre en œuvre des mécanismes de surveillance ou de suivi du marché pour les produits dont ils sont responsables.

3.140. Le Décret n° 107/2016/ND-CP (tel que révisé par le Décret n° 154/2018/ND-CP) énonce les conditions relatives aux services d'évaluation de la conformité au Viet Nam, ainsi que les tâches et responsabilités des organismes de gestion; le Décret remplace les circulaires précédentes du MOST¹⁰⁰ sur ces questions. Le Bureau d'accréditation du MOST gère le Programme vietnamien d'accréditation des laboratoires (VILAS), le Régime d'accréditation de la certification (VICAS) et le système vietnamien d'inspection (VIAS). En 2020, le VILAS avait accrédité plus de 1 300 laboratoires, dont 7 laboratoires à l'étranger. Les laboratoires des pays de l'ASEAN pour le matériel électrique et électronique ont été reconnu au titre de l'arrangement sectoriel de reconnaissance mutuelle de l'ASEAN pour le matériel électrique et électronique. Le VICAS a accrédité 72 organismes de certification et le VIAS a accrédité 84 organisations de vérification et d'inspection.

3.141. Cinq organismes de certification de produits sont placés sous l'autorité de la STAMEQ:

- le Centre vietnamien de certification (QUACERT), qui aide les entreprises à se conformer aux normes et pratiques nationales et internationales, y compris à obtenir la certification de conformité avec les normes nationales, étrangères, régionales et internationales; et
- quatre centres d'assurance-qualité et d'essai (QUATEST 1, 2, 3 et 4), qui sont chargés de vérifier la conformité des importations et des exportations avec les normes et les règlements techniques.

⁹⁹ Formulaire n° 01 figurant dans l'appendice du Décret n° 74/2018/ND-CP.

¹⁰⁰ Circulaires du MOST n° 08/2009/TT-BKHCHN, n° 21/2010/TT-BKHCHN et n° 10/2011/TT-BKHCHN.

3.142. Le QUACERT est l'organisme de certification vérifiant la conformité:

- avec les normes et règlements techniques vietnamiens (y compris les bonnes pratiques agricoles vietnamiennes (VietGAP));
- de la certification des systèmes de gestion avec les normes internationales (ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO/CEI 27001, systèmes de gestion de la qualité pour les industries du pétrole, de la pétrochimie et du gaz naturel (ISO/TS 29001), ISO 50001, série de normes pour l'évaluation de la santé et de la sécurité au travail (OHSAS 18001 et ISO 45001), bonnes pratiques de fabrication (BPF), et analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP)); et
- avec les normes dans d'autres pays (American Society for Testing and Materials (ASTM), normes industrielles japonaises (JIS), Institut allemand de normalisation (DIN), Gosstandart (GOST) de la Fédération de Russie, Institut britannique de normalisation (BSI) et Guobiao (GB) de la République populaire de Chine).¹⁰¹

3.143. Le QUACERT, le QUATEST 1 et le QUATEST 3 sont les organismes de certification chargés du matériel électrique et électronique au titre de l'arrangement sectoriel de reconnaissance mutuelle de l'ASEAN pour le matériel électrique et électronique.

3.144. Le Décret n° 43/2017/ND-CP du 14 avril 2017 sur l'étiquetage des marchandises détaille les méthodes d'enregistrement des produits fabriqués ou importés au Viet Nam ainsi que le contenu devant figurer sur les étiquettes de ces produits. Les étiquettes doivent comporter les informations suivantes: nom du produit; coordonnées du producteur ou de l'importateur responsable du produit; origine du produit; et autres renseignements en fonction de la nature du produit. Pour les produits alimentaires, les étiquettes doivent présenter les ingrédients par ordre d'importance, les dates de production et de péremption, et les éventuels messages d'avertissement. Pour les boissons alcooliques, l'étiquette doit également indiquer la durée de conservation, les instructions de conservation (pour les vins) et l'identification du lot (si elle existe). Des étiquettes auxiliaires peuvent être apposées sur les marchandises importées pour présenter les renseignements obligatoires en vietnamien, tout en conservant les étiquettes originales. Les marchandises produites dans le pays qui ne peuvent être exportées et sont vendues sur le marché national doivent porter une étiquette auxiliaire avec la mention "Fabriqué au Viet Nam" (en gras). Au titre du Décret n° 21/2011/ND-CP, des étiquettes énergétiques doivent être apposées sur le matériel et les véhicules, conformément à la Loi sur les économies d'énergie. La Circulaire conjointe du MARD et du MOST n° 45/2015/TTLT-BNNPTNT-BKHCHN, publiée le 23 novembre 2015, contient des détails supplémentaires sur les prescriptions en matière d'étiquetage applicables aux produits alimentaires contenant au moins 5% d'ingrédients génétiquement modifiés.¹⁰²

3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires

3.145. Les lois sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine, la santé animale et la protection de l'environnement constituent le cadre juridique global des questions liées aux mesures SPS au Viet Nam (tableau A3. 9). À l'exception de la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, tous les textes juridiques précédents ont été adoptés pendant la période à l'examen; la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine ainsi que la santé animale étaient des thèmes auparavant régis par les ordonnances correspondantes. Les autres textes législatifs pertinents incluent la Loi sur les cultures (Loi n° 31/2018/QH14 publiée le 19 novembre 2018), la Loi sur l'élevage (Loi n° 32/2018/QH14 publiée le 19 novembre 2018) et la Loi sur la pêche (Loi n° 18/2017/QH14 publiée le 21 novembre 2017), ainsi que des décrets sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires importés, la mise en œuvre de la Loi sur la santé animale, la quarantaine des animaux aquatiques et des produits de la pêche, et la gestion des engrais. Les autres règlements applicables incluent les circulaires du MARD sur les produits phytopharmaceutiques autorisés et interdits, la gestion des pesticides et les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les denrées alimentaires, et une Décision du Ministre de l'agriculture et du développement rural sur les produits soumis à la phytoquarantaine. Ces textes

¹⁰¹ QUACERT. Adresse consultée: <https://www.quacert.gov.vn/vi/gioi-thieu-quacert.iso156.html>.

¹⁰² Portail du gouvernement, *Legal Normative Documents* (in Vietnamese). Adresse consultée: <http://vbpl.vn/TW/Pages/vbpg-toanvan.aspx?ItemID=94028&Keyword=45/2015/TTLT-BNNPTNT-BKHCHN>.

ont été notifiés à l'OMC; entre juin 2013 et juin 2020, le Viet Nam a présenté 84 notifications au Comité SPS, mais aucune notification de mesures d'urgence.

3.146. Plusieurs ministères et organismes sont chargés des questions sanitaires et phytosanitaires, dont le MARD, le MOIT, le Ministère de la santé (MoH) et le MOST. Au sein du MARD, la Direction des pêches remplace l'ancienne Direction nationale de l'exploitation et de la protection des ressources aquatiques en tant qu'entité compétente sur les questions SPS liées aux produits de la pêche. Le Département de la préservation des végétaux (PPD) et le Département de la santé animale (DSA) qui relèvent du MARD sont les deux autres entités compétentes pour les questions SPS.

3.147. La stratégie nationale en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour 2011-2020¹⁰³ vise à mettre en œuvre, d'ici à 2015, des plans directeurs pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires de la production à la consommation, ainsi qu'à contrôler la sécurité sanitaire des produits alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement en denrées alimentaires, et ce d'ici à 2020. Les autres objectifs spécifiques de la stratégie incluent: i) l'amélioration des connaissances générales et des pratiques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires; ii) le renforcement des capacités dans le système de gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires; iii) l'amélioration de la garantie de la sécurité sanitaire des produits alimentaires par les producteurs, les transformateurs et les négociants au moyen de la certification; et iv) la prévention efficace des cas d'empoisonnement alimentaire grave. En 2020, dans les 63 provinces du pays, des organismes locaux ont été mandatés pour assurer la gestion publique de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Quatre-vingt-trois laboratoires d'inspection des produits alimentaires conformes à la norme ISO/CEI 17025 et 106 installations d'inspection des produits alimentaires (dont certaines appartiennent au secteur privé) ont agi au niveau des provinces; la certification des produits et des producteurs selon les VietGAP ou des normes équivalentes a considérablement augmenté au cours des 5 dernières années, et la part des échantillons de produits alimentaires insalubres était 4 fois plus faible qu'en 2017. D'ici à 2030, tous les producteurs, transformateurs, commerçants, responsables et consommateurs dans le secteur alimentaire devraient avoir connaissance des pratiques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, et tous les établissements de production, de transformation et de commerce de produits alimentaires devraient respecter les conditions établies en la matière. Les activités de suivi des risques, de communication et d'inspection devraient contribuer à la réalisation de ces objectifs.

3.148. Les importateurs de produits alimentaires doivent fournir aux autorités plusieurs documents justificatifs (tableau 3.12). Le Décret n° 15/2018/ND-CP détaille les produits alimentaires qui relèvent de la responsabilité du MoH, du MARD et du MOIT. Au titre du Décret n° 69/2018/ND-CP, les ministères et les autorités compétentes doivent publier des listes détaillées des marchandises, avec leurs codes du SH, pour lesquelles un certificat de vente libre délivré par les autorités compétentes du pays exportateur et certifié par les services consulaires est exigé.¹⁰⁴ Dans les appendices I et IV du Document récapitulatif n° 08/VBHN-BNNPTNT du MARD figurent les listes détaillées des produits pour lesquels un certificat de vente libre est exigé à l'exportation ou à l'importation. Tous les produits contenant des substances génétiquement modifiées, les produits qui ont été irradiés et les produits issus de nouvelles technologies doivent être accompagnés d'un certificat de vente libre pour être importés au Viet Nam.

Tableau 3.12 Certificats requis pour l'importation de produits alimentaires et de produits agricoles, 2020

| Produit | Documents | Motif | Organisme gouvernemental |
|-----------------------------------|---|---|--------------------------|
| Produits alimentaires transformés | Certificat de HACCP, ISO 22000 ou équivalent | Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires | MoH/AAV |
| | Certificat d'analyse | Qualité des produits alimentaires et normes applicables | MoH/AAV |
| | Certificat de vente libre, certificat sanitaire ou équivalent | Sécurité sanitaire et qualité des produits alimentaires | MoH/AAV |

¹⁰³ Décision du Premier Ministre n° 20/QĐ-TTg.

¹⁰⁴ Un certificat de vente libre est un certificat indiquant qu'un produit est fabriqué et vendu librement dans le pays de délivrance du certificat.

| Produit | Documents | Motif | Organisme gouvernemental |
|---|--|--|--------------------------|
| Aliments pour la protection de la santé, la nutrition médicale ou les régimes spéciaux | Certificat de HACCP, ISO 22000 ou équivalent | Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires | MoH/AAV |
| | Certificat d'analyse | Qualité des produits alimentaires et normes applicables | MoH/AAV |
| | Certificat de vente libre, certificat sanitaire ou équivalent | Sécurité sanitaire et qualité des produits alimentaires | MoH/AAV |
| Produits de nutrition pour les enfants jusqu'à 36 mois | Certificat de HACCP, ISO 22000 ou équivalent | Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires | MoH/AAV |
| | Certificat d'analyse | Qualité des produits alimentaires et normes applicables | MoH/AAV |
| | Certificat de vente libre, certificat sanitaire ou équivalent | Valeur nutritive supplémentaire nécessaire pour améliorer la santé des personnes | MoH/AAV |
| Additifs alimentaires mélangés ayant de nouvelles utilisations ou dont les utilisations n'ont pas encore été autorisées | Certificat de BPF, HACCP ou équivalent | Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires | MoH/AAV |
| | Certificat d'analyse | Qualité des produits alimentaires et normes applicables | MoH/AAV |
| | Certificat de vente libre, certificat sanitaire ou équivalent | Sécurité sanitaire et qualité des produits alimentaires | MoH/AAV |
| Ingrédients d'aliments pour animaux | Certificat de BPF, HACCP, ISO ou équivalent | Qualité des produits | MARD/DE |
| | Certificat de vente libre | Qualité et sécurité sanitaire des produits | MARD |
| | Certificat d'analyse | Qualité, sécurité sanitaire et hygiène des produits | MARD/DE |
| Végétaux et produits végétaux ayant subi une transformation minimale (ressources phytogénétiques, y compris les semences, fruits, légumes, céréales, graines oléagineuses, produits forestiers, etc.) | Certificat phytosanitaire | Protection phytosanitaire | MARD/PPD |
| | Certificat d'exportation | Protection phytosanitaire | MARD/PPD |
| | Certificat phytosanitaire | | MARD/PPD |
| Produits végétaux transformés | Certificat de vente libre | | MARD/PPD |
| | Certificat sanitaire, avec des prescriptions supplémentaires en fonction du produit et du lieu d'origine | Protection de la santé des animaux et de la santé des personnes | MARD/DSA |
| Produits végétaux irradiés | Certificat de BPF, HACCP ou équivalent | Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires | MARD/PPD |
| Produits laitiers | Certificat de BPF, HACCP ou équivalent | Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires | MARD/DSA |
| Farines de volailles ou de porcins, produits sanguins de bovins, gélatine (issue de cuirs et/ou peaux de bovins ou de porcins) | Certificat d'exportation | Qualité, sécurité sanitaire et hygiène des produits | MARD/DSA |

| Produit | Documents | Motif | Organisme gouvernemental |
|--|---|---|--------------------------|
| Viande et produits carnés, y compris le porc, la volaille, les bovins et les abats | Certificat d'exportation | Qualité, sécurité sanitaire et hygiène des produits | MARD/DSA |
| Produits à base d'animaux aquatiques, à l'exception des animaux aquatiques vivants | Certificat sanitaire (certificat d'exportation) | Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires | MARD/DSA |

Note: DSA = Département de la santé animale; DE = Département de l'élevage; PPD = Département de la préservation des végétaux; MARD = Ministère de l'agriculture et du développement rural; MoH = Ministère de la santé; AAV = Administration de l'alimentation du Viet Nam.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.149. Les marchandises du groupe 2, "qui peuvent présenter un risque en matière de sécurité", doivent respecter les procédures d'inspection de la qualité énoncées dans le Décret n° 74/2018/ND-CP et le Décret n° 154/2018/ND-CP. Les inspections après dédouanement et les inspections de surveillance a posteriori sont détaillées dans les règlements techniques ou documents juridiques (circulaires) pertinents des ministères d'exécution. Les lignes directrices actuelles concernant l'inspection de la sécurité sanitaire des produits d'origine végétale importés figurent dans la Circulaire n° 12/2015/TT-BNNPTNT du MARD, publiée le 16 mars 2015.

3.150. Les produits alimentaires importés et produits au Viet Nam, autres que les fruits frais et la viande, doivent être accompagnés d'un certificat d'enregistrement de conformité aux normes alimentaires délivré par l'Administration de l'alimentation du Viet Nam, qui dépend du MoH; le certificat est valable trois ans. Le dossier d'enregistrement pour les produits transformés inclut: i) un certificat de vente libre, un certificat d'exportation ou un certificat sanitaire délivré par l'autorité compétente du pays exportateur; ii) les résultats d'essais ou d'analyses de la sécurité sanitaire des produits alimentaires; et iii) un certificat attestant que l'établissement remplit les conditions en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires ou un certificat de bonnes pratiques de fabrication (BPF).¹⁰⁵

3.151. La Circulaire n° 50/2016/TT-BYT du MoH fixe les LMR pour différents pesticides et leurs ingrédients actifs dans les produits alimentaires d'origine végétale, qui s'appliquent pour les marchandises produites dans le pays et les importations.

3.152. Les importations de végétaux, de produits végétaux, d'animaux aquatiques et terrestres et de produits d'origine animale, et de produits alimentaires transformés peuvent faire l'objet d'une inspection; celle-ci peut comprendre l'examen des documents et une inspection visuelle avant le transport vers le lieu de quarantaine, où des échantillons peuvent être prélevés en vue d'essais en laboratoire.¹⁰⁶

3.153. Au sein du MARD, le PPD est l'organisme national compétent en matière de préservation des végétaux. Il compte 9 sous-départements régionaux et 10 centres de phytoquarantaine, 2 centres de quarantaine post-entrée, 1 centre d'inspection des végétaux, 2 centres d'essais et 1 centre national d'essais sur les engrais¹⁰⁷; on trouve également des stations de phytoquarantaine aux points d'entrée dans le pays.

3.154. Pour importer des végétaux ou des produits végétaux, l'importateur doit faire une déclaration au PPD au moins 24 heures avant que l'importation soit effectuée puis, le jour ouvrable suivant, l'autorité notifie l'endroit où aura lieu la quarantaine et la date à laquelle elle aura lieu. Au titre de l'article 26 de la Loi sur la protection des végétaux et la quarantaine phytosanitaire, toute cargaison de végétaux importés doit: i) être accompagnée d'un certificat phytosanitaire délivré par l'autorité compétente du pays exportateur; ii) être indemne de parasites et organismes nuisibles réglementés; iii) être accompagnée d'un permis phytosanitaire d'importation délivré par le PPD pour les articles assujettis à une analyse des risques liés aux parasites; et iv) être conditionnée de façon

¹⁰⁵ Décret n° 15/2018/ND-CP, article 7.

¹⁰⁶ Circulaire n° 33/2014/TT-BNNPTNT du MARD.

¹⁰⁷ Département de la préservation des végétaux. Adresse consultée: <https://www.ppd.gov.vn/co-cau-to-chuc/so-do-to-chuc.html>.

conforme aux règlements techniques nationaux. La Circulaire n° 30/2014/TT-BNNPTNT du MARD contient la liste des produits soumis à la phytoquarantaine et de ceux qui sont soumis à l'analyse des risques liés aux parasites. Cette dernière inclut les plantes vivantes; les fruits frais et les bulbes; les adventices et les semences d'adventices; les organismes utiles, les agents biologiques ou les organismes vivants nuisibles pour les ressources végétales; et les articles fortement susceptibles d'être porteurs d'organismes nuisibles réglementés.

3.155. En vertu du Décret n° 35/2016/ND-CP, les importations et exportations d'animaux ou de produits d'origine animale doivent être notifiées au DSA du MARD en présentant les documents appropriés.

3.156. Pour les importations d'animaux terrestres et de produits d'origine animale figurant sur la liste de quarantaine de la Circulaire n° 25/2016/TT-BNNPTNT, le DSA devrait répondre dans un délai de cinq jours ouvrables pour indiquer au propriétaire des marchandises quelle agence de la quarantaine se chargera de la quarantaine de ses marchandises. La durée de la quarantaine pour les animaux terrestres et les produits d'origine animale peut aller jusqu'à 45 jours et varie selon le risque associé à l'animal terrestre ou au produit d'origine animale. Pour les importations en provenance de pays avec lesquels aucune importation n'avait été rapportée auparavant ou présentant à un risque élevé de maladies animales, le DSA réalisera une analyse des risques.

3.157. La liste des animaux aquatiques et des produits aquatiques assujettis à la quarantaine et les procédures connexes figurent dans la Circulaire n° 26/2016/TT-BNNPTNT, telle que modifiée par la Circulaire n° 02/2018/TT-BNNPTNT.¹⁰⁸ Les importateurs d'animaux aquatiques et de produits aquatiques doivent s'enregistrer en vue de la quarantaine à l'importation auprès du DSA. La quarantaine peut durer jusqu'à 10 jours, mais les autorités peuvent prolonger cette durée en présentant dans une note écrite les raisons de cette prolongation. Outre la déclaration de quarantaine, les documents suivants sont exigés: i) un certificat de quarantaine à l'exportation délivré par les autorités compétentes du pays exportateur; ii) une copie d'un permis CITES pour les espèces menacées d'extinction; et iii) une copie d'un permis d'importation de produits aquatiques délivré par le Département de la pêche. D'autres documents peuvent être exigés pour les articles qui ne sont pas importés pour la consommation humaine. Le DSA exploite plusieurs laboratoires pour des activités d'échantillonnage et d'essai.

3.158. Entre décembre 2014 et juillet 2017, le Viet Nam a appliqué des licences d'importation automatiques pour les engrais (urée, et engrais contenant du nitrogène, du phosphore et du potassium). La Circulaire n° 07/2017/TT-BCT du MOIT supprime la prescription de licences d'importation automatiques pour ces produits et autorise leur importation uniquement via des postes frontières internationaux ou des postes frontières majeurs.

3.159. Au titre de la Décision du Premier Ministre n° 147/2008/QD-TTg (portant approbation du plan d'action national sur l'accélération de la mise en œuvre des engagements au titre de l'Accord sur l'application des mesures SPS, dans le cadre du respect des obligations découlant du statut de Membre de l'OMC) du 17 novembre 2008 a été lancé un plan d'action visant à honorer les obligations du Viet Nam au titre de l'Accord SPS, qui incluait l'harmonisation des normes en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire des produits alimentaires et des normes sanitaires et phytosanitaires avec les normes du Codex Alimentarius, de l'OIE et de la CIPV.¹⁰⁹ Cette décision dispose que les mêmes normes doivent s'appliquer aux exportations et aux produits destinés à la consommation nationale et fixe des objectifs relatifs à l'amélioration de l'évaluation des risques, des mesures de contrôle et de la capacité institutionnelle.

3.160. Le point d'information national pour les questions SPS est le Bureau SPS du Viet Nam, au MARD.¹¹⁰ La Décision n° 04/2008/QD-BNN du Ministre de l'agriculture et du développement rural du 10 janvier 2008 dispose que les organismes compétents pour les questions SPS doivent travailler en

¹⁰⁸ Les circulaires détaillant les produits assujettis à la quarantaine et les produits interdits sont fréquemment modifiées ou complétées par les autorités.

¹⁰⁹ Le Viet Nam est membre du Codex Alimentarius et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et partie contractante à la Convention internationale de protection des végétaux (CIPV).

¹¹⁰ OMC, *Système de gestion des renseignements sanitaires et phytosanitaires: Points d'information/Autorités chargées des notifications*. Adresse consultée: <http://spsims.wto.org/fr/EnquiryPointsNotificationAuthorities/Search?countryCode=C704>.

coordination avec le Bureau SPS du Viet Nam et fonctionner en réseau pour la présentation des notifications.

3.161. Depuis 2013, huit PCS ont été soulevées au Comité SPS. Deux PCS initialement soulevées en 2015 qui concernaient les restrictions visant les produits végétaux et les fruits ont été notifiées comme résolues ou partiellement résolues au second semestre de 2017; toutes les autres PCS restent non résolues. Parmi les PCS initialement soulevées, trois n'ont pas été réitérées par les Membres lors des réunions ultérieures.¹¹¹ Les PCS concernant la suspension des importations d'arachides, l'accès aux marchés pour les abats "blancs" et les restrictions à l'importation figurant dans le projet de loi sur la protection des animaux ont été réitérées, au moins une fois, par les Membres.¹¹²

3.162. Le Viet Nam indique qu'à la suite de la flambée de la pandémie de COVID-19, il applique les directives de l'OMS intitulées "COVID-19 et sécurité sanitaire des aliments: Orientations pour les entreprises du secteur alimentaire", et le Département de la sécurité sanitaire des produits alimentaires au sein du MoH a publié des orientations sur l'amélioration de la sécurité sanitaire des produits alimentaires à l'intention des fournisseurs de services d'alimentation (Lettre officielle n° 881/ATTP-NDTT) afin de prévenir la propagation de la maladie.

3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix

3.3.4.1 Politique de la concurrence

3.3.4.1.1 Cadres juridique et institutionnel

3.163. Pendant la période considérée, le Viet Nam a modifié sa Loi sur la concurrence. La nouvelle Loi (n° 23/2018/QH14) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019 et a abrogé la Loi précédente (n° 27/2004/QH11).¹¹³ Deux décrets d'application ont été publiés par le gouvernement, à savoir le Décret prévoyant des sanctions en cas d'infractions administratives dans le domaine de la concurrence (n° 75/2019/ND-CP, en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2019)¹¹⁴ et le Décret précisant certains articles de la Loi sur la concurrence (n° 35/2020/ND-CP, en vigueur depuis le 15 mai 2020).¹¹⁵ La nouvelle Loi sur la concurrence traite certaines insuffisances de la réglementation¹¹⁶; les principales modifications ont inclus un ajustement du champ d'application, la révision des dispositions pertinentes sur la détermination des infractions, la restriction des arrangements institutionnels et d'autres changements.

3.164. Les objectifs de la nouvelle Loi sont d'améliorer l'accès aux marchés, d'accroître l'efficacité économique et le bien-être social, et de protéger les intérêts des consommateurs. Le champ d'application de la nouvelle Loi a été expressément élargi par rapport à celui de la Loi précédente, pour inclure les pratiques extraterritoriales ayant ou susceptibles d'avoir des effets de restriction de la concurrence sur le marché vietnamien, bien que cette pratique ait déjà été suivie pendant de nombreuses années par les autorités vietnamiennes de la concurrence dans leur interprétation de l'ancienne Loi. Les dispositions de la nouvelle Loi s'appliquent à tous les entreprises, particuliers et associations professionnelles opérant au Viet Nam ou à l'étranger. Elle couvre également le secteur des services publics, le secteur public non commercial et le secteur des monopoles d'État. Au titre de la nouvelle Loi, des exemptions peuvent être accordées pour certaines pratiques

¹¹¹ Elles concernent l'approbation des produits laitiers et carnés (2015), la modification des LMR dans les médicaments vétérinaires (2018) et les restrictions générales visant les importations de fruits, de bovins sur pied et de viande (2019).

¹¹² OMC, *Système de gestion des renseignements sanitaires et phytosanitaires*. Adresse consultée: <http://spsims.wto.org/fr/>.

¹¹³ Loi sur la concurrence révisée (en vietnamien). Adresse consultée: <https://thuvienphapluat.vn/van-ban/Doanh-ngghiep/Law-23-2018-QH14-on-competition-387952.aspx>.

¹¹⁴ Le Décret en vietnamien est accessible à l'adresse suivante: <http://congbao.chinhphu.vn/loi-dung-van-ban-so-75-2019-nd-cp-29759>.

¹¹⁵ Le Décret en vietnamien est accessible à l'adresse suivante: <https://thuvienphapluat.vn/van-ban/thuong-mai/Decree-35-2020-ND-CP-elaborating-on-several-Articles-of-the-Competition-Law-439832.aspx>.

¹¹⁶ Ces insuffisances sont aussi apparues dans les examens par les pairs de l'OCDE. OCDE, *Peer Reviews of Competition Law and Policy: Viet Nam 2018*. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/daf/competition/VietNam-OECD-Competition-Review-2018-ENG.pdf>; et OCDE, *Investment Policy Reviews: Viet Nam 2018*. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/countries/vietnam/oecd-investment-policy-reviews-viet-nam-2017-9789264282957-en.htm>.

anticoncurrentielles si ces pratiques sont réputées améliorer la compétitivité des entreprises vietnamiennes sur les marchés internationaux; l'application de ces dispositions a soulevé des préoccupations.

3.165. Une nouvelle autorité compétente, la Commission nationale de la concurrence (NCC) a été établie par la fusion de deux entités distinctes (le Conseil de la concurrence et l'Office vietnamien de la concurrence).¹¹⁷ La NCC est autorisée à mener des enquêtes et à rendre des décisions, à examiner les demandes d'exemption, à suivre les opérations de concentration économique et à traiter les plaintes concernant ses décisions. La NCC relève du MOIT et est financée sur le budget du Ministère. Ainsi, il existe des préoccupations concernant l'indépendance et l'impartialité de la Commission, en particulier lorsque des entreprises d'État sont impliquées dans des affaires d'atteintes à la concurrence.¹¹⁸ En réponse, la NCC indique qu'au titre du nouveau cadre juridique concernant les entreprises d'État, le MOIT n'est plus le représentant de la propriété d'État; ainsi, la propriété ayant été transférée hors du Ministère, le conflit d'intérêts est réglé.

3.3.4.1.2 Accords anticoncurrentiels

3.166. La nouvelle Loi interdit les accords anticoncurrentiels visant les comportements ci-après: i) fixation de prix; ii) répartition des marchés; iii) limitation ou contrôle de la production et des ventes; iv) soumissions concertées; v) interdiction ou restriction de l'entrée de tiers sur le marché; vi) éviction de tiers du marché; vii) limitation du développement technologique et des investissements; viii) regroupement de ventes ou de produits; ix) actions empêchant les parties de traiter avec des tiers; et x) restriction des marchés de consommation ou de l'approvisionnement auprès de tiers.

3.167. La nouvelle Loi a supprimé le seuil de déclenchement des prohibitions que prévoyait la Loi antérieure (auparavant, la part de marché cumulée des parties à un accord anticoncurrentiel devait être d'au moins 30%¹¹⁹, un niveau qui était critiqué au motif qu'il n'empêchait pas des comportements anticoncurrentiels qui avaient des effets négatifs sur le marché, mais pour lesquels le seuil n'était pas atteint). Pour établir une infraction, la NCC évalue les effets spécifiques de restriction de la concurrence d'un accord. Lorsqu'elle détecte les signes d'un délit visé par le Code pénal, la NCC transfère le dossier aux autorités compétentes pour qu'elles engagent des poursuites pénales.

3.168. Une exemption de l'interdiction des accords anticoncurrentiels peut être accordée si les consommateurs bénéficient de l'accord anticoncurrentiel et si l'accord en question: i) favorise le progrès technologique et augmente la qualité des marchandises et des services; ii) accroît la compétitivité des entreprises vietnamiennes sur le marché international; iii) encourage l'application uniforme des normes de qualité et des normes techniques pour les catégories de produits; ou iv) concerne les conditions d'exécution des contrats, la livraison et le paiement, mais n'est pas lié au prix. Les demandes d'exemptions sont examinées par la NCC et une décision est rendue dans les 60 jours, ou 90 jours si l'affaire est complexe. La durée de validité d'une exemption peut aller jusqu'à cinq ans.

3.3.4.1.3 Abus de position dominante sur le marché

3.169. La nouvelle Loi interdit l'abus de position dominante ou de position monopolistique. Elle maintient la présomption de part de marché prévue par l'ancienne Loi, selon laquelle une entreprise est considérée comme ayant une position dominante sur le marché si sa part de marché est d'au moins 30%. Les groupes d'entreprises sont considérés comme ayant une position dominante dans les cas suivants: i) deux entreprises détiennent une part de marché totale de 50% ou plus; ii) trois entreprises détiennent une part de marché totale de 65% ou plus; iii) quatre entreprises détiennent une part de marché totale de 75% ou plus; ou iv) cinq entreprises détiennent une part

¹¹⁷ L'ancien système de double autorité, dans lequel l'Office vietnamien de la concurrence était l'organe chargé des enquêtes et le Conseil de la concurrence l'organe décisionnel, était jugé trop peu efficace et insuffisamment indépendant pour faire appliquer la législation sur la concurrence. Voir OCDE, *Peer Reviews of Competition Law and Policy: Viet Nam 2018*.

¹¹⁸ Duane Morris LLP, "Vietnam: The New Competition Law – Pragmatic Progress, What You Must Know", *Lexology*, 16 décembre 2019. Adresse consultée: <https://www.lexology.com/library/detail.aspx?q=b27b089e-ceb1-497e-97f7-086621247557>.

¹¹⁹ OMC, *Examen des politiques commerciales du Viet Nam*, WT/TPR/S/287/Rev.1, 4 novembre 2013.

de marché totale de 85% ou plus. Toute entreprise dont la part de marché est inférieure à 10% n'est pas considérée comme faisant partie d'un groupe d'entreprises ayant une position dominante sur le marché.

3.170. Une entreprise ou un groupe d'entreprises est considéré comme ayant une position dominante sur le marché s'il dispose d'une position de force sur le marché d'après les facteurs suivants: i) part de marché; ii) surface financière et taille de l'entreprise ou des entreprises; iii) obstacles à l'entrée sur le marché et à l'expansion rencontrés par les autres entreprises; iv) capacité à accéder au marché et à le contrôler pour ce qui est de la fourniture, la distribution ou la vente de marchandises ou services; v) avantages sur le plan de l'infrastructure technologique et technique; vi) propriété d'infrastructures et droit de posséder des infrastructures et d'y accéder; vii) propriété de droits de propriété intellectuelle et droit d'utiliser des droits de propriété intellectuelle; viii) capacité de modifier l'offre ou la demande d'autres marchandises et services pertinents; et ix) facteurs spécifiques à l'industrie ou au secteur dans lequel l'entreprise exerce son activité.

3.171. La Loi ne s'applique pas aux entreprises contrôlées par l'État opérant dans des domaines relevant du monopole de l'État lorsqu'elles décident des prix d'achat ou de vente des marchandises ou services ou de la quantité, du volume et de la zone de marché des marchandises ou services, ou lorsqu'elles organisent les marchés liés aux marchandises et services dans le domaine relevant du monopole de l'État.

3.3.4.1.4 Concentration économique

3.172. La Loi précédente interdisait les activités de concentration économique telles que les fusions, les regroupements et les coentreprises, si la part de marché cumulée des entreprises participantes était supérieure à 50% du marché concerné, sauf dans les cas suivants: i) les entreprises appartenaient toujours à la catégorie des petites et moyennes entreprises; ii) au moins un participant était exposé au risque de dissolution ou de faillite; ou iii) la concentration économique contribuait au développement socioéconomique du Viet Nam. En vertu de la nouvelle Loi, les activités interdites sont déterminées selon que les activités concernées ont ou peuvent avoir d'importants effets de restriction de la concurrence sur le marché. La part de marché n'est qu'un facteur parmi d'autres à prendre en compte.

3.173. Les facteurs qu'il convient de prendre en considération pour déterminer l'importance des effets de restriction de la concurrence sont notamment les suivants: i) la part de marché cumulée; ii) le niveau de concentration avant et après l'activité de concentration; iii) les liens entre les entreprises concernées; iv) les avantages concurrentiels résultant de l'activité de concentration; v) la probabilité d'une hausse significative du prix ou du taux de profit; et vi) la capacité à évincer d'autres entreprises ou à empêcher leur entrée sur le marché. La NCC examine aussi les effets positifs d'une activité de concentration économique, y compris sur le développement de l'industrie, du secteur, et des sciences et technologies, en fonction de la planification stratégique de l'État, sur le développement des PME, et sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises vietnamiennes sur le marché international.

3.174. Au titre de la Loi précédente, une activité de concentration économique pouvant conduire à la détention d'une part de marché de 30% ou plus devait être notifiée aux autorités avant sa mise en œuvre. Au titre du nouveau Décret n° 35/2020/ND-CP, le seuil de notification est déterminé sur la base des critères suivants: i) le total des actifs ou le chiffre d'affaires total des entreprises concernées sur le marché intérieur s'élève à au moins 3 000 milliards de VND; ii) la valeur de la transaction est d'au moins 1 000 milliards de VND; ou iii) la part de marché cumulée est de 20% ou plus. Pour les entreprises des secteurs du crédit, de l'assurance et des valeurs mobilières, les seuils sont les suivants: 15 000 milliards de VND pour le total des actifs, 10 000 milliards de VND pour le chiffre d'affaires total, ou 20% pour la part de marché cumulée.

3.175. En vertu de la nouvelle Loi, la concentration économique est déterminée selon un processus en deux étapes. Premièrement, la NCC mène un examen préliminaire dans les 30 jours suivant la date de notification. Deuxièmement, lorsqu'une enquête officielle est nécessaire, la NCC mène son enquête et annonce sa décision dans un délai de 90 jours, qui peut être prorogé de 60 jours maximum pour les affaires complexes. Compte tenu du caractère extraterritorial de la nouvelle Loi,

les entreprises étrangères impliquées dans des activités de concentration économique à l'étranger ayant un impact sur le marché vietnamien sont également assujetties à la Loi.

3.3.4.1.5 Amendes, programme de clémence et application de la législation

3.176. La nouvelle Loi et le Décret prévoyant des sanctions en cas d'infractions administratives dans le domaine de la concurrence (n° 75/2019/ND-CP) ont durci les sanctions financières applicables en cas d'infraction, par rapport à ce que prévoyait la Loi précédente. L'amende en cas d'accord anticoncurrentiel et d'abus de position dominante sur le marché peut atteindre 10% du chiffre d'affaires total des entreprises contrevenantes, et l'amende en cas de violations des règlements relatifs à la concentration économique peut atteindre 5% du chiffre d'affaires des entreprises contrevenantes. Dans certaines circonstances décrites dans le Décret, la NCC est libre d'augmenter ou d'abaisser les amendes. Outre les amendes, un série de sanctions non pécuniaires peuvent être appliquées, comme l'annulation des licences d'exercice, des licences commerciales ou de l'enregistrement des entreprises, ou la suspension des activités commerciales pendant 6 à 12 mois.

3.177. La nouvelle Loi a aussi établi un programme de clémence pour minorer ou annuler les amendes des entreprises qui signalent volontairement leur infraction à la NCC avant l'enquête. Les trois premiers candidats au programme de clémence peuvent bénéficier d'une réduction pouvant aller respectivement jusqu'à 100%, 60% et 40%. Le programme de clémence ne s'applique pas aux entreprises qui forcent d'autres entreprises à prendre part à un comportement anticoncurrentiel ou manipulent d'autres entreprises à cette fin.

3.178. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi le 1^{er} juillet 2019, 20 plaintes ont été déposées auprès de la NCC, dont 11 concernaient des pratiques commerciales déloyales et 9 concernaient des accords anticoncurrentiels et des abus de position dominante. La NCC a conclu 10 enquêtes et a constaté 3 cas d'infraction. Par ailleurs, 60 examens d'activités de concentration économique ont été réalisés. Les autorités indiquent que le programme de clémence n'a pas été utilisé.

3.3.4.1.6 Traités internationaux et coopération

3.179. Le Viet Nam est membre du Groupe des spécialistes de la concurrence de l'ASEAN. Il participe aux réunions du Réseau international de la concurrence et à d'autres groupes de travail internationaux sur la concurrence. Parmi les ALE conclus par le Viet Nam qui sont en vigueur, six accords consacrent des chapitres distincts à la politique de la concurrence, y compris l'Accord portant création de la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA), l'Accord de partenariat économique entre le Viet Nam et le Japon (VJEPA), l'Accord de libre-échange entre l'Union économique eurasiatique (UEE) et le Viet Nam, l'Accord de libre-échange Viet Nam-Corée (VKFTA), l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'Accord de libre-échange entre l'UE et le Viet Nam. En général, les chapitres de ces accords consacrés à la concurrence contiennent des dispositions sur les autorités chargées de la concurrence, les comportements anticoncurrentiels, les procédures d'application de la législation, la sécurité de l'information, la transparence, la coopération, la consultation et la notification des questions relatives à la concurrence, l'assistance technique, et le règlement des différends. Le PTPGP contient en plus des dispositions sur les entreprises d'État et les subventions.

3.3.4.2 Contrôle des prix

3.180. Le contrôle des prix reste régi par la Loi sur les prix (Loi n° 11/2012/QH13 publiée le 20 juin 2012), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le principe général du contrôle des prix au Viet Nam est que, tout en respectant le mécanisme du marché et le droit des entreprises à fixer leurs propres prix, le gouvernement peut exercer une réglementation des prix afin de les stabiliser ou de protéger les intérêts légitimes des entités commerciales et des consommateurs, ou ses propres intérêts. La gestion des prix se fait principalement de façon indirecte, par exemple par l'utilisation synchronisée des politiques macroéconomiques et l'harmonisation de l'offre et de la demande. Selon les autorités, les mesures de contrôle des prix ont permis de créer des emplois, d'accroître l'investissement et de contribuer au développement socioéconomique en période d'intégration internationale.

3.181. Pendant la période à l'examen, le Viet Nam a publié de nombreux décrets gouvernementaux et circulaires ministérielles mettant en œuvre les dispositions pertinentes de la Loi et décrivant les

mesures de gestion des prix. Les règlements, directives, politiques, mesures et décisions du gouvernement sont rendus publics en conférence de presse ou dans les médias. Les principaux décrets dans ce domaine sont présentés dans le tableau 3.13. Le MOF au niveau national et le Département des finances au niveau des provinces sont les autorités compétentes pour mettre en œuvre les contrôles des prix.

Tableau 3.13 Décrets relatifs à la gestion des prix, 2020

| Date d'adoption | Décret n° | Titre |
|-------------------|----------------|---|
| 14 novembre 2013 | 177/2013/ND-CP | Décret précisant et portant modalités d'application de plusieurs articles de la Loi sur les prix |
| 11 novembre 2016 | 149/2016/ND-CP | Décret modifiant et complétant plusieurs articles du Décret n° 177/2013/ND-CP |
| 24 septembre 2013 | 109/2013/ND-CP | Décret prévoyant des sanctions en cas d'infractions administratives dans le domaine des prix, redevances, impositions et factures |
| 27 mai 2016 | 49/2016/ND-CP | Décret modifiant et complétant plusieurs articles du Décret n° 109/2013/ND-CP |
| 30 juin 2018 | 96/2018/ND-CP | Décret sur l'établissement de directives concernant les prix des produits et services d'irrigation et le soutien financier pour utilisation des produits et services publics d'irrigation |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.182. La liste des marchandises et services dont les prix sont gérés est régie par les documents juridiques pertinents et concerne des biens et services publics essentiels liés aux activités économiques et à la vie quotidienne; des services financés par le budget de l'État à des fins de sécurité sociale; et des domaines ne présentant pas d'intérêt commercial pour les fournisseurs de services privés. La liste peut être révisée, modifiée ou raccourcie pour répondre aux exigences liées à l'intégration économique internationale.

3.183. Les mesures de gestion des prix utilisées par le gouvernement incluent des mesures de stabilisation des prix, la fixation des prix, la négociation des prix et l'examen des composantes du prix. Elles s'appliquent de la même façon aux marchandises et services importés et nationaux, et aux différents utilisateurs ou groupes d'entreprises.

3.184. Les mesures de stabilisation des prix sont utilisées lorsque les prix des marchandises ou services figurant sur la liste connaissent des changements anormaux ou que le niveau des changements affecte la stabilité socioéconomique en cas de catastrophe naturelle, d'incendie, d'épidémie, de sabotage ennemi, de crise économique ou de déséquilibre temporaire entre l'offre et la demande. Les mesures spécifiques peuvent consister à réguler l'équilibre entre l'offre et la demande, par la circulation des marchandises ou par l'achat ou la vente de réserves nationales. Si nécessaire, le gouvernement peut établir un fonds de stabilisation des prix. Les marchandises et services soumis à des mesures de stabilisation des prix incluent: i) les produits pétroliers raffinés et le pétrole; ii) l'électricité; iii) le gaz de pétrole liquéfié; iv) les engrais azotés et les engrais NPK; v) les produits chimiques phytosanitaires; vi) les vaccins contre les maladies affectant les bovins et les volailles; vii) le sel de cuisine; viii) les aliments fonctionnels, les aliments de nutrition médicale et les compléments, y compris les produits de nutrition pour les enfants jusqu'à 36 mois; ix) le sucre comestible; x) le riz paddy et le riz ordinaire; et xi) les médicaments de prévention et curatifs à usage humain. Parmi les exemples de ce type de mesures, on peut citer l'amélioration de la circulation des marchandises sur le marché intérieur; la réalisation d'achats pour les réserves nationales ou la vente de produits issus de ces réserves; le soutien financier ou monétaire; l'établissement d'un fonds de stabilisation des prix pour certains produits; et la fixation de prix ou d'un barème de prix. D'après les autorités, actuellement la stabilisation des prix ne concerne que les produits pétroliers raffinés et le pétrole.

3.185. La fixation des prix est utilisée par l'État pour définir des taux spécifiques, des fourchettes de prix ou des taxes minimales ou maximales. Elle s'applique aux secteurs faisant l'objet d'un monopole d'État, aux ressources importantes, aux marchandises de "réserve nationale", et aux marchandises et services d'intérêt public achetés à l'aide du budget de l'État. Les marchandises et services concernés par la fixation des prix incluent: i) les services d'aviation, y compris les taxes de décollage et d'atterrissage, la gestion des vols, l'assistance pour "la garantie des vols" et les contrôles de sécurité; ii) les services de connexion de télécommunications; iii) l'électricité, la transmission d'électricité et les services de soutien du réseau électrique; iv) le transport aérien

intérieur sur les routes faisant l'objet d'un monopole; v) les terrains et les forêts, les eaux souterraines et l'eau potable; vi) les locations et les options de location/d'achat pour des logements construits avec des fonds publics; vii) les traitements médicaux et les services d'éducation/de formation; viii) les marchandises de "réserve nationale", les marchandises ou services faisant l'objet d'un plan national, les marchandises ou services financés sur le budget de l'État pour servir l'intérêt public; ix) les cigarettes produites dans le pays; et x) la location d'ouvrages d'infrastructure appartenant à l'État.

3.186. La négociation de prix, c'est-à-dire la médiation d'un organisme gouvernemental dans les négociations de prix entre acheteurs et vendeurs, peut s'appliquer pour des marchandises et des services importants dans des secteurs où la concurrence est limitée du côté du vendeur et/ou de l'acheteur. Le prix final doit être convenu par l'acheteur et le vendeur. L'examen des composantes du prix est réalisé pour les marchandises et services visés par la stabilisation ou la fixation des prix, et pour d'autres marchandises et services sur demande du Premier Ministre, de ministres ou d'autres hauts fonctionnaires dans les cas où les prix changent d'une manière "anormale". L'examen sert à clarifier le caractère raisonnable ou irrationnel des décisions en matière de prix et vise à renforcer la transparence tout en protégeant les droits et les intérêts des parties concernées dans des cas spécifiques.

3.187. Les autres mesures de gestion des prix incluent: i) déclaration des prix aux autorités compétentes par les producteurs, les organisations commerciales ou les particuliers; ii) publication des prix par les producteurs, les organisations commerciales ou les particuliers, pour informer les consommateurs; et iii) diffusion de renseignements sur les prix, organisée par les autorités et les organisations commerciales ou particuliers concernés, lors de conférences de presse, dans les médias ou sous d'autres formes appropriées.

3.188. Le gouvernement travaille à l'établissement d'une base de données nationale sur les prix pour gérer et réglementer les prix, en particulier afin de prévoir les fluctuations des prix du marché. La phase 1 du projet de base de données a été mise en pratique et la phase 2 est en cours de développement. Certains renseignements sur les prix devraient être accessibles publiquement dans la base de données.

3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.3.5.1 Commerce d'État

3.189. L'article 6 de la Loi sur le commerce de 2005 dispose que l'État exerce pendant une durée déterminée un monopole sur les activités commerciales concernant certaines marchandises et services ou dans certaines zones géographiques afin de préserver les intérêts nationaux. Sur cette base, le Décret n° 94/2017/ND-CP (sur les marchandises, les services et les zones d'exercice des droits de l'État dans les activités commerciales) a été publié le 10 août 2017. En vertu de ce Décret, les organismes publics ont le droit d'exercer un monopole d'État sur les activités commerciales, soit directement, soit en désignant d'autres organisations ou particuliers pour mener ces activités. Le Décret prévoit également que des prescriptions relatives au commerce d'État s'appliquent aux matières explosives industrielles, à l'or brut pour la production de lingots d'or, aux cigarettes et cigares (importations), aux activités liées aux réserves nationales et aux feux d'artifice.

3.190. Pendant la période à l'examen, le Viet Nam a notifié à l'OMC ses entreprises commerciales d'État dans les secteurs des cigarettes, des cigares, et des journaux et publications périodiques imprimés.¹²⁰ Le Viet Nam a également fourni des réponses aux questions posées dans le cadre du Comité des entreprises commerciales d'État; les documents concernés mentionnent par exemple le statut de certaines sociétés, dont Vinafood I et Vinafood II, concernant les exportations et les importations de riz.¹²¹

¹²⁰ Documents de l'OMC G/STR/N/15/VNM et G/STR/N/16/VNM du 20 avril 2016.

¹²¹ Documents de l'OMC G/STR/Q1/VNM/7 du 5 mars 2020, G/STR/Q1/VNM/6 du 9 octobre 2018, G/STR/Q1/VNM/5/Corr.1 du 25 septembre 2018, G/STR/Q1/VNM/5 du 31 août 2018, G/STR/Q1/VNM/4 du 11 janvier 2018, G/STR/Q1/VNM/3 du 8 novembre 2017, G/STR/Q1/VNM/2 du 2 octobre 2017 et G/STR/Q1/VNM/1 du 2 juin 2016.

3.3.5.2 Entreprises publiques et privatisation

3.191. Les données fournies par les autorités indiquent qu'au 31 décembre 2018, les entreprises publiques du Viet Nam employaient 1,13 million de travailleurs (dont 669 700 étaient employés par des entreprises entièrement détenues par l'État et 457 000 par des entreprises détenues à plus de 50% par l'État), ce qui représentait 7,6% des employés du secteur des entreprises et une baisse de 6,2% par rapport à la même période en 2017. En 2018, les bénéfices avant impôt des entreprises publiques s'élevaient à 190 357 000 milliards de VND (soit 103 014 000 milliards de VND pour les entreprises entièrement détenues par l'État et 87 343 000 milliards de VND pour le secteur des entreprises dont le capital est détenu à plus de 50% par l'État).

3.192. À la fin de 2019, le Viet Nam comptait 487 entreprises publiques, dont 54 étaient gérées par le gouvernement central et 433 par un Comité du peuple provincial. Les données communiquées par les autorités indiquent que le nombre d'entreprises publiques entièrement détenues par l'État est tombé de 1 309 à la fin de 2011 à 487 à la fin de 2019. Le gouvernement détient toujours une participation majoritaire, c'est-à-dire plus de 51% du capital social, dans 185 entreprises. Le tableau 3.14 présente certaines grandes entreprises publiques.

Tableau 3.14 Grandes entreprises publiques, 2019

| Nom du groupe | Activités principales | Données financières | Structure du groupe | Capital social de la société mère (milliards de VND) |
|--|---|--|---|--|
| Groupe pétrolier et gazier (PetroVietnam) | <ul style="list-style-type: none"> - Recherche, prospection et extraction de pétrole - Raffinage du pétrole et filtration pétrochimique - Industrie gazière - Électricité - Services pétroliers de haute qualité | .. | Investissements dans 15 filiales, 3 coentreprises et 9 entreprises associées | .. |
| Groupe industriel charbon-minéraux du Viet Nam (Vinacomin) | <ul style="list-style-type: none"> - Industrie houillère - Industrie des minéraux et des explosifs industriels - Énergie - Industrie mécanique | <ul style="list-style-type: none"> - Recettes: 104 644 milliards de VND - Bénéfices avant impôt: 3 856 milliards de VND - Bénéfices après impôt: 3 098 milliards de VND | Société de portefeuille <ul style="list-style-type: none"> - Départements comptables dépendants: 27 - Sociétés à responsabilité limitée d'une personne: 9 - Sociétés par actions: 30 - Coentreprises-entreprises associées: 1 | 35 000 |

| Nom du groupe | Activités principales | Données financières | Structure du groupe | Capital social de la société mère (milliards de VND) |
|---|---|--|--|--|
| Viet Nam Electricity Group (EVN) | <ul style="list-style-type: none"> - Production, transport, distribution et commerce d'électricité - Gestion de la production, du transport, de la distribution et de la répartition d'électricité sur le réseau national - Exportation et importation d'électricité, investissement et gestion du capital investi dans des projets d'électricité - Gestion, exploitation, réparation, entretien, révision et modernisation des équipements, machines et systèmes automatisés | <ul style="list-style-type: none"> - Recettes: 338 127 milliards de VND - Bénéfices avant impôt: 2 107 milliards de VND - Bénéfices après impôt: 2 103 milliards de VND | Société de portefeuille <ul style="list-style-type: none"> - Départements comptables dépendants: 31 - Sociétés à responsabilité limitée d'une personne: 9 - Sociétés par actions: 4 - Coentreprises-entreprises associées: 1 | 198 279 |
| Groupe industriel chimique du Viet Nam (Vinachem) | <ul style="list-style-type: none"> - Production et commerce d'engrais et de pesticides - Exploitation et transformation de minéraux pour la production d'engrais et de produits chimiques - Transformation du caoutchouc - Production et commerce de produits chimiques communs, de produits chimiques ménagers et chimie pharmaceutique | .. | Vinachem investit dans 23 filiales. Vinachem détient 100% du capital social de 4 filiales et entre 50% et 99% du capital de 19 filiales. | .. |
| Viet Nam Rubber Group (VRG) | <ul style="list-style-type: none"> - Plantation et exploitation de caoutchouc | <ul style="list-style-type: none"> - Recettes (société mère: Rubber Industry Group): 3 877 milliards de VND - Bénéfices après impôt: 2 591 milliards de VND | Société mère et 24 filiales: <ul style="list-style-type: none"> - 20 filiales sont des sociétés à responsabilité limitée d'une personne - 4 unités non commerciales | .. |
| Groupe industriel des textiles et vêtements (Vinatex) | <ul style="list-style-type: none"> - Textiles - Coton - Fabrication de vêtements | <ul style="list-style-type: none"> - Recettes nettes (données consolidées): 18 986 milliards de VND - Bénéfices avant impôt (données consolidées): 1 515 milliards de VND | Société mère et 8 filiales | 5 000 |

.. Non disponible.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.193. S'agissant de la gouvernance et de la gestion des entreprises publiques au Viet Nam, plusieurs lois et règlements ont été adoptés pendant la période considérée, et notamment: i) la nouvelle Loi sur les entreprises (Loi n° 68/2014/QH13), publiée le 26 novembre 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015; ii) la Loi sur la gestion et l'utilisation des capitaux publics investis dans

les activités de production et commerciales des entreprises (Loi n° 69/2014/QH13), publiée le 26 novembre 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015; iii) le Décret n° 91/2015/ND-CP (sur l'investissement de capitaux publics dans les entreprises et sur la gestion et l'utilisation des capitaux et des actifs dans les entreprises), daté du 13 octobre 2015; iv) le Décret n° 32/2018/ND-CP (modifiant et complétant certains articles du Décret n° 91/2015/ND-CP), publié le 8 mars 2018; v) le Décret n° 131/2018/ND-CP (définissant les fonctions, les tâches, les pouvoirs et la structure organisationnelle de la Commission de gestion du capital public des entreprises), publié le 29 septembre 2018; vi) le Décret n° 10/2019/ND-CP (sur l'exercice des droits et responsabilités des représentants des propriétaires), publié le 30 janvier 2019; vii) le Décret n° 126/2017/ND-CP (sur la transformation d'entreprises publiques et de sociétés à responsabilité limitée d'une personne dont le capital social est entièrement détenu par des entreprises publiques en sociétés par actions), publié le 16 novembre 2017; viii) la Décision du Premier Ministre n° 58/2016/QD-TTg (sur les critères de classification des entreprises publiques entièrement ou partiellement détenues par l'État et la liste des entreprises publiques devant faire l'objet d'une restructuration sur la période 2016-2020), publiée le 28 décembre 2016; ix) la Décision du Premier Ministre n° 707/2017/QD-TTg (portant approbation du projet de "Restructuration des entreprises publiques, en particulier les groupes et les sociétés publics, sur la période 2016-2020"), publiée le 25 mai 2017; x) la Décision du Premier Ministre n° 1232/2017/QD-TTg (portant approbation de la liste des entreprises partiellement détenues par l'État devant procéder à une cession de capital sur la période 2017-2020), publiée le 17 août 2017; et xi) la Décision du Premier Ministre n° 26/2019/QD-TTg (portant approbation de la liste des entreprises devant être actionnarisées d'ici à la fin de 2020), publiée le 15 août 2016.

3.194. Entre 2016 et 2020, le Viet Nam a mis l'accent sur l'augmentation de la valeur de l'actionnarisation¹²² des entreprises publiques en application des textes suivants: Décision du Premier Ministre n° 58/2016/QD-TTg, qui prévoit que 137 entreprises doivent être actionnarisées au cours de la période; Lettre officielle n° 991/TTg-DMDN, publiée le 10 juillet 2017 et portant approbation de la liste des 137 entreprises publiques devant être actionnarisées entre 2017 et 2020; et Décision du Premier Ministre n° 26/2019/QD-TTg. Les autorités indiquent que le Ministère de la planification et de l'investissement soumettra au Premier Ministre, pour approbation, le plan et la feuille de route pour l'actionnarisation des entreprises publiques sur la période 2021-2025.

3.195. Les autorités indiquent que les politiques visant à promouvoir la production et la compétitivité des entreprises dans chaque secteur de l'économie s'appliquent de la même manière à tous les types d'entreprises, indépendamment de leur régime de propriété.

3.196. Pendant la période considérée, la création et la réorganisation des entreprises publiques était régie par le Décret n° 172/2013/ND-CP (sur la création, la réorganisation et la dissolution des sociétés à responsabilité limitée d'une personne financées par l'État, et des sociétés à responsabilité limitée d'une personne qui sont des filiales d'une société à responsabilité limitée d'une personne détenue par l'État), publié le 13 novembre 2013. Le Décret contient des dispositions spécifiques sur le processus de dissolution des entreprises publiques, à savoir: la personne ayant compétence pour décider de dissoudre une entreprise doit établir un Conseil de dissolution chargé d'évaluer la proposition de dissolution de l'entreprise; lorsque la décision de dissolution est prise, la société à responsabilité limitée d'une personne doit se conformer aux dispositions de l'article 29; l'autorité fiscale qui gère directement le recouvrement de l'impôt de la société est chargée de délivrer les documents confirmant que l'entreprise s'est acquittée de ses obligations fiscales, et ce, dans un délai de cinq jours ouvrables après la date de réception de la demande écrite de confirmation du respect des obligations fiscales de l'entreprise.

3.197. Chaque année, le Ministère des finances fait rapport au Premier Ministre sur les capitaux publics investis dans des entreprises; les documents pertinents sont les suivants: rapport du gouvernement n° 441/BC-CP du 16 octobre 2017; rapport du gouvernement n° 480/BC-CP du 12 octobre 2018; Lettre officielle n° 13784/BTC-TCDN du 9 novembre 2018; Lettre officielle n° 1441/BTC-TCDN du 30 janvier 2019; Lettre officielle n° 11589/BTC-TCDN du 1^{er} octobre 2019;

¹²² L'actionnarisation consiste à transformer le régime de propriété des entreprises entièrement détenues par l'État et à déterminer i) quelles entreprises restent entièrement détenues par l'État (c'est-à-dire pas d'actionnarisation), ii) dans quelles entreprises l'État détient une participation majoritaire, et iii) dans quelles entreprises il détient une participation minoritaire ou n'a aucune participation. En conséquence, l'actionnarisation en tant que telle n'implique pas nécessairement une privatisation totale et il est prévu de diversifier le régime de propriété, y compris par le biais de parts détenues par l'État et par les employés.

rapport du gouvernement n° 499/BC-CP du 16 octobre 2019; et Lettre officielle n° 1283/BTC-TCDN du 25 octobre 2019.

3.198. Trois documents – Décret n° 126/2017/ND-CP sur la transformation d'entreprises publiques et de sociétés à responsabilité limitée d'une personne dont le capital social est entièrement détenu par des entreprises publiques, publié le 16 novembre 2017¹²³, Décision du Premier Ministre n° 58/2016/QD-TTg sur les critères de classification des entreprises publiques entièrement détenues par l'État et la liste des entreprises publiques devant être actionnalisées sur la période 2016-2020, publiée le 28 décembre 2016, et Décision du Premier Ministre n° 26/2019/QD-TTg – définissent les règles en matière d'actionnarisation et la liste des entreprises publiques devant être actionnalisées, y compris la Banque nationale de développement agricole et rural (Agribank), le Groupe industriel charbon-minéraux du Viet Nam (Vinacomin), les Postes et télécommunications du Viet Nam (VNPT), la Société de services de téléphonie mobile du Viet Nam (Société de télécommunications MobiFone), le Groupe industriel chimique du Viet Nam (Vinachem), la Compagnie de production d'électricité du Viet Nam 1 (EVN Genco 1) et la Compagnie de production d'électricité du Viet Nam 2 (EVN Genco 2). Conformément à la Décision n° 26/2019/QD-TTg, au terme du processus d'actionnarisation et de cession, il est prévu que l'État détiendra encore plus de 65% d'Agribank, plus de 65% de Vinacomin¹²⁴, entre 50% et 65% de VNPT, entre 50% et 65% de MobiFone, entre 50% et 65% de Vinachem, moins de 50% d'EVN Genco 1¹²⁵ et moins de 50% d'EVN Genco 2.¹²⁶ Les Postes et télécommunications du Viet Nam (VNPost) et la Société des chemins de fer du Viet Nam sont des entreprises dont le capital social reste entièrement détenu par l'État.¹²⁷

3.199. Les entreprises qui resteront entièrement détenues par l'État incluent les entreprises jugées essentielles pour la sécurité nationale et le maintien de l'ordre public, pour le développement socioéconomique ou pour garantir la fourniture de services clés. Les activités de ces entreprises relèvent des secteurs suivants: distribution d'électricité, gestion du réseau, hydroélectricité à usages multiples, infrastructures ferroviaires, services de trafic aérien et services de sécurité connexes, sécurité maritime, service public des postes, loterie et édition. Le gouvernement a également l'intention de conserver une participation majoritaire dans des sociétés actionnalisées de secteurs importants et "sensibles" de l'économie, par exemple l'alimentation (riz en gros), l'énergie (extraction de minéraux à grande échelle, gaz, fabrication de métaux communs, importation d'essence et de pétrole, électricité au détail), les services de télécommunications dotés d'une infrastructure de réseau, l'aviation (gestion des aéroports, systèmes de navigation aérienne, services de transport aérien), et les services financiers et bancaires.

3.200. Pendant la période considérée, le Viet Nam a réduit le degré d'intervention de l'État (en réduisant ses participations) dans l'alimentation (riz en gros), l'énergie (extraction minière à grande échelle, gaz, production et vente au détail d'électricité), les transports (transport ferroviaire, services de transport aérien) et les services bancaires, conformément à la Décision du Premier Ministre n° 58/2016/QD-TTg. La réglementation du Viet Nam a été réexaminée et ajustée afin de réduire le nombre de branches de production et de secteurs dont l'État détient 100% du capital social; les secteurs dans lesquels l'État détient la totalité du capital sont principalement les monopoles d'État, la sécurité et la défense, les services publics que le secteur privé ne fournit pas, et la sécurité sociale. En particulier, en vertu de la Décision n° 58/2016/QD-TTg sur les critères de classification des entreprises publiques et la liste des entreprises publiques devant être restructurées sur la période 2016-2020, l'État détient la totalité du capital social de seulement 103 entreprises dans 11 secteurs

¹²³ Ce règlement a abrogé les décrets n° 59/2011/ND-CP du 18 juillet 2011, n° 189/2013/ND-CP du 20 novembre 2013 et n° 116/2015/ND-CP du 11 novembre 2015.

¹²⁴ Actuellement, afin d'actionnariser Vinacomin, il doit gérer les questions financières et réorganiser et s'occuper de la propriété foncière bâtie et non bâtie, conformément aux dispositions du Décret n° 167/2017/ND-CP publié le 31 décembre 2017.

¹²⁵ La Commission de gestion du capital public des entreprises a publié la Décision n° 633/QD-UBQLV le 31 décembre 2019 concernant l'actionnarisation de l'entreprise EVN Genco 1.

¹²⁶ Les autorités indiquent que EVN Genco 2 a achevé le processus d'actionnarisation conformément à la Décision du Premier Ministre n° 26/2019/QD-TTg. Le 30 mars 2020, la Commission de gestion du capital public des entreprises a publié la Décision n° 150/QD-UBQLV sur la détermination de la valeur de l'entreprise EVN Genco 2 en vue de son actionnarisation.

¹²⁷ Le Premier Ministre a désigné les Postes et télécommunications du Viet Nam comme étant un fournisseur public de services postaux (Décision du Premier Ministre n° 41/2011/QD-TTg publiée le 3 août 2011). En vertu de la Décision du Premier Ministre n° 58/2016/QD-TTg publiée le 28 décembre 2016, l'État détient la totalité du capital social des entreprises qui opèrent dans le domaine du "service public des postes".

relevant d'un monopole d'État, de la sécurité et de la défense, du service public des postes, ou d'infrastructures clés telles que les chemins de fer et la route.

3.201. Entre 2011 et 2015, les autorités compétentes ont approuvé les plans d'actionnarisation de 508 entreprises (à savoir 14 entreprises en 2011, 25 en 2012, 73 en 2013, 175 en 2014 et 221 en 2015) d'une valeur réelle totale de 761 900 milliards de VND, dans lesquelles les capitaux publics s'élevaient à 189 400 milliards de VND. Entre 2016 et 2019, des plans d'actionnarisation ont été approuvés pour 171 entreprises (66 en 2016, 70 en 2017, 23 en 2018 et 12 en 2019) d'une valeur totale de 443 100 milliards de VND, dans lesquelles les capitaux publics s'élevaient à 206 700 milliards de VND.

3.202. Après l'opération d'actionnarisation initiale, il est arrivé que l'État cède ses actifs en vendant, au public ou à un investisseur stratégique, une partie ou la totalité des actions qu'il détenait encore. La State Capital Investment Corporation (SCIC) continue de procéder à des cessions d'actifs.

3.203. Les autorités indiquent que le Viet Nam n'a adopté aucune mesure concernant le commerce d'État, les entreprises publiques et la privatisation en réponse à la pandémie de COVID-19.

3.3.6 Marchés publics

3.3.6.1 Aperçu général du cadre juridique et institutionnel

3.204. Les marchés publics obéissent aux principes généraux de compétitivité, d'équité, de transparence et d'efficacité économique. En outre, ils sont utilisés comme un outil important pour atteindre certains objectifs économiques ou sociaux spécifiques, comme promouvoir le développement des branches de production et des PME nationales ou assurer l'emploi national et l'emploi des femmes. Le Viet Nam applique également des prescriptions relatives à l'achat de produits nationaux et un traitement préférentiel pour certains fournisseurs de marchandises ou de services.

3.205. Le Viet Nam a le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics de l'OMC depuis décembre 2012. Comme il n'est pas signataire de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP), il ne s'est pas engagé, dans le cadre juridique de l'OMC, à ouvrir ses marchés publics aux autres Membres de l'OMC. Le Viet Nam est partie au PTPGP. À ce titre, il a souscrit des engagements en matière d'accès aux marchés dans le domaine des marchés publics.¹²⁸ Le Viet Nam a également signé un accord de libre-échange bilatéral avec l'Union européenne qui contient un chapitre sur les marchés publics.¹²⁹ Ces deux accords contiennent les premiers engagements du Viet Nam à ouvrir ses marchés publics à des fournisseurs étrangers qui soumissionnent directement depuis l'étranger (section 3.3.6.4).

3.206. Les marchés publics restent régis par la Loi sur les appels d'offres. Pendant la période considérée, cette Loi a été modifiée par la Loi n° 43/2013/QH13, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014.¹³⁰ Le Décret n° 63/2014/ND-CP (détaillant la mise en œuvre de plusieurs dispositions de la Loi sur les appels d'offres et de la Loi concernant la sélection des entrepreneurs) a été publié le 26 juin 2016.¹³¹

¹²⁸ Le texte juridique du PTPGP est disponible sur le site Web du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Nouvelle-Zélande: *Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership Text and Resources*. Adresse consultée: <https://www.mfat.govt.nz/en/trade/free-trade-agreements/free-trade-agreements-in-force/cptpp/comprehensive-and-progressive-agreement-for-trans-pacific-partnership-text-and-resources/>.

¹²⁹ L'ALE UE-Viet Nam a été signé le 30 juin 2019 et est entré en vigueur le 1^{er} août 2020. Le texte de l'Accord peut être consulté sur le site Web de la Commission européenne: *EU-Vietnam Trade and Investment Agreements*. Adresse consultée: <https://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1437>.

¹³⁰ Tant la Loi sur les appels d'offres que son décret d'application sont disponibles sur le site Web officiel. Adresse consultée: <http://muasamcong.mpi.gov.vn>. Une traduction non officielle en anglais de la Loi révisée sur les appels d'offres est disponible sur le site Web "Vietnam Law in English", *Vietnam Bidding Law 2013, Law No. 43/2013/QH13*. Adresse consultée: <https://vietnamlawenglish.blogspot.com/2013/11/vietnam-bidding-law-2013-law-no.html>.

¹³¹ Une traduction non officielle en anglais du Décret est disponible à l'adresse: <https://vanbanphapluat.co/decree-no-63-2014-nd-cp-several-provisions-of-the-law-on-bidding-regarding-the-selection-of-contractors>.

3.207. Par rapport à sa version précédente, la Loi sur les appels d'offres modifiée a vu son champ d'application élargi. Elle couvre: i) les projets d'investissement pour le développement financés par des organismes publics, des organisations politiques, des organisations sociopolitiques, des organisations socio-politico-professionnelles, des organisations socioprofessionnelles, des organisations sociales, des unités des forces armées du peuple ou des unités publiques non commerciales; ii) les projets d'investissement pour le développement financés par des entreprises publiques; iii) les projets d'investissement pour le développement dont au moins 30% du capital provient du budget de l'État ou dont le capital total est supérieur à 500 milliards de VND; iv) les marchés financés par le budget de l'État pour maintenir les opérations ordinaires des organismes publics, des organisations politiques, des organisations sociopolitiques, des organisations socio-politico-professionnelles, des organisations sociales, des organisations socioprofessionnelles, des unités des forces armées du peuple et des unités publiques non commerciales; v) les achats de marchandises destinées à constituer des réserves nationales financés par l'État; vi) les achats de médicaments et de fournitures médicales financés par l'État, le fonds d'assurance maladie et les recettes des établissements médicaux publics; vii) les projets d'investissement étranger direct d'entreprises vietnamiennes financés par l'État, dont 30% du capital provient du budget de l'État ou dont le capital total est supérieur à 500 milliards de VND; et viii) les projets d'investissement dans le cadre de partenariats public-privé.

3.208. Les marchés publics prenant la forme de partenariats public-privé sont régis par la Loi sur les investissements dans le cadre de partenariats public-privé (Loi n° 64/2020/QH14), promulguée le 18 juin 2020 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.¹³² La Loi sur les investissements publics (Loi n° 49/2014/QH13) intervient également dans la réglementation des marchés publics. Si les marchés concernent le secteur pétrolier, y compris les services directement liés à la recherche, à la prospection et à l'extraction du pétrole, les dispositions pertinentes de la Loi sur le pétrole prévalent. De manière générale, les projets de marchés publics financés par des prêts ou des dons octroyés au titre de l'aide publique au développement (APD) sont régis par la réglementation des donateurs concernés ou par les traités ou accords internationaux conclus entre le gouvernement et ses partenaires de développement.

3.209. Le Ministère de la planification et de l'investissement est l'autorité chargée de l'administration générale des marchés publics et de la gestion des projets de marchés qui relèvent de la compétence décisionnelle du Premier Ministre. Les autres ministères et gouvernements provinciaux sont chargés d'administrer les projets de marchés dans leurs domaines de compétence respectifs.

3.210. Les marchés publics sont passés à la fois dans le cadre de procédures centralisées et décentralisées. La procédure centralisée est utilisée pour les marchandises et les services qui doivent être achetés en grandes quantités et dans les mêmes catégories par de nombreuses entités. Des accords-cadres peuvent également être utilisés dans la procédure centralisée pour des accords d'achat à long terme entre l'entité contractante centrale et les entrepreneurs sélectionnés. La durée maximum d'un accord-cadre est de trois ans. Le Ministère des finances est chargé d'établir la liste nationale des marchandises et des services soumis à la procédure de passation centralisée. Les gouvernements locaux et les entreprises publiques peuvent établir leurs propres listes.

3.211. On distingue les marchés publics passés dans le cadre d'appels d'offres nationaux et internationaux. La plupart des projets de marchés font l'objet d'appels d'offres nationaux. Seuls des soumissionnaires nationaux sont autorisés à participer aux appels d'offres nationaux.¹³³ Des appels d'offres internationaux sont organisés uniquement lorsque: i) l'initiateur d'un projet demande un appel d'offres international; ii) les marchandises concernées ne peuvent pas être fabriquées au Viet Nam ou les marchandises vietnamiennes ne satisfont pas aux prescriptions techniques, de qualité ou de prix; ou iii) les fournisseurs nationaux des services concernés ne peuvent satisfaire aux prescriptions de résultat. Des appels d'offres internationaux sont également organisés pour les

¹³² Une traduction non officielle en anglais de la Loi est disponible à l'adresse: <https://english.luatvietnam.vn/aw-on-investment-in-the-form-of-public-private-partnership-no-64-2020-gh14-dated-june-18-2020-of-the-national-assembly-186267-Doc1.html>.

¹³³ Selon les autorités, un soumissionnaire national est un ressortissant vietnamien ou une organisation économique ne comptant aucun investisseur étranger parmi ses membres ou ses actionnaires, comme prévu dans la Loi sur l'investissement.

projets d'investissement réalisés dans le cadre de partenariats public-privé et pour les projets d'investissement utilisant des terrains, sauf dans de rares cas prévus par la Loi sur l'investissement.

3.212. Tous les fournisseurs doivent s'enregistrer dans le système national pour les appels d'offres avant de participer à une procédure d'appel d'offres. Les fournisseurs étrangers doivent avoir conclu un partenariat avec des entrepreneurs nationaux ou être sous-traitants d'entrepreneurs nationaux lorsqu'ils participent à un appel d'offres international, sauf si les entrepreneurs nationaux n'ont pas les capacités pour participer à un appel d'offres. Cette exigence de partenariat ne s'applique pas aux fournisseurs de l'Union européenne ou des pays du PTPGP lorsqu'ils participent à des marchés visés par ces deux ALE.

3.3.6.2 Méthodes de passation des marchés, délais, évaluation des soumissions et contestation des adjudications

3.213. La Loi révisée sur les appels d'offres prévoit huit méthodes de passation des marchés (tableau 3.15), l'appel d'offres ouvert et la mise en concurrence de devis étant les méthodes les plus utilisées. Les six autres méthodes sont les suivantes: i) appel d'offres restreint; ii) désignation directe de l'entrepreneur; iii) marché de gré à gré; iv) mise en œuvre autonome; v) sélection des investisseurs dans des cas particuliers; et vi) participation de la communauté aux résultats du projet. Pour chaque procédure de passation, l'avis de marché doit indiquer la méthode à utiliser, ainsi que s'il s'agit d'un appel d'offres national ou international.

Tableau 3.15 Méthodes de passation des marchés et conditions d'utilisation, 2020

| Méthode de passation des marchés | Description/Conditions d'utilisation |
|---------------------------------------|---|
| Appel d'offres ouvert | Le nombre de soumissionnaires pouvant participer n'est pas limité. |
| Mise en concurrence de devis | Le marché a pour objet: <ol style="list-style-type: none"> des marchandises d'usage courant que l'on peut se procurer facilement sur le marché, qui présentent des caractéristiques techniques normalisées et dont la qualité est identique; des services simples d'usage courant autres que les services de conseil; ou des travaux de construction simples et dont les études techniques ont été approuvées. |
| Appel d'offres restreint | L'objet du marché est soumis à des prescriptions techniques strictes ou affiche des particularités techniques auxquelles seul un nombre limité de soumissionnaires est capable de répondre. |
| Désignation directe de l'entrepreneur | Le marché a pour objet: <ol style="list-style-type: none"> de faire face à une situation urgente résultant de la force majeure; d'assurer la sécurité nationale; de répondre à une situation d'urgence pour protéger la vie, la santé et les actifs des personnes; d'acheter des médicaments, des produits chimiques et du matériel médical pour prévenir et traiter les épidémies urgentes; de protéger la souveraineté nationale, les frontières nationales et les îles; d'effectuer des achats auprès des fournisseurs initiaux pour assurer la compatibilité technologique; de mener des recherches ou des essais; d'acquérir un droit d'auteur; de conclure un marché avec un architecte ayant déjà remporté un concours de conception; d'acheter une œuvre d'art; de passer un marché de services de réinstallation d'ouvrages d'infrastructure technique gérés directement par une unité spécialisée afin de réaliser les travaux liés à l'espace au sol; de passer un marché de services pour la détection et la neutralisation de bombes, de mines ou d'explosifs afin de préparer des travaux de construction; ou d'acheter des produits et des services publics soumis à un prix maximum, conformément aux prescriptions définies par le gouvernement compte tenu des conditions économiques et sociales. |
| Marché de gré à gré | Le marché vise à acheter des marchandises ou des services similaires ou identiques à ceux qui existent déjà. L'entrepreneur a déjà remporté un appel d'offres ouvert ou restreint, et a déjà signé un contrat par le passé. |

| Méthode de passation des marchés | Description/Conditions d'utilisation |
|--|---|
| Mise en œuvre autonome | Cette procédure est utilisée lorsque l'entité contractante est dotée des capacités techniques et financières, ainsi que de l'expérience, nécessaires pour mettre en œuvre le projet par elle-même. |
| Sélection des soumissionnaires/investisseurs dans des cas particuliers | Cette procédure est utilisée lorsqu'aucune des méthodes susmentionnées ne peut être employée. La personne compétente élabore un plan pour sélectionner un entrepreneur ou un investisseur et le soumet au Premier Ministre pour examen et décision. |
| Participation de la communauté aux résultats du projet | Des communautés, des organisations, des équipes ou des groupes de travailleurs peuvent se voir confier la tâche d'exécuter, en tout ou partie, un projet local si celui-ci relève de programmes de soutien nationaux visant à éliminer la faim, à réduire la pauvreté ou à soutenir les communautés dans les zones montagneuses ou éloignées, les îles ou les régions confrontées à des difficultés économiques et sociales particulières, ou si le projet est de faible envergure. |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.214. Le délai minimum accordé aux fournisseurs pour préparer les soumissions, soit de la date de publication de la documentation relative à l'appel d'offres jusqu'à l'échéance finale pour présenter les soumissions, devrait être de 20 jours pour les appels d'offres nationaux et de 40 jours pour les appels d'offres internationaux. Lorsque les fournisseurs doivent faire l'objet d'une préqualification, le délai qui leur est accordé pour soumettre leur dossier de préqualification doit être au minimum de 10 jours pour les appels d'offres nationaux et de 20 jours pour les appels d'offres internationaux.

3.215. Pour choisir les offres, la méthode du prix le plus bas est utilisée pour les marchés simples et de faible envergure dans lesquels l'importance relative des aspects techniques, financiers et commerciaux est la même. Si nécessaire, les coûts associés au cycle de vie peuvent aussi être pris en compte. Pour les marchés de marchandises, de services et de travaux de construction qui sont complexes sur le plan technique, l'aspect technique et le prix de soumission sont tous deux pris en compte. L'importance accordée aux aspects techniques dans le score total varie en fonction du caractère technique du marché et doit apparaître dans l'avis d'appel d'offres. Le soumissionnaire qui obtient le score global le plus élevé arrive en tête du classement.

3.216. Pour garantir la cohérence et la transparence des appels d'offres en ligne, le Premier Ministre a approuvé le plan directeur et la feuille de route pour la mise en œuvre des appels d'offres en ligne pour la période 2015-2025. Le Ministère de la planification et de l'investissement est chargé de la conception, de la gestion et du fonctionnement du Réseau national de passation des marchés¹³⁴, qui a été créé le 1^{er} janvier 2016. Tous les renseignements relatifs à l'appel d'offres doivent être publiés en ligne et dans les médias désignés.¹³⁵ Tous les marchés passés par voie d'appel d'offres ouvert ou restreint, par mise en concurrence de devis, de gré à gré ou par désignation directe de l'entrepreneur doivent être organisés par le biais du Réseau.

3.217. En outre, le Département des marchés publics du Ministère de la planification et de l'investissement a créé un réseau national en ligne pour les partenariats public-privé; le nouveau système est entré en service en 2018.

3.218. Lorsqu'un fournisseur considère que ses droits et avantages au titre de la Loi sur les appels d'offres ou d'autres dispositions juridiques ont fait l'objet d'une atteinte grave, il peut soit déposer plainte auprès de l'entité contractante ou de l'autorité de réglementation, soit porter l'affaire devant un tribunal. Lorsqu'une atteinte grave à la Loi sur les appels d'offres ou à d'autres dispositions juridiques est constatée, le marché peut être suspendu et le résultat de l'adjudication invalidé. L'entité responsable doit indemniser les dommages.

¹³⁴ Portail du Réseau national de passation des marchés (en vietnamien). Adresse consultée: <http://muasamcong.mpi.gov.vn/>.

¹³⁵ Normalement, les appels d'offres sont publiés dans des journaux tels que *Dau Thau*, *Nhan Dan*, *Lao Dong*, et *Saigon Giai Phong*, qui sont tous en vietnamien, et dans les journaux anglophones *Viet Nam News* et *Viet Nam Investment Review*. Les renseignements relatifs à l'appel d'offres sont également publiés dans le système national de passation des marchés par voie électronique et dans le journal *Bidding Newspaper*, conformément à la réglementation.

3.3.6.3 Préférence nationale et autres politiques préférentielles

3.219. Les prescriptions relatives à l'achat de produits nationaux sont une caractéristique essentielle de la politique du Viet Nam en matière de marchés publics. Elles se traduisent par un traitement préférentiel des offres qui satisfont aux prescriptions relatives à la teneur en éléments nationaux et à l'emploi de main-d'œuvre nationale. Conformément à la Loi sur les appels d'offres et à son décret d'application, un traitement préférentiel est accordé aux fournisseurs qui satisfont aux critères suivants:

- a. dans les appels d'offres nationaux et internationaux concernant les marchandises, les soumissionnaires dont les marchandises affichent une teneur en éléments locaux d'au moins 25% en valeur;
- b. dans les appels d'offres internationaux concernant les services et les travaux de construction, les soumissionnaires nationaux ou les soumissionnaires étrangers en partenariat avec des soumissionnaires nationaux à condition que ces derniers représentent au moins 25% de la valeur du marché;
- c. dans les appels d'offres nationaux concernant les services et les travaux de construction, les soumissionnaires dont la main-d'œuvre est composée d'au moins 25% de femmes ou de personnes handicapées; ou
- d. les soumissionnaires qui sont des PME.¹³⁶

3.220. Par rapport à la Loi précédente, la prescription relative à la teneur en éléments nationaux a été assouplie.¹³⁷ Un traitement préférentiel est accordé, selon qu'il convient, au moment de la comparaison et du classement des différentes offres. Si un soumissionnaire est admissible au bénéfice de plusieurs préférences, il se verra accorder la plus favorable. Lorsque deux soumissionnaires obtiennent le même classement après octroi du traitement préférentiel, celui qui offre la teneur en éléments nationaux la plus élevée ou qui emploie davantage de travailleurs locaux sera sélectionné. Les contrats de construction dont la valeur est inférieure à 5 milliards de VND sont réservés aux micro et petites entreprises.

3.221. Dans les appels d'offres internationaux concernant les marchandises, les services et les travaux de construction, les soumissionnaires qui satisfont aux critères de traitement préférentiel se verront accorder une marge de préférence de 7,5%, soit au niveau du prix de soumission, soit au niveau de la note attribuée dans le cadre de la comparaison et du classement. Dans les appels d'offres nationaux concernant les marchandises, le traitement préférentiel est le même que dans les appels d'offres internationaux concernant les marchandises. Dans les appels d'offres nationaux concernant les services et les travaux de construction, les soumissionnaires qui satisfont aux critères de traitement préférentiel seront sélectionnés s'ils obtiennent le même classement que d'autres soumissionnaires.

3.3.6.4 Engagements concernant les marchés publics souscrits dans le cadre d'ALE

3.222. Les chapitres sur les marchés publics de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et de l'ALE Union européenne-Viet Nam (EVFTA) sont fondés, dans une large mesure, sur le texte juridique de l'AMP et sur les listes d'engagements en matière d'accès aux marchés établies dans le cadre de l'AMP. Dans l'ensemble, les engagements en matière d'accès aux marchés souscrits par le Viet Nam dans le cadre de l'EVFTA sont plus larges que ceux souscrits dans le cadre du PTPGP. Le tableau 3.16 offre une comparaison à cet égard.

Tableau 3.16 Comparaison des offres concernant l'accès aux marchés dans le cadre du PTPGP et de l'EVFTA

| Aspect comparé | | PTPGP | EVFTA |
|----------------|----------------------|--|--|
| Entités visées | Gouvernement central | 18 ministères, 2 organismes ministériels et 1 organisme public | 18 ministères, 2 organismes ministériels et 1 organisme public |

¹³⁶ Les autorités notent que la préférence en faveur des PME est accordée aux PME vietnamiennes.

¹³⁷ En vertu de la Loi précédente, le seuil pour bénéficier du traitement préférentiel était de 30% pour les coûts nationaux et de 50% pour l'emploi de main-d'œuvre locale.

| Aspect comparé | | PTPGP | EVFTA |
|--------------------------------------|-----------------------------|--|--|
| | Gouvernements sous-centraux | Aucun | Hanoï et Ho Chi Minh-Ville |
| | Autres | 38 entités, y compris l'Agence de presse vietnamienne, 3 instituts de recherche et 34 hôpitaux publics sous le contrôle direct du Ministère de la santé | 42 entités, y compris l'Agence de presse vietnamienne, 3 instituts de recherche, 34 hôpitaux publics sous le contrôle direct du Ministère de la santé, 2 instituts de recherche et 2 entreprises publiques (Société des chemins de fer du Viet Nam et Viet Nam Electricity Group) |
| Seuils | Gouvernement central | Marchandises et services: réduction progressive de 2 000 000 de DTS à 130 000 DTS sur 25 ans Travaux: réduction progressive de 65 200 000 DTS à 8 500 000 DTS sur 15 ans | Marchandises et services: réduction progressive de 1 500 000 DTS à 130 000 DTS sur 15 ans Travaux: réduction progressive de 40 000 000 de DTS à 5 000 000 de DTS sur 15 ans |
| | Gouvernements sous-centraux | s.o. | Marchandises et services: réduction progressive de 3 000 000 de DTS à 1 000 000 de DTS sur 15 ans Travaux: réduction progressive de 40 000 000 de DTS à 15 000 000 de DTS sur 15 ans |
| | Autres | Marchandises et services: réduction progressive de 3 000 000 de DTS à 2 000 000 de DTS sur 5 ans Travaux: réduction progressive de 65 200 000 DTS à 15 000 000 de DTS sur 20 ans | Marchandises et services: réduction progressive de 3 000 000 de DTS à 1 000 000 de DTS sur 15 ans Travaux: réduction progressive de 40 000 000 de DTS à 15 000 000 de DTS sur 15 ans |
| Articles faisant l'objet des marchés | Marchandises | Toutes les marchandises sont visées avec quelques exceptions et quelques marchés réservés spéciaux pour l'achat de produits pharmaceutiques. | Similaires mais pas tout à fait identiques à ceux prévus dans le PTPGP |
| | Services | Plusieurs secteurs, y compris la plupart des services informatiques. Les services de distribution de produits pharmaceutiques sont exclus. | Similaires mais légèrement plus restreints que ceux prévus dans le PTPGP |
| | Services de construction | Tous les services de construction, sauf les services de dragage, les constructions dans les zones éloignées, montagneuses et extrêmement difficiles, et sur les îles situées au-delà de la mer territoriale du Viet Nam, ou la construction de sièges d'organismes ministériels. | Tous les services de construction, sauf les constructions dans les zones éloignées, montagneuses et extrêmement difficiles, et sur les îles situées au-delà de la mer territoriale du Viet Nam, ou la construction de sièges d'organismes ministériels. Les services de dragage sont inclus dans la liste. |
| Autres flexibilités | | Le Viet Nam est autorisé à procéder à des opérations de compensation pendant 25 ans et à différer la mise en œuvre de plusieurs obligations. | Les opérations de compensation sont possibles pendant 18 ans. Les autres flexibilités sont similaires mais pas identiques à celles prévues dans le PTPGP. |

n.a. Sans objet.

Note: Les DTS correspondent aux droits de tirage spéciaux du FMI.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Afin d'améliorer le cadre juridique de ses marchés publics et de codifier ses engagements en matière d'accès aux marchés au titre du PTPGP, le gouvernement a publié un décret d'application (Décret

n° 95/2020/ND-CP) le 24 août 2020.¹³⁸ Un décret guidant la mise en œuvre de l'ALE UE-Viet Nam sera publié ultérieurement.

3.3.7 Droits de propriété intellectuelle

3.3.7.1 Aperçu général

3.223. Pendant la période considérée, le Viet Nam a modernisé son système de propriété intellectuelle (PI). Si des difficultés subsistent, la protection de la PI s'est considérablement améliorée. De 2006 à 2018, le nombre de demandes de brevet déposées par des ressortissants vietnamiens et le nombre de brevets leur ayant été accordés ont augmenté chaque année, respectivement de 9,86% et 20,05%.¹³⁹ Les marques de fabrique ou de commerce et les indications géographiques (IG) ont pris davantage d'importance pour les entreprises et le gouvernement. En 2019, le Viet Nam était classé au 42^{ème} rang sur 129 économies dans l'Indice mondial de l'innovation¹⁴⁰, soit une forte progression par rapport à son classement au 76^{ème} rang sur 142 en 2013. Le Viet Nam participe activement à la coopération multilatérale, régionale et bilatérale dans le domaine des DPI, ce qui l'aide à introduire les normes et les meilleures pratiques internationales et à améliorer son efficacité au niveau de l'enregistrement et de la protection des DPI.

3.224. Bien que le Viet Nam ait intensifié ses efforts pour améliorer son régime de PI, l'innovation est restée un point faible de son développement socioéconomique. Le nombre et la valeur des actifs de PI restent bas et peu de produits vietnamiens fondés sur la PI sont compétitifs, que ce soit au niveau régional ou mondial. Selon les chiffres les plus récents, le taux des demandes de brevets nationaux déposées est d'environ 10 pour un million de personnes.¹⁴¹ En 2018, 10,3% des demandes de brevet ont été présentées par des déposants vietnamiens. Peu d'entreprises ou de producteurs vietnamiens ont développé leurs marques ou des IG. La contrefaçon et le piratage, tant sur les marchés physiques qu'en ligne, demeurent des préoccupations majeures pour les partenaires commerciaux du Viet Nam, en particulier dans le domaine des logiciels, de la musique, des films, des livres, des journaux, des produits pharmaceutiques, des pesticides et des biens de consommation.¹⁴² Le nombre d'atteintes à des DPI signalées entre 2013 et 2019 a fortement augmenté. Ces faiblesses peuvent s'expliquer par la méconnaissance qu'ont les entreprises et les particuliers de la valeur de leurs actifs de PI, ainsi que par l'insuffisance des moyens déployés par le gouvernement pour faire respecter les DPI.¹⁴³

3.225. Pour remédier à ces difficultés et pour créer un écosystème de l'innovation, le Viet Nam a lancé sa première Stratégie nationale sur la propriété intellectuelle en août 2019¹⁴⁴, la première politique de ce type au niveau national. La Stratégie guidera les politiques en matière de PI dans le pays au cours des dix prochaines années afin de soutenir la compétitivité et de promouvoir le développement économique, culturel et social. Elle fixe des objectifs spécifiques pour divers aspects des DPI et attribue les responsabilités en matière de mise en œuvre aux ministères et aux gouvernements locaux compétents. Les autorités ont organisé des activités de sensibilisation pour

¹³⁸ Le Décret est disponible à l'adresse: <http://vanban.chinhphu.vn>.

¹³⁹ MOST, Stratégie du Viet Nam sur la propriété intellectuelle jusqu'en 2030, 14 mai 2020. Adresse consultée: <https://www.most.gov.vn/en/news/753/viet-nam%E2%80%99s-intellectual-property-strategy-until-2030--driving-force-for-development-of-intellectual-property-assets.aspx>.

¹⁴⁰ L'Indice mondial de l'innovation est publié conjointement par l'Université Cornell, l'INSEAD et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Il classe les économies du monde en fonction de leurs capacités et de leurs résultats en matière d'innovation. Il mesure l'innovation sur la base de critères tels que les institutions, le capital humain et la recherche, les infrastructures, le crédit, l'investissement, les liens, la création, l'absorption et la diffusion des connaissances, et la créativité. Indice mondial de l'innovation 2019 Adresse consultée: <https://www.globalinnovationindex.org/gii-2019-report#>.

¹⁴¹ MOST, Stratégie du Viet Nam sur la propriété intellectuelle jusqu'en 2030, 14 mai 2020. Adresse consultée: <https://www.most.gov.vn/en/news/753/viet-nam%E2%80%99s-intellectual-property-strategy-until-2030--driving-force-for-development-of-intellectual-property-assets.aspx>.

¹⁴² Chambre de commerce internationale et BASCAP, *Promoting and Protecting Intellectual Property in Viet Nam*. Adresse consultée: <https://cms.iccwbo.org/content/uploads/sites/3/2019/05/bascap-vietnam-country-report-translation-vietnam-eng.pdf>.

¹⁴³ Chambre de commerce internationale et BASCAP, *Promoting and Protecting Intellectual Property in Viet Nam*.

¹⁴⁴ Lawsoft (portail de référence en anglais pour les documents juridiques vietnamiens), Décision du Premier Ministre portant approbation de la Stratégie sur la propriété intellectuelle jusqu'en 2030. Adresse consultée: <https://thuvienphapluat.vn/van-ban/so-huu-tri-tue/Quy-yeu-dinh-1068-QD-TTg-2019-Chien-luoc-so-huu-tri-tue-den-2030-422277.aspx>.

promouvoir la stratégie. Elles ont également publié des directives et des plans de travail correspondants pour la mise en œuvre et entrepris de réviser en conséquence les lois et règlements sur la PI.

3.3.7.2 Cadre législatif et institutionnel et faits nouveaux en la matière

3.226. La structure globale du cadre législatif des DPI est restée largement inchangée pendant la période considérée (tableau A3. 10). Le Code civil n° 91/2015/QH13 du 24 novembre 2015 énonce les principes civils de base du régime de PI. Le Code pénal de 2015, tel que modifié et complété en 2017 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, prévoit des sanctions pénales pour les atteintes aux droits d'auteur et aux droits de propriété industrielle commises à une échelle commerciale. La Loi sur la propriété intellectuelle (Loi n° 50/2005/QH11 du 29 novembre 2005 (Loi sur la PI)), modifiée et complétée par la Loi n° 36/2009/QH12 en 2009, et modifiée par la Loi n° 42/2019/QH14 en juin 2019, couvre la gamme complète des DPI. De manière générale, sa mise en œuvre est régie par des décrets et des circulaires adoptés par les autorités compétentes.

3.227. Les amendements apportés en 2019 à la Loi sur la PI visaient à mettre en œuvre les engagements souscrits par le Viet Nam dans le cadre du PTPGP. Une nouvelle proposition visant à modifier et compléter plusieurs articles de la Loi sur la PI est en cours d'élaboration et devrait être présentée à l'Assemblée nationale en 2021. La proposition couvre les politiques relatives à la cession et au transfert du droit d'auteur, les DPI créés par le biais du budget de l'État, les procédures d'enregistrement du droit d'auteur, l'équilibre entre les intérêts des détenteurs de DPI et des utilisateurs dans différents domaines, les représentants dans le cadre de la gestion collective du droit d'auteur et d'autres DPI, les moyens de faire respecter la PI et la mise en œuvre des obligations internationales.

3.228. Depuis 2013, plusieurs nouveaux décrets et circulaires ont été publiés par les autorités compétentes pour résoudre certaines questions et préoccupations, comme les procédures d'examen, et pour aligner le système de PI du Viet Nam sur les meilleures pratiques internationales.

3.229. Un autre fait nouveau concernant la législation relative à la PI est la promulgation de la Loi sur le transfert de technologie révisée (Loi n° 07/2017/QH14), qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018.¹⁴⁵ Selon les renseignements disponibles, la Loi révisée vise à faciliter le transfert et l'application des technologies, à soutenir les activités de R-D dans le domaine des technologies et à contrôler la qualité des technologies transférées au Viet Nam. Elle exige que les contrats de transfert de technologie transfrontières soient enregistrés auprès de l'autorité compétente¹⁴⁶, prévoit des incitations fiscales et facilite le développement des portefeuilles de PI. La principale conséquence de cette Loi révisée pour le régime des DPI concerne la divulgation des secrets technologiques. Plus précisément, la Loi de 2006 interdisait la divulgation des secrets technologiques. La Loi révisée autorise la divulgation des secrets technologiques dans certaines circonstances similaires à celles prévues à l'article 7.3 de la Loi sur la PI, c'est-à-dire pour assurer la sécurité nationale, la défense nationale, le bien-être social et les autres intérêts de l'État et de la société.

3.230. En 2018, l'office de la PI du Viet Nam a changé de nom en anglais: "National Office of Intellectual Property" est ainsi devenu "Intellectual Property Office of Viet Nam" (Office de la propriété intellectuelle du Viet Nam – OPI) et a ajusté sa structure organisationnelle. L'OPI du Viet Nam est placé sous l'autorité du MOST. Il conseille et aide le Ministre dans la gestion globale du système national de PI; il préside et coordonne avec les autres organismes compétents les actions liées à l'élaboration des politiques et des mesures relatives à la PI en vue de guider, organiser et superviser la mise en œuvre de ces politiques et de ces mesures, et à l'organisation des activités de sensibilisation et de formation aux DPI et de la participation aux négociations sur les traités internationaux; et il gère les droits de propriété industrielle. L'OPI du Viet Nam compte 17 unités, dont 9 (y compris les 2 succursales à Ho Chi Minh-Ville et à Da Nang) sont des divisions qui gèrent les compétences étatiques et 8 sont des centres de services administratifs spécialisés dans certains domaines des DPI, comme l'examen des brevets, des dessins et modèles industriels, des marques, des IG et des marques internationales, ou l'examen après enregistrement.

¹⁴⁵ La nouvelle Loi sur le transfert de technologie est disponible en anglais sur le site Web du MOST. Adresse consultée: <https://www.most.gov.vn/en/Pages/Detaildocument.aspx?vID=45>.

¹⁴⁶ Le MOST (au niveau national) et le Département de la science et de la technologie (au niveau provincial) sont habilités à recevoir les demandes d'enregistrement des contrats de transfert de technologie. Le Ministère de la défense est habilité à recevoir les demandes relatives à la défense nationale.

3.231. L'Office vietnamien du droit d'auteur relève du Ministère de la culture, des sports et du tourisme et est chargé de faire respecter le droit d'auteur. Ses fonctions, tâches, pouvoirs et structure organisationnelle sont définis dans la Décision n° 3954/QD-BVHTTDL du Ministère de la culture, des sports et du tourisme du 20 octobre 2017.¹⁴⁷ D'autres organismes sont impliqués dans divers aspects du système de PI, par exemple la délivrance de certificats d'obtention végétale, la délivrance de licences obligatoires et les moyens de faire respecter les droits.

3.3.7.3 Propriété industrielle

3.232. Dans l'ensemble, les données sur l'enregistrement de la propriété industrielle révèlent qu'il existe un intérêt croissant pour la protection des DPI (tableau 3.17). Les marques de fabrique ou de commerce sont un domaine où les demandes ont beaucoup augmenté, même si le nombre d'enregistrements accordés a été relativement modéré. Le nombre de brevets demandés et délivrés a fortement augmenté. Le nombre de droits de propriété industrielle enregistrés par, et octroyés à, des Vietnamiens à l'étranger a également augmenté pendant la période considérée, ce qui illustre l'intégration plus poussée du Viet Nam dans les échanges et l'économie mondiaux.

Tableau 3.17 Marques de fabrique ou de commerce, dessins et modèles industriels, brevets et solutions d'utilité, 2013-2019

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Demandes d'enregistrement de marques | | | | | | | |
| Résidents | 36 236 | 38 854 | 45 230 | 54 963 | 55 313 | 60 731 | 43 647 |
| Non-résidents | 21 482 | 22 308 | 22 514 | 26 965 | 29 463 | 33 465 | 10 154 |
| Total | 57 718 | 61 162 | 67 744 | 81 928 | 84 776 | 94 196 | 53 801 |
| Étrangers | 2 032 | 2 734 | 3 482 | 3 733 | 4 442 | 7 244 | .. |
| Marques accordées | | | | | | | |
| Résidents | 22 515 | 23 831 | 21 971 | 20 466 | 22 504 | 22 699 | 22 265 |
| Non-résidents | 21 315 | 21 704 | 22 851 | 20 862 | 24 901 | 27 070 | 6 555 |
| Total | 43 830 | 45 535 | 44 822 | 41 328 | 47 405 | 49 769 | 28 820 |
| Étrangers | 1 592 | 5 191 | 2 332 | 2 718 | 5 044 | 4 470 | .. |
| Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels | | | | | | | |
| Résidents | 1 556 | 1 736 | 1 839 | 2 060 | 1 763 | 1 891 | 1 841 |
| Non-résidents | 873 | 873 | 1 046 | 1 334 | 1 420 | 1 475 | 1 650 |
| Total | 2 429 | 2 609 | 2 885 | 3 394 | 3 183 | 3 366 | 3 491 |
| Étrangers | 712 | 287 | 1 639 | 927 | 826 | 425 | .. |
| Dessins et modèles industriels accordés | | | | | | | |
| Résidents | 960 | 1 144 | 1 029 | 988 | 1 504 | 1 433 | 1 234 |
| Non-résidents | 597 | 819 | 652 | 671 | 1 104 | 1 391 | 938 |
| Total | 1 557 | 1 963 | 1 681 | 1 659 | 2 608 | 2 824 | 2 172 |
| Étrangers | 754 | 219 | 1 759 | 574 | 1 115 | 345 | .. |
| Demandes d'enregistrement de brevets | | | | | | | |
| Résidents | 443 | 487 | 582 | 560 | 592 | 646 | 720 |
| Non-résidents | 3 552 | 3 960 | 4 451 | 4 668 | 4 790 | 5 425 | 6 800 |
| Total | 3 995 | 4 447 | 5 033 | 5 228 | 5 382 | 6 071 | 7 520 |
| Étrangers | 54 | 74 | 100 | 73 | 71 | 103 | .. |
| Brevets accordés | | | | | | | |
| Résidents | 59 | 36 | 63 | 76 | 111 | 205 | 169 |
| Non-résidents | 1 123 | 1 361 | 1 325 | 1 347 | 1 634 | 2 014 | 2 451 |
| Total | 1 182 | 1 397 | 1 388 | 1 423 | 1 745 | 2 219 | 2 620 |
| Étrangers | 11 | 24 | 25 | 42 | 48 | 43 | .. |
| Demandes d'enregistrement de solutions d'utilité | | | | | | | |
| Résidents | 226 | 246 | 310 | 326 | 273 | 370 | 395 |
| Non-résidents | 47 | 126 | 140 | 152 | 161 | 187 | 204 |
| Total | 273 | 372 | 450 | 478 | 434 | 557 | 599 |
| Étrangers | .. | .. | 4 | 1 | .. | 2 | .. |

.. Non disponible.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données statistiques de l'OMPI, mises à jour pour la dernière fois en juin 2020 (pour la période 2013-2018). Les statistiques pour 2019 ont été fournies par les autorités.

3.233. L'une des difficultés rencontrées par l'OPI du Viet Nam pour traiter les demandes d'enregistrement de la propriété industrielle relève du manque de capacités d'examen, ce qui cause

¹⁴⁷ Office vietnamien du droit d'auteur. Adresse consultée: <http://www.cov.gov.vn/>.

des retards.¹⁴⁸ Avec l'augmentation du nombre de demandes, le délai moyen pour l'octroi d'un brevet est passé de 73 mois en 2013 à 77,5 mois en 2017.¹⁴⁹ L'accent est mis sur le renforcement des capacités d'examen des brevets. Pendant la période considérée, l'OPI du Viet Nam a dispensé des formations pour les examinateurs, modernisé les infrastructures techniques et amélioré la gestion interne. Suite aux modifications de la Loi sur la PI en 2019, les demandes peuvent être déposées par voie électronique.¹⁵⁰

3.3.7.3.1 Brevets

3.234. L'administration des brevets est restée largement inchangée pendant la période considérée. L'OPI du Viet Nam reçoit et examine les demandes de brevet. On distingue les brevets d'invention et les brevets pour solution d'utilité, ces derniers présentant un degré d'inventivité moindre. Leur durée de protection maximale est de 20 ans et 10 ans, respectivement. En application d'un engagement souscrit dans le cadre du PTPGP, les modifications de 2019 ont prorogé la période de grâce de 6 à 12 mois pour les brevets, de sorte qu'une invention n'est pas considérée comme ayant perdu son caractère de nouveauté si une demande de brevet est présentée dans les 12 mois suivant certaines formes préalables de publication ou de présentation au public.¹⁵¹ S'agissant des licences obligatoires, la Loi sur la PI reprend les principales dispositions de l'Accord sur les ADPIC et aucune modification n'a eu lieu depuis le dernier examen. Le 23 janvier 2017, le Viet Nam a notifié son acceptation du Protocole de 2005 portant amendement de l'Accord sur les ADPIC (WT/L/641) concernant les brevets et la santé publique.¹⁵² Les autorités indiquent que le Viet Nam est en train de modifier la Loi sur la PI afin d'autoriser les licences obligatoires pour exporter des médicaments vers les pays ne disposant pas d'une capacité de production suffisante. Aucune licence obligatoire n'a été accordée depuis la promulgation de la Loi sur la PI.

3.235. L'OPI du Viet Nam met en œuvre des programmes pilotes de Procédure accélérée d'examen des brevets (PPH) dans le cadre de mécanismes de coopération bilatérale avec l'Office japonais des brevets et l'Office coréen de la propriété intellectuelle. Cependant, le Viet Nam accepte au maximum 200 demandes de PPH venant du Japon et 100 demandes venant de la République de Corée. La mise en œuvre d'un programme de PPH avec l'Union européenne fait actuellement l'objet de discussions bilatérales.

3.3.7.3.2 Dessins et modèles industriels

3.236. Le Viet Nam protège les dessins et modèles en deux ou en trois dimensions. La durée de la protection est de cinq ans à compter de la date d'octroi, renouvelable pour deux périodes consécutives de cinq ans. L'utilisation antérieure de dessins ou modèles industriels créés indépendamment n'est pas considérée comme une violation du droit du titulaire. Le 30 septembre 2019, le Viet Nam a rejoint l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye.¹⁵³ L'Acte est entré en vigueur au Viet Nam le 30 décembre 2019, ce qui a permis aux dessins et modèles industriels du Viet Nam et des autres parties contractantes à l'Acte de bénéficier de la protection au moyen d'une seule demande internationale.

3.3.7.3.3 Schémas de configuration de circuits intégrés

3.237. Pendant la période considérée, aucune modification n'a été apportée aux dispositions de la Loi sur la PI relatives aux schémas de configuration de circuits intégrés. Elles reflètent les

¹⁴⁸ MOST, Office de la propriété intellectuelle du Viet Nam, *2018 Intellectual Property Activities Annual Report*. Adresse consultée: <http://ipvietnam.gov.vn/documents/20182/687634/Baocaothuongnien+2018+.pdf/aa49c9cf-0436-4a27-bd15-c811fa43c94c>.

¹⁴⁹ Les autorités indiquent que le délai moyen pour l'octroi d'un brevet est calculé à partir de la date de dépôt jusqu'à la date d'octroi d'un certificat.

¹⁵⁰ Portail de services en ligne de l'Office de la propriété intellectuelle (en vietnamien). Adresse consultée: <http://dvctt.noip.gov.vn:8888/HomePage.do>.

¹⁵¹ Comme prévu à l'article 60.3 de la Loi sur la PI telle que modifiée en 2019.

¹⁵² OMC, Mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/implement_para6_f.htm; et OMC, Amendement à l'Accord sur les ADPIC. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/amendment_f.htm.

¹⁵³ OMPI, Le Viet Nam adhère au Système de La Haye, 30 septembre 2019. Adresse consultée: https://www.wipo.int/hague/fr/news/2019/news_0009.html.

dispositions de l'Accord sur les ADPIC, y compris celles du Traité de Washington qui sont incorporées à l'Accord. L'OPI du Viet Nam procède à un examen des demandes quant à la forme (plutôt que quant au fond). Entre 2013 et 2019, 50 demandes ont été déposées et certifiées (tableau 3.18).

Tableau 3.18 Demandes d'enregistrement de schémas de configuration de circuits intégrés et certificats accordés, 2013-2019

| Année | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Total |
|-------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Demandes | 12 | 19 | 5 | 7 | 2 | 5 | 0 | 50 |
| Certificats | 12 | 19 | 5 | 7 | 2 | 5 | 0 | 50 |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.3.7.3.4 Secrets commerciaux

3.238. La Loi sur la PI accorde une protection générale aux secrets commerciaux, ainsi qu'aux données d'essai, dans les secteurs pharmaceutique et agrochimique, conformément à l'article 39 de l'Accord sur les ADPIC.¹⁵⁴ La Loi et les règlements pertinents précisent en outre qu'une autorité vietnamienne compétente ne donnera pas aux requérants ultérieurs l'autorisation d'utiliser des données d'essai protégées sans le consentement du fournisseur initial des données, et ce, pendant les cinq ans suivant la date à laquelle la licence est accordée au fournisseur des données.¹⁵⁵

3.3.7.3.5 Marques de fabrique ou de commerce

3.239. De manière générale, les droits de marque sont accordés suite à l'enregistrement au Viet Nam ou à la reconnaissance par l'OPI du Viet Nam d'un enregistrement effectué au niveau international, conformément aux traités internationaux applicables. L'enregistrement international est possible dans le cadre du système de Madrid. La durée de la protection est de 10 ans, renouvelable indéfiniment. Les détenteurs de marques doivent utiliser leurs marques de manière continue. Si une marque n'est pas utilisée de manière continue pendant cinq ans ou plus, le certificat sera invalidé dès lors qu'une autre organisation ou un autre particulier en fait la demande.¹⁵⁶ Suite à la modification de la Loi sur la PI en 2019, l'usage d'une marque par le titulaire de la licence est également réputé constituer un usage par le titulaire de la marque. Il n'est pas nécessaire qu'une licence de marque soit enregistrée auprès de l'autorité compétente pour avoir valeur juridique à l'égard d'une tierce partie. De nouveaux règlements concernant les organisations habilitées à enregistrer les marques collectives et les marques de certification, et concernant le processus de traitement des demandes d'enregistrement international de marques au Viet Nam ont été adoptés en juin 2016.¹⁵⁷ Le processus d'enregistrement peut durer jusqu'à 15 mois. Les marques notoirement connues s'entendent des marques qui sont "bien connues des consommateurs sur l'ensemble du territoire vietnamien".¹⁵⁸ En ce qui concerne les marques notoirement connues, les DPI sont acquis par l'usage et ne dépendent pas des procédures d'enregistrement. Il n'y a pas de procédure formelle permettant de reconnaître la notoriété d'une marque. L'OPI du Viet Nam est habilité à reconnaître, de sa propre initiative, le statut de marque notoirement connue.

3.3.7.3.6 Indications géographiques

3.240. Le Viet Nam considère les IG comme un outil important pour gérer la qualité des produits agricoles, promouvoir leur compétitivité, créer une plus grande valeur économique sur les marchés nationaux et internationaux, et préserver la culture et les traditions afférentes. La Loi sur la PI protège les IG par le biais d'un enregistrement auprès de l'OPI du Viet Nam. Les autorités notent que les IG sont protégées en tant que marques de certification. Le droit d'enregistrer des IG d'origine vietnamienne appartient à l'État, qui autorise les organisations et les particuliers à enregistrer des IG. Toutefois, la partie qui exerce le droit d'enregistrer une IG n'en devient pas le titulaire. Les

¹⁵⁴ Loi sur la PI (telle que modifiée en 2019), article 128.

¹⁵⁵ Circulaires n° 44/2014/TT-BYT et n° 32/2018/TT-BYT du Ministère de la santé, Décision n° 69/2006/QĐ-BNN du Ministre de l'agriculture et du développement rural, Décret n° 108/2017/ND-CP, Loi de 2013 sur la protection des végétaux et la quarantaine phytosanitaire, Décret n° 39/2017/ND-CP et Loi sur la santé animale de 2015.

¹⁵⁶ Loi sur la PI (telle que modifiée en 2019), article 136.2.

¹⁵⁷ Portail de PI de l'OMPI, Viet Nam: Circulaire n° 16/2016/TT-BKHCN datée du 30 juin 2016. Adresse consultée: <https://wipolex.wipo.int/fr/legislation/details/17743>.

¹⁵⁸ Loi modifiant et complétant certains articles de la Loi sur la propriété intellectuelle (Loi n° 36/2009/QH12), article 1, point 2.20.

modifications apportées à la Loi sur la PI en 2019 en vue de mettre en œuvre les engagements dans le cadre du PTPGP précisent que les noms et les indications qui sont devenus des noms communs de marchandises largement acceptés par les consommateurs vietnamiens ne peuvent être enregistrés en tant qu'IG protégées. Elles prévoient également les motifs justifiant le rejet d'une demande d'enregistrement d'une IG lorsque l'objet de la demande est identique ou semblable à une marque dont la date de dépôt ou la date de priorité est antérieure, et que l'utilisation de cette IG risque de prêter à confusion quant à l'origine des produits. Une fois l'enregistrement effectué, la protection a une durée illimitée. À la fin de 2019, 73 certificats d'IG avaient été délivrés pour des produits vietnamiens. Six IG de pays étrangers sont enregistrées et protégées au Viet Nam.

3.3.7.3.7 Protection des obtentions végétales

3.241. Le Viet Nam est membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales. La Convention de l'UPOV (Acte de 1991) est entrée en vigueur pour le Viet Nam le 26 décembre 2006. L'Office de protection des obtentions végétales sous l'autorité du MARD est le principal organisme chargé de la protection des obtentions végétales. La Loi sur la PI énonce les conditions à remplir pour obtenir la protection des obtentions végétales, des droits exclusifs et des licences obligatoires. Le Décret n° 88/2010/ND-CP publié le 16 août 2010 précise les modalités de mise en œuvre de la Loi. La législation pertinente n'a pas été modifiée pendant la période considérée. À la fin de 2019, l'Office de protection des obtentions végétales avait délivré 771 certificats pour la protection d'obtentions végétales, dont 155 droits afférents aux obtentions végétales dans le secteur des cultures.

3.3.7.4 Droit d'auteur et droits connexes

3.242. La Loi sur la PI protège le droit d'auteur pendant la vie de l'auteur plus 50 ans. Pour les œuvres cinématographiques, les œuvres photographiques, les œuvres des arts appliqués et les œuvres anonymes, la durée de la protection est de 75 ans à compter de la date de la première publication ou de 100 ans à compter de la date de création, si l'œuvre n'a pas été publiée au cours des 25 années qui ont suivi sa création. Cette durée est supérieure à la durée de protection minimum de 50 ans prescrite par la Convention de Berne et l'Accord sur les ADPIC. Bien que l'enregistrement du droit d'auteur ne soit pas obligatoire, le Viet Nam maintient un système d'enregistrement du droit d'auteur dans le cadre duquel les titulaires de droits d'auteur enregistrés peuvent obtenir des certificats pouvant être utilisés comme preuve en cas de litige. Les lignes directrices concernant les procédures d'enregistrement figurent dans le Décret n° 22/2018/ND-CP publié le 23 février 2018. En 2019, 8 446 certificats d'enregistrement de droits d'auteur et de droits connexes ont été délivrés au total. L'enregistrement en ligne est devenu possible le 1^{er} mai 2020.

3.243. Pendant la période considérée, deux nouvelles sociétés non gouvernementales de collecte des droits d'auteur ont été créées, à savoir l'Association vietnamienne pour la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants d'œuvres musicales (APPA) et l'Association vietnamienne pour la protection du droit d'auteur des films cinématographiques et télévisés (Ban Quyen Phim). Quatre autres organismes existaient déjà: le Centre vietnamien du droit d'auteur des œuvres littéraires (VLCC), l'Association de l'industrie de l'enregistrement du Viet Nam (RIAV), le Centre vietnamien pour la protection du droit d'auteur des œuvres musicales (VCPMC) et l'Organisation vietnamienne des droits de reproduction (VIETRRO).

3.244. En dépit des efforts de protection du droit d'auteur, les atteintes en la matière sont difficiles à prévenir en raison de la complexité des violations. Par exemple, une grande partie des programmes de télévision et des films diffusés illégalement le sont par le biais de serveurs internet hébergés à l'étranger qui utilisent des technologies pour éviter d'être détectés. Le 19 juin 2012, le Ministère de l'information et des communications et le Ministère de la culture, des sports et du tourisme ont adopté une circulaire conjointe prescrivant les responsabilités des entreprises qui fournissent des services intermédiaires afin de protéger le droit d'auteur et les droits connexes sur les réseaux Internet et de télécommunications.¹⁵⁹ Des inspecteurs des deux ministères ont coordonné leurs actions pour faire face aux violations dans ce domaine. Les autorités ont également tiré les leçons

¹⁵⁹ Ministère de l'information et des communications, Circulaire conjointe n° 07/2012/TTLT-BTTTT-BVHTTDL datée du 19 juin 2012. Adresse consultée: https://english.mic.gov.vn/Pages/VanBan/11264/07_2012_TTLT-BTTTT-BVHTTDL.html.

d'autres pays pour ce qui est d'améliorer les moyens de faire respecter les droits, y compris par le biais des sociétés de protection collective du droit d'auteur.

3.3.7.5 Importation parallèles

3.245. Aucune modification n'a été apportée à la Loi sur la PI en ce qui concerne les importations parallèles pendant la période considérée. Le Viet Nam applique un régime fondé sur le principe d'épuisement international. Par conséquent, les importations parallèles ne sont pas considérées comme portant atteinte aux DPI.

3.3.7.6 Moyens de faire respecter les droits

3.246. La législation du Viet Nam prévoit un régime complet visant à faire respecter les droits et comprenant des mesures civiles, administratives, pénales et à la frontière. Selon les autorités, des mesures pénales et administratives sont prescrites pour lutter contre la contrefaçon et le piratage. Le principal moyen utilisé pour faire respecter les DPI consiste à imposer des sanctions administratives.¹⁶⁰ Les mesures correctives civiles ou pénales sont rarement utilisées et ne sont pas efficaces (tableau 3.19). Cependant, les autorités notent que les actions à la frontière visant à lutter contre les atteintes aux DPI ont été renforcées; 33 affaires concernant des marchandises évaluées à 48,6 millions de VND ont conduit à des arrestations en 2019, contre 17 affaires en 2013.¹⁶¹

Tableau 3.19 Atteintes aux DPI, 2013-2019

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Affaires pénales traitées par les tribunaux | 2 | | 4 | 1 | 2 | 1 | 1 |
| Affaires traitées par les Services d'inspection des départements de la science et de la technologie | 142 | 113 | 149 | 26 | 21 | 18 | .. |
| Affaires résultant de la surveillance du marché | 3 274 | 3 436 | 3 740 | 4 483 | 4 521 | 5 000 | 4 097 |
| Affaires traitées par les douanes | 17 | 23 | 15 | 22 | 31 | 46 | 33 |
| Affaires traitées par des organismes administratifs locaux | 2 216 | 1 106 | 1 500 | 1 957 | 2 954 | 1 811 | 3 296 |

.. Non disponible.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.247. La contrefaçon et le piratage demeurent les principales atteintes aux DPI. Selon le Rapport BASCAP de la Chambre de commerce internationale, un large éventail de produits contrefaits continuent d'être vendus, comme par exemple les suivants: vêtements, accessoires, produits alimentaires, vins et spiritueux, cosmétiques, produits pharmaceutiques, logiciels informatiques, pièces détachées de véhicules, lubrifiants pour moteurs, produits électromécaniques et matériel électronique grand public.¹⁶² Le piratage en ligne est également très préoccupant et les autorités ont pris des mesures importantes visant à faire respecter les droits ces dernières années. En outre, la fabrication dans le pays de produits contrefaits est en train de devenir un sujet de préoccupation.

3.248. Le Rapport BASCAP identifie plusieurs lacunes dans le système de protection des DPI du Viet Nam. Pour promouvoir et renforcer davantage l'efficacité des moyens de faire respecter les DPI, la Stratégie nationale sur la propriété intellectuelle à l'horizon 2030 prévoit des tâches détaillées,

¹⁶⁰ OMPI, Compte rendu du Comité consultatif sur l'application des droits, douzième session, Genève, 4 au 6 septembre 2017. Adresse consultée: https://www.wipo.int/edocs/mdocs/enforcement/fr/wipo_ace_12/wipo_ace_12_5.pdf.

¹⁶¹ On ne dispose d'aucune donnée sur la valeur totale des marchandises en cause dans les 17 affaires ayant abouti à des arrestations en 2013.

¹⁶² CCI, BASCAP, *Promoting and Protecting Intellectual Property in Viet Nam*. Adresse consultée: <https://iccwbo.org/content/uploads/sites/3/2019/05/bascap-vietnam-country-report-translation-vietnam-eng.pdf>.

comme la simplification des mesures administratives pertinentes et le renforcement des mesures judiciaires visant à faire respecter les droits, y compris les enquêtes pénales.¹⁶³

3.249. Pour améliorer la coordination et l'efficacité des organismes administratifs compétents, un Comité directeur national contre la contrebande, la contrefaçon et la fraude commerciale (Comité directeur national 389) a été créé en mars 2014. Le Comité est présidé par un Vice-Premier Ministre et composé des ministres compétents. Le Ministère des finances est l'organisme dont relève le Comité. Au niveau des gouvernements sous-centraux, l'organisme responsable est désigné par les autorités locales. Le Comité coordonne les activités visant à faire respecter les droits et les enquêtes destinées à lutter contre les actes de contrefaçon graves. L'OPI du Viet Nam apporte un soutien technique dans le cadre des activités pertinentes visant à faire respecter les droits.

3.3.7.6.1 Coopération et intégration internationales

3.250. Pendant la période considérée, le Viet Nam a participé à des activités de coopération internationale dans le domaine de la PI. Au niveau multilatéral, le Viet Nam est partie à plusieurs traités dans le cadre de l'OMPI (tableau 3.20). Le pays envisage également d'adhérer à plusieurs autres traités de l'OMPI.¹⁶⁴

Tableau 3.20 Traités internationaux sur les DPI en vigueur au Viet Nam, 2020

| Traité | Sujet (liste d'éléments non exhaustive) | Date d'adhésion ou de ratification | Date d'entrée en vigueur |
|--|---|---|--------------------------|
| Convention de l'OMPI | Acte constitutif de l'OMPI | 7 avril 1981 (Déclaration de maintien en vigueur) | 21 juillet 1976 |
| Convention de Berne | Droit d'auteur (œuvres artistiques et littéraires, etc.) | 26 juillet 2004 | 26 octobre 2004 |
| Convention de Rome | Droits connexes (artistes interprètes ou exécutants, producteurs de phonogrammes et organismes de radiodiffusion) | 1er décembre 2006 | 1er mars 2007 |
| Convention sur les phonogrammes | Protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes | 6 avril 2005 | 6 juillet 2005 |
| Convention de Bruxelles | Distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite | 12 octobre 2005 | 12 janvier 2006 |
| Convention de Paris de 1883; Acte de Stockholm de 1967 | Propriété industrielle (brevets, marques de fabrique ou de commerce, modèles d'utilité, noms commerciaux, dessins et modèles industriels, IG et appellations d'origine, concurrence déloyale, moyens de faire respecter les droits, etc.) | 7 avril 1981 | 2 juillet 1976 |
| Traité de coopération en matière de brevets (PCT), 1970 | Demandes de brevets internationales | 10 décembre 1992 | 10 mars 1993 |
| Arrangement de Madrid (marques), Acte de Stockholm de 1967 | Enregistrement international des marques | 7 avril 1981 (Déclaration de maintien en vigueur de l'Acte de Stockholm) | 2 juillet 1976 |
| Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid (marques) | Enregistrement international des marques | 11 avril 2006 | 11 juillet 2006 |
| Arrangement de La Haye | Enregistrement international des dessins et modèles industriels | 30 septembre 2019 | 30 décembre 2019 |
| Convention de l'UPOV de 1961 Acte de 1991 | Système sui generis de protection des variétés végétales | 24 novembre 2006 | 24 décembre 2006 |

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements de l'OMPI concernant les traités. Adresse consultée: <https://www.wipo.int/treaties/fr/>.

3.251. Le Viet Nam a également participé à des activités sur la PI dans le cadre de l'APEC et de l'ASEAN. Il est membre du programme de coopération de l'ASEAN en matière d'examen des brevets

¹⁶³ Stratégie nationale sur la propriété intellectuelle à l'horizon 2030. Adresse consultée: <https://thuvienphapluat.vn/van-ban/so-huu-tri-tue/Decision-1068-QD-TTg-2019-approval-for-intellectual-property-strategy-by-2030-445454.aspx>.

¹⁶⁴ Portail de PI de l'OMPI, Traités administrés par l'OMPI. Adresse consultée: http://www.wipo.int/treaties/fr/ShowResults.jsp?country_id=185C.

(ASPEC), le premier programme régional sur les brevets destiné à partager les résultats de recherche et d'examen.¹⁶⁵

3.252. En ce qui concerne les accords commerciaux régionaux, tant dans le cadre du PTPGP que de l'EVFTA, le Viet Nam a pris l'engagement d'offrir une protection renforcée des DPI. Le Viet Nam négocie également avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) et participe aux négociations en vue de l'Accord de partenariat économique régional global (RCEP).

3.253. En outre, l'OPI du Viet Nam a participé à des activités visant à mettre en œuvre des accords internationaux sur la PI qui ont été signés ou amorcés, et notamment: i) l'Accord commercial bilatéral avec les États-Unis; ii) l'Accord avec la Fédération de Russie sur la PI dans le domaine de la coopération technique militaire, et iii) le projet d'Accord de libre-échange Viet Nam-Royaume-Uni.

3.254. Comme indiqué précédemment, le Viet Nam a également intensifié sa coopération avec des pays tels que l'Union européenne, le Japon ou la République de Corée sur divers projets visant à aider le pays à renforcer ses capacités en matière d'examen des demandes de brevet, d'IG et de protection des connaissances traditionnelles. Il a signé des mémorandums d'accord contenant des plans de coopération avec plusieurs offices de PI étrangers.

¹⁶⁵ Portail de la propriété intellectuelle de l'ASEAN, *What Is ASPEC*. Adresse consultée: <https://www.aseanip.org/Services/ASEAN-Patent-Examination-Co-operation-ASPEC/What-is-ASPEC>.

4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

4.1 Agriculture, sylviculture et pêche

4.1.1 Caractéristiques

4.1. En 2019, l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentaient 15,5% du PIB (contre 20,0% en 2013) et 34,5% de l'emploi (contre 46,7% en 2013), ce qui témoigne d'une productivité du travail plus faible par rapport aux autres secteurs. Parmi les principaux produits agricoles figurent le riz, le café et le caoutchouc (tableau 4.1). À la fin de 2016, environ 4 400 entreprises étaient en activité dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; elles représentaient moins de 1% du total des entreprises à l'échelle nationale. De nombreuses entreprises agricoles sont des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), et la majorité d'entre elles (environ 55%) ont un capital inférieur à 5 milliards de VND. Les autorités considèrent que la capacité des entreprises des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche à faire appel à la science et à la technologie reste faible; 75% des entreprises utilisent des machines entièrement amorties, et bon nombre d'entre elles utilisent encore des technologies dépassées.

Tableau 4.1 Production de certains produits de base, 2013-2019

| | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Riz paddy | Milliers d'h | 7 902,5 | 7 816,2 | 7 828,0 | 7 737,1 | 7 737,1 | 7 570,9 | 7 470,1 |
| | Milliers de t | 11 039,1 | 44 974,6 | 45 091,0 | 43 165,1 | 43 165,1 | 44 046,0 | 43 448,2 |
| Café, vert | Milliers d'h | 581,3 | 589,8 | 593,8 | 597,6 | 617,1 | 618,9 | 618,1 |
| | Milliers de t | 1 326,6 | 1 408,4 | 1 453,0 | 1 460,8 | 1 577,2 | 1 616,3 | 1 678,8 |
| Noix de cajou | Milliers d' | 300,9 | 288,3 | 280,3 | 281,0 | 283,8 | 283,7 | 276,4 |
| | Milliers de t | 275,5 | 345,1 | 352,0 | 305,3 | 215,8 | 266,4 | 284,0 |
| Manioc | Milliers d'h | 543,9 | 552,8 | 567,9 | 569,0 | 532,6 | 513,0 | 519,3 |
| | Milliers de t | 9 757,3 | 10 209,9 | 10 740,2 | 10 909,9 | 10 267,7 | 9 846,9 | 10 105,1 |
| Caoutchouc | Milliers d'h | 548,1 | 570,0 | 604,3 | 621,4 | 653,2 | 685,5 | 698,1 |
| | Milliers de t | 946,9 | 966,6 | 1 012,7 | 1 035,3 | 1 094,5 | 1 137,7 | 1 167,3 |
| Maïs | Milliers d'h | 1 170,4 | 1 179,0 | 1 178,9 | 1 152,7 | 1 099,5 | 1 032,9 | 990,8 |
| | Milliers de t | 5 191,2 | 5 202,3 | 5 287,2 | 5 246,5 | 5 109,6 | 4 874,1 | 4 757,0 |
| Cannes à sucre | Milliers d'h | 310,4 | 305,0 | 284,2 | 267,6 | 281,0 | 269,3 | 233,7 |
| | Milliers de t | 20 128,5 | 19 821,6 | 18 337,3 | 17 211,2 | 18 356,4 | 17 945,5 | 15 269,9 |
| Bananes | Milliers d'h | 112,0 | 114,0 | 115,0 | 120,0 | 125,0 | 128,0 | 150,0 |
| | Milliers de t | 1 893,0 | 1 858,0 | 1 943,0 | 1 942,0 | 2 045,0 | 2 087,0 | 2 194,3 |
| Poivre | Milliers d'h | 7 902,5 | 7 816,2 | 7 828,0 | 7 737,1 | 7 737,1 | 7 570,9 | 7 470,1 |
| | Milliers de t | 11 039,1 | 44 974,6 | 45 091,0 | 43 165,1 | 43 165,1 | 44 046,0 | 43 448,2 |
| Viande de porc | Milliers de t | 1 326,6 | 1 408,4 | 1 453,0 | 1 460,8 | 1 577,2 | 1 616,3 | 1 678,8 |
| | Milliers de t | 300,9 | 288,3 | 280,3 | 281,0 | 283,8 | 283,7 | 276,4 |
| Viande bovine | Milliers de t | 300,9 | 288,3 | 280,3 | 281,0 | 283,8 | 283,7 | 276,4 |
| Œufs de poule | Milliers de t | 9 757,3 | 10 209,9 | 10 740,2 | 10 909,9 | 10 267,7 | 9 846,9 | 10 105,1 |

Source: FAOSTAT, *Données de l'alimentation et de l'agriculture*. Adresse consultée: <http://www.fao.org>; et données communiquées par les autorités.

4.2. En 2017, 53,7% (62,2% en 2011) des ménages pratiquaient l'agriculture, la sylviculture et la pêche. En 2016, il y avait 62 523 groupes coopératifs, soit une augmentation de 541 par rapport à 2012. Au 1^{er} décembre 2016, 7 869 coopératives avaient été enregistrées et réorganisées en vertu de la Loi sur les coopératives; elles servent de pont entre le gouvernement, les organisations sociales et politiques et les agriculteurs.

4.3. Le Viet Nam a adopté des mesures visant à accroître la capacité totale du système d'irrigation. Cela a permis d'augmenter l'irrigation disponible pour la culture du riz à 7,48 millions d'hectares en 2019 (contre 6,92 millions d'hectares en 2013).¹

¹ Le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MARD) a examiné les plans d'irrigation en tenant compte du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer, en ajoutant des normes et des procédures pour l'irrigation, les digues, la sécurité des réservoirs, et en remettant en état et en valorisant 633 lacs en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion des travaux d'irrigation. Les localités ont construit et modernisé des réservoirs, des stations de pompage, des ponceaux d'irrigation et des canaux. Le gouvernement a investi dans de nombreux petits projets d'irrigation en rapport avec l'éradication de la faim et la lutte contre

4.4. Toutes les terres appartiennent à la population du Viet Nam; l'État agit en tant que représentant des propriétaires en ce qui concerne la gestion des terres. En vertu de l'article 126 de la Loi foncière (Loi n° 45/2013/QH13), publiée le 29 novembre 2013 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, la durée de la location de terres utilisées à des fins agricoles par les ménages et les particuliers exerçant directement des activités de production agricole est de 50 ans² (comparativement à 20 ans pour les cultures annuelles et à 50 ans pour les cultures pérennes sous la législation précédente); la location de terres agricoles aux ménages et aux particuliers ne doit pas dépasser 50 ans. À l'expiration du bail, le ménage ou le particulier peut demander à l'État de l'autoriser à poursuivre la location de la terre.

4.5. En 2019, le Viet Nam avait un déficit dans les échanges de produits agricoles. Les importations et les exportations de produits agricoles ont augmenté entre 2013 et 2018; en 2019, elles ont toutes deux diminué. En 2019, les principaux produits exportés étaient les noix de coco, le riz et le café; les principaux produits importés étaient le coton et le maïs (tableau 4.2).³

Tableau 4.2 Exportations et importations de produits agricoles, 2013-2019

| SH 2002 | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------|---|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Exportations | | | | | | | | | |
| | TOTAL (sauf caoutchouc) | | 13 157,3 | 15 213,2 | 15 390,6 | 16 458,8 | 18 631,7 | 18 196,9 | 17 632,8 |
| 0801 | Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou | Milliers de t | .. | 418,4 | .. | 411,9 | 409,9 | .. | 519,9 |
| | | Millions d'USD | 1 668,6 | 2 049,6 | 2 404,2 | 2 810,7 | 3 482,6 | 3 290,7 | 3 072,1 |
| 1006 | Riz | Milliers de t | 6 594,7 | 6 334,8 | 6 603,1 | 4 811,2 | 5 820,5 | 2 892,1 | 5 467,0 |
| | | Millions d'USD | 2 926,3 | 2 936,9 | 2 807,9 | 2 160,0 | 2 634,6 | 2 621,4 | 2 434,3 |
| 0901 | Café | Milliers de t | 1 269,1 | 1 646,3 | 1 283,7 | 1 705,2 | 1 466,2 | 874,1 | 1 421,9 |
| | | Millions d'USD | 2 551,4 | 3 311,4 | 2 415,4 | 3 040,2 | 3 101,4 | 2 891,5 | 2 218,8 |
| 0810 | Autres fruits frais | Milliers de t | 124,7 | 151,7 | 281,6 | 621,5 | 989,8 | 1 041,5 | .. |
| | | Millions d'USD | 252,8 | 324,7 | 570,5 | 1 248,8 | 1 785,7 | 1 832,7 | 1 820,6 |
| 1108 | Amidons et féculés; inuline | Milliers de t | 1 506,0 | 1 495,7 | .. | .. | 620,0 | 500,1 | 2 091,8 |
| | | Millions d'USD | 710,7 | 738,8 | 916,7 | 740,5 | 746,7 | 798,5 | 872,5 |
| 0904 | Poivre | Milliers de t | 133,7 | 156,6 | 132,5 | 182,5 | 217,5 | 97,8 | 266,9 |
| | | Millions d'USD | 893,4 | 1 206,5 | 1 262,8 | 1 441,6 | 1 131,0 | 752,4 | 682,6 |
| 2008 | Fruits, autrement préparés ou conservés | Milliers de t | 50,3 | 40,8 | .. | .. | 66,4 | 68,7 | 87,0 |
| | | Millions d'USD | 149,9 | 122,0 | 165,4 | 241,8 | 284,0 | 345,8 | 501,0 |
| 2101 | Extraits, concentrés de café, de thé ou de maté | Milliers de t | 48,1 | 45,0 | 59,2 | 76,0 | 100,6 | 40,1 | 119,8 |
| | | Millions d'USD | 332,8 | 246,4 | 260,4 | 299,0 | 405,2 | 447,9 | 458,9 |
| 2309 | Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux | Milliers de t | 92,4 | 125,6 | 136,4 | 172,2 | 190,4 | 215,2 | 256,9 |
| | | Millions d'USD | 145,7 | 191,4 | 224,4 | 244,0 | 282,6 | 349,2 | 396,0 |
| 4001 | Caoutchouc | Milliers de t | 990,2 | 982,2 | 783,4 | 665,7 | 573,0 | .. | 750,0 |
| | | Millions d'USD | 2 378,7 | 1 668,8 | 1 065,8 | 881,2 | 943,0 | 953,7 | 1 004,8 |

la pauvreté, la stabilisation de la population, la sécurité et à la défense nationale dans les zones montagneuses, insulaires et frontalières.

² La durée du mandat des organisations agricoles est une période approuvée par les autorités qui ne doit pas dépasser 50 ans.

³ Aux fins du présent examen, les produits agricoles sont définis comme prévu dans l'Annexe 1 de l'Accord sur l'agriculture, tandis que les produits de poissons correspondent aux positions suivantes du SH2002: 0208.40, 03, 0511.91, 1504, 1603, 1604, 1605, et 2301.20. Bien qu'il ne soit pas défini comme un produit agricole dans l'Accord sur l'agriculture, les données d'exportation concernant le caoutchouc sont incluses dans la partie du tableau 4.2 consacrée aux exportations, mais pas dans le total des exportations et des importations de produits agricoles.

| SH 2002 | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------|---|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Importations | | | | | | | | | |
| | TOTAL (sauf caoutchouc) | | 11 876,3 | 13 671,7 | 15 162,8 | 16 427,7 | 18 639,1 | 20 812,5 | 20 788,6 |
| 5201 | Coton, non cardé ni peigné | Milliers de t | 571,7 | 742,2 | 999,3 | 1 018,2 | 1 269,3 | 1 398,5 | 1 340,7 |
| | | Millions d'USD | 1 154,6 | 1 422,7 | 1 607,2 | 1 643,3 | 2 331,8 | 2 727,5 | 2 400,2 |
| 1005 | Maïs | Milliers de t | 2 186,5 | 4 764,0 | 7 622,4 | 8 444,8 | 7 725,5 | .. | 11 447,7 |
| | | Millions d'USD | 672,7 | 1 216,0 | 1 650,9 | 1 672,4 | 1 503,9 | 2 108,1 | 2 313,0 |
| 2304 | Tourteaux et autres résidus solides | Milliers de t | 3 094,1 | 3 141,1 | 3 316,9 | 4 465,1 | 4 342,1 | 4 457,6 | 4 689,3 |
| | | Millions d'USD | 1 743,3 | 1 859,8 | 1 966,1 | 1 854,7 | 1 728,2 | 2 054,2 | 1 845,2 |
| 0801 | Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou | Milliers de t | 640,0 | 579,1 | 892,9 | 1 039,2 | 1 298,9 | 180,8 | 1 327,4 |
| | | Millions d'USD | 601,4 | 651,5 | 1 130,1 | 1 658,7 | 2 578,1 | 1 995,4 | 1 795,1 |
| 2106 | Préparations alimentaires non dénommées ailleurs | Milliers de t | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| | | Millions d'USD | 388,7 | 451,0 | 499,9 | 532,5 | 552,9 | 614,3 | 836,0 |
| 1001 | Froment (blé) et méteil | Milliers de t | 1 816,6 | 2 075,6 | 2 328,7 | 4 743,8 | 4 663,8 | 5 417,9 | 2 760,1 |
| | | Millions d'USD | 619,5 | 648,8 | 600,9 | 1 005,0 | 994,4 | 1 177,6 | 720,3 |
| 1201 | Fèves de soja | Milliers de t | 1 297,5 | 1 519,5 | 1 707,6 | 1 546,2 | 1 646,0 | 1 529,1 | 1 718,5 |
| | | Millions d'USD | 784,2 | 873,3 | 765,0 | 661,0 | 707,9 | 771,1 | 686,3 |
| 0102 | Animaux vivants de l'espèce bovine | Milliers de t | .. | .. | .. | 115,0 | 96,8 | 104,3 | 197,6 |
| | | Millions d'USD | 85,2 | 268,8 | 453,9 | 350,1 | 315,6 | 349,8 | 615,1 |
| 1511 | Huile de palme et ses fractions | Milliers de t | 404,5 | 508,0 | 429,4 | 594,7 | 602,6 | 566,4 | 672,5 |
| | | Millions d'USD | 518,2 | 559,1 | 458,7 | 510,9 | 568,7 | 541,5 | 530,9 |
| 2309 | Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux | Milliers de t | 222,3 | 250,3 | 280,0 | 372,4 | 342,1 | 370,4 | 368,6 |
| | | Millions d'USD | 366,7 | 427,1 | 480,6 | 540,6 | 490,1 | 543,5 | 526,3 |

.. Non disponible.

Source: Base de données Comtrade des Nations Unies.

4.1.2 Agriculture

4.1.2.1 Cadre juridique, institutionnel et politique

4.6. Pendant la période à l'examen, la principale évolution de la politique agricole a été l'adoption de diverses lois, notamment sur l'irrigation, la santé animale, l'élevage et la production végétale, ainsi que des règlements pertinents.

4.7. Les principaux textes législatifs régissant le secteur sont les suivants: i) la Loi sur l'irrigation (Loi n° 08/2017/QH14), publiée le 19 juin 2017 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018; ii) la Loi sur la santé animale (Loi n° 79/2015/QH13), publiée le 19 juin 2015 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016; iii) la Loi sur l'élevage (Loi n° 32/2018/QH14), publiée le 19 novembre 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020; iv) la Loi sur la production végétale (Loi n° 31/2018/QH14), publiée le 19 novembre 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020; v) le Décret n° 57/2018/ND-CP (sur les mesures d'incitation en faveur des entreprises qui investissent dans le secteur de l'agriculture et du développement rural), publié le 17 avril 2018; vi) le Décret n° 13/2020/ND-CP, publié le 21 janvier 2020 (relatif à la Loi sur l'élevage); vii) le Décret n° 107/2017/ND-CP (modifiant et complétant le Décret n° 193/2013/ND-CP du 21 novembre 2013), publié le 15 septembre 2017; viii) le Décret n° 40/2017/ND-CP (sur la gestion de la production et du commerce du sel), publié le 5 avril 2017; ix) la Décision n° 369/QD-BNN-CBTTNS (portant approbation du projet de développement de la canne à sucre jusqu'en 2020, et de l'orientation

jusqu'en 2030), publiée le 18 avril 2018; x) le Décret n° 83/2018/ND-CP (sur la vulgarisation agricole), publié le 24 mai 2018; xi) la Loi sur la protection des végétaux et la quarantaine phytosanitaire (Loi n° 41/2013/QH13), publiée le 25 novembre 2013; xii) le Décret n° 107/2018/ND-CP (sur le commerce d'exportation du riz), publié le 15 août 2018; xiii) le Décret n° 202/2013/ND-CP (sur la gestion des engrais), publié le 27 novembre 2013; et xiv) le Décret n° 62/2019/ND-CP (modifiant et complétant les articles du Décret n° 35/2015 sur la gestion et l'utilisation des terres rizicoles), publié le 11 juillet 2019.

4.8. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MARD) est le principal responsable en matière de politique agricole, y compris pour préparer les projets de loi, mettre en œuvre la législation, soutenir la production et réglementer les intrants et la production. Il est également responsable du secteur de la pêche et d'autres sous-secteurs. Sa structure est définie dans le Décret n° 15/2017/ND-CP (définissant les fonctions, les tâches et la structure organisationnelle), publié le 17 février 2017. Sous l'autorité du MARD, plusieurs organismes sont chargés de fournir des services agricoles, comme le Centre de l'informatique et des statistiques, le Centre national pour la vulgarisation dans le domaine agricole et de la pêche, et le Centre national pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement de l'environnement en milieu rural. Les autres ministères chargés de certains aspects de la politique agricole sont: le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement (MNRE) (chargé de l'utilisation des sols), le Ministère de l'industrie et du commerce (MOIT) (chargé de la distribution et du commerce des produits alimentaires), le Ministère de la santé (chargé des politiques sociales et de la sécurité alimentaire), et le Ministère des finances (MOF) (chargé de la politique budgétaire, y compris le soutien à l'agriculture). En outre, les Comités du peuple sont chargés de certains aspects de la politique agricole dans les provinces.

4.9. Le secteur privé est représenté par l'Association de l'industrie alimentaire du Viet Nam (VFA) pour les entreprises engagées dans le commerce et la transformation des produits agricoles et par le Syndicat des agriculteurs du Viet Nam, ainsi que quelques associations sectorielles qui représentent également des producteurs. Les exportateurs de produits agricoles ne sont pas tenus d'adhérer à la VFA.

4.10. Les entreprises publiques jouent un rôle essentiel, mais en déclin, dans la production, la transformation et le commerce des produits agricoles. Par exemple:

- la Société vietnamienne des produits alimentaires du Nord (Vinafood1) et la Société vietnamienne des produits alimentaires du Sud (Vinafood2) qui achètent, transforment, importent et exportent des produits alimentaires et des produits du sel. Environ 15% des exportations de riz du Viet Nam sont réalisées par ces deux sociétés depuis 2019.
- la Société nationale du café (VINACAFE) qui, par le biais de ses filiales, sociétés membres et entreprises associées, a des intérêts à tous les niveaux de la chaîne de production du café. Les intérêts de la société dans la production sont essentiellement limités à la recherche consacrée à la production de café et elle assiste les producteurs en fournissant des semences et des conseils.
- la Société vietnamienne du caoutchouc, qui est la plus grande entreprise de caoutchouc naturel au Viet Nam.
- la Société nationale du thé (VINATEA), qui est engagée à tous les niveaux de la production, de la transformation et de la commercialisation du thé, ainsi que dans la recherche et la fourniture de services de vulgarisation.

4.11. Pendant la période à l'examen, les autorités se sont concentrées sur la restructuration des entreprises publiques afin de promouvoir l'actionnarisation et le désinvestissement des capitaux d'investissement en vue d'améliorer l'efficacité du capital public. Selon les autorités, 18 entreprises publiques ont été transformées en sociétés à la fin de 2017.

4.1.2.2 Mesures à la frontière

4.12. La moyenne simple des droits NPF appliqués visant les produits agricoles (définition de l'OMC) était de 18,1% en 2020, ce qui est supérieur à la moyenne globale de 11,9%. Parmi les produits agricoles, le Viet Nam applique des contingents tarifaires pour les œufs, la canne à sucre et le tabac. La notification la plus récente relative aux importations soumises aux contingents tarifaires

pour 2019 indique qu'aucune importation d'œufs n'a été effectuée au titre du contingent, et qu'environ le quart du contingent sur le sucre et environ les deux tiers du contingent sur le tabac ont été utilisés.⁴ En outre, le Viet Nam a des contingents pour les importations préférentielles de riz, de riz paddy et de tabac non fabriqué en provenance du Cambodge et de la République démocratique populaire lao (section 3.1.3).

4.13. Dans le cadre des mesures prises en relation avec la pandémie de COVID-19, le riz (SH 1006) a été assujéti à un contingent d'exportation entre le 10 avril 2020 et le 30 avril 2020 inclus.⁵ Selon les autorités, le riz est un produit alimentaire essentiel, de sorte qu'elles ont adopté ce contingent pour assurer l'offre intérieure de riz à des fins de sécurité alimentaire nationale. Le contingent était de 400 000 tonnes pour l'exportation en avril 2020, et il a été attribué selon le principe du premier arrivé, premier servi.

4.14. Des interdictions/restrictions sont appliquées à l'exportation, entre autres, de certains animaux et végétaux précieux et rares, menacés d'extinction ou sauvages, conformément aux accords internationaux auxquels le Viet Nam est partie (section 3.2.3).

4.15. D'après les autorités, le Viet Nam n'a accordé aucune subvention à l'exportation de produits agricoles depuis son accession.

4.16. Les autorités indiquent que le Viet Nam ne contrôle pas les prix des produits agricoles. Le Décret n° 107/2018/ND-CP (sur le commerce d'exportation du riz), publié le 15 août 2018, a supprimé le règlement sur les critères d'enregistrement des contrats d'exportation de riz et le règlement sur les prix minimaux à l'exportation.⁶ En outre, la Circulaire n° 7/2020/TT-BTC du MOF, publiée le 27 mars 2020, a supprimé la Circulaire n° 89/2011/TT-BTC, qui énonçait les directives pour déterminer le prix plancher des exportations de riz.

4.17. Conformément au Décret n° 107/2018/ND-CP, les exportateurs de riz doivent obtenir un certificat auprès du MOIT. Ils doivent stocker au moins 5% de la quantité de riz qu'ils ont exportée au cours des six mois précédents; les exportateurs de riz doivent également organiser, sous la direction de l'organisme d'État compétent, un système de distribution du riz auquel ils doivent fournir la réserve de riz.

4.1.2.3 Soutien interne

4.18. Selon la dernière notification à l'OMC concernant le soutien interne à l'agriculture, parmi les programmes notifiés comme étant exemptés des engagements de réduction au titre de l'annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture (catégorie verte) (33 300 milliards de VND en 2013), l'essentiel du soutien a continué d'être accordé aux infrastructures, à l'aide régionale et aux secours en cas de catastrophe naturelle.⁷ La mesure globale du soutien totale était de 20 500 milliards de VND en 2013; au moment de son accession à l'OMC, le Viet Nam a consolidé sa mesure globale du soutien totale à 3 961,6 milliards de VND.

4.19. Les objectifs généraux en matière de développement agricole sont fixés dans le Plan directeur pour le développement de l'agriculture à l'horizon 2020, Vision jusqu'en 2030. Le Plan a été approuvé par la Décision du Premier Ministre n° 124/QĐ-TTg, publiée le 2 février 2012. Dans ce plan, les objectifs en matière de développement agricole sont les suivants: développer une agriculture moderne, durable et globale en promouvant les avantages comparatifs; faire appel à la science et à la technologie pour accroître la productivité, la qualité, l'efficacité et la compétitivité, et assurer la sécurité alimentaire nationale, à court et à long terme, tout en répondant aux diverses demandes sur le marché intérieur et à l'exportation; et améliorer l'efficacité de l'utilisation des terres, de l'eau, de la main-d'œuvre et des fonds propres. Il a également été approuvé par la Résolution n° 63/NQ-CP, publiée le 23 décembre 2009. Dans cette Résolution, les objectifs en matière de développement agricole à l'horizon 2020, Vision jusqu'en 2030, sont les suivants: assurer un approvisionnement alimentaire suffisant avec une production supérieure au taux de croissance démographique; mettre fin aux pénuries alimentaires et améliorer la qualité des repas; et faire en

⁴ Document de l'OMC G/AG/N/VNM/12 du 12 mai 2020.

⁵ Document de l'OMC G/AG/N/VNM/13 du 4 août 2020.

⁶ Le Décret n° 107/2018/ND-CP remplace et abroge le Décret n° 109/2010/ND-CP concernant les entreprises d'exportation de riz.

⁷ Document de l'OMC G/AG/N/VNM/6 du 23 juin 2016.

sorte que les riziculteurs aient un bénéfice moyen de plus de 30% par rapport aux coûts de production.

4.20. Le 10 juin 2013, la Décision du Premier Ministre n° 899/QD-TTg (portant approbation du projet intitulé "Restructuration du secteur agricole en vue d'accroître la valeur ajoutée et le développement durable") a été publiée. Cette Décision vise, entre autres, à i) augmenter la productivité, la qualité et la valeur ajoutée dans l'agriculture, avec pour objectif d'atteindre une croissance de la valeur ajoutée dans l'agriculture de 2,6% à 3,0% en 2011-2015, et de 3,5% à 4,0% en 2016-2020; ii) accroître les revenus et améliorer le niveau de vie des résidents ruraux, assurer la sécurité alimentaire et contribuer à la réduction de la pauvreté, avec pour objectif, entre autres, d'atteindre, d'ici à 2020, une augmentation du revenu des ménages ruraux de 2,5 fois supérieur à celui de 2008; et iii) améliorer la gestion des ressources naturelles, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les effets négatifs sur l'environnement, exploiter les avantages pour l'environnement, augmenter la capacité de gestion des risques et mieux se préparer à d'éventuelles catastrophes. Le 19 décembre 2013, le Décret n° 210/2013/ND-CP (sur les mesures visant à encourager les entreprises à investir dans l'agriculture et les zones rurales) a été publié. Les principales mesures visent à appuyer la formation des ressources humaines, le développement du marché, l'application de la science et de la technologie à l'investissement dans les abattoirs de bovins et de volailles, et la plantation d'herbes médicinales et de macadamias.

4.21. Le 9 avril 2015, la Décision du Premier Ministre n° 458/QD-TTg (publiant le plan de mise en œuvre de la Résolution n° 97-KL/TW du Comité central exécutif des Ministres politiques (sur certaines politiques et solutions visant à poursuivre la mise en œuvre de la Résolution centrale n° 7 du Comité central du Parti (terme X) sur l'agriculture et les campagnes) du 15 mai 2014) a été publiée. Par la suite, le MARD a publié la Décision n° 1777/QD-BNN-KH du 18 mai 2015 (le Plan d'action du MARD pour la mise en œuvre de la Décision du Premier Ministre n° 458/QD-TTg). De fait, le MARD a été chargé d'élaborer des plans pour des tâches spécifiques, et d'organiser la mise en œuvre effective, l'inspection et la supervision de la Résolution centrale n° 7. Voici quelques-unes des principales tâches: i) mettre à jour et promouvoir la Résolution (conformément à la Conclusion n° 97-KL/TW et à la Décision du Premier Ministre n° 458/QD-TTg); ii) examiner, adapter et améliorer la qualité de la planification; iii) promouvoir l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture et des zones rurales en association avec la restructuration de l'agriculture et de l'économie rurale; iv) accélérer la réhabilitation des zones rurales; v) rénover les entreprises de production, en mettant l'accent sur le développement de formes appropriées et efficaces de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; vi) promouvoir la recherche, le transfert et l'application des sciences et des technologies de pointe dans la production, la conservation et la transformation des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; vii) actualiser et améliorer la qualité de la formation professionnelle des travailleurs ruraux; viii) renouveler les mécanismes et les politiques et mobiliser les ressources; et ix) améliorer la capacité de gestion agricole. Les autorités indiquent que le MARD a adopté des politiques visant, entre autres, à: parvenir à la simplicité, à l'accessibilité et à la non-discrimination; et à réexaminer les procédures d'inspection des importations et des exportations. Elles font également observer que plusieurs entreprises et sociétés nationales ont joué un rôle important ces dernières années dans le processus de restructuration du secteur, par la recherche, l'investissement et l'application de solutions de haute technologie à la production de produits agricoles à grande échelle. Entre 2014 et 2017, le MARD a élaboré sept nouveaux plans de développement de sous-secteurs et 17 plans de restructuration du secteur de l'agriculture et du développement rural.

4.22. Afin d'encourager et de réduire les coûts de production agricole, la TVA n'est plus imposée sur les engrais depuis le 1^{er} janvier 2015, conformément aux dispositions de la Loi sur les modifications de la législation fiscale (Loi n° 71/2014/QH13, publiée le 26 novembre 2014).

4.23. Le Groupe industriel chimique du Viet Nam (VINACHEM) et la Société d'engrais et de produits chimiques PetroVietnam, qui sont des entreprises publiques, sont les plus grands producteurs d'engrais du pays. Selon les autorités, le gaz est fourni aux usines d'engrais en fonction des prix du marché.

4.24. Le riz figure sur la liste des produits et services soumis à la stabilisation des prix, conformément à la Loi sur les prix. Il figure également sur la liste des produits de réserve nationale, conformément à la Loi sur la réserve nationale. Ainsi, l'État peut l'utiliser en cas d'urgence nationale ou de catastrophe naturelle, pour des besoins de défense et de sécurité nationales. L'achat ou la vente de produits de réserve nationale est l'une des mesures que le gouvernement peut prendre

pour stabiliser les prix. Toutefois, selon les autorités, le gouvernement n'a pas utilisé la réserve nationale pour stabiliser les prix du riz ces dernières années. Tant l'importation que l'exportation de riz sont effectuées selon le plan assigné au début de chaque année pour maintenir la réserve nationale. Les autorités indiquent que le Viet Nam n'a pas de politique de subventionnement des prix du riz, et que le prix du riz suit les prix du marché. Si nécessaire, l'État peut recourir à des mesures de stabilisation des prix, y compris en procédant à l'achat, à la fixation de prix maximaux ou minimaux, ou à la vente de produits de réserve nationale pour équilibrer l'offre et la demande de riz.

4.25. D'après les autorités, le Viet Nam n'a pas recours à des mesures de contrôle des prix pour les produits agricoles; ceux-ci ne sont pas assujettis à des prescriptions en matière de commerce d'État.

4.1.3 Pêche

4.1.3.1 Caractéristiques

4.26. Représentant 2,3% des exportations de marchandises en 2019 (contre 3,8% en 2013), la pêche demeure une part importante de l'économie. En 2018, les captures de poissons se sont élevées à 3 590 tonnes, soit une augmentation de 6% par rapport à 2017.

4.1.3.2 Commerce

4.27. Pendant la période à l'examen, le Viet Nam a enregistré un excédent commercial en ce qui concerne les produits de la pêche.⁸ Les principaux produits exportés étaient les crevettes congelées et les filets de poisson-chat congelés. Les principaux produits importés étaient les crevettes congelées, les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poisson ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques (tableau 4.3).

Tableau 4.3 Exportations et importations de produits de la pêche, 2013-2019

| SH 2002 | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------|--|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Exportations | Total | Millions d'USD | 6 899,8 | 8 045,5 | 6 777,0 | 7 343,1 | 8 584,3 | 8 913,1 | 8 681,2 |
| 030617 | Crevettes congelées | Milliers de t | 252,2 | 284,2 | 184,6 | 223,1 | 245,6 | 196,6 | 235,7 |
| | | Millions d'USD | 1 988,9 | 2 481,8 | 1 731,4 | 1 820,3 | 2 204,6 | 1 973,1 | 1 961,7 |
| 030462 | Filets de siluridés congelés | Milliers de t | 577,1 | 541,6 | 520,8 | 516,0 | 450,1 | 546,1 | 545,6 |
| | | Millions d'USD | 1 973,7 | 1 721,3 | 1 584,2 | 1 610,0 | 1 422,5 | 1 530,2 | 1 571,0 |
| 160529 | Crevettes, préparées/conservées, en récipients hermétiquement fermés | Milliers de t | 73,3 | 78,3 | 40,8 | 48,6 | 32,2 | 39,0 | 63,4 |
| | | Millions d'USD | 984,9 | 927,0 | 402,5 | 548,8 | 392,8 | 478,6 | 734,8 |
| 030499 | Filets de poisson et autre chair de poisson, n.d.a. | Milliers de t | 77,0 | 91,5 | 89,1 | 102,1 | 123,0 | 164,2 | 118,3 |
| | | Millions d'USD | 302,5 | 346,5 | 355,8 | 349,8 | 374,5 | 473,9 | 459,2 |
| 160521 | Crevettes, préparées/conservées, non présentées dans un contenant hermétique | Milliers de t | 63,4 | 78,2 | 61,5 | 71,3 | 59,2 | 38,1 | 32,5 |
| | | Millions d'USD | 589,1 | 791,8 | 709,5 | 733,9 | 656,5 | 435,0 | 356,8 |
| 030487 | Filets de thons, listaos ou bonites à ventre rayé congelés | Milliers de t | 13,2 | 15,9 | 18,3 | 19,8 | 20,7 | 23,3 | 34,2 |
| | | Millions d'USD | 127,9 | 175,8 | 187,5 | 199,3 | 231,2 | 274,7 | 328,6 |
| 160414 | Thons, listaos et bonites, préparés/conservés | Milliers de t | 63,4 | 78,2 | 61,5 | 71,3 | 59,2 | 38,1 | 32,5 |
| | | Millions d'USD | 589,1 | 791,8 | 709,5 | 733,9 | 656,5 | 435,0 | 356,8 |

⁸ Aux fins du présent examen, les produits de poissons correspondent aux positions suivantes du SH2002: 0208.40, 03, 0511.91, 1504, 1603, 1604, 1605 et 2301.20.

| SH 2002 | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------|---|-----------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Importations | Total | Millions d'USD | 913,5 | 1 287,6 | 1 295,6 | 1 360,7 | 1 755,3 | 1 848,1 | 1 875,9 |
| 030617 | Crevettes congelées | Milliers de t | 24,4 | 48,7 | 37,1 | 37,2 | 46,2 | 40,8 | 29,8 |
| | | Millions d'USD | 201,7 | 436,5 | 385,6 | 331,7 | 430,1 | 387,5 | 220,9 |
| 230120 | Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques | Milliers de t | 109,0 | 105,3 | 112,9 | 119,7 | 160,8 | 145,5 | 129,5 |
| | | Millions d'USD | 146,4 | 169,9 | 174,1 | 182,4 | 233,0 | 228,5 | 194,0 |
| 030342 | Thons à nageoires jaunes congelés | Milliers de t | 23,2 | 28,4 | 39,2 | 49,0 | 55,6 | 43,3 | 64,3 |
| | | Millions d'USD | 63,7 | 85,4 | 100,7 | 108,2 | 146,1 | 118,9 | 166,3 |
| 030743 | Seiches, sépioles, calmars et encornets congelés | Milliers de t | .. | .. | .. | .. | .. | 17,9 | 97,0 |
| | | Millions d'USD | 19,3 | 26,1 | 33,8 | 26,0 | 47,2 | 27,9 | 131,9 |
| 030354 | Maquereaux, congelés | Milliers de t | .. | .. | 38,0 | 60,8 | 82,7 | 54,7 | 71,1 |
| | | Millions d'USD | 24,8 | 32,7 | 49,3 | 47,3 | 68,8 | 89,5 | 131,5 |

.. Non disponible.

Source: Base de données Comtrade des Nations Unies.

4.1.3.3 Politiques

4.28. Les principaux textes législatifs sur la pêche sont la Loi sur la pêche (Loi n° 18/2017/QH14), publiée le 21 novembre 2017⁹, et le Décret n° 26/2019/ND-CP (précisant un certain nombre d'articles et de mesures visant à appliquer la Loi sur la pêche), publié le 8 mars 2019, qui a abrogé un certain nombre de décrets antérieurs sur la pêche.¹⁰ Les dispositions de la Loi sont les suivantes: i) la planification de la protection et de l'exploitation des ressources aquatiques, et la mise en place de zones marines protégées; ii) l'importation et l'exportation d'espèces aquatiques; iii) la reproduction, l'élevage, la propagation artificielle, l'importation et l'exportation d'espèces aquatiques prescrites dans les annexes de la CITES; iv) la gestion des navires de pêche et de leur capture; et v) la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). La Loi introduit des politiques visant à: promouvoir l'investissement des entreprises dans l'infrastructure de l'aquaculture et la production de semences de poisson; soutenir les pêcheurs et les activités de pêche en mer; et encourager l'investissement dans la construction, le commerce et la gestion des marchés de produits aquatiques. La Loi instaure des sanctions contre la pêche INN. Elle met également en place un système permettant au gouvernement d'accorder des droits de gestion aux organisations communautaires en ce qui concerne la protection des ressources aquatiques. En vertu de la Loi, les navires de pêche commerciale étrangers ne peuvent entrer que dans le port de pêche spécifié dans la licence de pêche commerciale ou dans les ports de pêche approuvés par le MARD.¹¹ Selon les autorités, par rapport au régime précédent de la Loi sur la pêche de 2003, la nouvelle Loi, entre autres: i) couvre les activités de pêche menées par les entreprises et les particuliers vietnamiens en dehors des frontières maritimes du Viet Nam; ii) établit des contingents pour les licences de pêche; iii) exige que les bateaux de pêche aient au moins 15 m de long pour obtenir une licence leur permettant d'exercer leurs activités dans la zone extracôtière; et iv) détaille les activités de pêche INN et prévoit des sanctions strictes par rapport aux sanctions administratives pour les infractions commises dans d'autres domaines. Le Décret n° 26/2019/ND-CP, publié le 8 mars 2019

⁹ FAO, *Base de données FAOLEX: Viet Nam*. Adresse consultée: <http://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC171855>.

¹⁰ Y compris les Décrets n° 27/2005/ND-CP, du 8 mars 2005; n° 59/2005/ND-CP, du 4 mai 2005; n° 14/2009/ND-CP, du 13 février 2009; n° 32/2010/ND-CP, du 30 mars 2010; n° 33/2010/ND-CP, du 31 mars 2010; n° 52/2010/ND-CP, du 17 mai 2010; n° 53/2012/ND-CP, du 20 juin 2012; n° 66/2005/ND-CP, du 19 mai 2005; n° 80/2012/ND-CP, du 8 octobre 2012; n° 102/2012/ND-CP, du 29 novembre 2012; n° 57/2008/ND-CP, du 2 mai 2008; et n° 55/2017/ND-CP, du 9 mai 2017.

¹¹ FAO, *Base de données FAOLEX, Viet Nam*. Adresse consultée: <http://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC171855>.

(sur les lignes directrices pour la mise en œuvre de la Loi sur la pêche), précise certaines clauses de la Loi sur la pêche et les mesures d'application de la Loi.

4.29. Le MARD est responsable des politiques en matière de pêche, de l'élaboration des projets de loi et de la mise en œuvre de la législation existante. Au sein du Ministère, la Direction des pêches est chargée de conseiller le Ministre à propos de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des politiques et lois existantes. Une autre institution relevant de la Direction est l'Institut de l'économie et de la planification de la pêche du Viet Nam, qui étudie notamment les aspects économiques, les mécanismes, les politiques et les plans de développement de la pêche. Parmi les institutions non gouvernementales créées pour soutenir le secteur de la pêche figurent l'Association vietnamienne des exportateurs et producteurs de fruits de mer, la Société vietnamienne de la pêche, l'Association vietnamienne pour le Pangasius, l'Association vietnamienne de la culture marine et l'Association vietnamienne du thon.

4.30. La politique de la pêche est incluse dans le Plan directeur pour le développement de la pêche à l'horizon 2020, Vision jusqu'en 2030 (Décision du Premier Ministre n° 1445/QD-TTg publiée le 16 août 2013). Ce Plan fixe des objectifs visant à faire de la pêche un secteur de production communautaire important et hautement compétitif. Ses objectifs pour 2020 comprennent une valeur d'exportation de produits de la mer d'environ 11 milliards d'USD, avec un taux de croissance annuel moyen de 7% à 8% entre 2011 et 2020; pour 2030, ses objectifs comprennent une valeur d'exportation de produits de la mer de 20 milliards d'USD, avec un taux de croissance annuel moyen de 6% à 7% entre 2020 et 2030.

4.31. Conformément à la Loi sur la pêche, le Viet Nam a pris des mesures concrètes dans la lutte contre la pêche INN.¹² Un comité national a été créé en mai 2019 pour coordonner les efforts des organismes centraux et des autorités locales dans la lutte contre la pêche INN. Les villes côtières et les provinces ont créé leurs propres unités de lutte contre la pêche INN afin de superviser les activités de pêche. Les bateaux de pêche qui utilisent les ports maritimes doivent présenter des rapports sur leur cargaison, l'origine des produits et les journaux de bord. Les autorités indiquent que le Viet Nam améliore son cadre juridique, et que des traqueurs sont installés sur les bateaux pour contrôler l'origine des produits de la mer et faire respecter le droit maritime. Selon les autorités, la Loi et un certain nombre de décisions et de directives gouvernementales permettent aux organismes et aux localités de lutter efficacement contre la pêche INN. Le Viet Nam a également établi des circuits de communication avec les pays voisins pour détecter et examiner les infractions INN. La Décision n° 1481/QD-BNN-TCTS du MARD, publiée le 2 mai 2019, a établi des contingents pour les licences de pêche. Elle divise les zones de pêche en trois zones: côtière, intérieure et hauturière. La taille des bateaux de pêche est précisée uniquement pour les opérations de pêche dans chaque zone; par exemple, des bateaux de plus de 15 m de long dans la zone hauturière, de 12 m à 15 m dans la zone intérieure, et de moins de 12 m dans la zone côtière.

4.32. En vertu de la Loi sur les taxes d'extraction (redevances), les produits aquatiques naturels sont soumis à une redevance de 2% du prix de vente, à l'exception des ormeaux, des concombres de mer et des perles pour lesquels le taux de redevance est de 10%.¹³

4.33. Les produits aquatiques destinés à l'exportation doivent être conformes à la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à ses documents d'orientation, y compris les circulaires du MARD précisant la gestion de la sécurité des produits aquatiques exportés: circulaires n° 48/2013/TT-BNNPTNT (qui prévoit des règles concernant l'inspection et la certification des produits aquatiques destinés à l'exportation), publiée le 12 novembre 2013; n° 02/2017/TT-BNNPTNT (modifiant et complétant certains articles de la circulaire n° 48/2013/TT-BNNPTNT), publiée le 13 février 2017; et n° 16/2018/TT-BNNPTNT (modifiant et complétant certains articles des circulaires n° 48/2013/TT-BNNPTNT et n°02/2017/TT-BNNPTNT), publiée le 29 octobre 2018.

4.34. Comme notifié à l'OMC, les politiques en faveur du développement de la pêche prévoient des mesures de soutien au secteur, telles que des crédits pour les nouveaux navires, une assurance

¹² MARD, *VN Adopts EU Recommendations to Combat IUU Fishing*. Adresse consultée:

<https://www.mard.gov.vn/en/Pages/vn-adopts-eu-recommendations-to-combat-iuu-fishing.aspx>.

¹³ Résolution n° 712/2013/UBTVQH du Comité parlementaire permanent, publiée le 16 décembre 2013.

accident subventionnée et des exonérations fiscales entre 2015 et 2018.¹⁴ Les politiques sont fondées, entre autres, sur le Décret n° 67/2014/ND-CP, publié le 7 juillet 2014, et ses modifications. Les objectifs de ces politiques sont les suivants: i) la modernisation et la construction de ports de pêche, d'abris pour les navires de pêche et d'autres infrastructures et installations, afin d'améliorer la gestion, le suivi, la supervision et l'inspection des activités de pêche; ii) la mise à niveau et la modernisation des navires de pêche artisanaux et de petite taille, et la conversion des navires en bois en navires en acier afin d'accroître la sécurité et de minimiser les risques pour les personnes qui participent à des activités de pêche; iii) la lutte contre la pauvreté; iv) le maintien et le développement de la pêche traditionnelle de manière durable; v) la formation et la sensibilisation; et vi) le soutien à la conversion des engins de pêche, en vue d'éliminer l'utilisation d'engins destructeurs. Plusieurs programmes de soutien ont été ou sont en train d'être mis en œuvre pour soutenir le secteur de la pêche¹⁵, comme:

- un système d'assurance pour les personnes participant à des activités de pêche et pour les navires de pêche naviguant en mer, conformément au Décret n° 67/2014/ND-CP;
- des exonérations de taxes et de droits: aucun droit d'enregistrement imposé aux navires de pêche, afin d'encourager l'enregistrement des navires de pêche; exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les particuliers et les ménages qui pratiquent une pêche importante, etc.; exonération des droits d'importation sur les machines, équipements, matériaux et composants qui ne sont pas fabriqués dans le pays, afin de construire ou de rénover les navires en vue de réduire le nombre de petits bateaux de pêche.

4.35. Le Viet Nam est membre de plusieurs organisations intergouvernementales internationales et régionales actives dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission Asie-Pacifique des pêches, laquelle est un organisme régional des pêches au titre de l'article XIV de la FAO. Le Viet Nam est aussi membre du Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est, du Réseau des centres d'aquaculture d'Asie et du Pacifique et de la Commission du Mékong. Le pays est également non-membre coopérant de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central afin d'améliorer le suivi et la gestion des captures de thon au Viet Nam et de contribuer à la réduction de la pêche INN.

4.2 Industries extractives et énergie

4.2.1 Industries extractives

4.36. Le Viet Nam dispose de diverses ressources minérales dans tout le pays.¹⁶ En 2019, il était l'un des principaux producteurs de bismuth¹⁷, de tungstène (5,6% de la production mondiale), de spath fluor (3,4%), de ciment (2,3%) et d'étain (1,5%).¹⁸ C'est le deuxième producteur mondial de tungstène et il possède certaines des plus grandes réserves mondiales de bauxite et d'alumine (12,3%) et de terres rares (18,3%), ainsi que d'importants gisements de concentrés minéraux de titane (ilménite), de minerai de fer, de chromite et de cuivre.¹⁹

4.37. Le secteur minier est fortement concentré autour de la production de charbon, qui est essentiellement tournée vers le marché intérieur de la production d'énergie.²⁰ Dans le sous-secteur de l'extraction du charbon, deux entreprises d'État, à savoir le Groupe industriel charbon-minéraux

¹⁴ Documents de l'OMC G/SCM/N/284/VNM et G/SCM/N/315/VNM du 28 février 2020; et G/SCM/N/343/VNM du 27 février 2020.

¹⁵ OCDE, *OECD.Stat, Fisheries Support Estimate*. Adresse consultée: https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=FISH_FSE#.

¹⁶ Les minéraux englobent l'antimoine, la barytine, la bauxite, le bismuth, la chromite, le charbon, le cuivre, le spath fluor, le nickel, les terres rares, les sables siliceux, l'argent, l'étain, le titane, le tungstène, le zinc et le zircon. Département de l'Intérieur des États-Unis, *US Geological Survey (2018)*. Adresse consultée: <https://s3-us-west-2.amazonaws.com/prd-wret/assets/palladium/production/mineral-pubs/mcs/mcs2018.pdf>.

¹⁷ Les données officielles récentes concernant la production vietnamienne de bismuth ne sont pas disponibles.

¹⁸ Département de l'Intérieur des États-Unis, *US Geological Survey (2020), Mineral Commodity Summaries*. Adresse consultée: <https://pubs.usgs.gov/periodicals/mcs2020/mcs2020.pdf>.

¹⁹ Département de l'Intérieur des États-Unis, *US Geological Survey (2020), Mineral Commodity Summaries*. Adresse consultée: <https://pubs.usgs.gov/periodicals/mcs2020/mcs2020.pdf>.

²⁰ Compte tenu de la hausse de la demande d'électricité ces dernières années et des prévisions connexes pour les années à venir, les industries extractives restent un secteur clé pour une croissance économique soutenue.

du Viet Nam (Vinacomin) et la société Dong Bac (DBC), représentent environ 90% de la production nationale.²¹ Outre ces entreprises d'État, plusieurs entreprises privées exploitent quelques petites mines, et une entreprise étrangère (Vietmindo) participe à des activités minières de la mine de charbon de Dong Vong-Uong Thuong dans le cadre d'un contrat allant jusqu'à la fin de l'année 2020. Jusqu'en 2013, le Viet Nam était un exportateur net de charbon, et les exportations représentaient 28% de la production nationale cette année-là. Les exportations de charbon ont considérablement diminué pendant la période à l'examen et le Viet Nam est devenu un importateur net de charbon en 2019.²² La consommation de charbon prévue au début de 2020 était de 58,1 millions de tonnes.

4.38. Depuis 2013, le Viet Nam a commencé à exploiter des mines de terres rares dans les provinces septentrionales de Lai Chau, Lao Cai et Yen Bai. Le pays disposerait de réserves prouvées de 11 millions de tonnes d'éléments de terres rares (les troisièmes réserves mondiales).²³ La production annuelle actuelle est estimée à environ 900 tonnes.

4.39. En 2019, les industries extractives (y compris les combustibles minéraux) représentaient 7,5% du PIB et 0,4% de l'emploi total. La même année, les exportations de minéraux (chapitres 25 à 27 du SH) représentaient 2,1% (8,2% en 2013) des exportations totales de marchandises. Le secteur a connu une croissance négative pour la troisième année consécutive en 2018 (-3,11%), une baisse principalement due à la diminution du prix du pétrole brut. Étant près de 18 fois plus élevée que dans le reste de l'économie, la productivité sectorielle du travail est la plus élevée du pays.²⁴ Toutes les mines appartiennent à l'État et à ses entreprises d'exploitation des ressources naturelles.

4.40. La Loi de 2010 sur les minéraux²⁵ régleme le secteur.²⁶ Elle a été modifiée par la Loi n° 35/2018/QH14 (modifiant et complétant certains articles de 37 lois relatives à l'aménagement), publiée le 20 novembre 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les modifications concernent des aspects liés à l'élaboration, l'ajustement et l'approbation des plans de prospection, d'extraction, de transformation et d'utilisation des minéraux, y compris des minéraux soumis à des restrictions. En 2011, le Viet Nam a adopté la stratégie relative aux ressources minérales à l'horizon 2020, Vision jusqu'en 2030, et un plan d'action pour l'orientation stratégique des ressources minérales et leur exploitation.²⁷ La stratégie prévoit, entre autres: i) la gestion, la protection, l'exploitation et l'utilisation rationnelles des ressources minérales non renouvelables; ii) la mise en œuvre préalable d'un relevé et d'une évaluation des ressources minérales afin de permettre une planification efficace; iii) d'associer l'exploration et l'exploitation minières au potentiel de transformation et d'utilisation de chaque type de minéral, au vu des besoins de tous les secteurs économiques; iv) pour les grands gisements de minéraux, de n'exporter que des produits semi-finis à forte valeur économique; et v) de recourir à la coopération internationale pour accéder au savoir scientifique et aux technologies respectueuses de l'environnement. Les autorités indiquent que les résultats obtenus dans le cadre de cette stratégie sont les suivants: une cartographie géologique et minérale dans les zones terrestres et maritimes; l'évaluation des réserves minérales de titane, de bauxite et d'autres minéraux; l'exploration et la prospection de nouvelles ressources; la gestion et le contrôle des activités minières; et la protection des droits et des intérêts locaux par les autorités locales.

²¹ Six mines à ciel ouvert et 13 mines souterraines exploitent le charbon. En 2019, Vinacomin et la DBC ont produit respectivement 45,6 millions de tonnes et 10,9 millions de tonnes de charbon.

²² Les exportations de charbon ont progressivement diminué, tombant de 12 millions de tonnes en 2013 à un peu plus d'un million de tonnes en 2019. Parallèlement, les importations de charbon ont bondi (+1 508%) entre 2013 et 2019. Au cours de la même période, le taux de droit NPF moyen sur le charbon (position 2701 du SH) est passé de 0% à 2%.

²³ *Hanoi Times*, "Vietnam May Compete with China in Rare Earth Export", 3 juin 2019. Adresse consultée: www.hanoitimes.vn/vietnam-may-compete-with-china-in-rare-earth-export-846.html.

²⁴ Cette différence significative de la productivité du travail est liée à la forte intensité de capital dans le secteur.

²⁵ Publiée le 17 novembre 2010 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

²⁶ La Loi sur les minéraux protège les minéraux inexploités, et régleme les relevés géologiques de ressources minérales, l'exploration et l'exploitation minières, et la gestion des minéraux à l'échelle du pays.

²⁷ La Stratégie se concentre en priorité sur le charbon, l'uranium, les métaux, les éléments non métalliques, les matériaux de construction, l'eau thermale naturelle, le pétrole et le gaz. Résolution n° 02-NQ/TW du Politburo (sur l'orientation stratégique concernant les minéraux et le secteur minier à l'horizon 2020, Vision jusqu'en 2030), publiée le 25 avril 2011; Décision du Premier Ministre n° 2427/QD-TTg (portant approbation de la Stratégie relative aux minéraux à l'horizon 2020, Vision jusqu'en 2030), publiée le 22 décembre 2011; et Résolution n° 103/NQ-CP (sur le plan d'action pour la mise en œuvre de la Résolution n° 02-NQ/TW), publiée le 22 décembre 2011.

4.41. Le MNRE supervise le secteur minier et assure la coordination avec les autres ministères conformément à la stratégie. Les Comités du peuple à tous les niveaux locaux supervisent également les activités minières dans leurs juridictions. Tous les projets miniers doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'examen, composé du MOIT, du Ministère de la construction et du Comité du peuple provincial ou municipal pertinent.²⁸ Les projets impliquant des techniques avancées et respectueuses de l'environnement sont fortement encouragés; les projets ordinaires sont examinés en fonction de leurs caractéristiques et de la nécessité de l'exploitation. Tous les projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière doivent être approuvés par le Premier Ministre, quel que soit la source ou le montant du capital.²⁹

4.42. Les activités de reconnaissance sont organisées par le MNRE sur la base d'un plan d'arpentage. Les investisseurs privés peuvent apporter des capitaux pour les activités de reconnaissance, sauf pour les projets liés à l'uranium et au thorium. En ce qui concerne l'exploration et l'exploitation, l'obtention d'une licence nécessite des engagements de la part du titulaire de la licence: détenir au moins 50% de l'investissement total en capital proposé pour la mise en œuvre d'un projet d'exploration, et au moins 30% du capital total investi pour un projet d'exploitation. Un droit s'applique à chaque licence, et les taux sont fondés sur la qualité et le type de minéraux concernés par l'exploitation, les conditions d'exploitation, les réserves et la valeur de la propriété. La durée maximale des licences d'exploration est de 48 mois. Une licence d'exploitation dont la durée initiale est de 30 ans peut être prolongée de 20 ans.

4.43. Selon les autorités, le gouvernement a encouragé la restructuration de Vinacomin et de la DBC dans le but d'atteindre une plus grande efficacité. La Décision du Premier Ministre n° 2006/QD-TTg, publiée le 12 décembre 2017, a approuvé le programme de restructuration de Vinacomin pour la période 2017-2020.³⁰ Les Décisions du Ministre de la défense n° 1894/QD-BQP sur le plan de restructuration de la société Dong Bac à l'horizon 2015, publiée le 27 mai 2014, et n° 5917/QD-BQP sur le plan de restructuration, de renouvellement et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la société Dong Bac à l'horizon 2020, publiée le 29 décembre 2017, ont approuvé des plans analogues pour la DBC. En plus de la restructuration organisationnelle, les Décisions ont prescrit l'actionnarisation des filiales et la cession de titres des sociétés associées fonctionnant de manière inefficace.³¹ La DBC a réduit sa participation dans trois entreprises associées et elle a transformé deux filiales en sociétés par actions ces dernières années.

4.44. Le Plan directeur pour le développement de l'industrie charbonnière à l'horizon 2020, Vision jusqu'en 2030, a été révisé par la Décision du Premier Ministre n° 403/QD-TTg (relative à l'approbation et à l'ajustement du Plan directeur pour le développement de l'industrie charbonnière à l'horizon 2020, Vision jusqu'en 2030) le 14 mars 2016. La révision vise à assurer la sécurité énergétique du pays, à donner la priorité à la demande intérieure et à réduire progressivement les exportations de charbon³² par le biais de plans de gestion et d'autres mesures réglementaires conformes à la gestion de l'État et aux engagements internationaux. Elle préconise la poursuite de l'exploration des ressources en charbon afin de garantir des ressources fiables pour le développement durable de l'industrie du charbon; un accroissement des investissements sortants et de l'activité commerciale, dans le but de fournir du charbon sur le marché intérieur; la mise en place d'une production de charbon durable en fonction de la demande intérieure à long terme; et la diversification des modes d'investissement et de commerce dans le secteur houiller.

4.45. La Circulaire n° 152/2015/TT-BTC du MOF (indications relatives à la taxe sur les ressources naturelles), publiée le 2 octobre 2015, oriente la mise en œuvre de la Loi de 2009 sur les taxes

²⁸ Directive du Premier Ministre n° 03/CT-TTg (sur le renforcement des politiques et des lois relatives aux minéraux), publiée le 30 mars 2015.

²⁹ Annexe 4 de la Loi de 2014 sur l'investissement (n° 67/2014/QH13), publiée le 26 novembre 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

³⁰ En raison des difficultés à établir l'évaluation de l'entreprise, Vinacomin prévoit achever cette étape pour son actionnarisation d'ici à 2022. Dans l'intervalle, Vinacomin a été transférée sous la responsabilité de la Commission de gestion du capital public dans les entreprises.

³¹ Vinacomin compte plus de 50 filiales opérant sous la forme d'unités comptables indépendantes, de filiales étrangères, de sociétés à responsabilité limitée à un seul membre et de sociétés par actions. Vinacomin, *Introduction, Subsidiaries*. Adresse consultée: <http://www.vinacomin.vn/introduction/subsidiaries-201507151618348546.htm>.

³² Seuls les types de charbon pour lesquels il n'y a pas de demande dans le pays doivent être exportés.

d'extraction (redevances)³³, notamment en définissant les produits soumis à des redevances, les contribuables, les bases d'imposition, la production de ressources imposables et le prix de référence.³⁴ Les taux de redevance ont été ajustés en vertu de la Résolution n° 1084/2015/UBTVQH13 du Comité permanent de l'Assemblée nationale (qui publie le barème de la taxe prélevée sur les ressources naturelles), publiée le 10 décembre 2015. Le taux de redevance varie entre 1% et 35%, et l'ajustement a conduit à une augmentation moyenne d'environ 4% pour les minéraux métalliques et non métalliques par rapport aux taux de la Résolution n° 928/2010/UBTVQH12 du Comité permanent de l'Assemblée nationale (qui publie le barème de la taxe prélevée sur les ressources naturelles), publiée le 19 avril 2010. Les redevances sont prélevées au même taux sur les produits exportés et les produits consommés dans le pays; aucune information sur le montant des redevances perçues sur la production minière n'était disponible.

4.46. Les entreprises qui exercent des activités dans le secteur des industries extractives, y compris l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz, sont assujetties à un impôt sur les sociétés plus élevé (taux normal de 20% pour les autres secteurs), allant de 32% à 50% selon l'emplacement, les conditions d'exploitation et les réserves minières. Les exportations de produits minéraux sont soumises à une taxe à l'exportation comprise entre 0% et 40%³⁵, tandis que les taxes à l'exportation sur les produits du pétrole et du gaz varient entre 0% et 10%. Les minéraux destinés à l'exportation doivent figurer sur la liste des minéraux admissibles à l'exportation.³⁶ Les exportateurs de minéraux dont la teneur en thorium ou uranium est égale ou supérieure à 0,05% en poids doivent obtenir une licence d'exportation pour les matières radioactives auprès du Ministère de la science et de la technologie. Des spécifications techniques s'appliquent aux exportations de matériaux de construction, tels que le sable naturel, le granit, l'ardoise, le marbre, les pierres de construction, les bordures de trottoir, le calcaire, le quartz, le gravier et les pierres concassées.³⁷ La Lettre officielle n° 7406/TCHQ-GSQL du MOF, publiée le 10 novembre 2017, a imposé une interdiction d'exporter du sable blanc de silice. Le gouvernement détient le droit exclusif de produire des lingots d'or, et d'importer et d'exporter de l'or brut.³⁸ Aucune autre restriction de production ou d'exportation de minéraux n'est appliquée. Différents types de minéraux sont exonérés de TVA.³⁹

4.47. Depuis 2013, 21 projets ont attiré 1,65 milliard d'USD d'investissement étranger direct (IED). Cependant, le secteur minier a du mal à attirer les investisseurs étrangers. Environ 1% de l'ensemble de l'IED entre 2013 et 2020 a été dirigé vers ce secteur.

4.48. Entre 2013 et 2020, la protection tarifaire NPF moyenne appliquée pour les minerais, scories et cendres (chapitre 26 du SH) est tombée de 3,6% à 3,4%, en raison du fractionnement de deux lignes tarifaires. En ce qui concerne le sel, le soufre, les terres et pierres, la chaux et le ciment (chapitre 25 du SH), la moyenne des droits NPF appliqués est passée de 5,0% à 5,9% au cours de

³³ Loi n° 45/2009/QH12, publiée le 25 novembre 2009 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010, telle que modifiée par la Loi n° 71/2014/QH13 (modifiant et complétant certains articles de la législation fiscale), publiée le 26 novembre 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

³⁴ Cette Circulaire définit également les exemptions accordées à certains contribuables (par exemple les ménages qui utilisent l'eau à des fins domestiques) et les circonstances permettant une réduction des redevances (par exemple un incendie ou une catastrophe naturelle causant des dommages à la ressource déclarée). Le prix imposable du pétrole brut, du gaz naturel et du gaz de houille est fixé conformément au Décret n° 50/2010/ND-CP (détaillant et guidant la mise en œuvre de certains articles de la Loi de 2009 sur les taxes d'extraction), publié le 14 mai 2010, tel que modifié par le Décret n° 12/2015/ND-CP (guidant la mise en œuvre de certains articles de la Loi n° 71/2014/QH13), publié le 12 février 2015.

³⁵ Les minerais et concentrés de minéraux (fer, manganèse, plomb, étain, chrome, tungstène), les déchets métalliques (cuivre, nickel, aluminium, plomb, zinc) et divers types de pierres de taille ou de construction sont soumis à des taxes à l'exportation.

³⁶ Circulaire n° 41/2012/TT-BCT du MOIT (sur les exportations de minéraux), publiée le 20 décembre 2012, telle que modifiée par la Circulaire n° 12/2016/TT-BCT du MOIT (modifiant certains articles de la Circulaire n° 41/2012/TT-BCT du MOIT), publiée le 5 juillet 2016.

³⁷ Circulaire n° 05/2018/TT-BXD du Ministère de la construction (guidant les exportations de minéraux utilisés comme matériaux de construction), publiée le 29 juin 2018, telle que modifiée par la Circulaire n° 05/2019/TT-BXD du Ministère de la construction (modifiant et complétant l'Appendice de la Circulaire n° 05/2018/TT-BXD), publiée le 10 octobre 2019.

³⁸ L'or brut est défini comme des lingots, des barres, des particules, des pièces d'or et autres formes d'or. Décret n° 24/2012/ND-CP (sur la gestion des activités commerciales liées à l'or), publié le 3 avril 2012.

³⁹ Les produits exportés provenant de ressources naturelles et de minéraux, sans autre transformation ou directement transformés, dont la valeur totale (plus le coût énergétique) représente 51% ou plus du coût primaire, ne sont pas imposables. Dans les autres cas, la TVA est de 0%.

la même période⁴⁰, tandis que la moyenne des droits NPF appliqués visant les combustibles minéraux et les huiles minérales obtenus à partir de matières bitumineuses ainsi que les cires minérales (chapitre 27 du SH) est passée de 4,5% à 7,1%.

4.2.2 Énergie

4.49. La croissance future de l'économie est directement liée à sa capacité à satisfaire la demande d'énergie en constante augmentation sur le marché intérieur. La consommation d'énergie devrait augmenter à un taux annuel moyen de 3% entre 2020 et 2029.⁴¹ Les pénuries d'électricité restent un défi pour le développement du pays, et l'offre de production hydroélectrique est à son plus bas niveau en raison d'une grave canicule et de faibles précipitations en 2019.⁴² Le Viet Nam importe de l'électricité de Chine et de la République démocratique populaire lao⁴³, ainsi que du charbon et des combustibles pour la production d'énergie. Il donne désormais la priorité aux ressources en charbon et en gaz pour la production d'énergie domestique. À moyen terme, le pays devrait rester un importateur net de charbon, tandis que les importations de pétrole et de gaz naturel augmenteront.⁴⁴ En 2017, 36,1% de la production nationale d'énergie provenait du charbon, le pétrole (25,3%), le gaz naturel (10,0%), l'hydroélectricité (9,8%) et les biocarburants et déchets (18,8%) fournissant le reste.⁴⁵ En 2017, la consommation finale d'énergie était la suivante: 30,8% pour les produits pétroliers, 23,2% pour l'électricité, 23,1% pour le charbon, 1,6% pour le gaz et 21,2% pour les biocarburants et les déchets. En 2018, le secteur représentait 55,0% de la consommation finale d'énergie, le reste étant absorbé par les transports (19,8%) et les consommateurs résidentiels (18,4%).⁴⁶ Les entreprises d'État restent des acteurs clés dans le secteur de l'énergie (sections 4.2.2.1 et 4.2.2.2).

4.50. Le Viet Nam vise à améliorer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, conformément à la Loi sur les économies d'énergie et le rendement énergétique.⁴⁷ La Décision du Premier Ministre n° 280/QD-TTg, publiée le 13 mars 2019, a approuvé le Programme national d'efficacité énergétique (VNEEP3) pour la période 2019-2030, avec des objectifs d'économie d'énergie de 5% à 7% pour 2025 et de 8% à 10% pour 2030. La Décision du Premier Ministre n° 04/2017/QD-TTg, publiée le 9 mars 2017, a mis à jour la liste des appareils et équipements faisant l'objet d'un étiquetage énergétique, l'application de prescriptions minimales en matière d'efficacité énergétique et la feuille de route pertinente pour la mise en œuvre jusqu'en 2020.⁴⁸ Le VNEEP3 détaille les économies potentiellement réalisables dans différentes branches de production, telles que les boissons, les matières plastiques, le papier, les produits chimiques et les produits de l'industrie lourde. Les autorités indiquent que le VNEEP établi pour la période 2011-2015 a permis de réaliser des économies de 5,65% de la demande totale d'énergie pendant cette période. De même, la Directive du Premier Ministre n° 20/CT-TTg (sur le renforcement des économies d'électricité pour la période 2020-2025), publiée le 7 mai 2020, vise à économiser au moins 2% de la consommation totale d'électricité chaque année. En 2019-2020, le gouvernement a attribué

⁴⁰ Les moyennes pour le chapitre 25 du SH excluent les taux hors contingent, car ces renseignements n'étaient pas disponibles pour 2013.

⁴¹ Economist Intelligence Unit (2020), *Energy Report – Vietnam*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=520455435&mode=pdf.

⁴² Par exemple, le débit d'eau a atteint son plus bas niveau depuis 30 ans dans le bassin du fleuve Da. En 2019, l'énergie hydroélectrique a considérablement diminué, d'environ 16,3 milliards de kWh par rapport à 2018. VN Express, "Pas de pénurie d'électricité en 2020, ordres du Premier ministre", 26 décembre 2019. Adresse consultée: <https://e.vnexpress.net/news/business/economy/no-power-shortages-in-2020-pm-orders-4033157.html>; et VN Express, "Hydropower Dams Run Out of Water on Lack of Rain", 22 décembre 2019. Adresse consultée: <https://e.vnexpress.net/news/news/hydropower-dams-run-out-of-water-on-lack-of-rain-4031062.html>.

⁴³ Les importations en provenance de la République démocratique populaire lao ont commencé en 2013, et représentaient un peu plus de 1,2 milliard de kWh en 2018. Les importations en provenance de Chine ont diminué au cours de la période, tombant de plus de 5 milliards de kWh en 2010 à moins de 2 milliards de kWh en 2018.

⁴⁴ Economist Intelligence Unit (2020), *Energy Report – Vietnam*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=520455435&mode=pdf.

⁴⁵ International Energy Agency, *Viet Nam*. Adresse consultée: <https://www.iea.org/countries/viet-nam>.

⁴⁶ International Energy Agency, *Viet Nam*. Adresse consultée: <https://www.iea.org/countries/viet-nam>.

⁴⁷ Loi sur les économies d'énergie et le rendement énergétique n° 50/2010/QH12, publiée le 17 juin 2010 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

⁴⁸ Les articles soumis à ces prescriptions sont les appareils électroménagers, le matériel de bureau et commercial, le matériel industriel, et les moyens de transport, y compris les voitures de neuf places ou moins, les motocyclettes et les cyclomoteurs.

10 milliards de VND au VNEEP3 concernant les politiques et la communication sur l'utilisation économique et efficace de l'énergie. La Directive du Premier Ministre n° 30/CT-TTg, publiée le 27 novembre 2015, a exhorté plusieurs ministères à renforcer le contrôle des projets d'investissement qui utilisent intensivement l'énergie et les ressources et qui sont susceptibles de polluer l'environnement. Ces ministères ont été invités à élaborer des règlements techniques et des normes d'utilisation de l'énergie applicables à chaque secteur de l'industrie manufacturière. En outre, le Plan d'action national pour la croissance verte établi pour la période 2014-2020⁴⁹ a favorisé la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation de sources d'énergie propres et renouvelables dans un large éventail d'activités dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie.

4.51. La construction de deux centrales nucléaires⁵⁰ a pris fin en 2016, en raison de la baisse des prévisions de la demande d'électricité. La Décision du Premier Ministre n° 11/2017/QĐ-TTg (sur le mécanisme de promotion et de développement des projets d'énergie solaire au Viet Nam), publiée le 4 avril 2017, a établi des conditions favorables au développement des projets d'énergie solaire; la Décision du Premier Ministre n° 37/2011/QĐ-TTg (sur le mécanisme visant à promouvoir le développement de projets de production d'énergie éolienne au Viet Nam), publiée le 29 juin 2011, telle que modifiée par la Décision du Premier Ministre n° 39/2018/QĐ-TTg, publiée le 10 septembre 2018, reprend les mêmes termes, mais pour les projets de production d'énergie éolienne. Outre les incitations fiscales et à l'importation (section 3.3.1), ces Décisions visent à garantir un prix plus élevé que le prix de détail moyen pour l'électricité produite par ces projets. Les autorités constatent une forte augmentation des projets d'énergie solaire et éolienne, principalement de la part des investisseurs privés.

4.2.2.1 Électricité

4.52. Certains segments spécifiques du marché de l'électricité ont amorcé un virage vers une concurrence accrue entre les fournisseurs de services pendant la période à l'examen, et la consommation d'électricité continue d'augmenter à un taux de croissance à deux chiffres sur une base annuelle. Le Viet Nam entend parvenir à un développement équilibré de son marché de l'électricité, élément essentiel de la croissance économique. Les autorités estiment que le montant total du capital investi nécessaire pour répondre à l'augmentation de la demande est actuellement d'environ 10 milliards d'USD par an, et ce besoin continuera d'augmenter jusqu'à 50 à 60 milliards d'USD en 2035.⁵¹

4.53. L'augmentation de la demande a fait passer la consommation d'électricité au-dessus de 200 milliards de kWh en 2018. Les autorités prévoient qu'elle atteindra 245 milliards de kWh en 2020 – soit une croissance annuelle de 2,1% – et qu'elle atteindra environ 550-600 milliards de kWh en 2030. Presque toutes les communes sont connectées au réseau électrique, et plus de 98% des ménages ruraux ont l'électricité. Le projet d'électrification des zones rurales, mis sur pied avec le soutien financier de la Banque asiatique de développement, vise à connecter 99,9% de la population au réseau d'ici à 2020.⁵²

4.54. En 2018, la capacité de production d'électricité était de 49 410 MW et provenait principalement de centrales au charbon (38%) et de centrales hydroélectriques (34%). Le reste de la capacité installée se composait de turbines à gaz et au mazout (18,0%), d'énergies renouvelables (8,0%) et d'importations (1,2%). En 2016, la majorité de l'électricité était fournie par des centrales hydroélectriques et des centrales au charbon, qui représentaient respectivement 42,1% et 34,0% de la production totale d'électricité; venaient ensuite le gaz (17,4%) et le pétrole (2,9%). Les 3,4% restants étaient constitués d'importations d'électricité en provenance de Chine et de la République démocratique populaire lao.⁵³ En 2016, le secteur de l'industrie et de la construction ainsi que le

⁴⁹ Approuvé par la Décision du Premier Ministre n° 403/QĐ-TTg, publiée le 20 mars 2014.

⁵⁰ *Reuters*, "Vietnam Abandons Plan for First Nuclear Power Plants", 22 novembre 2016. Adresse consultée: <https://www.reuters.com/article/us-vietnam-politics-nuclearpower-idUSKBN13H0VO>.

⁵¹ *VN Express*, "Power Shortage May Pose a Development Challenge for Vietnam", 16 juillet 2018. Adresse consultée: <https://e.vnexpress.net/news/business/power-shortage-may-pose-a-development-challenge-for-vietnam-3776784.html>.

⁵² Le projet a été exécuté par le MOIT et Viet Nam Electricity, et s'est déroulé entre 2015 et 2020. Banque asiatique de développement, *Viet Nam: Rural Electrification Project*. Adresse consultée: <https://www.adb.org/projects/49131-002/main#project-pds>.

⁵³ Renseignements communiqués par le centre national de répartition (NDLC) d'EVN.

secteur administratif et résidentiel étaient les principaux acheteurs d'électricité, avec respectivement une part de la demande de 54,6% et 33,2% en 2016.⁵⁴

4.55. La capacité de production actuelle n'est pas en mesure de faire face à l'évolution du marché de l'électricité. Les retards dans la construction de centrales thermiques, principalement des centrales au charbon, et les pertes de transport dues à une répartition déséquilibrée des centrales entre les régions contribuent à l'inadéquation entre l'offre et la demande.⁵⁵ Récemment, des conditions climatiques difficiles ont également aggravé la capacité de production d'hydroélectricité et augmenté le risque de pénurie d'électricité.⁵⁶

4.56. Conformément à la Loi de 2004 sur l'électricité⁵⁷, telle que modifiée par les lois n° 24/2012/QH13 (modifiant et complétant certains articles de la Loi sur l'électricité), publiée le 20 novembre 2012 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, et n° 28/2018/QH14 (modifiant et complétant certains articles de 11 lois relatives à l'aménagement), publiée le 15 juin 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'État détient un monopole sur le transport, la gestion du système électrique national, ainsi que la construction et l'exploitation de "grandes" centrales électriques revêtant une importance en matière socioéconomique, de défense ou de sécurité. Conformément aux objectifs du Plan de développement de l'électricité VII (PDP VII)⁵⁸, le Viet Nam a adopté une feuille de route pour établir un marché concurrentiel de l'électricité par l'intermédiaire de la Décision du Premier Ministre n° 63/2013/QD-TTg (réglementation du secteur de l'électricité, conditions et structure du développement du marché de l'électricité au Viet Nam), publiée le 8 novembre 2013.⁵⁹ Trois segments sont examinés en vue d'une concurrence accrue sur ce marché: la production, la vente en gros et la vente au détail. Chaque segment doit être libéralisé progressivement et séquentiellement jusqu'à ce qu'un marché de détail complètement libéralisé entre en vigueur en 2024, tandis que le gouvernement prévoit de continuer à réglementer les prix de détail afin de garantir que les consommateurs bénéficient d'une concurrence accrue sur le marché. Une concurrence accrue et une plus grande participation du secteur privé devraient améliorer l'efficacité et réduire les pertes de transport et de distribution.

4.57. Le Décret n° 137/2013/ND-CP, publié le 21 octobre 2013, modifié par le Décret n° 08/2018/ND-CP, publié le 15 janvier 2018, et le Décret n° 17/2020/ND-CP, publié le 5 février 2020, prescrivent les conditions d'obtention des licences pour la production, le transport, la distribution, la vente en gros, la vente au détail, l'exportation et l'importation d'électricité. La Circulaire n° 21/2020/TT-BCT du MOIT, publiée le 9 septembre 2020, décrit le contenu des dossiers que doivent soumettre les opérateurs, et précise la durée maximale des licences, comprise entre 10 et 20 ans, pour différentes activités.

4.58. Le MOIT fixe l'orientation politique générale et accorde des licences pour l'exploitation d'électricité. Les fonctions de réglementation concernant l'électricité relèvent également du MOIT.

4.59. L'entreprise d'État Viet Nam Electricity (EVN)⁶⁰ joue un rôle important sur le marché de l'électricité, car elle intervient, par l'intermédiaire de ses unités dépendantes et de ses filiales⁶¹, dans tous les segments (production, transport, distribution en gros et au détail). En 2019, les sociétés de

⁵⁴ Renseignements communiqués par le NDLC d'EVN.

⁵⁵ En 2016, les pertes de distribution et de transport ont été estimées à 5,2% et 2,4%, respectivement, de l'approvisionnement total en électricité. Nga, V., et al. (2019), "The Challenges and Opportunities for the Power Transmission Grid of Vietnam", *European Journal of Electrical Engineering*, Vol. 21, n° 6, décembre; et *VN Express*, "Power Shortage May Pose a Development Challenge for Viet Nam", 16 juillet 2018. Adresse consultée: <https://e.vnexpress.net/news/business/power-shortage-may-pose-a-development-challenge-for-vietnam-3776784.html>.

⁵⁶ *VN Express*, "Hydropower Dams Run Out of Water on Lack of Rain", 22 décembre 2019. Adresse consultée: <https://e.vnexpress.net/news/news/hydropower-dams-run-out-of-water-on-lack-of-rain-4031062.html>.

⁵⁷ La Loi n° 28/2004/QH 11 a été publiée le 3 décembre 2004 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

⁵⁸ Le Plan de développement de l'électricité pour la période 2011-2020, Vision jusqu'en 2030, a été approuvé par la Décision du Premier Ministre n° 1208/QD-TTg, publiée le 21 juillet 2011, et révisé par la Décision du Premier Ministre n° 428/QD-TTg, publiée le 18 mars 2016.

⁵⁹ La restructuration du secteur de l'électricité s'est poursuivie avec la transformation de la Société nationale de transport d'électricité en une société à responsabilité limitée à un seul membre, directement sous l'égide d'EVN.

⁶⁰ Il est à noter que la Commission de gestion du capital public des entreprises (CMSC) exerce la fonction de propriétaire d'État d'EVN.

⁶¹ La plupart des filiales fonctionnent sous la forme de sociétés à responsabilité limitée à un seul membre, ou de sociétés par actions pour celles qui mènent cette transformation à terme.

production d'EVN (ses centrales hydroélectriques, EVN Genco 1, EVN Genco 2 et EVN Genco 3)⁶² représentaient 53% de la production d'électricité. Deux autres entreprises d'État, la Société d'électricité Petrovietnam (PVN) et la Société d'électricité Vinacomin, représentaient respectivement 8% et 3% de la capacité de production, tandis que les projets de CET (construction-exploitation-transfert) en représentaient 7%, et que les producteurs d'électricité indépendants⁶³ représentaient les 27% restants la même année. La Société de commerce de l'énergie électrique, la Société nationale de transport d'électricité et cinq sociétés d'électricité (Hanoi, Hô Chi Minh-Ville, Nord, Centre et Sud) – toutes des unités ou des filiales d'EVN – sont les seuls fournisseurs pour la distribution en gros et au détail dans chaque région spécifique.⁶⁴

4.60. En ce qui concerne l'établissement d'un marché concurrentiel pour le segment de la production, la Décision du Premier Ministre n° 852/QĐ-TTg, publiée le 14 juin 2017, a approuvé le Plan directeur de restructuration et de réorganisation des entreprises sous l'égide d'EVN pour la période 2017-2020; la Décision prévoyait, entre autres, la transformation des trois sociétés de production en sociétés par actions. De même, la Décision du Premier Ministre n° 1977/QĐ-TTg, publiée le 8 décembre 2017, a approuvé le Plan d'actionnarisation de la Société d'électricité PetroVietnam, tandis que l'actionnarisation de la Société d'électricité Vinacomin faisait partie d'un programme général d'actionnarisation des filiales qui a été lancé en 2012 par Vinacomin. À la fin de 2020, trois des cinq sociétés de production d'électricité (EVN Genco 3, les Sociétés de l'électricité Vinacomin et PetroVietnam) ont été actionnalisées⁶⁵; EVN Genco 1 et EVN Genco 2 doivent encore être actionnalisées.

4.61. La production d'électricité reste un secteur attrayant pour l'IED; 61 projets ont été réalisés pour un montant de 15,4 milliards d'USD (10,8% de l'ensemble de l'IED) entre 2013 et 2019, ce qui en fait le troisième secteur à participation étrangère sur cette période. Les autorités considèrent qu'un marché concurrentiel de la production d'électricité est en place depuis 2012. L'actionnarisation des entreprises de production d'électricité du secteur public n'a pas augmenté de manière significative la participation des secteurs privés nationaux et étrangers dans les grandes entreprises de production d'électricité. En 2019, 20% des actions de la Société d'électricité PetroVietnam étaient détenues par des investisseurs nationaux et étrangers, tandis que moins de 1% de celles d'EVN Genco 3 étaient détenues par des actionnaires autres que EVN.⁶⁶

4.62. En ce qui concerne la vente en gros, le centre national de répartition d'EVN est responsable du système et des opérations sur le marché.⁶⁷ Dans le cadre du projet de Viet Nam Competitive Generation Market, le Centre a mis en place l'infrastructure informatique, élaboré des procédures et des règlements et il a dispensé une formation aux ressources humaines sur le fonctionnement du marché de l'électricité. Après une phase pilote, le Marché de gros de l'électricité du Viet Nam (VWEM) a débuté le 1^{er} janvier 2019. Plus de 100 centrales électriques (sur 273 dans le pays), représentant la moitié de la capacité installée, sont connectées à un système d'information sur le marché de

⁶² Au total, 55 centrales de production d'électricité sont gérées par EVN. Onze centrales hydroélectriques stratégiques sont des unités dépendantes d'EVN, tandis que toutes les autres centrales de production (hydroélectriques, au charbon, au gaz et au mazout) ont été redistribuées entre les 3 centrales Genco indépendantes d'EVN qui fonctionnaient initialement comme des sociétés à responsabilité limitée à un seul membre.

⁶³ Actuellement, la centrale électrique Mong Duong 2 située dans la province de Quang Ninh est le plus grand producteur d'électricité indépendant et le plus grand projet de production d'électricité à participation étrangère. Un investissement de 2,1 milliards d'USD a été nécessaire pour la construction de cette centrale électrique au charbon, qui a une capacité de 1 240 MW. Soixante-dix-neuf autres centrales électriques (hydroélectriques, thermiques, au gaz et fonctionnant avec des énergies renouvelables) sont en service au Viet Nam, dont 74 ont une capacité de production supérieure à 30 MW.

⁶⁴ Il est à noter que l'alinéa 2 de l'article 4 de la Loi sur l'électricité ne prévoit pas de monopole d'État pour la distribution en gros et au détail. L'article 5 de la Loi encourage la participation des investisseurs privés nationaux et étrangers.

⁶⁵ À la fin de 2019, 20% des actions de la compagnie d'électricité Petrovietnam étaient détenues par des actionnaires étrangers et des actionnaires autres que le gouvernement, et seulement 0,8% des actions d'EVN Genco 3 par des actionnaires autres que EVN.

⁶⁶ Rapports annuels 2019 d'EVN Genco 1 et de Petrovietnam.

⁶⁷ Les Décisions du MOIT n° 6463/QĐ-BCT (portant approbation du plan pour le VWEM), publiée le 22 juillet 2014, et n° 8266/QĐ-BCT (portant approbation du plan détaillé pour le VWEM), publiée le 10 août 2015, et la Circulaire n° 45/2018/TT-BCT du MOIT (réglementant le fonctionnement du VWEM et modifiant et complétant certains articles de la Circulaire n° 56/2014/TT-BCT du MOIT), publiée le 15 novembre 2018, ont approuvé les plans, l'organisation et les mesures nécessaires à la libéralisation de ce segment.

l'électricité, et peuvent vendre leur production directement aux acheteurs en gros. Les producteurs d'électricité indépendants ayant une capacité de production d'au moins 30 MW peuvent également vendre directement à des acheteurs en gros, tandis que les projets de CET et les centrales de production fonctionnant avec les énergies renouvelables (autres que l'hydroélectricité) participent indirectement au marché.⁶⁸

4.63. Avant la création du VWEM, toutes les unités de production vendaient leur production à EVN. Dans cette première phase du VWEM, les acheteurs en gros d'électricité comprennent les cinq sociétés d'électricité d'EVN et la société de commerce d'électricité d'EVN (EPTC). L'EPTC agit en tant qu'intermédiaire en achetant de l'énergie aux unités de production qui participent indirectement au VWEM et en la vendant aux sociétés d'électricité pour la distribution au détail.⁶⁹ Les prix au comptant pour les ventes directes dans le VWEM sont déterminés sur la base des offres des unités de production, qui ne peuvent pas dépasser les prix plafonds calculés en fonction de leurs coûts variables et du type d'unité de production (articles 14 et 43 de la Circulaire n° 45/2018/TT-BCT du MOIT, telle que modifiée par la Circulaire n° 24/2019/TT-BCT du MOIT). À long terme, il est prévu que les clients admissibles⁷⁰ pour l'électricité participent également au VWEM et achètent leur énergie directement sur le marché.

4.64. Selon la feuille de route annoncée par le Premier Ministre, le Viet Nam a pour objectif de disposer d'un marché de détail de l'électricité pleinement opérationnel en 2024. Ce dispositif prévoit l'émergence d'une concurrence entre les distributeurs de détail et la possibilité pour les consommateurs de se procurer de l'électricité auprès du détaillant de leur choix. Le 7 août 2020, le MOIT a publié la Décision n° 2093/QD-BCT portant approbation du régime du marché de détail de l'électricité, et il a soumis au Premier Ministre une proposition de réforme du secteur de l'électricité afin de répondre aux exigences d'un marché de détail concurrentiel.

4.65. Le gouvernement conserve le contrôle des prix de vente au détail de l'électricité. Les articles 29 et 31 de la Loi sur l'électricité disposent qu'un prix de détail raisonnable de l'électricité doit être adopté pour les différents groupes de clients (production, commerce, administration et usage résidentiel) et que le prix de détail doit se situer dans la fourchette de prix déterminée par les décisions du Premier Ministre; actuellement, les décisions du Premier Ministre n° 28/2014/QD-TTg (sur la structure du prix de détail de l'électricité), publiée le 7 avril 2014, et n° 24/2017/QD-TTg (sur le mécanisme d'ajustement du prix de détail moyen de l'électricité), publiée le 30 juin 2017, établissent la structure des prix de détail et le mécanisme d'ajustement du prix de détail moyen. Les prix de détail sont fixés en fonction de ce prix de détail moyen en tenant compte des niveaux de consommation des utilisateurs résidentiels, et du moment de la consommation (heures normales, heures creuses et heures de pointe), des niveaux de tension et du type d'activité pour les autres groupes de clients.⁷¹ Le prix de l'électricité doit être fixé en tenant compte des coûts de production de l'électricité, du bénéfice autorisé⁷² et de la production commerciale totale estimée d'électricité.⁷³ Le prix moyen de l'électricité ne peut être réajusté qu'après une période d'au moins six mois à compter du dernier ajustement. Les baisses du prix moyen de l'électricité doivent être répercutées sur le prix de détail, tandis qu'une augmentation de 10% du prix moyen de l'électricité est nécessaire pour que le prix de détail soit relevé. Depuis mars 2019, le prix moyen de l'électricité a été fixé à 1 864 VND/kWh (1 437/kWh en 2012).⁷⁴ Pour contrer l'impact négatif de la pandémie de COVID-19,

⁶⁸ Article 4 de la Circulaire n° 45/2018/TT-BCT du MOIT.

⁶⁹ L'EPTC peut également acheter de l'électricité pour les producteurs qui vendent leur production directement sur le VWEM; par conséquent, il est également en concurrence avec les compagnies d'électricité sur le marché au comptant.

⁷⁰ La Décision n° 2093/QD-BCT du MOIT, publiée le 7 août 2020, prévoit que la consommation d'électricité, la tension de raccordement et les autres prescriptions en matière d'infrastructure seront utilisées pour déterminer ces conditions d'admissibilité. Les critères ou les seuils spécifiques ne sont pas encore mentionnés dans le règlement actuel.

⁷¹ Les ménages pauvres reçoivent une indemnité mensuelle équivalant à 30 kWh pour l'usage domestique.

⁷² Les autorités indiquent que les prix de détail sont réglementés en tenant compte d'un bénéfice maximum autorisé de 3% sur les fonds propres d'EVN.

⁷³ Les changements dans les intrants de toutes les phases, y compris la production, le transport, la distribution au détail, l'administration et les services auxiliaires, doivent être pris en compte dans le coût total de la production d'électricité. Par conséquent, les fluctuations des taux de change, des prix des combustibles et de la productivité de l'électricité influent sur cette estimation.

⁷⁴ Différents prix fondés sur la tension étaient applicables aux consommateurs utilisant l'électricité pour la production (entre 970 VND/kWh et 3 076 VND/kWh), la fourniture de services (entre 1 361 VND/kWh et 4 587 VND/kWh), l'administration (entre 1 659 VND/kWh et 1 902 VND/kWh) et le secteur résidentiel (entre

les dépêches officielles n° 2698/BCT-DTDL et n° 9764/BCT-DTDL du MOIT ont approuvé une réduction temporaire de 10% des factures d'électricité pendant six mois en 2020.⁷⁵

4.66. Conformément à la Circulaire n° 02/2017/TT-BCT, le MOIT approuve les redevances de transmission proposées par l'EVN sur une base annuelle. La redevance prend en considération le total des recettes autorisées (y compris les dépenses d'investissement, les coûts d'exploitation et de maintenance) de la Société nationale de transport d'électricité (NPTC) et la prévision de la quantité totale d'électricité à transporter. Les coûts de distribution sont déterminés sur la base du prix de détail moyen de l'électricité.

4.67. En 2016, le Premier Ministre a approuvé une version révisée du septième Plan de développement de l'électricité (PDP VII), qui couvre la période 2011-2020.⁷⁶ Le PDP VII révisé prévoit un passage à la production d'électricité à partir du charbon en réponse à la croissance rapide de la demande; le gouvernement s'attend à ce que les centrales au charbon fournissent 53,2% de l'approvisionnement en électricité d'ici à 2030 (34,4% en 2015). Le PDP VII révisé prévoit également une augmentation des sources d'énergie renouvelables de 3,5% de la production totale d'électricité en 2010 à 4,5% en 2020 et à 6,0% en 2030.⁷⁷ Des interventions publiques et des articles de presse au début de 2020 suggèrent un renforcement des objectifs de production d'énergie solaire et éolienne, et une diminution de la capacité de production de charbon à long terme. La Direction de l'électricité et des énergies renouvelables (EREA), un autre organisme relevant du MOIT, a été créée en 2017 pour être chargée de la planification des infrastructures, du développement et de la promotion des énergies renouvelables. Les autorités indiquent que les énergies renouvelables devraient représenter environ 35% à 40% de la capacité installée et 25% à 30% de la production d'ici à 2030. Les énergies éolienne, solaire et alimentée à la biomasse devraient représenter 15% à 20% de la capacité installée et 10% à 15% de la production d'ici à la même période. Ces objectifs devraient être pris en compte dans la rédaction en cours du nouveau Plan de développement de l'électricité VIII (PDP VIII).⁷⁸

4.68. La Stratégie de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030, Vision jusqu'en 2050⁷⁹, a également fixé des objectifs pour le développement des énergies renouvelables, et certaines politiques sectorielles ont été mises en œuvre depuis 2016. Par exemple, les Décisions du Premier Ministre n° 11/2017/QD-TTg, n° 37/2011/QD-TTg et n° 39/2018/QD-TTg prévoient des conditions favorables au développement de projets d'énergie solaire et éolienne, notamment en garantissant aux producteurs d'énergie renouvelable un système de tarifs de rachat dans le cadre de contrats à long terme.

4.69. Les importations d'électricité (SH 2716.00.00) sont soumises à un droit NPF appliqué de 1%, qui n'a pas changé depuis le dernier examen.

4.2.2.2 Hydrocarbures

4.70. L'industrie pétrolière et gazière du Viet Nam a considérablement réduit sa contribution aux exportations nationales, tombant de près de 7% en 2013 à un peu plus de 1% en 2019. Cette réduction des parts dans les exportations n'est pas seulement due à la chute des prix internationaux, mais aussi à une réduction substantielle des volumes exportés (par exemple -57% des quantités pour le pétrole brut). La production nationale de pétrole, y compris la production des entreprises à participation étrangère, s'est élevée à 13 milliards de m³, ce qui correspond à 78% de la production en 2013 (16,7 milliards de m³). S'agissant des importations, le pétrole raffiné reste le principal produit importé dans le secteur des industries extractives, bien que la valeur des importations soit restée relativement stable depuis 2013. Au cours de cette période, les importations de pétrole brut

1 678 VND/kWh et 2 927 VND/kWh), comme le prescrit la Décision n° 648/QD-BCT du MOIT, publiée le 20 mars 2019.

⁷⁵ La réduction était en vigueur en avril, mai, juin, octobre, novembre et décembre 2020.

⁷⁶ Décisions du Premier Ministre n° 1208/QD-TTg, publiée le 21 juillet 2011; et n° 6428/QD-TTg, publiée le 18 mars 2016.

⁷⁷ Décision du Premier Ministre n° 1208/QD-TTg, publiée le 21 juillet 2011, et décision révisée du Premier Ministre n° 428/QD-TTg, publiée le 18 mars 2016.

⁷⁸ En outre, la mise en place d'un réseau électrique avec les pays voisins, l'adaptation au changement climatique, la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et la promotion de l'investissement dans le développement de l'électricité sont des éléments pris en considération dans la rédaction du PDP VIII.

⁷⁹ Décision du Premier Ministre n° 2068/QD-TTg (portant approbation de la Stratégie de développement des énergies renouvelables du Viet Nam à l'horizon 2030, Vision jusqu'en 2050), publiée le 25 novembre 2015.

ont augmenté de 239%. Le secteur des transports stimule la demande de produits pétroliers; le diesel et l'essence sont les principaux produits de la demande intérieure. La production de gaz naturel est restée stable pendant la période à l'examen, avec de légères fluctuations autour de 9,75 milliards de m³ par an. Il est utilisé dans la production d'électricité (80%), les engrais (11%) et les activités des industries et des ménages (9%). Comme pour le secteur des industries extractives, les projets pétroliers et gaziers nécessitent l'approbation du Premier Ministre, car ils sont énumérés en tant que secteurs soumis à conditions dans la Loi sur l'investissement.

4.2.2.2.1 En amont

4.71. Le secteur pétrolier en amont est exploité par le Groupe pétrolier et gazier (PetroVietnam). PetroVietnam, la plus grande entreprise du pays en termes de bénéfices, est sous l'autorité du MOIT et contribue à hauteur de 10% au budget de l'État en termes de revenus et de paiements d'impôts. PetroVietnam est la plus grande entreprise en termes de bénéfices au Viet Nam; son bénéfice avant impôt s'est élevé à 2,2 milliards d'USD en 2019.⁸⁰ La structure organisationnelle et le fonctionnement actuels de PetroVietnam sont énoncés dans le Décret n° 07/2018/ND-CP, publié le 10 février 2018.⁸¹ À l'instar d'autres grands conglomérats publics, PetroVietnam n'est plus sous la responsabilité du MOIT, et la fonction de propriétaire de l'État est désormais exercée par la Commission de gestion du capital public des entreprises (CMSC).

4.72. La Loi sur le pétrole continue de régir le secteur.⁸² Le MOIT reste l'autorité chargée de la réglementation des activités pétrolières et gazières. Le Décret n° 95/2015/ND-CP, publié le 16 octobre 2015, met en œuvre les règlements prescrits dans la Loi et remplace tous les règlements précédents à cet égard. Ce règlement prescrit les conditions applicables aux activités liées à l'exploration et à l'extraction; aux procédures d'appel d'offres pour les projets pétroliers et gaziers; à la transformation, au stockage et au transport du pétrole et du gaz de la zone minière au point de livraison; et aux travaux de nettoyage des équipements et des installations utilisés dans les activités pétrolières. Il existe trois formes de sélection des entrepreneurs⁸³: l'appel d'offres ouvert, l'appel d'offres concurrentiel et la sélection des entrepreneurs. La durée du contrat entre PetroVietnam et les entrepreneurs ne doit pas dépasser 25 ans, la période d'exploration ne devant pas dépasser 5 ans. Pour les projets "encouragés", la durée du contrat ne doit pas excéder 30 ans, la période d'exploration ne devant pas dépasser 7 ans. Les contrats peuvent être prolongés pour une période supplémentaire de cinq ans.⁸⁴ Le Décret n° 124/2017/ND-CP, publié le 15 novembre 2017, qui réglemente les investissements réalisés à l'étranger dans les activités pétrolières et gazières, énonce les conditions de transfert de fonds, de marchandises, de machines et d'équipements, les conditions de demande de certificat d'enregistrement des investissements réalisés à l'étranger, ainsi que les obligations et opérations administratives au Viet Nam, y compris les envois de fonds et les transferts de capitaux.

4.73. La Décision du Premier Ministre n° 49/2017/QĐ-TTg (relative aux travaux de nettoyage des équipements et des installations utilisés dans des activités pétrolières et gazières), publiée le 21 décembre 2017, réglemente les conditions applicables aux travaux de nettoyage à la suite d'activités pétrolières et gazières. Dans les neuf mois suivant l'exploitation commerciale, les entrepreneurs sont invités à soumettre un plan de nettoyage au MOIT. Le plan de nettoyage doit faire état des solutions techniques, de la technologie, du coût total et du calendrier de nettoyage,

⁸⁰ Ha, V., "PetroVietnam Ranks First in Profit", *Vietnam Investment Review*, 30 septembre 2019.

Adresse consultée: <https://www.vir.com.vn/etrovietnam-ranks-first-in-profit-70831.html>.

⁸¹ Les fonctions de PetroVietnam sont d'exercer des activités dans le secteur pétrolier et gazier; d'organiser l'exploration et l'exploitation des ressources ainsi que leur stockage et leur transformation; d'orienter la production et les activités pétrolières et gazières conformément à la loi; d'établir des contrats avec les entreprises du secteur; et d'investir par l'intermédiaire de filiales et d'associés.

⁸² Loi n° 18-L/CTN (sur le pétrole et le gaz), publiée le 6 juillet 1993 et entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1993, modifiée par les lois n° 19/2000/QH10 (modifiant et complétant certains articles de la Loi n° 18-L/CTN), publiée le 9 juin 2000 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2000, et n° 10/2008/QH12 (modifiant et complétant certains articles de la Loi n° 18-L/CTN), publiée le 3 juin 2008 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. La modification mise en œuvre par la Loi n° 35/2018/QH14, publiée le 20 novembre 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, ne concerne que la suppression d'un mot de l'article 38.

⁸³ Les filiales de PetroVietnam font partie des entrepreneurs potentiels pour ces appels d'offres.

⁸⁴ Dans ce cas, la période d'exploration peut être prolongée jusqu'à une année supplémentaire.

ainsi que des équipements à utiliser.⁸⁵ Les entrepreneurs sont notamment chargés de créer un fonds pour couvrir les obligations financières liées à ces travaux.

4.74. La Décision du Premier Ministre n° 1748/QD-TTg, publiée le 14 octobre 2015, a approuvé la Stratégie de développement de l'industrie pétrolière et gazière du Viet Nam à l'horizon 2025, Vision jusqu'en 2035. Elle vise à mobiliser des ressources pour investir dans l'industrie pétrolière et la développer; renforcer les compétences financières, scientifiques et technologiques des entreprises exerçant des activités dans le secteur; et accroître la compétitivité. Les objectifs de la Stratégie à l'horizon 2025 sont les suivants: i) presque doubler la production actuelle de gaz avec un objectif de 21 milliards de m³ par an; ii) avoir une capacité totale de raffinage de 18 à 20 millions de tonnes par an; iii) renforcer la capacité d'importation de gaz naturel liquéfié (4 milliards de m³); et iv) améliorer la capacité de stockage afin d'atteindre 90 jours d'importation nette.

4.75. Le 11 août 2017, le Premier Ministre a publié la dépêche officielle n° 1182/TTg-DMDN, portant approbation d'une liste d'entreprises relevant de PetroVietnam pour l'organisation, l'actionnarisation et la cession de capital pour la période 2017-2020. Au cours des dernières années, les filiales suivantes ont été transformées en sociétés par actions: la Société pétrolière PetroVietnam, la Société gazière PetroVietnam, la Société d'électricité PetroVietnam et la raffinerie pétrochimique de Binh Son. En 2018, PetroVietnam a perçu 16 500 milliards de VND (717 millions d'USD) après avoir achevé l'actionnarisation de la Société d'électricité PetroVietnam, de la Société pétrolière PetroVietnam et de la Société de raffinage et de pétrochimie de Binh Son.⁸⁶

4.76. Les investisseurs étrangers participent principalement aux activités d'exploration. En 2019, la production de pétrole brut liée aux entreprises à participation étrangère représentait environ 90% de la production nationale.⁸⁷ PetroVietnam a des partenariats avec plusieurs autres entreprises pétrolières internationales et nationales, et avec de plus petites entreprises énergétiques indépendantes.⁸⁸ Les autorités indiquent qu'au cours des trois dernières années, l'industrie pétrolière et gazière a mobilisé des capitaux d'investissement d'environ 90 000 milliards de VND (3,87 milliards d'USD), dont 65% à 70% sous forme de prêts commerciaux et 30% à 35% sous forme d'apports directs de capitaux provenant d'entreprises nationales et d'investissements étrangers.

4.77. Le Décret n° 1084/2015/UBTVQH13, publié le 10 décembre 2015, prévoit des taux de redevance (compris entre 2% et 29%) pour le pétrole brut; le gaz naturel et le gaz de houille sont taxés à des taux d'imposition progressifs en fonction de la production quotidienne moyenne. Des taux plus bas continuent d'être appliqués aux projets d'investissement "encouragés", et les taux de redevance varient entre 1% et 23% (1 à 6 points de pourcentage de moins que pour les projets non admissibles).⁸⁹ Leur base d'évaluation est le prix de vente au lieu de livraison ou le prix à l'exportation conformément à l'article 6d) de la Loi sur les taxes d'extraction (redevances).

4.78. Le droit NPF moyen appliqué aux combustibles minéraux et aux huiles de minéraux bitumeux, ainsi qu'aux cires minérales (chapitre 27 du SH) est passé de 4,5% en 2013 à 7,1% en 2020. La Décision du Premier Ministre n° 28/2019/QD-TTg (modifiant et complétant l'article 2 de la Décision du Premier Ministre n° 45/2017/QD-TTg), publiée le 16 septembre 2019, a ramené le droit NPF appliqué au pétrole brut de 5% à 0%.

⁸⁵ Le règlement prévoit d'autres conditions en fonction de l'emplacement et du type de ressource exploitée.

⁸⁶ Ha, V., "PetroVietnam Ranks First in Profit", *Vietnam Investment Review*, 30 septembre 2019. Adresse consultée: <https://www.vir.com.vn/petrovietnam-ranks-first-in-profit-70831.html>.

⁸⁷ Les principales entreprises étrangères exerçant ces activités sont Zarubezhneft, Nippon Oil, Exxon Mobil, Rosneft, Gazprom, la Compagnie coréenne des pétroles, le groupe SK, Perenco et la PTT Exploration and Production (PTTEP).

⁸⁸ On peut citer: Exxon Mobil, Chevron, Eni, Vietgazprom, Rosneft, Zarubezhneft, la Compagnie coréenne des pétroles (KNOC), le groupe SK, ONGC en Inde, Petronas en Malaisie, Nippon Oil au Japon, PTTEP en Thaïlande, Premier Oil, SOCO International, Murphy Corporation et Jadestone Energy.

⁸⁹ Parmi les projets admis à bénéficier d'une promotion des investissements figurent les activités pétrolières et gazières en eaux profondes et offshore, celles dans les zones où les conditions géographiques sont particulièrement difficiles et où les conditions géologiques sont compliquées, ainsi que d'autres projets conformément au paragraphe 2 de l'article premier de la Loi n° 10/2008/QH12, modifiant et complétant certains articles de la Loi sur le pétrole.

4.2.2.2.2 En aval

4.79. Actuellement, le Viet Nam dispose de deux raffineries en activité. La première raffinerie de pétrole brut du pays, la raffinerie de Dung Quat, est gérée par la Société de raffinage et de pétrochimie de Binh Son, une société par actions dans laquelle la participation de PetroVietnam représente 92% des parts. Jusqu'en 2018, c'était la seule raffinerie du Viet Nam; et elle couvrait environ 30% de la demande en produits pétroliers. Les importations de produits raffinés se sont élevées à 7,6 milliards d'USD en 2017 (20,4% de toutes les importations de produits provenant des industries extractives). Une deuxième raffinerie est entrée en service en 2018; elle est gérée par la Société de raffinage et de pétrochimie de Nghi Son, un consortium international dont PetroVietnam détient environ un quart des parts. Cette deuxième raffinerie a permis au Viet Nam de commencer à importer de plus grandes quantités de pétrole brut. Entre 2017 et 2019, les importations de pétrole brut ont été multipliées par 5,9 (3,8 milliards d'USD en 2019), et les exportations de pétrole brut ont considérablement diminué au cours de la même période (-40%). D'ici à 2022, la capacité combinée des deux raffineries sera de 392 000 barils par jour.⁹⁰ Un troisième complexe de raffinage est en cours de construction. Le Viet Nam n'applique pas de contingents à la production nationale de pétrole brut pour approvisionner les raffineries nationales.

4.80. Le Groupe pétrolier national vietnamien (Petrolimex), une société par actions⁹¹, est un acteur majeur dans d'autres activités exercées en aval. Il possède plus de 5 500 stations pétrolières dans tout le pays, ainsi qu'un réseau de distribution de plus de 570 km d'oléoducs. Principale société d'importation de produits pétroliers, Petrolimex représente environ 30% du marché total de la distribution de pétrole; PV Oil, une filiale de PetroVietnam, représente 10% du marché de la distribution.

4.81. Le Décret n° 83/2014/ND-CP (relatif aux activités pétrolières), publié le 3 septembre 2014, modifié par le Décret n° 08/2018/ND-CP, publié le 15 janvier 2018, précise les conditions d'obtention par les entreprises d'une autorisation d'exercer des activités de commerce, d'exportation et d'importation de pétrole et de gaz. Parmi leurs obligations, les entreprises titulaires d'une licence doivent importer chaque année une quantité déterminée en fonction des résultats antérieurs de chaque entreprise et d'une prévision du volume minimal d'importation requis pour la consommation intérieure. En 2020, le volume total requis pour le Viet Nam était estimé à 7 millions de tonnes.

4.82. L'article 37 du Décret n° 83/2014/ND-CP établit les conditions de mise en place du Fonds de stabilisation des prix (PSF) utilisé dans le but de stabiliser le marché et les prix de différents produits pétroliers, c'est-à-dire l'essence, le gazole, le kérosène et le mazout. Les négociants réservent des fonds pour le PSF et présentent des états financiers mensuels de leurs comptes au MOF et au MOIT. Les fonds sont financés par un montant spécifique (300 VND par litre ou kg) perçu sur la vente au détail de l'essence et du pétrole. Le solde du PSF est publié trimestriellement sur les sites Web du MOIT et du MOF; à la fin du troisième trimestre 2020, le solde du PSF était de 10 050 milliards de VND (environ 436 millions d'USD). Le PSF intervient lorsque le prix de base (voir ci-dessous) de chaque produit pétrolier est supérieur au prix de détail actuel et qu'un ajustement de prix de plus de 3% devient nécessaire. Pour les ajustements supérieurs à 3% et jusqu'à 7%, le PSF couvre 50% de l'augmentation au-delà de 3%.⁹² Pour les ajustements supérieurs à 7%, le Premier Ministre peut envisager d'autres mesures.

4.83. La Circulaire conjointe du MOIT et du MOF n° 39/2014/TTLT-BCT-BTC, publiée le 29 octobre 2014, telle que modifiée par la Circulaire n° 90/2016/TTLT-BTC-BCT, publiée le 24 juin 2016, fournit des détails supplémentaires sur le calcul du prix de base en tenant compte d'éléments tels que le prix coût, assurance, fret (c.a.f.), le droit d'importation, la taxe spéciale sur la consommation, le taux de change, la TVA, les frais d'exploitation, une marge bénéficiaire établie, la taxe de protection de l'environnement, ainsi que d'autres taxes et déductions conformément aux dispositions de la législation en vigueur. Le prix est calculé sur la base de la moyenne sur 15 jours.

⁹⁰ Après l'achèvement du plan d'expansion, 200 000 barils par jour sortiront de la Société de raffinage et de pétrochimie de Nghi Son, pendant que la Société de raffinage et de pétrochimie de Binh Son produit 192 000 barils par jour.

⁹¹ L'État détient 83,8% des parts de Petrolimex à travers la participation de la CMSC et de PetroVietnam. Petrolimex, *Rapport annuel 2019*.

⁹² Circulaire conjointe du MOIT et du MOF n° 39/2014/TTLT-BCT-BTC (fournissant une méthode de calcul du prix de base et de gestion et d'utilisation du PSF réglementée dans le Décret n° 83/2014/ND-CP), publiée le 29 octobre 2014, telle que modifiée par la Circulaire conjointe du MOIT et du MOF n° 90/2016/TTLT-BTC-BCT (modifiant et complétant la Circulaire conjointe n° 39/2014/TTLT-BCT-BTC), publiée le 24 juin 2016, article 7.

Les augmentations de prix inférieures à 3% par rapport au prix de base précédent sont directement appliquées par les opérateurs; les augmentations entre 3% et 7% doivent être décidées par le MOIT et le MOF dans un délai de trois jours; et les augmentations supérieures à 7% doivent être approuvées par le Premier Ministre. Les baisses de prix sont directement appliquées par les opérateurs. L'intervalle entre deux ajustements consécutifs du prix de détail est d'au moins 15 jours pour une augmentation du prix de base, et de 15 jours au maximum pour une diminution. Dans tous les cas, les opérateurs doivent déclarer les ajustements au MOIT.

4.84. Les taux NPF appliqués visant les lignes tarifaires liées à la sous-position 271012 du SH sont restés inchangés depuis 2013. Un taux de droit NPF de 20% est appliqué à la plupart de ces lignes tarifaires, et seules 2 des 22 lignes tarifaires sont soumises à un taux de droit de 7%. Les taux de droits préférentiels applicables à la sous-position 271012 du SH ont été modifiés à plusieurs reprises pendant la période à l'examen par le biais de circulaires du MOF.

4.85. En janvier 2019, la taxe pour la protection de l'environnement prélevée sur les produits pouvant avoir un impact environnemental négatif a été ajustée pour les produits pétroliers.⁹³ La taxe actuelle a des taux spécifiques allant de 1 000 VND par litre (fuel) à 4 000 VND par litre (essence, sauf éthanol) fixés à partir d'un cadre fiscal spécifique.

4.2.2.2.3 Gaz naturel

4.86. La Décision du Premier Ministre n° 60/QD-TTg, publiée le 16 janvier 2017, a approuvé le Plan directeur pour le développement de l'industrie du gaz à l'horizon 2025, Vision jusqu'en 2035. Il vise à promouvoir un développement global de la chaîne de valeur du gaz dans le but d'assurer une production nationale de 17 à 21 milliards de m³ par an. La stratégie prévoit que les importations de gaz atteindront 4 milliards de m³ d'ici à 2025 et culmineront à 10 milliards de m³ d'ici à 2035. Ainsi, la stratégie prévoit la construction de trois ou quatre terminaux de gaz liquéfié, principalement dans le sud du Viet Nam.

4.87. La Société gazière anonyme PetroVietnam, une société par actions dont PetroVietnam détient près de 96% du capital social, est la principale entreprise du secteur du gaz naturel. Elle coopère avec des partenaires étrangers dans la production et le développement des ressources de gaz naturel.⁹⁴ Les taux de redevance (compris entre 2% et 10%) applicables au gaz naturel sont imposés à des taux progressifs, en fonction de la production quotidienne de l'installation, et des taux plus bas s'appliquent aux projets d'investissement "encouragés" (compris entre 1% et 6%).⁹⁵ Le Décret n° 87/2018/ND-CP, publié le 15 juin 2018, réglemente plusieurs aspects des opérations commerciales pour le gaz de pétrole liquéfié, le gaz naturel liquéfié et le gaz naturel comprimé. Il prescrit que les prix doivent être décidés par les importateurs et les exportateurs, et il prévoit également des conditions commerciales pour les négociants, les détaillants et les stations-service.

4.88. Le prix du gaz naturel pour les centrales électriques est fondé sur le prix du marché, qui est fixé à 46% du prix mensuel moyen du mazout sur le marché de Singapour selon l'indice Platts. Toutefois, ce prix ne doit pas être inférieur au prix à la tête du puits et aux coûts connexes du gaz naturel. Actuellement, il n'existe pas de réglementation sur les coûts des gazoducs pour le transport du gaz.

4.89. Le droit NPF appliqué au propane (SH 271112) est tombé de 5% en 2013 à 2% en 2020; les importations de gaz naturel restent exonérées de droits, et toutes les autres lignes tarifaires de la position 2711 du SH sont soumises à un droit NPF de 5%.

⁹³ Le kérosène est le seul produit pétrolier qui n'est pas soumis à la taxe pour la protection de l'environnement. La Résolution n° 579/2018/UBTVQH14 du Comité permanent de l'Assemblée nationale, publiée le 26 septembre 2018, remplace la Résolution n° 1269/2011/UBTVQH12 du Comité permanent de l'Assemblée nationale, publiée le 14 juillet 2011, telle que modifiée par la Résolution n° 888a/2015/UBTVQH13 du Comité permanent de l'Assemblée nationale, publiée le 10 mars 2015.

⁹⁴ Ses principaux partenaires étrangers sont Zarubezhneft, Nippon Oil, Exxon Mobil, Rosneft, Gazprom, la Compagnie coréenne des pétroles, le groupe SK, Perenco et PTTEP.

⁹⁵ Décret n° 1084/2015/UBTVQH13, publié le 10 décembre 2015.

4.3 Secteur manufacturier

4.90. Le secteur manufacturier a augmenté sa contribution au PIB pendant la période à l'examen; il représentait 18,3% en 2019 (3,5 points de pourcentage de plus qu'en 2013). Avec 11,3 millions d'emplois manufacturiers, la part de l'emploi dans ce secteur a atteint 20,7% en 2019, et une augmentation significative du nombre d'emplois (+ 2,5 millions) a été observée pendant la période à l'examen. Les exportations de produits manufacturiers ont plus que doublé (+130%) entre 2013 et 2020. En 2019, les téléphones et pièces de rechange, les produits et composants électroniques, les textiles et articles textiles, et les machines et équipements électriques représentaient respectivement 27,1%, 18,1%, 10,6% et 8,6% des exportations totales de marchandises. La productivité du travail a augmenté de 27,2% entre 2013 et 2019. En 2019, les entreprises à participation étrangère ont exporté pour 183,2 milliards d'USD, soit près de 70% du total des exportations de marchandises.

4.91. La Décision du Premier Ministre n° 879/QD-TTg, publiée le 9 juin 2014, a approuvé la Stratégie de développement industriel à l'horizon 2025, Vision jusqu'en 2035.⁹⁶ Les branches de production dont le développement est priorisé par la Stratégie comprennent le génie mécanique et la métallurgie (construction navale, métaux non ferreux et nouveaux matériaux); les produits chimiques (produits pharmaceutiques); la transformation des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; les textiles, les vêtements, le cuir et les chaussures; les secteurs de l'électronique et de télécommunications (matériel informatique, téléphones et composants); et les industries des énergies renouvelables.⁹⁷ Les objectifs fixés par la Stratégie sont les suivants: l'industrie (y compris le secteur de la construction) représentera 40% à 41% du PIB d'ici à 2035, la part des produits industriels dans les exportations de marchandises atteindra 90% d'ici à 2025, et les produits industriels de haute technologie et les applications connexes représenteront plus de 50% du PIB après 2025. Conformément à ces objectifs, la Stratégie vise à améliorer la qualité des produits industriels et à développer les industries de soutien et les services industriels. Le MOIT, en coordination avec les autres ministères concernés, supervise la mise en œuvre.

4.92. Le Décret n° 111/2015/ND-CP (relatif au développement des industries de soutien), publié le 3 novembre 2015, et la Circulaire n° 55/2015/TT-BCT du MOIT (réglementant l'ordre et les procédures de confirmation des incitations et des conditions libérales pour les projets de production de produits industriels de soutien dans le cadre de la liste des projets industriels de soutien privilégiés pour le développement), publiée le 30 décembre 2015, réglementent les procédures d'octroi des incitations au développement des industries de soutien, qui sont des industries produisant des matières premières, des matériaux, des composants et des pièces de rechange utilisés pour fabriquer des produits finis. Les incitations accordées peuvent inclure des taux réduits d'impôt sur les sociétés, des droits d'importation, des prêts à des conditions libérales du Fonds vietnamien de protection de l'environnement et des crédits d'investissement, ainsi que certaines flexibilités dans la déclaration de la TVA. Un Programme de développement des industries de soutien (SIDP) a été mis en place pour promouvoir la recherche, le développement, la formation et d'autres objectifs visés par la Stratégie. Parmi les avantages du SIDP, les projets peuvent recevoir un financement pour les activités dans les systèmes de gestion, la formation des ressources humaines, la recherche-développement, y compris le transfert de technologie, et le développement informationnel. Le programme d'activités du SIDP ainsi que les sources de financement et la gestion des ressources pour la période 2016-2025 ont été annoncés dans les Décisions du Premier Ministre n° 68/QD-TTg (portant approbation du SIDP de 2016 à 2025), publiée le 18 janvier 2017, et n° 10/2017/QD-TTg (sur la gestion et la mise en œuvre du SIDP), publiée le 3 avril 2017. La Circulaire n° 29/2018/TT-BTC du MOF (orientant l'établissement, la gestion et l'utilisation des fonds du SIDP), publiée le 28 mars 2018, fournit des orientations supplémentaires sur les unités chargées de la mise en œuvre du SIDP, les conditions applicables aux entreprises bénéficiant d'un soutien et les limites maximales de dépenses de celles-ci. Au départ, le SIDP comprenait deux phases: la phase I (2016-2020) et la phase II (2021-2025). Toutefois, le programme n'a été mis en œuvre que depuis 2018, et 161 projets ont bénéficié de fonds s'élevant à 640 milliards de VND au cours de cette période.⁹⁸

⁹⁶ Le Viet Nam élabore actuellement une mise à jour de la Stratégie de développement industriel à l'horizon 2025, Vision jusqu'en 2035, dont le champ d'application a été étendu jusqu'en 2045.

⁹⁷ Appendice de la Décision du Premier Ministre n° 879/QD-TTg.

⁹⁸ Quatre cent trente milliards de VND provenaient du budget de l'État approuvé en vertu de la Décision n° 68, et 210 milliards de VND faisaient partie d'un autre budget d'investissement.

4.93. En s'appuyant sur la coopération internationale, la Stratégie de développement industriel vise à promouvoir le transfert de technologie pour soutenir la recherche, le développement, l'application et l'innovation dans la production pilote de composants, de pièces de rechange et de matériaux. Cependant, les projets impliquant un transfert de technologie n'ont pas encore été soumis aux autorités.

4.94. La Politique nationale de développement industriel à l'horizon 2030, Vision jusqu'en 2045, est actuellement en cours de rédaction.

4.95. Les douanes ont créé une base de données sur la valeur en douane, régulièrement mise à jour par la Direction générale des douanes, qui sert de base à l'évaluation du risque lié à la valeur des marchandises exportées ou importées. En 2020, le droit NPF moyen appliqué par le Viet Nam aux produits industriels (SH 25-97) est de 10,7% (9% en 2013), les droits NPF appliqués varient entre 0% et 100%, et 32,6% des lignes tarifaires sont importées en franchise de droits. Les crêtes tarifaires *ad valorem* sont de 100% (SH 630900: articles de friperie) et de 75% (27 lignes tarifaires de la position 8711 du SH concernant les motocycles). En 2020, pour six groupes de produits au niveau des positions à deux chiffres du SH (par exemple ouvrages en cuir, chaussures, parapluies, plumes préparées, cheveux et perruques, produits céramiques et voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres), la moyenne des droits NPF appliqués était deux fois supérieure au taux moyen appliqué aux produits non agricoles; ces taux étaient compris entre 22,9% (ouvrages en cuir) et 38,9% (voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres).

4.96. Depuis 2011, le Viet Nam tient une liste de produits dont l'importation n'est pas encouragée, comme le précise la Décision n° 1380/QD-BCT du MOIT. En 2009, la campagne "Les Vietnamiens utilisent avant tout des produits vietnamiens" a été lancée, et elle est toujours en cours.

4.97. Le soutien interne aux activités manufacturières est fourni, entre autres, conformément aux incitations à l'investissement prévues par la Loi sur l'investissement (par exemple allègements de droits, et exonérations ou réductions temporaires de l'impôt sur les sociétés) pour les entreprises opérant dans les zones industrielles et économiques. Des taux préférentiels sur les prêts sont accordés aux PME par le biais du Fonds pour le développement des PME.

4.3.1 Matières textiles et vêtements

4.98. En 2019, 38,8 milliards d'USD de textiles et de vêtements ont été exportés, soit 14,7% des exportations de marchandises; le Viet Nam figurait parmi les plus grands exportateurs mondiaux de textiles et de vêtements en 2019. Les principales destinations des exportations sont les États-Unis (39%), l'Union européenne (11%), la Chine (10,6%), le Japon (10,8%) et la République de Corée (9,9%). Le secteur des matières textiles et des vêtements compte plus de 7 000 entreprises, essentiellement situées dans des parcs industriels ou des villages artisanaux (surtout des PME), et environ 1,75 million d'employés, soit 17,5% de l'ensemble des emplois dans le secteur de la fabrication et de la transformation. Le sous-secteur des vêtements représente 84,6% de la production de cette branche d'activité.

4.99. Les autorités indiquent qu'aucune entreprise d'État n'est en activité dans le secteur des textiles et des vêtements; Vinatex a été transformée en société par actions et l'État conserve une participation majoritaire (53,49%) sous la gestion de la State Capital Investment Corporation.⁹⁹ Actuellement, toute la production nationale est réalisée par des entreprises privées, des sociétés par actions et des entreprises à participation étrangère. À la fin de 2018, 2 225 projets d'investissement étrangers, d'une valeur de 17 400 milliards de VND, ont été enregistrés dans le secteur.¹⁰⁰ En 2019, les entreprises à participation étrangère représentaient 59% des exportations totales de matières textiles et de vêtements. La baisse du coût de la main-d'œuvre et l'offre de travailleurs relativement qualifiés sont à l'origine des déplacements d'unités de production vers le Viet Nam ces dernières années.

⁹⁹ Parmi les autres actionnaires de Vinatex figurent des investisseurs privés: Vingroup (10%) et Intochu Textile Prominent (ASIA) Limited (13%).

¹⁰⁰ Renseignements communiqués par l'Association vietnamienne des textiles et des vêtements (VITAS). Les autorités indiquent que tous les investisseurs étrangers dans le secteur exercent leurs activités dans le cadre général établi par la Loi sur l'investissement.

4.100. Le Plan directeur 2008 pour le secteur textile, Vision jusqu'en 2020, a donné des résultats positifs dans le secteur dont les exportations ont augmenté de 16,6% entre 2011 et 2018. Les vêtements et les fibres de toutes sortes ont été les principaux moteurs de cette croissance. Toutefois, les résultats en matière d'emploi ont été inférieurs à ceux visés par la Stratégie.

4.101. La pandémie de COVID-19 a touché le secteur des textiles et des vêtements, avec une pénurie d'importations de matières premières et une baisse de la demande de vêtements dans les principales destinations d'exportation du Viet Nam. Ces deux nouveaux phénomènes ont entraîné des annulations de commandes, ainsi que des pertes de revenus et d'emplois pour les fabricants nationaux. Les autorités indiquent qu'environ 30% des travailleurs du secteur des textiles et des vêtements ont perdu leur emploi entre février et juin 2020, et que le niveau de productivité des 70% restants a diminué de 50% à 60%. La Décision n° 436/QD-BTC du Ministre des finances (ajout de produits à la liste des produits admis en franchise de droits pour la prévention du coronavirus publiée par la Décision n° 155/QD-BTC), publiée le 27 mars 2020, applique une suppression temporaire des droits d'importation sur les tissus non tissés servant à produire des vêtements de protection utilisés dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

4.102. En 2020, la protection tarifaire NPF appliquée dans le secteur des textiles et des vêtements va de zéro à 20% (chapitres 50 à 63 du SH), sauf pour les vêtements usagés (SH 63) dont le droit NPF appliqué pourrait atteindre 100%. La protection tarifaire NPF moyenne, par chapitre du SH, va de 5,7% (SH 51: laine, poils fins ou grossiers) à 19,8% (SH 61: vêtements et accessoires du vêtement). Les autorités indiquent qu'aucune politique liée au contrôle des prix, aux lignes directrices concernant la tarification ou aux subventions n'est mise en œuvre pour les matières textiles ou les intrants.

4.3.2 Véhicules automobiles

4.103. Avec 28 véhicules pour 1 000 habitants en 2019, le Viet Nam reste un petit marché automobile, et les motocyclettes restent le mode de transport dominant. Il y a plus de 50 millions de motocyclettes au Viet Nam, et plus de 3 millions sont vendues chaque année.

4.104. La production nationale de voitures comprend principalement des véhicules entièrement en pièces détachées assemblés pour le marché intérieur. La teneur en éléments locaux représente en moyenne 20% à 25%, et seuls quelques modèles approchent les 40%. Les constructeurs automobiles mondiaux¹⁰¹ sont présents au Viet Nam par le biais de coentreprises, et les producteurs locaux¹⁰² s'occupent de la fabrication pour des marques internationales. En ce qui concerne le marché des motocyclettes, les grandes marques mondiales¹⁰³ sont en concurrence avec les marques locales sur le marché intérieur, mais elles exportent également vers d'autres pays à partir d'installations situées au Viet Nam.¹⁰⁴ Les autorités font observer que la proportion des intrants locaux ("taux de localisation") utilisés dans la fabrication des motocycles est supérieure à 90%. En 2019, 3,25 millions de motocyclettes ont été vendues sur le marché vietnamien, et Honda Viet Nam, une coentreprise avec une participation de l'État de 89%, domine près de 80% du marché.

4.105. En août 2019, le Plan pour le développement de l'industrie automobile du Viet Nam¹⁰⁵ a expiré à la suite de la Résolution gouvernementale n° 63/NQ-CP. Les autorités rapportent qu'il n'existe actuellement aucune stratégie ou politique de développement spécifique pour ce secteur et que la production de motocycles est réglementée par le marché.

4.106. Les autorités indiquent qu'il n'y a pas d'obligation d'utiliser des intrants locaux pour les projets de fabrication et d'assemblage d'automobiles. Des avantages tels qu'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés et des droits d'accise sont appliqués conformément à la Loi sur l'investissement et aux règlements pertinents. Les autorités indiquent que le Viet Nam applique des mesures techniques aux véhicules automobiles d'occasion, conformément à l'Accord OTC. Les Décisions du Premier Ministre n° 249/2005/QD-TTg et n° 16/2019/QD-TTg prescrivent l'application

¹⁰¹ Il s'agit notamment de Toyota, Honda, Mercedes, Ford et Hyundai.

¹⁰² Thaco, Mekong et Hyundai Thanh Cong sont les principaux fabricants locaux.

¹⁰³ Honda Viet Nam, Piaggio, Suzuki, SYM et Yamaha, entre autres.

¹⁰⁴ Les importations d'unités entièrement montées représentent une part marginale du marché des motocyclettes (moins de 2% en 2019).

¹⁰⁵ Décision du Premier Ministre n° 1211/QD-TTg, publiée le 14 juillet 2014.

de normes d'émission pour les véhicules automobiles neufs, en service et importés¹⁰⁶, y compris les motocyclettes. Les véhicules automobiles d'occasion de moins de cinq ans à compter de la date de fabrication peuvent être importés. Le Décret n° 122/2016/ND-CP, publié le 1^{er} septembre 2016, tel que modifié par le Décret n° 125/2017/ND-CP, publié le 16 novembre 2017, réglemente le type de droit (spécifique, *ad valorem* ou composé) qui s'applique à chaque type de voiture. Des contrôles périodiques concernant les émissions des motocycles seront inclus dans la modification apportée à la Loi sur le trafic routier, actuellement en cours d'élaboration.

4.107. La Circulaire n° 229/2016/TT-BTC du MOF (sur les taux, la collecte, le paiement et les frais de gestion pour l'immatriculation et les plaques de circulation des véhicules automobiles routiers), publiée le 11 novembre 2016, réglemente la gestion et les frais relatifs à l'immatriculation des véhicules automobiles et à la délivrance des plaques; les frais varient selon le type de véhicule automobile et le lieu où l'immatriculation a lieu. Les véhicules automobiles peuvent également être assujettis à d'autres taxes locales. Les prescriptions en matière d'étiquetage énergétique énoncées dans la Décision du Premier Ministre n° 04/2017/QD-TTg, publiée le 9 mars 2017, s'appliquent également aux voitures de tourisme jusqu'à neuf passagers, aux motocyclettes et aux cyclomoteurs. La Circulaire n° 06/2019/TT-BCT du MOIT prescrit que les voitures de moins de 16 places ne peuvent être importées qu'en passant par certains ports¹⁰⁷, et la Circulaire n° 27/2018/TT-BCT du MOIT a supprimé les licences automatiques d'importation pour les motocycles équipés de moteurs de 175 cm³ ou plus.

4.108. La moyenne des droits NPF appliqués aux véhicules automobiles (SH 8703) a diminué de 4,9 points de pourcentage entre 2013 et 2020 (53,7% en 2020).¹⁰⁸ Ce taux moyen est presque quatre fois supérieur à celui appliqué à l'ensemble des produits non agricoles.

4.3.3 Autres activités manufacturières

4.109. La production de l'industrie du cuir et de la chaussure s'est élevée à 19,5 milliards d'USD en 2019 (7,4% des exportations totales de marchandises). La production nationale a augmenté de 75% entre 2012 et 2018. Les chaussures de sport sont le segment qui connaît la plus forte croissance, et elles représentaient 70% de la production nationale en 2018. Selon l'Association vietnamienne du cuir et de la chaussure, le secteur comptait 2 181 entreprises en 2017, dont 94,8% étaient des entreprises de moins de 3 000 employés. En 2018, 350 entreprises à participation étrangère étaient en activité dans le pays, représentant près de 80% des exportations. En 2020, la chaussure était l'un des secteurs les plus protégés, avec un droit NPF moyen appliqué de 23,2%.

4.110. Le MOIT élabore actuellement une Stratégie pour le développement de l'industrie du cuir et de la chaussure à l'horizon 2030, Vision jusqu'en 2035. Cette stratégie devrait donner suite au Plan directeur pour le développement de l'industrie du cuir et de la chaussure au Viet Nam à l'horizon 2020, Vision jusqu'en 2025, adopté par la Décision n° 6209/QD-BCT du MOIT, publiée le 25 novembre 2010.

4.111. La Décision du Premier Ministre n° 68/QD-TTg, publiée le 10 janvier 2014, a approuvé la Stratégie nationale pour le développement de l'industrie pharmaceutique à l'horizon 2020, Vision jusqu'en 2030. Elle vise à : i) améliorer la disponibilité et la fourniture de médicaments; ii) fournir des intrants nationaux qui représentent 20% des intrants utilisés dans 80% des médicaments consommés au Viet Nam; iii) produire localement 40% de médicaments génériques; et iv) améliorer la qualité des systèmes de distribution. Conformément à ces objectifs, la Stratégie vise à attirer des investissements étrangers dans la fabrication de médicaments (y compris la fabrication en franchise), la production de vaccins biologiques et de matières premières antibiotiques, ainsi que la recherche sur la biodisponibilité et l'évaluation de la bioéquivalence.

4.112. Le Viet Nam a promulgué la Loi sur les produits pharmaceutiques (Loi n° 105/2016/QH13), publiée le 6 avril 2016 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le Décret n° 54/2017/ND-CP, publié le 8 mai 2017, guide sa mise en œuvre, et le Décret n° 155/2018/ND-CP, publié le 12 novembre 2018, réglemente les conditions d'investissement et d'activité des entreprises exerçant

¹⁰⁶ Les véhicules importés comprennent les véhicules neufs et les véhicules d'occasion importés.

¹⁰⁷ Ces ports sont Quang Ninh (Cai Lan), Hai Phong, Da Nang, Hô Chi Minh-Ville et Ba Ria-Vung Tau. L'importation par voie terrestre de ces véhicules n'est pas autorisée.

¹⁰⁸ Au titre du chapitre 98 du SH, 230 lignes tarifaires concernant les unités entièrement en pièces détachées sont soumises à des conditions spécifiques.

des activités dans le secteur pharmaceutique. Les règlements d'importation et d'exportation appliqués aux médicaments et aux produits médicinaux, ainsi que les conditions d'importation et d'exportation pour les entreprises à participation étrangère, sont décrits dans ces décrets. Le nouveau cadre réglementaire a supprimé l'obligation pour les nouveaux médicaments distribués au Viet Nam de subir des essais cliniques complets à des fins d'enregistrement.¹⁰⁹ À l'exception des vaccins, l'obligation d'essais cliniques est levée pour tous les nouveaux médicaments, à condition qu'ils disposent de données cliniques suffisantes sur la sécurité et l'efficacité, et qu'ils soient distribués dans au moins un pays. Si les médicaments produits localement répondent aux exigences sanitaires en matière de traitement médical, de prix et de fourniture, les offres doivent stipuler que les soumissionnaires ne sont pas autorisés à fournir des médicaments importés. En 2017, le Centre national des achats centralisés de médicaments a été créé pour coordonner une liste d'achats centralisés de médicaments promulguée par le Ministère de la santé. La Loi de 2016 sur les produits pharmaceutiques permet l'importation parallèle de médicaments à condition que le prix du produit importé soit inférieur au prix du médicament original en circulation au Viet Nam.

4.113. La Circulaire n° 30/2015/TT-BYT du Ministère de la santé (sur les importations de matériel médical), publiée le 12 octobre 2015, prévoit qu'une licence d'importation est nécessaire pour 49 dispositifs de diagnostic et de traitement. Ce règlement dispose également que les dispositifs médicaux utilisés à des fins commerciales ne sont pas autorisés à entrer au Viet Nam.

4.114. Entre le 15 avril et le 5 mai 2020, le Viet Nam a appliqué une interdiction temporaire d'exporter certains médicaments (37 produits) utilisés dans le traitement de la COVID-19.¹¹⁰ Aucune autre interdiction d'importation ou d'exportation appliquée aux produits pharmaceutiques n'a été signalée par les autorités.

4.115. En 2018, les importations se sont élevées à plus de 3 milliards d'USD, principalement en provenance de France, d'Allemagne, d'Inde, des États-Unis, d'Italie, de Suisse, de la République de Corée et du Royaume-Uni. En 2020, le droit NPF appliqué pour la protection des produits pharmaceutiques (chapitre 30 du SH) était faible (2,2%). Les droits appliqués vont de zéro à 14% (déchets pharmaceutiques); 63,6% des lignes tarifaires sont importées en franchise de droits.

4.116. Le Viet Nam a notifié un certain nombre d'enquêtes antidumping en cours au Comité des pratiques antidumping de l'OMC (section 3.1.6). Des mesures définitives sont actuellement appliquées à l'acier inoxydable laminé à froid (de Chine, d'Indonésie, de Malaisie et du Taïpei chinois), à l'acier galvanisé (de Chine et de la République de Corée), aux poutres en H (de Chine), aux produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés (de Chine et de la République de Corée), et aux barres et profilés en aluminium (de Chine).

4.117. L'importation de machines usagées de plus de 15 à 20 ans (selon le produit) pour le génie mécanique, la production et la transformation du bois, et la production de papier et de pâte à papier a été interdite en juin 2019.¹¹¹

4.4 Services

4.4.1 Caractéristiques générales

4.118. Les services facilitent l'ensemble des activités économiques, y compris la production et le commerce de marchandises; leur performance demeure un aspect clé de la compétitivité internationale globale de tout pays. En 2018, le Viet Nam était le 53^{ème} plus gros exportateur et le 46^{ème} plus gros importateur mondial de services.¹¹² Le commerce des services ne constitue toujours qu'une faible composante de son commerce extérieur: en 2018, les exportations de services commerciaux ont représenté environ 5,7% des exportations totales de marchandises et de services, et les importations de services commerciaux ont compté pour environ 6,9% des importations totales

¹⁰⁹ Une dérogation était possible pour les médicaments qui ont été distribués légalement pendant au moins cinq ans dans leur pays d'origine.

¹¹⁰ Avis n° 4162/QLD-KD, publié le 15 avril 2020, et n° 5595/QLD-KD, publié le 5 mai 2020, par l'Office des médicaments du Viet Nam.

¹¹¹ Décision du Premier Ministre n° 18/2019/QĐ-TTg (sur les importations de machines usagées et de technologies de production), publiée le 19 avril 2019.

¹¹² *Profil commercial du Viet Nam*, OMC. Adresse consultée: https://www.wto.org/english/res_e/statis_e/daily_update_e/trade_profiles/VN_e.pdf.

de marchandises et de services. En 2019, le Viet Nam enregistrait un déficit commercial d'environ 2,5 milliards d'USD pour les services.

4.119. La part des services (à l'exclusion des services de construction et d'approvisionnement en énergie, en électricité et en eau) dans le PIB a augmenté de manière ininterrompue pendant la période à l'examen, jusqu'à atteindre 41,6% en 2019. Cette année-là, la part des services dans l'emploi total a atteint 35,4% et les sous-secteurs employant la plus grande partie des travailleurs étaient le commerce de gros et de détail, le tourisme et l'hébergement, l'éducation et la formation, et les transports et l'entreposage. Entre 2010 et 2019, la productivité du travail dans le secteur des services a augmenté de 133%; en 2018, elle était supérieure de 16% à la moyenne globale observée dans l'ensemble de l'économie.¹¹³ Entre 2018 et 2019, le secteur des services a progressé de 7,3% et a représenté environ 42% de la croissance économique globale.

4.120. Bien que le secteur des services ait connu une croissance plus dynamique que l'économie vietnamienne dans son ensemble pendant la période 2011-2019, son taux de croissance de 6,9% est resté inférieur de 1 point de pourcentage à l'objectif fixé dans le Plan directeur pour le développement du secteur des services pour la période allant jusqu'à 2020, approuvé en vertu de la Décision du Premier ministre n° 175/2011/QĐ-TTg du 27 janvier 2011. Le fait qu'il y ait des divergences entre les documents juridiques et les politiques, en particulier pour les nouveaux sous-secteurs (les activités des casinos et le commerce électronique), la mauvaise coordination entre les organismes d'État et l'infrastructure qui n'est pas encore à la hauteur de ce qu'exige le développement du secteur font partie des raisons qui expliquent ce résultat inférieur aux prévisions. La concurrence extérieure, la réforme institutionnelle de la gestion des affaires publiques et les tensions géopolitiques et économiques sont perçues par les autorités comme autant de difficultés futures pour le développement du secteur.

4.4.2 Engagements globaux au titre de l'Accord général sur le commerce des services

4.121. Pour tenir compte des engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de son accession à l'OMC, son marché des services a été libéralisé, ce qui a créé des possibilités pour tout un ensemble de secteurs, y compris les télécommunications, les transports et la distribution. Pendant la période considérée, le secteur des services s'est développé à un taux de croissance annuel moyen de 6,85%. Les engagements du Viet Nam au titre de l'AGCS portent sur 11 grandes catégories de services (sur 12 catégories de services) et 105¹¹⁴ sous-secteurs (sur 155).¹¹⁵ Dans certains cas, le Viet Nam se réserve le droit de limiter la participation étrangère des entreprises de services qui opèrent sur le marché intérieur. Conformément à la Liste AGCS du Viet Nam, les investisseurs étrangers n'ont pas besoin de former une coentreprise avec des homologues vietnamiens pour opérer dans la plupart des secteurs et sous-secteurs de services.¹¹⁶ Sa liste d'exemptions des obligations du traitement

¹¹³ Renseignements communiqués par les autorités.

¹¹⁴ D'après les autorités, les engagements pris par le Viet Nam portent sur plus de 110 sous-secteurs.

¹¹⁵ Les engagements sectoriels concernent: les services fournis aux entreprises; les services de communication; les services de construction et les services d'ingénierie connexes; les services de distribution; les services d'éducation; les services environnementaux; les services financiers; les services de santé et les services sociaux; les services relatifs au tourisme et aux voyages; et les services récréatifs, culturels et sportifs (Liste CLX, document de l'OMC GATS/SC/142 du 19 mars 2007; et *Profil commercial du Viet Nam*, OMC, septembre 2012. Voir aussi les documents de l'OMC WT/ACC/VNM/48/Add.2 du 27 octobre 2006 et GATS/EL/142 du 19 mars 2007). Les autorités indiquent que plusieurs documents juridiques ont été adoptés pour apporter des éclaircissements et mieux orienter la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'AGCS dans les services de télécommunication, de publicité, de distribution et de logistique, entre autres.

¹¹⁶ Les exceptions pour lesquelles la participation étrangère est plafonnée sont les suivantes: les services vétérinaires; les services d'essai et d'analyse techniques; les services annexes à l'agriculture, à la chasse, à la sylviculture; les services filaires et mobiles terrestres; les services fournis par satellite; certains services de télécommunication fournis par des fournisseurs propriétaires d'installations ou par des fournisseurs non propriétaires d'installations; les services de production et de projection de films cinématographiques; les services d'assurance obligatoire; les activités liées aux jeux électroniques; les services de transport maritime; les services maritimes auxiliaires; les services de transport par les voies navigables intérieures; les services de transport ferroviaire; les services de transport routier; et les services auxiliaires de tous les modes de transport (document de l'OMC GATS/SC/142 du 19 mars 2007).

NPF énoncées à l'article II contient les préférences accordées au titre de ses accords bilatéraux sur l'investissement.¹¹⁷

4.122. Dans le cadre de son accession à l'OMC, le Viet Nam a ajusté sa législation et sa réglementation nationales en la matière, afin de respecter ses engagements au titre de l'AGCS. Les autorités indiquent que le Viet Nam s'est pleinement conformé à ses engagements en vertu du texte juridique ratifiant son Protocole d'accession; elles considèrent que les lois et réglementations vietnamiennes concernant les services sont conformes à ses engagements dans le cadre de l'OMC et au titre de l'AGCS.¹¹⁸ Les autorités estiment que d'une manière générale, la mise en œuvre des engagements au titre de l'AGCS a aidé à créer un cadre de l'activité des entreprises et de l'investissement plus favorable, plus transparent et plus ouvert, pour les fournisseurs de services nationaux comme pour les fournisseurs étrangers.

4.4.3 Accords régionaux et bilatéraux sur les services

4.123. Les services sont visés par les accords commerciaux régionaux conclus par le Viet Nam dans le cadre de l'ASEAN (accords de l'ASEAN avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande; la Chine; Hong Kong, Chine; l'Inde; et la République de Corée). Le Viet Nam a de plus, en tant que partie contractante à part entière, des accords commerciaux bilatéraux portant sur les services avec l'Union économique eurasiatique, l'Union européenne, le Japon, la République de Corée et les États-Unis. Il a aussi contracté des engagements concernant les services dans le cadre du PTPGP et du RCEP récemment signé (tableau 2.1).¹¹⁹ Sauf dans le cas du PTPGP, tous les chapitres et accords sur les services relevant de ces accords renvoient à l'article XV de l'AGCS et suivent le principe de la liste positive. Les autorités affirment que les accords commerciaux régionaux, en particulier l'ALE de l'ASEAN, prévoient une libéralisation par le biais d'engagements allant au-delà de ceux prévus dans le cadre de l'AGCS dans certains secteurs et sous-secteurs.¹²⁰

4.4.4 Services financiers

4.4.4.1 Services bancaires

4.124. Les services financiers ont progressivement été libéralisés et se sont rapidement développés ces dernières années¹²¹; les prêts et les dépôts ont respectivement progressé de 16% et 7,8% par an entre 2015 et 2018. Le recours aux services bancaires se développe massivement dans le pays¹²², même si leur taux de pénétration n'atteint toujours pas 40%.¹²³ Le ratio prêts/dépôts est resté stable depuis 2015, à environ 83%, ce qui met en évidence l'importance de l'offre intérieure de capitaux disponibles pour des prêts dans l'économie. Le Viet Nam a été frappé par un ralentissement du marché intérieur entre 2008 et 2012, en raison principalement de bulles des prix des actifs, suivies d'un durcissement de la politique monétaire et d'un ralentissement de la croissance. Le taux d'inflation n'est passé en dessous de 4% qu'après 2014. En 2019, les services financiers

¹¹⁷ Document de l'OMC GATS/EL/142 du 19 mars 2007. Les durées projetées des exemptions concernant les services de transport maritime et certains services liés au transport maritime ont été limitées à 5 et 10 ans à compter de l'accession.

¹¹⁸ Résolution n° 71/2006/QH11, adoptée le 29 novembre 2006.

¹¹⁹ Outre l'Accord-cadre de l'ASEAN sur les services (AFAS) (section 2.3.2), le Viet Nam a conclu huit accords de reconnaissance mutuelle liés aux services avec les pays de l'ASEAN: concernant les services d'ingénierie (2005), les services infirmiers (2006), les services d'architecture (2007), les qualifications en matière de prospection (2007), les dentistes (2009), les médecins (2009), les services comptables (2009) et les professionnels du tourisme (2009).

¹²⁰ Par exemple les services fournis aux entreprises, les services de soins de santé, les services relatifs au tourisme et aux voyages et les services de transport.

¹²¹ Les actifs financiers du Viet Nam représentaient près de 200% du PIB en 2018. Les actifs totaux du système institutionnel de crédit dans son ensemble atteignaient 12 600 000 milliards de VND (545 milliards d'USD) en 2019.

¹²² D'après la Banque d'État du Viet Nam, plus de 90 millions de transactions ont été effectuées par le biais de points de vente électroniques au dernier trimestre de 2019. La valeur de ces transactions a augmenté de 63% par rapport à la même période de 2018. De même, le nombre de transactions effectuées au moyen de distributeurs automatiques a augmenté de 15,5% et leur valeur a progressé de 9%.

¹²³ Un faible taux de pénétration des services bancaires signifie qu'une grande partie de l'épargne nationale réside en dehors du système bancaire et que les ressources nationales ne peuvent pas être massivement mobilisées en faveur de l'investissement national. Australian Trade and Investment Commission (2020), *Digital Banking in Vietnam – A Guide to Market*. Adresse consultée: <https://www.austrade.gov.au/ArticleDocuments/4569/digital-banking-vietnam-report.pdf.aspx>.

représentaient 5,9% du PIB et employaient 0,9% de la main-d'œuvre; ainsi, la productivité du travail de ce secteur est parmi les plus élevées du pays.

4.125. Dans le secteur bancaire, les banques d'État restent prédominantes¹²⁴: en 2018, elles représentaient 47% du total des dépôts du système. Le reste du secteur compte plus de 1 200 établissements, y compris des banques commerciales, des succursales de banques étrangères et des coopératives de crédit. À la fin du mois de décembre 2018, le système des établissements de crédit comprenait 4 banques commerciales d'État¹²⁵, 3 banques placées sous la tutelle de la Banque d'État du Viet Nam (SBV) après expropriation (voir ci-après), 2 banques spécialisées d'État (la Banque pour la politique sociale et la Banque de développement du Viet Nam), 28 banques commerciales à statut de société par actions, 2 coentreprises bancaires, 9 banques à capital entièrement étranger ayant des filiales constituées en sociétés au Viet Nam¹²⁶, 50 succursales de banques étrangères, 26 sociétés financières et sociétés de crédit-bail, 1 banque coopératives¹²⁷, 1 182 fonds locaux de crédit populaire¹²⁸ et 4 établissements de microfinancement. En 2013, des mesures de consolidation des établissements de crédit ont été prises et des banques à capital entièrement étranger sont entrées sur le marché. La plupart des établissements de crédit restent de petite taille et sont toujours établis en zone urbaine, et leur portefeuille est principalement composé de petits prêts et dépôts. Il est indiqué dans le dernier rapport annuel de la SBV que les banques commerciales d'État détiennent 41,1% des actifs totaux du système et qu'elles représentent 47,2% du crédit intérieur (48% en 2012) et 44,6% des capitaux mobilisés (45% en 2012). Malgré leur taille vraiment moins importante que les banques commerciales d'État, les banques commerciales à statut de société par actions représentaient 41% des actifs totaux du secteur, et les coentreprises bancaires et les banques étrangères en détenaient environ 10% en 2018. Le capital social et les fonds propres de toutes les catégories de banques ont constamment augmenté.¹²⁹ Plusieurs banques nationales cherchent des possibilités d'affaires à l'étranger; en septembre 2011, la VietinBank a ouvert une succursale en Allemagne, la première succursale européenne d'une banque vietnamienne, tandis que d'autres ont ouvert des succursales au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Myanmar. En 2017, la Vietcombank a été autorisée par la SBV à ouvrir un bureau de représentation à New York.¹³⁰

4.126. Pendant la période considérée, l'État a réduit sa participation dans les banques commerciales d'État, dans le but de renforcer leur efficacité et de diminuer les risques associés pour les finances publiques. Trois banques commerciales d'État (la BIDV, la VietinBank et la Vietcombank) sont désormais cotées à la Bourse d'Ho Chi Minh (HOSE). En ce qui concerne l'Agribank, qui est la seule véritable banque d'État au sens strict¹³¹, la Décision du Premier Ministre n° 26/2019/QĐ-TTg (portant approbation de la liste des entreprises devant être actionnarisées avant la fin de 2020), adoptée le 15 août 2019, a décrété la préparation de la feuille de route prévoyant son actionnarisation, qui nécessite tout d'abord une évaluation de l'entreprise, qui peut prendre jusqu'à 14 mois. L'État prévoit de conserver 65% du capital social de cette banque à moyen terme. Les investisseurs privés souhaitant acheter des actions pendant le processus d'actionnarisation doivent y être autorisés par la SBV, conformément à sa Circulaire n° 50/2018/TT-NHNN; ceux qui deviennent actionnaire stratégique doivent remplir plusieurs critères en matière d'actifs totaux et d'expérience opérationnelle, ainsi que l'exige la Circulaire de la Banque d'État n° 10/2011/TT-NHNN. Outre les prescriptions précitées, les investisseurs étrangers prenant des participations dans les banques

¹²⁴ Il convient de noter que certaines de ces banques d'État ne sont plus intégralement détenues par l'État mais qu'il en reste l'actionnaire majoritaire.

¹²⁵ La Banque d'investissement et de développement du Viet Nam (BIDV), la Banque nationale de développement agricole et rural (Agribank), la VietinBank et la Banque du commerce extérieur du Viet Nam (Vietcombank).

¹²⁶ À savoir: ANZ Bank (Australie); CIMB Bank, Hong Leong Bank et Public Bank (Malaisie); HSBC et Standard Chartered (Royaume-Uni); Shinhan Bank et Woori Bank (République de Corée); et United Overseas Bank (Singapour).

¹²⁷ Le fonds central de crédit populaire est devenu la nouvelle Banque coopérative pendant la période de l'examen.

¹²⁸ Les autorités indiquent que les fonds locaux de crédit populaire ont des activités principalement dans les régions rurales et qu'ils ne fonctionnent pas comme les autres établissements de crédit.

¹²⁹ SBV, *Annual Report 2018*.

¹³⁰ Cette tendance à l'internationalisation devrait se poursuivre; cela dépendra toutefois de la situation financière des banques commerciales, leur permettant ou non de se développer à l'étranger. Economist Intelligence Unit (2020), *Financial Services – Vietnam*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=100408393&mode=pdf.

¹³¹ Agribank est une entreprise à responsabilité limitée entièrement détenue par l'État depuis janvier 2011.

actionnarisées doivent se conformer au Décret n° 01/2014/ND-CP relatif au plafonnement de la participation étrangère au capital des établissements de crédit.

4.127. Ces dernières années, des mesures de consolidation ont été prises, dans la plupart des cas pour soutenir les banques en difficulté. En 2015, la SBV a approuvé plusieurs fusions et acquisitions, y compris les suivantes: la fusion entre la VietinBank et la Petrolimex Group Bank (PG Bank); l'acquisition de la Mekong Housing Bank – une autre banque commerciale d'État – par la BIDV; et la fusion entre la Banque commerciale de Sai Gon Thuong Tin (Sacombank) et la Southern Bank.¹³² La SBV est aussi devenue actionnaire majoritaire ou a pris entièrement le contrôle d'établissements en difficulté¹³³; aucune banque vietnamienne n'a fait faillite. Seuls les établissements de crédit agréés peuvent avoir des activités bancaires.

4.128. Le cadre réglementaire régissant les établissements de crédit bancaires et non bancaires est toujours prévu par la Loi n° 47/2010/QH12 sur les établissements de crédit, adoptée le 16 juin 2010 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, qui a été modifiée par la Loi n° 17/2017/QH14 (portant modification et complétant plusieurs articles de la Loi sur les établissements de crédit), adoptée le 20 novembre 2017 et entrée en vigueur le 15 janvier 2018. Cette modification dispose des procédures, des devoirs et des pouvoirs de la SBV eu égard aux établissements de crédit soumis à ses prérogatives spéciales de contrôle. Elle donne également des précisions concernant la mise en œuvre des plans de fusion, de consolidation, de transfert ou de dissolution des établissements soumis aux prérogatives spéciales de contrôle de la SBV.

4.129. Les établissements de crédit étrangers sont toujours autorisés à établir une présence commerciale au Viet Nam sous plusieurs formes, y compris le bureau de représentation, la succursale de banque commerciale étrangère, la banque commerciale constituée en coentreprise à participation étrangère plafonnée à 50% du capital social, et la banque à participation entièrement étrangère.¹³⁴ Une banque à capital entièrement étranger bénéficie pleinement du traitement NPF et du traitement national en ce qui concerne l'établissement d'une présence commerciale. Les établissements de crédit étrangers sont autorisés à délivrer des cartes de crédit sur la base du traitement national. Les succursales de banques étrangères bénéficient du traitement national et sont autorisées à lever des fonds de dépôt en monnaie locale. Les autorités indiquent que les restrictions actuelles sont conformes aux réserves émises dans le cadre de l'OMC, y compris concernant les restrictions relatives à la participation des investisseurs étrangers au capital des banques commerciales vietnamiennes¹³⁵, et les restrictions relatives à l'ouverture de bureaux à l'extérieur du siège social des banques étrangères. Ces conditions n'ont pas changé pendant la période à l'examen.

4.130. Depuis son accession à l'OMC, le Viet Nam tend à harmoniser son régime réglementaire pour les succursales de banques étrangères, y compris les exigences minimales de fonds propres, avec la pratique internationale généralement acceptée et à appliquer pleinement les autres engagements dans les secteurs de la banque et de la finance. L'une des principales conditions d'établissement d'une succursale de banque commerciale étrangère au Viet Nam est que la banque mère possède au total plus de 20 milliards d'USD à la fin de l'année précédant la demande¹³⁶; les exigences

¹³² Cette dernière fusion a résolu les problèmes de participations croisées dans les deux banques.

¹³³ La SBV a racheté trois banques en 2015: la Global Petro Commercial Joint Stock Bank (GPBank), la Viet Nam Construction Bank (VNCB) et la Ocean Commercial Joint Stock Bank (OceanBank).

¹³⁴ La SBV a accordé des licences à des banques à capital entièrement étranger pour la première fois en 2008. La structure organisationnelle, la gouvernance, l'administration et le contrôle et la vérification internes des activités des succursales étrangères au Viet Nam doivent être approuvés par la SBV avant l'établissement des succursales (article 89 de la Loi sur les établissements de crédit).

¹³⁵ Le Décret n° 01/2014/ND-CP (sur l'achat d'actions d'un établissement de crédit vietnamien par des investisseurs étrangers), adopté le 3 janvier 2014, a assoupli les restrictions à la participation étrangère dans les banques locales et a éliminé la distinction, au sein des établissements de crédit, entre les investisseurs institutionnels et les autres. La réglementation actuelle applique les mêmes plafonds pour tous les établissements de crédit. Aucune personne physique étrangère ne peut détenir plus de 5% du capital, et une organisation étrangère, pas plus de 15% (à moins qu'il ne s'agisse d'un investisseur stratégique, auquel cas la limite est de 20%); la part que peuvent détenir conjointement l'ensemble des investisseurs étrangers dans le capital d'un établissement de crédit est limitée à 30%. Un investisseur étranger et ses parties liées ne peuvent détenir plus de 20% du capital social d'un établissement local.

¹³⁶ Actuellement, le Décret n° 86/2019/ND-CP (sur le capital social des établissements de crédit et des succursales de banques étrangères), adopté le 14 novembre 2019, fixe ce montant et d'autres prescriptions en matière de capital social applicables dans les sous-secteurs bancaires. Un capital social de 3 000 milliards de VND (environ 130 millions d'USD) est requis pour une coentreprise bancaire, une banque commerciale d'État, une coopérative bancaire ou une banque d'investissement; un capital de 345 milliards de VND (environ

minimales de fonds propres que doivent respecter les établissements de crédit non bancaires vont de 100 millions de VND (fonds locaux de crédit populaire) à 3 000 milliards (banques coopératives et banques commerciales).

4.131. La SBV est le principal organisme de réglementation et le seul organisme de surveillance du secteur financier; c'est un organisme gouvernemental de niveau ministériel et il reste sous la supervision du gouvernement.¹³⁷ La SBV est régie par la Loi de 2010 sur la Banque d'État du Viet Nam¹³⁸, qui dispose de son indépendance dans la mise en œuvre, l'administration et la sélection des instruments monétaires. Ses domaines d'activité comprennent l'apport de liquidité, la politique monétaire, la gestion des réserves de devises et des taux de change, et la délivrance des licences bancaires. La SBV continue de rendre compte à l'Assemblée nationale, dans le but de renforcer la transparence du processus de prise de décision. En ce qui concerne le contrôle et l'inspection, la SBV est en charge du secteur monétaire et bancaire, et le MOF est en charge des secteurs boursier et de l'assurance.¹³⁹

4.132. Depuis le dernier examen, le Viet Nam a pris des mesures pour améliorer l'efficacité, la sécurité et la transparence de son système bancaire, y compris la restructuration du système financier et bancaire, le renforcement de la situation financière des banques fragiles et des mesures concernant les créances douteuses. Bien que le pays ne soit pas membre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le gouvernement s'est fixé comme objectif concernant le système bancaire de se conformer aux prescriptions de Bâle II.¹⁴⁰ À cet égard, la Commission nationale de surveillance du secteur financier a décrété en septembre 2018 que les banques vietnamiennes devaient doubler leur capital social. Les autorités espéraient s'être pleinement conformées aux prescriptions de Bâle II au plus tard le 1^{er} janvier 2020¹⁴¹, mais en raison des difficultés rencontrées par les petites banques, elles ont repoussé cette échéance à 2023.¹⁴² À la fin de 2019, seules 18 banques (16 vietnamiennes et 2 à participation étrangère) sur près de 50 s'étaient conformées à ces prescriptions avant le délai initialement prévu. En 2019, certaines grandes banques (l'Agribank, la VietinBank et la Vietcombank) ont demandé que les limites de participation étrangère soient relevées ou que le paiement des dividendes en actions plutôt qu'en espèces soit autorisé. D'autres banques ont décidé d'introduire leurs actions en bourse ou de solliciter l'IED pour augmenter leur capital, à l'image de l'achat d'une participation de 15% dans la BIDV par une banque coréenne du groupe KEB Hana en 2019. Depuis 2016, neuf banques commerciales constituées en sociétés par actions ont été cotées

15 millions d'USD) pour une succursale de banque étrangère; et un capital de 5 000 milliards de VND (environ 215 millions d'USD) pour une banque de développement ou une banque spécialisée. Il convient de noter que toutes les prescriptions relatives au capital social sont données en monnaie locale, excepté le montant concernant les succursales de banques étrangères, libellé en dollars EU.

¹³⁷ Les autorités vietnamiennes font une distinction entre l'indépendance fonctionnelle et organisationnelle et l'indépendance opérationnelle.

¹³⁸ Loi n° 46/2010/QH12, adoptée le 16 juin 2010 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

¹³⁹ À titre complémentaire, l'Agence vietnamienne d'assurance-dépôts protège les droits et intérêts légitimes des déposants, conformément à la Loi n° 06/2012/QH13 sur l'assurance des dépôts, au Décret n° 68/2013/ND-CP précisant les modalités d'application de la Loi sur l'assurance des dépôts, et à d'autres documents d'orientation.

¹⁴⁰ Pour mettre en œuvre les piliers II et III de Bâle II, la SBV a adopté la circulaire n° 13/2018/TT-NHNN, imposant un système de contrôle interne pour les banques commerciales et les succursales de banques étrangères, et la Circulaire n° 41/2016/TT-NHNN, imposant aux banques de communiquer des renseignements sur leurs besoins en capitaux, le contrôle des risques et la gestion.

¹⁴¹ La Circulaire de la Banque d'État n° 41/2016/TT-NHNN (sur les dispositions relatives aux normes de fonds propres applicables aux banques et aux succursales de banques étrangères), adoptée le 30 décembre 2016, telle que modifiée par la Circulaire n° 22/2019/TT-NHNN (sur les limites et les coefficients de garantie de sécurité applicables aux opérations des banques et des succursales de banques étrangères), adoptée le 15 novembre 2019, stipule le ratio de fonds propres sans risque pour les banques et les succursales de banques étrangères, tandis que la Circulaire de la Banque d'État n° 13/2018/TT-NHNN (sur le système de contrôle interne des banques commerciales et des succursales de banques étrangères), adoptée le 18 mai 2018, telle que modifiée par la Circulaire n° 40/2018/TT-NHNN (portant modification et complétant plusieurs articles de la Circulaire n° 13/2018/TT-NHNN), adoptée le 28 décembre 2018, impose d'autres systèmes de contrôle interne.

¹⁴² La Circulaire de la Banque d'État n° 22/2019/TT-NHNN (sur les limites et les coefficients de garantie de sécurité régissant le fonctionnement des banques et des succursales de banques étrangères), adoptée le 15 novembre 2019, prolonge la période de mise en conformité, suivant une feuille de route devant être approuvée par la SBV. La Circulaire de la Banque d'État n° 08/2020/TT-NHNN (portant modification et complétant plusieurs articles de la Circulaire n° 22/2019/TT-NHNN), adoptée le 14 août 2020 et entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2020, prolonge la période de mise en conformité d'un an.

à la Bourse de Ho Chi Minh, portant le nombre total de banques commerciales cotées à 21 (dont 3 banques commerciales d'État).¹⁴³

4.133. Depuis le dernier examen, les réglementations relatives aux limites et aux ratios prudentiels ont été actualisées plusieurs fois. La Circulaire de la Banque d'État n° 22/2019/TT-NHNN (établissant les limites et les coefficients de garantie de sécurité applicables aux opérations des banques et des succursales de banques étrangères), adoptée le 15 novembre 2019, impose aux banques un ratio minimal de fonds propres de 9%. D'après le rapport de la SBV de 2019, le ratio de fonds propres moyen des banques s'établissait à 12,1% (banques commerciales d'État: 9,5%; banques commerciales constituées en sociétés par actions: 11,2%; coentreprises bancaires et banques étrangères: 25,9%; et sociétés financières et sociétés de crédit-bail: 19,5%).¹⁴⁴ La Circulaire prévoit aussi des ratios prudentiels concernant la limite de l'encours des crédits, le taux d'accessibilité, le taux maximal du financement à court terme des prêts octroyés, l'apport de capital maximal et l'encours des prêts rapporté au total des dépôts. La Loi n° 06/2012/QH13 sur l'assurance des dépôts et son Décret d'application n° 68/2013/ND-CP imposent aux établissements de crédit d'appliquer un système d'assurance des dépôts et d'informer les clients. La Circulaire de la Banque d'État n° 39/2011/TT-NHNN, adoptée le 15 décembre 2011, réglemente toujours les activités d'audit indépendant des établissements de crédit et des succursales de banques étrangères, et définit le champ d'application des activités d'audit.

4.134. La gestion des prêts improductifs des établissements de crédit a aussi constitué un objectif clé pour le gouvernement ces dernières années. La Société nationale de gestion d'actifs (VAMC), établie en vertu du Décret n° 53/2013/ND-CP (établissement, organisation et fonctionnement de la VAMC), adopté le 18 mai 2013 et modifié par le Décret n° 18/2016/ND-CP (portant modification et complétant plusieurs articles du Décret portant création et organisation de la VAMC) et l'intervention de la SBV dans la conduite du Programme de règlement des prêts improductifs, conformément à la Résolution n° 42/2017/QH14 du Parlement (sur le règlement expérimental des créances douteuses des établissements de crédit), adoptée le 21 juin 2017, ont très largement contribué à maintenir un ratio moyen de prêts improductifs de 1,9% dans l'ensemble du système des établissements de crédit en 2018 (4,1% en 2012).¹⁴⁵ La VAMC offre un guichet de refinancement donnant accès à des nouveaux capitaux aux établissements de crédit, qui reçoivent de nouveaux capitaux ou des obligations de la VAMC en échange de leurs prêts improductifs. La Résolution n° 42/2017/QH14 autorise les établissements de crédit à saisir les actifs gagés et à vendre et échanger des prêts improductifs avec des acteurs non gouvernementaux à des prix inférieurs à leur valeur comptable. À la fin de 2018, la VAMC détenait 17% de l'encours total des prêts improductifs du système et environ la moitié de ces prêts (49%) étaient détenus par des établissements de crédit utilisant des provisions pour risque de crédit. En février 2020, 12 banques, dont de grandes banques commerciales d'État, ont transféré l'ensemble de leurs prêts improductifs à la VAMC. Pendant les trois premiers trimestres de 2020, des créances douteuses d'un montant de 1 080 milliards de VND ont été vendues à la VAMC.

4.135. La Circulaire de la Banque d'État n° 13/2018/TT-NHNN (règlement sur le système de contrôle interne des banques commerciales et des succursales de banques étrangères), adoptée le 18 mai 2018, a modifié la gouvernance et l'administration des établissements de crédit en vue de prévenir et d'atténuer les pertes et les défaillances du système bancaire et d'y remédier en temps utile. Celle-ci impose trois axes de contrôle interne, qui doivent être mis en place pour atténuer les risques des activités bancaires: i) gestion des résultats et des ressources humaines; ii) gestion des risques juridiques et extérieurs par des départements spécialisés; et iii) audit interne. Le gouvernement visait à limiter de manière effective les participations croisées dans le système bancaire, conformément à la Loi sur les établissements de crédit. La Circulaire de la Banque d'État

¹⁴³ En outre, cinq banques commerciales constituées en sociétés par actions ont été enregistrées pour participer aux échanges sur le marché des sociétés ouvertes non cotées.

¹⁴⁴ SBV (2019), *Annual Report*. De plus, la part des capitaux à court terme utilisés pour l'octroi de prêts à long terme est passée de 16,8% en 2012 à 28,4% en 2018.

¹⁴⁵ L'objectif global est que le ratio des prêts improductifs apparaissant sur le bilan des établissements de crédit soit inférieur à 3%. En août 2018, les ratios de prêts improductifs de la VPBank (4,1%) et de la Sacombank (3,7%) étaient supérieurs à ce seuil, et ceux des autres banques (Eximbank, MBBank, NCB, OCB, SHB, Techcombank, TPBank et VIB) ont augmenté en 2018 mais sont restés sous le seuil des 3%. Voir le rapport annuel de 2019 de la SBV; *Intellasia*, "Which Bank Has the Highest NPL Ratio?", 31 août 2018. Adresse consultée: <https://www.intellasia.net/which-bank-has-the-highest-npl-ratio-682872>; et *Customs News*, "Waiting for Breakthroughs in Handling Non-performing Loans", 23 juin 2019. Adresse consultée: <https://customsnews.vn/waiting-for-breakthroughs-in-handling-non-performing-loans-11094.html>.

n° 46/2018/TT-NHNN (règlement sur les délais, les ordres et les procédures de transfert des actionnaires majoritaires d'un établissement de crédit et des parties liées des actionnaires détenant plus de 5% du capital social d'un autre établissement de crédit), adoptée le 28 décembre 2018 et modifiée par la Circulaire de la Banque d'État n° 14/2019/TT-NHNN (portant modification et complétant plusieurs articles des circulaires prévoyant les règles relatives au régime de rapports périodiques de la SBV), adoptée le 30 août 2019, devrait écourter la période de transition pour faire passer les actions appartenant à des actionnaires individuels ou institutionnels (détenant une participation majoritaire dans un autre établissement de crédit) en dessous du seuil fixé par la loi, à savoir 5% et 15% respectivement.¹⁴⁶

4.136. La SBV a entre autres objectifs d'infléchir le taux d'inflation et de le faire passer en dessous du seuil fixé, tout en maintenant la stabilité macroéconomique et en garantissant des liquidités suffisantes dans les établissements de crédit ainsi que la stabilité des taux de change et du marché des changes, ce qui contribue à stabiliser les taux d'intérêt du marché (section 1.2.3). Depuis 2013, la SBV utilise les instruments de politique monétaire pour répondre rapidement aux besoins de liquidité des établissements de crédit et pour maintenir les taux d'intérêt interbancaire à un niveau approprié, en fonction de la conjoncture macroéconomique et de l'évolution du marché. Les taux débiteurs et créditeurs des établissements de crédit ont diminué pendant la période à l'examen. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt annuels moyens des dépôts en monnaie locale sont d'environ 6% tandis que les taux débiteurs moyens avoisinent 10%. La SBV fixe le taux débiteur maximal pour chaque période conformément à l'article 13 de la Circulaire de la Banque d'État n° 39/2016/TT-NHNN et n'intervient pas dans les arrangements commerciaux entre les établissements de crédit et leurs clients. La circulaire précitée, qui régit les activités de prêt à des clients des établissements de crédit et des succursales de banques étrangères met aussi l'accent sur l'autonomie des établissements de crédit pour ce qui est d'accepter ou de refuser les demandes de prêt de leurs clients et de négocier leurs conditions (taux débiteurs).¹⁴⁷ Deux banques d'État appliquent des politiques de crédit préférentiel; celles de la Banque de développement du Viet Nam visent à soutenir les politiques économiques et celles de la Banque pour la politique sociale, les politiques sociales en faveur des pauvres, des régions éloignées et de l'agriculture.

4.137. Pour atténuer les effets négatifs de la pandémie de COVID-19, la SBV a mis en œuvre des mesures concernant les crédits et les taux d'intérêt, afin d'atténuer les conséquences préjudiciables pour les clients, conformément aux instructions du gouvernement et du Premier Ministre. La Circulaire de la Banque d'État n° 01/2020/TT-NHNN, adoptée le 13 mars 2020, et la Directive de la Banque d'État n° 02/CT-NHNN, adoptée le 31 mars 2020, constituent le fondement juridique et donnent des lignes directrices aux établissements de crédit concernant la restructuration des dettes et des intérêts appliqués aux clients, et concernant le maintien de taux d'intérêts et de frais peu élevés pour les clients mettant en œuvre des projets liés à la production et aux entreprises. La Circulaire de la Banque d'État n° 05/2020/TT-NHNN, adoptée le 7 mai 2020, et la Décision de la Banque d'État n° 925/QD-NHNN, adoptée le 13 mai 2020, prévoient le refinancement de la Banque pour la politique sociale, dans le but de permettre aux employeurs de souscrire des emprunts, pour couvrir les salaires et autres prestations liées à l'emploi. De plus, la SBV a diminué les taux d'intérêts à trois reprises en 2020 (le 17 mars, le 13 mai et le 1^{er} octobre) afin de fournir des liquidités aux établissements de crédit.

4.138. Le Viet Nam considère qu'il a fait des progrès notables en matière d'amélioration du cadre juridique régissant le secteur, de garantie de la stabilité des établissements de crédit, d'amélioration de la qualité du crédit, grâce à la résolution du problème des prêts improductifs, de respect des normes internationales de fonds propres par les banques et de réduction des participations croisées. Toutefois, la restructuration des établissements de crédit et la nécessité de suivre avec attention les ratios de prêts improductifs restent des composantes clés des documents juridiques récents comme la stratégie de développement du secteur bancaire d'ici à 2025, dans le cadre de la "Vision à l'horizon 2030", approuvée par la Décision du Premier Ministre n° 986/QD-TTg du 8 août 2018, et le Plan directeur pour la restructuration des établissements de crédit et la résolution du problème des prêts improductifs visant la période 2021-2025, récemment élaboré par la SBV.

¹⁴⁶ *Viet Nam News*, "SBV to End Cross-ownership in Vietnamese Banks", 29 janvier 2019. Adresse consultée: <https://vietnamnews.vn/economy/484635/sbv-to-end-cross-ownership-in-vietnamese-banks.html>.

¹⁴⁷ Les articles 7 et 91 de la Loi n° 47/2010/QH12 sur les établissements de crédit prévoient des conditions semblables.

4.4.4.2 Services d'assurance

4.139. Depuis le dernier examen, le marché de l'assurance a continué de se développer; à la fin de 2019, les primes d'assurance ont été évaluées à 8 milliards d'USD (3,1% du PIB).¹⁴⁸ Le gouvernement espère que le secteur va maintenir cette croissance rapide, d'environ 18% par an, et que le taux de couverture de l'assurance-vie va continuer d'augmenter. Il existe actuellement sur le marché plus de 2 478 produits d'assurance autre que sur la vie et 544 produits d'assurance-vie. À la fin de 2019, on comptait 67 compagnies d'assurance d'après l'Autorité de surveillance des assurances, qui relève du MOF.¹⁴⁹ Toujours à la fin de 2019, 18 compagnies d'assurance-vie étaient en activité au Viet Nam.¹⁵⁰; Bao Viet Life (74% des parts détenues par l'État) et trois compagnies à participation étrangère (Prudential Viet Nam Assurance (Royaume-Uni), Manulife Viet Nam (Canada) et Dai Ichi Life Insurance (Japon)) contrôlent l'essentiel du marché (71% des primes perçues).¹⁵¹ On recense 31 compagnies d'assurance autre que sur la vie en activité au Viet Nam¹⁵²; Les quatre plus grandes compagnie de ce segment – toutes des entreprises nationales (Bao Viet Insurance, PetroVietnam Insurance, Post and Telecommunication Insurance et Bao Minh Insurance) – ont représenté 50,9% des primes perçues en 2019.¹⁵³ Entre 2013 et 2020, les recettes totales du secteur ont augmenté en moyenne de 19,7% par an, et les recettes tirées des primes perçues et des activités d'investissement, de 20,2% et 19,4% respectivement. Les activités d'assurance-vie ont progressé à un rythme plus rapide que les activités d'assurance autre que sur la vie et en 2018, presque les deux tiers (64,7%) des primes d'assurance étaient liées à l'assurance-vie. Les autorités indiquent que presque toutes les compagnies d'assurance étaient rentables en 2019.¹⁵⁴

4.140. Le cadre réglementaire établi par la Loi sur les services d'assurance¹⁵⁵, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2001, est resté largement inchangé jusqu'à ce que la Loi n° 42/2019/QH14 (portant modification et complétant plusieurs articles de la Loi sur les services d'assurance et de la Loi sur la propriété intellectuelle) soit adoptée le 14 juin 2019 et entre en vigueur le 1^{er} novembre 2019. La Loi n° 42/2019/QH14 énonce des lignes directrices concernant les services d'assurance auxiliaires fournis par les assureurs et les fournisseurs de services financiers.¹⁵⁶ Le Décret n° 73/2016/ND-CP (donnant des dispositions détaillées concernant la mise en œuvre de la Loi sur les services d'assurance et la Loi portant modification et complétant plusieurs articles de la Loi sur l'assurance), adopté le 1^{er} juillet 2016, traite de l'organisation et du fonctionnement des assureurs vie et autres que sur la vie, des prescriptions relatives au capital social, des conditions d'activité des compagnies et des courtiers étrangers, des critères applicables au personnel de gestion et au personnel opérationnel, des prescriptions relatives à l'organisation et aux audits internes, et

¹⁴⁸ La part du secteur de l'assurance dans le PIB est encore inférieure à l'objectif adopté en 2012 dans le cadre de la stratégie nationale de développement du marché des assurances entre 2012 et 2020, approuvée en vertu de la Décision du Premier Ministre n° 193/QĐ-TTg du 15 février 2012.

¹⁴⁹ Outre les assureurs vie et autre que sur la vie, 2 compagnies de réassurance et 16 courtiers en assurance opèrent sur le marché.

¹⁵⁰ Treize assureurs-vie sont constitués en sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles, 4 autres sont constitués en sociétés à responsabilité limitée comptant au moins 2 membres et 1 seul assureur est constitué en société par actions.

¹⁵¹ L'AIA, à participation étrangère, est la cinquième plus grande compagnie du segment de l'assurance-vie, avec près de 10% des parts de marché.

¹⁵² Neuf assureurs autres que sur la vie sont constitués en sociétés à responsabilité limitée unipersonnelle, 4 sont constitués en sociétés à responsabilité limitée comptant au moins deux membres, 17 en sociétés par actions et 1 assureur est une succursale d'1 assureur étranger autre que sur la vie. Seule une succursale de compagnie étrangère d'assurance autre que sur la vie opère au Viet Nam.

¹⁵³ Economist Intelligence Unit (2020), *Financial Services – Vietnam*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=100408393&mode=pdf.

¹⁵⁴ Sur 18 assureurs-vie, 15 ont dit être rentables en 2019. S'agissant des assureurs autres que sur la vie et des compagnies de réassurance, sur les 33 au total, 31 étaient également rentables pendant cette période.

¹⁵⁵ Loi n° 24/2000/QH10 (sur les services d'assurance), adoptée le 9 décembre 2000 et entrée en vigueur le 1^{er} avril 2001, telle que modifiée par la Loi n° 61/2010/QH12 (portant modification et complétant plusieurs articles de la Loi sur les services d'assurance), adoptée le 24 novembre 2010 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011. La modification apportée en 2010 était considérée comme une mesure visant l'intégration des pratiques internationales et la mise en application des engagements du Viet Nam au titre de l'AGCS.

¹⁵⁶ Concernant les services d'assurance auxiliaires, le Décret n° 80/2019/ND-CP (portant modification et complétant plusieurs articles du Décret n° 73/2016/ND-CP et du Décret n° 98/2013/ND-CP, tel que modifié par le Décret n° 48/2018/ND-CP), adopté le 1^{er} novembre 2019, et la Circulaire du MOF n° 65/2019/TT-BTC (traitant du contenu des formations, des examens et de la certification des activités auxiliaires de l'assurance), adoptée le 16 septembre 2019, donnent les renseignements nécessaires sur les conditions d'activité et sur les formation et la reconnaissance.

de la fourniture de services d'assurance transfrontières. Les compagnies d'assurance à participation étrangère ont accès aux renseignements sur les mesures concernant ou affectant la fourniture des services d'assurance au Viet Nam sur la base du traitement national.¹⁵⁷

4.141. Les autorités indiquent que les critères d'octroi des licences sont conformes aux engagements du Viet Nam au titre de l'AGCS, à savoir que les entreprises à capital entièrement étranger sont autorisées à opérer dans le pays (excepté pour certaines assurances obligatoires¹⁵⁸) et que les succursales de compagnies étrangères d'assurance autre que sur la vie sont autorisées. Les compagnies d'assurance à participation étrangère sont autorisées à fournir des services d'assurance obligatoire (y compris l'assurance responsabilité civile pour les véhicules automobiles). Tout un ensemble de circulaires ont été adoptées pour réglementer les certificats des agents en assurance, appliquer des prescriptions aux activités des agences et réglementer d'autres produits liés à l'assurance, par exemple les produits d'assurance retraite.¹⁵⁹ Les autorités indiquent que l'achat d'une assurance-vie (ou autre) auprès d'une compagnie d'assurance nationale ne donne droit à aucun traitement préférentiel ou avantage fiscal pour les particuliers.

4.142. L'Autorité de surveillance des assurances, qui s'assure que les prescriptions opérationnelles sont respectées dans le secteur, réalise en moyenne six inspections par an pour détecter les infractions commises dans le secteur et y remédier; les principales infractions comprennent le non-respect des règles relatives aux réserves, à l'investissement, aux recettes, aux dépenses et aux agents. La loi prescrit les exigences suivantes en matière de fonds propres: i) 300 milliards de VND pour les compagnies d'assurance autre que sur la vie et maladie; ii) 400 milliards de VND pour les compagnies de réassurance autre que sur la vie et maladie; iii) 600 milliards de VND pour les compagnies d'assurance-vie et d'assurance maladie; iv) 700 milliards de VND pour les compagnies de réassurance-vie et maladie; et v) 1 100 milliards de VND pour les compagnies de réassurance-vie, autre que sur la vie et maladie.¹⁶⁰

4.143. Les autorités notent que le Viet Nam respecte pleinement 13 des 25 principes de gestion et de surveillance des activités d'assurance établis par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).¹⁶¹ Les autorités indiquent que pendant la période à l'examen, les activités de gestion et de surveillance ont été renforcées et normalisées, conformément aux normes de l'AICA. Elles reconnaissent aussi certaines difficultés rencontrées pour mettre en œuvre la stratégie nationale de développement du marché des assurances pour la période 2012-2020, approuvée en vertu de la Décision du Premier Ministre n° 193/QD-TTg du 15 février 2012.¹⁶²

4.144. La Décision du Premier Ministre n° 242/QD-TTg du 28 février 2019 a approuvé le Plan de restructuration du marché boursier et du marché des assurances à l'horizon 2020, et la Vision à l'horizon 2025. L'un des objectifs clé de ce plan est de soumettre à l'Assemblée nationale la modification de la Loi sur les services d'assurance. Le projet de loi actuel vise à: compléter la réglementation relative aux modèles organisationnels et aux conditions d'activité des compagnies d'assurance; compléter la réglementation relative à la gestion financière des compagnies d'assurance; orienter la mise en œuvre d'une gestion basée sur les risques dans le secteur; mieux

¹⁵⁷ Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006.

¹⁵⁸ D'après le document de l'OMC GATS/SC/142 du 19 mars 2007, l'assurance des constructions et installations, l'assurance des projets pétroliers et gaziers et l'assurance des projets de construction présentant un risque élevé pour la sécurité publique et l'environnement restent des domaines d'activité soumis à restrictions pour les entreprises à capital entièrement étranger.

¹⁵⁹ Circulaires du MOF n° 135/2012/TT-BTC (régissant la fourniture de produits d'assurance en unités de compte), adoptée le 15 août 2012, n° 52/2016/TT-BTC (régissant la mise en œuvre des produits d'assurance universelle), adoptée le 21 mars 2016, n° 50/2017/TT-BTC (régissant la mise en œuvre du Décret n° 73/2016/ND-CP), adoptée le 15 mai 2017, et n° 125/2018/TT-BTC (sur la certification des agents en assurance), adoptée le 24 décembre 2018.

¹⁶⁰ Il convient de noter que si des services additionnels (assurance de l'aviation, assurance de satellites et assurance retraite) sont proposés, les exigences minimales de fonds propres appliquées aux assureurs peuvent être relevées. Décret n° 73/2016/ND-CP (précisant les modalités d'application de la Loi sur les services d'assurance et de la Loi portant modification de certains articles de la Loi sur les services d'assurance), adopté le 1^{er} juillet 2016, tel que modifié par le Décret n° 80/2019/ND-CP (portant modification et complétant plusieurs articles du Décret n° 73/2016/ND-CP et du Décret n° 98/2013/ND-CP, tel que modifié par le Décret n° 48/2018/ND-CP), adopté le 1^{er} novembre 2019.

¹⁶¹ Vingt-cinq principes de base en matière d'assurance adoptés par l'AICA portent sur les procédures et processus généraux que les organismes de surveillance devraient appliquer en matière de surveillance et de présentation de rapports.

¹⁶² La stratégie visait le plein respect des principes de base de l'AICA au plus tard en 2020.

veiller à l'application des principes d'égalité, de transparence et de sécurité des transactions d'assurance; encourager le recours aux technologies de l'information dans les activités d'assurance; et réglementer la limitation des pertes, les fraudes à l'assurance et le règlement des différends.

4.4.4.3 Valeurs mobilières

4.145. Les deux bourses, à savoir la Bourse d'Ho Chi Minh (HOSE) et celle de Hanoi (HNX), ainsi que le marché boursier associé, se sont considérablement développés ces sept dernières années.¹⁶³ En décembre 2019, 750 actions étaient cotées aux 2 bourses (680 en 2013) et la capitalisation boursière était de près de¹⁶⁴ 4 400 000 milliards de VND (soit 72,6% du PIB): celle-ci a donc été multipliée par 4,6 par rapport à 2013. En décembre 2019, l'HOSE comptait 378 entreprises et 43 obligations (d'entreprises et municipales) étaient cotées à l'HOSE, et sa capitalisation boursière était de 3 280 000 milliards de VND.¹⁶⁵ À la fin de 2019, 365 entreprises et 539 obligations (d'État, municipales ou garanties par l'État) étaient cotées à l'HNX, et sa capitalisation boursière était évaluée à 1 343 000 milliards de VND.¹⁶⁶

4.146. La majorité des entreprises cotées sont d'anciennes entreprises publiques qui ont été actionnarisées. La valeur moyenne des transactions par séance a été multipliée par 3,4 entre 2013 et 2019 et elle avait atteint 4 700 milliards de VND par séance à la fin de 2019. Les entreprises à participation étrangère ont le droit de se transformer en sociétés par actions inscrites à la cote d'une bourse vietnamienne. On dénombre environ 80 sociétés de courtage au Viet Nam et les plus importantes sont SSI Investments (14,0% des parts de marché en 2019) et Ho Chi Minh City Securities (10,5%).¹⁶⁷

4.147. Une troisième bourse, le Marché des sociétés ouvertes non cotées, destinée aux sociétés ouvertes qui ne sont pas encore cotées, a été établie en juin 2009. Les valeurs mobilières enregistrées sur ce marché doivent être enregistrées auprès du Dépositaire central de titres. Les actions de l'HOSE ou de la HNX décotées ou dont la cotation est suspendue et qui concernent au moins 100 actionnaires sont transférées au Marché des sociétés ouvertes non cotées. En décembre 2019, 875 entreprises étaient inscrites sur ce marché, dont la capitalisation boursière était de 912 000 milliards de VND.

4.148. Le marché des obligations a enregistré une croissance rapide. À la fin de 2019, 516 obligations d'État et d'entreprises étaient cotées, pour une valeur totale de 1 100 000 milliards de VND. L'échange de produits dérivés et de warrants couverts a débuté en 2017 et en est à ses balbutiements.¹⁶⁸

4.149. La Commission des valeurs mobilières, qui relève du MOF, est chargée de la réglementation et du contrôle directs des opérations sur titres et du marché des valeurs mobilières, ainsi que de la gestion des services publics liés à ces opérations et à ce marché, conformément aux lois applicables.¹⁶⁹ Le Viet Nam est un membre ordinaire de l'Organisation internationale des commissions de valeurs Viet Nam.

¹⁶³ Le projet de fusion des deux marchés boursiers a été abandonné en janvier 2019. Ces marchés fonctionnent toujours indépendamment l'un de l'autre même s'il s'agit des filiales d'une nouvelle entreprise d'État relevant du MOF, intitulée la Vietnam Stock Exchange. Cette nouvelle entreprise a pour mission d'adopter des règlements et de contrôler et de surveiller les deux marchés. *VN Express*, "Vietnam Scraps Plan to Merge Stock Exchanges", 16 janvier 2019. Adresse consultée: <https://e.vnexpress.net/news/business/economy/vietnam-scraps-plan-to-merge-stock-exchanges-3869407.html>.

¹⁶⁴ Ce chiffre ne comprend pas les fonds d'investissement.

¹⁶⁵ Renseignements communiqués par l'HOSE.

¹⁶⁶ Renseignements communiqués par la HNX.

¹⁶⁷ Les 10 premiers courtiers du pays représentent 62% des parts de marché. Economist Intelligence Unit (2020), *Financial Services – Vietnam*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=100408393&mode=pdf.

¹⁶⁸ Actuellement, on ne recense que deux produits sur le marché des produits dérivés: un contrat à terme sur l'indice VN30 et un contrat à terme de cinq ans sur obligations d'État. Le Décret n° 42/2015/ND-CP (sur les valeurs dérivées et le marché des valeurs dérivées), adopté le 5 mai 2015, et les circulaires connexes réglementent ces activités.

¹⁶⁹ Economist Intelligence Unit (2020), *Financial Services – Vietnam*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=100408393&mode=pdf.

4.150. La récente Loi n° 54/2019/QH14 sur les valeurs mobilières, adoptée le 26 novembre 2019, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Les autorités indiquent que cette nouvelle loi renforcera les compétences des organismes de gestion en matière de gestion, de contrôle et de traitement des infractions sur le marché; elle améliorera le gouvernement d'entreprise, la communication des renseignements et la protection des investisseurs, et elle permettra de diversifier les produits sur le marché et d'améliorer leur qualité.

4.4.5 Télécommunications

4.151. Le marché vietnamien des télécommunications a continué de se développer ces dernières années; d'après les renseignements communiqués par les opérateurs, ce marché est dynamique et affiche une croissance annuelle des bénéfices à deux chiffres.¹⁷⁰ On s'attend à ce que cette croissance se maintienne au cours des années à venir, dans la mesure où le gouvernement a l'intention d'encourager l'application et le développement de solutions informatiques pour atteindre les objectifs de croissance économique durable et d'intégration économique. Le développement des activités liées aux technologies de l'information dans le pays continue de stimuler la demande de services de télécommunication. En 2019, les services de télécommunication ont représenté 7,7% du PIB et 0,6% de l'emploi total, ce qui montre que la productivité du travail dans ce secteur était presque deux fois supérieure à la moyenne nationale.¹⁷¹ En 2018, les recettes tirées des services de télécommunication ont été estimées à 16,3 milliards d'USD¹⁷², et les services mobiles de données en constituent le segment le plus important (36% des parts de marché).¹⁷³ En 2019, presque tous les utilisateurs (99,8%) avaient accès au réseau 2G.¹⁷⁴ Depuis, le pays a fait d'énormes progrès en matière d'amélioration de son réseau de télécommunication; les services 4G/LTE sont proposés depuis 2017 et ils couvrent jusqu'à 97% de la population en 2020. La mise à l'essai du réseau 5G a débuté en 2019, et sa commercialisation a commencé en décembre 2020, à titre expérimental.¹⁷⁵

4.152. Tandis que 6 opérateurs seulement sont titulaires d'une licence pour les services de téléphonie mobile, le segment de la téléphonie fixe est plus diversifié et compte 73 fournisseurs, mais ce secteur ne représente qu'une faible part du marché. Le taux de pénétration de la téléphonie fixe est actuellement de 34,5 pour 100 habitants, tandis que le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile est de 131,7 pour 100 habitants.¹⁷⁶ Les services d'accès à Internet, qui sont aussi dominés par les entreprises d'État, sont fournis grâce à un réseau national de fibre optique qui suit les principales routes allant jusqu'à toutes les frontières, à des anneaux de fibre optique métropolitains encerclant les villes principales, à cinq câbles sous-marins et à des points d'échange Internet installés dans les trois plus grandes villes. Le marché est davantage porté par les abonnements aux services mobiles à large bande que par les abonnements aux services fixes à large bande, et les deux tiers (68,7%) de la population ont accès à Internet.

4.153. Le gouvernement prévoit de développer les services d'externalisation des logiciels et des contenus numériques, pour permettre au secteur des télécommunications de bien se développer; il veille aussi à assurer l'accessibilité et le caractère abordable de ces services pour tous les citoyens. La participation privée/étrangère est autorisée dans tous les segments du marché, excepté pour les services suivants: les services de télécommunication énumérés dans la liste du Viet Nam reposant sur une infrastructure de réseau dans laquelle l'État détient toujours une participation dominante (au moins 65% des parts); services assujettis à la réglementation des participations croisées; et les domaines où l'investissement étranger est limité conformément aux engagements contractés par le

¹⁷⁰ *Viet Nam News*, "FPT's Profit Up by Nearly 19% in Q1", 20 avril 2020. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vn/economy/715477/fpts-profit-up-by-nearly-19-per-cent-in-q1.html>; et *Viet Nam News*, "Viettel Urged to Maintain Its Lead in Country's Telecom Market", 17 juillet 2020. Adresse consultée: <https://vietnamnews.vn/economy/769722/viettel-urged-to-maintain-its-lead-in-countrys-telecom-market.html>.

¹⁷¹ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁷² Office général de la statistique (2019), *Statistical Yearbook of Viet Nam 2019*, tableau 311.

¹⁷³ Administration du commerce international, Département du commerce des États-Unis. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/knowledge-product/vietnam-information-and-communication-technologies>.

¹⁷⁴ Ministère de l'information et des communications (2019), *White Book on Information and Communication Technology 2019*.

¹⁷⁵ *PR Newswire*, "Viettel Becomes the First 5G Carrier in Vietnam", 1^{er} décembre 2020. Adresse consultée: <https://www.prnewswire.com/news-releases/viettel-becomes-the-first-5g-carrier-in-vietnam-301182313.html>.

¹⁷⁶ Ce taux de pénétration signifie que certaines personnes souscrivent plusieurs abonnements simultanément auprès de plusieurs fournisseurs. Ministère de l'information et des communications (2019), *White Book on Information and Communication Technology 2019*.

Viet Nam au titre des traités internationaux pertinents.¹⁷⁷ Le marché est dominé par trois opérateurs publics: les Postes et télécommunications du Viet Nam, la MobiFone Telecommunications Corporation, qui dépend de la Commission de gestion du capital public des entreprises (CMSC)¹⁷⁸, et la société Viettel détenue par le Ministère de la défense. À eux tous, ils contrôlent plus de 95% du marché dans trois des sous-secteurs des télécommunications (téléphonie fixe, téléphonie mobile et services mobiles à large bande). Dans le secteur des services fixes à large bande, les Postes et télécommunications du Viet Nam et Viettel détiennent actuellement 80% des parts de marché et une société privée, à savoir FPT, en détient 15,5%.¹⁷⁹ Les Postes et télécommunications du Viet Nam sont le principal acteur des deux segments concernant les connexions fixes tandis que Viettel est l'acteur prédominant du segment des abonnements mobiles (52%-55% des parts de marché). Viettel est la principale entreprise de télécommunications au Viet Nam et en 2018, ses recettes ont représenté 55% des recettes totales du secteur.¹⁸⁰

4.154. La Décision n° 26/2019/QĐ-TTg du Premier Ministre annonçait que parmi les entreprises publiques, les deux entreprises de télécommunication placées sous la responsabilité de la CMSC seraient actionnarisées d'ici à la fin de 2020.

4.155. Le cadre politique régissant le secteur est resté pour l'essentiel inchangé depuis le dernier examen. Entre 2013 et 2019, le Viet Nam a cherché à améliorer l'efficacité et l'efficience des mesures d'exécution de la loi. Pendant la période à l'examen, trois décrets, une décision et 21 circulaires ont été adoptés concernant les sanctions administratives appliquées en cas d'infraction à la réglementation, la fourniture et l'utilisation des services d'accès à Internet, les responsabilités du Département des télécommunications, le contrôle de la qualité et les procédures d'essai, les tarifs des appels et de l'interconnexion, les limites pour les promotions, la portabilité des numéros et l'utilisation des données et le stockage. Le Ministère de l'information et des communications est l'organisme en charge de la formulation de la politique et de la réglementation du secteur; entre autres responsabilités, il oriente le développement des télécommunications et des services Internet, gère les licences de télécommunication et les tarifs de l'interconnexion entre les opérateurs, gère la fourniture de services publics et protège les droits des utilisateurs.¹⁸¹ Pendant la période à l'examen, la responsabilité de la définition des tarifs appliqués aux consommateurs pour les services de télécommunication et d'accès à Internet a été transférée du Ministère de l'information et des communications au MOF. Les autorités considèrent le transfert de la responsabilité des grandes entreprises publiques de télécommunication du Ministère de l'information et des communications à la CSMC comme une mesure destinée à garantir l'indépendance de l'Autorité vietnamienne des télécommunications, qui est l'organisme en charge de la réglementation du secteur. D'après les autorités, le Décret n° 81/2016/ND-CP (portant modification et complétant plusieurs articles du Décret gouvernemental n° 25/2011/ND-CP renfermant les lignes directrices pour la mise en œuvre d'articles de la Loi sur les télécommunications), adopté le 1^{er} juillet 2016, a renforcé la transparence du régime de licences de télécommunication en réduisant les procédures administratives et en augmentant le nombre d'inspections après octroi des licences, pour s'assurer que les entreprises les respectent. Le Viet Nam a aussi encouragé la production dans le pays des équipements de télécommunication et le déploiement du réseau 5G reposera entièrement sur des produits nationaux.¹⁸² La portabilité des numéros de mobiles est possible depuis le 16 novembre 2018 et elle devrait intensifier la concurrence entre les fournisseurs.

¹⁷⁷ Décision n° 55/2011/QĐ-TTg du Premier Ministre (dressant la liste des entreprises de services de télécommunication de réseau de l'État et son apport de capital), adopté le 14 octobre 2011; article 3 du Décret n° 25/2011/ND-CP, adopté le 6 avril 2011, renfermant les lignes directrices pour la mise en œuvre d'articles de la Loi sur les télécommunications; et Circulaire n° 10/2012/TT-BTTTT du Ministère de l'information et des communications (dressant la liste des réglementations relatives aux services de télécommunication dans la première clause de l'article 3 du Décret n° 25/2011/ND-CP), adoptée le 10 juillet 2012.

¹⁷⁸ La Commission de gestion du capital public des entreprises a été créée en vertu du Décret n° 131/2018/ND-CP et a pour mission d'exercer les droits et les responsabilités de l'État à titre de propriétaire de grandes entreprises. Actuellement, elle gère 19 entreprises. Adresse consultée: <http://cmsc.gov.vn/web/english/history>.

¹⁷⁹ La MobiFone Telecommunications Corporation n'a pas d'activités dans le segment des services fixes.

¹⁸⁰ *Viet Nam News*, "Viettel Urged to Maintain Its Lead in Country's Telecom Market", 17 juillet 2020. Adresse consultée: <https://vietnamnews.vn/economy/769722/viettel-urged-to-maintain-its-lead-in-countrys-telecom-market.html>.

¹⁸¹ Ministère de l'information et des communications, *Main Functions*. Adresse consultée: <https://english.mic.gov.vn/Pages/ThongTin/114253/Main-Functions.html>.

¹⁸² L'achat de matériel de télécommunication par les entreprises et les organismes est prévu dans la Loi sur les appels d'offres n° 43/2013/QH13, adoptée le 26 novembre 2013 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014,

4.156. Toutes les entreprises, publique ou non, doivent être titulaires d'une licence pour proposer des services de télécommunication. Depuis 2013, le Viet Nam a délivré plus de 70 licences d'exploitation, même si la majorité d'entre elles ne concernaient que les services de communication fixes. Le Viet Nam permet la création de coentreprises avec des partenaires étrangers pour la fourniture de services de télécommunication relatifs aux infrastructures de réseau, par exemple les services de téléphonie, les services de transmission de données avec commutation par paquets, les services de transmission de données avec commutation de circuits, les services de télex, les services de télégraphe, les services de télécopie, et les services de circuits privés loués. La participation étrangère au capital des entreprises de communication fixe et mobile et d'accès à Internet est limitée à 49% lorsque le fournisseur des services possède une infrastructure; elle peut atteindre 65% (70% pour les services de réseau privé virtuel) après trois années suivant l'investissement dans un fournisseur de services de téléphonie vietnamien ne possédant pas d'infrastructure de réseau.¹⁸³

4.157. L'article 14 de la Loi sur les télécommunications¹⁸⁴ garantit l'absence de discrimination à l'encontre des fournisseurs de services de télécommunication qui ne possèdent pas d'infrastructure pour l'accès aux réseaux publics de transport des télécommunications et leur utilisation; les fournisseurs de services publics de télécommunication sont tenus de permettre aux autres fournisseurs de s'interconnecter avec leur réseau à des conditions équitables et raisonnables. Les prix de l'interconnexion pour les appels vocaux entre le réseau international et le réseau national et entre les réseaux mobiles et fixes sont régis par les circulaires du MIC suivantes: Circulaire n° 35/2009/TT-BTTTT (règlement sur les frais de raccordement pour les appels vocaux passés depuis les réseaux de télécommunication fixes étrangers vers le réseau de télécommunication fixe national), adoptée le 19 novembre 2009; Circulaire n° 22/2011/TT-BTTTT (règlement sur les frais de raccordement pour les appels vocaux passés depuis le réseau mobile terrestre vers le réseau fixe national), adoptée le 1^{er} novembre 2011; Circulaire n° 13/2016/TT-BTTTT (règlement sur les prix des appels internationaux entrants), adoptée le 25 mai 2016; et Circulaire n° 48/2017/TT-BTTTT (règlement sur les frais de raccordement pour les appels vocaux passés depuis le réseau fixe national vers le réseau mobile terrestre national et les frais de raccordement pour les appels passés entre deux réseaux mobiles terrestres dans tout le pays), adoptée le 29 décembre 2017. Le Décret n° 81/2016/ND-CP (portant modification et complétant plusieurs articles du Décret n° 25/2011/ND-CP), adopté le 1^{er} juillet 2016, impose aux fournisseurs de services d'enregistrer leurs contrats types et leurs conditions générales de vente auprès du MIC, donne des précisions concernant les dossiers d'information et de demande de licence, et écourte les délais de traitement des licences. Le Décret n° 49/2017/ND-CP (portant modification de l'article 15 du Décret n° 25/2011/ND-CP et de l'article 30 du Décret n° 174/2013/ND-CP), adopté le 24 avril 2017, modifie les conditions applicables aux points de services de télécommunication et permet notamment la souscription de contrats aux points de services de télécommunication mobiles et agréés.

4.158. Les autorités indiquent que la Loi de 2018 sur la concurrence¹⁸⁵ et la Loi sur les télécommunications s'appliquent toutes deux aux fournisseurs de services de télécommunication, y compris les entreprises publiques. La Loi sur les télécommunications contient des dispositions relatives à un régime réglementaire favorable à la concurrence, qui prévoient la réglementation des abus de position dominante, les règles d'interconnexion et l'accès aux installations essentielles. La Circulaire du MIC n° 11/2010/TT-BTTTT (sur les activités de promotion des services de communication mobiles), adoptée le 14 mai 2010, telle que modifiée par la Circulaire du MIC n° 47/2017/TT-BTTTT (sur les limitations en matière de promotion des services d'information mobiles), adoptée le 29 décembre 2017, stipule qu'une promotion ne peut prévoir une remise de plus de 50% sur le prix des services et qu'une promotion visant un produit ou un service ne peut durer plus de 90 jours dans l'année. Conformément au Décret n° 25/2011/ND-CP, il incombe à l'organe en charge de la réglementation des télécommunications de recevoir et de traiter les plaintes en matière de concurrence; aucune plainte n'a cependant été déposée pendant la période à l'examen.

et d'autres documents juridiques connexes. *Viet Nam News*, "Viet Nam to Commercialise 5G in October", 11 juillet 2020. Adresse consultée: <https://vietnamnews.vn/economy/749464/viet-nam-to-commercialise-5g-in-october.html>.

¹⁸³ Décret n° 121/2008/ND-CP (investissements dans les postes et télécommunications), adopté le 3 décembre 2008.

¹⁸⁴ La Loi n° 41/2009/QH12 (sur les télécommunications), adoptée le 23 novembre 2009 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010, a été modifiée par la Loi n° 21/2017/QH14 (sur la planification), adoptée le 24 novembre 2017 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

¹⁸⁵ La Loi n° 23/2018/QH14 a été adoptée le 12 juin 2018 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

4.159. La tarification de l'interconnexion incombe toujours au gouvernement, et la tarification grand public des autres services peut être établie par les opérateurs.¹⁸⁶ Les opérateurs dominants doivent toutefois enregistrer les propositions tarifaires auprès du Département des télécommunications du Ministère de l'information et des communications avant de les mettre en œuvre. Les autorités indiquent que les opérateurs fixent leurs tarifs en fonction du jeu du marché et qu'ils doivent les rendre publics. En 2017, l'UIT a rapporté que les prix des services mobiles de télécommunication, de la large bande fixe et de la large bande mobile étaient plus faibles (en % du RNB) que la moyenne régionale de la région Asie-Pacifique, qui est en général la valeur de référence mondiale.

4.160. Depuis 2004, le Fonds pour les services publics de télécommunications¹⁸⁷ soutient le développement et la prestation de services publics de télécommunication (c'est-à-dire dont la prestation est universelle et obligatoire) dans les régions où le jeu des forces du marché n'assure pas la rentabilité de ces services. Le soutien financier du Fonds consiste en un financement direct du développement et du maintien des services publics de télécommunication dans les régions désignées et un financement à des conditions de faveur visant à aider les entreprises à construire et à moderniser les infrastructures dans les domaines des télécommunications, d'Internet, etc., ainsi qu'à en accroître la capacité. Les programmes nationaux concernant la prestation de services publics de télécommunication pour les périodes 2011-2015 et 2016-2020 ont été approuvés par le Premier Ministre.¹⁸⁸ La Circulaire du MOF n° 57/2016/TT-BTC, telle que modifiée par la Circulaire du MOF n° 83/2019/TT-BTC, traite du recouvrement et du paiement des cotisations au Fonds; pendant la période à l'examen, 56 opérateurs y contribuaient.

4.161. Dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre l'UE et le Viet Nam, le pays s'est engagé à relever les plafonds de la participation européenne dans certains segments des télécommunications. Les plafonds de la participation étrangère dans les services de réseau privé virtuel fournis par des fournisseurs ne disposant pas de leurs installations seront relevés à 75%. Ces plafonds seront complètement supprimés pour les services à valeur ajoutée fournis par des fournisseurs ne disposant pas de leurs installations (nul besoin d'établir une coentreprise), ils seront fixés à 65% pour les services à valeur ajoutée fournis par des fournisseurs disposant de leurs installations, et relevés à 75% pour les services d'accès à Internet fournis par des fournisseurs ne disposant pas de leurs installations et à 65% pour les services d'accès à Internet fournis par des fournisseurs disposant de leurs installations.¹⁸⁹ Aucune amélioration ou mesure de libéralisation allant au-delà des engagements au titre de l'AGCS n'a été adoptée dans le cadre des accords commerciaux bilatéraux avec l'Union économique eurasiatique, l'Inde et la République de Corée.¹⁹⁰

4.4.6 Transports

4.162. Développer les infrastructures physiques du secteur des transports est essentiel pour soutenir la croissance économique. Bien que les besoins aient déjà été identifiés par les responsables politiques nationaux dans la Stratégie de développement des transports à l'horizon 2020, dans le cadre de la Vision à l'horizon 2030, les projets ont continué d'être envisagés et réalisés principalement de manière isolée, sans adopter d'approche stratégique multimodale, et sans prendre suffisamment en compte les considérations liées à l'offre et à la demande. Cela a contribué à faire perdurer certains goulets d'étranglement dans les transports: fragmentation des services, sous-utilisation des infrastructures existantes et fourniture de services de qualité inférieure.¹⁹¹ Les embouteillages à proximité des ports et sur le réseau de routes principales du pays gênent le trafic de marchandises, engendrent des retards et ont des effets négatifs sur la mobilité dans la plupart

¹⁸⁶ Les circulaires du MIC n° 35/2009/TT-BTTTT, n° 22/2011/TT-BTTTT, n° 13/2016/TT-BTTTT et n° 48/2017/TT-BTTTT fixent les frais d'interconnexion.

¹⁸⁷ Le fonds a été créé en 2004 en vertu de la Décision n° 191/2004/QD-TTg du Premier Ministre, adoptée le 8 novembre 2004; toutefois, son fonctionnement et ses activités actuelles sont prévues par la Décision n° 11/2014/QD-TTg du Premier Ministre (sur l'organisation et le fonctionnement du Fonds pour les services publics de télécommunications), adoptée le 27 janvier 2014.

¹⁸⁸ Décisions du Premier Ministre n° 1643/QD-TTg (portant approbation du programme sur les services publics de télécommunication pour la période 2011-2015), adoptée le 21 septembre 2011, n° 1168/QD-TTg (portant approbation du programme sur les services publics de télécommunication pour la période allant jusqu'à 2020), adoptée le 24 juillet 2015, et n° 868/QD-TTg (portant modification et complétant la Décision du Premier Ministre n° 1168/QD-TTg), adoptée le 16 juillet 2018.

¹⁸⁹ Anh, H. "Vietnam to Open Up Telecom Market for Foreign Investors", *Hanoi Times*, 7 octobre 2018.

Adresse consultée: <http://hanoitimes.vn/vietnam-to-open-up-telecom-market-for-foreign-investors-2991.html>.

¹⁹⁰ Documents de l'OMC WT/REG371/1 du 13 avril 2017, WT/REG372/1 du 22 août 2016 et WT/REG385/1 du 21 juin 2019.

¹⁹¹ Banque mondiale (2014), *Efficient Logistics: A Key to Vietnam's Competitiveness*.

des villes. Les services de transport et de logistique doivent être développés et améliorés pour faciliter la transformation du pays et permettre qu'il reste compétitif par rapport aux autres pays de la région.¹⁹²

4.163. En 2019, les services de transport et de stockage ont représenté 3,1% du PIB et 3,6% de l'emploi total. La productivité du travail dans ces services a augmenté de 92,5% pendant la période 2010-2018.¹⁹³ Durant cette période, le transport de fret dans le pays a progressé de 85% (en volume) et le transport de passagers, de 87,5%. D'après les données du Ministère des transports, le secteur dépend toujours fortement du transport routier, qui représente 77% du transport de fret total et 95% du transport de passagers total.¹⁹⁴

4.164. D'après le Ministère des transports, les besoins du Viet Nam en vue du développement de son infrastructure de transport ont été évalués à 1 015 000 milliards de VND (environ 44,7 milliards d'USD) pour la période 2018-2023. Sur ce montant total, 64% correspondent au développement du réseau routier, 11,7% au développement du réseau ferroviaire, 10% au développement du transport aérien et 10% au développement des voies maritimes et des voies navigables intérieures. Un tiers de ce budget devait provenir de sources privées nationales et étrangères.¹⁹⁵ Outre les incitations à l'investissement prévus par la Loi sur l'investissement et les autres lois pertinentes, les investisseurs participant à de grands projets de partenariats public-privé (PPP) peuvent bénéficier des incitations stipulées au chapitre IX du Décret n° 63/2018/ND-CP concernant par exemple les hypothèques et propriétés immobilières et la possibilité de se procurer des devises, entre autres.

4.165. Malgré les investissements importants effectués dans l'infrastructure routière, le gouvernement a annoncé en mars 2017 sa volonté de réduire la part du transport routier et d'augmenter la capacité du transport par les voies navigables intérieures et du transport ferroviaire.¹⁹⁶ Suite à l'adoption de la Décision n° 995/QĐ-TTg du Premier Ministre le 9 août 2018, le Ministère des transports élabore actuellement cinq plans nationaux pour les transports (transport routier, transport ferroviaire, réseau portuaire, réseau aéroportuaire et infrastructure de navigation intérieure) pour la période 2021-2030.

4.4.6.1 Transport maritime

4.166. Le Viet Nam joue un rôle important dans le domaine du trafic maritime, tant au niveau mondial que régional; c'est une plaque tournante du trafic maritime pour les pays et régions voisines, par exemple la République démocratique populaire lao, le nord-ouest de la Thaïlande et le sud-est de la Chine. Le tonnage total de la flotte vietnamienne a augmenté d'environ 5% entre 2010 et 2019, pour atteindre 7,55 millions de tonnes de port en lourd (tpl). Il s'agit de la 29^{ème} flotte du monde et de la 4^{ème} la plus importante de l'ASEAN¹⁹⁷; elle compte 1 507 navires, dont 1 047 cargos, 100 vraquiers, 156 navires citernes, 39 porte-conteneurs et 19 navires pour le transport de gaz liquide.¹⁹⁸ La moitié des navires transportent des marchandises nationales tandis que l'autre moitié sert au transport de marchandises internationales, principalement vers l'Asie de l'Est et du Sud-Est.¹⁹⁹ En matière de développement du secteur, les autorités disent rencontrer des difficultés pour maintenir la compétitivité internationale, pour renouveler rapidement la flotte nationale pour répondre à la demande du marché et pour respecter les engagements internationaux. La compagnie maritime publique, la Compagnie maritime vietnamienne (Vinalines), représente 25% du tonnage de port en lourd total de la flotte. En 2019, l'âge moyen des navires vietnamiens était de 16,3 ans et le volume des marchandises transportées était estimé à 154,6 millions de tonnes. Le marché du

¹⁹² Banque mondiale (2017), *Vietnam at a Crossroads: Engaging in the Next Generation of Global Value Chains*.

¹⁹³ SBV, *Annual Report 2018*.

¹⁹⁴ Exposé du Ministère des transports dans le cadre du séminaire international sur la transformation du transport urbain dans les grandes villes de l'ASEAN, 19 juin 2019. Adresse consultée: https://www.lexivox.org/norms/BO-L-N26.xhtml?dcmi_identifieur=BO-L-N26&format=xhtml.

¹⁹⁵ *Vietnam Insider*, "GMS Transport Projects Make Vietnam Better Connected", 12 avril 2018. Adresse consultée: <https://vietnaminsider.vn/gms-transport-projects-make-vietnam-better-connected/>.

¹⁹⁶ Le, A., "Ministry Looks to Reduce Road Transport", *Saigon Times*, 31 mars 2017. Adresse consultée: <https://english.thesaigontimes.vn/53238/ministry-looks-to-reduce-road-transport.html>.

¹⁹⁷ UNCTADstat. Adresse consultée: <https://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx>.

¹⁹⁸ Ces dernières années, la flotte vietnamienne s'est spécialisée pour répondre aux besoins du fret national. Par exemple, le nombre de navires destinés au transport de conteneurs a doublé entre 2013 et 2019.

¹⁹⁹ Seuls quelques vraquiers transportent des marchandises sur les liaisons qui desservent l'Europe.

transport maritime international de marchandises reste dominé par les entreprises étrangères (75% à 80% des marchandises en 2019). Les frais maritimes et les frais supplémentaires appliqués par les compagnies maritimes restent relativement élevés, ce qui porte préjudice à la compétitivité internationale des exportations vietnamiennes.²⁰⁰ La Circulaire n° 54/2018/TT-BGTVT du Ministère des transports réglemente les fourchettes de prix applicables aux différents services fournis dans les ports maritimes vietnamiens; l'Administration maritime vietnamienne (Vinamarine) réexamine actuellement les frais maritimes et les frais supplémentaires appliqués, en vue de rédiger ensuite un projet de texte portant modification et complétant la Circulaire n° 54/2018/TT-BGTVT du Ministère des transports.

4.167. Les autorités indiquent que toutes les entreprises sont soumises aux mêmes conditions et que toutes les mesures de soutien (par exemple les subventions) en faveur des compagnies nationales de transport ont été supprimées dès l'accession du Viet Nam à l'OMC. Conformément au Code maritime de 2015, les navires battant pavillon vietnamien sont autorisés à pratiquer le transport par les voies intérieures (cabotage)²⁰¹, et le pays n'a contracté aucun engagement en la matière à l'OMC.

4.168. Le Code maritime de 2005²⁰² a été remplacé par le Code maritime de 2015 (Loi n° 95/2015/QH13), adopté le 25 novembre 2015 et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017.²⁰³ Le Code maritime de 2015 actualise la définition des navires destinés à la navigation maritime et les procédures d'immatriculation des navires et des infrastructures en mer; il donne aussi des précisions concernant les obligations des parties prenantes du secteur maritime en matière de prestations à accorder aux équipages et concernant le respect des engagements du Viet Nam au titre de la Convention du travail maritime de 2006. Le Code maritime de 2015 prescrit l'actualisation d'un très grand nombre de règlements, et au moins 16 décrets et 33 circulaires ont été publiés depuis son entrée en vigueur. Ces règlements portent sur tout un ensemble de sujets, y compris les services de sécurité en mer, le régime de licences applicable aux navires étrangers, les conditions de travail et les exigences en matière de formation des gens de mer, les constructions navales et les services de réparation, l'immatriculation des navires, les services logistiques, les conditions d'exploitation commerciale des ports maritimes, le transport de passagers par les voies navigables intérieures et au-delà des frontières, les inspections de conteneurs, le Système de gestion du trafic de navires et les redevances et impositions maritimes.

4.169. Le Décret n° 171/2016/ND-CP (sur l'immatriculation, la radiation de l'immatriculation, l'achat, la vente et la construction des navires), adopté le 27 décembre 2016, énonce les conditions d'immatriculation des navires battant pavillon vietnamien. Notamment, il fixe l'âge maximum des navires d'occasion immatriculés au Viet Nam, qui varie entre 10 et 20 ans en fonction des caractéristiques du navire. La participation des entreprises privées au secteur maritime est encouragée; les investisseurs étrangers peuvent former des coentreprises par le biais d'une participation au capital (49%), conformément aux engagements pris par le Viet Nam concernant les services de transport maritime (transport de passagers et de marchandises, excepté le cabotage) dans le cadre de l'OMC.²⁰⁴ En outre, les deux tiers des membres de l'équipage d'un navire doivent être de nationalité vietnamienne. Les dispositions détaillées concernant les services de transport intérieur sont énoncées dans le Décret n° 160/2016/ND-CP (relatif aux conditions applicables au transport maritime, aux services d'agence maritime et aux services de péage), adopté le 29 novembre 2016, et celles concernant les services logistiques sont énoncées dans le Décret n° 163/2017/ND-CP (règlement sur les services logistiques), adopté le 30 décembre 2017. Le

²⁰⁰ *Viêt Nam News*, "Ministry Rejects Proposal of Lowering Container Service Charges", 20 avril 2020. Adresse consultée: <https://vietnamnews.vn/economy/715528/ministry-rejects-proposal-of-lowering-container-service-charges.html>.

²⁰¹ Cependant, certains navires spécialisés ne battant pas pavillon vietnamien peuvent à titre exceptionnel transporter du gaz de pétrole liquéfié (GPL), du ciment en vrac et d'autres matériaux. Aucun armateur étranger ni aucune compagnie maritime n'a été autorisé à fournir des services de transport maritime national pendant la période à l'examen. Douze navires battant pavillon étranger et détenus par des entreprises vietnamiennes ont obtenu une licence pour transporter des marchandises spéciales ou ayant une longueur ou un poids exceptionnels.

²⁰² Loi n° 40/2005/QH11, adoptée le 14 juin 2005 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

²⁰³ Certains articles du Code maritime de 2015 ont été modifiés par la Loi n° 35/2018/QH14 (portant modification et complétant plusieurs articles de 37 lois relatives à la planification), adoptée le 20 novembre 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

²⁰⁴ Document de l'OMC GATS/SC/142 du 19 mars 2007.

Viet Nam s'efforce d'augmenter la participation en capital des investisseurs privés, grâce à un programme d'actionnarisation des entreprises publiques (section 3.3.5).

4.170. Les ports vietnamiens se sont rapidement développés jusqu'en 2013; depuis, la valeur du trafic y stagne.²⁰⁵ D'après le Bureau maritime vietnamien (Vinamarine), les ports vietnamiens ont fonctionné à pleine capacité ou presque en 2019, et le trafic y a été de 654 millions de tonnes de marchandises (3,3 fois le niveau enregistré en 2009). La moitié de ces marchandises correspond à du vrac sec et un tiers à des cargaisons conteneurisées (environ 5 millions de conteneurs en équivalents 20 pieds en 2018). Le fret maritime est très concentré autour de cinq ports maritimes: Ho Chi Minh-ville, Cai Mep–Thi Vai, Hai Phong, Quang Ninh et Da Nang. Les principaux produits importés sont les machines et leurs pièces, le matériel électronique et électrique, les matières plastiques, le fer et l'acier, et les véhicules. Les principaux produits exportés au départ des ports sont le matériel électronique et électrique, les vêtements et accessoires, les chaussures et sandales, et les machines et leurs pièces.

4.171. Le Viet Nam a un réseau portuaire maritime très développé, qui comprend 45 ports et près de 200 terminaux, et plus de 82,8 km de quais, d'une capacité totale de plus de 550 millions de tonnes par an.²⁰⁶ La capacité actuelle est 6 à 7 fois plus importante qu'au moment du lancement du plan de développement des ports en 1999. Des investissements ont été réalisés dans des grands ports maritimes (Cai Mep–Thi Vai et Hai Phong) et dans des projets en cours (Van Phong Khanh Hoa), pour répondre à la demande croissante concernant le transport par voie maritime. Le Décret n° 37/2017/ND-CP (relatif aux conditions d'exploitation commerciale des ports maritimes), adopté le 4 avril 2017, énonce les conditions d'exploitation des ports maritimes et permet qu'ils soient détenus par ces capitaux privés. Conformément aux engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de l'OMC concernant les services de manutention de conteneurs, la participation étrangère ne peut pas être supérieure à 50%.²⁰⁷ Les ports maritimes vietnamiens sont placés sous la supervision du Ministère des transports, de Vinamarine et des gouvernements provinciaux. Les ports vietnamiens peuvent être détenus et directement exploités par différents types d'entreprises, par exemple des entreprises publiques, des entreprises nationales et des coentreprises.

4.172. Jusqu'à présent, la zone portuaire de Cai Mep–Thi Vai compte 23 ports en activité (sur 35 prévus), y compris 6 terminaux de conteneurs (sur 8 prévus). Sa capacité actuelle atteint 6,8 millions d'EVP par an et elle peut accueillir des navires dont le tpl peut aller jusqu'à 195 000 (ou 18 000 EVP).²⁰⁸ Les deux premiers terminaux de conteneurs de la zone portuaire de Lach Huyen²⁰⁹ sont entrés en activité en mai 2018; des investisseurs nationaux et étrangers ont participé à leur construction. En octobre 2019, la Hai Phong Port Joint Stock Company a reçu l'autorisation d'investir dans la construction de deux ports dans cette zone. La zone portuaire de Van Phong, destinée aux activités internationales de transbordement, a été achevée en 2019 et le port général polyvalent est entré en activité en juillet 2019, le volume de marchandises étant limité pendant la phase initiale.

4.173. Les difficultés rencontrées pour renforcer l'efficacité des ports concernent entre autres le transport des marchandises depuis le port jusqu'aux routes, l'établissement de liens entre l'augmentation des capacités des ports et les secteurs économiques les plus dynamiques, la simplification des formalités douanières, qui sont complexes, et l'amélioration de la connectivité entre les ports et les zones environnantes.²¹⁰ En outre, les grandes plaques tournantes du transport maritime fonctionnent à pleine capacité ou presque. Les autorités considèrent que dans le cas du transport multimodal, la connectivité s'améliore et, par exemple, la plupart des ports jouissent désormais d'une connexion pratique avec le réseau routier. Le volume des marchandises transférées depuis et vers le réseau routier représente 67% de la capacité des ports. La Décision n° 1037/QD-TTg du Premier Ministre (portant approbation de la version révisée du Programme pour le réseau portuaire vietnamien à l'horizon 2020, dans le cadre de la Vision à l'horizon 2030), adoptée le 24 juin 2014, visait à encourager le développement de l'itinéraire de transport côtier et du

²⁰⁵ Elle est estimée à environ 180 milliards d'USD par la Banque mondiale; *Vietnam Development Report 2019*.

²⁰⁶ Banque mondiale, *Vietnam Development Report 2019*.

²⁰⁷ Document de l'OMC GATS/SC/142 du 19 mars 2007.

²⁰⁸ La capacité totale prévue de la zone portuaire de Cai Mep–Thi Vai est de plus de 10 millions d'EVP.

²⁰⁹ Une fois achevée, cette zone portuaire doit comprendre 23 ports (16 terminaux de conteneurs et 7 ports généraux et ports pour voyageurs) et la capacité de charge doit dépasser 100 millions de tonnes par an.

²¹⁰ Kuo, Lu, et Le (2020), "Exploring the Performance and Competitiveness of Vietnam Port Industry Using DEA", *The Asian Journal of Shipping and Logistics*, mars.

transbordement de cargaisons depuis les ports maritimes vers les voies navigables intérieures. Actuellement, le transport par les voies navigables intérieures absorbe plus de 30% du fret transitant par les ports maritimes.

4.174. Pour promouvoir l'utilisation des nouvelles infrastructures au port de Cai Mep–Thi Vai, une réduction de 40% des redevances de sécurité et de pilotage est appliquée depuis 2012 aux navires de plus de 50 000 tpl transportant des conteneurs d'importation ou d'exportation et des conteneurs en transbordement. D'après les autorités, l'application de tarifs préférentiels au port de Cai Mep–Thi Vai a pris fin le 31 décembre 2020 et le barème général des redevances appliqué dans tous les ports du pays s'appliquera. Les droits portuaires (redevances au tonnage, frais d'assurance maritime, redevances de pilotage, droits d'ancrage et d'amarrage ou de mouillage dans la rade, droits d'utilisation des jetées et des bouées d'amarrage dans les zones portuaires, droits de dédouanement) sont établis par les opérateurs des ports conformément à la réglementation pertinente.²¹¹ En vertu de cette réglementation, une réduction de ces droits peut être accordée en fonction de certains facteurs comme la capacité de chargement du navire et la fréquence des escales dans le port. Entre 2011 et 2019, le montant total des réductions de droits s'est élevé à 1 080 milliards de VND (4,5 millions d'USD).

4.175. Conformément à ses engagements au titre de l'EVFTA, le Viet Nam autorise les compagnies maritimes européennes à fournir des services de groupage des conteneurs vides et de transport de conteneurs sur la liaison Quy Nhon–Cai Mep permet aux entreprises européennes de former des coentreprises pour fournir des services de dragage. Cinq ans après la mise en œuvre de l'Accord, le Viet Nam élargira la portée de la disposition relative aux services de transport de conteneurs vides à toutes les liaisons. Aucune amélioration ou mesure de libéralisation allant au-delà des engagements au titre de l'AGCS n'a été adoptée dans le cadre des accords commerciaux récemment conclus avec l'Union économique eurasiatique, l'Inde et la République de Corée.²¹²

4.176. Pour contrer les effets négatifs de la pandémie de COVID-19, Vinamarine envisage actuellement de proroger les réductions de redevance accordées aux navires de plus de 50 000 tpl au port de Cai Mep–Thi Vai jusqu'à la fin de 2022. Des propositions en faveur d'une exonération ou d'une réduction des frais maritimes pour les navires soumis à des exigences de quarantaine sont également en cours d'examen.

4.4.6.2 Transport aérien

4.177. Entre 2013 et 2019, le marché global de l'aviation a affiché une croissance à deux chiffres, le transport de marchandises et le transport de passagers enregistrant de très forts taux de progression, allant jusqu'à 12,6% et 17,8% respectivement, en glissement annuel. Bien que ces chiffres soient élevés, ils sont inférieurs à ceux observés avant 2013, en particulier pour ce qui est du transport de fret, qui a progressé de 30% pendant cette période. Le fret aérien total a atteint 1,6 millions de tonnes en 2019 (soit une augmentation de 12,4% par rapport à 2018), les deux tiers de ce fret correspondant au transport international de marchandises. En ce qui concerne le transport de passagers, 116,1 millions de personnes ont transité par les aéroports vietnamiens, dont 41,6 millions par des vols internationaux.²¹³ Le transporteur national, Vietnam Airlines, représente un tiers (36,3%) du marché du transport intérieur de passagers et un cinquième (21,4%) des vols internationaux. La société privée VietJet Air est devenue un des principaux fournisseurs de services de transport aérien ces dernières années et détient des parts de marchés proches de celles du transporteur national (18,4% du marché du transport international de passagers et 41,7% du marché du transport intérieur de passagers). Avant la pandémie de COVID-19, les scénarios envisagés par l'Association du transport aérien international (IATA) prévoyaient que le transport

²¹¹ Circulaire n° 261/2016/TT-BTC du Ministère des finances (prévoyant les frais et redevances maritimes et un calendrier de recouvrement), adoptée le 14 novembre 2016, telle que modifiée par la Circulaire n° 17/2017/TT-BTC du Ministère des finances (donnant les directives pour le recouvrement, le paiement, la gestion et l'utilisation des frais et redevances maritimes), adoptée le 28 février 2017; et Circulaire n° 90/2019/TT-BTC du Ministère des finances (portant modification des Circulaires n° 261/2016/TT-BTC et n° 17/2017/TT-BTC), adoptée le 31 décembre 2019.

²¹² Documents de l'OMC WT/REG371/1 du 13 avril 2017, WT/REG372/1 du 22 août 2016 et WT/REG385/1 du 21 juin 2019.

²¹³ La progression du transport aérien de passagers s'est accompagnée d'une augmentation de la flotte d'aéronefs du pays (221 au total, soit 124 de plus qu'en 2013) et d'un développement du réseau de liaisons, qui comprend 130 liaisons internationales et 60 liaisons intérieures (soit 70 liaisons supplémentaires par rapport à 2013 – 20 intérieures et 50 internationales).

aérien triplerait dans les 20 prochaines années, entraînant potentiellement une augmentation du PIB d'environ 35 milliards d'USD et la création d'environ 2,4 millions d'emplois.²¹⁴ Entre 2013 et 2020, 17 nouveaux transporteurs internationaux sont entrés en activité au Viet Nam. Les compagnies aériennes et agents de voyages vietnamiens peuvent recourir au fournisseur de systèmes informatisés de réservation de leur choix. En juin 2020, 75 transporteurs de passagers et 19 transporteurs de marchandises effectuaient des vols réguliers à destination et au départ d'aéroports vietnamiens. Vietravel, un nouveau transporteur national, a obtenu sa licence pour proposer des vols intérieurs et des vols internationaux en décembre 2020 et devrait entrer en activité au premier semestre 2021.²¹⁵

4.178. La compagnie nationale Viet Nam Airlines (VNA), contrôlée à 86,2% par l'État, détient intégralement la Viet Nam Air Service Company (VASCO)²¹⁶, une compagnie régionale qui opère dans le sud du Viet Nam; elle détient aussi 68,9% des parts de la compagnie à bas coût Jetstar Pacific Airlines (JPA) et 49% de la compagnie nationale cambodgienne Cambodia Angkor Air.²¹⁷ VNA détient aussi une participation de 32,5% dans la Viet Nam Air Leasing Company (VALC), une coentreprise. JPA, la filiale de VNA spécialisée dans le segment à bas coût, est le troisième transporteur le plus important du marché intérieur, avec une part de marché de 13,7%; en revanche, sa part du marché international du transport de passagers est marginale (2,4%). VNA a fait l'objet d'une "capitalisation" partielle ("actionnarisation" ou privatisation) en 2014; All Nippon Airways (ANA) Holdings est le partenaire étranger stratégique, qui détient une participation de 8,8% du capital, les 5% restants du capital actionnarisé étant détenus par plusieurs partenaires institutionnels locaux (45) et étrangers (36) ainsi que de nombreux actionnaires individuels, principalement locaux. Depuis novembre 2014, VNA est cotée à l'HOSE.

4.179. Le Viet Nam continue de libéraliser et de développer son marché par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux. Le pays a 69 accords bilatéraux et est partie à 6 accords multilatéraux sur la libéralisation du transport aérien. Ces accords portent sur différents aspects, y compris les critères de désignation des compagnies aériennes, la communication des prix des services de transport aérien, la libéralisation des droits de troisième et de quatrième libertés, la libéralisation progressive de la cinquième liberté, la fréquence des opérations internationales et nationales, la liberté de déterminer les prix des vols internationaux²¹⁸ et les partenariats et les activités de transport multimodal. Les compagnies étrangères ne sont pas autorisées à intervenir sur le marché intérieur du transport de passagers et de marchandises (cabotage). Au titre des accords bilatéraux sur le transport aérien, des accords de partage de code peuvent être conclus entre une compagnie vietnamienne et les compagnies d'un deuxième et d'un troisième pays; ces accords doivent être approuvés par les autorités compétentes. La mise en œuvre de la politique de ciel ouvert de l'ASEAN en janvier 2015, qui permet aux compagnies de circuler librement entre les États membres de l'ASEAN dans le cadre d'un marché du transport aérien unifié, constitue une étape décisive de la libéralisation des services de transport aérien au Viet Nam; l'accès aux marchés a été amélioré grâce à l'autorisation de la désignation multiple des compagnies aériennes, à l'assouplissement des conditions d'exploitation²¹⁹ et à l'octroi des droits de troisième, quatrième et cinquième libertés parallèlement à la suppression des limitations concernant la capacité, la fréquence et le type d'aéronefs. Ce cadre régional régissant les services aériens est plus ambitieux que les précédents accords bilatéraux sur le transport aérien, qui étaient perçus comme étant restrictifs dans certains cas, compte tenu des limites appliquées concernant la capacité, les aéroports désignés et la politique de prix.

²¹⁴ IATA, "The Importance of Air Transport to Vietnam", non daté. Adresse consultée: <https://www.iata.org/en/iata-repository/publications/economic-reports/vietnam--value-of-aviation/>.

²¹⁵ *VN Express*, "Vietnam's Sixth Carrier to Take off in mid-January Dams Run Out of Water on Lack of Rain", 22 décembre 2019. Adresse consultée: <https://e.vnexpress.net/news/business/companies/vietnam-s-sixth-carrier-to-take-off-in-mid-january-4212756.html>.

²¹⁶ VASCO ne dessert que les liaisons intérieures du sud du pays et représente 1,8% du marché intérieur.

²¹⁷ Au total, VNA a 15 filiales et 5 sociétés affiliées. Viet Nam Airlines, *Annual Report 2019*. Adresse consultée: <https://www.vietnamairlines.com/~media/FilesDownload/AboutUs/Investor-Relations/Bao-Cao-Thuong-Nien/2019-bctn-english.pdf>.

²¹⁸ Les prix des services de transport aérien intérieur sont basés sur la grille tarifaire établie par le Ministère des transports (deuxième clause de l'article 116 de la Loi de 2006 sur l'aviation civile).

²¹⁹ L'assouplissement des conditions d'exploitation est lié à l'exercice de la cinquième liberté au sein de l'ASEAN, pour toute combinaison et quel que soit l'ordre, sans que des limitations directionnelles ou géographiques ne s'appliquent.

4.180. La Loi de 2006 sur l'aviation civile²²⁰, telle que modifiée par la Loi n° 61/2014/QH13 (portant modification et complétant plusieurs articles de la Loi sur l'aviation civile), adoptée le 21 novembre 2014, constitue le cadre législatif régissant les activités du secteur. La participation directe d'investisseurs étrangers est limitée à 34% du capital social des compagnies aériennes et l'apport total de capitaux étrangers dans le cadre d'autres formes de partenariats est limité à 49% du capital social.²²¹ En faisant participer des acteurs étrangers, le Viet Nam vise à créer un cadre du transport aérien de passagers et de marchandises dynamique et compétitif. Les autorités indiquent que les compagnies aériennes vietnamiennes et étrangères sont soumises aux mêmes conditions, que les transporteurs nationaux ne bénéficient d'aucun soutien direct ou indirect et qu'il n'y a aucune obligation pour les secteurs privé et public de recourir à des compagnies nationales. Afin de promouvoir les activités des nouvelles compagnies aériennes et des nouvelles liaisons, la Circulaire n° 53/2019/TT-BGTVT du Ministère des transports, adoptée le 31 décembre 2019, indique que les droits de décollage, d'atterrissage et de navigation aérienne appliqués dans les aéroports vietnamiens sont divisés par deux pendant les 36 premiers mois d'activité pour les nouvelles compagnies aériennes et réduits de 10% à 50% pendant 12 à 24 mois pour les nouvelles liaisons.

4.181. Le secteur de l'aviation est placé sous la supervision de l'Administration de l'aviation civile (CAAV), un organe gouvernemental qui dépend du Ministère des transports.²²² Ses fonctions sont les suivantes: élaborer les plans et les programmes visant à développer l'aviation civile; rédiger les documents normatifs juridiques, les règlements et les normes liés à l'aviation civile; diffuser de l'information sur la législation de l'aviation et à faire de la sensibilisation à cet égard; assurer la sûreté et la sécurité de l'aviation; assurer la gestion des aéroports, des aéronefs et des vols; assurer la protection de l'environnement; assurer les services de recherche et de sauvetage; déterminer des fourchettes de prix pour les services de transport aérien intérieur; donner des directives et des orientations concernant les prix des services d'aviation spécialisés²²³ et les contrôler; faire de la recherche-développement; traiter les plaintes et/ou les violations de la législation de l'aviation; procéder à la réforme administrative; s'occuper des questions financières et des questions relatives aux ressources humaines. Les autres droits et redevances, tels que les droits de vol au-dessus de l'espace aérien, les droits d'exploitation de franchise et les droits de certificat et de licence pour les activités de l'aviation civile sont réglementés par le Ministère des transports. Les licences d'exploitation de services de transport aérien sont délivrées par le Ministère des transports sur autorisation du Premier Ministre. Les critères pris en compte pour autoriser les transporteurs concernent la structure organisationnelle, le capital et la participation étrangère, et le plan d'activité et la stratégie de développement de l'entreprise.²²⁴ Par rapport à 2013, les prescriptions relatives à l'organisation structurelle, en particulier concernant la nationalité des représentants légaux, ont été assouplies, la limite de la participation étrangère au capital social a été relevée (34% au lieu de 30%), et les exigences en matière de capital minimum ont été réduites.

4.182. L'attribution des créneaux des aéroports est désormais réglementée par la Décision de la CAAV n° 370/QD-CHK du 27 février 2020. Les autorités indiquent que les critères utilisés pour l'attribution des créneaux cadrent avec les recommandations de l'IATA, y compris concernant les créneaux historiques, la proportion de créneaux attribués aux nouveaux arrivants, la fréquence et les périodes d'exploitation, entre autres. Le Conseil de l'attribution, dirigé par la CAAV, a été établi en 2016 et comprend des représentants de la Société des aéroports du Viet Nam, de la Société vietnamienne de gestion du trafic aérien et des transporteurs aériens. Depuis 2016, l'attribution des créneaux se fait au moyen d'un logiciel.

²²⁰ La Loi n° 66/2006/QH11 a été adoptée le 29 juin 2006 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

²²¹ Décret n° 92/2016/ND-CP (prévoyant les secteurs d'activité et activités du secteur de l'aviation civile soumis à des conditions), adopté le 1^{er} juillet 2016 et modifié par le Décret n° 89/2019/ND-CP (portant modification et complétant le Décret n° 92/2016/ND-CP et le Décret n° 30/2013/ND-CP), adopté le 15 novembre 2019; Décret n° 30/2013/ND-CP (régissant les activités du transport aérien et de l'aviation générale), adopté le 8 avril 2013.

²²² Le Décret n° 66/2015/ND-CP (sur les autorités en charge de l'aviation), adopté le 12 août 2015, désigne l'autorité nationale en charge de l'aviation et les décisions du Ministère des transports n° 2606/QD-BGTVT du 7 septembre 2017 et n° 1055/QD-BGTVT du 31 mai 2019 donnent des précisions concernant les responsabilités, les pouvoirs et la structure de la CAAV.

²²³ Il s'agit des services liés au décollage et à l'atterrissage, des services de contrôle des vols à destination et au départ de l'aéroport, des services de soutien pour garantir les activités aériennes, des services aux passagers et des services de sécurité de l'aviation.

²²⁴ Comme le prescrit la Loi de 2006 sur l'aviation civile et les décrets n° 30/2013/ND-CP du 8 avril 2013, n° 92/2016/ND-CP du 1^{er} juillet 2016, et n° 89/2019/ND-CP du 15 novembre 2019.

4.183. On recense 22 aéroports civils en service dans tout le Viet Nam et 9 d'entre eux sont exploités par des transporteurs étrangers. Les trois principaux aéroports internationaux sont l'Aéroport de Noi Bai au nord du pays (Hanoï), l'Aéroport de Da Nang dans le centre, et l'Aéroport de Tan Son Nhat dans le sud (Hô Chi Minh-Ville).²²⁵ Depuis 2013, six aéroports internationaux (Can Tho, Chu Lai, Da Lat, Hai Phong, Hue et Nha Trang) ont été construits ou modernisés, et tous accueillent actuellement des vols internationaux. Certains aéroports ont mis en œuvre des projets d'infrastructure et d'installations, concernant par exemple du matériel de navigation ILS, la signalisation lumineuse, la surveillance météorologique au moyen du Système automatisé d'observations météorologiques (AWOS) et des systèmes d'avertissement en cas de cisaillement du vent, mais ils ne sont pas encore en mesure de fonctionner à pleine capacité, en raison de ressources financières limitées et de problèmes de calendrier.

4.184. Le gouvernement encourage vivement le secteur privé à investir dans les infrastructures de l'aviation, afin d'atténuer la pression sur le budget national. La participation du secteur privé peut prendre différentes formes, y compris celle d'un PPP ou d'une concession. L'Aéroport international de Van Don est le premier aéroport du Viet Nam à avoir été créé sous un régime CET (construction-exploitation-transfert) et il est entré en activité en décembre 2018.²²⁶ D'autres régions prévoient de mettre en place des projets similaires pour développer leurs aéroports. Par exemple, un projet CET est à l'examen pour l'aéroport de Phan Thiet et certaines parties du futur aéroport de Sa Pa feront l'objet d'une proposition de PPP.

4.185. La Société vietnamienne des aéroports, qui était auparavant une entreprise publique à responsabilité limitée et qui a été partiellement actionnarisée en 2015, gère 21 aéroports, à l'exclusion de l'aéroport international de Van Don, en collaboration avec 8 filiales spécialisées dans les services d'entretien, d'escale et de fret.²²⁷ Pour ce qui est de la gestion du trafic aérien, de nouvelles technologies ont été adoptées pendant la période à l'examen ou sont en train d'être déployées.²²⁸

4.186. Les services auxiliaires prévus par le Décret n° 92/2016/ND-CP (prévoyant les secteurs ou activités commerciales de l'aviation civile soumis à des conditions), adopté le 1^{er} juillet 2016 et tel que modifié par le Décret n° 89/2019/ND-CP (portant modification et complétant le Décret n° 92/2016/ND-CP et le Décret n° 30/2013/ND-CP), adopté le 15 novembre 2019, sont les services d'exploitation des terminaux pour passagers, les services d'exploitation des aéroports, les services d'exploitation des terminaux ou des entrepôts de fret aérien, les services d'approvisionnement en carburant pour l'aviation, les services d'ingénierie et les services commerciaux au sol, les services de restauration en vol, les services de réparation et d'entretien du matériel aéronautique, les services d'ingénierie aéronautique et les services de sécurité aéronautique. Dans les principaux aéroports internationaux²²⁹, quatre fournisseurs proposent des services au sol: la filiale de VNA, la Société vietnamienne des services aéroportuaires au sol, est présente dans les trois principaux aéroports; la Hanoi Ground Services Company (HGS) intervient à l'aéroport de Noi Bai; la Saigon Ground Services Company (SGS) est présente dans les aéroports de Tan Son Nhat, Da Nang et Cam

²²⁵ Ces quatre aéroports ont des terminaux pour marchandises à part, et deux d'entre eux ont des centres logistiques sur site. Les deux principaux aéroports du pays, à savoir les aéroports de Noi Bai et de Tan Son Nhat, représentent 25% de la valeur du commerce du Viet Nam. D'après le rapport de la Banque mondiale *Vietnam Development Report 2019*, les trois quarts des marchandises qui transitent par les aéroports sont du matériel électronique et électrique.

²²⁶ La société SunGroup gère et exploite cette infrastructure. Le Décret n° 92/2016/ND-CP permet la participation du secteur privé et des investisseurs étrangers dans l'exploitation des aéroports et le Décret n° 102/2015/ND-CP autorise la fourniture de services aériens par le secteur privé.

²²⁷ La Société vietnamienne des aéroports est chargée d'exploiter et de développer les infrastructures aéroportuaires et les équipements connexes, par exemple de gérer et d'entretenir les terrains et bâtiments, d'assurer la sécurité et la sûreté des activités aéronautiques, de fournir des services d'entretien et d'escale, de procéder au recouvrement des recettes aéroportuaires et d'importer et d'exporter les équipements aéronautiques. Société vietnamienne des aéroports, *About ACV*. Adresse consultée: <https://www.vietnamairport.vn/en/about-acv>.

²²⁸ À savoir: mise en œuvre des systèmes de communication de données entre établissements sur les services de trafic aérien et de communication contrôleur-pilote par liaison de données, pour la communication entre les contrôleurs et les pilotes; déploiement du Service numérique automatisé d'information sur les terminaux à l'aéroport de Noi Bai et futur déploiement dans quatre grands aérodromes; et mise en œuvre des procédures de navigation fondée sur les performances dans plusieurs aérodromes et dans tous les aérodromes du pays d'ici à 2022.

²²⁹ En termes de nombre de passagers, les principaux aéroports du Viet Nam sont ceux de Tan Son Nhat, Noi Bai, Da Nang et Cam Ranh.

Ranh; et l'Aviation Ground Services Company (AGS)²³⁰ à l'aéroport de Cam Ranh. Dans les autres aéroports, la Société vietnamienne des aéroports est le principal fournisseur de services.

4.187. Par l'intermédiaire de ses filiales, Vietnam Airlines intervient aussi dans les services d'entretien et de révision des aéronefs, les services de restauration, les services de fret et les services d'approvisionnement en carburant pour l'aviation. Sa filiale Viet Nam Airlines Engineering Company (VAECO) est certifiée au niveau international et fournit des services d'entretien et des services techniques pour tous les aéronefs de Vietnam Airlines, ainsi que ceux de 40 autres compagnies. En 2019, les services de distribution de carburant pour l'aviation, les services de restauration et les services au sol et de fret offraient un retour sur investissement de 15,9% et contribuaient grandement à la performance globale de Vietnam Airlines. L'auto-assistance, l'assistance réciproque, et/ou l'assistance aux tiers sont autorisées sans restriction pour les transporteurs internationaux dans les principaux aéroports. Les compagnies étrangères peuvent aussi proposer leurs propres services de maintenance d'aéronefs et conclure des contrats de co-fourniture avec les fournisseurs de services existants. Les compagnies nationales peuvent, à leur gré, faire réparer ou entretenir leurs aéronefs à l'étranger. Aux termes de la Loi sur l'investissement, les services aéronautiques sont un secteur soumis à des conditions et la participation étrangère au capital est limitée à 30%.

4.188. Les services de contrôle du trafic aérien sont fournis par la Société vietnamienne de gestion du trafic aérien (VATM).

4.189. Le Viet Nam a adhéré à la Convention de 1999 pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international (Convention de Montréal) le 27 septembre 2018.

4.190. Pour soutenir le secteur dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Ministère des transports a adopté la Circulaire n° 19/2020/TT-BGTVT le 1^{er} septembre 2020, qui prévoit une réduction de 50% des droits de décollage et d'atterrissage et des redevances pour les services de navigation aérienne²³¹ entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 2020. Le 27 juillet 2020, le Comité permanent de l'Assemblée nationale a adopté la Résolution n° 979/2020/UBTVQH14, prévoyant une réduction de 30% de la taxe pour la protection de l'environnement appliquée au carburacteur entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2020.

4.191. Dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre l'UE et le Viet Nam (EVFTA), le Viet Nam s'est engagé à libéraliser cinq sous-secteurs²³² des services de transport aérien dans une plus large mesure que ce que prévoyait ses engagements au titre de l'AGCS. Aucune amélioration ou mesure de libéralisation allant au-delà des engagements au titre de l'AGCS n'a été adoptée dans le cadre des accords commerciaux récemment conclus avec l'Union économique eurasiatique, l'Inde et la République de Corée.²³³

4.4.6.3 Transport terrestre

4.192. Le transport terrestre est le moyen de transport le plus répandu au Viet Nam (section 4.6.6). À l'heure actuelle, le réseau routier compte 595 316 km; les autoroutes nationales, qui s'étendent sur 25 151 km, représentent 4,2% du réseau de routes nationales, tandis que les voies rapides s'étendent sur moins de 1 000 km.²³⁴ D'autres voies rapides, totalisant 786 km, sont en cours de construction dans le cadre de PPP ou de projets similaires. Le réseau routier²³⁵ couvre tout le territoire et environ 65% des routes sont goudronnées. Les autorités signalent que l'infrastructure routière assurant les liaisons avec certains aéroports, certaines gares ferroviaires, certains ports et

²³⁰ L'AGS est une coentreprise entre la VIAGS et la Cam Ranh Airport Services Joint Stock Company. Adresse consultée: <https://www.ags.com.vn/vn/introduce/gioi-thieu-ve-ags-1>.

²³¹ Ces droits sont précisés dans la Circulaire n° 53/2019/TT-BGTVT du Ministère des transports, adoptée le 31 décembre 2019.

²³² Ces cinq sous-secteurs sont les suivants: i) les services d'escale, à l'exclusion des services d'entretien et de nettoyage des avions, de transport au sol, de gestion aéroportuaire et de navigation aérienne, et les services de restauration en vol; ii) les services de vente et de commercialisation des services de transport aérien; iii) les services d'entretien et de réparation d'aéronefs; iv) les services de réservation informatisés; et v) les services de restauration en vol.

²³³ Documents de l'OMC WT/REG371/1 du 13 avril 2017, WT/REG372/1 du 22 août 2016 et WT/REG385/1 du 21 juin 2019.

²³⁴ Les voies rapides bénéficient d'un système de péage dont l'accès est entièrement sous contrôle.

²³⁵ L'essentiel du réseau consiste en routes locales de district, communales ou urbaines.

certaines voies navigables intérieures doit être améliorée (ampleur et qualité du réseau). Certaines améliorations ont été faites ces dernières années: il n'y avait aucune voie rapide il y a dix ans, et le fret routier affichait une croissance annuelle de 10%. Les plans de développement prévoient la densification du réseau de voies rapides (qui doit être plus que quintuplé d'ici à 2030), l'entretien de l'infrastructure actuelle, l'amélioration de la connectivité entre les routes et les autres modes de transport, et l'amélioration des routes assurant la liaison avec le Cambodge, la Chine et la République démocratique populaire lao. L'Unité de gestion des projets, la Direction des routes du Viet Nam (DRVN) et la Société des voies rapides du Viet Nam, qui relèvent toutes du Ministère des transports, sont les organismes en charge du développement de l'infrastructure routière au niveau national.²³⁶ Le Ministère des transports reconnaît que les fonds mobilisés et les crédits budgétaires sont limités par rapport à la demande d'infrastructure routière, et que les calendriers d'exécution des travaux accusent donc souvent des retards. Les autorités espèrent que des projets continueront d'être entrepris dans le cadre de PPP, conformément aux conditions exposées dans la Loi sur l'investissement sous la forme de partenariats public-privé (Loi n° 64/2020/QH-14), adoptée récemment.

4.193. Le secteur ferroviaire ne représente qu'une très faible part de ce segment des transports (passagers et fret combinés) et sa compétitivité s'est dégradée ces 15 dernières années (section 4.4.6). En 2019, le réseau ferroviaire transportait 0,2% de l'ensemble des passagers, contre 0,7% en 2007. Une tendance similaire est observée dans le transport de marchandises, en dépit d'un rapport coût-efficacité meilleur que le transport par camion pour ce qui est des longues distances, ce qui est reconnu. Ces phénomènes mettent en évidence les mauvais résultats obtenus concernant les objectifs fixés par la Décision du Premier Ministre n° 214/QD-TTg (sur la stratégie de développement révisée pour le transport ferroviaire à l'horizon 2020, dans le cadre de la Vision à l'horizon 2050), adoptée le 10 février 2015. Les autorités indiquent que 5 projets d'investissement ont été réalisés entre 2016 et 2020 (44 entre 2011 et 2015) grâce au budget alloué par l'État et que la qualité de l'infrastructure, la vitesse du trafic ferroviaire et la sécurité s'améliorent progressivement.

4.194. Le cadre juridique régissant le secteur a été récemment mis à jour par la Loi de 2017 sur le transport ferroviaire²³⁷, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018. Depuis 2003, le Viet Nam a séparé le développement de l'infrastructure et les services de transport, et le gouvernement s'est engagé à financer les dépenses de modernisation et d'entretien de l'infrastructure. L'Administration des chemins de fer du Viet Nam (VNRA), qui dépend du Ministère des transports, est en charge de la planification et de la supervision de tous les projets ferroviaires, tandis que la Société des chemins de fer du Viet Nam (VRC), qui dépend actuellement de la Commission de gestion du capital public des entreprises (CMSC), est responsable des opérations commerciales. La VRC verse à la VNRA des redevances d'accès aux voies correspondant à 10% de ses recettes brutes. Pour opérer dans le secteur, une partie étrangère doit créer une coentreprise avec l'une des deux entités précitées, et son apport de capital ne peut dépasser 51%. Les capitaux privés investis dans le secteur ferroviaire représentent 21% du capital social total.²³⁸ Le secteur privé participe aussi aux projets de développement du réseau ferroviaire, comme la construction de parcs à conteneurs. Aucun investissement étranger n'est actuellement réalisé dans le secteur ferroviaire. La NVRA reste le seul opérateur du segment du fret. Le projet de restructuration de la VRC et d'actionnarisation de ses filiales est en cours d'examen par le Premier Ministre.

4.195. La VRC a récemment adopté des applications technologiques destinées à améliorer l'expérience client, en rendant possible les achats en ligne, et à améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à un logiciel de gestion du fret.

4.4.7 Services de distribution

4.196. En 2019, le secteur de la distribution a représenté 12,4% du PIB²³⁹, on s'attendait à ce qu'il progresse de plus de 50% entre 2016 et 2019. Il y a de plus en plus de commerces de détail

²³⁶ Les gouvernements locaux sont en charge de l'infrastructure de développement routier.

²³⁷ Loi n° 06/2017/QH14 (sur les chemins de fer), adoptée le 16 juin 2017, telle que modifiée par la Loi n° 35/2018/QH14 (portant modification et complétant plusieurs articles de 37 lois liées à la planification), adoptée le 20 novembre 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

²³⁸ Le secteur privé a des participations dans 25 sociétés par actions (17,5% du capital social) et 15 sociétés affiliées (78,5% du capital social) de la VRC.

²³⁹ Part dans le PIB du commerce de gros et de détail, y compris la réparation de véhicules.

modernes, y compris des supérettes, des supermarchés et des petits centres commerciaux climatisés, et les consommateurs, en particulier les plus jeunes générations, se détournent des marchés traditionnels extérieurs. D'après l'Association des détaillants vietnamiens, on comptait plus de 1 084 supermarchés et 240 centres commerciaux en 2019. Leur nombre a donc augmenté d'environ 52% entre 2012 et 2020. Bien que les supermarchés soient de plus en plus les distributeurs favoris dans le pays, les commerces de proximité ont aussi le vent en poupe et la concurrence avec les commerces familiaux locaux et traditionnels est féroce. On estime qu'il y a 2,2 millions de commerces traditionnels familiaux au Viet Nam, et les chaînes de commerce alimentaire de détail intensifient aussi la concurrence directe avec les petits commerces.²⁴⁰ Au cours des cinq dernières années, le secteur du commerce de détail s'est consolidé, dans la mesure où les grands acteurs ont procédé à des achats stratégiques de plus petites entreprises, ce qui leur a permis d'étendre leur réseau, d'intégrer de nouveaux circuits de vente au détail, d'augmenter leur part de marché et de limiter la concurrence.²⁴¹ Par exemple, l'enseigne Vinmart de la société Vingroup est née d'une série de fusions entre des enseignes nationales et étrangères, et elle détient le plus grand nombre de supermarchés et de commerces de proximité. Les sociétés à participation étrangère sont en concurrence avec les groupes nationaux comme Saigon Co.op, qui détient de multiples enseignes. En ce qui concerne l'ensemble du marché de détail, Mobile World, un groupe à l'origine spécialisé dans l'électronique mais qui a aussi des activités dans d'autres secteurs comme la pharmacie, est devenu le principal groupe de vente au détail. Les quatre autres principales entreprises de vente au détail du pays sont les suivantes: Saigon Co.op; Central Group, un consortium thaïlandais spécialisé dans les grands magasins; Vingroup, qui a élargi ses activités à l'hébergement; et FPT Corporation, un détaillant de produits technologiques et de produits de télécommunication.

4.197. Depuis la suppression de la limitation générale de la participation étrangère à 49% en 2015, les entreprises à capital étranger peuvent opérer dans tous les services de distribution, y compris les ventes réalisées par des commissionnaires, le commerce de gros, le commerce de détail, le franchisage et l'entreposage.²⁴² La Circulaire n° 34/2013/TT-BCT du Ministère des transports (sur la feuille de route relative aux services de distribution et aux activités connexes pour les entreprises à participation étrangère), adoptée le 24 décembre 2013, interdit les entreprises à participation étrangère de distribuer des cigarettes et des cigares, des métaux précieux et des pierres gemmes, des produits pharmaceutiques et des médicaments, et des explosifs. La vente au détail dans son propre point de vente de riz, de sucre, d'enregistrements, de livres, de journaux et de magazines, et la vente en gros de lubrifiants ou de graisses par les producteurs de lubrifiants et les distributeurs de machines sont désormais autorisées.

4.198. Les investisseurs qui construisent des entrepôts et des centres logistiques dans les régions en proie à des difficultés socioéconomiques peuvent bénéficier d'incitations, conformément à la Loi sur l'investissement.

4.199. La Décision n° 1371/2004/QD-BTM (sur la réglementation des supermarchés et des centres commerciaux), adoptée le 24 septembre 2004, classe les supermarchés et les centres commerciaux en fonction de leur superficie et du nombre de produits proposés.²⁴³ Les autorités indiquent que la législation ne contient aucune disposition relative à la distance entre les supermarchés, les centres commerciaux et les marchés traditionnels.

4.200. L'établissement d'un deuxième point de vente au détail est soumis à une évaluation des besoins économiques, conformément au Décret n° 09/2018/ND-CP précisant les réglementations d'application de la Loi sur le commerce et de la Loi sur la gestion du commerce extérieur concernant la vente de produits et d'autres activités connexes exercées par les investisseurs et les entreprises à participation étrangère. Chaque province établit son propre Conseil d'évaluation des besoins économiques, lequel évalue le besoin d'un nouveau point de vente sur la base du nombre de points de vente au détail existants, de la stabilité du marché, de la densité démographique, de la taille du

²⁴⁰

²⁴¹ Par exemple, des groupes européens de supermarchés se sont retirés du Viet Nam ces cinq dernières années. Adresse consultée: <https://www.intellasia.net/fierce-competition-in-retail-market-750097>.

²⁴² Les entreprises à capital entièrement étranger peuvent avoir des activités dans le commerce de détail depuis 2009.

²⁴³ Conformément à la réglementation du Ministère de l'industrie et du commerce, les points de vente au détail sont classés comme suit: supermarchés multifonctionnels/général (>5 000m² et >20 000 produits; >2000m² et >10 000 produits; et >500 m² et >4 000 produits); supermarchés spécialisés (>1 000m² et >2 000 produits; >500m² et >1 000 produits); et >250m² et >500 produits); et centres commerciaux (>50 000m², >30 000m² et >10 000m²).

district et d'autres éléments liés à la planification au niveau du district.²⁴⁴ Cette procédure signifie que les critères d'évaluation des besoins économiques ne sont pas les mêmes sur tout le territoire, puisque les besoins des différentes régions diffèrent, en raison des inégalités économiques. L'article 7 de la Circulaire n° 08/2013/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce précise qu'une évaluation des besoins économiques n'est pas requise pour établir un point de vente de moins de 500 m² dans la zone envisagée pour les activités commerciales lorsqu'une infrastructure est déjà en place.

4.201. L'article 7 du Décret n° 09/2018/ND-CP permet aux entreprises à participation étrangère d'importer des marchandises dans les conditions suivantes: i) les marchandises qui ne sont pas sur la liste des produits qu'il est interdit d'importer et ne font pas l'objet d'une suspension temporaire des importations ou d'une interdiction à l'importation dans le cadre des accords internationaux dont le Viet Nam est membre; et ii) les entreprises à participation étrangère doivent obtenir une licence pour importer des produits assujettis à un régime de licences ou à d'autres conditions prévues par la loi. Les droits de commercialisation et les droits de distribution sont attribués séparément et un importateur n'a pas forcément le droit de distribuer les produits qu'il a importés.

4.202. Le régime de licences prévu par le Décret n° 94/2012/ND-CP (sur la production et le commerce de vin), adopté le 12 novembre 2012, a rendu insuffisant le nombre de licences délivrées aux producteurs et détaillants de vin. Le gouvernement a adopté le Décret n° 105/2017/ND-CP (sur le commerce d'alcool) le 14 septembre 2017, modifié ensuite par le Décret n° 17/2020/ND-CP, adopté le 5 février 2020, pour créer des conditions plus favorables à la participation des entreprises au commerce de vin.

4.203. Dans le cadre de l'EVFTA, le Viet Nam s'est engagé à supprimer la prescription relative à un examen des besoins économiques cinq ans après la mise en œuvre de l'Accord. Aucune amélioration ou mesure de libéralisation allant au-delà des engagements au titre de l'AGCS n'a été adoptée dans le cadre des accords commerciaux récemment conclus avec l'Union économique eurasiatique, l'Inde et la République de Corée.²⁴⁵

²⁴⁴ Si le nouvel emplacement est proche d'une autre ville ou province, le Conseil d'évaluation des besoins économiques doit comprendre un représentant de la région attenante.

²⁴⁵ Documents de l'OMC WT/REG371/1 du 13 avril 2017, WT/REG372/1 du 22 août 2016 et WT/REG385/1 du 21 juin 2019.

5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par section et par principale sous-position du SH, 2012-2019

(Milliards d'USD)

| Section/chapitre/sous-position du SH | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Total des exportations | 114,5 | 132,0 | 150,2 | 162,0 | 176,6 | 215,1 | 243,7 | 264,6 |
| | (% du total des exportations) | | | | | | | |
| 01 Animaux vivants et produits du règne animal | 4,5 | 4,1 | 4,1 | 3,2 | 3,2 | 3,0 | 2,8 | 2,5 |
| 03 Poissons et crustacés | 4,3 | 3,8 | 3,8 | 3,0 | 2,9 | 2,9 | 2,6 | 2,3 |
| 02 Produits du règne végétal | 10,4 | 7,7 | 8,2 | 7,3 | 7,5 | 7,0 | 5,9 | 5,0 |
| 08 Fruits comestibles | 1,7 | 1,5 | 1,7 | 2,0 | 2,6 | 2,9 | 2,5 | 2,2 |
| 080132 Noix de cajou, sans coques | 1,3 | 1,2 | 1,3 | 1,4 | 1,5 | 1,6 | 1,3 | 1,1 |
| 03 Graisses et huiles | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| 04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs | 2,7 | 3,2 | 3,0 | 2,9 | 2,7 | 2,4 | 2,3 | 2,3 |
| 05 Produits minéraux | 10,7 | 8,2 | 7,0 | 3,8 | 2,5 | 2,8 | 2,3 | 2,1 |
| 06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes | 1,9 | 1,8 | 1,8 | 1,6 | 1,5 | 1,5 | 1,6 | 1,6 |
| 07 Matières plastiques et caoutchouc | 5,1 | 4,3 | 3,6 | 3,2 | 3,2 | 3,3 | 3,3 | 3,4 |
| 08 Peaux, cuirs, pelleterie et ouvrages en ces matières | 1,4 | 1,6 | 1,8 | 2,0 | 2,0 | 1,7 | 1,5 | 1,5 |
| 09 Bois, liège, sparterie | 1,4 | 1,7 | 1,5 | 1,7 | 1,4 | 1,2 | 1,4 | 1,4 |
| 10 Pâtes de bois; papier et carton | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,5 |
| 11 Matières textiles et ouvrages en ces matières | 15,8 | 16,3 | 16,8 | 16,8 | 16,3 | 14,8 | 15,0 | 14,9 |
| 61 Vêtements, en bonneterie | 5,8 | 6,0 | 6,1 | 6,2 | 6,1 | 5,6 | 5,7 | 5,6 |
| 62 Vêtements, autres qu'en bonneterie | 6,5 | 6,7 | 7,0 | 7,0 | 6,6 | 5,7 | 5,9 | 5,7 |
| 12 Chaussures, coiffures, etc. | 6,8 | 6,8 | 7,3 | 7,9 | 7,9 | 7,3 | 7,1 | 7,4 |
| 64 Chaussures | 6,6 | 6,6 | 7,1 | 7,7 | 7,6 | 7,1 | 6,9 | 7,2 |
| 6403 Chaussures à semelles extérieures en cuir | 2,8 | 2,8 | 2,9 | 2,9 | 2,4 | 2,1 | 2,1 | 2,1 |
| 6404 Chaussures à semelles extérieures en matières textiles | 1,9 | 2,2 | 2,4 | 3,0 | 3,5 | 3,5 | 3,4 | 3,5 |
| 13 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment | 1,0 | 1,0 | 1,1 | 1,1 | 0,9 | 0,9 | 0,8 | 0,7 |
| 14 Pierres gemmes et métaux précieux | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,6 | 0,3 | 0,3 | 0,8 |
| 15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux | 3,7 | 3,6 | 3,8 | 3,5 | 3,6 | 3,9 | 4,5 | 4,3 |
| 16 Machines, matériel électrique | 24,7 | 30,7 | 30,2 | 35,5 | 37,9 | 40,2 | 40,3 | 41,7 |
| 84 Machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils | 5,1 | 6,2 | 5,9 | 6,2 | 5,5 | 5,2 | 4,8 | 4,9 |
| 85 Machines électriques et leurs parties | 19,6 | 24,5 | 24,3 | 29,3 | 32,4 | 35,0 | 35,5 | 36,7 |
| 8517 Postes téléphoniques d'usagers, y compris pour réseaux sans fil | 11,5 | 16,6 | 16,2 | 19,3 | 20,4 | 22,2 | 22,1 | 21,3 |
| 851712 Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil | 8,8 | 14,6 | 14,2 | 15,5 | 15,4 | 13,8 | 12,8 | 12,9 |
| 851770 Parties | 2,0 | 1,3 | 1,4 | 3,1 | 4,1 | 7,4 | 7,4 | 6,6 |
| 8542 Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques | 1,7 | 1,6 | 1,5 | 2,5 | 2,9 | 3,1 | 3,2 | 4,4 |
| 854231 Processeurs et contrôleurs | 1,5 | 1,4 | 1,1 | 2,1 | 2,6 | 2,8 | 2,9 | 4,0 |
| 17 Matériel de transport | 2,1 | 1,9 | 2,1 | 1,9 | 1,8 | 1,6 | 1,7 | 1,6 |
| 18 Instruments et appareils de précision | 2,2 | 1,9 | 2,1 | 2,2 | 2,5 | 3,5 | 3,2 | 2,0 |
| 90 Instruments et appareils d'optique, de photographie; instruments et appareils médico-chirurgicaux, etc. | 2,1 | 1,9 | 2,0 | 2,1 | 2,5 | 3,5 | 3,2 | 2,0 |
| 19 Armes et munitions | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 20 Marchandises et produits divers | 4,0 | 3,9 | 4,0 | 4,2 | 4,1 | 3,9 | 3,8 | 4,5 |
| 94 Meubles, articles de literie, appareils d'éclairage, etc. | 3,3 | 3,2 | 3,3 | 3,4 | 3,3 | 3,1 | 3,0 | 3,6 |
| 21 Objets d'art, etc. | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 1,6 | 1,7 |

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A1. 2 Importations de marchandises par section et principal chapitre du SH, 2012-2019

(Milliards d'USD)

| Section/chapitre/sous-position du SH | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Total des importations | 113,8 | 132,0 | 147,8 | 165,8 | 175,0 | 213,2 | 236,9 | 253,4 |
| | (% du total des importations) | | | | | | | |
| 01 Animaux vivants et produits du règne animal | 1,3 | 1,4 | 1,8 | 1,6 | 1,4 | 1,4 | 1,5 | 1,6 |
| 02 Produits du règne végétal | 3,1 | 3,0 | 3,2 | 3,5 | 3,9 | 4,0 | 3,8 | 3,4 |
| 03 Graisses et huiles | 0,7 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,3 |
| 04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs | 3,5 | 3,7 | 3,4 | 3,2 | 3,2 | 2,6 | 2,7 | 2,6 |
| 05 Produits minéraux | 10,6 | 8,1 | 7,5 | 5,1 | 4,8 | 5,6 | 6,9 | 6,8 |
| 27 Combustibles minéraux et huiles minérales | 10,1 | 7,7 | 7,1 | 4,8 | 4,4 | 5,2 | 6,3 | 6,1 |
| 2710 Huiles de pétrole, autres que les huiles brutes | 8,2 | 5,6 | 5,4 | 3,6 | 3,2 | 3,6 | 3,4 | 2,5 |
| 06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes | 9,1 | 8,5 | 8,0 | 7,4 | 7,3 | 7,1 | 7,0 | 6,7 |
| 07 Matières plastiques et caoutchouc | 7,6 | 7,6 | 7,6 | 7,0 | 7,3 | 7,4 | 7,5 | 7,3 |
| 39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières | 6,3 | 6,4 | 6,6 | 6,0 | 6,3 | 6,2 | 6,5 | 6,3 |
| 08 Peaux, cuirs, pelleterie et ouvrages en ces matières | 1,0 | 1,0 | 1,3 | 1,3 | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 0,8 |
| 09 Bois, liège, sparterie | 1,2 | 1,2 | 1,5 | 1,3 | 1,0 | 1,0 | 0,8 | 0,8 |
| 10 Pâtes de bois; papier et carton | 1,6 | 1,6 | 1,6 | 1,4 | 1,4 | 1,4 | 1,4 | 1,3 |
| 11 Matières textiles et ouvrages en ces matières | 9,6 | 9,7 | 9,8 | 9,3 | 9,2 | 8,4 | 8,6 | 8,2 |
| 52 Coton | 2,1 | 2,2 | 2,2 | 2,1 | 1,9 | 1,9 | 2,0 | 1,7 |
| 60 Étoffes de bonneterie | 1,9 | 2,1 | 2,2 | 2,1 | 2,2 | 2,1 | 2,1 | 2,1 |
| 12 Chaussures, coiffures, etc. | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,5 |
| 13 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment | 0,8 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,9 | 0,8 | 0,8 | 0,9 |
| 14 Pierres gemmes et métaux précieux | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,2 |
| 15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux | 12,2 | 11,6 | 11,9 | 11,3 | 10,9 | 10,3 | 11,0 | 9,9 |
| 72 Fonte, fer et acier | 6,6 | 6,1 | 6,3 | 5,3 | 5,2 | 5,0 | 5,1 | 4,5 |
| 16 Machines, matériel électrique | 31,3 | 35,0 | 34,6 | 38,0 | 39,1 | 40,5 | 37,8 | 39,9 |
| 84 Machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils | 11,2 | 11,2 | 11,6 | 12,7 | 11,8 | 10,6 | 9,1 | 9,2 |
| 85 Machines électriques et leurs parties | 20,2 | 23,8 | 23,1 | 25,2 | 27,3 | 29,9 | 28,7 | 30,7 |
| 8517 Postes téléphoniques d'usagers, y compris pour réseaux sans fil | 4,7 | 6,5 | 6,3 | 7,1 | 6,9 | 8,6 | 7,3 | 6,3 |
| 851770 Parties | 3,8 | 5,4 | 5,0 | 5,8 | 5,4 | 7,1 | 6,2 | 5,2 |
| 8541 Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, (...), diodes émettrices de lumière (LED) | 0,5 | 0,6 | 0,6 | 0,8 | 1,0 | 1,0 | 1,3 | 1,8 |
| 8542 Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques | 6,4 | 7,7 | 7,0 | 7,8 | 9,3 | 9,9 | 10,2 | 12,1 |
| 854239 Autres que les processeurs et contrôleurs, les mémoires, les amplificateurs et leurs parties | 4,8 | 6,1 | 5,5 | 5,5 | 6,2 | 6,5 | 6,7 | 7,2 |
| 17 Matériel de transport | 2,8 | 2,4 | 2,5 | 4,3 | 3,4 | 2,4 | 2,2 | 2,9 |
| 87 Voitures automobiles, cycles, etc. | 1,5 | 1,4 | 2,2 | 3,3 | 2,8 | 2,2 | 1,9 | 2,5 |
| 18 Instruments et appareils de précision | 1,9 | 1,9 | 2,0 | 2,2 | 2,7 | 4,0 | 4,0 | 3,6 |
| 90 Instruments et appareils d'optique, de photographie; instruments et appareils médico-chirurgicaux, etc. | 1,9 | 1,9 | 2,0 | 2,2 | 2,7 | 3,9 | 3,9 | 3,5 |
| 19 Armes et munitions | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 20 Marchandises et produits divers | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 1,0 | 0,8 | 0,8 | 0,9 |
| 21 Objets d'art, de collection ou d'antiquité | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 0,3 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,1 | 0,1 | 1,4 | 1,4 |

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par destination, 2012-2019

(Milliards d'USD)

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------------------|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Total des exportations | 114,5 | 132,0 | 150,2 | 162,0 | 176,6 | 215,1 | 243,7 | 264,6 |
| | (% du total) | | | | | | | |
| Amérique | 20,4 | 21,7 | 23,4 | 25,5 | 26,7 | 24,2 | 23,6 | 27,7 |
| États-Unis | 17,2 | 18,1 | 19,1 | 20,7 | 21,8 | 19,3 | 19,5 | 23,2 |
| Autres pays d'Amérique | 3,2 | 3,6 | 4,3 | 4,8 | 4,9 | 4,8 | 4,1 | 4,5 |
| Canada | 1,0 | 1,2 | 1,4 | 1,5 | 1,5 | 1,3 | 1,2 | 1,5 |
| Europe | 19,0 | 19,6 | 19,9 | 20,1 | 20,4 | 18,9 | 17,9 | 16,8 |
| UE-28 | 17,7 | 18,4 | 18,6 | 19,0 | 19,3 | 17,8 | 17,2 | 15,7 |
| Pays-Bas | 2,2 | 2,2 | 2,5 | 2,9 | 3,4 | 3,3 | 2,9 | 2,6 |
| Allemagne | 3,6 | 3,6 | 3,4 | 3,5 | 3,4 | 3,0 | 2,8 | 2,5 |
| Royaume-Uni | 2,6 | 2,8 | 2,4 | 2,9 | 2,8 | 2,5 | 2,4 | 2,2 |
| France | 1,9 | 1,7 | 1,6 | 1,8 | 1,7 | 1,6 | 1,5 | 1,4 |
| Italie | 1,6 | 1,7 | 1,8 | 1,8 | 1,8 | 1,3 | 1,2 | 1,3 |
| Autriche | 0,9 | 1,4 | 1,4 | 1,4 | 1,5 | 1,7 | 1,7 | 1,2 |
| AELE | 0,5 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,4 | 0,2 | 0,1 | 0,6 |
| Autres pays d'Europe | 0,8 | 0,9 | 1,0 | 0,9 | 0,8 | 0,9 | 0,6 | 0,4 |
| Communauté d'États indépendants (CEI) | 1,7 | 1,8 | 1,6 | 1,1 | 1,1 | 1,2 | 1,2 | 1,2 |
| Afrique | 2,1 | 2,1 | 2,0 | 1,9 | 1,5 | 1,2 | 1,0 | 1,0 |
| Moyen-Orient | 2,8 | 4,0 | 4,0 | 4,4 | 3,6 | 3,1 | 2,8 | 2,5 |
| Émirats arabes unis | 1,8 | 3,1 | 3,1 | 3,5 | 2,8 | 2,3 | 2,1 | 1,8 |
| Asie | 52,9 | 49,6 | 47,7 | 45,6 | 46,0 | 50,3 | 51,9 | 49,2 |
| Chine | 11,2 | 10,0 | 9,9 | 10,2 | 12,4 | 16,5 | 17,0 | 15,7 |
| Japon | 11,4 | 10,3 | 9,8 | 8,7 | 8,3 | 7,8 | 7,7 | 7,7 |
| Autres pays d'Asie | 30,3 | 29,4 | 28,0 | 26,7 | 25,3 | 26,1 | 27,2 | 25,8 |
| Corée, République de | 4,9 | 5,1 | 4,8 | 5,5 | 6,5 | 6,9 | 7,5 | 7,5 |
| Hong Kong, Chine | 3,2 | 3,1 | 3,5 | 4,3 | 3,4 | 3,5 | 3,3 | 2,7 |
| Inde | 1,6 | 1,8 | 1,7 | 1,5 | 1,5 | 1,7 | 2,7 | 2,5 |
| Thaïlande | 2,5 | 2,3 | 2,3 | 2,0 | 2,1 | 2,2 | 2,2 | 1,9 |
| Taïpei chinois | 1,8 | 1,7 | 1,5 | 1,3 | 1,3 | 1,2 | 1,3 | 1,7 |
| Cambodge | 2,6 | 2,2 | 1,8 | 1,5 | 1,2 | 1,3 | 1,6 | 1,6 |
| Malaisie | 3,9 | 3,8 | 2,6 | 2,2 | 1,9 | 2,0 | 1,7 | 1,4 |
| Philippines | 1,6 | 1,3 | 1,5 | 1,2 | 1,3 | 1,3 | 1,4 | 1,4 |
| Australie | 2,8 | 2,6 | 2,7 | 1,8 | 1,6 | 1,5 | 1,6 | 1,3 |
| Indonésie | 2,1 | 1,9 | 1,9 | 1,8 | 1,5 | 1,3 | 1,5 | 1,3 |
| Singapour | 2,1 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 1,4 | 1,4 | 1,3 | 1,2 |
| Autres | 1,1 | 1,1 | 1,5 | 1,3 | 0,6 | 1,1 | 1,5 | 1,6 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | |
| ASEAN | 15,2 | 14,1 | 12,7 | 11,2 | 9,9 | 10,1 | 10,1 | 9,4 |

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A1. 4 Importations de marchandises par provenance, 2012-2019

(Milliards d'USD)

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------------------|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Total des importations | 113,8 | 132,0 | 147,8 | 165,8 | 175,0 | 213,2 | 236,9 | 253,4 |
| | (% du total) | | | | | | | |
| Amérique | 7,1 | 6,8 | 7,6 | 8,4 | 8,3 | 7,5 | 8,5 | 8,8 |
| États-Unis | 4,3 | 4,0 | 4,3 | 4,7 | 5,0 | 4,4 | 5,4 | 5,7 |
| Autres pays d'Amérique | 2,9 | 2,8 | 3,4 | 3,7 | 3,3 | 3,1 | 3,2 | 3,2 |
| Argentine | 0,8 | 0,9 | 1,2 | 1,3 | 1,5 | 1,2 | 1,0 | 1,3 |
| Brésil | 0,9 | 1,0 | 1,3 | 1,5 | 1,0 | 0,9 | 1,0 | 1,1 |
| Europe | 8,3 | 7,6 | 6,5 | 6,8 | 6,9 | 6,2 | 6,4 | 6,5 |
| UE-28 | 7,7 | 7,1 | 6,0 | 6,2 | 6,4 | 5,7 | 5,9 | 5,9 |
| Allemagne | 2,1 | 2,2 | 1,8 | 1,9 | 1,6 | 1,5 | 1,6 | 1,5 |
| Irlande | 0,6 | 0,7 | 0,1 | 0,2 | 0,6 | 0,6 | 0,8 | 1,0 |
| Italie | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0,8 | 0,8 | 0,7 | 0,7 |
| France | 1,4 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,6 |
| AELE | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,4 |
| Autres pays d'Europe | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Communauté d'États indépendants (CEI) | 1,0 | 1,1 | 0,9 | 0,6 | 0,9 | 0,9 | 1,1 | 0,8 |
| Fédération de Russie | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,4 | 0,6 | 0,7 | 0,9 | 0,7 |
| Afrique | 0,9 | 1,1 | 1,1 | 1,2 | 1,5 | 1,9 | 1,3 | 1,1 |
| Moyen-Orient | 2,1 | 2,1 | 2,2 | 1,9 | 1,5 | 1,3 | 2,2 | 2,3 |
| Koweït, État du | 0,6 | 0,5 | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 1,1 | 1,4 |
| Arabie saoudite, Royaume d' | 0,8 | 0,9 | 0,9 | 0,7 | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,5 |
| Asie | 80,1 | 80,3 | 80,6 | 80,0 | 80,1 | 81,2 | 79,2 | 79,1 |
| Chine | 25,5 | 27,9 | 29,5 | 29,8 | 28,6 | 27,5 | 27,7 | 29,8 |
| Japon | 10,2 | 8,8 | 8,7 | 8,6 | 8,6 | 7,9 | 8,0 | 7,7 |
| Autres pays d'Asie | 44,4 | 43,6 | 42,4 | 41,6 | 42,8 | 45,9 | 43,5 | 41,6 |
| Corée, République de | 13,7 | 15,7 | 14,7 | 16,6 | 18,4 | 22,0 | 20,1 | 18,5 |
| Taïpei chinois | 7,5 | 7,1 | 7,5 | 6,6 | 6,4 | 6,0 | 5,6 | 6,0 |
| Thaïlande | 5,1 | 4,8 | 4,8 | 5,0 | 5,1 | 5,0 | 5,1 | 4,6 |
| Malaisie | 3,0 | 3,1 | 2,8 | 2,5 | 3,0 | 2,8 | 3,1 | 2,9 |
| Indonésie | 2,0 | 1,8 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 2,1 | 2,3 |
| Inde | 1,9 | 2,2 | 2,1 | 1,6 | 1,6 | 1,9 | 1,8 | 1,8 |
| Australie | 1,6 | 1,2 | 1,4 | 1,2 | 1,4 | 1,5 | 1,6 | 1,8 |
| Singapour | 5,9 | 4,3 | 4,6 | 3,6 | 2,7 | 2,5 | 1,9 | 1,6 |
| Philippines | 0,8 | 0,7 | 0,5 | 0,5 | 0,6 | 0,5 | 0,5 | 0,6 |
| Hong Kong, Chine | 0,9 | 0,8 | 0,7 | 0,8 | 0,9 | 0,8 | 0,7 | 0,5 |
| Autres | 0,5 | 1,0 | 0,9 | 1,2 | 0,8 | 0,9 | 1,3 | 1,3 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | |
| ASEAN | 18,3 | 16,1 | 15,5 | 14,3 | 13,8 | 13,3 | 13,4 | 12,7 |

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités.

Tableau A2. 1 Principales notifications, 2013-2020

| Accord | Prescription/teneur | Périodicité | Document de l'OMC et date (document le plus récent s'il s'agit de notifications périodiques) |
|--|--|--------------------------------------|--|
| Accord sur l'agriculture | | | |
| Articles 10 et 18:2 | Subventions à l'exportation | Annuelle | G/AG/N/VNM/7 du 19 septembre 2016 |
| Article 18:2 | Tableau MA:2 – Importations faisant l'objet de contingents tarifaires | Annuelle | G/AG/N/VNM/12 du 12 mai 2020 |
| Article 18:2 | Soutien interne | Annuelle | G/AG/N/VNM/6 du 13 juin 2016 |
| Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping) | | | |
| Article 16.4 | Rapports sur les mesures antidumping | <i>Ad hoc</i> | G/ADP/N/341 du 20 mai 2020 |
| | Rapports semestriels sur les mesures antidumping (prises au cours des 6 mois précédents) | Semestrielle | G/ADP/N/335/VNM du 31 mars 2020 |
| Article 18.5 | Lois et réglementations | Une fois, puis lors de modifications | G/ADP/N/1/VNM/3; G/SCM/N/1/VNM/2; G/SG/N/1/VNM/3 du 28 mai 2020 |
| Accord sur la mise en œuvre de l'article XVI:1 du GATT de 1994 (Accord sur les subventions et les mesures compensatoires) | | | |
| Article 25.1 | Subventions | | G/SCM/N/284/VNM; G/SCM/N/315/VNM du 28 février 2020; |
| Article 25.11 | Rapports semestriels sur toutes les décisions en matière de droits compensateurs (prises au cours des 6 mois précédents) | Semestrielles | G/SCM/N/356 du 13 décembre 2019 |
| Article 32.6 | Lois et réglementations | Une fois, puis lors de modifications | G/ADP/N/1/VNM/3; G/SCM/N/1/VNM/2; G/SG/N/1/VNM/3 du 28 mai 2020 |
| Accord sur les sauvegardes | | | |
| Article 12:1 a) | Ouverture d'une enquête | <i>Ad hoc</i> | G/SG/N/6/VNM/6 du 18 mai 2017 |
| Article 12:1 b) et c) et 12:4 | Constataion et décision | <i>Ad hoc</i> | G/SG/N/8/VNM/6; G/SG/N/10/VNM/5; G/SG/N/11/VNM/7 du 13 mars 2018 |
| Articles 9 et 12:5 | Réexamen de milieu de période d'application | | G/SG/N/11/VNM/8 du 16 décembre 2019 |
| Article 12:6 | Lois et réglementations | Une fois, puis lors de modifications | G/ADP/N/1/VNM/3; G/SCM/N/1/VNM/2; G/SG/N/1/VNM/3 du 28 mai 2020 |
| Article XVII:4 a) du GATT de 1994 (Commerce d'État) | | | |
| | Entreprises commerciales d'État | | G/STR/N/15/VNM; G/STR/N/16/VNM du 20 avril 2016 |
| Clause d'habilitation | | | |
| Paragraphe 4 a) | Notification d'un accord commercial régional | <i>Ad hoc</i> | WT/COMTD/RTA13/N/1 du 14 janvier 2020 |
| Accord sur la mise en œuvre de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 (Zones de libre-échange) | | | |
| Article XXIV | Zone de libre-échange pour le commerce des marchandises | <i>Ad hoc</i> | S/C/N/920; WT/REG/395/N/1 du 20 décembre 2018 |
| Accord général sur le commerce des services | | | |
| Article V:7 a) | Accords de libre-échange | <i>Ad hoc</i> | S/C/N/920; WT/REG/395/N/1 du 20 décembre 2018 |
| Accord sur les procédures de licences d'importation | | | |
| Articles 1:4 a) et/ou 8:2 b) | Lois et réglementations | Une fois, puis lors de modifications | G/LIC/N/1/VNM/2 du 29 janvier 2013 |
| Article 5:1, 5:2 et 5:3 | Notification d'un programme de licences d'importation automatiques | <i>Ad hoc</i> | G/LIC/N/2/VNM/12 du 16 décembre 2019 |

| Accord | Prescription/teneur | Périodicité | Document de l'OMC et date (document le plus récent s'il s'agit de notifications périodiques) |
|---|---|--------------------------------------|--|
| Article 7:3 | Réponses au questionnaire sur les procédures de licences d'importation | | G/LIC/N/3/VNM/2 du 26 septembre 2014 |
| Article 5:1 et 5:2 | Décisions judiciaires et administratives et modifications des règles d'origine | <i>Ad hoc</i> | |
| Article 12:1 a)-c) et article 9:1, note de bas de page 2 | Enquêtes, constatations et décisions relatives aux mesures de sauvegarde | <i>Ad hoc</i> | |
| Article 12:6 | Lois et réglementations | Une fois, puis lors de modifications | |
| Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires | | | |
| Article 7 et Annexe B | Lois, réglementations et mesures d'urgence | <i>Ad hoc</i> | G/SPS/N/VNM/112 du 18 mars 2020 |
| Accord sur les obstacles techniques au commerce | | | |
| Article 10.6 | Règlements techniques/procédures d'évaluation de la conformité envisagés et adoptés | | TBT/N/VNM/173 du 10 juillet 2020 |
| Paragraphe 4 de l'Annexe II de l'Accord sur les règles d'origine | | | |
| Article 5 | Règles d'origine préférentielles | <i>Ad hoc</i> | G/RO/N/183 du 15 avril 2019 |
| Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce | | | |
| Article 63:2 | Lois et réglementations | Une fois, puis lors de modifications | IP/N/1/VNM/O/15 du 16 octobre 2013 |
| Accord sur la facilitation des échanges | | | |
| Articles 1:4, 10:4.3, 10:6.2 et 12:2.2 | Engagements de la catégorie A | | G/TFA/N/VNM/2 du 25 septembre 2019 |
| Articles 15 et 16 | Engagements additionnels des différentes catégories | | G/TFA/N/VNM/1 du 16 novembre 2018 |

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A3. 1 Textes législatifs relatifs aux règles d'origine du Viet Nam, 2013-2020

| N° | Titre du document | Modifications depuis 2013 |
|----|---|--|
| 1 | Décret n° 31/2018/ND-CP du 8 mars 2018 (précisant certains articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur concernant l'origine des marchandises) | Introduction de l'autocertification de l'origine (certificat d'origine) Demande et délivrance de certificats d'origine électroniques (preuve documentaire délivrée par l'autorité de délivrance d'un pays, groupe de pays ou territoire exportateur sur la base de la réglementation pertinente relative aux exigences d'origine, identifiant clairement l'origine de la marchandise) Procédure de délivrance des certificats d'origine et classification du requérant au cours de la procédure Renforcement du contrôle a posteriori et de la lutte contre la fraude aux règles d'origine Mesures applicables en cas de violation des règles d'origine des marchandises Formation en matière de règles d'origine |
| 2 | Circulaire n° 05/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 3 avril 2018 (relative à l'origine des marchandises) | Critères d'origine non préférentiels pour les produits qui ne sont pas entièrement obtenus ou produits dans un pays: les négociants d'un même produit peuvent choisir entre 3 critères d'origine: obtention entière, teneur en éléments locaux ou changement de classification tarifaire |
| 3 | Circulaire n° 22/2016/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 3 octobre 2016 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord global sur le commerce de marchandises de l'ASEAN) | |
| 4 | Décision n° 3624/QD-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 9 décembre 2019 (portant adoption de la procédure de délivrance du formulaire électronique D C/O) | Nouvelle procédure de délivrance du formulaire D C/O |
| 5 | Circulaire n° 25/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 14 novembre 2019 (modifiant et complétant certains articles de la Circulaire n° 22/2016/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord global sur le commerce de marchandises de l'ASEAN)) | |
| 6 | Circulaire n° 21/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 8 novembre 2019 (réglementant les règles d'origine énoncées dans l'Accord global sur le commerce de marchandises de l'ASEAN) | Mise en œuvre du nouvel accord international |
| 7 | Circulaire n° 13/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 31 juillet 2019 (modifiant et complétant certains articles de la Circulaire n° 20/2014/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord de libre-échange ASEAN-Corée)) | |
| 8 | Circulaire n° 12/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 30 juillet 2019 (relative aux règles d'origine énoncées dans l'Accord-cadre sur la coopération économique globale entre l'ASEAN et la Chine) | Nouvelles dispositions sur les règles et critères d'origine |
| 9 | Circulaire n° 10/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 31 juillet 2019 (modifiant et complétant la Circulaire n° 22/2016/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord global sur le commerce de marchandises de l'ASEAN)) | |

| N° | Titre du document | Modifications depuis 2013 |
|----|--|-------------------------------------|
| 10 | Circulaire n° 03/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 22 janvier 2019 (relative aux règles d'origine énoncées dans l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste) | Mise en œuvre du PTPGP |
| 11 | Circulaire n° 21/2016/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 20 septembre 2016 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'accord de libre-échange entre le Viet Nam et l'Union économique eurasiatique) | |
| 12 | Circulaire n° 42/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 12 novembre 2018 (modifiant et complétant la Circulaire n° 31/2015/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 24 septembre 2015 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord portant création de la zone de libre-échange ASEAN/Australie/Nouvelle-Zélande)) | |
| 13 | Circulaire n° 11/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 29 mai 2018 (modifiant et complétant la Circulaire n° 21/2016/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce et 20 septembre 2016 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine applicables aux marchandises énoncées dans l'accord de libre-échange entre le Viet Nam et l'Union économique eurasiatique)) | Modification des règles par produit |
| 14 | Circulaire n° 20/2014/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 25 juin 2014 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord de libre-échange ASEAN-Corée) | |
| 15 | Circulaire n° 26/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 14 septembre 2018 (modifiant et complétant l'annexe IV publiée au titre de la Circulaire n° 20/2014/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 25 juin 2014 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine applicables aux marchandises énoncées dans l'Accord de libre-échange ASEAN-Corée)) | |
| 16 | Circulaire n° 36/2010/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 15 novembre 2010 relative à la mise en œuvre des règles révisées concernant les procédures de délivrance des certificats d'origine et de vérification de l'origine et des règles par produit conformément à la version 2007 du Système harmonisé énoncées dans l'accord sur le commerce des marchandises de l'Accord-cadre sur la coopération économique globale entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la République populaire de Chine | |
| 17 | Circulaire n° 14/2016/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 5 août 2016 modifiant et complétant la Circulaire n° 36/2010/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 15 novembre 2010 relative à la mise en œuvre des règles révisées concernant les procédures de délivrance des certificats d'origine et de vérification de l'origine et des règles par produit conformément à la version 2007 du Système harmonisé énoncées dans l'accord sur le commerce des marchandises de l'Accord-cadre sur la coopération économique globale entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la République populaire de Chine | |

| N° | Titre du document | Modifications depuis 2013 |
|----|--|---------------------------|
| 18 | Circulaire n° 01/2011/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 14 janvier 2011 (modifiant et complétant la Circulaire n° 36/2010/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 15 novembre 2010 relative à la mise en œuvre des règles révisées concernant les procédures de délivrance des certificats d'origine et de vérification de l'origine et des règles par produit conformément à la version 2007 du Système harmonisé énoncées dans l'accord sur le commerce des marchandises de l'Accord-cadre sur la coopération économique globale entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la République populaire de Chine) | |
| 19 | Circulaire n° 04/2010/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 25 janvier 2010 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'accord entre le Ministère de l'industrie et du commerce de la République socialiste du Viet Nam et le Ministère de l'industrie et du commerce de la République démocratique populaire lao sur les règles d'origine applicables aux marchandises pouvant bénéficier du traitement tarifaire préférentiel à l'importation du Viet Nam et de la RDP lao) | |
| 20 | Circulaire n° 15/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 29 juin 2018 (relative aux procédures de délivrance des certificats d'origine préférentiels) | |
| 21 | Circulaire n° 40/2015/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 18 novembre 2015 (relative aux règles d'origine énoncées dans l'Accord de libre-échange Viet Nam-Corée) | |
| 22 | Circulaire n° 48/2015/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 14 décembre 2015 (modifiant et complétant la Circulaire n° 40/2015/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 18 novembre 2015 relative aux règles d'origine énoncées dans l'Accord de libre-échange Viet Nam-Corée) | |
| 23 | Circulaire n° 04/2015/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 16 mars 2015 (modifiant et complétant les règles par produit publiées dans la Circulaire n° 20/2014/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 25 juin 2014 relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord de libre-échange ASEAN-Corée) | |
| 24 | Décision n° 44/2008/QD-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 8 décembre 2008 (portant adoption des règles concernant la délivrance du formulaire AJ C/O pour bénéficier du traitement préférentiel au titre du Partenariat économique global ASEAN-Japon) | |
| 25 | Circulaire n° 15/2010/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 15 avril 2010 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord de libre-échange ASEAN-Inde) | |
| 26 | Circulaire n° 31/2015/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 24 septembre 2015 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord portant création de la zone de libre-échange ASEAN/Australie/Nouvelle-Zélande) | |
| 27 | Circulaire n° 31/2013/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 15 novembre 2013 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord de libre-échange Viet Nam-Chili) | |

| N° | Titre du document | Modifications depuis 2013 |
|----|--|---|
| 28 | Circulaire n° 05/2015/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 27 mars 2015 (modifiant et complétant certains formulaires du certificat d'origine des marchandises publiés en même temps que la Circulaire n° 31/2013/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 15 novembre 2014 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord de libre-échange Viet Nam-Chili)) | |
| 29 | Circulaire n° 38/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 30 octobre 2018 (relative à la certification de l'origine des marchandises dans le cadre du SGP de l'Union européenne, de la Norvège, de la Suisse et de la Turquie) | Demande d'un numéro REX (numéro d'enregistrement attribué à un exportateur pour l'exécution des procédures de certification de l'origine dans le cadre du SGP) Révocation d'un numéro REX Mesures additionnelles pour lutter contre la fraude aux règles d'origine Principes d'application |
| 30 | Circulaire n° 39/2018/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 30 octobre 2018 (relative au contrôle et à la vérification de l'origine des marchandises d'exportation) | Méthodes, circonstances et procédures d'inspection et de vérification de l'origine des produits |
| 31 | Circulaire n° 28/2015/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 20 août 2015 (relative à la mise en œuvre à titre expérimental de l'autocertification de l'origine des marchandises prévue dans l'Accord sur le commerce des marchandises de l'ASEAN) | |
| 32 | Circulaire n° 27/2017/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 6 décembre 2017 (modifiant et complétant la Circulaire n° 28/2015/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 20 août 2015 (relative à la mise en œuvre à titre expérimental de l'autocertification de l'origine des marchandises prévue dans l'Accord sur le commerce des marchandises de l'ASEAN)) | |
| 33 | Décision n° 1313/QD-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 17 avril 2017 (modifiant et complétant la Décision n° 2412/QD-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 15 juin 2016 (portant adoption de la procédure de délivrance des certificats d'origine préférentiels par Internet)) | |
| 34 | Décision n° 9866/QD-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 15 septembre 2015 (portant adoption de la procédure pilote de délivrance du formulaire D C/O par Internet (phase 2)) | |
| 35 | Décision n° 4099/QD-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 25 avril 2015 (portant adoption de la liste des négociants sélectionnés pour la procédure pilote de délivrance des certificats d'origine par Internet) | |
| 36 | Décision n° 4082/QD-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 24 avril 2015 (portant adoption de la procédure pilote de délivrance du formulaire D C/O par Internet) | |
| 37 | Circulaire n° 06/2020/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 24 mars 2020 (modifiant et complétant la Circulaire n° 03/2019/TT-BCT relative aux règles d'origine énoncées dans l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste) | |

| N° | Titre du document | Modifications depuis 2013 |
|----|--|---------------------------|
| 38 | Circulaire n° 07/2020/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 30 mars 2020 (modifiant et complétant la Circulaire n° 31/2015/TT-BCT du 24 septembre 2015 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord portant création de la zone de libre-échange ASEAN/Australie/Nouvelle-Zélande)) | |
| 39 | Circulaire n° 08/2020/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 8 avril 2020 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord commercial entre le Viet Nam et Cuba) | |
| 40 | Circulaire n° 11/2020/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 15 juin 2020 (relative à la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord de libre-échange Viet Nam-UE) | |
| 41 | Circulaire n° 19/2020/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce (modifiant et complétant les circulaires du Ministère de l'industrie et du commerce sur la mise en œuvre des règles d'origine énoncées dans l'Accord sur le commerce des marchandises de l'ASEAN) | |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 2 Récapitulatif des droits, 2020

| | Nombre de lignes | Moyenne (%) | Écart type | En franchise de droits (%) | Fourchette (%) |
|---|------------------|-------------|-------------|----------------------------|----------------|
| Total^a | 10 813 | 12,0 | 14,9 | 29,2 | 0-135 |
| SH 01-24 | 1 726 | 18,6 | 16,2 | 11,2 | 0-135 |
| SH 25-97 ^a | 9 087 | 10,7 | 14,3 | 32,6 | 0-100 |
| Par catégorie de l'OMC | | | | | |
| Produits agricoles (définition OMC) | 1 370 | 19,1 | 17,6 | 11,8 | 0-135 |
| Animaux et produits du règne animal | 152 | 14,1 | 11,2 | 10,5 | 0-40 |
| Produits laitiers | 45 | 10,2 | 5,8 | 4,4 | 0-20 |
| Fruits, légumes et plantes | 357 | 19,3 | 12,2 | 9,8 | 0-40 |
| Café et thé | 43 | 26,4 | 9,3 | 0,0 | 10-40 |
| Céréales et préparations à base de céréales | 200 | 20,4 | 16,3 | 8,0 | 0-80 |
| Graines oléagineuses, graisses, huiles et leurs produits | 222 | 14,2 | 10,8 | 7,7 | 0-35 |
| Sucres et sucreries | 31 | 27,4 | 28,8 | 6,5 | 0-100 |
| Boissons, liquides alcooliques et tabacs | 122 | 49,6 | 24,8 | 0,0 | 15-135 |
| Coton | 5 | 6,0 | 4,9 | 40,0 | 0-10 |
| Autres produits agricoles, n.d.a. | 193 | 7,1 | 7,2 | 36,8 | 0-20 |
| Produits non agricoles (définition OMC) ^a | 9 443 | 11,0 | 14,2 | 31,7 | 0-100 |
| Poissons et produits de la pêche | 437 | 14,4 | 8,8 | 14,6 | 0-35 |
| Minéraux et métaux | 1 553 | 9,6 | 11,2 | 31,1 | 0-60 |
| Produits chimiques et fournitures pour la photographie | 1 507 | 4,1 | 6,1 | 52,2 | 0-27 |
| Bois, pâte, papier et meubles | 557 | 10,7 | 9,4 | 27,5 | 0-25 |
| Textiles | 855 | 10,0 | 6,4 | 9,4 | 0-100 |
| Vêtements | 351 | 19,7 | 2,2 | 0,0 | 5-20 |
| Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage | 322 | 12,3 | 11,2 | 11,2 | 0-35 |
| Machines non électriques | 1 328 | 4,7 | 7,5 | 54,6 | 0-50 |
| Machines électriques | 719 | 8,8 | 9,2 | 37,6 | 0-35 |
| Matériel de transport ^a | 1 019 | 35,0 | 27,6 | 7,5 | 0-75 |
| Produits non agricoles, n.d.a. | 751 | 10,0 | 10,6 | 42,2 | 0-35 |
| Pétrole | 44 | 12,5 | 7,6 | 4,5 | 0-20 |
| Par secteur de la CITI | | | | | |
| CITI 1 – Agriculture, chasse et pêche | 686 | 12,5 | 15,2 | 24,8 | 0-90 |
| CITI 2 – Activités extractives | 122 | 4,2 | 11,1 | 44,3 | 0-60 |
| CITI 3 – Activités de fabrication ^a | 10 004 | 12,1 | 14,9 | 29,3 | 0-135 |
| Activités de fabrication, à l'exclusion de la transformation des produits alimentaires ^a | 8 882 | 10,9 | 14,4 | 32,1 | 0-100 |
| Énergie électrique | 1 | 1,0 | 0,0 | 0,0 | 1 |
| Par stade de transformation | | | | | |
| Premier stade de transformation | 1 133 | 10,8 | 14,2 | 29,1 | 0-100 |
| Produits semi-finis | 2 855 | 6,1 | 7,9 | 39,7 | 0-100 |
| Produits finis ^a | 6 825 | 14,8 | 16,5 | 24,8 | 0-135 |
| Par section du SH | | | | | |
| 01 Animaux vivants et produits du règne animal | 589 | 12,5 | 10,7 | 15,8 | 0-80 |
| 02 Produits du règne végétal | 492 | 15,3 | 11,1 | 13,2 | 0-60 |
| 03 Graisses et huiles | 175 | 16,5 | 10,8 | 0,0 | 3-35 |
| 04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs | 470 | 30,3 | 21,2 | 7,4 | 0-135 |
| 05 Produits minéraux | 218 | 6,9 | 10,7 | 31,7 | 0-60 |
| 06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes | 1 260 | 3,0 | 5,1 | 59,4 | 0-27 |
| 07 Matières plastiques, caoutchouc et ouvrages en ces matières | 565 | 8,8 | 8,2 | 15,0 | 0-35 |
| 08 Peaux, cuirs et ouvrages en ces matières | 91 | 12,7 | 10,8 | 26,4 | 0-25 |
| 09 Bois et ouvrages en bois | 228 | 7,3 | 9,4 | 47,8 | 0-25 |
| 10 Pâte de bois, papier et carton | 300 | 12,7 | 8,1 | 12,3 | 0-25 |
| 11 Matières textiles et ouvrages en ces matières | 1 175 | 12,6 | 7,0 | 8,0 | 0-100 |
| 12 Chaussures, coiffures, etc. | 84 | 22,3 | 10,3 | 7,1 | 0-30 |
| 13 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment | 250 | 19,9 | 14,2 | 5,6 | 0-45 |
| 14 Pierres gemmes, métaux précieux, perles | 86 | 12,2 | 13,2 | 20,9 | 0-30 |

| | Nombre de lignes | Moyenne (%) | Écart type | En franchise de droits (%) | Fourchette (%) |
|---|------------------|-------------|------------|----------------------------|----------------|
| 15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux | 1 034 | 8,0 | 8,7 | 35,3 | 0-35 |
| 16 Machines et appareils, matériel électrique, etc. | 2 132 | 6,2 | 8,4 | 48,8 | 0-50 |
| 17 Matériel de transport ^a | 1 033 | 34,5 | 27,6 | 8,2 | 0-75 |
| 18 Instruments et appareils de précision | 326 | 4,5 | 7,9 | 67,5 | 0-25 |
| 19 Armes et munitions | 30 | 5,2 | 11,1 | 80,0 | 0-30 |
| 20 Marchandises et produits divers | 267 | 17,8 | 8,6 | 6,4 | 0-30 |
| 21 Objets d'art, etc. | 8 | 3,8 | 6,5 | 62,5 | 0-20 |

- a Pour 230 lignes tarifaires, correspondant aux véhicules automobiles (chapitre 87 du SH), les taux ne sont pas fournis étant donné que les droits sont fonction des instructions spéciales indiquées au chapitre 98.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités.

Tableau A3. 3 Lignes tarifaires pour lesquelles les taux NPF appliqués excèdent les taux consolidés, 2020

| Code du SH | Désignation | Taux NPF appliqué | Taux consolidé |
|------------|---|-------------------|----------------|
| 02076000 | Viandes et abats comestibles de pintades, non découpés en morceaux | 40% | |
| | non découpés en morceaux | | 40% |
| | autres, non découpés en morceaux | | 15% |
| 02089090 | Autres viandes | 10% | 5% |
| 07095910 | Truffes | 20% | 15% |
| 07099100 | Artichauts | 15% | 13% |
| 20056000 | Asperges, préparées/conservées | 35% | 30% |
| 10062090 | Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun), autre que le riz hom mali | 60% | 40% |
| 16052100 | Crevettes, préparées/conservées, non présentées dans un contenant hermétique | 35% | 30% |
| 20089940 | Autres fruits préparés/conservés | 40% | 30% |
| 20089990 | Autres fruits préparés/conservés | 40% | 30% |
| 27150010 | Enduits à base de goudron et de polyuréthane | 20% | 5% |
| 48043990 | Papiers Kraft, autres | 20% | 18% |
| 68042200 | Meules (...) en autres abrasifs agglomérés ou en céramique contenant des grains abrasifs de corindon brun | 20% | 8% |
| | autres | | 20% |
| 68042300 | Meules (...) en pierres naturelles contenant des grains abrasifs de corindon brun | 20% | 8% |
| | autres | | 20% |
| 68043000 | Pierres à aiguiser ou à polir à la main contenant des grains abrasifs de corindon brun | 20% | 8% |
| | autres | | 20% |
| 70199020 | Fibres de verre et ouvrages en ces matières, stores | 30% | 3% |
| 71012200 | Perles de culture, travaillées | 4% | 3% |
| 84336010 | Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits, etc., fonctionnant électriquement | 5% | 1% |
| 84336020 | Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits, etc., ne fonctionnant pas électriquement | 5% | 1% |
| 84719030 | Systèmes électroniques d'identification d'empreintes digitales | 3% | 0% |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 4 Marchandises soumises à des restrictions à l'importation, 2020

| Mesure/produits visés |
|--|
| Importations soumises à des contrôles spécifiques |
| Relevant du Ministère de l'industrie et du commerce |
| – Marchandises soumises à un contrôle à l'importation conformément aux traités internationaux auxquels le Viet Nam est partie, dont la liste est promulguée par le Ministère de l'industrie et du commerce pour chaque période (licence d'importation); |
| – Marchandises soumises à l'octroi de licences d'importation automatiques: le Ministère de l'industrie et du commerce publie la liste des marchandises visées par l'obligation de licences d'importation automatiques pour chaque période et organise l'octroi de ces licences conformément à la réglementation en vigueur en matière d'octroi de licences (licence d'importation automatique); |
| – Marchandises soumises à des contingents tarifaires: a) sel; b) matières premières du tabac; c) œufs de volaille; et d) sucre raffiné, sucre brut (licence d'importation); |
| – Substances chimiques et produits contenant ces substances (conformément à la Loi sur les produits chimiques et aux décrets d'orientation); |
| – Produits chimiques inscrits aux tableaux 2 et 3 de l'annexe au Décret n° 38/2014/ND-CP du 6 mai 2014 (sur la gestion des produits chimiques réglementés par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction) (conformément au Décret n° 38/2014/ND-CP); |
| – Principes actifs utilisés dans le secteur industriel (licence d'importation); |
| – Principes actifs explosifs, explosifs industriels (définition des conditions et licence d'importation); et |
| – Matières premières du tabac, produits du tabac, papier à cigarette; machines et équipement servant exclusivement à la production de cigarettes et pièces détachées (conformément à la réglementation gouvernementale sur la production et le commerce de cigarettes). |
| Relevant du Ministère des transports |
| – Fusées éclairantes utilisées dans les transports maritimes (licence d'importation). |
| Relevant du Ministère de l'agriculture et du développement rural |
| – Médicaments vétérinaires et matières entrant dans leur fabrication enregistrés pour la première fois pour importation au Viet Nam (permis d'essai); |
| – Préparations biologiques et microbiologiques, produits chimiques utilisés en médecine vétérinaire enregistrés pour la première fois pour importation au Viet Nam (permis d'essai); |
| – Produits phytosanitaires ne figurant pas dans la liste des produits phytosanitaires autorisés à être utilisés au Viet Nam pour l'importation temporaire ou l'importation temporaire en vue de la fabrication au Viet Nam de produits destinés à l'exportation dans le cadre d'un contrat signé avec une partie étrangère (licence d'importation); |
| – Produits phytosanitaires pour la stérilisation contenant l'ingrédient actif bromure de méthyle et des ingrédients actifs présentant une toxicité aiguë de catégorie I ou II selon le Système harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS) (licence d'importation); |
| – Produits phytosanitaires ne figurant pas dans la liste des produits phytosanitaires autorisés à être utilisés au Viet Nam pour les essais aux fins d'enregistrement (licence d'importation); |
| – Produits phytosanitaires ne figurant pas dans la liste des produits phytosanitaires autorisés à être utilisés au Viet Nam pour les essais, la recherche; produits phytosanitaires utilisés dans le cadre de projets étrangers au Viet Nam; produits phytosanitaires utilisés comme échantillons, dans des expositions, dans des foires commerciales et dans certaines circonstances particulières sur décision du MARD |
| – Médicaments figurant sur la liste des produits phytopharmaceutiques dont l'utilisation est prohibée au Viet Nam importés comme matériaux de référence (licence d'importation); |
| – Races animales ne figurant pas dans la liste des races dont la production et le commerce sont autorisés au Viet Nam; divers insectes non présents au Viet Nam; sperme et embryons de races animales importés pour la première fois au Viet Nam (licence d'importation ou permis d'essai, définition claire des conditions et des procédures d'octroi des licences); |
| – Variétés végétales, organismes vivants dans le domaine de la protection phytosanitaire et autres articles figurant dans la liste des articles devant être soumis à quarantaine phytosanitaire aux fins de l'analyse du risque phytosanitaire avant d'être importés au Viet Nam (licence d'importation, définition claire des conditions et des procédures d'octroi des licences); |
| – Variétés végétales ne figurant pas dans la liste des variétés végétales dont la production et le commerce sont autorisés au Viet Nam, importées à des fins de recherche, d'essais, de production expérimentale ou importés dans le cadre de la coopération internationale, comme échantillons destinés à être présentés à des expositions ou comme cadeaux, ou dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'investissement (licence d'importation ou permis d'essai, définition claire des conditions et des procédures d'octroi des licences conformément à l'Ordonnance sur les variétés végétales et l'Ordonnance sur les races animales); |
| – Aliments pour le bétail et matières premières destinés à leur production; aliments pour animaux aquatiques et matières premières destinés à leur production, ne figurant pas sur la liste des aliments pour animaux dont la distribution est autorisée au Viet Nam (licence d'importation ou permis d'essai, définition claire des conditions et des procédures d'octroi des licences); |

| Mesure/produits visés |
|--|
| – Engrais dont la distribution est prohibée au Viet Nam: a) engrais destinés à des essais; b) engrais destinés aux terrains de sport et aux parcs d'attraction; c) engrais destinés aux entreprises à capitaux étrangers pour servir à leurs activités et engrais destinés à des projets étrangers au Viet Nam; d) engrais sous forme de dons et d'échantillons; e) engrais présentés dans des foires commerciales et des expositions; f) engrais importés aux fins de la fabrication d'engrais destinés à l'exportation; g) engrais destinés à la recherche scientifique; et h) engrais servant de matières premières pour la fabrication d'autres engrais (licence d'importation); |
| – Ressources génétiques de végétaux, d'animaux domestiques et de microorganismes destinés à la recherche et aux échanges scientifiques et techniques (licence d'importation, définition claire des conditions et des procédures d'octroi des licences); |
| – Échantillons d'espèces de faune et de flore sauvages précieuses, rares et menacées provenant de ressources naturelles inscrites à l'annexe I de la CITES à des fins non commerciales (sur la base des dispositions de la CITES, définition des conditions et des procédures d'importation); |
| – Échantillons d'espèces de faune et de flore sauvages menacées provenant de ressources naturelles inscrites aux annexes II et III de la CITES, et échantillons d'espèces de faune et de flore sauvages menacées inscrites aux annexes II et III de la CITES provenant de la reproduction, de l'élevage et de plantations artificielles (sur la base des dispositions de la CITES, définition des conditions et des procédures d'importation); |
| – Matières destinées à la production de préparations biologiques et microbiologiques, produits chimiques et substances utilisés dans l'aquaculture pour améliorer l'environnement (règlement sur la gestion de la qualité des matières importées); |
| – Produits finis figurant dans la liste des produits dont la distribution est autorisée au Viet Nam ou dans la liste des produits dont l'importation est soumise à des conditions (promulgation de la liste des produits dont la distribution est autorisée au Viet Nam (liste des produits pouvant être normalement importés) et la liste des produits dont l'importation est soumise à des conditions); |
| – Produits finis ne figurant ni sur la liste des produits dont la distribution est autorisée au Viet Nam, ni sur celle des produits dont l'importation est soumise à des conditions (licence d'importation, définition claire des conditions, des volumes et des procédures d'octroi des licences); |
| – Espèces aquatiques pouvant être normalement importées (promulgation de la liste des espèces aquatiques pouvant être normalement importées); |
| – Espèces aquatiques dont l'importation est soumise à des conditions (promulgation de la liste des espèces aquatiques dont l'importation est soumise à des conditions); |
| – Espèces aquatiques ne figurant pas dans la liste des produits pouvant être normalement importés importées pour la première fois au Viet Nam (licence d'importation, définition claire des conditions, des volumes et des procédures d'octroi des licences); |
| – Animaux aquatiques vivants utilisés comme aliments figurant dans la liste des importations normales (promulgation de la liste des animaux aquatiques vivants utilisés comme aliments pouvant être normalement importés); et |
| – Animaux aquatiques vivants utilisés comme aliments ne figurant pas dans la liste des animaux aquatiques vivants utilisés comme aliments pouvant être importés au Viet Nam (règlement sur l'évaluation des risques et l'octroi des licences). |
| Relevant du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement |
| – Débris (définition des conditions ou normes d'importation). |
| Relevant du Ministère de l'information et des communications |
| – Publications (livres, journaux, magazines, peintures, photos, calendriers) (conformément aux lois sur les publications et la presse); |
| – Système de prépresse du secteur de l'imprimerie (conformément à la loi sur les activités d'imprimerie); |
| – Machines à imprimer de tous types (machines offset, flexographiques, héliographiques, typographiques et sérigraphiques; photocopieurs couleur, imprimantes avec fonction de photocopie couleur) (conformément à la loi sur les activités d'imprimerie); et |
| – Produits de cybersécurité, y compris: a) inspection et évaluation de la cybersécurité; b) surveillance de la cybersécurité; c) produits anti-piratage (licence d'importation). |
| Relevant du Ministère de la culture, des sports et du tourisme |
| – Œuvres cinématographiques, œuvres d'arts du spectacle et autres produits audiovisuels, enregistrés sur tout support (approbation du contenu des produits importés); |
| – Œuvres d'arts, œuvres photographiques (approbation du contenu des produits importés); |
| – Machines de jeu électroniques contenant des programmes de jeu vidéo; machines de jeu électroniques contenant des programmes de jeu d'argent et équipements pour casinos (confirmation écrite de la liste des produits importés); et |
| – Jouets pour enfants (définition des conditions techniques). |
| Relevant du Ministère de la santé |
| – Médicaments bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché, autres que les médicaments soumis à un contrôle spécial (importation selon les besoins; la certification des listes de colissage des importations n'est pas requise); |
| – Produits médicaux dont les ingrédients actifs bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché au Viet Nam (importation selon les besoins; la certification des listes de colissage des importations n'est pas requise); |

| Mesure/produits visés |
|--|
| – Produits médicaux servant d'ingrédients actifs pour la fabrication de médicaments conformément à la demande d'enregistrement bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché au Viet Nam (importation selon les besoins; la certification des listes de colisage des importations n'est pas requise); |
| – Matériel médical bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché (importation selon les besoins; la certification des listes de colisage des importations n'est pas requise); |
| – Produits chimiques et préparations insecticides et bactéricides à usage domestique et médical bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché (importation selon les besoins; la certification des listes de colisage des importations n'est pas requise); |
| – Médicaments soumis à un contrôle spécial (licence d'importation); |
| – Produits médicaux soumis à un contrôle spécial (licence d'importation); |
| – Médicaments ne bénéficiant pas d'une autorisation de mise sur le marché au Viet Nam (licence d'importation); |
| – Produits médicaux ne bénéficiant pas d'une autorisation de mise sur le marché au Viet Nam, autres que les produits médicaux soumis à un contrôle spécial (licence d'importation); |
| – Matériel de référence, emballages en contact direct avec les produits médicaux (licence d'importation); |
| – Produits alimentaires importés relevant du MOH conformément aux lois et réglementations en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires (déclaration de conformité, déclaration de conformité en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et d'inspection par l'État); |
| – Matériel médical ne bénéficiant pas d'une autorisation de mise sur le marché à des fins de recherche scientifique ou d'essais, ou instructions d'utilisation (licence d'importation); |
| – Matériel médical ne bénéficiant pas d'une autorisation de mise sur le marché à des fins d'aide (licence d'importation); |
| – Matériel médical ne bénéficiant pas d'une autorisation de commercialisation à l'importation destiné à la thérapie individuelle (licence d'importation); |
| – Produits chimiques et préparations importés à des fins de recherche (licence d'importation); |
| – Préparations importées à des fins d'aide ou à d'autres fins (licence d'importation); et |
| – Produits cosmétiques (publication de normes). |
| Relevant de la Banque d'État du Viet Nam |
| – Or brut (licence d'importation). |

Source: Décret n° 69/2018/ND-CP du 15 mai 2018.

Tableau A3. 5 Mesures antidumping et mesures de sauvegarde prises entre 2013 et 2019**Mesures antidumping**

| Code de l'affaire | Produit visé par l'enquête | Code du SH | Année d'ouverture de l'enquête | Situation |
|-------------------|---|--|--------------------------------|------------------|
| AD01 | Produits laminés à froid en aciers inoxydables importés de Chine, d'Indonésie, de Malaisie et du Taipei chinois | 7219.32.00, 7219.33.00, 7219.34.00, 7219.35.00, 7219.90.00, 7220.20.90, 7220.90.10, 7220.90.90, 7220.20.10 | 2013 | En vigueur |
| AD02 | Produits en acier galvanisé importés de Chine et de République de Corée | 7210.41.11, 7210.41.12, 7210.41.19, 7210.49.11, 7210.49.12, 7210.49.13, 7210.49.19, 7210.50.00, 7210.61.11, 7210.61.12, 7210.61.19, 7210.69.11, 7210.69.12, 7210.69.19, 7210.90.10, 7210.90.90, 7212.30.11, 7212.30.12, 7212.30.13, 7212.30.14, 7212.30.19, 7212.30.90, 7212.50.13, 7212.50.14, 7212.50.19, 7212.50.23, 7212.50.24, 7212.50.29, 7212.50.93, 7212.50.94, 7212.50.99, 7212.60.11, 7212.60.12, 7212.60.19, 7212.60.91, 7212.60.99, 7225.92.90, 7226.99.11, 7226.99.91 | 2016 | En vigueur |
| AD03 | Poutres en H importés de Chine | 7216.33.11, 7216.33.19, 7216.33.90, 7228.70.10, 7228.70.90 | 2016 | En vigueur |
| AD04 | Certains produits laminés plats, en aciers alliés ou non alliés, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques ou autres importés de Chine et de République de Corée | 7210.70.11, 7210.70.19, 7210.70.91, 7210.70.99, 7212.40.11, 7212.40.12, 7212.40.19, 7212.40.91, 7212.40.92, 7212.40.99, 7225.99.90, 7226.99.19, 7226.99.99 | 2018 | En vigueur |
| AD05 | Certains produits en aluminium, allié ou non allié, sous forme de barres et de profilés importés de Chine | 7604.10.10, 7604.10.90, 7604.21.90, 7604.29.10, 7604.29.90 | 2019 | En vigueur |
| AD06 | Certains produits en fibres de bois ou autres matières ligneuses importés de Thaïlande et de Malaisie | 4411.12.00, 4411.13.00, 4411.14.00, 4411.92.00, 4411.93.00, 4411.94.00 | 2019 | Enquête en cours |
| AD07 | Certaines matières plastiques et certains produits en ces matières fabriqués à partir de polymères importés de Chine, de Malaisie et de Thaïlande | 3920.20.10, 3920.20.91 | 2019 | Enquête en cours |
| AD08 | Certains produits laminés à froid en acier, enroulés ou plats, importés de Chine | 7209.16.10, 7209.16.90, 7209.17.10, 7209.17.90, 7209.18.91, 7209.18.99, 7209.26.10, 7209.26.90, 7209.27.10, 7209.27.90, 7209.28.10, 7209.28.90, 7209.90.90, 7211.23.20, 7211.23.30, 7211.23.90, 7211.29.20, 7211.29.30 | 2019 | Enquête en cours |
| AD09 | Glutamate monosodique importé de Chine et d'Indonésie | 2922.42.20 | 2019 | Enquête en cours |

Mesure de sauvegarde

| Code de l'affaire | Produit visé par l'enquête | Code du SH | Année d'ouverture de l'enquête | Situation |
|-------------------|--|--|--------------------------------|------------|
| SG03 | Glutamate monosodique | 2922.42.20 | 2015 | En vigueur |
| SG04 | Billetes en acier, produits longs en acier | 7207.11.00, 7207.19.00, 7207.20.29, 7207.20.99, 7224.90.00, 7213.10.00, 7213.91.20, 7214.20.31, 7214.20.41, 7227.90.00, 7228.30.10, 9811.00.00 | 2015 | En vigueur |
| SG05 | Enduit de couleur | 7210.70.10, 7210.70.90, 7212.40.20, 7212.40.90, 7225.99.90, 7226.99.19, 7226.99.99 | 2016 | En vigueur |
| SG06 | Engrais | 3105.10.90, 3105.30.00, 3105.40.00, 3105.51.00, 3105.59.00, 3105.90.00 | 2017 | En vigueur |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 6 Taxes à l'exportation, 1^{er} janvier 2020

| Code du SH | Désignation | Taux appliqué (%) | Taux faisant l'objet d'un engagement à l'OMC (à partir de 2012) (%) |
|--|---|-------------------|---|
| 03.01 | Poissons vivants | 0-10 | |
| 03.02 | Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04 figurant dans le Répertoire des importations et des exportations du Viet Nam | 0-10 | |
| 03.03 | Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04 figurant dans le Répertoire des importations et des exportations du Viet Nam | 0-10 | |
| 03.04 | Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés | 0-10 | |
| 03.05 | Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine | 0-10 | |
| 0801.31.00 | Noix de cajou en coques | 0 ^a | |
| 1211.90.14, 1211.90.19, 1211.90.98, 1211.90.99 | Bois d'agar | 15 | |
| 2502-2516, 2518-2522, 2524, 2526, 2528-2530 | Minéraux | 5-30 | |
| 2601-2617 | Minerais métalliques et leurs concentrés | 10-40 | |
| 2621 | Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech; cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux | 0-7 | |
| 2701-2704 | Houille | 10-20 | |
| 2709 | Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux | 0-10 | |
| 2709.00.10 | Huile brute de pétrole | 10 | |
| 28.04 | Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques | 0-5 | |
| 28.17 | Oxyde de zinc; peroxyde de zinc | 0-5 | |
| 28.18 | Corindon artificiel, chimiquement défini ou non; oxyde d'aluminium; hydroxyde d'aluminium | 0 | |
| 40.01, 40.02, 40.05 | Caoutchouc | 0-5 | |
| 4101 | Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus | 10 | |
| 4102 | Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la note 1 c) du présent chapitre | 5 | |
| 4103 | Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les notes 1 b) ou 1 c) du présent chapitre | 0-10 | |
| 4401 | Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires | 0-5 | |
| 4402 | Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré | 0-10 | |
| 4403 | Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris | 10 | |
| 4404 | Bois feuillards; échelas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires | 5 | |

| Code du SH | Désignation | Taux appliqué (%) | Taux faisant l'objet d'un engagement à l'OMC (à partir de 2012) (%) |
|------------|---|-------------------|---|
| 4406 | Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires | 20 | |
| 4407 | Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm | 5-20 | |
| 4408 | Feuilles pour placage et bois stratifiés, même assemblés, et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm | 5 ^a | |
| 4409 | Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout | 5 ^a | |
| 7102 | Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis | 5-15 | |
| 7103 | Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport: | | |
| 7103.10.00 | - Brutes ou simplement sciées ou dégrossies | 15 | |
| | - Autrement travaillées: | | |
| 7103.91.00 | -- Rubis, saphirs et émeraudes | 5 | |
| 7103.99.00 | -- Autres | 5 | |
| 7104 | Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport | 5-10 | |
| 7105.90.00 | Egrisés et poudres de pierres gemmes du n° 7103 | 3 | |
| 7106 | Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre | 5 | |
| 7108 | Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre | 0-10 | |
| 7113 | Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux | 0-10 | |
| 7114 | Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux | 0-10 | |
| 7115 | Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux | 0-10 | |
| 7204 | Déchets de fonte, de fer ou d'acier (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage d'acier, même en paquets) | 15-17 | 17 |
| 7401 | Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre) | 15-20 | |
| 7403 | Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute | 10-20 | |
| 7404 | Déchets et débris de cuivre | 22 | 22 |
| 7405 | Alliages mères de cuivre | 15 | |
| 7406.10.00 | Poudres à structure non lamellaire | 15 | |
| 7406.20.00 | Poudres à structure lamellaire; paillettes | 15 | |
| 7407 | Barres et profilés en cuivre | 10 | |
| 7501 | Mattes de nickel, "sinters" d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel | 0-5 | |
| 7502 | Nickel sous forme brute | 5 | |
| 7503.00.00 | Déchets et débris de nickel (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage de nickel, même en paquets) | 22 | 22 |
| 7504.00.00 | Poudres et paillettes de nickel | 5 | |
| 7505.11.00 | Barres et profilés en nickel non allié | 5 | |
| 7505.12.00 | Barres et profilés en alliages de nickel | 5 | |
| 7601 | Aluminium sous forme brute | 15 | |
| 7602.00.00 | Déchets et débris d'aluminium (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage d'aluminium, même en paquets) | 22 | 22 |
| 7603 | Poudres et paillettes d'aluminium | 10 | |
| 7801 | Plomb sous forme brute | 15 | |

| Code du SH | Désignation | Taux appliqué (%) | Taux faisant l'objet d'un engagement à l'OMC (à partir de 2012) (%) |
|--------------|---|-------------------|---|
| 7802.00.00 | Déchets et débris de plomb (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage de plomb, même en paquets) | 22 | 22 |
| 7804.20.00 | Poudres et paillettes de plomb | 5 | |
| 7806 | Autres ouvrages en plomb | 5 | |
| 7901 | Zinc sous forme brute | 10 | |
| 7902.00.00 | Déchets et débris de zinc (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage de zinc, même en paquets) | 22 | 22 |
| 7903.10.00 | Poussières de zinc | 5 | |
| 7903.90.00 | Poussières, poudres et paillettes, de zinc | 5 | |
| 7904 | Barres et profilés en zinc | 5 | |
| 8001 | Étain sous forme brute | 10 | |
| 8002.00.00 | Déchets et débris d'étain (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage d'étain, même en paquets) | 22 | 22 |
| 8003.00.10 | Barres et profilés en étain | 5 | |
| 8003.00.90 | Profilés en étain | 5 | |
| 8007 | Poudres et paillettes d'étain | 5 | |
| 8101 to 8113 | Déchets et débris de métaux et de céramiques métalliques et leurs produits (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets) | 22 | 22 |
| 8101 to 8113 | Produits et demi-produits métalliques et en céramiques métalliques | 5 | |
| 8104 | Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris | 15 | |

a Ces articles n'ont pas été soumis à des droits d'exportation en 2012.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 7 Marchandises soumises à une prohibition ou à des restrictions à l'exportation, 2020

| Mesure/produits visés |
|---|
| Prohibition à l'exportation |
| Relevant du Ministère de l'industrie et du commerce |
| – Produits chimiques toxiques inscrits au tableau 1 de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et à l'annexe du Décret n° 38/2014/ND-CP du 6 mai 2014 relatif à la gestion des produits chimiques réglementés par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; et |
| – Produits chimiques figurant dans la liste des produits chimiques interdits à l'annexe III du Décret n° 113/2017/ND-CP du 9 octobre 2017 contenant des orientations pour la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur les produits chimiques. |
| Relevant du Ministère de l'agriculture et du développement rural |
| – Grumes et petit bois d'œuvre provenant de forêts naturelles nationales; |
| – Échantillons d'espèces de faune et de flore sauvages précieuses, rares et menacées inscrites à l'annexe I de la CITES provenant de ressources naturelles; ou échantillons d'espèces de faune et de flore des forêts précieuses, rares et menacées devant être classées dans les catégories IA ou IB prévues par le Décret n° 32/2006/ND-CP relatif à l'exportation à des fins commerciales; |
| – Échantillons et produits transformés des espèces suivantes: rhinocéros blanc (<i>Ceratotherium simum</i>), rhinocéros noir (<i>Diceros bicornis</i>), éléphants d'Afrique (<i>Loxodonta africana</i>); |
| – Espèces sauvages précieuses, rares et menacées relevant de la catégorie I; |
| – Espèces aquatiques figurant dans la liste des espèces aquatiques dont l'exportation est prohibée; et |
| – Races animales et variétés végétales figurant dans la liste des races animales et des variétés végétales précieuses et rares dont l'exportation est prohibée, promulguée par le MARD conformément à l'Ordonnance sur les races animales de 2004 et à l'Ordonnance sur les variétés végétales de 2004. |
| Relevant du Ministère de la défense nationale |
| – Armes, munitions, explosifs (à l'exclusion des explosifs industriels), matériel militaire technique; et |
| – Produits de chiffrement utilisés pour protéger les secrets d'État |
| Relevant du Ministère de la culture, des sports et du tourisme |
| – Reliques, objets d'antiquité et objets précieux nationaux conformément à la loi sur le patrimoine culturel; et |
| – Divers produits culturels dont la diffusion et la distribution sont interdites ou visés par une décision de suspension de la diffusion et la distribution, ou saisis, confisqués et détruits au Viet Nam. |
| Relevant du Ministère de l'information et des communications |
| – Diverses publications interdites de diffusion et de distribution au Viet Nam; et |
| – Timbres-poste dont le commerce, l'échange, l'affichage et la diffusion sont interdits conformément à la Loi sur les postes. |
| Exportations soumises à un contrôle spécifique |
| Relevant du Ministère de l'industrie et du commerce |
| – Substances chimiques et produits contenant ces substances (conformément à la Loi sur les produits chimiques et aux décrets d'orientation); |
| – Produits chimiques inscrits aux tableaux 2 et 3 de l'annexe du Décret n° 38/2014/ND-CP du 6 mai 2014 relatif à la gestion des produits chimiques réglementés par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (conformément au Décret n° 38/2014/ND-CP); |
| – Principes actifs utilisés dans le secteur industriel (licence d'exportation); |
| – Produits minéraux (autres que les matériaux de construction) (promulgation des listes de marchandises dont l'exportation est soumise à des conditions et définition des conditions et normes); |
| – Principes actifs explosifs, explosifs industriels (licence d'exportation); |
| – Marchandises exportées dans le cadre de contingents fixés par des pays étrangers (le Ministère de l'industrie et du commerce précise ces marchandises conformément aux accords ou engagements internationaux du Viet Nam avec des pays étrangers) (licence d'exportation); |
| – Marchandises soumises à un contrôle à l'exportation conformément aux traités internationaux auxquels le Viet Nam est partie, dont la liste est promulguée par le Ministère de l'industrie et du commerce pour chaque période (licence d'exportation); et |
| – Marchandises soumises à l'octroi de licences d'exportation automatiques: le Ministère de l'industrie et du commerce publie la liste des marchandises visées par l'obligation de licences d'exportation automatiques pour chaque période et organise l'octroi de ces licences conformément à la réglementation en vigueur en matière d'octroi de licences (licence d'exportation automatique). |
| Relevant du Ministère de l'agriculture et du développement rural |
| – Échantillons d'espèces de faune et de flore sauvages précieuses, rares et menacées provenant de ressources naturelles inscrites à l'annexe I de la CITES à des fins non commerciales (sur la base des dispositions de la CITES, définition des conditions et des procédures d'exportation); |
| – Échantillons d'espèces de faune et de flore sauvages menacées provenant de ressources naturelles inscrites aux annexes II et III de la CITES, et échantillons d'espèces de faune et de flore sauvages menacées inscrites aux annexes II et III de la CITES provenant de la reproduction, de l'élevage et de plantations artificielles (sur la base des dispositions de la CITES, définition des conditions et des procédures d'exportation); |

| Mesure/produits visés |
|--|
| – Espèces de faune et de flore sauvages précieuses et rares inscrites aux groupes IIA et IIB prévus par le Décret n° 32/2006/ND-CP (définition des conditions et des procédures d'exportation); |
| – Variétés végétales et races animales précieuses et rares (orientations détaillées conformément à l'Ordonnance sur les variétés végétales et à l'Ordonnance sur les races animales); |
| – Arbres d'ornement, d'ombrage et âgés provenant de forêts naturelles nationales (définition des conditions et des procédures d'exportation); |
| – Bois de chauffage ou charbon provenant de forêts naturelles nationales (définition des conditions et des procédures d'exportation); |
| – Espèces aquatiques dont l'exportation est soumise à des conditions (promulgation de la liste des espèces aquatiques pouvant être normalement exportées; espèces et conditions d'exportation des espèces aquatiques dont l'exportation est soumise à des conditions); |
| – Espèces aquatiques pouvant être normalement exportées (promulgation de la liste des espèces aquatiques pouvant être normalement exportées; espèces et conditions d'exportation des espèces aquatiques dont l'exportation est soumise à des conditions); et |
| – Espèces de poissons dont l'exportation est prohibée ou soumise à des conditions (promulgation de la liste des espèces de poissons dont l'exportation est prohibée); et définition des conditions et des procédures d'exportation |
| Relevant du Ministère de l'information et des communications |
| – Publications (livres, journaux, magazines, peintures, photos, calendriers) (conformément aux lois sur les publications et la presse). |
| Relevant du Ministère de la culture, des sports et du tourisme |
| – Œuvres cinématographiques, œuvres d'arts du spectacle et autres produits audiovisuels, enregistrés sur tout support (dont le contenu est évalué et approuvé conformément à la réglementation en vigueur; dont la propriété, la possession et l'utilisation sont légales); |
| – Œuvres d'arts, œuvres photographiques (dont le contenu est évalué et approuvé conformément à la réglementation en vigueur; dont la propriété, la possession et l'utilisation sont légales); et |
| – Reliques et objets d'antiquité n'appartenant pas à l'État ou à des organisations politiques ou socio-politiques (licence d'exportation; conformément à la réglementation relative au patrimoine culturel). |
| Relevant du Ministère de la santé |
| – Médicaments soumis à un contrôle spécial (licence d'exportation); |
| – Produits médicinaux servant de psychotropes, d'additifs ou de précurseurs de drogues (licence d'exportation); |
| – Ingrédients végétaux figurant dans la liste des espèces et catégories rares, précieuses et endémiques soumises à un contrôle (licence d'exportation); |
| – Médicaments, produits médicinaux, autres que les ingrédients végétaux figurant dans la liste des espèces et catégories rares, précieuses et endémiques soumises à un contrôle, médicaments soumis à un contrôle spécial, produits médicinaux servant de psychotropes, d'additifs ou de précurseurs de drogues (importation selon les besoins; la certification des listes de colisage des importations n'est pas requise); |
| – Produits alimentaires relevant du Ministère de la santé conformément aux lois et réglementations relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires mentionnés dans la déclaration de conformité (importation selon les besoins; la certification des listes de colisage des importations n'est pas requise); |
| – Matériel médical (importation selon les besoins; la certification des listes de colisage des importations n'est pas requise); |
| – Produits chimiques et préparations insecticides et bactéricides à usage domestique et médical (importation selon les besoins; la certification des listes de colisage des importations n'est pas requise); et |
| – Produits cosmétiques (importation selon les besoins; la certification des listes de colisage des importations n'est pas requise). |
| Relevant de la Banque d'État du Viet Nam |
| – Or brut (licence d'exportation). |

Source: Décret n° 69/2018/ND-CP du 15 mai 2018.

Tableau A3. 8 Principaux actes législatifs régissant les mesures techniques^a

| Intitulé | N° de référence | Note |
|---|---|---|
| Décision du Premier Ministre relative à l'organisation et au fonctionnement du réseau vietnamien des autorités chargées des notifications, des points d'information et du Comité interinstitutions des obstacles techniques au commerce | 46/2017/QD-TTg | |
| Décision du Premier Ministre portant approbation du Programme national pour l'amélioration des produits, de la productivité et de la qualité des marchandises | 712/QD-TTg | |
| Loi sur les normes et les règlements techniques | 68/2006/QH11, telle que modifiée par la Loi n° 35/2018/QH14 | Fondement juridique principal pour les normes et les règlements techniques. |
| Loi modifiant et complétant certains articles concernant la planification de 37 lois | 35/2018/QH14 | La Loi prévoit l'harmonisation avec les normes internationales, conformément aux traités et accords internationaux, comme base pour l'élaboration des normes vietnamiennes. |
| Décret détaillant la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur les normes et les règlements techniques | 127/2007/ND-CP | |
| Décret modifiant certains articles du Décret n° 127/2007/ND-CP | 78/2018/ND-CP | Larges consultations concernant l'élaboration, y compris avec les entreprises et les consommateurs. Alignement des normes et règlements techniques nationaux sur les accords internationaux signés par le Viet Nam. |
| Loi sur la qualité des produits et des marchandises | 05/2007/QH12 | Les marchandises du groupe 1 font l'objet d'un contrôle conformément aux normes annoncées par les producteurs, tandis que les marchandises du groupe 2 font l'objet d'un contrôle conformément aux règlements techniques établis par les organismes gouvernementaux compétents. |
| Décret relatif à la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la qualité des produits et des marchandises | 132/2008/ND-CP | |
| Décret modifiant et complétant certains articles du Décret n° 132/2008/ND-CP | 74/2018/ND-CP | Le Décret actualise les critères utilisés pour classer les produits susceptibles de présenter un "risque en matière de sécurité". Il fournit le formulaire de déclaration et les documents pertinents pour les marchandises importées relevant du groupe 2. Il prévoit des exemptions à l'obligation d'inspection et de contrôle de la qualité pour les marchandises importées du groupe 2 et précise les délais de dédouanement pour les marchandises soumises à une inspection postérieure. |
| Décret fixant les conditions applicables aux services d'évaluation de la conformité | 107/2016/ND-CP | Le Décret énonce les conditions de l'activité des organismes d'évaluation de la conformité et d'accréditation, et de l'organisation de l'évaluation de la conformité au regard des normes et règlements techniques applicables. |
| Décret modifiant, complétant et abolissant certains règlements relatifs à l'investissement et aux conditions de l'activité des entreprises dans le domaine de la gestion publique par le MOST et certains règlements relatifs à l'examen spécialisé | 154/2018/ND-CP | Le Décret modifie les prescriptions relatives au fonctionnement des organismes de vérification, d'étalonnage et d'essai. Il modifie les conditions de fonctionnement des services d'évaluation de la conformité. |

| Intitulé | N° de référence | Note |
|--|---|---|
| Loi sur la protection des droits des consommateurs | 59/2010/QH10 | La Loi prévoit, entre autres choses, une compensation des consommateurs pour les marchandises et services qui ne satisfont pas aux normes ou règlements techniques, ainsi que le rappel des marchandises défectueuses. |
| Décret contenant des détails et des orientations pour la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la protection des droits des consommateurs | 99/2011/ND-CP | |
| Décret relatif à l'étiquetage des marchandises | 43/2017/ND-CP | Le Décret prévoit en détail la taille, le contenu et la position des étiquettes. Les étiquettes qui donnent des renseignements obligatoires doivent être libellées en vietnamien. |
| Loi sur les mesures | 04/2011/QH13 | La Loi établit les unités du système international (SI) comme étant les unités de mesure légales au Viet Nam. |
| Décret contenant des détails et des orientations pour la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur les mesures | 86/2012/ND-CP | |
| Loi sur la protection de l'environnement | 55/2014/QH13, telle que modifiée par la Loi n° 35/2018/QH14 | La Loi établit les principes et la teneur de base des normes environnementales. |
| Loi sur la construction | 50/2014/QH13, telle que modifiée par la Loi n° 35/2018/QH14 | La Loi prévoit que les activités de construction doivent être conformes aux règles et normes de construction. |
| Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires | 55/2010/QH12, telle que modifiée par la Loi n° 28/2018/QH14 | La Loi prévoit les droits et obligations des particuliers et des organisations en vue de garantir la sécurité sanitaire des produits alimentaires et en ce qui concerne l'étiquetage. |
| Décret contenant des détails pour la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires | 15/2018/ND-CP | Le Décret définit les droits et obligations liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les domaines de la production, de l'enregistrement, du commerce, du transport, de l'inspection, de l'étiquetage, de la publicité, de la traçabilité, des essais, de l'analyse des risques et la gestion publique de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. |

WTO - Internal

- a La réglementation est disponible en vietnamien sur la base de données nationale sur la législation. Adresse consultée: <http://vbpl.vn/pages/portal.aspx>. Dans certains cas, une traduction en anglais est disponible sur le portail.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 9 Textes législatifs fondamentaux relatifs aux mesures SPS

| Intitulé | N° de référence | Note |
|---|---|---|
| Notifications, point d'information et OMC | | |
| Décision du Premier Ministre | 99/2005/QD-TTg | Établissement du point d'information et de l'autorité responsable des notifications. |
| Décision du Ministre de l'agriculture et du développement rural | 1733/QD-BNN-TCCB | Organisation et fonctionnement du Bureau SPS du Viet Nam. |
| Décision du Premier Ministre | 147/2008/QD-TTg | Plan d'action national pour la mise en œuvre des engagements au titre de l'Accord SPS. |
| Décision du Ministre de l'agriculture et du développement rural | 04/2008/QD-BNN | Organisation et coordination des activités entre le bureau chargé de la notification et le point d'information SPS national et l'ensemble des points d'information et des autorités de notification SPS relevant des ministères. |
| Sécurité sanitaire des produits alimentaires | | |
| Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires | 55/2010/QH12 du 17 juin 2010 (entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet 2011), modifiée par la Loi n° 28/2018/QH14 | |
| Décret contenant des détails pour la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires | 15/2018/ND-CP | Le Décret définit les droits et obligations liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les domaines de la production, de l'enregistrement, du commerce, du transport, de l'inspection, de l'étiquetage, de la publicité, de la traçabilité, des essais, de l'analyse des risques et la gestion publique de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. |
| Décret relatif l'organisation et le fonctionnement de l'inspection sanitaire | 122/2014/ND-CP | Le Décret désigne le Ministère de la santé (MOH) comme principal organisme responsable de la gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine nationale et importés, et énonce les responsabilités d'autres organismes. |
| Circulaire du MOH relative aux limites maximales de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires | 50/2016/TT-BYT | La Circulaire promulgue les LMR de pesticides dans les produits alimentaires d'origine nationale et importés. |
| Circulaire du MOH promulguant la réglementation technique nationale relative aux limites de polluants chimiques dans les aliments | 02/2011/TT-BYT | La Circulaire régleme les limites de contamination des aliments par les toxines fongiques et les métaux lourds. |
| Circulaire du MOH relative à la sécurité sanitaire et à l'hygiène des emballages alimentaires | 35/2015/TT-BYT | Réglementation technique nationale pour les emballages en verre, en céramique, en porcelaine et en email en contact direct avec les aliments. |
| Circulaire du MOH relative à la gestion et à l'utilisation des additifs alimentaires | 24/2019/TT-BYT | Gestion des additifs alimentaires. |
| Circulaire du MOH relative aux limites maximales de contamination radioactive dans les denrées alimentaires | 17/2011/TT-BYT | La Circulaire régleme la question de la contamination radioactive des denrées alimentaires. |

| Intitulé | N° de référence | Note |
|--|---|--|
| Circulaire du MARD relative aux denrées alimentaires pouvant être irradiés relevant du Ministère de l'agriculture et du développement rural | 76/2011/TT-BNNPTNT | Publication d'une liste des denrées alimentaires pouvant être irradiés et de la dose absorbée maximale autorisée. |
| Circulaire du MOH relative à la contamination microbiologique des denrées alimentaires | 05/2012/TT-BYT | Normes nationales techniques concernant la contamination microbiologique des denrées alimentaires. |
| Circulaire du MOH relative à la traçabilité des produits alimentaires relevant du Ministère de la santé | 25/2019/TT-BYT | Principes de traçabilité et application pour les denrées alimentaires, les outils, les emballages et les conteneurs en contact direct avec les aliments. |
| Circulaire du MARD réglementant la surveillance de la sécurité sanitaire des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche | 08/2016/TT-BNNPTNT | Procédure en matière de surveillance de la sécurité sanitaire des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. |
| Circulaire du MARD réglementant l'inspection et la certification de la sécurité sanitaire des exportations de produits de la pêche | 48/2013/TT-BNNPTNT, modifiée et complétée par les Circulaires du MARD n° 02/2017/TT-BNNPTNT et n° 16/2018/TT-BNNPTNT | Procédure en matière d'inspection et de certification avant exportation des poissons et des produits de la pêche. |
| Circulaire du MARD relative à la traçabilité et au rappel des produits de la pêche non conformes | 03/2011/TT-BNNPTNT | Principes et procédure en matière de traçabilité et de rappel des produits de la pêche non conformes. |
| Circulaire du MARD relative au contrôle des résidus de certaines substances nocives dans les poissons d'élevage et les produits de l'aquaculture | 31/2015/TT-BNNPTNT | Procédure en matière de contrôle des résidus de certaines substances nocives dans les poissons d'élevage et les produits de l'aquaculture. |
| Circulaire du MARD relative au contrôle de l'hygiène et de la sécurité sanitaire lors de la récolte de mollusques bivalves | 33/2015/TT-BNNPTNT | Procédure en matière de contrôle de l'hygiène et de la sécurité sanitaire lors de la récolte de mollusques bivalves. |
| Protection des végétaux | | |
| Loi sur la protection des végétaux et la quarantaine phytosanitaire | 41/2013/QH13 du 25 novembre 2013 (entrée en vigueur le 1 ^{er} Janvier 2015), modifiée par la Loi n° 35/2018/QH14 | La Loi réglemente la protection des végétaux contre les organismes nuisibles, les pathogènes et les maladies, les conditions phytosanitaires et la gestion des pesticides. |
| Décret détaillant certains articles de la Loi sur la protection des végétaux et la quarantaine phytosanitaire | 116/2014/ND-CP | Le Décret prévoit des quarantaines et des interdictions pour les végétaux importés et exportés relevant du MARD. Il définit également les procédures de déclaration des organismes nuisibles et de leur contrôle, ainsi que des programmes de financement en cas d'apparition d'un parasite des plantes. |
| Décret relatif aux sanctions en cas d'infraction administrative | 31/2016/ND-CP, tel que modifié par la Décret n° 35/2019/ND-CP | Décret relatif aux sanctions en cas d'infraction administrative dans le domaine des variétés végétales, de la préservation des végétaux et de la phytoquarantaine. |
| Décret relatif à la gestion des engrais | 84/2019/ND-CP | Le Décret réglemente la reconnaissance, l'essai, la production, le commerce, l'exportation, l'importation, la gestion de la qualité et l'étiquetage des engrais ainsi que la publicité. |

| Intitulé | N° de référence | Note |
|---|---|--|
| Décret prévoyant des sanctions en cas d'infraction dans le domaine des engrais | 55/2018/ND-CP | Le Décret définit les autorités compétentes, les sanctions et les mesures correctives en cas d'infraction administrative. |
| Circulaire du MARD établissant la liste des codes SH des marchandises relevant du MARD | 15/2018/TT-BNNPTNT | Codes SH des marchandises soumises à phytoquarantaine au Viet Nam et des marchandises dont l'importation est prohibée aux fins de la préservation des végétaux. |
| Décision du Ministre de l'agriculture et du développement rural réglementant les procédures de délivrance des certificats phytosanitaires pour les marchandises importées | 48/2007/QD-BNN | Phytoquarantaine et certification phytosanitaire pour les importations soumises à une évaluation des risques. |
| Circulaire du MARD établissant la liste des produits soumis à quarantaine phytosanitaire et à une évaluation des risques | 30/2014/TT-BNNPTNT | Liste des marchandises soumises à phytoquarantaine et à une évaluation des risques avant leur importation au Viet Nam. |
| Circulaire du MARD établissant la liste des produits agrochimiques autorisés et interdits | 10/2019/TT-BNNPTNT | La Circulaire fournit une liste détaillée des ingrédients actifs autorisés et interdits dans les produits agrochimiques, y compris leurs noms commerciaux. |
| Santé animale | | |
| Loi sur la santé animale | 79/2015/QH13 du 19 juin 2015 (entrée en vigueur le 1er juillet 2016), modifiée par la Loi n° 21/2017/QH14 | La Loi régit la prévention et le traitement des maladies animales, la quarantaine, le contrôle des animaux et des produits d'origine animale, l'inspection sanitaire et la gestion des médicaments vétérinaires. |
| Décret détaillant certains articles de la Loi sur la santé animale | 35/2016/ND-CP, tel que modifié par le Décret n° 123/2018/ND-CP | Le Décret définit l'organisation des organismes vétérinaires spécialisés, les moyens de prévention des maladies animales, les prohibitions temporaires à l'exportation et à l'importation et la certification BPF pour les médicaments vétérinaires. |
| Décret prévoyant des sanctions en cas d'infraction administrative dans le domaine des races animales, des aliments pour animaux et des animaux aquatiques | 64/2018/ND-CP, tel que modifié par le Décret n° 42/2019/ND-CP | Le Décret définit les autorités compétentes, les sanctions et les mesures correctives en cas d'infraction administrative. |
| Décret prévoyant des sanctions en cas d'infraction administrative dans le domaine des médicaments vétérinaires | 90/2017/ND-CP, tel que modifié par le Décret n° 04/2020/ND-CP | Le Décret définit les autorités compétentes, les sanctions et les mesures correctives en cas d'infraction administrative. |
| Circulaire du MARD établissant la liste des codes SH des marchandises relevant du MARD | 15/2018/TT-BNNPTNT | Codes SH des animaux et des produits d'origine animale dont la production, sous réserve de quarantaine, et le commerce sont autorisés et l'exportation et l'importation prohibées. |
| Circulaire du MARD relative à la quarantaine des animaux terrestres et des produits d'origine animale | 25/2016/TT-BNNPTNT, telle que modifiée par la Circulaire n° 35/2018/TT-BNNPTNT | Liste des animaux terrestres et des produits d'origine animale soumis à quarantaine et procédures. |
| Décision du MARD relative aux procédures pour la quarantaine zoosanitaire | 15/2006/QD-BNN | Procédures relatives à la quarantaine zoosanitaire et à l'hygiène des animaux. |

| Intitulé | N° de référence | Note |
|---|--|--|
| Circulaire du MARD relative à la quarantaine des animaux aquatiques et des produits d'animaux aquatiques | 26/2016/TT-BNNPTNT, telle que modifiée par les Circulaires du MARD n° 02/2018/TT-BNNPTNT, n° 36/2018/TT-BNNPTNT et n° 11/2019/TT-BNNPTNT | Liste des animaux aquatiques et des produits d'animaux aquatiques soumis à quarantaine et procédures de quarantaine. |
| Circulaire du MOF relative aux procédures, à l'inspection et à la surveillance douanière et à l'administration des droits et taxes à l'importation et à l'exportation | 38/2015/TT-BCT, telle que modifiée par la Circulaire n° 39/2018/TT-BCT | La Circulaire définit les procédures de dédouanement et les responsabilités des propriétaires des marchandises et des services douaniers. |
| Décision du MARD relative au transport des animaux | 49/2006/QD-BNN | Lignes directrices pour le suivi du transport d'animaux importés et exportés et du transport d'animaux sur le territoire vietnamien. |
| Décision du MARD relative au règlement relatif à la documentation | 86/2005/QD-BNN | Règlement relatif à la documentation concernant la quarantaine zoosanitaire et l'hygiène des animaux. |
| Circulaire du MARD réglementant le contrôle des importations d'animaux et de produits d'origine animale | 25/2010/TT-BNNPTNT, telle que modifiée par la Circulaire du MARD n° 11/2017/TT-BNNPTNT | Lignes directrices pour le contrôle des animaux et des produits d'origine animale importés. |
| Décision du MARD relative à l'enregistrement des médicaments vétérinaires | 10/2006/QD-BNN | Procédures d'enregistrement pour la production, l'importation, la distribution de médicaments vétérinaires, de substances utilisées dans des médicaments vétérinaires, de produits biologiques, de micro-organismes et de produits chimiques utilisés à des fins vétérinaires. |
| Protection de l'environnement | | |
| Loi sur la protection de l'environnement | 55/2014/QH13, tel que modifié par le Décret n° 35/2018/QH14 | La Loi ajoute des dispositions relatives aux activités interdites, à la mise en œuvre de la planification de la protection environnementale, au rapport d'évaluation et à l'évaluation environnementale stratégique. Elle charge le gouvernement de préciser les projets soumis à une étude d'impact sur l'environnement. Elle précise les obligations en matière de protection de l'environnement dans l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles. |
| Décret relatif à la sécurité biologique des organismes génétiquement modifiés, des spécimens génétiques et des produits provenant d'organismes génétiquement modifiés | 69/2010/ND-CP, tel que modifié par la Décret n° 108/2011/ND-CP | Le Décret prévoit: l'évaluation des risques liés aux OGM; les critères de base pour les certificats de biosécurité et les critères d'admissibilité pour une utilisation comme produit alimentaire ou aliment pour animaux; les conditions pour la production, le commerce, l'importation, l'exportation, le transport et l'entreposage; et l'accréditation des laboratoires. |

| Intitulé | N° de référence | Note |
|--|-----------------|--|
| Décret contenant des détails et des orientations pour la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la protection de l'environnement | 19/2015/ND-CP | Le Décret met en œuvre plusieurs articles, y compris concernant la réhabilitation et la restauration de l'environnement, le système de gestion environnemental, les études d'impact sur l'environnement et le soutien à la protection de l'environnement. Il institue des consignes pour la réhabilitation et la rénovation aux fins de l'exploitation minière; lutte contre la pollution des sols; protège l'environnement des villages d'artisanat; réglemente l'importation et la démolition des navires usagés; et met en place une assurance en responsabilité civile pour les dommages causés à l'environnement. |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 10 Principales lois, réglementations et lignes directrices relatives aux DPI

| Domaine | Intitulé | Date d'entrée en vigueur |
|---|--|--|
| Propriété intellectuelle en général | Code civil n° 91/2015/QH13 du 24 novembre 2015 | 1 ^{er} janvier 2017 |
| | Code pénal n° 100/2015/QH13 du 27 novembre 2015, tel que modifié et complété par la Loi n° 12/2017/QH14 du 20 juin 2017 | 1 ^{er} juillet 2016 1 ^{er} janvier 2018 |
| | Loi sur la propriété intellectuelle du 29 novembre 2005 (Loi n° 50/2005/QH11), telle que modifiée par la Loi n° 36/2009/QH12 du 19 juin 2009 et la Loi n° 42/2019/QH14 du 14 juin 2019 | 1 ^{er} juillet 2006 1 ^{er} janvier 2010 14 juin 2019 |
| | Loi sur le transfert de technologie (Loi n° 07/2017/QH14) du 19 juin 2017 | 1 ^{er} juillet 2018 |
| | Décision du Premier Ministre n° 1068/QD-TTg approuvant la Stratégie sur la propriété intellectuelle à l'horizon 2030 | 22 août 2019 |
| | Droit d'auteur | Circulaire conjointe n° 07/2012/TTLT-BTTTT-BVHTTDL du 19 juin 2012 du Ministère de l'information et des communications et du Ministère de la culture, des sports et du tourisme énonçant les responsabilités des entreprises fournissant des services intermédiaires en matière de protection du droit d'auteur et des droits connexes dans le domaine de l'Internet et des réseaux de télécommunication |
| Décret gouvernemental n° 131/2013/ND-CP du 16 octobre prévoyant des sanctions en cas d'infraction administrative dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes | | 16 octobre 2013 |
| Décret n° 21/2015/ND-CP du 14 février 2015 réglementant les redevances et les rémunérations pour le cinéma, les beaux-arts, le théâtre et d'autres formes d'arts de la scène | | 14 février 2015 |
| Décision du Premier Ministre n° 1755/QD-TTg du 8 septembre 2016 approuvant la Stratégie de développement des industries culturelles vietnamiennes d'ici 2020 et à l'horizon 2030 | | 8 septembre 2016 |
| Décision n° 4244/QD-BVHTTDL du 5 décembre 2016 du Ministre de la culture, des sports et du tourisme approuvant le programme visant à sensibiliser le public et à faire respecter les lois sur le droit d'auteur et les droits connexes pour la période 2017-2020 | | 5 décembre 2016 |
| Décision du Premier Ministre n° 88/QD-TTg du 20 janvier 2017 approuvant le programme visant à améliorer les capacités de gestion et la mise en œuvre effective de la loi sur le droit d'auteur et les droits connexes d'ici 2020 et à l'horizon 2025 | | 20 janvier 2017 |
| Décret n° 22/2018/ND-CP du 23 février 2018 contenant des directives pour la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la propriété intellectuelle et de la Loi de 2009 portant modification de la Loi sur la propriété intellectuelle en matière de droit d'auteur et de droits connexes | | 10 avril 2018 |
| Décret n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006 contenant des détails et des orientations pour la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la propriété intellectuelle relatifs à la propriété industrielle | | 21 octobre 2006 |
| Propriété industrielle | Décret n° 122/2010/ND-CP du 31 décembre 2010 modifiant et complétant certains articles du Décret n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006 | 20 février 2011 |
| | Circulaire No. 01/2007/TT-BKHCHN du 14 février 2007 du MOST contenant des orientations pour la mise en œuvre de la Loi sur la propriété intellectuelle concernant la propriété industrielle, telle que modifiée et complétée par la Circulaire n° 13/2010/TT-BKHCHN du 30 juillet 2010, la Circulaire n° 18/2011/TT-BKHCHN du 22 juillet 2011, la Circulaire n° 05/2013/TT-BKHCHN du 20 février 2013 et la Circulaire n° 16/2016/TT-BKHCHN du 30 juin 2016 | 14 février 2007 30 juillet 2010 5 septembre 2011 6 avril 2013 15 janvier 2018 |
| | Décret gouvernemental n° 99/2013/ND-CP du 29 août 2013 prévoyant des sanctions en cas d'infraction administrative dans le domaine de la propriété industrielle | 29 août 2013 |
| | Décret gouvernemental n° 88/2010/ND-CP du 16 août 2010 contenant des détails et des orientations pour la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la propriété intellectuelle et de la Loi modifiant et complétant certains articles de la Loi sur la propriété intellectuelle relatifs aux droits sur les variétés végétales | 1 ^{er} octobre 2010 |
| | Circulaire n° 16/2013/TT-BNNPTNT du 28 février 2013 du MARD relative à la protection des obtentions végétales | 13 avril 2013 |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.